



NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XXXII.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, libraire, rue Hautefeuille, nº 8.

M DCCC XIX.

Indication des Planches *du* Tome XXXII.

P 14. Insectes, *pag.* 9.

Ranatre linéaire. — Raphidie serpentine. — Réduve à masque. — Rhagion Bécasse. —Rhingie à bec. — Rhinomacère curculionoïde. — Ricin de la cicogne. — Ripiphore bimaculé. — Sapyge à cinq points. — Scaure strié. — Scaphidie immaculée.— Sphéridie scarabéoïde. — Stratiome caméléon.

P 26. Plantes, *pag.* 33.

Spigelle anthelmintique. — Spilant comestible. — Stapèle variée. — Strélitz de la reine.

P 25. Minéraux, *pag.* 105.

Stalactites et Stalagmites d'Antiparos.

P 23. Minéraux, *pag.* 111.

Stalagmites en champignons. — Sibérite. — Sélenite ou gypse cristallisé. — Spath calcaire.

P 10. Vers, *pag.* 226.

Physalide pélagienne. — Sangsue officinale. — Sangsue Swampine. — Glaucus cylindrique. — Sèche pélasgique. —Serpulaire hexagone. — Serpulaire operculaire. — Silicaire anguille. — Siponcle nu. — Spiroglyphe cordelé. — Spirorbe commun. — Strongle du cheval.

P 27. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 297.

Rat surmulot. — Suricate du cap. — Serval (chat).

P 28. Poissons, *pag.* 317.

Sphéroïde tuberculé. — Squale requin. — Squale marteau. — Squale scie. — Stromatée paru. —Synbranche marbré. — Syngnathe trompette. —Syngnathe hippocampe.

P 31. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 476.

Tarsier de Daubenton.— Tamandua noir (fourmilier). — Tatou.

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE.

SPHACELOS, de Théophraste, en latin *Sphacelus*. Plante qui est rapportée, par Dalechamps, à la petite variété de la SAUGE OFFICINALE; par Guilandin, à l'ÉPIAIRE D'ALLEMAGNE (*Stachys germanica*, L.), et par d'autres botanistes, à la SAUGE GLUTINEUSE (*Salvia glutinosa*, L.), parce que le suc de cette sauge est très-bon pour guérir les ulcères malins. Dodonée a nommé *sphacelus sauvage*, le *teucrium scorodonia*, L. *V.* SALVIA. (LN.)

SPHÆRANTHUS, c'est-à-dire, réunion de fleurs en forme de sphère, en grec. Vaillant a donné ce nom à un genre de plantes qui a été adopté par Linnæus et les botanistes. Il est décrit à l'article SPHÉRANTE. Il a pour type le *sphæranthus africanus*, L., qu'il ne faut pas confondre avec le *sphæranthus africanus*, Burm., Ind., tab. 60, que Jussieu pensoit devoir être une espèce de *grangea*, et qui, dans le *Species plantarum* de Willdenow, se trouve rapporté à la fois au *cotula bicolor* (*grangea*, Lk., *Ill.*, t. 699, fig. 1), et à l'*hippia tanacetifolia*, Linn. *Suppl.*

Le genre *polycephalos* de Forskaël rentre dans le genre *sphæranthus*, étant fondé sur le *sphæranthus indicus*, qui est l'*adaca-manjen* des habitans de la côte Malabare. (LN.)

SPHÆRIA. *V.* SPHÉRIE. (LN.)

SPHÆRIDIOPHORE, *Sphæridiophorum*. Genre établi par Desvaux, pour placer l'INDIGOTIER A FEUILLES DE LIN (*Indigofera linifolia*), dont les gousses sont sphériques et monospermes. (B.)

SPHÆRIDIUM. *V.* SPHÉRIDIE. (DESM.)

SPHÆROBOLUS. *V.* SPHÉROBOLE. (LN.)

SPHÆROCEPHALUS. Haller donne ce nom aux TRICHIES. (B.)

SPHAÆROLOBIUM. *V.* SPHÉROLOBE. (LN.)

SPHÆROPHORUS. *V.* SPHÉROPHORE. (LN.)

SPHÆROSIDÉRITE ou SPHÉROSIDÉRITE. On a donné ce nom, en Allemagne, à une substance qui se trouve dans la lave basaltique et compacte de Steinheim, près d'Hanau, la même qui contient le quarz concrétionné, plus connu sous les noms de *lava-glass* et de *verre de Francfort* ou de *hyalite*. Le *sphérosidérite* est probablement un fer hydraté calcifère concrétionné. Il y a deux variétés : l'une est lamelleuse, radiée, d'un brun rougeâtre et brillante ; l'autre est compacte, jaunâtre ou brun terne, fibreuse ou terreuse. Toutes les deux forment des concrétions épaisses d'une à trois lignes, mamelonnées à l'extérieur, ou des veines, ou bien de petits globules qui sont épars dans la lave ; l'intérieur de ceux-ci est quelquefois à couches concentriques brunes et noires.

Le sphérosidérite compacte et le sphérosidérite lamelleux sont souvent unis, et il paroît même que le premier n'est qu'une altération du second : c'est lui qui forme, dans la lave de Steinheim, cette multitude de points jaunâtres terreux qu'on y remarque.

Cette substance blanchit au chalumeau, ne s'y fond point : elle tombe en poussière avec les acides ; elle ne fait pas effervescence à froid. La variété compacte fond quelquefois au chalumeau. L'une et l'autre colorent le borax en jaunâtre.

La sphérosidérite doit son nom à sa forme en mamelons sphéroïdes ou radiés, tantôt accolés les uns contre les autres, et tantôt solitaires. (LN.)

SPHÆRULITE ou SPHÉRULITE. Werner a donné ce nom à une variété d'obsidienne perlée ou perlstein, qu'on trouve à Glass-Hutte, près Schemnitz, en Hongrie ; à Spechtzhausen, près Tharand, en Saxe, dans un perlstein ; à Planitz, près Zwickau, en Saxe, dans un hornstein ; et dans un pechstein porphyr, en Islande.

Le sphérulite est brune, grise, rougeâtre, d'un jaune verdâtre ou isabelle : elle est en grains arrondis, de la grosseur d'un pois ; elle n'a point d'éclat, est fragile, compacte ou écailleuse, ou fibreuse, ou radiée ; elle est fusible au chalumeau en un verre boursoufflé. Sa pesanteur spécifique est de 2,52 (sphérulite de Glass-Hutte), ou de 2,40 (sphérulite de Tharand).

Cette substance, d'après les localités qu'on lui assigne, appartiendroit donc aux terrains volcaniques ou à des houillères incendiées. Ses grains sont enchâssés dans de l'obsi-

dienne perlée ou résinoïde, ou dans la rétinite (le pechstein porphyr des Allemands); enfin dans des laves pétrosiliceuses, considérées comme des hornsteins par les élèves de Werner. Les rapports qui existent entre la sphérulite et l'obsidienne n'ont pas échappé à Klaproth. La sphérulite est un vrai perlstein sans éclat. *V.* OBSIDIENNE. (LN.)

SPHAGEBRANCHE, *Sphagebranchus.* Genre de poissons de la division des APODES, établi par Bloch, et qui se rapproche infiniment du genre appelé CÉCILIE par Lacépède, et APTÉRICTHE par Duméril. Son caractère consiste à avoir les ouvertures branchiales à la gorge.

Ce genre renferme deux espèces : le SPHAGEBRANCHE COLLINBRANCHE, *Sphagebranchus rostratus*, dont la tête se termine en pointe, dont le corps a la forme d'un ver, et dont l'anus est à égale distance des deux extrémités. Il a quatre branchies, mais point de nageoires ni d'écailles. Il paroît que cette privation de nageoire a empêché Lacépède de le placer parmi les poissons ; mais ses branchies ne permettent pas de l'en séparer. Il vient des Indes.

Le SPHAGEBRANCHE IMBERBE a été observé par Delaroche aux îles Baléares, et figuré à la suite de son Mémoire sur les poissons de cette île, imprimé dans les Annales du Muséum. (B.)

SPHAIGNE, *Sphagnum.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des MOUSSES, qui offre pour caractères : une urne axillaire ou terminale, presque sessile, dépourvue de coiffe, à opercule court ; une gaîne nulle ou peu visible, et une apophyse assez sensible.

Ce genre, aux dépens duquel le genre ANICTANGIE a été établi, renferme six espèces.

La plus commune est la SPHAIGNE A LARGES FEUILLES, qui croît dans presque tous les marais, quelquefois en masse d'une grande épaisseur, et d'une étendue considérable. Elle se fait remarquer par sa couleur blanchâtre, par ses feuilles très rapprochées et pointues, par ses têtes obtuses, d'où sortent quelques urnes brunes. C'est une des plantes qui concourent le plus activement à former de la tourbe et à élever le sol des marais, et sous ce rapport elle est indirectement d'une grande utilité aux hommes.

Comme elle se reproduit avec une étonnante rapidité, les agriculteurs intelligens, qui habitent les environs des marais, la ramassent et la font sécher pour l'employer en litière.

On s'en sert en Laponie pour faire des lits, et des mèches de lampes.

C'est la meilleure des mousses dont on puisse faire usage pour emballer les racines des plantes destinées à être en-

voyées au-delà des mers. Il ne s'agit que de lui ôter la surabondance d'humidité qui lui est propre. On a sur cet objet des expériences très-positives. Comme elle se trouve dans toutes les parties du monde, elle est par conséquent très-fréquemment à la disposition des botanistes.

Enfin, elle partage toutes les propriétés économiques des autres mousses, même à un plus haut degré; mais elle a l'inconvénient de se casser facilement lorsqu'elle est sèche, et de se réduire alors en poudre lorsqu'on la froisse. (B.)

SPHAGNUM. *Voy.* SPHAIGNE. (DESM.)

SPHALEROCARPE, Desv. Sorte de FRUIT : la BASELLE et l'IF en offrent des exemples. (B.)

SPHARAXIS, *Spharaxis.* Genre de plantes établi pour placer l'IXIE TRICOLOR. Il ne paroît pas devoir être adopté. (B.)

SPHASE, *Sphasus*, Walckenaër. Genre d'arachnides. *V.* OXYOPE. (L.)

SPHÉCODE, *Sphecodes.* J'ai désigné ainsi un genre d'insectes hyménoptères, formé de quelques espèces du genre *andrène* d'Olivier, de Panzer et de M. Jurine, et de la division ** *a*, du genre *melitta* de M. Kirby. Ce sont des *proabeilles* pour Degéer, et des *dichroa* pour Illiger et M. Klüg. Fabricius réunit ces insectes aux nomades.

Les sphécodes appartiennent à notre tribu des andrenètes, et s'éloignent des andrènes proprement dites, en ce que la languette ne se replie pas en dessus. Sa division intermédiaire n'est guère plus longue que les deux latérales, presque droite, et sa longueur, en y comprenant celle de la gaîne, ne surpasse pas de beaucoup celle de la tête; caractères qui distinguent ces insectes des halictes et des nomies. Les antennes des mâles sont comme noueuses. Le corps est simplement pubescent, noir, avec l'abdomen fauve, soit entièrement, soit jusque près du bout. Ces hyménoptères n'ont ainsi que deux couleurs, d'où vient le nom générique de *dichroa* qu'Illiger leur a donné. Ils ressemblent à des sphex, et telle est l'origine de la dénomination de sphécode. Sous le même rapport, ils se rapprochent des nomades.

On les trouve sur les fleurs, sur les bords des chemins, dans les lieux secs et sablonneux, particulièrement en automne. Les femelles vivent peut-être à la manière des nomades, car leurs pattes sont peu velues ou guère propres à ramasser le pollen des fleurs.

L'espèce la plus commune aux environs de Paris est le SPHÉCODE RENFLÉ, *Sphecodes gibbus; Nomada gibba*, Fab.; *Tiphia rufiventris*, Panz., *Faun. insect. Germ.*, fasc. 55, tab. 4, em. Son corps est noir, ponctué, avec le bord des épaules,

les jambes et les tarses garnis d'un duvet soyeux d'un gris luisant; les cils obscurs; l'abdomen rouge, son extrémité exceptée, et les quatre derniers articles des tarses rougeâtres. (L.)

SPHÉCOTHÈRE, *Sphecothera*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des *chanteurs*. *V.* ces mots. *Caractères:* Bec épais, glabre et droit à sa base, robuste, entier, convexe en dessus; mandibule supérieure fléchie vers le bout; l'inférieure plus courte; narines orbiculaires, ouvertes, situées près du front; langue. . . . . . .; orbites nues; les deux premières rémiges les plus longues de toutes, et à peu près égales; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à leur origine.

Le SPHÉCOTHÈRE VERT, *Sphecothera virescens*, Vieill. Cet oiseau, dont on ne connoît encore que la dépouille, se trouve dans l'Australasie. Il est verdâtre sur le dessus du cou, le manteau et sur toutes les parties supérieures; d'un vert jaunâtre sur les inférieures; noir sur la tête, le bec et les pieds. Sa taille est celle de notre *merle*. (V.)

SPHÈGE, Duméril. *V.* SPHEX. (DESM.)

SPHÉGIMES, *Sphegimæ*, Latr. Tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, distinguée des autres tribus qu'elle comprend par ces caractères: segment antérieur du tronc en forme d'article ou de nœud rétréci en devant; pattes allongées; les postérieures une fois plus longues que la tête et le tronc; antennes filiformes ou légèrement plus grosses vers le bout, grêles, formées d'articles allongés, peu serrés, et souvent contournées dans les femelles; abdomen tenant au corselet par un pédicule très-distinct. Cette tribu se compose de la majeure partie des espèces de la première division du genre *sphex* de Linnæus.

I. *Mandibules dentées au côté interne.*

Les genres: AMMOPHILE, SPHEX, PRONÉE, CHLORION, DOLICHURE.

II. *Mandibules sans dents au côté interne.*

Les genres: PODIE, PÉLOPÉE.

Voyez plus particulièrement les articles: *sphex*, *chlorion* et *pélopée*. (L.)

SPHENDAMNOS des Grecs. Plusieurs arbres étoient compris sous cette dénomination. Ils rentroient dans les *acer* des Latins. Théophraste fait d'abord observer que, de son temps, on en distinguoit tantôt deux espèces, tantôt trois, dont une portoit le nom de *sphendamnos;* une seconde, celui de *zygia;* et une troisième, celui de *clinothrocos*, qu'elle devoit sans doute à la forme de son fruit semblable à celle des an-

ciennes roulettes de lit, ce que rappellent très-bien nos fruits d'érables.

Ensuite, dans un autre passage, il dit : que le *zygia* croît sur les montagnes, que le *glinon* vient dans les plaines.

Pline indique également plusieurs *acer* : l'un blanc, à cause de sa couleur blanche, et qu'on nommoit *acer gallicum* : ce peut être le *glinon* ; un second, le meilleur de tous, qui avoit reçu son nom de la ressemblance de disposition entre ses taches à bords vagues et frisés, avec celles de la queue du paon : ce seroit le *zygia* ; enfin, un troisième à nervures fortes pourroit être le *clinotrochos*, (*lectirotaria* de Gaza.

Les Grecs distinguoient les espèces de *sphendamnos* par les lieux où elles croissoient ; ainsi il y avoit : celle champêtre à feuilles non crépues, ou le *glinon* ; celle de montagne, plus crépue et à bois plus dur ; et celle dite *zygia*, que quelques autres veulent qu'on distingue à part, et qu'ils disent être le *carpinus* des Latins. Selon C. Bauhin, on doit considérer les sphendamnos de la manière suivante : le vrai *sphendamnos* ; le *zygia*, qui est jaune et crépu ; le *clinostrochos*, qui est jaune et point crépu ; et le *glinon*, qui est blanc et peu crépu. C'est à nos érables (ACER) qu'on rapporte ces plantes des anciens ; mais il est bien difficile de fixer les espèces. L'*acer campestre* est peut-être le *sphendamnos* proprement dit des Grecs, et leur *glinon* ; le *clinostrochos* est sans doute l'*acer pseudo-platanus*. Quant au *zygia*, est-il une variété du même arbre, ou l'*acer opalus*, L., ou l'*acer heterophyllus*, Willd., ou le charme ? Ces questions resteront long-temps indécises. (LN.)

SPHÈNE. *V.* à l'article TITANE SILICÉO-CALCAIRE. (LN.)

SPHENISCUS. Nom donné par Moehring au *macareux*, et par Brisson, aux *manchots*. (V.)

SPHÉNISQUE. Nom donné par M. Cuvier (*Règne animal*) à une division de la famille des *plongeurs* ou *brachyptères*, laquelle correspond à une section de mon genre GORFOU. *V.* ce mot. (V.)

SPHÉNOCARPE, *Sphænocarpus*. Genre de plantes. Il est le même que le LAGUNCULAIRE de Gærtner. *Voyez* MANGLIER. (B.)

SPHÉNOCLE, *Sphenoclea*. Genre de plantes établi par Gærtner, et qui a pour caractères : un calice de cinq folioles arrondies, concaves, persistantes ; une corolle plus petite que le calice et à cinq divisions ; cinq étamines ; un ovaire à style persistant et à stigmate en tête ; une capsule inférieure, cunéiforme, comprimée, biloculaire, s'ouvrant tranversalement, et contenant un grand nombre de semences très-petites, attachées à un réceptacle.

La plante qui forme ce genre vient naturellement à Cey-

lan. Elle est annuelle. Retzius l'a appelée GÆRTNÈRE, et Lamarck PONGATI. (B.)

SPHÉNOGYNE, *Sphenogyne*. Genre établi par R. Brown, pour placer quelques espèces d'ARCTOTIDES qui ont un calice composé d'écailles élargies et sphacélées à leur sommet; un stigmate également élargi; un réceptacle couvert de paillettes distinctes; des aigrettes écailleuses simples.

Les ARCTOTIDES ANTHÉMOÏDE, CRITHMOÏDE, DENTÉE, etc., servent de type à ce genre. (B.)

SPHÉNORAMPHES. Dum. *V.* CUNÉÏROSTRES. (DESM.)

SPHERANTHE, *Sphæranthus*. Genre de plantes de la syngénésie séparée, et de la famille des cynarocéphales, dont les caractères consistent: en un calice commun, polyphylle, court; en un réceptacle commun, globuleux, hérissé de paillettes et creux; en plusieurs calices propres, de quatre ou cinq folioles, renfermant au centre deux ou trois fleurons hermaphrodites, stériles, quinquéfides, et à la circonférence cinq à dix fleurons femelles fertiles, subulés, tridentés, à stigmates doubles; en cinq à dix semences sans aigrettes.

Ce genre renferme cinq plantes herbacées, à feuilles alternes et à fleurs rapprochées en têtes terminales ou axillaires, dont la plus connue, la seule qu'on cultive dans les jardins de botanique, est le SPHÉRANTHE DE L'INDE qui a les feuilles décurrentes, lancéolées, dentelées, et les pédoncules crépus. Elle est vivace, et sert, dans son pays natal, à la guérison des maladies de l'estomac. Ses fleurs sont rouges et ses feuilles d'un vert noirâtre.

Loureiro cite aussi le SPHÉRANTHE DE LA COCHINCHINE, qui a les feuilles décurrentes, oblongues, très-entières; les supérieures en cœur, ovales, presque sessiles et terminales. Il se trouve à la Chine et à la Cochinchine, où on le regarde comme émollient, rafraîchissant et résolutif, où on l'emploie en cataplasme dans les douleurs des mamelles, et où son suc sert à laver les yeux dans les ophthalmies, et à gargariser la bouche dans les inflammations de la gorge. (B.)

SPHÈRE DU MONDE. On entend, sous ce nom, l'assemblage des corps célestes qui composent notre système planétaire, qu'on représente par une machine sphérique, composée des différens cercles, et qui, pour cette raison, est appelée *sphère armillaire*. Il y a deux sphères de cette espèce, qui sont construites d'après deux systèmes astronomiques différens: l'une, suivant le système des anciens, qu'on nomme *système de Ptolomée*, où l'on suppose que la terre est au centre de l'univers, et que le soleil et les planètes font chaque jour une révolution entière autour d'elle (mais ces mouvemens ne sont qu'apparens).

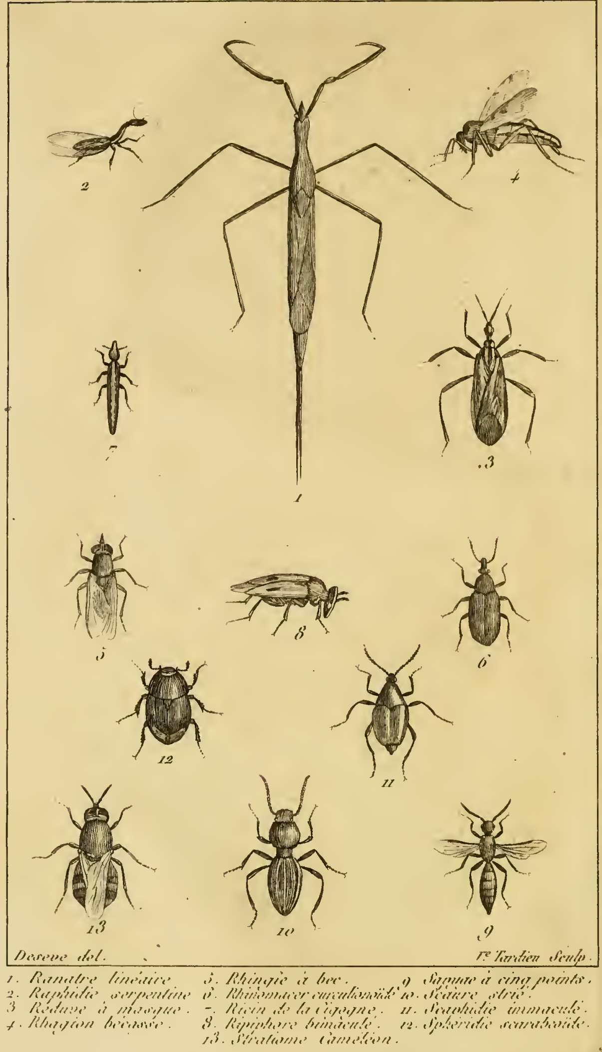
La seconde présente le système astronomique des modernes, connu sous le nom de *système de Copernic*. Elle offre la véritable position des corps célestes et leurs mouvemens réels. On y voit que le soleil occupe le centre du système planétaire, et que la terre et les autres planètes font autour de lui leur révolution dans un espace de temps d'autant plus long, que ces corps sont plus éloignés du soleil, soit parce que l'orbite qu'ils ont à décrire est plus étendue, soit parce que leur marche est plus lente. Ainsi *Mercure* et *Vénus*, qui sont plus voisins du *Soleil* que la *Terre*, et que, pour cette raison l'on nomme *planètes inférieures*, font en moins de temps que nous leur révolution autour de cet astre. *Mercure* fait la sienne en 88 jours : *Vénus* en 224 : la *Terre* en 365.

Les planètes qui sont plus éloignées que nous du *Soleil*, et qu'on nomme *planètes supérieures*, emploient dans leur révolution un espace de temps beaucoup plus long que la *Terre* dans la sienne. *Mars* y met 687 jours : *Jupiter* 4330 : *Saturne* 10747 ; enfin *Herschell*, qui est la planète la plus éloignée et qui a la marche la plus lente, ne termine sa révolution que dans un espace de 30589 jours, ou environ quatre-vingt trois ans. (Dans les nombres ci-dessus j'ai négligé les fractions).

J'ai dit que la vitesse de chacun de ces corps étoit proportionnée à sa proximité du *Soleil* : celle de *Mercure* est par conséquent la plus grande de toutes ; cette planète parcourt 49 kilomètres par seconde : *Vénus* 36 : la *Terre* 30 : *Mars* 27 : *Jupiter* 13 : *Saturne* 9 : *Herschell* 7 (le kilomètre est une mesure de 1000 mètres, ou environ 513 toises). Ainsi la *Terre*, qui parcourt 30,000 mètres par seconde, est animée d'un mouvement 70 fois, au moins, plus rapide que celui d'un boulet de canon, qui ne parcourt que 420 mètres par seconde.

Outre ce mouvement de révolution autour du *Soleil*, la *Terre* a son mouvement de rotation sur elle-même, par lequel les corps qui sont à sa surface décrivent, chaque jour, un cercle entier, qui est d'autant plus grand, que ces corps se trouvent plus voisins de l'équateur. Sous la ligne même, ils parcourent une étendue de 9000 lieues, qui est la circonférence entière du globe : à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, le cercle diminue ; près des pôles, il est fort petit, et sous le pôle même il est nul : un homme qui s'y trouveroit, n'auroit fait en 24 heures que tourner sur lui-même. (PAT.)

SPHÉRIDIE, *Sphœridium*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des palpicornes, tribu des sphéridiotes.



1. Ranatre linéaire
2. Raphidie serpentine
3. Réduve à masque.
4. Rhagion bécasse.
5. Rhingie à bec.
6. Rhinomacer curculionoïde
7. Ricin de la Cigogne.
8. Ripiphore bimaculé.
9. Sapyge à cinq points.
10. Scaure strié.
11. Scaphidie immaculé.
12. Sphéridie scarabéoïde.
13. Stratiome Caméléon.

Ces insectes ont été confondus par Linnæus et Geoffroy avec les dermestes, et par Degéer avec les escarbots ; mais ils sont distingués des uns et des autres par le nombre des articles de leurs antennes, leur insertion, la grandeur de leurs palpes maxillaires, la lèvre inférieure, et plusieurs autres caractères exposés à l'article *palpicornes*.

Ils sont bien plus rapprochés des hydrophiles, des sperchés, etc.; mais, outre qu'ils ne vivent point dans l'eau, ils s'en éloignent à raison de leurs tarses, de leurs mâchoires et de la grandeur du second article de leurs palpes maxillaires. *V.* l'article *sphéridiotes*. Quelques mâles ont, comme certains hydrophiles, le dernier article de leurs tarses antérieurs dilaté. Ces insectes se nourrissent pour la plupart de fientes d'animaux, de bouses particulièrement, sont de petite taille, d'une forme presque hémisphérique, noirs et luisans. Les léïodes et les phalacres ont, sous ces derniers rapports, de la ressemblance avec eux, et avoient même été d'abord placés dans le même genre ; mais ils en sont très-distingués par le nombre des articles de leurs tarses.

L'espèce la plus grande de nos environs est le SPHÉRIDIE SCARABÉOÏDE, *Sphæridium scarabæoides*, pl. P. 14, 12 de cet Ouvrage. C'est le *dermeste scarabæoïde* de Linnæus, et l'*escarbot d'écaille* de Degéer. Il est hémisphérico-ovoïde, d'un noir luisant, lisse, avec l'écusson allongé, les pattes très-épineuses, une tache rouge à la base de chaque élytre, et leur extrémité jaunâtre. Les sphéridies bipustulé et marginé d'Olivier n'en sont peut-être que des variétés. Geoffroy a décrit la dernière espèce sous le nom de *dermeste jayet*.

Le SPHÉRIDIE UNIPONCTUÉ, *Sphæridium unipunctatum*, dont le corps est plus oblong, d'un noir luisant, avec les côtés du corselet, les élytres et les pieds jaunâtres, a été mis par Linnæus et Degéer dans le genre *scarabée* (*squisquilius*). La femelle a une tache noire, en forme de cœur, à la suture des élytres.

Cette espèce est très petite. (L.)

SPHERIDIOTES, *Sphæridiota*. Tribu d'insectes coléoptères, famille des palpicornes, distinguée des hydrophiliens, autre tribu de cette famille, par les caractères suivans : pattes simplement ambulatoires et point propres à la natation ; tous les tarses à cinq articles, et dont le premier aussi long au moins que le second ; division des mâchoires membraneuse ; second article des palpes maxillaires le plus grand et enflé ; corps presque hémisphérique ; jambes épineuses ; insectes coprophages. Cette tribu est composée du genre SPHÉRIDIE. (L.)

SPHÉRIE, *Spheria.* Genre de plantes de la famille des champignons (des hypoxyles, selon Decandolle). Il offre pour caractères : un réceptacle composé de cavités arrondies, remplies d'une substance gélatineuse où sont noyés des bourgeons séminiformes.

Les espèces de ce genre, qui sont au nombre de deux cents et plus, vivent sous l'épiderme de l'écorce des plantes, et nuisent à leur croissance lorsqu'elles sont très-multipliées : elles avoient été placées parmi les VESSE-LOUP et les CLAVAIRES par Linnæus ; Bulliard en a décrit plusieurs sous le nom de VARIOLAIRE et d'HYPOXYLON. Elles se divisent en SPHÉRIES: 1.° dont *les loges séminales sont insérées sur un réceptacle allongé, charnu ou subéreux ;* 2.° dont *les loges séminales sont insérées sur un réceptacle plane, étalé, plus ou moins apparent ;* 3.° dont *les loges séminales sont conniventes ou rapprochées en faisceau, mais sans réceptacle commun apparent ;* 4.° dont *les loges séminales sont distinctes et sans réceptacle commun.*

Les genres XYLARIS, PORONIE, HYPOXYLON, CIRCINARIE, EPISTROME, CÉRATOSTOME, PHYLLOSTICTE, ANTENNARIE, CYPHALION, ont été établis à ses dépens.

Un grand nombre de *sphéries* sont figurées dans les Actes de l'Académie d'Upsal, année 1816, et dans l'ouvrage de Bernardi, sur les plantes de Sicile.

Les sphéries se font remarquer, principalement en automne, comme de petites taches blanches, jaunes, rouges, noires, quelquefois successivement de toutes ces couleurs. On en détermine fort difficilement les espèces à raison du petit nombre de caractères dont elles sont pourvues, et en ce qu'elles ne les montrent qu'à l'époque de leur maturité. Elles ont été figurées par Tood, Persoon et Bulliard.

Une espèce de ce genre, d'après l'observation de Palisot-de-Beauvois, nuit beaucoup à la végétation de l'OGNON es jardi ns. (B.)

SPHÉRITE, *Sphœrites.* Tel est le nom que le docteur Duftschmid a donné, dans sa Faune d'Autriche, à un genre d'insectes coléoptères, ayant pour type l'*hister glabratus* de Fabricius. M. Fischer, dans les Mémoires des naturalistes de Moscou, avoit établi la même coupe générique, sous la dénomination de *sarapus.* Les sphérites diffèrent en effet des *escarbots* et des *hololeptes* en ce que leurs antennes ne sont point coudées; que leurs pattes ne sont point contractiles, et que leur avant-sternum n'est point dilaté. Ils semblent faire le passage de ces insectes aux nécrophores, aux boucliers et aux autres genres de la tribu des peltoïdes ; mais ils en sont distingués par la massue de leurs antennes, dont les articles, au nombre de trois, sont si serrés, qu'elle paroît

être solide ou d'une seule pièce. La partie antérieure de la tête est rétrécie et avancée; les mandibules sont fortes, crochues et très-pointues au bout, avec deux dentelures au côté interne; le dernier article des palpes est un peu plus grand, que les précédens, presque ovoïde; le corps est presque carré; les jambes sont épineuses. L'insecte, d'après lequel ce genre a été établi, est d'un noir bronzé, luisant, avec des points disposés en lignes sur les élytres. Il se trouve en Suède et en Allemagne. (L.)

SPHÉROBOLE, *Sphærobolus.* Genre de plantes cryptogames de la famille des CHAMPIGNONS, dont les caractères consistent en une fongosité sessile, globuleuse, concave, s'ouvrant en étoile avec élasticité, et lançant une capsule globuleuse, remplie de semences.

Une espèce de ce genre est figurée pl. 895 du *Flora danica*, sous le nom de *lycoperdon carpobolus*, et une seconde, qui est la VESSE-LOUP RADIÉE de Linnæus, l'est sous le nom de *sphérobole rosacée*, dans l'*Histoire des Champignons du Mecklembourg*, Cette dernière constitue le genre de STICTIS de Persoon. (B.)

SPHÉROCARPE, *Sphærocarpus.* Genre de plantes établi par Koenig, dans la monandrie monogynie. Il a pour caractères : une corolle irrégulière, divisée en cinq parties; une étamine; un ovaire surmonté d'un style; une capsule globuleuse, sillonnée, rugueuse et polysperme. (B.)

SPHÉROCARPE, *Sphærocarpus.* Schwaegrichen, dans un prodrome sur la famille des HÉPATIQUES, donne ce nom à un autre genre de plantes fort voisin des TARGIONES, établi sur une seule espèce, observée d'abord par Micheli dans les montagnes de l'Italie. Il offre pour caractères : vésicule globuleuse; calice cylindrique d'une seule pièce perforée à son sommet. (B.)

SPHÉROCARPE, *Sphærocarpus.* Genre de plantes cryptogames de la famille des CHAMPIGNONS, dont les caractères sont : d'avoir d'abord un péricarpe charnu, qui devient ensuite très-friable, s'entr'ouvre irrégulièrement, et laisse sortir des semences qui étoient insérées sur des filamens.

Ce genre a été établi par Bulliard, et appelé *stemonitis* par Persoon. Il est composé de petits champignons globuleux ou turbinés, qui naissent ordinairement plusieurs ensemble sur une base membraneuse, et sont presque toujours pédicellés. C'est sur les arbres morts, sur les débris de végétaux qu'il faut en chercher presque exclusivement les espèces. Il est extrêmement voisin des CAPILLINES, avec lesquelles Lamarck l'a même réuni; mais jamais les sphé-

rocarpes ne sont, dans leur adolescence, d'une consistance mollasse comme les capillines, ce qui paroît suffisant pour les distinguer. Schrader a fait à ses dépens les genres Didymie, Licée, Cribraire et Dictydie. On en compte une cinquantaine d'espèces en Europe, dont dix-sept se trouvent aux environs de Paris.

Parmi ces dernières on doit principalement remarquer :

La Sphérocarpe scarlatine, qui est d'un pourpre écarlate, dont le pédicule est cylindrique, très-simple, et le péricarpe globuleux. Elle se trouve au printemps sur le bois pourri, sur les vieilles souches, où elle forme de petits amas d'un beau rouge : elle a au plus une ligne de haut ; elle s'ouvre par le milieu, comme une boîte à savonnette, et lorsque ses semences et le réseau qui les soutenoit sont disparus, elle ressemble à une petite pezize.

La Sphérocarpe a toupet a les pédicules épais et souvent ramifiés, le péricarpe globuleux, d'un jaune de bistre. Elle se trouve sur les vieilles souches pendant presque toute l'année. Son péricarpe s'ouvre en une déchirure latérale, par laquelle sort une partie du réseau qui donne attache aux semences.

La Sphérocarpe ficoïde est à peine pédicellée, son péricarpe est pyriforme et brunâtre, ainsi que ses semences. Elle se trouve sur les vieilles écorces. Elle a à peine une ligne de haut.

La Sphérocarpe chysosperme est souvent sessile ; son péricarpe est presque globuleux, ventru en dessus et jaune, ainsi que ses semences. Elle se trouve sur les écorces des arbres morts, et varie dans sa couleur.

La Sphérocarpe sessile est orbiculaire, d'un brun noirâtre en dehors, jaune en dedans. Elle n'a pas de base membraneuse comme les autres espèces.

La Sphérocarpe globulifère a le péricarpe orbiculaire ; les semences d'un brun-noir, et parmi elles des globules vésiculeux d'une autre couleur. Elle se trouve sur les petites branches d'arbres depuis long-temps tombées.

La Sphérocarpe verte a le pédicule très-long ; le péricarpe sphérique, ombiliqué, granuleux, verdâtre, et les semences brunes. Elle se trouve sur les vieilles souches, au printemps.

La Sphérocarpe capsulifère a son péricarpe fort gros, presque sessile, ovoïde, bleuâtre. Elle n'a que quelques fibres tendues d'une paroi à l'autre. Ses semences sont agglomérées plusieurs ensemble. Elle se trouve sur les vieilles souches.

La Sphérocarpe cylindrique est sessile, a les péricarpes

cylindriques, allongés et ferrugineux. Elle se trouve sur les vieilles souches.

La Sphérocarpe fragiforme est sessile. Son péricarpe est en massue, d'abord d'un rouge vif, ensuite d'un brun ferrugineux. Elle se trouve sur les vieilles souches.

La Sphérocarpe floriforme est presque coriace, a les pédicules fort longs; les péricarpes jaunâtres, d'abord globuleux et ensuite ouverts en étoile. On la trouve toute l'année sur les vieilles souches. C'est une très-jolie espèce. (B.)

SPHÉROCÉPHALE, *Sphærocephalus*. Plante à feuilles sessiles, imbriquées et à fleurs en tête, qui seule constitue un genre dans la syngénésie égale et dans la famille des composées bilabiées.

Les caractères de ce genre sont: calice double; l'extérieur composé de cinq folioles courtes, linéaires; l'intérieur de folioles ovales, rapprochées; cinq fleurons bilabiés; aigrette de quatre ou cinq soies blanches, caduques; réceptacle nu.

Ce genre, qui ne diffère pas de celui appelé Caloptition, se rapproche des Pérexies et des Ethulies. (B.)

SPHÉROCÈRE, *Sphærocera*, Latr. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, ayant pour caractères: corps oblong, déprimé; balanciers decouverts; ailes couchées sur le corps; tête presque globuleuse; antennes très-courtes, rapprochées, saillantes, dont le troisième article, ou la palette, plus large que long, demi-orbiculaire, avec une soie à la base; trompe épaisse; pattes postérieures grandes et arquées en dehors.

Je soupçonne que ce genre est le même que celui de *borborus* de M. Meigen. On trouve très-communément, sur le fumier, l'espèce suivante:

Sphérocère curvipède, *Sphærocera curvipes*. *Musca grossipes*, Linn. Elle est d'un noir obscur, avec les pattes d'un fauve livide, ayant les tarses noirs; les cuisses postérieures sont grandes, arquées, de même que les jambes qui sont terminées par un crochet; le premier article des tarses postérieurs est renflé; les nervures des ailes sont brunâtres. (L.)

SPHÉROCOQUE, *Sphærococcus*, Stakh. Genre de plantes de la famille des algues, troisième tribu ou section, les Fucées, ayant une substance membraneuse, coriace, plus ou moins ramifiée, tantôt plane, tantôt cylindrique, et une fructification extérieure et apparente.

Les *sphérocoques* ont, comme les Céraminos, une fructification arrondie ou ovale portée aux extrémités des rameaux ou axillaires; mais elles en diffèrent par la nature de leur substance entière, ni articulée, ni cloisonnée. (P.B.)

SPHEROÏDE, *Spheroides*. Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des BRANCHIOSTÈGES, dont les caractères consistent : à n'avoir point de nageoires dorsale, caudale et anale, et d'avoir quatre dents au moins à la mâchoire supérieure.

Ce genre est fort voisin des DIODONS et des OVOÏDES. (*V.* ces mots). Il ne renferme qu'une espèce que sa forme globuleuse rend fort remarquable. Lacépède l'a appelé le SPHÉROÏDE TUBERCULEUX, parce que son corps est couvert de petits tubercules dans les deux tiers de son étendue. Il n'y a que les environs de la tête indiquée par deux saillies sur lesquelles sont les yeux, qui en soient privés. Ses narines sont simples ; sa bouche placée inférieurement est assez grande, et n'a que deux dents à la mâchoire inférieure ; deux nageoires pectorales sont les seuls moyens de mouvement de ce singulier poisson, que Plumier a observé dans les mers d'Amérique, qui est figuré pl. P. 28. (B.)

SPHÉROLOBE, *Sphœrolobium*. Genre de plantes établi par Smith dans ses *Décades des papilionacées*, et confirmé par Labillardière dans ses Plantes de la Nouvelle-Hollande. Il est de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses. Ses caractères consistent : en un calice à cinq divisions irrégulières ; en une corolle papilionacée ; en un ovaire supérieur, surmonté d'un stigmate cariné et latéralement membraneux ; en un légume pédicellé, obrond et monosperme. *V.* pl. 138 du dernier ouvrage précité, et la pl. 969 du *Botanical magazine* de Curtis. Une seule espèce le compose, et nous la cultivons dans nos orangeries. (B.)

SPHÉROME, *Sphœroma*, Latr., Riss., Léach. ; *Oniscus*, Pall. ; *Cymothoa*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des isopodes, famille des ptérygibranches, ayant pour caractères : quatre antennes, insérées et rapprochées par paires sur le front, composées d'un pédoncule et d'une tige sétacée, multiarticulée ; les deux supérieures plus courtes ; leur pédoncule formé de trois articles, dont les deux premiers beaucoup plus épais ; pédoncule des inférieures de quatre articles ; pieds-mâchoires extérieurs en forme de palpes sétacés, rapprochés à leur base, divergens ensuite, ciliés au côté interne, et de cinq articles distincts ; corps ovale, convexe en dessus, voûté en dessus, se contractant en boule, en repliant et rapprochant, en dessous, ses deux extrémités, composé d'une tête et de neuf segmens tous transversaux, à l'exception au plus du dernier ; les sept antérieurs composant le tronc et portant chacun une paire de pattes, toutes terminées par un petit onglet et sous lequel est ordinairement une petite dent ; le premier segment fortement échancré en devant pour rece-

voir la tête ; le huitième marqué, de chaque côté, de deux lignes enfoncées ; incisions ébauchées, transverses, parallèles, plus ou moins allongées; le dernier segment fixé au précédent par deux espèces de gynglymes, grand, arrondi, tronqué obliquement de chaque côté, convexe en dessus, très-voûté en dessous, renfermant, dans sa cavité, des branchies molles ; dessous des deux derniers anneaux recouvert de deux rangées longitudinales d'écailles imbriquées, formées d'un pédicule ou d'un support attaché transversalement, et d'une lame ovale ou triangulaire, très-ciliée sur les bords ; un appendice en forme de nageoire, de chaque côté du dernier segment, inséré à l'angle extérieur de sa base, et composé de trois articles ; le radical petit, tuberculiforme ; le second dilaté au côté interne en manière de lame ou de feuillet, ovale ou elliptique ; le troisième, le plus souvent aussi en forme de feuillet et composant, avec le précédent, une sorte de nageoire.

Les caractères que je viens d'exposer conviennent nonseulement au genre sphérome, tel que M. Léach l'a restreint, mais encore à ceux qu'il en a démembrés, et qu'il a nommés: *campecopea*, *nœsa*, *cymodice* et *dynamène*. La forme du prolongement interne du second article des appendices latéraux du dernier segment, et celle de leur dernier article, varient un peu, ainsi que leur direction ; mais la composition de ces appendices est essentiellement la même ; et c'est ce que M. Léach n'a pas assez exactement observé, du moins relativement aux *campécopées* et aux *nœses*. Le genre sphérome, en lui donnant la plus grande latitude, ne comprend qu'un petit nombre d'espèces ; dès lors il n'est pas nécessaire de profiter de quelques différences, peu importantes, pour le réduire ; on peut d'ailleurs atteindre le même but, d'une manière plus simple, en y formant des sections. Les caractères de celles que je vais présenter, sont établis sur des observations nouvelles.

Il me paroît certain queles cymothoés et les sphéromes doivent, à raison de la composition de leurs antennes, de la forme de leurs pieds-mâchoires, de leurs appendices natatoires et de leurs branchies, être placés à la tête des ptérigybranches. Ils sont, de tous les crustacés de cette famille, les plus rapprochés des amphipodes. La mer est leur unique habitation ; selon M. Risso, ils sont presque toujours réunis en grande troupe ; se tiennent, pour la plupart, au fond de l'eau, et se portent en foule sur les différens êtres marins, dont ils veulent faire leur proie ; ils marchent et nagent avec dextérité, et servent de nourriture aux spares et à d'autres poissons.

Le *sphérome cendré* est toujours caché sous les pierres ou sous les plantes amoncelées par les flots, sur le rivage, et se soustrait ainsi à l'influence de la lumière et à celle de l'eau. L'espèce qu'il nomme *trigone* ne se plaît qu'à l'ombre des ulves et des fucus, qui croissent à quelques mètres loin des baies.

Le *sphérome épineux* se cramponne sur les zostères et s'avance très-rarement sur le rivage. Une autre espèce, qu'il a dédiée à l'un de nos amis communs, M. Lesueur, habite sous les cailloux roulés du golfe de Nice. Ce dernier naturaliste a recueilli, dans son voyage à la Nouvelle-Hollande, plusieurs nouvelles espèces de ce genre, et particulièrement de la division correspondante aux *campécopées* de M. Léach. Il est probable que ces crustacés se trouvent dans toutes les mers; mais on a négligé leur étude. Ils sont généralement de la taille des cloportes, et d'une couleur, tantôt jaunâtre ou roussâtre, tantôt d'un gris verdâtre, uniforme.

I. *Appendices latéraux du dernier segment du corps terminés par deux feuillets, en manière de nageoires; milieu du bord postérieur de ce segment sans appendices lamelliformes.*

A. Bord postérieur du dernier segment entier ou sans échancrure; les deux feuillets de ses appendices latéraux (toujours presque semblables, et dont l'interne couvre l'extérieur ou le dernier article) courbés en dedans, appliqués sur les côtés de ce segment et paroissant se confondre avec lui.

Les Sphéromes, *Sphæroma*, de M. Léach.

Sphérome cendré, *Sphæroma cinerea*, Latr., Riss.; *Oniscus globator*, Pall., *Spicil. Zool.*, fasc. 9, tab. 4, fig. 18. Dessus du corps entièrement lisse; feuillets des appendices latéraux et postérieurs elliptiques, aigus; bord externe des extérieurs dentelé en scie. Dans toutes nos mers.

M. Léach a décrit deux autres espèces: le S. a queue raboteuse (*rugicauda*), dont le dernier segment est un peu ridé, avec les feuillets extérieurs de ses appendices à peine dentés; le S. de Hooker (*Hookeri*), où le même segment présente deux tubercules. La précédente paroît être très-voisine de celle que M. Risso nomme *trigone*.

B. Bord postérieur du dernier segment échancré; les deux feuillets de ses appendices latéraux, ou l'extérieur au moins, droits ou dirigés en arrière dans le sens de la longueur du corps.

* Prolongement lamelliforme interne du second article des appendices latéraux du dernier segment courbé en dedans, et formant au bord postérieur de ce segment un demi-cintre. Le sixieme segment (quelquefois plus grand) ou le septième cornu.

Les Næses, *Næsa*, de M. Léach.

** Les deux feuillets des appendices latéraux du dernier segment presque droits, ou légèrement courbés en dedans.

† Le feuillet extérieur des appendices latéraux du dernier segment, ou son troisième article plus grand et plus épais que le feuillet interne, et le recevant dans une cavité de sa face interne.

Les Campécopées, *Campecopæa*, de M. Léach.

La C. hérissée, *hirsuta*, de M. Léach, est la *sphérome épineuse* de M. Risso, pl. 3, fig. 14.

†† Les deux feuillets des appendices latéraux du dernier segment presque semblables; celui qui est formé par le prolongement du second article recouvrant l'autre, ou le dernier article.

Les Dynamènes, *Dynamene*, de M. Léach.

La Spherome Lesueur, de M. Risso, paroît être de cette division.

II. *Prolongement interne du second article des appendices latéraux du dernier segment et leur troisième article peu comprimés, point foliacés; un appendice en forme de lame, dans l'échancrure du milieu du bord postérieur de ce segment.*

Les Cymodices, *Cymodice*, de M. Léach.

Je n'ai vu aucune espèce de cette divison. (L.)

SPHERONEMA ou SPHÆRONEMA, *Sphæronema.* Genre de plantes établi par le docteur Fries, dans la famille des champignons : il se compose des espèces de Sphæries qui sont globuleuses. (P.B.)

SPHEROPHORE, *Spherophorus.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des Algues, établi par Acharius aux dépens des Lichens de Linnæus. Il présente pour caractères : des tubercules terminaux, arrondis, remplis d'une poussière noirâtre, se déchirant ensuite, et devenant concaves après le dégagement de la poussière ; des tiges solides, roides, cartilagineuses, lisses, fragiles, ramifiées en forme d'arbuste.

Ce genre a pour type les Lichens globifère et fragile de Linnæus, et prend des espèces dans le genre Thamnion de Ventenat. (B.)

SPHÉROPTÈRE, *Sphæropteris.* Nom donné au genre établi par Forster, sous celui de Cyathée, sur le Polypode médullaire. (B.)

SPHEROSIDERITE. *V.* Sphærosidérite. (LN.)

SPHERULES. Organes qui contiennent les Bourgeons séminiformes dans les Hypoxylées : ils sont ou oblongs, ou arrondis, ou sphériques. Ils s'ouvrent par le déchirement de leur sommet. *V.* Fruit. (B.)

SPHERULITE. Lamétherie, Journal de physique, brumaire an 14, a décrit et figuré sous ce nom une Radiolite

d'une beauté rare, qu'il possédait, qui est maintenant dans la collection de M. de Drée, et qui est la seule, jusqu'à présent, connue, dont les deux valves se séparent. Il paroît que cette radiolite étoit fixée par le milieu de sa grande valve, soit au moyen du test même, soit par l'intermédiaire d'un muscle analogue à celui des Térébratules. Je penche pour cette dernière idée, qui étoit probablement celle de Bruguières, puisqu'il a placé les radiolites à côté des térébratules.

On distingue dans la valve inférieure de la coquille de Lamétherie, un corps agatisé, comme le reste de la coquille, mais entouré de terre calcaire; et ce corps a deux digitations dont l'une est plus courbée que l'autre, ce qui indique qu'elles appartennoient à un corps mou, à l'animal même de la coquille. Au reste, on ne peut rien dire de plus sur ces corps, que ce que Lamétherie en a publié. *V.* Radiolite. (b.)

SPHEX, *Sphex*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, tribu des sphégimes, et distingué des autres genres de cette division par les caractères suivans: mandibules dentées au côté interne; antennes insérées vers le milieu de la face de la tête; mâchoires et lèvre guère plus longues que la tête, et fléchies seulement vers leur extrémité; articles des palpes maxillaires presque tous allongés et obconiques.

Le nom de *sphex*, selon l'opinion la plus généralement admise, fut donné par les auteurs grecs à une sorte de guêpe. Pline en distingue une par le surnom d'*ichneumon*. Celle-ci fait la guerre aux *phalanges*, les tue, les emporte dans son nid, placé dans un mur ou quelque corps percé d'un trou, et enduit de boue le nid qui doit servir de berceau à sa postérité. De semblables habitudes ne peuvent convenir qu'aux insectes du genre *pélopée* et à quelques autres espèces analogues, nommées par Réaumur *guêpes-ichneumons*. C'est à ces hyménoptères et à tous ceux du même ordre approvisionnant leurs petits de divers insectes dont ils se sont emparés et qu'ils ont transportés, après les avoir percés de leur aiguillon, dans leurs nids, que Linnæus applique le nom générique de *sphex*. Cette coupe embrasse notre famille d'hyménoptères fouisseurs et quelques autres insectes de la famille des pupivores. Elle ne fut point adoptée par Geoffroy. Quelques espèces furent réunies aux ichneumons; les autres devinrent des guêpes. Plus judicieux, Degéer rétablit le genre *sphex* avec sa dénomination française de guêpe-ichneumon. Cette coupe, telle que Linnæus l'avoit composée, renfermoit des insectes très-disparates. Il étoit donc nécessaire de l'élaguer en établissant de nouveaux genres; et telle fut l'entreprise de Fabricius. Profitant de ses travaux et de ceux de M. Kirby, j'ai

porté plus loin la réforme, et le genre sphex est maintenant très-simplifié. Si l'on veut connoître ces divers changemens, on consultera l'article *fouisseurs* et tous les autres qui en dépendent. Nous observerons seulement que, d'après M. Kirby, nous désignons sous le nom d'*ammophiles* les insectes appelés *sphex* par Fabricius, et que ceux auxquels nous avons réservé cette dernière dénomination sont les *pepsis* de cet auteur, dont l'abdomen est pédiculé. Ces hyménoptères ont d'ailleurs la même forme générale et les mêmes habitudes; aussi M. Jurine les réunit-il avec les *pélopées*, dans son genre *sphex*.

Les insectes que je nomme ainsi ont le corps étroit et plus ou moins long; les antennes un peu plus courtes que le corselet, filiformes, et qui se contournent souvent, les articles étant menus et n'étant pas très-serrés les uns contre les autres, comme dans les abeilles; la tête transversale, un peu plus large que le corselet, ou du moins de sa largeur, avec la face antérieure jusqu'aux mandibules plane, couverte souvent d'un duvet soyeux et brillant; les yeux ovales et entiers; les trois petits yeux lisses, placés en triangle sur le vertex; le corselet ovale, rétréci aux deux bouts, à l'antérieur surtout, ce qui rend le cou plus distinct; une cellule radiale et trois cellules cubitales aux ailes supérieures, avec deux nervures récurrentes, dont la première s'insère sous la seconde de ces cellules cubitales, et dont l'autre est reçue par la cellule cubitale suivante; l'abdomen ovalaire, tenant toujours au corselet par un pédicule brusque, et renfermant à son extrémité un aiguillon conique un peu arqué, très-acéré à sa pointe, ayant une espèce d'étui formé de deux demi-fourreaux, et qui fait des piqûres très-sensibles; les pattes sont menues, mais longues; les tarses sont allongés; ces tarses ont quelques petites épines, et sont terminés par deux crochets simples, avec une pelote au milieu.

Les sphex, en état parfait, ne vivent que du suc mielleux des fleurs; ils se plaisent dans les lieux secs, sablonneux et exposés au soleil, parce qu'ils y ont plus de facilité pour creuser les nids de leurs petits, et que ces terrains sont plus favorables à la conservation de leur postérité. Ils volent avec agilité, et se posent de distance en distance pour chercher l'emplacement où ils veulent nidifier. On leur entend produire de temps à autre un petit bourdonnement qui semble être le signe de quelque affection particulière.

L'insecte se sert de sa bouche et de ses pattes pour creuser la terre; il emporte avec ses dents les grains de sable, les petites mottes de terre qu'il détache, les jette à quelque distance, et puis rentre de nouveau dans le trou commencé. Il

écarte et jette ces décombres en arrière ; ses pattes postérieures sont alors dans un mouvement continuel ; on croiroit voir une poule qui gratte et dissémine la terre avec ses pieds. Le sphex parvient ainsi, à force de peines, à pratiquer une galerie de quelques pouces de profondeur, et dont la direction est oblique à la surface du terrain. On peut jouir facilement, à la promenade, du spectacle de l'industrie de ces insectes, les bords des chemins étant les lieux qu'ils fréquentent davantage. La retraite où le sphex doit cacher le germe de sa postérité étant prête, l'insecte va chercher une chenille ou quelque autre insecte, qu'il tue avec son dard meurtrier, l'entraîne à différentes pauses au bord du trou, l'y fait entrer, y pond un œuf, et bouche le terrier avec de la terre et les différens corps qui sont à sa portée.

Sphex de Pensylvanie, *Sphex pensylvanica*, Linn. ; *Pepsis pensylvanica*, Fab. Il a environ quinze lignes de long ; tout le corps et les pattes d'un noir foncé ; l'abdomen ovale, pointu à l'extrémité, attaché au corselet par un pétiole court ; les ailes d'un violet foncé, luisant, brunes à l'extrémité.

On le trouve en Pensylvanie.

La femelle creuse, dans les flancs escarpés d'un banc de terre grasse, un trou horizontal, y ensevelit une grosse sauterelle verte, dépose un œuf, revient chercher deux autres sauterelles, et bouche ensuite le trou. La larve venant à éclore, se nourrit des provisions qu'on lui a préparées.

Cet insecte prend avec beaucoup d'adresse ces sauterelles, les pique, mais de manière cependant qu'elles puissent vivre encore quelques jours, afin que la larve ne les trouve pas corrompues à sa naissance. On a retiré les trois sauterelles vivantes du nid ; mais elles avoient perdu leur agilité ; elles moururent un ou deux jours après avoir été exposées à l'air. La piqûre de ce sphex est douloureuse ; mais elle ne fait pas enfler la chair comme celle des guêpes et des abeilles.

Le midi de la France offre une espèce de la division du précédent :

Le Sphex a ailes jaunatres, *Pepsis flavipennis*, Fab. Il est noir, avec les mandibules, le point calleux de l'origine des ailes, les tarses, les jambes antérieures et même les autres, fauves ; les ailes sont jaunâtres avec l'extrémité noire.

M. Jurine a donné une excellente figure de cette espèce, dans son ouvrage sur les hyménoptères, pl. 8.

Le Sphex du sable, représenté ici, pl. P 24, 3, et le Sphex des chemins, de la première édition de ce Dictionnaire, appartiennent au genre *ammophile*.

On rapportera à celui de *pélopée* le Sphex azuré de la même édition. *V.* ces articles. (L.)

SPHINCTERULE, *Sphincterules*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères s'expriment ainsi : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque et contournée en spirale ; mamelonnée sur les deux centres ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; dos arrondi, caréné, armé ; ouverture évasée, recouverte par un diaphragme percé de trois trous, disposés en triangle à l'angle extérieur, ainsi que d'une rimule au centre, dont la fente se prolonge vers le retour de la spire qui est reçu dans le milieu du diaphragme.

La seule espèce qui compose ce genre se trouve en abondance sur les côtes de Maroc. Sa largeur ne s'étend pas au-delà d'une ligne. Elle est fort remarquable par ses côtes et les trous ainsi que la rimule de son ouverture. (B.)

SPHINGIDES, *Sphingides*, Latr. Tribu d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des crépusculaires, ayant pour caractères : palpes inférieurs vus en devant, larges, couverts d'écailles très-nombreuses ; le troisième article, ou le dernier, généralement peu distinct ; antennes en massue prismatique (toujours terminées par une petite houppe).

Les chenilles ont toujours seize pattes ; leur forme est cylindrique ou presque conique ; l'extrémité postérieure de leur corps a souvent une espèce de corne. Elles vivent de feuilles, et s'enfoncent dans la terre pour subir leurs métamorphoses. Les chrysalides, d'une forme conique, ont leur enveloppe unie. Leurs coques ne consistent souvent que dans des grains de terre, ou quelques parties sèches de végétaux liés avec un peu de soie. L'insecte parfait éclôt, pour un petit nombre d'espèces, un ou deux mois après que la chenille s'est renfermée dans sa coque ; le plus souvent il ne paroît que six à neuf mois après : il a passé l'hiver sous l'état de chrysalide.

Cette t ibu est composée des genres : CASTNIE, SPHINX et SMÉRINTHE. (L.)

SPHINGION, de Pline. Il paroît que c'est un singe du genre BABOUIN. *V.* à ce mot, le *papion proprement dit.* (DESM.)

SPHINX. Pline a donné ce nom, de même que celui de *sphingion*, au *papion*, ou *babouin proprement dit.* Les zoologistes méthodistes ont fait de ce mot grec la dénomination spécifique de cette espèce de *singes*. *V.* BABOUIN. (S.)

SPHINX, *Sphinx*. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des crépusculaires, tribu des sphingides, distingué des autres genres de cette division par les caractères suivans : palpes inférieurs n'offrant que deux articles bien apparens (le troisième très-petit), contigus, paroissant épais, à raison des écailles qui les recouvrent ; massue des antennes commençant près de leur milieu, simple ou n'ayant

au plus que des stries transverses, barbues, jamais fortement dentées en scie ; une langue cornée et très-distincte.

Les sphinx ont le corps gros, fort ; les yeux grands ; les ailes presque horizontales, formant un triangle avec le corps ; l'abdomen conique ; les pattes grosses, avec deux crochets simples au bout des tarses.

Ces insectes sont fort beaux, leurs ailes étant ornées des couleurs les plus vives et les plus agréablement variées. Quoiqu'en général ils soient assez gros, ils volent avec plus de légèreté que les *bombix*, et ils se décèlent par le bruit qu'ils font entendre. Au coucher du soleil, ils vont prendre un peu de nourriture sur les fleurs ; ils passent de l'une à l'autre avec rapidité, pompent les sucs qu'elles contiennent en dardant leur longue trompe, et voltigent autour de ces fleurs sans se poser dessus.

L'accouplement de ces insectes n'offre rien de particulier. Les mâles finissent leur carrière avec celle de leurs plaisirs. Les femelles font un assez grand nombre d'œufs, les placent sur les plantes qui doivent nourrir les chenilles qui en sortiront, et périssent.

Ces chenilles ont seize pattes ; leur peau lisse ou chagrinée est sans poils ; les unes ont la tête arrondie ; les autres l'ont aplatie en devant, et terminée en pointe aiguë à sa partie supérieure. Ce que presque toutes ont de plus remarquable, c'est une espèce de corne assez longue, dure, recourbée, placée sur le onzième anneau, et dont on ignore l'usage. Parmi les chenilles, on distingue celle qui vit sur le troëne et le lilas, dont l'attitude est souvent très-singulière ; elle se tient le plus ordinairement sur une branche qu'elle serre avec ses pattes membraneuses, ayant le devant du corps élevé perpendiculairement et la tête inclinée. Comme dans cette position, où elle reste des heures entières, elle a quelque ressemblance avec les figures du sphinx de la fable, on lui en a donné le nom, qu'après elle a communiqué à toutes celles de ce genre. On trouve ces chenilles en été ; elles ont acquis la grandeur qu'elles doivent avoir vers la fin de cette saison ou au commencement de l'automne : alors elles entrent en terre, où elles font une espèce de coque dans laquelle elles se changent en nymphes. Les unes passent l'hiver sous cette forme, et ne deviennent insectes parfaits que l'été suivant ; les autres subissent leur dernière métamorphose un ou deux mois après le changement de la chenille en nymphe. Quelquefois l'entier développement de ces insectes n'a lieu qu'au bout de deux ans, soit que le défaut de chaleur les retarde, soit pour toute autre cause.

Les nymphes sont coniques ; elles ont à leur extrémité

postérieure une pointe dure, écailleuse, assez longue; celles dont l'insecte parfait doit avoir la trompe très-longue, ont cette partie très-marquée, formant une espèce d'appendice recourbé sous la poitrine, une sorte de nez.

Nous partageons ce genre de la manière suivante :

* *Abdomen sans brosse à son extrémité.*

† *Bord postérieur des ailes droit.*

Sphinx a tête de mort, *Sphinx atropos*, Linn., Geoff., Fab.; *Papill. d'Eur.*, pl. CV et CVI, n.° 154; pl. 24, 4 de cet ouvrage. Il a les ailes supérieures d'un brun foncé, avec des taches irrégulières d'un brun jaunâtre et d'un jaune clair; les inférieures jaunes, avec deux bandes transversales brunes; l'abdomen d'un gris bleuâtre, avec les côtés jaunes et une bande transversale noire sur chaque anneau. Ce que cet insecte a de plus remarquable, c'est son corselet qui est noir, et sur lequel est une grande tache jaune irrégulière, avec des points noirs, qui représente une tête de mort.

Une autre singularité de ce sphinx, c'est un petit bruit, imitant un cri plaintif, qu'il fait entendre, et que Réaumur dit être produit par le frottement des palpes contre la trompe.

Nous trouvons dans un poëme de M. Leroux, intitulé l'*Art entomologique*, un extrait des observations curieuses que son ami M. Lorey, ancien chirurgien militaire, et qui a fait une étude particulière des oiseaux et des insectes, a recueillies sur la stridulation de ce sphinx. Il l'explique d'une autre manière.

« La stridulation que fait entendre le *sphinx atropos*, lorsqu'on le touche, ou qu'entré dans un appartement, il craint de ne pouvoir s'en échapper, n'est, ni comme l'a avancé Réaumur, ni comme l'a prétendu Rossi, d'après ses expériences, l'effet du frottement de sa trompe contre les palpes dans lesquels elle s'engage. L'explication qu'en a donnée dernièrement un naturaliste allemand, n'est pas plus décisive, et fait penser avec raison qu'aucun de ces savans (si recommandables d'ailleurs) ne s'est donné la peine d'en rechercher la véritable cause. J'ai souvent examiné ce sphinx, qui est extrêmement commun en Italie, pendant le long séjour que j'y ai fait, et je me suis assuré par des expériences positives, que c'est à l'air qu'est due cette stridulation qu'on ne peut comparer à aucune de celles qui ont lieu chez les autres, mais dont on aura une idée assez exacte, en passant vivement l'ongle sur l'extrémité d'un peigne fin d'écaille ou d'ivoire. Cet air s'échappe par une trachée qui existe aux deux côtés de la base de l'abdomen, et qui, dans l'état de repos, se trouve fermée par un faisceau de poils très-fins, réunis par

un ligament qui prend naissance sur les parois latérales et internes de la partie supérieure de l'abdomen, lequel faisceau se dilate par la divergence des rayons qui le composent, en formant un petit soleil ou astérisque fort joli. L'amputation successive des palpes, de la langue et de la tête, ne m'a laissé aucun doute à cet égard ».

Quoi qu'il en soit, ce son plaintif et la figure que présente le corselet de ces sphinx, leur ont valu une sorte de célébrité.

Dans une année qu'ils parurent en assez grande quantité dans quelques cantons de la province de Bretagne, les paysans, après les avoir remarqués, en furent effrayés; ils crurent qu'ils étoient la cause des maladies épidémiques qui régnoient dans ce pays, et ils les regardoient comme les avant-coureurs de la mort. Peut-être aussi auront-ils pris leur bruit pour un cri lamentable et funèbre : c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour alarmer des gens ignorans et superstitieux.

Ce sphinx, qui habite une partie de l'Europe, se trouve jusqu'au Cap de Bonne-Espérance; sa grandeur varie en raison du climat.

La chenille est d'un jaune foncé, avec des taches d'un vert clair et d'un vert foncé; sa corne n'est point recourbée comme l'est celle des autres chenilles de ce genre; elle est contournée et inclinée vers l'extrémité du corps, et grenue. Cette chenille se nourrit de feuilles de pommes-de-terre, de jasmin, se change en nymphe vers le milieu de l'été, et devient insecte parfait en automne.

Le Sphinx du troène, *Sphinx ligustri*, Linn., Geoff., Fab. — *Papill. d'Europ.*, pl. LXXXV, n.° 113. Il a les ailes supérieures comme veinées de brun noir, de blanc et de gris rougeâtre; les inférieures roses, avec deux bandes noires; le corselet brun, avec une bande rougeâtre de chaque côté; l'abdomen d'un rouge vineux, avec une bande noire sur chaque anneau, séparée dans le milieu par une bande longitudinale rougeâtre.

On le trouve en Europe dans les jardins, où il vole le soir autour des lilas, des chèvrefeuilles et autres arbustes.

Sa chenille, une des plus belles de ce genre, est celle qui se tient le plus ordinairement dans l'attitude des sphinx. (*V.* les *Généralités.*) Elle est d'un vert pomme, avec sept bandes obliques, lilas et blanc, en forme de boutonnières, de chaque côté. On la trouve, vers le milieu de l'été, sur le lilas dont elle mange les feuilles; elle se change en nymphe vers la fin de cette saison, et ne devient insecte parfait que l'été suivant.

Sphinx du liseron, *Sphinx convolvuli*, Linn., Fab.; *Papill. d'Europ.*, pl. LXXXVI, LXXXVII et CXXII, n.° 114; le *Sphinx à cornes de bœuf*, Geoff. Ce sphinx a deux pouces de long. Il est

brun, avec des raies plus claires, d'autres plus foncées sur les ailes supérieures, des bandes d'un brun foncé sur les inférieures; l'abdomen a des raies transversales alternativement noires et rouges. Sa chenille est brune ou verte, avec des raies latérales et obliques blanches et des points noirs. Elle a une queue, et vit sur le liseron. Sa chrysalide a une corne ou un nez en devant, servant de gaîne à la trompe du sphinx. L'insecte parfait éclôt la même année, si la ponte a été faite de bonne heure.

Sphinx de la vigne, *Sphinx elphenor,* Linn., Geoff., Fab.: *Papill. d'Europ.*, pl. CXII, n.º 160. Il a la tête, le corselet et l'abdomen d'un vert d'olive, avec quelques bandes longitudinales d'un rouge pourpre; les ailes supérieures du même vert, avec des bandes transversales et longitudinales d'un rouge pourpre; les inférieures noires à la base, pourprées à l'extrémité.

On le trouve en Europe : il est assez rare aux environs de Paris.

Sa chenille vit sur l'*epilobe à feuilles étroites*, sur l'*impatiente des bois* et la *vigne.* Elle est d'un vert noirâtre velouté, avec une grande tache bleue en forme d'yeux sur les côtés des deux premiers anneaux; la partie antérieure de son corps est très-grosse, et sa tête petite, allongée, ce qui lui donne la forme d'un groin de cochon, et d'où on a nommé cette chenille *cochonne.* On la trouve dans le milieu de l'été, et elle devient insecte parfait pendant l'automne.

Sphinx (le petit) de la vigne, *Sphinx porcellus*, Linn., Geoff., Fab.; *Papill. d Europe*, pl. CXIII, n.º 161. Cette espèce est de moitié plus petite que la précédente. Son corps est presque entièrement lavé de rose. Les ailes supérieures ont leur base et leur extrémité de cette couleur, avec le milieu jaunâtre; les inférieures sont jaunâtres, avec le bord postérieur ras. La chenille est brune, sans queue, avec trois taches en forme d'yeux de chaque côté près de la tête.

Sphinx du tithymale, *Sphinx euphorbiæ*, Linn., Geoff., Fab.; *Papill. d'Europe*, pl. CVII et CVIII, n.º 155. Il a le corselet d'un vert d'olive foncé, bordé de blanc sur les côtés; l'abdomen du même vert en dessus, avec des bandes blanches courtes sur les côtés; les ailes supérieures d'un gris rougeâtre, avec trois taches vertes le long du bord extérieur, et une large bande de même couleur au bord postérieur; les inférieures rouges, avec la base noire, une bande transversale de même couleur et une tache blanche; tout le dessus du corps et les ailes rouges sans taches.

On le trouve en Europe; il est assez commun aux environs de Paris.

Sa chenille vit sur le *tithymale à feuilles de cyprès*. Elle a la tête, les pattes et la base de la corne rouges; le corps noir, avec des points, des taches d'un jaune rouge et verdâtre, et de chaque côté des anneaux, une tache ronde rougeâtre. Elle entre en terre en automne, passe l'hiver sous cette forme, et devient insecte parfait l'été suivant.

Sphinx de la garance, *Sphinx gallii*, Fab.; *Papill. d'Eur.*, pl. cix, n.º 156. Cette espèce avoit d'abord été confondue avec la précédente; mais elle en diffère en plusieurs points: ses antennes sont entièrement brunes; la côte supérieure des ailes est largement bordée d'olive, et cette bande a au côté interne des taches noires; les ailes inférieures n'ont, au lieu du rosé nué qui occupe le milieu de celles du sphinx du tithymale, qu'une tache d'un rouge briqueté; l'abdomen a une suite de points blancs le long du dos. Sa chenille est olive, avec une raie sur le dos et des taches latérales couleur de soufre; les pattes de devant sont noires; la petite corne est hérissée de petites épines. Elle vit sur le caille-lait jaune ou sur la garance. Ses métamorphoses sont d'ailleurs les mêmes que celles du sphinx du tithymale.

Sphinx rayé, *Sphinx lineata*, Fab.; le *Livournien, Papillons d'Europe*, pl. cx et cxi, n.º 158. Sa tête est verdâtre, avec une raie blanche de chaque côté; son corselet est noirâtre, avec trois raies doubles blanches; l'abdomen est cendré, tacheté de noir et de blanc; les ailes supérieures sont verdâtres en dessus, avec une bande blanche au milieu, coupée par six nervures blanches; le bord postérieur est cendré; les ailes postérieures sont d'un rouge fleur de pêcher au milieu, avec deux bandes noires, l'une à la base, et l'autre près du bord postérieur. La chenille est d'un jaune olive, avec la tête, une ligne dorsale et deux rangs de taches rondes de chaque côté, rouges. Elle vient sur le caille-lait, et subit ses métamorphoses en peu de temps.

Sphinx phœnix, *Sphinx celerio*, Linn., Fab.; *Papill. d'Europe*, pl. cx et cxxii, n.º 157. Son corps et le dessus des ailes supérieures sont d'un brun clair; le corselet a une raie d'un blanc jaunâtre de chaque côté; l'abdomen a une raie blanche bordée de noirâtre le long du dos, et une rangée de traits blancs de chaque côté; les ailes supérieures ont un point et une bande qui les traverse obliquement et d'un blanc jaunâtre. Cette bande a sur le bord interne une raie blanche; le milieu des ailes inférieures est d'un blanc rosé, coupé par des nervures noires; près du bord postérieur est une bande noire.

La chenille vit sur la vigne. Elle est brune, avec deux raies et deux taches oculaires près du cou, jaunâtres. Elle a une

corne. Elle n'entre point en terre, et se convertit en chrysalide dans des feuilles roulées.

Cette espèce se trouve au midi de la France, en Espagne, en Italie, à Ténériffe.

SPHINX CENDRÉ, *Sphinx vespertilio*, Fab.; *Papill. d'Europe*, pl. CXI, n.° 139. Son corps et le dessus des ailes supérieures sont cendrés; les ailes inférieures sont rouges au milieu, avec la base et l'extrémité noires.

Cette espèce a été trouvée aux environs de Lyon, en Suisse.

Cette division comprend aussi les deux espèces suivantes: le SPHINX DE LAURIER ROSE, *Sphinx nerii*, qui est la plus belle espèce des indigènes. Il est vert, avec différentes bandes plus foncées et d'autres qui sont d'un jaunâtre un peu fauve sur les ailes supérieures. La chenille vient sur le laurier rose. Elle est verte, pointillée de blanc, avec deux taches oculaires bleues; elle a une queue. Ce sphinx se trouve aux environs de Nice, en Italie, et même, mais très-rarement, aux environs de Paris. Le SPHINX DES PINS, *Sphinx pinastri*, Linn. Il est gris; les ailes supérieures ont des lignes ramassées noires; l'abdomen est brun, avec des anneaux blancs. Sa chenille est verdâtre, avec une ligne sur le dos et les stigmates rouges, et une raie latérale jaune; elle a une queue. Elle vient sur les pins des pays montagneux.

†† *Bord postérieur des ailes anguleux.*

SPHINX DE L'ÉPILOBE, *Sphinx œnotheræ*, Fab.; *Papillons d'Europe*, pl. CXXI, n.° 166. Il a un peu moins d'un pouce de long; son corps est d'un vert olive; les ailes supérieures ont au milieu une bande transversale plus foncée, marquée d'un point obscur, et bordée de verdâtre clair; les ailes inférieures sont jaunâtres ou roussâtres, avec une bande verte au bord postérieur.

La chenille a la tête petite et sphérique. Elle est d'un beau vert clair, avec des taches d'un vert plus foncé lorsqu'elle est dans son premier âge. Les stigmates sont rouges. A la place de la corne, est une plaque ronde, jaune, bordée de noir, avec un point noirâtre au centre. Toutes ces couleurs disparoissent à sa première mue. Dans quelques instans, elle grossit du double et devient brune. Sa plaque s'affaisse et se ride.

Sa chenille vit sur l'*épilobe velue* ou sur celle des *marais*. Elle aime encore les feuilles fraîches, et principalement les boutons des fleurs de l'onagre bisannuelle, *œnothera biennis*.

La chenille se change en chrysalide dans un rouleau de feuilles ou de brins d'herbe. Sa chrysalide est proportionnellement très-petite et terminée par une pointe aiguë. Elle passe l'hiver en cet état.

*** Abdomen ayant une brosse à son extrémité.*

SPHINX DU CAILLE-LAIT, *Sesia stellatarum*, Fab.; le *Moro-sphinx*, Geoff.; *Papill. d'Europe*, pl. LXXXIX et CX, n.° 96. Cette espèce a environ un pouce de long; elle est d'un brun cendré, avec le dessous des antennes blanchâtre, des bandes transverses ondées, nébuleuses, plus brunes sur les ailes supérieures, et les ailes inférieures d'un rouge couleur de rouille; les côtés de l'abdomen sont tachetés de blanc.

La chenille vient sur les caille-laits; elle est d'un vert jaunâtre, avec des points blancs; deux raies de chaque côté, dont l'inférieure est jaunâtre et la supérieure blanche, quelquefois cependant jaunâtre, et une corne d'un vert bleuâtre a sa naissance, d'un jaune rougeâtre à l'extrémité. Elle se fait quelquefois à la surface de la terre une coque composée de grains de terre, de feuilles ou de branches de plantes. Sa chrysalide est transparente, arrondie en devant et renflée au milieu. Le sphinx en sort toujours la même année.

SPHINX FUCIFORME, *Sesia fuciformis*, Fab.; le *Sphinx vert à ailes transparentes*, Geoff.; *le grand Sphinx gazé; Papil. d'Europe*, pl. LXXXIX, n.° 117, C. D. Il est d'un vert olive en dessus, avec les derniers anneaux un peu plus clairs; le milieu de l'abdomen a une large bande transverse d'un rouge foncé, tant en dessus qu'en dessous; les ailes sont vitrées, avec une bande le long du bord postérieur et un trait sur les supérieures, de la couleur de la bande de l'abdomen; les côtés de la brosse sont noirs; le dessus du corps est jaunâtre pâle; les poils qui sont sous les brosses sont du même rouge que ci-dessus.

Sa chenille ressemble beaucoup à la précédente. Elle est d'un vert clair; les côtés sont traversés par une raie blanche; son ventre, vers sa dernière mue, est d'un lilas cendré; ses stigmates sont rouges, entourés de blanc. Elle vit sur le chèvrefeuille des buissons, sur le caille-lait, sur la lampette dioïque, etc. Elle se transforme de même que le précédent; mais sa chrysalide n'est pas transparente. Sa forme est effilée, son devant est en pointe mousse. On lui remarque quelques cercles rouges. Elle passe l'hiver.

SPHINX BOMBYLIFORME, *Sesia bombyliformis*, Fab.; le *grand Sphinx gazé; Papill. d'Europe*, pl. LXXXIX, n.° 117 E. F. Il a de très-grands rapports avec le précédent. Le dessus est d'un vert jaunâtre, surtout aux derniers anneaux du corps; le milieu de l'abdomen offre, en forme de bande, du noir mêlé avec le fond de la couleur du corps; sous le dessous de l'abdomen, cette bande est entièrement noire, et le noir s'étend

au milieu jusqu'à la brosse, dont les poils en dessous sont également noirs et non rougeâtres; les ailes ont leur bord postérieur noirâtre, et cette couleur y a peu d'étendue; les supérieures n'ont pas de trait rougeâtre. Sa chenille vit sur la scabieuse. (L.)

SPHINX. Nom spécifique d'un AGARIC, figuré par Batsch, tab. 22. (B.)

SPHODRE. Genre de coléoptères établi par Bonelli, et renfermant les FÉRONIES (*V.* ce mot.) dont les palpes sont filiformes, et qui ont le troisième article de leurs antennes aussi long au moins que les deux précédens réunis. (DESM.)

SPHONDYLE. *V.* SPONDYLE. (S.)

SPHONDYLION des Grecs, et *Sphondylium* des Latins. On écrit aussi *spondylium*. Ces divers noms, peu différens les uns des autres, sont ceux d'une plante mentionnée dans les ouvrages de Dioscoride et de Pline.

« Le sphondylion, selon Dioscoride, a les feuilles presque semblables à celles du *platanos* ou à celles du *panaces;* ses tiges sont pareilles à celles du *marathron* (fenouil), et de la hauteur d'une coudée, ou plus, à l'extrémité desquelles naît une graine double, analogue à celle du *seseli*, mais plus blanche, plus large, plus pailleuse, et d'une odeur forte. Ses fleurs sont blanches ou pâles; sa racine est blanche et semblable à celle du *raphanon*. Il croît dans les lieux aquatiques et marécageux. Sa graine prise en breuvage purge par le bas; elle est bonne dans les maladies du foie, la jaunisse, le haut-mal, les suffocations de matrice, et à ceux qui ont la respiration difficile; son parfum éveille les esprits des léthargiques; on en frotte avec de l'huile la tête des frénétiques, et des personnes naturellement assoupies, ou qui ont des douleurs de tête; appliquée avec du *peganon* (la rue), elle réprime les ulcères corrosifs; on ordonne sa racine contre la jaunisse et contre les maladies du foie; raclée et mise dans les fistules, elle résout et détruit les durillons qui y sont; le suc de ses fleurs fraîches est bon aux oreilles écorchées, ou fangeuses et boueuses; on prépare et on conserve ce suc à la manière des autres ».

Pline, liv. 12, ch. 26, après avoir parlé du *panax*, dit: « Il y a une autre plante férulacée, différente de celle-ci, et qu'on nomme *spondylium*, dont les feuilles sont plus petites, et divisées comme celles du platane. Elle ne se trouve que dans les lieux ombragés; sa graine porte le même nom, et n'est employée qu'en médecine ».

Au chapitre 6 du livre 24, Pline expose les propriétés du *spondylium;* elles sont absolument les mêmes que celles rapportées par Dioscoride: il ajoute, cependant, que lorsqu'on veut conserver le suc des fleurs, il faut le couvrir, parce que

les mouches en sont très-friandes. On croit que notre Berce brancursine (*heracleum sphondylium*, L.), est le *sphondylium*. Cette plante ne se rapporte pas à celle des anciens, quant à sa hauteur. Le *sphondylion* a été rapporté aussi à l'*heracleum panaces*, L.; mais il ne semble pas que ce soit un rapprochement exact. Quoiqu'il en soit, Matthiole, et avec lui les botanistes ses contemporains, ont fixé le nom de *sphondylium* à notre Berce brancursine; et dans le Pinax de C. Bauhin, cette plante est devenue la première espèce du groupe des *sphondylium* de ce botaniste, qui répond exactement au genre *sphondylium* de Tournefort, et qui est l'*heracleum*. L. Ventenat avoit rapporté à ce genre une plante qu'il nommoit *heracleum absinthifolium*, dont Hoffmann vient de faire un genre appelé *zosima*.

Le spondylion des anciens étoit encore connu sous le nom de *chorodanum* chez les Grecs, et de *rutinalis* chez les Latins. Il paroît avoir reçu celui de *sphondylion*, à cause de l'odeur forte de ses graines, analogue à celle d'un insecte qui s'appeloit sphondyle ou spondyle. *V.* Berce. (ln.)

SPHONDYLOCOCCOS de Mitchell. Ce genre de plantes est le même que le *jonhsonia* de Miller, le *burchardia* de Duhamel, et par conséquent le *callicarpa americana* de Linnæus. (ln.)

SPHRAGIDE ou TERRE DE LEMNOS (*Sphragid*, Werner). Espèce d'argile ochreuse, d'un gris jaunâtre ou roussâtre, ou bariolée de ces couleurs, qui tombe en miettes lorsqu'on la plonge dans l'eau, et laisse dégager beaucoup de bulles d'air; elle happe légèrement à la langue; elle est sèche et âpre au toucher; sa cassure est finement terreuse. Klaproth ayant soumis à l'analyse des échantillons rapportés de Lemnos par M. Hawkins, y a reconnu les principes suivans :

Silice.	66,00
Alumine.	14,25
Magnésie.	0,25
Chaux.	0,25
Soude.	3,50
Fer oxydé	6,00
Eau.	8,50
Perte.	1

Le sphragide n'a été trouvé, jusqu'à présent, qu'à l'île de Lemnos, dans la Méditerranée. Il y est connu de toute ancienneté. Les Grecs, et les Latins d'après eux, l'appelloient *sphragis* et *sphragides*, d'un mot grec qui signifie *cachet*, parce que cette terre, réputée souveraine contre la peste et les poisons, étant l'objet d'un grand débit, les prêtres de Diane, qui en faisoient seuls le commerce, en composoient

de petits gâteaux ou de grosses pastilles sur lesquels ils apposoient le sceau de Diane, qui représentoit une chèvre. Le soin de recueillir et de préparer la terre de Lemnos étoit confié à ces prêtres ; c'est par le lavage qu'ils enlevoient le sable. On fouille cette argile maintenant encore une fois par an, vers le 15 août ; on tire le sphragide de terre en présence du clergé et des magistrats de l'île, après avoir lu certaines prières ; ensuite on en prépare des pastilles du poids d'une once environ chacune, sur lesquelles on imprime le nom du grand-seigneur, celui du gouverneur de la ville, et le nom turc de la substance : voilà ce qui a fait appeler la terre de Lemnos, *terre sigillée*, *bol sigillé*. Cette terre est encore très en usage en Orient, et on lui attribue les mêmes vertus médicales que du temps d'Homère. Il y a des peines sévères contre quiconque se permettroit ou qui seroit soupçonné d'en avoir exploité hors de l'époque désignée. L'on dit que la *terre de Lemnos* n'a commencé à être gardée, dans nos pharmacies, que vers 1568, que Scultetus Montanus, médecin de l'empereur Rodolphe, en fit porter l'ordonnance. (LN.)

SPHRAGIDES, *Sphragides*. Pierres dont les anciens se servoient pour faire des cachets, et qu'ils préféroient même à toute autre pour cet usage, à cause qu'elles marquoient fort nettement. Selon Pline, elles se rapprochoient beaucoup du jaspe ; il est probable que ce n'en étoit qu'une variété. Leur nom signifie *cacheter* en grec. Il ne faut pas confondre ces *sphragides* avec le *sphragides* ou *sphragis*. *Voyez* SPHRAGIDE ci-dessus. (LN.)

SPHRAGIS des Grecs et des Latins. *V.* SPHRAGIDE. (LN.)

SPHYRÈNE, *Sphyræna*. Genre de poissons établi par Artedi, confondu par Linnæus avec les ESOCES, et rétabli par Lacépède. Son caractère est : ouverture de la bouche grande ; mâchoire garnie de dents nombreuses, fortes et pointues ; corps très-allongé et comprimé ; deux nageoires dorsales.

Ce genre renferme cinq espèces, dont une seule dans le cas d'être mentionnée.

La SPHYRÈNE SPET, *Esox sphyræna*, Linn., qui a quatre rayons à la première nageoire du dos, et dix à la seconde. Elle se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique. Elle parvient à deux pieds de long, et est très-vorace. Elle a été connue des anciens. Sa chair est blanche et facile à digérer. On l'appelle le *marteau*. (B.)

SPIANTIER ou BEAUTER. Nom que les Anglais donnent au *tombac*, au *similor*, et autres alliages de *cuivre*, de *zinc*, et autres *métaux*. *V.* ZINC. (PAT.)

SPIC. Plante du genre des LAVANDES. (B.)

SPICA. Epi en latin, d'où l'on a fait *spic* et *aspic*. *Voyez* LAVANDE et STACHYS. (LN.)

Spica celtica. *V.* l'article *nardus*, ainsi que pour Spica-indica. (ln.)

Spica italica. C'est la *lavande commune à feuilles etroites*, dans Césalpin. (ln.)

Spica nardus. C'est la *lavande commune* et ses variétés, chez Tragus et J. Camerarius. (ln.)

SPICANARD. On appelle ainsi le Nard indien. (b.)

SPICARA. Genre de poissons établi par Rafinesque, différant des Labres et des Spares par l'absence des dents, et par la bouche extensible. (desm.)

SPICE. Nom de l'Alpiste des Canaries, aux environs d'Angers. (b.)

SPICIFÈRE. *V.* l'article du Paon. (v.)

SPIEGELBLENDE des Allemands. C'est le *zinc sulfuré jaune transparent.* (ln.)

SPIEGELEISEN. C'est le Fer oligiste spéculaire, dans quelques ouvrages allemands. (ln.)

SPIEGELERS. Ce nom allemand est commun au Fer oligiste et à la Chaux carbonatée ferrifère. (ln.)

SPIEGELFLINZ. Dans les mines de Carinthie, on nomme ainsi la Chaux carbonatée ferrifère. (ln.)

SPIEGELKOBOLT des Allemands. C'est le Cobalt gris éclatant. (ln.)

SPIEGEL SCHIEFFER de Gmelin. C'est une sorte d'Argile schisteuse. (ln.)

SPIEGEL SPATH de Gmelin. C'est la Chaux sulfatée cristallisée. A Marienberg en Saxe, on donne le même nom à la Baryte sulfatée trapézienne. (ln.)

SPIEGEL STEIN. Nom allemand vulgaire du *mica*, de la *chaux sulfatée cristallisée*, etc. (ln.)

SPIELMANE, *Spielmania.* Arbuste à feuilles sessiles, décurrentes, ovales, aiguës, dentées, rudes, un peu tomenteuses, à fleurs axillaires, solitaires, blanches, qui faisoit partie du genre des Camaras, sous le nom de *lantana africana*, mais que l'examen de sa fructification a fait établir en titre de genre.

Ce genre, appelé Oftia par Adanson, est de la didynamie angiospermie et de la famille des pyrénacées, et offre pour caractères: un calice à cinq divisions; une corolle hypocratériforme, à tube de la longueur du calice, à orifice velu, à limbe plane de cinq lobes presque égaux; quatre étamines, dont deux un peu plus petites, toutes cachées dans le tube; un ovaire supérieur, à style dont le stigmate est coudé; un drupe contenant un osselet biloculaire et disperme.

Le *spielmane* croît en Afrique, et est cultivé au jardin des Plantes de Paris, où il fleurit assez souvent, mais où il ne donne jamais de fruits fertiles. (b.)



Deseve del. V. Tardieu Sculp.

1. Spigele anthelmintique. 2. Spilant comestible.
3. Stapele variée. 4. Strelitz de la reine.

SPIESGLANZ et SPIESGLAS. Noms allemands de l'Antimoine. *V.* cet article. (ln.)

SPIGÈLE, *Spigelia.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des gentianées, qui présente pour caractères : un calice à cinq divisions ; une corolle infundibuliforme, à tube plus long que le calice, à limbe à cinq divisions égales ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style persistant à stigmate simple ; une capsule didyme, biloculaire, quadrivalve et polysperme.

Ce genre renferme trois plantes herbacées à feuilles opposées et à fleurs munies de bractées, disposées en épi terminal unilatéral et quelquefois en cime.

La Spigèle anthelmintique a la tige ronde et quatre grandes feuilles verticillées au sommet. Elle est annuelle et se trouve dans toute l'Amérique méridionale. *V.* sa figure pl. P. 26. Elle est appelée la *brainvillers* à Cayenne. C'est un puissant vermifuge. On la donne en décoction plus ou moins chargée, et on en accompagne l'usage de purgatifs plus ou moins répétés, suivant l'âge et le tempérament du malade. Elle est aussi sudorifique et fébrifuge. Son odeur est forte, approchant de celle du *céleri.*

La Spigèle du Maryland a la tige tétragone et toutes les feuilles opposées. Elle est vivace, et croît dans les parties méridionales de l'Amérique septentrionale. Je l'ai observée en abondance en Caroline, dans les bois humides, où elle s'élève à un pied et se fait remarquer par des épis de fleurs d'un rouge de feu. On en ramasse les racines un peu avant la floraison, et on les fait sécher comme un excellent sudorifique, un bon fébrifuge, et même aussi comme vermifuge. Cette plante est cultivée dans quelques jardins de Paris, et est propre à orner un parterre. (b.)

SPILANTE, *Spilanthus.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent : en un calice hémisphérique, polyphylle sur une double rangée, égale ; un réceptacle garni de paillettes et de fleurons hermaphrodites, souvent quadrifides et tétrandres ; des semences surmontées de deux arêtes sétacées, glabres et caduques.

Ce genre est extrêmement voisin des Bidens et des Ditrichons, avec lesquels il a même été réuni autrefois. Il renferme des plantes à feuilles opposées, à fleurs solitaires, axillaires, ou plus souvent terminales, remarquables par le contraste de la couleur des anthères et de celle de la corolle, et par leur saveur poivrée et brûlante. On en compte huit espèces, dont les plus importantes à connoître sont :

Le Spilante acmelle, qui a les feuilles ovales, dentées,

la tige droite et les fleurs radiées. Il est annuel, et se trouve à Ceylan, où on l'emploie en médecine (*V.* au mot ACMELLE). On le cultive dans les jardins de Paris. Lorsqu'on se frotte les dents avec les têtes de ses fleurs, on éprouve une sensation piquante provoquant la salivation qu'il est difficile de décrire, mais qui n'est pas désagréable et cessé bientôt.

Le SPILANTE COMESTIBLE a les tiges couchées; les feuilles presque en cœur, dentées et pétiolées. Il est annuel, et se trouve dans l'Amérique méridionale, où on le mange cru ou cuit, et où on le regarde comme un puissant antiscorbutique. On le cultive dans les jardins de Paris, sous le nom de *cresson de Para*. *V.* sa figure pl. D. 26.

Le SPILANTE SALIVAIRE a les feuilles ovales, légèrement dentées, les tiges obliques, flexueuses et paniculées. Il est annuel et se trouve au Pérou. On le cultive dans les jardins de Paris.

Le SPILANTE DES TEINTURIERS a les feuilles lancéolées, dentées, glabres, les pédoncules multiflores et les tiges branchues. Il se trouve dans la Chine et la Cochinchine, où on le cultive à raison de la belle couleur bleue que donnent ses feuilles écrasées par une méthode plus prompte et moins incertaine que celle qu'on emploie pour obtenir celle de l'indigo.

Le SPILANTE A FEUILLES D'ARROCHE constitue aujourd'hui le genre ISOCARPHE qui sera mentionné dans le supplément. (B.)

SPILANTHUS. Fleur tachée en grande. Linnæus a donné ce nom aux plantes du genre SPILANTE, à cause du contraste de la couleur de leurs anthères et de celle des corolles. Le genre *acmelle* a été fait à ses dépens. Le *spilanthus urens*, de Jacquin, est une espèce de COTULA (*Cotula spilanthus*, L.). (LN.)

SPILLITE. *V.* à l'article ROCHE, pag. 372 du vol. 29. (LN.)

SPILOME, *Spiloma*. Genre de lichen, qui ne diffère pas du CONIOCARPE et du XYLOME. (B.)

SPINA. Ce mot latin, synonyme du grec *acanthos*, signifie épine : il est souvent synonyme de pointu et d'aigu, et, joint à un adjectif, il désigne, dans les ouvrages des botanistes anciens ou modernes, un assez grand nombre de plantes épineuses, ou dont certaines parties ont été assimilées à des épines ; en voici des exemples :

SPINA, de Pline. C'est l'AUBÉPINE ou l'*oxyacantha*. *V.* ce mot.

SPINA ACACIÆ, de Dioscoride. Selon Lobel, ce seroit une espèce de SENSITIVE ou de *mimosa*, qui pourroit être le *mimosa senegal*, L.

Spina acida, de Brunfelsius. C'est l'épine vinette.

Spina acuta, de quelques auteurs. C'est l'aubépine, et, selon d'autres, le buisson ardent (*mespilus pyracantha*).

Spina ægyptiaca (*Acantha ægyptiaca*, Hip.). *V.* Spina acaciæ.

Spina alba c'est-à-dire, épine-blanche. Ce nom a été donné à des plantes très-différentes, parmi lesquelles cependant n'est pas rangée l'Aubépine (*alba-spina*). Ainsi il y a le *spina-alba* de Césalpin, qui est le *carduus eriophorus*, L.; le *spina-alba* d'Anguillara et de Lobel, qui est l'*echinops spinosus*, L.; le *spina-alba* de Dalechamps, qui est l'*eryngium bourgati*, W. ou *eryngium spina-alba*, Villars; le *spina-alba* de Dodonée, de Fuchsius et d'autres, qui est le *carduus marianus*, L.; le *spina-alba* de l'Histoire des Plantes imprimée à Lyon, et de J. Camerarius, qui est l'*echinops sphœrocephalus*, L.; le *spina-alba* de Matthiole, qui est le *centaurea galactites;* le *spina-alba à fleurs bleues* de J. Camerarius, qui est l'*echinops ritro;* le *spina-alba* de Lonicerus, qui est le *nerprun cathartique* (*rhamnus catharticus*, L.); le *spina-alba velu* de C. Bauhin, ou *sauvage* de Fuchsius, qui est l'*onopordon acanthium*, L. Il y a encore le *spina-alba* de Pline, qui est l'*acanthaleuce* de Dioscoride; celui-ci avoit les feuilles pareilles à celles du chamæleon blanc, mais plus étroites et plus blanches, un peu velues et épineuses; une tige haute de deux coudées, blanche, etc., terminée par une tête épineuse, semblable à un hérisson, mais plus petite et oblongue; et des fleurs pourpres qui contenoient des graines comme celles des *cnicus*, mais plus rondes. Cette description convient aussi aux *échinops*; il est probable que le *spina-alba* de Pline en étoit une espèce. Cependant tous les *spina-alba* des auteurs déjà cités sont pris, par eux, pour l'*acanthaleuce* de Dioscoride.

Spina appendix de Pline, ou *spina* simplement. C'est l'Aubépine.

Spina arabica de Pline. C'est l'*acantha arabicè* de Diosc., qui a du rapport, soit avec l'*echinops sphœrocephalus*, soit avec l'*echinops strigosus* de Dodonée, Césalpin, etc.

Spina bourgi. C'est l'*alaterne*.

Spina candida. *V.* Leucacantha.

Spina cervalis de Césalpin, ou Spina cervina de Gesner. C'est le *nerprun cathartique.*

Spina-christi de Césalpin. C'est le genêt de Portugal (*genista lusitanica*, L.), qu'il ne faut pas confondre avec le *rhamnus spina-christi*, L.

Spina citrina de Gesner. C'est le *centaurea solstitialis*, L.

Spina hirci. C'est l'*astragalus poterium*, Pall. *Voy.* aussi Tragacantha.

Spina infectoria de Matthiole, Belon, Lobel, etc. C'est

le *nerprun cathartique*. Il y a aussi deux *spina infectoria nains* de Clusius : l'un est le *rhamnus infectorius*, L., et l'autre le *rhamnus saxatilis*, W.

Spina incognita de Fuchsius. C'est l'*echinops sphœrocephalus*, L.

Spina judaïca de Crescentius. C'est le paliure ou l'argalou (*rhamnus paliurus*, L.).

Spina latinorum. C'est l'aubépine.

Spina lutea de C. Bauhin. C'est le paliure. Le Spina lutea, de Gesner, est le *centaurea solstitialis*, L.

Spina marucca, de Césalpin. C'est le paliure.

Spina mollis. C'est un des noms du *cirsium* des anciens.

Spina murina de Lobel. C'est le fragon épineux.

Spina muralis. On a donné ce nom à la centaurée-chausse-trape, prise pour le *myacanthos* de Théophraste.

Spina peregrina de Dodonée. Cette plante est *l'echinops sphœrocephalus*.

Spina purgatrix d'Anguillara. Il paroît que c'est l'Argousier (*hippophaë rhamnoïdes*, L.).

Spina regia (*acanthon basilicon*, Théoph.). On ignore quelle plante ce peut être.

Spina scorpii, d'Hernandès. C'est l'*eryngium aquaticum*, L.

Spina selinitis, de Théophraste, est rapporté à la cardère (*dipsacus fullonum*, L.).

Spina silvestris. On a donné ce nom à l'Acanthe.

Spina solstitialis, de Dodonée, Lobel, etc. C'est le *centaurea solstitialis*. Ce nom a été appliqué encore à d'autres espèces de *centaurea*.

Spina-spinarum (Rumph., Amb. 7, tab. 19, f. 1). Cette plante est considérée comme une espèce de Calac (*Carissa spinarum*, L.). Gærtner la rapporte au genre Damnacanthe.

Spina-umbella, de C. Bauhin. C'est le *drypis spinosa*, L.

Spina vineta. Ruellius désigne ainsi l'Epine-vinette.

Spinastella. Tabernæ-Montanus donne ce nom à la Centaurée chausse-trape, que Dalechamps croit être le *myacanthos* de Théophraste. (ln.)

SPINACIA. C'est le nom latin moderne de l'Epinard. Il paroît dérivé du latin *spina*, épine ; l'épinard le devroit à ses fruits épineux. Chez les botanistes anciens, il désigne les *épinards*, les *arroches-fraises* (*blitum*), etc. On a écrit également *spinachia*, *spinaceum* et *spanachia*. (ln.)

SPINARELLE. Poisson du genre *gasterostée* de Linnæus, mais dont Lacépède a fait un genre sous le nom de Céphalacanthe. (b.)

SPINAROLI. Nom du Mousseron, *Agaricus prunulus*, aux environs de Turin. (b.)

SPINAX. Nom latin, donné par M. Cuvier aux poissons de son genre AIGUILLAT. (DESM.)

SPINELLANE. M. Nose a donné ce nom à une substance minérale qui, selon lui, a beaucoup de rapports avec le spinelle ; mais sa cristallisation est différente ; et il est probable que le *spinellane* devra former, lorsqu'il sera mieux connu, une espèce distincte et même éloignée du spinelle.

M. Nose l'a observé en cristaux de la grosseur d'un grain de chènevis au plus, et en grains dans les laves ou plutôt les roches volcaniques de Sandkauté, près du lac de Laach, département du Rhin et Moselle. Il y est associé particulièrement à du feldspath granuliforme ou en petits cristaux vitreux (*Sanidin*, Nose), à la haüyne (*Saphirin*, Nose), à la spinelline, au desmine, à l'amphibole, au quarz, au mica et au fer oxydulé granuliforme ou bien en octaèdre.

Le spinellane est d'un brun noirâtre, avec l'éclat un peu luisant. Il est demi-transparent ou translucide : sa cassure est vitreuse, raboteuse, inégale, elle est quelquefois lamelleuse. Il est à présumer que sa forme primitive est un rhomboïde obtus dans lequel les incidences des faces, l'une sur l'autre, seroient de 117d. 23', et de 62d. 37' ; mais M. Haüy ne donne pas ces mesures comme définitives. Il fait observer que ce rhomboïde se sous-divise en six tétraèdres par des coupes qui coïncident avec les bords supérieurs et avec les diagonales obliques.

Le spinellane cristallisé présente deux variétés de formes ; l'une est :

Le *spinellane sexduodécimal*, Haüy, tabl. comp., pag. 66, pl. 47. C'est un prisme à six pans, terminé par des pyramides à six faces, dont trois sont des rhombes, et trois alternes, des hexagones allongés. Les six faces sont dirigées sur les six arêtes du prisme.

Le *spinellane épointé* ; la forme précédente, mais les pyramides terminées par un plan horizontal.

Lorsqu'on expose cette substance au chalumeau, elle blanchit, puis elle fond avec facilité en un émail blanc très-bulleux.

Klaproth a trouvé que le spinellane étoit composé de

Silice.	43
Alumine.	29,50
Chaux.	1,50
Fer oxydé	2
Soufre.	1
Soude.	19
Eau	2,50
	98,50

Selon M. Lucas, le spinellane auroit été observé

également près le Cap de Gates, en Espagne. (LN.)

SPINELLE. Ce nom est particulièrement celui d'une pierre gemme infusible, de couleur rouge, qui est communément appelée *rubis balais* et *rubis spinelle.* Les minéralogistes lui ont associé d'autres pierres également infusibles, qui présentent les mêmes formes cristallines, lesquelles sont l'octaèdre régulier et ses dérivés. Ces pierres sont au nombre de quatre :

Le spinelle rouge ou le *rubis spinelle.*
Le spinelle noir ou la *ceylanite*, ou le *pléonaste.*
Le spinelle zincifère ou l'*automalithe.*
Le spinelle bleu ou le *spinelle d'acker.*

§ I.er SPINELLE ROUGE ou RUBIS SPINELLE (*Rubinus ballassus* et *Rubinus spinellus*, Wall.; *Rubis spinelle octaèdre*, Romé-de-l'Isle; *Rubis spinelle octaèdre*, Deborn; *Rubis*, Delaméth.; *Spinelle*, Haüy, Traité; *Spinelle rouge*, Haüy, Tab.; *Spinelle*, Wern., Karst.; le *Spinel*, Broch.; *Spinel*, James.; vulg. *Rubis spinelle* et *Rubis balais*). Le spinelle a été long-temps confondu par les minéralogistes avec le corindon vitreux rouge; mais il s'en distingue, ainsi que de toutes les autres gemmes de la même couleur, par ses formes cristallines et par d'autres caractères importans.

La belle couleur du spinelle est le rouge pourpré, mais il est rare que cette gemme en soit revêtue. Sa couleur est généralement le rouge qui incline au violâtre ou bien au roussâtre, au rose, au bleu, au verdâtre, au jaunâtre; quelquefois le rouge est tellement pâle, que le spinelle paroît presque blanc. On doit faire remarquer ici que, quelle que soit la couleur de cette pierre, elle a un fond rouge ou rose qui lui est propre et qui est dû à un de ses principes constituans, l'acide chromique. Le spinelle a fréquemment une teinte laiteuse, et principalement lorsqu'il est brut.

Le spinelle, communément transparent, est aussi demi-transparent ou translucide, jamais complètement opaque.

Le spinelle se trouve en petits cristaux très-nets ou bien roulés, rarement groupés entre eux; les pièces roulées atteignent un volume plus fort que celui des cristaux; elles ont jusqu'à dix lignes de diamètre, mais cette dimension est infiniment rare.

Le spinelle a la cassure conchoïde, plane et un peu ondulée; quelquefois aussi elle est lamelleuse et dans le sens des faces de l'octaèdre régulier qui est la forme primitive. Les cristaux transparens présentent la réfraction simple, ce qui permet de distinguer très-aisément le rubis spinelle du rubis d'Orient, celui-ci étant un corindon et jouissant de la réfraction double.

Le spinelle raye assez fortement le quarz; mais il est

entamé, quoique assez difficilement, par le corindon.

Sa pesanteur spécifique est de 3,50 ou 3,78, d'après Werner; de 3,64, selon Haüy; de 3,57 ou 3,50, suivant Klaproth. Lowry indique 3,705, et Mohs 3,523.

Le spinelle est infusible au chalumeau sans addition; ses couleurs même ne s'altèrent point sensiblement.

Vauquelin a trouvé que le spinelle rouge de Ceylan étoit composé de :

Alumine.	82,47
Magnésie.	8,78
Acide chromique	6,18
Perte	2,57

Cette analyse fait voir que le spinelle doit sa couleur à l'acide chromique, et nous avons vu à l'article *corindon*, que le rubis d'Orient doit la sienne à l'oxyde de fer; mais ces deux pierres ont cela de particulier d'être l'une et l'autre presque essentiellement composées d'alumine.

Le spinelle qui n'est point roulé, se présente en cristaux octaèdres, soit réguliers et sans facettes additionnelles, soit avec des facettes nouvelles et des troncatures sur les angles et les arêtes : mais la forme générale octaèdre est rarement altérée par cette surcharge. Les formes secondaires sont peu nombreuses, mais chacune s'offre sous plusieurs aspects différens, dus à l'étendue que certaines faces prennent aux dépens des autres. L'on observe aussi des cristaux hémitropes ou mâclés. Voici la plupart des variétés cristallisées du spinelle.

* Cristaux simples.

1.° *Spinelle primitif*, Haüy, Trait. 2, pag. 498, pl. 43, fig. 30. C'est l'octaèdre qui sert de noyau primitif. Il est : A, *régulier* lorsque toutes les faces sont semblables; B, *cunéiforme* lorsque les deux pyramides se terminent en biseaux. Il y a le *sp. oct. cun. parallèle* lorsque les deux arêtes des biseaux sont parallèles : on l'a considéré aussi comme un prisme droit, terminé par un sommet dièdre; et le *sp. oct. cun. croisé* lorsque les deux arêtes des biseaux se croisent. Quelquefois les petites facettes sont une ou toutes presque imperceptibles, et alors le cristal se présente comme un tétraèdre régulier, entier ou légèrement époinlé. C, *sp. oct. rhomboïdal*, deux faces opposées de l'octaèdre, infiniment petites ou même nulles, les six autres s'étant développées à leurs dépens; l'octaèdre est transformé alors en un rhomboïde presque parfait, ou même parfait; quelquefois ce rhomboïde est un peu allongé et semble un prisme oblique à base rhombe. D, *sp. oct. segminiforme*, deux faces opposées de l'octaèdre, extrêmement développées, de sorte que le cristal se présente comme une petite

table triangulaire à six facettes marginales alternativement inclinées sur les deux bases. On peut se rendre encore raison de cette forme en supposant l'octaèdre coupé en deux par un plan qui passeroit par son centre et parallèlement à deux faces opposées.

2.° *Spinelle émarginé*, Haüy, Trait., l. c., fig. 31. L'octaèdre primitif et toutes ses modifications dont les arêtes sont émarginées. Très-commun.

3.° *Spinelle dodécaèdre*, Haüy, Tab. comp., 31, et Trait. pl. 50, fig. 102. Le dodécaèdre régulier à plans rhombes. Il est infiniment rare.

** Cristaux composés.

Ces cristaux résultent de l'association régulière d'un ou plusieurs octaèdres segminiformes sur un octaèdre régulier ou bien également segminiforme. Les deux associations les plus remarquables sont celles-ci :

1.° *R. sp. transposé*. Deux octaèdres segminiformes entiers ou émarginés, accolés par leur base et offrant au pourtour trois angles rentrans et trois biseaux saillans ; l'on diroit d'une moitié de l'octaèdre régulier, qui auroit tourné sur l'autre. On rencontre des cristaux où cette transposition n'a pas eu lieu complétement ; les deux octaèdres segminiformes composent une étoile par leurs angles saillans au-delà des arêtes.

5 ° *R. sp. canalifère*. L'octaèdre cunéiforme croisé dont deux ou trois des grandes faces contiguës sont recouvertes par des octaèdres segminiformes, ce qui donne un tétraèdre canaliculé sur une ou trois arêtes et un angle rentrant.

Le spinelle présente encore plusieurs autres formes simples ou composées : elles ont été indiquées par M. de Bournon et par Jameson.

Le spinelle rouge n'a été trouvé jusqu'à présent que dans l'Inde au Pégu, et à Cananor dans la province de Mysore, ainsi qu'à l'île de Ceylan, roulé et mélangé avec le zircon, la tourmaline, la célanite, etc., ou bien dans deux gangues différentes. La première, selon Chenevix, est une chaux carbonatée grano-lamellaire, renfermant du mica jaune de topaze et prismatique, du fer sulfuré magnétique et de petits prismes hexaèdres verdâtres qui paroissent être de la chaux phosphatée. La seconde est un feldspath adulaire contenant du fer sulfuré magnétique, de la stéatite verdâtre et un peu de chaux carbonatée. On peut croire, d'après cela, que le spinelle appartient aux roches primitives ; Werner cependant conjecture que le spinelle peut appartenir, comme le zircon et le grenat pyrope, à la formation des trapps secondaires.

Le spinelle rouge est une pierre gemme bien moins employée qu'on ne le pense généralement; et dans la plupart des ouvrages de minéralogie, on lui a attribué des qualités qui n'appartiennent qu'au rubis d'Orient ou corindon hyalin rouge. Le spinelle n'a pas la vivacité d'éclat ni la pureté de couleur qui plaît tant dans le rubis d'Orient : c'est néanmoins une pierre chère. On distingue :

1.° Le *spinelle ponceau* ou *rubis spinelle* proprement dit. Il est d'un beau rouge ponceau. Une pierre parfaite de cette couleur, de forme octogone et de onze millimètres sur neuf de diamètre, se vend cinq à six cents francs à Paris. Ce prix est plus élevé lorsque la couleur est écarlate ou carminée. Le spinelle ponceau, dont la couleur passe au rose ou bien à la couleur du vin, a plus de valeur encore. Une pierre octogone de treize millimètres sur onze de diamètre ou de 6 à 7 karats, vaut 1000 à 1100 francs; un rubis d'Orient de pareille dimension est d'un prix inestimable.

2.e Le *spinelle vinaigre* ou *rubis spinelle teinte de vinaigre*. C'est celui qui a une teinte roussâtre analogue à celle du vinaigre, ce qui est un défaut; le *rubicelle* des joailliers n'est qu'un spinelle de cette espèce, qui a une teinte orangée.

3. Le *spinelle balais* ou *rubis balais*. Celui-ci est d'un rose violet, et le plus souvent avec un reflet laiteux ou girasol, qui alors en détruit le mérite. Cette variété est celle qui se rapproche le plus du rubis d'Orient : elle est moins estimée que le rubis spinelle ponceau. Un rubis balais rose, teinte lie de vin, éclatant et pur, taillé en brillant carré de dix millimètres, est une pierre de trois cents francs; une semblable, d'un rose clair, vaut cent vingt francs.

4.° Le *spinelle brun* ou *rubis brun*. Il est d'un rouge pâle, enfumé, noirâtre ou jaunâtre et presque sans éclat; il est beaucoup moins prisé que les précédens.

La taille, la seule convenable au spinelle, est le brillant à degré, à haute culasse et à table médiocre. Il faut éviter de lui donner trop d'étendue. La monture la plus assortissante est celle d'un cordon de petits diamans. Presque tous les spinelles du commerce proviennent de spinelles roulés qu'on taille en Europe et qu'on apporte de l'Inde. Les spinelles de trente-six à quarante grains, c'est-à-dire, de neuf à dix karats, se rencontrent quelquefois.

Le voyageur Chardin dit que le nom de balais qu'on donne au spinelle rose, dérive de celui de Balacchan, nom persan du Pégu, contrée d'où l'on apporte le spinelle. Il est possible que ce nom de balais soit une corruption de bacham, nom du spinelle sur la côte Malabare.

Il ne faut pas confondre le spinelle balais avec les rubis

les rubis du Brésil, qui sont des topazes brûlées, ni avec le *salamstone* de Werner (qui est le corindon hyalin rose), comme l'a fait Jameson, ni avec la tourmaline rouge de Sibérie, appelée aussi *rubis de Sibérie*, et qu'on vend quelquefois comme de vrais spinelles balais. Toutes ces pierres ont la réfraction double, tandis que, dans le spinelle, elle est simple. L'almandine de Pline nous paroît être un corindon et non pas un spinelle ni un grenat.

§ IIe SPINELLE NOIR ou CEYLANITE, ou PLÉONASTE (*Schorl* ou *grenat brun*, Romé-de-l'Isle; *Ceylanite*, Delaméth.; *Pléonaste*, Haüy, Trait.; *Spinelle noir*, *purpurin*, etc., Haüy, Tabl.; *Zeylanit*, Wern.; *Ceylanite*, James.). La ceylanite est au spinelle rouge ce que le béryl est à l'émeraude; leur différence existe dans leur composition chimique. Le béryl, comme la ceylanite, doivent leur couleur au fer oxydé; et le spinelle, comme l'émeraude, doivent leurs belles couleurs rouge et verte au chrôme. Ce métal est à l'état d'acide dans le spinelle, et simplement oxydé dans l'émeraude.

La ceylanite est noire, ou d'un noir de velours, ou grisâtre, ce qui la fait distinguer d'abord. Elle est d'une opacité parfaite ou presque parfaite. Sa cassure est conchoïde, vitreuse et éclatante comme celle de l'obsidienne. Elle raye le quarz, mais pas aussi fortement que le spinelle. Sa pesanteur spécifique est un peu plus considérable que celle de cette dernière pierre; elle varie de 3,7647 à 3,7931, d'après M. Haüy.

La ceylanite n'attire point l'aiguille aimantée, et cependant elle renferme un sixième de son poids d'oxyde de fer, ainsi que l'a reconnu Descostils, car cette pierre est composée, selon l'analyse qu'en a faite ce chimiste, de :

Alumine.	68
Magnésie.	12
Silice.	2
Fer oxydé.	16
Perte.	2

La ceylanite cristallise comme le rubis et présente les mêmes formes simples; mais, ce qu'il y a de remarquable, elle n'offre point de cristaux composés ou transposés comme le spinelle; ses formes simples sont même régulières et ne prennent point les divers aspects qu'on remarque dans les cristaux du spinelle. Il y a la ceylanite octaèdre, émarginée, dodécaèdre et unibinaire : cette dernière forme et la seconde sont les plus fréquentes. L'unibinaire, infiniment rare dans le spinelle, est commune dans la ceylanite; c'est la forme émarginée dont les angles solides, composés de quatre plans, sont remplacés

chacun par quatre facettes qui naissent sur les arêtes adjacentes (*V.* Haüy, Trait., pl. 50, fig. 104).

La ceylanite se trouve à Ceylan, dans les sables des rivières, avec le zircon, le saphir, le spinelle et le fer oxydé titané. Elle y est en cristaux ou bien roulée. Alors on la distingue plus difficilement des tourmalines qui l'accompagnent, et il faut avoir recours à l'électromètre et s'assurer que les cristaux que l'on présume devoir être de la ceylanite ne jouissent pas de la vertu électrique propre à la tourmaline. La ceylanite de Ceylan se confond d'autant plus aisément avec les tourmalines qui l'accompagnent, que celles-ci sont noires ou grises à l'extérieur, et qu'on ne peut juger de leur couleur qu'en regardant le jour à travers la pierre ou sur les bords minces d'un éclat. La ceylanite examinée ainsi, est presque toujours opaque, et ce n'est que sur ses éclats très-minces qu'on voit une légère teinte de vert d'émeraude, quelquefois de bleu azuré, ou de rouge sombre, ou de jaunâtre. Les tourmalines présentent aussi les mêmes couleurs, mais le plus souvent elles sont visibles à travers les pierres intactes. La ceylanite de Ceylan, broyée finement, donne une poussière d'un gris verdâtre.

La ceylanite, d'abord limitée à la seule variété qu'on apporte de Ceylan, s'est accrue de variétés trouvées dans d'autres lieux, et particulièrement en Europe dans un gisement différent de celui de Ceylan. Dans cette île, les cristaux de ceylanite semblent avoir appartenu à des roches primitives détruites. En Europe, les ceylanites ou spinelles noirs affectent les terrains volcaniques. Le Vésuve est jusqu'à présent le seul volcan en activité, qui présente des cristaux de ceylanite contenus dans des roches primitives, qu'il a lancés autrefois sans les altérer par l'action de ses feux. Les spinelles du Vésuve sont noirs, éclatans, fort petits, très-rarement de la grosseur d'un pois, et contenus par myriade dans des blocs de chaux carbonatée, ou bien ils tapissent les cavités de blocs de pyroxène, de mica, de néphéline, de grenat, de hauyne, d'idocrase, d'amphigène, etc.

La ceylanite du Vésuve est toujours noire, cependant Delamétherie et Thompson disent qu'il y en a de vert de mer, de bleu indigo, de purpurines ; mais il nous est démontré, par des pièces données par Thompson lui-même, qu'ils ont pris la hauyne pour du spinelle : il est vrai que c'étoit à une époque où l'espèce hauyne n'étoit pas encore établie. On étoit tombé dans une semblable erreur concernant la hauyne d'Andernach. M. Allan soupçonne que l'humite de M. Bournon est une variété de ceylanite ; mais cette

pierre est transparente et d'un rouge de cannelle, par conséquent elle s'éloigne de la ceylanite.

Le spinelle blanc transparent du Vésuve est, selon nous, de la chaux fluatée. L'on sait que ce sel a été signalé, pour la première fois, au Vésuve par M. Monteiro; nous-mêmes nous l'avons reconnu ensuite dans les blocs rejetés par le Vésuve, associé avec l'idocrase, le mica, et, ce qui nous semble absolument nouveau, avec le plomb sulfuré; circonstance remarquable et en faveur de notre opinion, car on sait que la chaux fluatée et le plomb sulfuré sont presque toujours associés dans les mines.

Nous rapportons à la sodalite, mais avec doute, le prétendu spinelle blanc dodécaèdre qu'on indique au Vésuve.

La ceylanite ou spinelle noir se trouve aussi à Laach près Andernach, sur les bords du Rhin, dans des roches volcaniques qui, comme celles du Vésuve, n'ont pas été fondues. Les cristaux de ceylanite sont associés au feldspath, à la hauyne, au mica, au fer oxydulé titané, etc.

L'on rapporte à la ceylanite des cristaux qui ont les mêmes formes, d'un noir parfait, à cassure éclatante, qu'on trouve dans les basaltes, c'est-à-dire, dans les laves lithoïdes, compactes, configurées en prismes, et dans les brèches et les grès de Valmahargues et de Mont-Ferrier près Montpellier; mais comme il n'existe point d'analyse de ces cristaux, on peut croire que ce sont des cristaux de titane oxydé ferrifère, ou, si l'on veut, de fer oxydé titanifère. On sait que celui-ci n'est pas magnétique lorsque le titane abonde, et qu'il présente les mêmes formes que le spinelle, qu'il a la cassure éclatante et ondulée comme le pléonaste, et qu'il constitue une partie de la pâte des basaltes. Lorsque l'on compare les ceylanites de Valmahargues avec le fer oxydé titané, qui est dans les laves basaltiques d'Unckel et dans la lave du Puy-de-Coran en Auvergne, on est surpris de leur extrême ressemblance. Cependant il est sage de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'on ait une analyse de la ceylanite de Montpellier; mais cette retenue ne doit pas faire oublier les rapports nombreux qui existent entre le spinelle noir ou ceylanite des volcans et le titane oxydé ferrifère. L'on dit que la roche granitique du Saunalpe, qui contient l'augite lamelleux ou carinthin de Werner, contient aussi de petits spinelles noirs; c'est probablement encore du titane oxydé ferrifère.

§ III. Spinelle bleu ou Spinelle d'acker, *Berzel.* Il est en octaèdres réguliers d'un bleu clair ou d'un léger violet bleuâtre, demi-transparent et empâté dans de la chaux carbonatée lamellaire. Il a la cassure lamelleuse dans le sens

des plans de l'octaèdre ; il a un éclat vif. Ces cristaux ont depuis une ligne jusqu'à quatre de diamètre. Sa pesanteur spécifique est de 3,68, selon Berzelius. L'analyse qu'en a faite Berzelius y a démontré la présence des principes suivans:

Alumine.	72,25
Magnésie.	14,63
Silice.	5,48
Fer oxydé	4,26
Perte et résidu	3,38

Le spinelle bleu a été découvert en Suède dans la province de Sudermanie, à Acker. Son analyse et ses autres caractères le rapprochent du spinelle précédent, dont il différoit seulement par sa transparence et son éclat brillant ; l'absence de l'acide chromique et la présence de la silice l'éloignent du spinelle rouge.

§ IV. Spinelle zincifère ou l'Automalithe (*Automalith*, Eckeberg ; *Corindon zincifère*, Hisinger ; *Automalite* et *Corindon zincifère*, Delam. ; *Automalith* et *Fahlunit*, Karst. ; *Gahnit*, Hising. et Berzel., Moll., etc. ; *Automalith*, Wern. ; *Automalite*, James. ; *Spinelle zincifère*, Haüy).

Le spinelle zincifère est d'un bleu foncé presque noir ou terne ; il passe au vert grisâtre. Il est opaque, excepté sur les bords où il a une foible transparence verte ou verdâtre. Il est en cristaux qui ont de deux à quatre lignes de diamètre et dont les formes sont au nombre de deux : l'octaèdre régulier, ou cunéiforme, ou segminiforme, et l'octaèdre transposé. Il a une structure feuilletée dans le sens des faces de l'octaèdre. Sa cassure transversale est conchoïde en partie, luisante et terne, et ses fragmens sont anguleux. Il a, à l'extérieur, l'éclat uni, luisant et même perlé ou métallique. Sa poussière est vert-grisâtre.

Il est assez dur pour rayer le quarz, mais il est rayé par le spinelle rouge et le spinelle noir. On le casse assez facilement. Sa pesanteur spécifique est plus forte que celle des autres spinelles : elle est de 4,261, selon Hisinger, et de 4,696, suivant Haüy. Il n'est pas conducteur de l'électricité. Il est infusible au chalumeau sans addition. Avec le phosphate de soude, il donne un globule vitreux incolore. Il est composé de :

	Eckeberg.	*Vauquelin.*
Alumine.	60	42
Silice.	4	4
Zinc oxydé.	24	28
Fer.	9	5
Soufre.	0	17
Perte.	3	4
	100	100

Ce minéral est très-difficilement attaqué par les réactifs, et, selon Vauquelin, le zinc y est à l'état de sulfure, ce qui n'est point l'avis de Berzelius ; car cet habile chimiste, dans son Essai sur l'établissement d'un nouveau système de minéralogie, ne rapporte que l'analyse de l'automalite par Eckeberg. Cette analyse, comme celle de Vauquelin, nous démontre que le spinelle zincifère ne sauroit être joint au spinelle rouge, ni au spinelle noir, ni au spinelle bleu, puisque ces trois pierres contiennent de la magnésie, qui paroît être un principe constituant et essentiel de l'espèce spinelle ; la présence du zinc seroit encore une raison de les séparer, si toutefois cette substance ne s'y trouve point en simple mélange.

Le spinelle zincifère est en cristaux disséminés dans une sorte de chlorite schisteuse, vert-sombre, qui contient aussi de la lithomarge et de la galène ou plomb sulfuré. Il n'a été trouvé jusqu'à présent qu'à Fahlun en Suède. Il est aussi, mais très-rarement, en masses granulaires, grisâtres ou gris bleuâtre : cette variété n'a pas encore été analysée. (LN.)

SPINELLE. Synonyme de SPINIFEX. (B.)

SPINELLINE de Nose. C'est la SEMÉLINE de Fleuriau-de-Bellevue, variété de TITANE SILICÉO-CALCAIRE. *V.* cet article. (LN.)

SPINIDYA. C'est, chez les Grecs modernes, suivant Belon, le nom du VENTURON. *V.* ce mot. (S.)

SPINIFEX, *Spinifex.* Plante de la polygamie monoécie et de la famille des graminées, dont la tige est grosse comme le doigt, géniculée, et pousse à chaque angle un faisceau de feuilles coriaces, striées, subulées, courtes, très-piquantes, duquel sortent plusieurs épis de fleurs portées sur un rachis flexueux et épineux à sa pointe.

Cette plante, qui vient dans les Indes, sur les bords de la mer, forme un genre qui a pour caractères : une balle calicinale de deux valves biflores; une bale florale bivalve et mutique; trois étamines dans les fleurs mâles et hermaphrodites; un ovaire supérieur, surmonté de deux styles, dans les fleurs hermaphrodites ; une semence renfermée dans la balle florale. (B.)

SPIN-MERLO. Castor donne ce nom au NERPRUN CATHARTIQUE. (LN.)

SPINOS. Le TARIN, en grec. (S.)

SPINOSI (mammifères épineux). Sous cette désignation, Vicq-d'Azyr réunit, contre toute analogie d'organisation, le HERISSON et le PORC-ÉPIC. (DESM.)

SPINTHERE. Il sera question de cette substance minérale, à l'article du TITANE SILICÉO-CALCAIRE. (LN.)

SPINUS. Le TARIN, en latin. (S.)

SPINZAGO. Nom italien du COURLIS, sur le lac Majeur. *V.* ce mot. (S.)

SPINZAGO D'AQUA. C'est le nom de l'AVOCETTE, sur le lac Majeur. (S.)

SPIO, *Spio.* Genre établi par O. Fabricius, aux dépens des NÉRÉIDES. Ses caractères sont : corps allongé, articulé, grêle, ayant de chaque côté une rangée de soies très-courtes ; branchies latérales non divisées, filiformes. Deux tentacules extrêmement longs, filiformes ou sétacés, imitant des bras ; bouche terminale ; deux ou quatre yeux.

La NÉRÉIDE SÉTICORNE de Linnæus sert de type au genre qui renferme de plus une autre espèce figurée par O. Fabricius dans les *Mémoires de Berlin*, tom. 6. Lamarck leur a depuis réuni le DIPLOTIS de Montagu, et mon POLYDORE. Je ne puis adopter cette dernière réunion, le polydore offrant, par sa queue à ventouse, un caractère plus important que beaucoup de ceux journellement employés dans la constitution des genres. (B.)

SPIONÉRÉIDE. Synonyme de SPIO. (B.)

SPIPOLA ALBA. Aldrovande désigne ainsi la *farlouse blanche*, variété de la FARLOUSE. (S.)

SPIPOLETTO. Nom italien du PIPI SPIPOLETTE. (V.)

SPIPOLETTE. *V.* PIPI. (DESM.)

SPIRANTHE, *Spiranthes.* Genre de plantes, établi par Richard, *Annotations sur les Orchidées d'Europe*, pour placer l'OPHRYDE SPIRALE de Linnæus (NÉOTIE SPIRALE de Willdenow), et autres voisines. Il offre pour caractères : épi spiral; ovaire oblique à son sommet; les divisions du calice (corolle, Linn.) se rapprochant par leurs extrémités; labelle (nectaire, Linn.) obovale ; gynise à demi-elliptique ; rostelle pourvu de lames ; proscole linéaire. (B.)

SPIRE. On entend par ce mot, en conchyliologie, tous les tours de spirale, pris ensemble, que présente une coquille univalve. *V.* au mot COQUILLE. (B.)

SPIREA D'AFRIQUE. C'est le DIOSMA VELU. (B.)

SPIREA. Théophraste donne ce nom à un arbrisseau qu'on croit être le *spiræa salicifolia* des botanistes. On prétend que son nom vient d'un mot grec qui signifie corde, et cet arbuste auroit été ainsi nommé, parce que ses branches sont flexibles et pliantes comme des cordes.

Tournefort a fait de cette plante que Clusius et C. Bauhin avoient déjà nommée *spiræa*, son genre *spiræa*, caractérisé par les capsules droites et les tiges ligneuses et frutescentes ; mais ce genre, comme ceux du même auteur, *ulmaria*, *filipendula*, et *barba capræ* ont été réunis en un seul par Linnæus : c'est celui dont il est parlé dans ce Dictionnaire,

à l'article *spirée*. Le genre *gillenius* a été fait à ses dépens. Rai et Commelin ont rapporté aux *spiræa* des espèces de *diosma*. (LN.)

SPIRÉE, *Spiræa*. Genre de plantes de l'icosandrie pentagynie et de la famille des rosacées, dont les caractères consistent : en un calice à cinq divisions ouvertes; en une corolle de cinq pétales; en un grand nombre d'étamines attachées au calice; de trois à douze ovaires, à style filiforme, et à stigmate en tête; en trois à douze capsules uniloculaires, intérieurement bivalves et contenant une ou trois semences insérées à la suture intérieure des valves.

Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles, ou simples, ou ternées, ou ailées avec impaire, et à fleurs axillaires ou terminales, disposées ordinairement en corymbes ou en panicules. On en compte plus de trente espèces, qu'on divise en deux sections; savoir :

1.° Les *frutiqueuses*, parmi lesquelles il faut particulièrement distinguer :

La SPIRÉE A FEUILLES LUISANTES, qui a les feuilles lancéolées, très-entières, sessiles, et les fleurs en grappes. Elle vient des monts Atlaï en Sibérie. C'est un arbrisseau de trois à quatre pieds de haut, qu'on cultive depuis quelques années dans les jardins de Paris, à raison de la beauté de son feuillage et de ses fleurs. On le multiplie de marcottes et de semences. Ses fleurs sont blanches.

La SPIRÉE A FEUILLES DE SAULE, qui a les feuilles oblongues, dentées, glabres, et les fleurs disposées en grappes surcomposées. Elle vient aussi de Sibérie, et est cultivée depuis fort long-temps dans les jardins d'agrément, où elle forme des touffes de trois à quatre pieds de haut, remarquables par la beauté de leur feuillage et leurs épis de fleurs rougeâtres. Ses tiges sont le plus souvent simples. Elle fournit plusieurs variétés. On la multiplie de semences, de marcottes ou de rejetons. Elle ne craint point les hivers les plus rigoureux, mais elle perd quelquefois ses feuilles dans les étés secs et chauds.

La SPIRÉE TOMENTEUSE, qui a les feuilles lancéolées, inégalement dentées, velues en dessous, et les fleurs surcomposées. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale, et ressemble beaucoup à la précédente et se cultive, comme elle, pour l'ornement. On la multiplie par graines et par déchirement des vieux pieds. Elle veut la terre de bruyère.

La SPIRÉE A FEUILLES DE MILLEPERTUIS, qui a les feuilles presque ovales, très-entières, et les ombelles sessiles. Elle se trouve dans le Canada, et se cultive dans les jardins d'agrément, qu'elle embellit de ses nombreux corymbes de fleurs blanches. On la multiplie de marcottes ou de rejetons,

ou de semences. Elle s'élève à trois ou quatre pieds. On la tient ordinairement en buisson.

La Spirée crénelée, qui a les feuilles presque ovales, aiguës, dentées à leur pointe, trinervées, et les fleurs disposées en corymbes très-serrés et pédonculés. Elle est originaire de la Sibérie et de la Hongrie. On la cultive, comme la précédente, de très-ancienne date, dans les jardins d'agrément, et ordinairement on la confond avec elle. C'est proprement la *spirée des jardiniers.* Sa culture ne consiste qu'à la tenir en buisson à la hauteur désirée, et à l'émonder de son bois mort. On peut la multiplier de semences, mais ordinairement c'est ou de marcottes ou de drageons qu'on le fait, cette espèce, encore plus que les précédentes, tendant beaucoup à pousser du pied. Elle est extrêmement commune dans les jardins des environs des grandes villes.

La Spirée a feuilles d'obier, qui a les feuilles ovales, trilobées, dentelées, et les fleurs disposées en corymbes pédonculés. Elle vient de l'Amérique septentrionale, et se cultive dans les jardins d'agrément. Elle se refuse à former des buissons comme les autres, mais elle n'en produit pas moins un agréable effet dans les premiers rangs des massifs par ses longs rameaux recourbés et garnis de bouquets de fleurs blanchâtres dans presque toute leur étendue. On la multiplie de graines. En général, tous ces arbustes périssent souvent sans qu'on puisse en deviner la cause et sans qu'on puisse y apporter du remède.

2.° Les *herbacées*, où il faut principalement remarquer:

La Spirée barbe de chèvre, qui a les feuilles surdécomposées; les fleurs disposées en épis paniculés et dioïques. Elle est vivace, et se trouve dans les bois humides des pays montagneux de l'Europe. On l'appelle vulgairement la *barbe de chèvre.* C'est une plante haute de quatre à cinq pieds, dont les semences sont regardées comme astringentes. On la cultive dans quelques jardins d'agrément, à raison de sa grandeur et de la beauté de ses panicules de fleurs blanchâtres.

La Spirée filipendule, qui a les fleurs pinnées; les folioles dentées, égales, et les fleurs disposées en corymbes. Elle est vivace et se trouve très-communément dans les bois et dans les pâturages. Elle s'élève à deux ou trois pieds. L'aspect de ses fleurs rougeâtres en dehors et blanches en dedans, et même celui de ses feuilles, n'est point désagréable. On la voit quelquefois dans les jardins d'agrément. Sa racine est composée de fibres auxquelles sont attachés plusieurs tubercules de la grosseur et de la forme d'une olive, noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, et d'un goût âcre, amer et astringent. On la regarde comme incisive et diurétique

On l'emploie surtout fréquemment en poudre dans les fleurs blanches et les maladies scrophuleuses. Les feuilles, qui sont odorantes, gluantes et styptiques, sont également usitées en médecine.

La Spirée ulmaire, qui a les feuilles pinnées, velues en dessous, avec une impaire trilobée et les folioles alternativement grandes et petites. Elle est vivace, et se trouve dans toute l'Europe, dans les prés marécageux, dans les bois humides. On l'appelle vulgairement la *reine des prés*, la *petite barbe de chèvre, ornière* ou *vignette*. Elle s'élève à trois ou quatre pieds et n'est pas sans élégance ; aussi la multiplie-t-on dans quelques jardins d'agrément : elle y double aisément. Sa racine est assez grosse et odorante. Ses feuilles ont un goût d'herbe salée et gluante. Toute la plante est cordiale et vulnéraire. La décoction de sa racine est très-appropriée dans les fièvres malignes et pour déterger les ulcères. Ses fleurs, en infusion, sont sudorifiques, bonnes contre la toux et dans les maladies inflammatoires ; mises dans du vin, elles lui donnent la saveur du vin de Crète ou du muscat de Frontignan.

La Spirée du Kamtschatka, qui a les feuilles à cinq lobes, pétiolées, auriculées ; la tige hérissée, et les corymbes prolifères. Elle est vivace, et se trouve dans le Kamtschatka, où elle sert d'aliment aux habitans, sous le nom de *schlamda*. Ils mangent d'abord sans assaisonnement ses jeunes pousses qui ont une saveur d'amande, et ensuite ses feuilles en salade ; ses racines se conservent pour l'hiver, après avoir été séchées. Ils les mangent alors crues ou cuites sous la cendre, ou mêlées avec des œufs de poissons ou autres alimens. Ces racines ont un goût de pistache.

Les caractères botaniques de cette espèce diffèrent si peu de ceux de la précédente, qu'on est porté à croire qu'on pourroit également manger ses diverses parties.

La Spirée a trois feuilles se caractérise par son nom. Elle est vivace et originaire de l'Amérique septentrionale, où on l'emploie comme émétique. On la cultive dans nos jardins. (b.)

SPIRIFÈRE, *Spirifer.* Genre de coquilles établi par Sowerby, *Conchyliologie minérale de la Grande-Bretagne*, pour l'Anomie cuspidate qui s'écarte des autres. Ses caractères sont : coquille bivalve, équilatérale, à valves inégales, pourvue d'un bec ; l'une des valves avec un large sinus sous le bec ; charnière transverse, longue et creuse ; deux spirales linéaires accessoires à la charnière.

La *spirifère* se trouve dans les terrains de transition avec les Térébratules, les Anomies, etc. Elle est figurée, pl. 120 de l'ouvrage précité, dans le quatrième volume des

Transactions de la Société linnéenne de Londres, etc. (B.)

SPIRIPLOCO. Il paroît que c'est, à Surinam, le nom que les naturels du pays donnent à l'*hélictère pentandre*. Linnæus le cite comme synonyme de cette plante, d'après le manuscrit d'Allamand. (LN.)

SPIRIVALVES. On a donné ce nom aux coquilles univalves qui sont enroulées en spirale et non en cône : ce sont les moins communes. (DESM.)

SPIRLIN. Poisson du genre CYPRIN. (B.)

SPIROBRANCHE, *Spirobranchus*. Genre établi par Blainville pour placer la SERPULE GIGANTESQUE de Linnæus. Ses caractères sont : corps médiocrement allongé ; branchies formées par un axe autour duquel s'enroule en spirale la bandelette branchiale ; les tentacules fermés, ou mieux, très-probablement recouverts par une petite coquille servant d'opercule ; test fort mince, calcaire. (B.)

SPIROGLYPHE, *Spiroglyphus*. Genre de vers marins, dont les espèces sont logées dans un tube calcaire en spirale irrégulière, en partie creusé dans la surface des coquilles.

Ce genre a été établi par Daudin, et pourroit être réuni aux SERPULES, si on ne considéroit que la forme de la coquille; mais le ver qui l'habite ayant besoin, pour percer les autres coquilles, d'instrumens d'une nature particulière, doit avoir des organes différens. Au reste, ceci n'est qu'une conjecture. On ne connoît pas encore les animaux des *spiroglyphes*, dont Daudin a décrit deux espèces : le SPIROGLYPHE POLI, dont la spire est irrégulière, unie, et l'ouverture ronde ; et le SPIROGLYPHE CORDELÉ, dont la spire est irrégulière et annelée en saillie. Elles se trouvent toutes deux sur des coquilles de l'Océan indien. *V.* la figure de la seconde planche D. 10. (B.)

SPIROGRAPHE, *Spirographa*. Genre établi par Viviani pour un ver dont le corps est en tout semblable à celui des AMPHITRITES, mais dont les branchies sont formées par des lanières nombreuses portées par une bandelette contournée en spirale, et dont la bouche est dépourvue de tentacules.

C'est dans la Méditerranée que vit cet annélide. (B.)

SPIROLINE, *Spirolina*. Genre de coquilles établi par Lamarck. Il offre un test univalve, multiloculaire, en partie spirale et en partie droit ; les cloisons perforées par un tube.

Ce genre, dont on ne connoît encore que deux petites espèces fossiles à Grignon, ne diffère de la SPIRULE que parce que les tours de la spirale se touchent, tandis qu'ils sont écartés dans cette dernière. (B.)

SPIRORBE, *Spirorbis*. Genre de vers marins à tuyau, qui présente pour caractères : un corps cylindrique, atténué

postérieurement, ayant à son extrémité antérieure quatre branchies plumeuses, rétractiles, et un tentacule épais, bifide; un opercule uni, globuleux, charnu, pédonculé, rétractile; le tout contenu dans un tuyau solide, testacé, régulièrement contourné en spirale discoïde, et adhérant aux corps marins.

Ce genre avoit été confondu par Linnæus avec celui des *serpules*, dont il se rapproche en effet beaucoup, mais dont il diffère cependant par la coquille toujours régulière et par l'animal qui l'habite. Daudin et Lamarck les ont séparés sous la seule considération de la coquille. En faisant connoître l'animal d'une de ses espèces, je l'ai définitivement fixé.

Les spirorbes sont toujours attachés dans le sens de leur largeur sur les coquilles et autres corps qui se trouvent dans la mer. J'ai vu les varecs qui flottent en si grande abondance dans l'Atlantique, en être entièrement couverts. Leur spire est régulière, à trois tours, plus mince au centre, carénée sur le dos; leur ouverture est presque ronde et un peu oblique.

L'animal qui les habite a quatre branchies plumeuses attachées à la base d'un tentacule épais et bifide, et de plus, un opercule demi-globuleux, charnu, pédonculé et rétractile. Cet opercule est bien différent de la trompe des *serpules*, quoique semblable au premier coup d'œil; il n'a point de tentacules et ne sert absolument qu'à fermer la coquille; ce que l'animal lui fait faire au moindre danger, comme je m'en suis souvent assuré.

On connoît neuf espèces de spirorbes, parmi lesquelles les deux plus connues sont :

La Spirorbe spirille, qui est demi-transparente. Elle se trouve dans l'Océan, attachée aux sertulaires. *V.* pl. P. 10 de ce Dictionnaire.

La Spirorbe commune, qui est canaliculée en dessus. Elle a été figurée par moi dans l'*Hist. nat. des Vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville. Elle se trouve dans toutes les mers, attachée aux varecs. (B.)

SPIROSPERME, *Spirospermum*. Arbuste de Madagascar à feuilles alternes, nervées, et à fleurs en grappes pendantes, qui, selon Dupetit-Thouars, forme seul un genre dans la monoécie hexandrie et dans la famille des ménispermes, fort voisin des Pareires.

Les caractères de ce genre sont : calice de six folioles dont trois intérieures plus longues; six pétales concaves plus courtes que les folioles du calice; six étamines dans les fleurs mâles, dont trois intérieures et réunies à leur base, toutes à anthères bilobées; huit noix monospermes disposées en rond.

Les fleurs femelles ne sont pas connues. (B.)

SPIRULE, *Spirula.* Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui est formé par des coquilles partiellement ou complétement en spirale discoïde, à tours séparés; le dernier surtout s'allongeant en ligne droite et ayant des cloisons transversales simples, dont le disque est percé par un tube.

Ce genre ne comprend que trois ou quatre espèces marines bien caractérisées; mais il en renferme un plus grand nombre de fossiles, encore imparfaitement décrites par les oryctographes, sous le nom de *lituites.* La plus commune et en même temps la plus grande des marines, est la SPIRULE FRAGILE, connue des marchands de coquilles sous le nom de *cornet de postillon,* et figurée pl. D. 18. Elle est très-mince, cylindrique, unie et blanche en dehors, nacrée en dedans; ses cloisons sont perforées par le siphon, près du bord, du côté intérieur, et son ouverture est ronde. Elle ressemble enfin, par sa disposition, à un ressort qui se débande. On la trouve très-abondamment dans les mers d'Amérique et de l'Inde.

Les genres SCAPHITE de Sowerby et ORÉADE de Denys-de-Montfort s'en rapprochent beaucoup.

Cuvier regarde ce genre comme devant être réuni aux NAUTILES. (B.)

SPIRULIER. Animal de la SPIRULE. Il a les tentacules inégales et la coquille cachée sous le manteau. (B.)

SPISSAXYLON. Nom donné au *bois bitumineux fossile* ou *lignite.* (LN.)

SPITZ. Nom allemand du CHIEN-LOUP (*Canis familiaris pomeranus*, L.). (DESM.)

SPIZA. Nom grec du PINSON. (S.)

SPIZA. Dans les mines de sel gemme de la Gallicie, on donne ce nom à la SOUDE MURIATÉE SOLIDE mélangée d'argile. (LN.)

SPIZAËTE, *Spizaëtus*, Vieill.; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des OISEAUX ACCIPITRES, de la tribu des DIURNES et de la famille des ACCIPITRINS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec grand, presque droit et garni d'une cire à sa base, comprimé latéralement, convexe en dessus; mandibule supérieure à bords dilatés, crochue vers le bout et acuminée; l'inférieure droite, plus courte et obtuse; narines elliptiques; langue charnue, épaisse, échancrée; tarses un peu grêles, allongés, nus ou vêtus; quatre doigts foibles et courts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à leur base par une membrane; l'interne libre; ongle postérieur le plus long et le plus fort de tous; ailes médiocres; la première rémige plus courte que la huitième, les quatrième et cinquième les plus longues de toutes.

Les *spizaëtes* sont des oiseaux de proie qu'on nomme *aigle*, d'après leur taille, mais qui diffèrent des véritables aigles

en ce qu'ils ont des ailes et des pieds d'épervier ou d'autour, c'est-à-dire, des ailes plus courtes que la queue, des tarses élevés et grêles, et des doigts foibles, d'où leur sont venus les noms d'*aigles-autours* ou d'*éperviers-aigles* (SPIZAÊTES). A l'exception de deux ou trois espèces, toutes les autres habitent l'Amérique méridionale, où l'on ne rencontre point d'aigles proprement dits, c'est-à-dire des accipitres, qui réunissent tous les attributs qui caractérisent ceux-ci. Il en est de même des grands oiseaux de proie que l'on appelle *harpies*, et qui se rapprochent plus des spizaëtes que des autres.

A. *Tarses nus.*

Le SPIZAÊTE BASANÉ, *Spizaëtus ambustus*, Vieill.; *Falco ambustus*, Gm.; *Vultur ambustus*, Lath.; Illustr. de Brown, pl. 1. Cet oiseau, de l'Amérique australe, a été donné pour un *vautour* par Latham, et pour un *gypaëte* par Gmelin, Daudin et Sonnini; mais ce n'est ni l'un ni l'autre. Le genre dont il me paroît le plus se rapprocher, est celui des spizaëtes, si l'on s'en rapporte à son image, puisqu'il a les pieds grêles, allongés, et qu'on n'y retrouve point les parties nues des vautours, ni les narines et la cire totalement couvertes de plumes, ni les tarses emplumés, ni enfin la barbe du gypaëte, quoiqu'on lui donne, dans la description, un menton barbu. Il a deux pieds deux pouces de longueur totale; le bec d'un brun obscur; la tête, le cou, le dos, la poitrine et les cuisses, d'une couleur basanée pâle; les couvertures des ailes, mélangées de brun; la queue longue, arrondie, d'un blanc obscur, et traversée par des bandes étroites, obliques, et de couleur brune; les pieds bleuâtres et un peu marbrés; les ongles longs et peu courbés. On le trouve aux îles Falkland.

Le SPIZAÊTE BLANCHARD, *Spizaëtus albescens*, Vieill.; *Falco albescens*, Lath.; *Hist. nat. des Oiseaux d'Afrique*, par Levaillant, pl. 13. Cette espèce, des déserts de l'intérieur de l'Afrique, habite les forêts et niche à la cime des arbres; sa ponte est de deux œufs blancs, que le mâle et la femelle couvent tour à tour. De même que l'aigle d'Europe, le blanchard ne souffre point d'autre oiseau de rapine dans le canton qu'il s'est choisi et où il veut régner seul en tyran féroce et sanguinaire. Les animaux qui lui servent de pâture habituelle sont les ramiers, les perdrix de bois et une petite espèce de gazelle; l'oiseau se précipite sur eux, du haut des plus grands arbres, sur lesquels il se cache derrière une grosse branche, et lorsqu'il a saisi sa proie, il l'emporte toujours sur un arbre, pour la déchirer; les corbeaux accourent autour de lui pour partager son butin, mais ils n'osent trop en approcher, et se contentent de jeter des cris et de se tenir au-dessous pour ramasser les débris. Cependant, le

plus petits oiseaux ne redoutent pas l'un des plus cruels ennemis de leur tribu : ils peuvent impunément voler et s'établir près du blanchard, et même se poser sur son aire : il ne leur fait aucun mal, et proportionnant sa générosité à leur foiblesse, il se rend leur protecteur, et les défend contre les attaques des autres oiseaux de proie. Des sons aigus, répétés avec précipitation, et d'une voix assez foible, qu'on peut rendre par les syllabes *cri-qui-qui-qui-qui*, forment son cri.

Bruce a vu le blanchard sur les hautes montagnes de l'Abyssinie, et Levaillant l'a rencontré, décrit et observé dans le pays d'Anteniquoi, vers la pointe australe de l'Afrique. Une huppe de plumes courtes paroît à peine sur le derrière de la tête de cet oiseau; la queue est fort longue et les ailes pliées n'aboutissent qu'à environ moitié de sa longueur; il est moins grand d'un tiers que le *grand aigle*; ses plumes sont douces au toucher, au lieu que les aigles les ont en général fort rudes. Le nom de blanchard indique les teintes de son plumage : il est en effet blanchâtre, lavé de brun fauve; les pennes des ailes et de la queue sont marquées de bandes blanches et noires; le bec est bleuâtre et les pieds sont jaunâtres. La femelle n'a point d'apparence de huppe; elle est d'un tiers plus grosse que le mâle, et sa couleur est plus nuancée de fauve brun. Dans les jeunes, au contraire, la teinte fauve est plus lavée, et les couvertures des ailes ont une bordure roussâtre. (s.)

Le Spizaëte huppart. Cet oiseau, que j'ai décrit à l'article des Aigles, me paroît appartenir plutôt au genre Spizaète.

* Le Spizaëte brun du Paraguay, *Spizaetus fuscescens*, Vieill. C'est d'après M. de Azara que je décris cet oiseau, qu'il appelle *aguila parda*. Il a vingt-cinq pouces de longueur totale; le tarse long de quatre pouces et demi, et couvert en devant d'écailles aplaties; la tête, brune et variée de blanc; le sourcil, de cette dernière couleur; l'œil, entouré d'un trait noirâtre qui, en passant au-dessus des oreilles, se perd à l'occiput; le dessus du cou et du corps, brun; les couvertures supérieures des ailes et de la queue ont des points blancs à leur extrémité; la gorge, le dessous et les côtés du cou sont blancs et tachetés de noirâtre; de petites taches blanches, plus multipliées sur le ventre, sont semées sur le fond noirâtre du dessous du corps, et des traits ondulés et blancs se font remarquer sur les couvertures inférieures de la queue; les ailes sont noirâtres et ont du blanc sale à l'extrémité de leurs pennes et de leurs couvertures supérieures, du blanc pur sur les tiges des pennes moyennes, et du cendré, mêlé en ondes au noirâtre des grandes pennes et au gris

de leurs couvertures supérieures; les inférieures, savoir : les grandes sont comme marbrées de gris, de blanc et de brun clair; les autres noirâtres et variées de brun; celles de la queue ont leur extrémité pointillée de blanchâtre et des ondes étroites et cendrées; les plumes des jambes sont, en dehors, noirâtres et terminées de blanc; et, en arrière, marbrées de noirâtre, de blanc et de brun clair; le tarse est d'un jaune paille; le bec, noir à sa pointe et bleu à sa base; l'iris d'un roux clair.

L'oiseau que M. de Azara croit être la femelle de cette espèce a les mêmes formes et dimensions que le mâle; le trait qui entoure l'œil peu apparent; toutes les parties supérieures d'un noir bleuâtre; un peu de brun et quelques ondes cendrées sur les ailes, avec une tache agréablement variée de noirâtre, de brun rougeâtre et de blanc, auprès de leur seconde articulation; un peu de blanc avec quelques taches noires au-dessous de la tête et des oreilles; les plumes du devant du cou, et du haut de la poitrine, d'un brun noirâtre, et terminées par une teinte moins foncée; le ventre blanc; le reste de la poitrine et les parties postérieures, rayés de noirâtre, sur un fond blanc teinté de brun rougeâtre; les grandes couvertures inférieures des ailes d'un blanc pur, et les autres variées de jaune pâle, de gris rougeâtre clair et de noirâtre; le reste du plumage comme dans le mâle.

J'ai rangé cette espèce et les *spizaëte noirâtre et blanc* dans ce groupe, parce qu'ils m'ont paru, d'après leur description, s'en rapprocher plus que de tout autre; si je me suis trompé, c'est aux naturalistes qui les verront en nature à les placer plus convenablement.

Le Spizaëte moucheté, *Spizaëtus maculosus*, pl. 3 *bis* de l'*Histoire des oiseaux de l'Amérique septentrionale*, sous la dénomination d'*aigle moucheté*. Les tarses longs et grêles et les ailes moyennes de cet oiseau que Perrein a trouvé dans l'Amérique septentrionale, où il est certainement très-rare, puisqu'on n'en connoît encore qu'un seul individu, m'ont déterminé à le placer parmi les spizaëtes. Il a la tête, la nuque, le dessus du cou et le manteau noirs; un large sourcil blanc, bordé d'une raie noire, qui part de l'œil et se perd sur les côtés de la gorge; le *lorum* bleu et parsemé de poils; la cire de la même couleur et l'iris jaune; la gorge et les parties postérieures, jusqu'au ventre, tachetées longitudinalement de blanc sur un fond noir; celui-ci, au contraire, moucheté de noir sur un fond blanc; les taches de la gorge et du cou très-étroites, celles de la poitrine larges, et de plus les plumes de cette partie avec une bordure noire; celles de l'anus et des jambes d un ferrugineux

foncé dans le milieu, et d'une nuance claire sur leurs contours ; toutes les couvertures de la queue et le croupion blancs, et rayés de noir en travers ; les pennes alaires et caudales avec des bandes pareilles, sur un gris de plomb en dessus, et un gris bleuâtre clair en dessous ; les pieds orangés et les ongles noirâtres. Longueur totale, vingt-quatre pouces.

Le SPIZAÈTE NOIR, *Spizaëtus niger*, Vieill. Tout son plumage est noirâtre, à l'exception de la queue qui est blanche dans les deux tiers de sa longueur, ensuite noire et traversée de blanc jaunâtre; la cire est bleuâtre; les pieds sont jaunes; le bec et les ongles, noirs. Longueur totale, vingt-quatre pouces.

Je rapproche de cette espèce, comme des jeunes, les deux individus dont il va être question : l'un a vingt-deux pouces de longueur ; le bec noirâtre ; le dessus de la tête et du cou, brun et mélangé de roux ; une tache derrière l'œil et toutes les parties supérieures, brunes, rousses, et tachetées de brun ; les plumes des jambes, avec des raies interrompues de la dernière couleur ; le dessous du corps blanc varié de raies et de zigzags bruns ; la queue d'abord blanche et tachetée, en longueur, de brun, ensuite noire et terminée de blanc ; les tarses jaunes et les ongles noirs.

L'autre individu porte une livrée plus variée de roux, en dessus, que celle du précédent ; sa queue a, en dessus, des bandes transversales irrégulières, sur un fond tacheté de noir et de brun ; les taches sont moins nombreuses en dessous, et l'on n'en remarque aucune sur le ventre et les jambes ; enfin, les pennes des ailes sont noirâtres en dessus. Cet oiseau est de la taille du précédent. Tous les trois ont été apportés de Cayenne.

* Le SPIZAÈTE NOIRATRE ET BLANC, *Spizaëtus melanoleucus*, Vieill. Cet oiseau, que l'on trouve au Paraguay, a été décrit par M. de Azara sous la dénomination d'*aguila obscura y blanca*. Il a vingt-cinq pouces de longueur; les plumes de la tête, du cou, du dessus du corps jusqu'à la queue, d'un noirâtre mêlé de bleu et terminées de blanc sale, à l'exception de celles du dos ; de petits points blanchâtres sont parsemés sur la queue, dont la couleur est noirâtre ; les couvertures supérieures des ailes sont cendrées et leurs tiges noirâtres, ainsi que les lignes qui les traversent; mais les plus grandes, ainsi que les pennes, sont d'un cendré plus foncé et variées de zones étroites et noires ; toutes les parties inférieures sont d'un beau blanc, avec des lignes transversales noirâtres sur les couvertures inférieures de la queue et sur les grandes du dessous de l'aile, dont les petites ont seulement leur tige d'une teinte sombre ; le tarse

est d'un jaune clair et couvert de grandes écailles aplaties devant et derrière ; la membrane du bec est d'un jaune pâle ; le bec noir à sa pointe et blanc dans le reste ; l'iris est de couleur noisette très-foible.

Le Spizaète noir huppé, *Spizaetus ater*, Vieill., pl. 6, vol. 38 de l'édition de Buffon, par Sonnini, sous la dénomination d'*aigle noir huppé d'Amérique*. Sonnini, qui, le premier, a fait connoître cet oiseau de proie, nous assure que c'est une espèce distincte, de l'*urubitinga*, avec lequel on l'a confondu. Ces deux spizaëtes de l'Amérique méridionale ont cependant un plumage assez analogue pour que l'on se soit décidé à les réunir; mais si, comme le dit ce savant naturaliste, l'un a une huppe et que l'autre n'en a pas, on est tenté d'adopter son sentiment, attendu que tout oiseau qui a une huppe, porte cet attribut à quelque âge que ce soit; seulement elle est moins fournie et moins longue dans sa première année. Au reste, il faut connoître l'urubitinga en nature pour décider cette question ; c'est pourquoi je décris l'un et l'autre dans le même article. La taille du spizaëte noir huppé est celle du *balbuzard*, mais beaucoup plus haute.

Sa peau est nue entre le bec et l'œil, et seulement hérissée de quelques poils courts et roides ; il a une huppe courte derrière la tête ; ses pieds sont nus et allongés, et ses ongles peu robustes ; son plumage est noir, avec une tache blanche au milieu de la huppe, des raies transversales de la même couleur sur les plumes des jambes, et deux bandes également blanches, l'une à l'origine de la queue, et l'autre à son extrémité; le bec a la couleur de la corne ; les pieds sont jaunes et les ongles noirâtres.

L'Urubitinga. Tel est le nom que cet oiseau porte au Brésil, selon Marcgrave (*Hist. nat. Bras.*, pag. 214). Il est de la grandeur d'une oie de six mois; son bec est épais; ses yeux sont grands; il n'a point de huppe sur la tête; et ses pieds, ainsi que le bas de ses jambes, sont nus comme dans le pygargue. Son plumage est d'un brun noirâtre qui est mêlé de cendré sur les ailes; les pennes de la queue sont blanches et terminées par du noirâtre bordé de blanc; la membrane du bec et les pieds sont jaunes.

* Le Spizaète a queue blanche, *Spizaetus leucurus*, Vieill., a vingt pouces de longueur totale; le bec noirâtre à sa pointe, et d'un bleu clair dans le reste ; l'iris brun ; les pieds jaunes; le front d'un blanc sale ; la tête, le dessus du corps, blancs et traversés par des traits en festons; la gorge presque noire ; toutes les parties postérieures d'un beau blanc, avec quelques festons étroits et noirâtres sur les flancs, sur les couver-

tures inférieures des ailes, et d'une nuance rousse sur les petites; la queue blanche, à peine rayée de noirâtre en dessus, et terminée en dessous par une zone noire, large d'un pouce, que suit une autre zone cendrée et de la même largeur; les pennes et les grandes couvertures supérieures des ailes, noirâtres, terminées et rayées d'une teinte plus foncée; les moyennes couvertures du milieu de l'aile, rougeâtres, les autres d'un noirâtre foncé. C'est l'*aguila coli blanca* de M. d'Azara.

Le SPIZAÊTE VARIÉ HUPPÉ, *Spizaëtus variegatus*, Vieill.; *Falco guianensis*, Lath. Cet oiseau, que l'on trouve à Cayenne, a la tête et toutes les parties inférieures d'un beau blanc; les supérieures, la huppe et les sourcils, noirs; cette couleur est mélangée de gris bleuâtre sur les ailes, dont les couvertures inférieures sont blanches, et le dessous des pennes varié de blanc et de noir; la queue est traversée par huit bandes alternativement noires et blanches, et parsemée de très-petites taches d'un brun effacé et peu apparentes; le bec est noir et les pieds sont jaunes. Cette espèce, comme la plupart des oiseaux de proie, portant une livrée plus ou moins dissemblable, depuis son premier âge jusqu'à l'âge avancé, il en peut résulter des espèces purement nominales. Le jeune, dans sa première année, est brun en dessus et varié de blanc sur les côtés et sur le devant du cou, ainsi que sur la gorge; la couleur brune domine sur le haut de la poitrine et sur le bas du cou; de larges taches de cette dernière teinte sont répandues sur le fond blanc des parties postérieures. La femelle a des couleurs plus ternes que le mâle.

Je rapproche de cette espèce, comme des variétés d'âge: 1.° le *petit aigle de la Guiane*, décrit par Mauduyt dans l'Encyclopédie méthodique, lequel a vingt-deux pouces de long; la tête, le cou, le dos, la poitrine et le ventre blancs; une huppe placée au bas de l'occiput, dont la plume la plus longue porte une tache noire vers son extrémité; cette plume excède les autres d'environ deux pouces; les ailes et la queue sont entremêlées de noir et de gris disposés par bandes; ces bandes forment, sur chaque penne caudale, une sorte d'échiquier séparé par le tuyau; une bande noire externe correspond à une bande grise interne, et une bande grise externe à une bande noire interne.

2.° Le *grand autour de Cayenne* mâle, du même auteur, dont la longueur est de vingt-trois à vingt-six pouces. Le sommet de la tête est d'un gris cendré clair, rayé de blanc sur le bord des plumes, et de noir dans leur milieu; la gorge et les joues sont blanches; une raie noire part de l'angle postérieur de l'œil et s'étend jusqu'à l'occiput; le haut du

cou, en arrière, est rayé transversalement de gris et de noir; les plumes de l'occiput sont fort longues, et une d'entre elles dépasse les autres et forme une espèce de huppe placée au bas de cette partie; le dos, les plumes scapulaires, les petites et les grandes couvertures des ailes sont d'un brun noir; l'aile, depuis son pli jusqu'aux deux tiers de sa longueur, est rayée transversalement de brun noir et de gris cendré; le reste des ailes, d'un noir lavé; le ventre et les jambes sont blancs, avec des raies transversales d'un brun roussâtre; les couvertures inférieures de la queue, blanches et ses pennes traversées par quatre bandes grises, ondées de noir, et par quatre bandes de la dernière couleur; les pieds jaunes et les ongles noirs.

Comme la femelle du spizaëte varié porte une huppe ainsi que le mâle, je ne pense pas que la femelle, donnée par Mauduyt pour celle de son grand autour de Cayenne, soit un individu de la même espèce, puisqu'il dit qu'elle n'en a pas. *V.* AUTOUR NOIRATRE.

B. *Tarses vêtus.*

Le SPIZAÈTE BRUN et ROUSSATRE, *Spizaëtus fuscus*, Vieill.; *Morphnus fuscus*, Cuv. Cet oiseau, qui est au Muséum d'Histoire naturelle, se trouve, selon son étiquette, dans le nord de l'Europe; il a le manteau, le dessus des ailes et de la queue bruns; le dessus de la tête d'un roussâtre rembruni; les côtés de cette partie et le dessus du cou d'un roussâtre clair, avec un trait longitudinal brun sur le milieu de chaque plume; le même trait se fait remarquer sur le fond d'un blanc teinté de roux, des parties inférieures jusqu'au bas-ventre qui est blanc de même que les cuisses, les jambes et les plumes du tarse; les grandes pennes alaires sont noires; la queue est brune en dessus, d'un blanc roussâtre en dessous, avec huit à dix lignes transversales d'une nuance brune effacée; le bec est bleuâtre et les doigts sont jaunes. Taille de l'aigle moucheté.

Le SPIZAÈTE HUPPÉ, *Spizaëtus ornatus*, *Falco ornatus*, Daudin; pl. 26, des *Ois. d'Afrique* de Levaillant. Cette espèce présentant, dans son plumage, des changemens assez notables, depuis sa naissance jusqu'à son état parfait (ce dont il est facile de se convaincre puisqu'il y a, au Muséum d'Histoire naturelle, trois ou quatre individus de plusieurs âges), il a dû en résulter des doubles emplois. En effet, on le décrit sous plusieurs dénominations différentes:

1.° Mauduyt (*Encyclopédie méthodique*) l'appelle *aigle moyen de la Guyane*, et lui donne vingt-cinq pouces de longueur totale; le dessus de la tête brun, ainsi que la huppe

qui est composée de cinq ou six plumes; le dessous et les côtés du cou, fauves ; la gorge, le devant du cou et le haut de la poitrine, blancs; le ventre semé de taches noires, les unes rondes, les autres oblongues et disposées de façon qu'elles forment des raies transversales, mais coupées par le fond blanc ; les plumes des jambes et des tarses, blanches et rayées de noir; les ailes et le dos, de couleur brune, mêlée de quelques raies transversales fauves; le dessous de la queue, traversé par des bandes noires et d'un brun lavé. Sonnini, qui a vu cet oiseau vivant, dans les forêts de la Guiane, ajoute qu'il a une sorte de jabot pendant et nu, qu'il porte sous le cou, de même que quelques vautours. Ce jabot, dont Mauduyt ne fait pas mention, n'est nullement visible chez l'oiseau empaillé. Aussi tous ceux qui l'ont décrit dans cet état, n'en font pas mention.

2.° M. Levaillant le nomme *autour huppé*. Il a, selon la description qu'il en fait, une huppe noire et blanche; les plumes de la tête noires; le derrière du cou d'un roux foncé, et le devant d'un blanc roussâtre ; une ligne noire qui, descendant du coin de la bouche sur les côtés du cou, sépare le roux de la nuque et le blanc de la gorge ; toute la partie antérieure du corps, d'un blanc plus ou moins roussâtre et tacheté de noir; les ailes et le dos, d'un brun sombre et nuancé d'une couleur noirâtre ; la queue, brune avec de larges bandes noires ; le bec bleuâtre, mais roussâtre à sa base ; les doigts jaunâtres et les serres d'un noir de corne.

3.° L'*épervier pattu*, de M. de Azara (*esparvero calzado*), lequel a vingt-trois pouces de long ; le dessus de la tête et la huppe, de couleur noire ; la gorge et le devant du cou, d'un beau blanc enfermé entre deux traits noirs et légèrement variés de blanc, qui prennent naissance au coin des mandibules et descendent jusqu'aux épaules; une tache blanchâtre à l'angle postérieur de l'œil ; le reste de la tête et du cou, d'un gris rougeâtre ; les épaules noires ; le reste du dessus du corps, brun, varié de bandes étroites et de festons d'une nuance plus foncée ; la poitrine, les plumes des jambes et des tarses, traversées par des bandes noires et blanches ; le ventre blanc, avec quelques traits noirs ; les pennes alaires, brunes en dessus, avec des bandelettes noirâtres et transversales ; la queue traversée par des bandes noires et cendrées.

4.° L'*urataurana*, *Falco harpyja*, Lath. C'est l'*aigle couronne*, de Buffon ; l'*aigle huppé du Brésil*, de Brisson ; et l'*aigle d'Orenoque*, des voyageurs français.

Urutaurana est le nom brasilien sous lequel Marcgrave a décrit ce spizaëte. Les premiers habitans de l'île de Tabago

lui ont donné le nom d'*aigle d'Orénoque ;* « à cause, dit le père du Tertre, qu'il est de la grosseur et de la figure d'un aigle, et qu'on tient que cet oiseau, qui n'est que passager en cette île, se voit communément en cette partie de l'Amérique méridionale qui est arrosée de la grande rivière d'Orénoque (*Hist. nat. des Antilles.*) » L'urutaurana est un peu plus petit que l'aigle commun ; quatre plumes noires et longues de plus de deux pouces, qu'il peut relever à volonté, lui forment sur la tête une espèce de huppe ou de couronne ; ce qui a engagé Buffon à l'appeler *aigle couronné.* Ses yeux sont vifs et perçans, et ses pieds couverts, jusqu'à l'origine des doigts, de plumes blanches et noires posées comme des écailles. Il est varié de brun et de noir sur le corps, et blanc en dessous avec des taches noires ; le dessus du cou est fauve ; les pennes des ailes et de la queue sont brunes et bordées d'un jaune blanchâtre ; le bec est très-noir ; les doigts et la peau qui couvre la base du bec sont jaunes, et les ongles noirâtres.

Cet oiseau a le vol très-rapide ; il fond avec impétuosité sur les aras, les perroquets, et d'autres oiseaux dont il fait sa proie, et qu'il déchire en pièces, après les avoir atterés. L'on a remarqué qu'il ne se jette pas sur ces animaux tandis qu'ils sont posés à terre ou perchés sur les arbres, mais qu'il attend qu'ils aient pris l'essor pour les attaquer et les saisir.

Enfin, Sonnini conjecture que l'*aigle moyen de la Guyane*, dont il a été question ci-dessus, est l'*ouira ouassou meri*, ou *ouira ouassou pena*, des naturels du Para ; mais Don Laurent Alvares de Potflitz, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, en parle, dans son manuscrit portugais, d'une manière si vague et si obscure, qu'on ne place ici cette conjecture que comme une simple indication adressée aux voyageurs qui se trouveront à portée de la vérifier.

Ne pourroit-on pas rapprocher encore de cette espèce le *petit aigle de la Guyane*, décrit par Sonnini, dans son édition de Buffon, mais comme un jeune mâle? Il n'a que vingt-deux pouces de longueur : il est huppé ; son plumage est presque entièrement brun ; sa gorge et sa poitrine sont blanches, et des taches de la même couleur sont semées sur le ventre ; les doigts sont jaunes.

Cet oiseau paroît moins rare au Brésil, où il porte le nom d'*yapacani*, qui exprime son cri plaintif et traînant. Il vit dans les grands bois ; et lorsqu'il est irrité, il redresse les longues plumes de sa tête, et étend ses ailes ; mais il n'est pas courageux, il n'attaque que de petits animaux. Le par-

fum de ses pennes brûlées passe, au Para, pour un fébrifuge très-efficace.

Le SPIZAÈTE COURONNÉ, *Spizaëtus coronatus*, Vieill.; *Falco coronatus*, Lath.; pl. 224 des *Glanures* d'Edwards. Quoique, à l'exemple de cet ornithologiste, j'isole cet oiseau, je ne suis cependant pas convaincu que ce soit une espèce distincte de l'urutaurana, quoique celui-ci se trouve en Amérique et l'autre en Afrique. Buffon est d'opinion que ces deux oiseaux sont de la même espèce, et il s'appuie sur ce que tous deux ont des plumes en forme d'aigrettes, qu'ils redressent à volonté; que tous deux sont à peu près de la même grandeur; qu'ils ont aussi tous deux le plumage varié et marqueté dans les mêmes endroits; les jambes, jusqu'aux doigts, également couvertes de plumes marquetées de noir et de blanc; les doigts jaunes et les ongles bruns ou noirs, et qu'il n'y a de différence que dans la distribution et dans les teintes du plumage. En effet, le spizaëte couronné est, dit Edwards, d'un tiers plus petit que les plus grands aigles d'Europe, et il paroît fort et hardi comme les autres aigles. Il a le bec d'un brun obscur; l'iris des yeux, d'une couleur d'orange rougeâtre; le devant de la tête, le tour des yeux et la gorge, couverts de plumes blanches, parsemées de petites taches noires; le derrière du cou et de la tête, le dos et les ailes, d'un brun foncé tirant sur le noir, avec un brun clair sur le bord extérieur des plumes; les pennes des ailes, d'une teinte plus foncée; leurs côtés, vers le haut, et les extrémités de quelques-unes de leur couvertures, blancs; le dessus de la queue, d'un gris foncé croisé de bandes noires; le dessous, d'un gris cendré marqueté de taches noires; la poitrine, d'un brun rougeâtre, avec de grandes taches noires transversales sur les côtés; le ventre, blanc et tacheté de noir; les cuisses et les jambes, jusqu'aux doigts, couvertes de plumes blanches, joliment marquetées de taches rondes et noires; les ongles, noirs et très-forts; les doigts, couverts d'écailles d'un jaune vif. (V.)

SPIZIAS, SPIZIAS IERAS. Noms grecs de l'ÉPERVIER. (V.)

SPIZITES (*Parus spizites*). C'est, dans Aristote, la *mésange charbonnière*. *V.* l'article des MÉSANGES. (S.)

SPLACHNE, *Splachnum*. Genre de plantes cryptogames de la famille des MOUSSES, qui offre pour caractères : une gaîne polyphylle; une urne terminale, stipitée, ordinairement ventrue à sa base et rétrécie au sommet, un péristome à huit dents; un opercule nul; une coiffe lisse et caduque; des rosettes terminales, et des tiges simples, uniflores.

Ce genre renferme vingt-deux espèces, dont les plus communes, et en même temps les plus remarquables, sont:

Le SPLACHNE AMPOULLE, dont l'urne est pyriforme ou presque conique. Il se trouve en Europe, dans les marais; mais il n'est commun nulle part.

Le SPLACHNE ROUGE, qui a l'urne orbiculaire ou hémisphérique. Il se trouve dans les marais du nord de l'Europe. (B.)

SPLANC. *V.* SPLACHNE. (B.)

SPLEN. *V.* RATE. (DESM.)

SPLENDOR. Synonyme latin de MICA. (LN.)

SPODE. Quelques auteurs ont donné ce nom à la TUTHIE. *V.* ce mot et ZINC. (PAT.)

SPODIAS. Nom du PRUNIER, dans Théophraste; on a écrit aussi *spondias*. Ce dernier mot est devenu le nom latin du genre des MONBINS. *V.* ce mot. (LN.)

SPODITE. M. Cordier donne ce nom aux cendres volcaniques blanches et poreuses, qui proviennent de laves vitreuses à base de feldspath. *V.* LAVE. (LN.)

SPODIUM des Arabes. *V.* IVOIRE, tom. XVII, p. 426. (DESM.)

SPODUMÈNE. *V.* TRIPHANE. (LN.)

SPONDIAS. *V.* MONBIN. (LN.)

SPONDYLE, *Spondylus*. Genre de testacés de la classe des BIVALVES, dont les caractères consistent: en une coquille bivalve, irrégulière, à charnière composée de deux fortes dents crochues et d'une fossette intermédiaire où est logé le ligament.

Le nom de *spondyle* a été donné, par les Grecs anciens, aux coquilles de ce genre, à raison de la force de leur ligament et de la grosseur des apophyses de la charnière, et il a été transformé par les Grecs modernes en celui de *gaideron*, parce qu'ils ont trouvé quelque ressemblance entre ces coquilles et le sabot d'un âne.

Les spondyles ont beaucoup de ressemblance extérieure et intérieure avec les huîtres, et sont généralement confondus avec elles; ils s'attachent, comme elles, aux rochers, mais leur forme est moins plate, et leur charnière est extrêmement différente.

Ce sont des coquillages à valves inégales, toutes deux épineuses ou feuilletées, toutes deux bombées, toutes deux épaisses, mais l'une, qu'on peut regarder comme la supérieure, beaucoup plus que l'autre. La valve inférieure a sa charnière composée de deux dents épaisses, recourbées, de deux cavités intermédiaires arrondies pour le logement des dents de l'autre valve, et d'une fossette allongée, où est placé

le ligament. La valve supérieure a le sommet fort éloigné de la charnière, c'est-à-dire, qu'elle a un prolongement qui la fait ressembler à une palette à sommet recourbé; sa charnière est composée de deux cavités extérieures pour le logement des dents de l'autre valve, de deux grosses dents recourbées et rapprochées, et d'une fossette longitudinale où est placé le ligament.

Les couleurs blanche et rougeâtre dominent dans les coquilles de ce genre, dont l'animal vient d'être figuré par Poli avec des détails anatomiques fort étendus, pl. 22 de son bel ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. C'est un ARGUS, qui, comme la coquille, ne s'éloigne pas considérablement de l'animal des huîtres, et dont la chair est également bonne à manger. Les anciens Romains en faisoient grand cas, et les Italiens l'estiment plus que celle d'aucun autre coquillage. Il se forme des perles entre les lames de son manteau.

On ne connoît qu'un petit nombre d'espèces de spondyles, mais elles varient si fort, qu'on est embarrassé lorsqu'on veut les caractériser.

La plus connue est :

Le SPONDYLE GAIDERON, qui est presque auriculé, rugueux en longueur, et garni d'épines aplaties. *V.* sa fig. pl. P. 18. Il se trouve dans la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique et dans la mer des Indes. (B.)

SPONDYLE, *Spondylis*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des longicornes, tribu des prioniens.

Après avoir été successivement placé parmi les *buprestes*, les *attelabes*, les *capricornes*, l'insecte qui fait le sujet de ce genre est devenu, sous les yeux de Fabricius, un spondyle. Ses yeux allongés et sensiblement échancrés l'associent aux *priones*, aux *capricornes*, aux *callidies*. D'un côté, il se rapproche des *priones* par l'avancement de ses mandibules, par ses antennes aplaties et un peu en scie et par la petitesse du labre; mais il s'en éloigne par la forme arrondie de son corselet qui n'a point d'ailleurs les épines ou les dents latérales qui caractérisent les premiers. La grandeur des mandibules, les antennes aplaties qui ne dépassent pas le corselet, et à articles très-courts, presque grenus, sont des caractères qui ne conviennent qu'au spondyle. Les antennules des callidies sont presque en masse, tandis qu'elles sont filiformes ou peu renflées dans le spondyle.

La larve vit probablement dans l'intérieur du bois. Ses mœurs, ainsi que celles de l'insecte parfait, sont encore inconnues.

SPONDYLE BUPRESTOÏDE, *Spondylis bupresloides*, Fab.; Oliv., *Coléopt.*, tom. 4, n.° 71, pl. 1, fig. 1. Cet insecte

est long d'environ un pouce, noir et ponctué. Son corselet est globuleux, et il a sur chaque élytre deux lignes élevées. On le trouve dans les forêts du nord de l'Europe. Il n'est pas rare dans les bois de pins, aux environs de Bordeaux. (O.L.)

SPONDYLES ou ARTICLES, ou plutôt SPONDYLOLITHES. Nom que les naturalistes ont donné aux *vertèbres fossiles*. (PAT.)

SPONDYLION. Synonyme de BERCE. (B.)

SPONDYLIUM. Synonyme de *Sphondylium*. *V.* SPHONDYLION. (LN.)

SPONDYLOCOCCOS. *V.* SPHONDYLOCOCCOS. (LN.)

SPONDYLOÏTES. Pétrifications formées, selon Lamarck, par des moules intérieurs de coquilles du genre BACULITE. (B.)

SPONGIA. *V.* EPONGE. (DESM.)

SPONGIA. Il y a lieu de croire que le champignon dont parle Pline, sous ce nom, est la MORILLE. (B.)

SPONGIAIRES. Nom donné par Blainville à une classe qu'il a établie pour placer les éponges et genres voisins, qu'il croit fort éloignés des ALCYONS. (B.)

SPONGIÉES. Ordre établi par Lamouroux, dans la classe des zoophytes, pour placer les EPONGES et les EPHYDATIES. Ses caractères sont : polypier spongieux, inarticulé, poreux, formé de fibres entrecroisées en tout sens, coriaces ou cornées, jamais tubuleuses, et enduites d'une humeur gélatineuse, très-fugaces, et irritables, selon quelques auteurs. (B.)

SPONGILLE, *Spongilla*. Genre établi par Lamarck, pour placer les EPONGES d'eau douce. EPHYDATIES de Lamouroux. Ses caractères sont : polypier fixé, polymorphe, d'une seule sorte de substance, à masse irrégulière, lacuneuse et celluleuse ; constitué par des lames membraneuses, subpilifères, formant des cellules inégales, diffuses et sans ordre ; des grains libres et gélatineux dans les cellules.

On trouvera au mot EPONGE, les détails qui concernent ce genre (B.)

SPONGIOLA. Synonyme de MORILLE. (B.)

SPONGIOLE. Decandolle a donné ce nom aux organes des végétaux qui absorbent très-facilement et très-abondamment l'humidité, et qui cependant ne laissent voir aucun pore, quelle que soit la force du microscope avec lequel on les observe.

Des spongioles radicales existent à l'extrémité du chevelu des RACINES, où elles absorbent la SÈVE qui nourrit les plantes.

On ne peut douter de la présence des spongioles pistilaires à l'extrémité des stigmates ; car, autrement, comment la fécondation s'opéreroit-elle ?

Les spongioles séminales se remarquent sur la surface des GRAINES, et favorisent leur GERMINATION. (B.)

SPONGITE. Nom donné, par quelques naturalistes, à des incrustations formées par les eaux, sur des végétaux. (PAT.)

SPONGITIS. Pierre citée par Pline, et qui ressembloit à une *Éponge*. Elle nous est inconnue. (LN.)

SPONGODIÉES. Ordre établi par Lamouroux, Ann. du Muséum, dans sa famille des THALASSIOPHYTES. Il offre pour caractères : organisation spongieuse ; couleur verte se ternissant à l'air.

Un seul genre le compose : c'est le SPONGODION. (B.)

SPONGODION, *Spongodium*. Genre de plantes établi par Lamouroux, aux dépens des VARECS de Linnæus. Il offre pour caractères : graines éparses dans toute la substance de la plante, principalement à l'extrémité des filamens qui couvrent sa surface.

Ce genre renferme quatre espèces connues, dont l'une, le VAREC FONGUEUX, est figurée dans la Flore atlantique de Desfontaines.

Il ne paroît pas différer du LAMARCKIE d'Olivi et autres. (B.)

SPONGON. L'un des noms grecs du NERIUM. (LN.)

SPONIA. Genre établi par Commerson, mais qui ne diffère pas du MICOCOULIER. (B.)

SPONSA, *Anas sponsa*. Dénomination spécifique donnée par Linnæus au *beau canard huppé*. *V.* l'article des CANARDS. (S.)

SPONSA-SOLIS de Tragus. *V.* RORELLA et ROSSOLIS (LN.)

SPONTON. Quelques navigateurs ont nommé ainsi le *narhwal*, à cause de la forme de ses défenses. *V.* NARHWAL. (S.)

SPOON-BILL. Nom anglais de la SPATULE. (V.)

SPORANGE et SPORANGIDIE. Ce sont les deux membranes qui composent l'URNE des MOUSSES. L'extérieure porte le premier nom, et l'intérieure, le second. (B.)

SPORCHIA. Nom italien de l'OROBANCHE RAMEUSE, qui, dans le royaume de Naples, nuit beaucoup à la culture de la FÈVE DE MARAIS. (B.)

SPORÉE. Synonyme de SPERICLE. (B.)

SPORIDESME, *Sporidesmium*. Genre douteux de plantes, de la classe des anandres, 1.er ordre ou section (les épi-

phytes), proposé par M. Link, et ayant pour caractères : sporidies presque cylindriques, cloisonnées, nues, libres, parasites des plantes. (P.B.)

SPOROBOLE, *Sporobola*. Genre de GRAMINÉES, établi par R. Brown, pour placer quelques AGROSTIDES qui s'écartent des autres par leurs caractères. Il rentre dans le genre VILFA d'Adanson. (B.)

SPOROCHNUS. Nouveau genre de plantes de la famille des algues, section des fucoïdes, proposé par Agardh, composé d'une seule espèce, *fucus aculeatus*, Linn. Ses caractères consistent dans des tubercules fructifères, terminés par un pinceau de poils. (P.B.)

SPORULIE, *Sporulis*. Genre de COQUILLES, établi par Denys-Montfort, aux dépens des NAUTILES, dont il diffère par une ouverture triangulaire, et par un dos caréné et armé d'éperons inégaux.

Ce genre, qui se rapproche infiniment des PHARAMES, est établi sur une coquille d'une ligne de diamètre, qui se trouve en immense quantité dans la rade de Novi. (B.)

SPOTTED OPOSSUM. *V*. DASYURE TACHETÉ. (DESM.)

SPRAT. Nom du CAILLEU TASSARD. *V*. CLUPÉ. (B.)

SPRUE. Nom brabançon de l'ETOURNEAU. (V.)

SPREEUW. Nom hollandais de l'ETOURNEAU. (V.)

SPREKELIA. Nom donné par Heister, au genre qu'Adanson nomme ACROCORION, et qui comprend le GALANTHUS, L. (LN.)

SPREO. Nom que M. Levaillant a imposé à un *merle du Cap de Bonne-Espérance*, d'après sa dénomination hollandaise abrégée *wit-gat-spreuw*. V. MERLE SPRÉO. (V.)

SPREUSTEIN de Werner. *V*. BERGMANNITE et WERNÉRITE. (LN.)

SPREUVE. Nom flamand de l'ETOURNEAU. (V.)

SPRINBOOK ou CHÈVRE SAUTANTE du Cap de Bonne-Espérance. C'est le nom donné par les Hollandais du Cap, à un quadrupède du genre des ANTILOPES. (DESM.)

SPRINGALIE, *Springalia*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes, amplexicaules, mucronées, à fleurs rouges, solitaires et terminales, qui seul constitue un genre dans la syngénésie monogamie.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions persistantes ; corolle en roue, a cinq divisions aiguës ; cinq étamines insérées au réceptacle, et réunies par leurs anthères ; ovaire supérieur à style filiforme et à stigmate en tête ; capsule à quatre loges, à quatre valves et à plusieurs semences.

Cet arbuste, qui se cultive dans nos jardins, est figuré pl. 2 du *Botanists repository* d'Andrew. (B.)

SPRINGELIE, *Springelia*. Arbrisseau très-rameux, à feuilles alternes, amplexicaules, imbriquées sur trois rangs, lancéolées, aiguës, glauques et persistantes, et à fleurs en grappes terminales, accompagnées de bractées semblables aux feuilles, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui se rapproche infiniment des EPACRIS, a pour caractères : un calice de cinq parties persistantes ; une corolle de cinq pétales ; cinq étamines insérées au réceptacle, et à anthères réunies ; un ovaire à style simple ; une capsule à cinq loges et à cinq valves, dont les cloisons partent du milieu des valves.

Le *springelie* croît à la Nouvelle-Hollande. Il a été appelé POIRETIE par Cavanilles. (B.)

SPRINGEN. Selon M. Lacépède, c'est le nom norwégien du DAUPHIN VULGAIRE. (DESM.)

SPRINGER. M. Lacépède dit que c'est le nom norwégien qui désigne son *dauphin orque*, notre GRAMPUS. *V.* l'article DAUPHIN. (DESM.)

SPRÔDE GLANZERZ et SPROEDE GLASERZ. *V.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ NOIR. (LN.)

SPROTERZ. Nom allemand d'une variété de PLOMB SULFURÉ STRIÉ. Les Allemands disent aussi SPRODERZ et SPRORERZ. (LN.)

SPRUCE. Nom vulgaire anglais du PIN DU CANADA. (B.)

SPRUCE-BEER. Les Américains donnent ce nom à une sorte de BIÈRE qu'ils fabriquent, en faisant une décoction de jeunes branches du pin jaune, mêlées à une quantité suffisante de mélasse. (DESM.)

SPRUDELSTEIN. On donne ce nom, à Carlsbad en Bohème, à la CHAUX CARBONATÉE CONCRÉTIONNÉE que déposent les eaux de la Sprudel, principale source des eaux minérales de Carlsbad. (LN.)

SPUMA ARGENTI. Nom donné autrefois au MERCURE VIERGE. (LN.)

SPUMA LUNÆ. C'est la CHAUX SULFATÉE ou SÉLÉNITE. (LN.)

SPUMA NITRI ou APHRONITRON, c'est-à-dire, écume de nitre des anciens. C'est tantôt le nitre ou potasse nitratée efflorescente, et tantôt le natron ou soude carbonatée efflorescente naturelle.

L'aphronitrum ou aphronatrum de Lydie et celui d'Egypte, mentionnés par Pline, appartiennent à la soude carbona-

tée ; mais l'aphronitrum qui se formoit à l'humidité de la rosée, lorsqu'elle tomboit sur les nitrières, étoit de la potasse nitratée. Dans les écrits des anciens, ces deux sels sont continuellement confondus. (LN.)

SPUMAIRE, *Spumaria*. Nom donné par Persoon à un genre qu'il a établi dans la famille des CHAMPIGNONS. Ce genre ne contient qu'une espèce, qui est la RÉTICULAIRE BLANCHE. (B.).

SPURIE. La SPERGULE porte ce nom. (B.)

SPUTATEUR. Nom spécifique d'un GECKO. (B.)

SPYR. Nom suisse du MARTINET. (V.)

SQU-NEH. Nom arabe d'une espèce de FABAGÈLE (*Zygophyllum decumbens*, Delisle, Ægypt., tab. 27, fig. 3), espèce qui croît en Egypte, dans la vallée dite El-Touâreq. (LN.)

SQUALE, *Squalus*. Genre de poissons de la division des CHONDROPTÉRYGIENS, dont les caractères consistent à avoir cinq, six ou sept ouvertures branchiales de chaque côté du corps.

Ce genre, vulgairement connu sous les noms de *chien de mer* et de *requin*, renferme quelques espèces qui sont fort célèbres à raison de leur voracité et de leur grandeur, et diffère fort peu de celui des raies. Il est même de ces espèces qu'on peut indifféremment placer dans l'un ou dans l'autre. En effet, les caractères distinctifs des raies sont uniquement tirés de l'aplatissement de leur corps ; et on sent que celles qui l'ont moins aplati, et les squales qui l'ont un peu, doivent beaucoup se rapprocher.

Mais quelques rapports qu'il y ait entre ces deux genres, les espèces les plus éloignées présentent une organisation et des mœurs très-différentes; aussi sont-ils distingués par les hommes les moins instruits, et seront-ils toujours conservés par les naturalistes.

On doit à Broussonnet une excellente monographie de ce genre, insérée dans les *Mémoires de l'académie des sciences* pour 1780. Il a le premier débrouillé ses espèces. Depuis, Bloch et Lacépède l'ont encore éclairci d'un genre, et ce dernier a établi le genre squatine à ses dépens. on renvoie à ces trois ouvrages les lecteurs qui ne se contenteront pas de l'extrait qu'on va en donner.

Depuis, Cuvier a proposé l'établissement de plusieurs sous-genres à ses dépens, savoir : RHINOBATE, ROUSSETTE, REQUIN, LAMIE, MARTEAU, MILANDRE, EMISSOL, GRISET, PÉLERIN, CESTRACION, AIGUILLAT, HUMANTIN et ANGE ; et Blainville ceux SCYLIORHIN, ECHINORHIN,

MONOPTERHIN, GALÉORHIN, ACANTHORIN, HÉTÉRODONTE, CARCARHIN, CESTRORHIN et CÉTORHIN.

On doit encore à Lesueur la formation du sous-genre SOMNIOSE.

Le corps des squales est toujours très-allongé, plus ou moins arrondi, et diminue de grosseur à mesure qu'il s'éloigne de la tête. Il est recouvert d'une peau coriace, presque toujours chagrinée, c'est-à-dire couverte d'une infinité de petits tubercules rugueux, arrondis et osseux. Leur tête est toujours aplatie, et elle varie de forme dans toutes les espèces. Tantôt elle est terminée par un museau arrondi, tantôt par un museau pointu; quelquefois elle se prolonge en une longue corne armée de dents latérales, ou s'élargit en forme de T. Leur bouche, constamment placée en dessous, présente une large ouverture longitudinale. Leurs lèvres sont petites en comparaison de leurs autres organes, et elles ne sont point ou peu susceptibles d'allongement. Leurs dents, souvent triangulaires, aplaties et disposées sur plusieurs rangs, ne sont point enchâssées dans les mâchoires, mais simplement implantées dans un muscle cartilagineux; elles sont mobiles à la volonté de l'animal, c'est-à-dire que, dans l'état de repos, elles sont couchées en arrière les unes sur les autres, mais qu'au moment de saisir la proie elles se redressent et présentent perpendiculairement leurs pointes pour pouvoir l'arrêter et la déchirer. Ces dents tombent assez facilement, mais elles se reproduisent de même. Leur langue est courte, épaisse, rude au toucher, et retenue en dessous par un frein. Toute la partie antérieure de la tête est criblée de pores, d'où suinte continuellement une liqueur huileuse qui se répand sur le corps pour le lustrer et faciliter son passage à travers les ondes. Les yeux sont, en général, petits, proportionnellement à la grosseur totale, et placés sur les côtés. Les narines se voient en avant des yeux, et sont organisées de manière à donner le plus grand développement au sens de l'odorat. Leur orifice peut être diminué et même fermé entièrement à volonté. Les ouvertures des branchies, placées au-dessus des nageoires pectorales, ne sont pas très-larges; elles sont transverses, un peu courbées et privées d'opercules, mais se ferment par une peau musculeuse; rarement il y en a plus de cinq. Chaque branchie présente deux rangs de filamens, et est engagée dans une membrane très-mince.

La plupart des squales, outre leurs ouvertures branchiales, ont encore, comme les raies, deux évents placés derrière les yeux, lesquels leur servent à rejeter l'eau surabondante qui est entrée par leur bouche ou par leurs branchies.

Leur organisation est positivement la même que celle des raies. Toutes les nageoires sont cartilagineuses, et varient de forme, selon les espèces; il y en a presque toujours deux sur le dos, et quelquefois point à l'anus. Ce dernier organe est ordinairement placé plus près de la queue que de la tête, et il est accompagné d'un orifice fermé par une valvule, qui sert à la sortie des eaux rassemblées dans l'abdomen. La ligne latérale est très-visible, et s'étend ordinairement en ligne droite, depuis la tête jusqu'à la queue.

Si des parties extérieures des squales on passe aux parties intérieures, on trouve que le cerveau est petit, que le cœur n'a qu'un ventricule et une oreillette, mais que cette dernière a une grande capacité; que l'aorte est fermée par une valvule composée de trois pièces; qu'en s'avançant vers la tête, elle se divise de chaque côté en trois branches, qui aboutissent aux branchies postérieures, et que, parvenue à la base de la langue, elle se divise de nouveau en deux rameaux qui se bifurquent, et vont aux branchies antérieures; là, les uns et les autres forment d'innombrables ramifications propres à absorber l'oxygène de l'air qui se trouve dans l'eau. L'estomac est fort grand, plus long que large, et se termine par un intestin grêle, très-petit, lequel se termine dans un colon très-court, mais très-ample, replié sur lui-même en spirale, et fixé, dans cette situation, par la membrane interne du péritoine. Le foie se divise en deux lobes inégaux et allongés; la vésicule du fiel a la forme d'une S; la rate est très-allongée; toutes les parties servant à la digestion sont abondamment pourvues de sucs gastriques, qui accélèrent singulièrement la décomposition des alimens; aussi les squales sont-ils insatiables.

Dans les mâles, les vaisseaux spermatiques ou la laite, sont divisés en deux portions, et ont une longueur égale à celle du corps. Les ovaires de la femelle sont de la même grandeur.

De chaque côté de l'anus, et un peu en arrière, on voit dans les mâles des squales un long appendice ou une fausse nageoire, renfermant plusieurs petits os, qui servent, en se courbant, à les fixer contre leurs femelles. Leur organisation est presque la même que l'appendice des raies mâles; mais le nombre des osselets qui les composent est moins considérable.

M. Jacobson, en portant de nouveau son attention sur des organes composés de dix tubes se réunissant dans une cavité sphéroïdale remplie d'une humeur visqueuse, placés sous la peau de la tête et de la grande nageoire des squales, a reconnu qu'ils étoient ceux du toucher,

analogue à celui des moustaches dans les chats et autres quadrupèdes. Son mémoire est inséré, par extrait, dans le nouveau Bulletin des sciences par la Société philomathique, année 1813.

C'est ordinairement au printemps que les mâles et les femelles se recherchent. Ils s'unissent l'un à l'autre de manière à faire coïncider les ouvertures de leur anus, et restent ainsi accouplés jusqu'à ce que les œufs, qui sont les plus voisins de l'ouverture, aient été fécondés. On dit les œufs les plus voisins de l'ouverture, parce qu'on est certain qu'il y a plusieurs accouplemens par saison dans ce genre, et que les femelles mettent bas leurs petits successivement et à des époques plus ou moins éloignées, selon les espèces, et sans doute selon la chaleur de l'eau au milieu de laquelle elles vivent.

Il n'y a point de constance dans les amours de ces poissons, comme on l'a écrit; le hasard seul rapproche les individus des deux sexes.

Les diverses espèces de squales qu'on a observées sont toutes ovivipares, c'est-à-dire que leurs œufs éclosent dans leur ventre, et successivement; mais il arrive quelquefois, et dans certaines espèces plutôt que dans d'autres, que ces œufs sont expulsés avant le complet accroissement de l'embryon qu'ils contiennent, ce qui n'empêche pas, pour l'ordinaire, les embryons de parvenir à bien.

On trouve souvent, sur les côtes de la mer, des œufs de squales rejetés par les flots et vides. Leur forme est presque la même que celle des œufs de raies, c'est-à-dire qu'ils ressemblent à un coussin parallélogrammique de couleur de corne, de nature coriace, terminé à chaque angle par des filamens fort longs et fort déliés.

Il paroît que la plupart des squales, surtout les grandes espèces, croissent assez lentement; mais on n'a pas de données positives qui puissent permettre de fixer, même par approximation, l'âge de tel individu d'une de ces espèces.

C'est toujours de chair que vivent les squales; et, comme on l'a déjà dit, leur organisation les oblige de faire une grande consommation d'alimens. Ils ne recherchent pas seulement les poissons et les mollusques, mais les oiseaux de mer, et en général tout ce qui peut les nourrir. Les grandes espèces ne craignent point d'attaquer l'homme lorsqu'il se met à leur portée, et on verra au mot Requin combien elles sont dangereuses dans certains parages.

On mange habituellement plusieurs espèces de squales; mais toutes ont, en général, la chair coriace et peu sapide.

On tire parti de la peau de quelques-unes, sous le nom de *chagrin*, de *peau de requin* ou *peau de chien de mer*, dans plusieurs arts. Cette peau qui, comme on l'a déjà dit, est couverte de tubercules très-durs, à surface inégale, est très-propre pour polir les ouvrages en bois et même en métal, à revêtir des boîtes, des étuis, des fourreaux de sabre, etc. On en fait une grande consommation.

On trouve quelquefois des squales pétrifiés, et très-fréquemment leurs dépouilles osseuses. Leurs dents, ou du moins celles de quelques-unes de leurs espèces, sont, depuis très-long-temps, connues sous le nom de *glossopètres*, *odontopètres*, *langues de pierre* ou *langue de serpent*, parce qu'on a cru que c'étoient des langues de serpens pétrifiées. La superstitieuse ignorance a même voulu que ces pétrifications, dont on trouve beaucoup à Malte, soient les langues des soi-disant serpens que saint Paul changea en pierres à son arrivée prétendue dans cette île. *V.* au mot REQUIN.

On connoît en ce moment trente-deux espèces de squales, que Lacépède a divisées en trois sections. La première comprend ceux qui n'ont point d'évents, qui par conséquent s'éloignent le plus des raies. On y remarque principalement :

Le SQUALE REQUIN, *Squalus carcharias*, Linn., qui a les dents triangulaires et dentées de deux côtés. *V.* pl. P. 28 où il est figuré. On le trouve dans toutes les mers. Il est connu vulgairement sous le nom de *chien de mer* et de *lamie*. Sa grandeur est considérable et sa voracité extrême. *V.* au mot REQUIN.

Le SQUALE TRÈS-GRAND, *Squalus maximus*, Linn., a les dents un peu coniques et sans dentelures. On en trouve une description et une mauvaise figure dans le 4.e vol. du Mémoire des Curieux de la nature. On le pêche dans la mer du Nord. Il parvient à quarante pieds de long. La petitesse de ses dents ne lui permet pas d'attaquer les gros poissons; mais la largeur de sa bouche doit faire croire qu'il en détruit immensément de petits. Un bel individu se voit au Muséum de Paris; c'est lui qui a servi à l'important travail anatomique de Blainville, inséré dans le 18.e vol. des Annales de cet établissement.

Blainville a reconnu que trois espèces avoient été confondues sous ce nom : celui de *gumrer*, celui de *home* et celui ci-dessus, qu'il appelle SQUALE PÉLERIN.

Le SQUALE GLAUQUE a les dents aplaties de devant en arrière, triangulaires et sans dentelures ; le dessus du corps d'un bleu blanchâtre, et une fossette à l'extrémité du dos.

On le trouve dans toutes les mers. Il parvient quelquefois à la grandeur du requin, puisqu'on en cite de sept, huit et dix brasses de long. Ordinairement il a quinze pieds. On le connoît sous le nom de *pal*, de *cagnot bleu ou blanc*, de *chien de mer bleu*, sur les côtes de France. Il a les mœurs du requin et est tout aussi dangereux pour l'homme; mais il est beaucoup plus beau par ses couleurs. On trouve quelquefois ses dents dans la terre. Sa peau est moins rude que celle de la plupart des autres espèces.

Le SQUALE LONG NEZ, *Squalus cornubicus*, Linn., a un pli longitudinal de chaque côté de la queue. On le pêche sur les côtes d'Angleterre et de France. Duhamel l'a mentionné dans son *Traité des Pêches*, sous le nom de *touillebœuf*. Son museau est fort long et conique; ses dents longues et aiguës. Sa grandeur ne paroît pas être considérable, puisqu'on n'en cite pas de plus de trois pieds de long.

Le SQUALE PHILIPPE a quelques dents arrondies et un fort aiguillon à chaque nageoire dorsale. Il se trouve autour de la Nouvelle-Hollande, où il a été observé par le capitaine Philippe. Sa longueur est de deux pieds, et sa couleur brune en dessus. Il a dix à onze rangées de dents à chaque mâchoire, la plupart aiguës, mais quelques-unes arrondies.

Le SQUALE PERLON, *Squalus cinereus*, Linn., a sept ouvertures branchiales de chaque côté. Il se trouve dans la Méditerranée, et parvient rarement à plus de trois pieds de long. Sa peau est un peu rude, et bleue sur le dos. Il se fait remarquer non-seulement par le nombre de ses ouvertures branchiales, mais encore parce qu'il n'a qu'une nageoire dorsale placée à égale distance de la tête et de la queue.

Le SQUALE POINTILLÉ a le ventre plus foncé en couleur que le dos, et parsemé de petits points blancs. Il se pêche dans les mers d'Amérique. Sa tête est déprimée et arrondie par-devant. Il a une dépression derrière la tête, qui semble indiquer un évent. Sa couleur est rousse.

La seconde division des squales renferme ceux qui ont une nageoire de l'anus et deux évents, parmi lesquels il faut citer :

Le SQUALE ROUSSETTE, *Squalus catulus* et *canicula*, Linn., a les narines garnies d'un appendice vermiculaire; les dents dentelées et garnies, aux deux extrémités de leur base, d'une pointe dentelée. On le trouve dans les mers d'Europe et dans celle des Indes. On le connoît, sur nos côtes, sous les noms de *chat marin*, *roussette tigrée*, ou simplement *roussette*. La femelle est beaucoup plus grande que le mâle, a les couleurs différemment disposées, et les nageoires ventrales plus

écartées. Aussi la plupart des auteurs l'ont-ils prise pour une espèce distincte, et l'ont-ils décrite sous le nom de *grand chat de mer*. Broussonnet, le premier, a su reconnoître cette erreur.

Le mâle a la tête grande; le museau demi-transparent; quatre rangs de dents; les nageoires ventrales si rapprochées qu'elles semblent réunies; le dos d'un gris brunâtre, mêlé de nuances rouges ou rousses, et parsemé de taches irrégulières blanches ou très-foncées. Sa longueur est ordinairement de trois pieds.

La femelle a la tête petite; les nageoires ventrales écartées; les taches du dos rousses ou noires, mêlées à d'autres taches cendrées. Sa longueur est ordinairement de quatre pieds.

Cette espèce est très-vorace; mais comme sa force ne répond pas à son appétit, elle est obligée d'user de ruse. Aussi se tient-elle presque constamment cachée dans la vase, comme la plupart des raies, pour, de là, saisir à l'improviste les poissons qui passent à sa portée. On dit même qu'elle attaque quelquefois les hommes. Sa chair est dure et répand une odeur musquée, qui n'est pas agréable. Il n'y a que les plus pauvres gens qui s'en nourrissent. Son foie peut fournir une assez grande quantité d'huile, mais il est quelquefois malfaisant; témoin le fait rapporté par Sauvages dans sa *Dissertation sur les animaux venimeux*. Quatre personnes composant une pauvre famille des environs d'Agde, qui avoient mangé un de ces foies, tombèrent, une demi-heure après, dans un assoupissement qui dura trois jours, et fut suivi d'une démangeaison universelle accompagnée de rougeurs qui ne se termina que par l'exfoliation complète de l'épiderme.

Mais si le squale roussette n'est pas recherché à raison de sa chair, il l'est beaucoup à raison de sa peau. C'est en effet elle qui est principalement répandue dans le commerce sous le nom de *peau de chien de mer*, de *peau de chagrin*, de *peau de roussette*, pour, ainsi qu'on l'a déjà dit, polir les ouvrages en bois, en ivoire, en métal, etc., pour couvrir différens meubles, etc. Lorsqu'on a usé les tubercules hérissés qui la rendent propre à ces usages, et qu'on l'a teinte en vert, elle sert à couvrir des étuis et autres petits ustensiles plus précieux. Les gaîniers l'appellent alors *galuchat commun* ou *galuchat à petits grains*, pour le distinguer de celui, plus précieux, fourni par la raie sephen. *V.* au mot RAIE et au mot GALUCHAT.

Les anciens ont connu la roussette, mais ne se sont pas beaucoup étendues sur son compte. Elle est très-féconde, et met

au jour ses petits successivement, comme les autres espèces de ce genre. On la prend avec des filets et avec des lignes garnies de fil de laiton et amorcées avec de la viande ou des poissons. Elle a la vie si dure, que lorsqu'on lui a coupé la tête et qu'on lui a ôté les entrailles, le corps remue encore pendant quelque temps.

On trouve fréquemment des dents de roussettes dans les montagnes de seconde formation. On leur a donné les mêmes noms qu'à celles du requin; ces noms leur conviennent même mieux, car étant plus allongées, elles se rapprochent davantage de la forme des langues de serpens. Quelquefois ces dents fossiles sont dans des dimensions bien plus grandes que celles des dents des individus qui vivent aujourd'hui dans nos mers. Il en existe une au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, qui a un pouce dix lignes de haut sur deux pouces neuf lignes de large, qui, d'après les calculs très modérés de Lacépède, a dû appartenir à un individu de cinquante pieds de longueur. Ainsi on voit que, dans l'ancienne mer, les roussettes étoient proportionnées en grandeur aux REQUINS.

Le SQUALE ROCHIER, *Squalus stellaris*, Linn., a deux lobes aux narines; les nageoires du dos égales. On le trouve dans les mers d'Europe, au milieu des rochers, où il se nourrit de poissons, de crustacés, de mollusques qu'il attend et qu'il surprend au passage. On lui a, en conséquence, donné le nom de *chat des rochers*, ou de *chat rochier*. Il se rapproche beaucoup de la roussette, avec laquelle il est souvent confondu, et dont il porte même quelquefois le nom. Sa couleur varie beaucoup, mais elle est cependant communément grise ou roussâtre, avec des taches noirâtres, rondes, inégales et plus grandes que celles de la roussette. Sa longueur est assez fréquemment de quatre à cinq pieds. On le prend de la même manière que la roussette, mais plus rarement, quoiqu'il soit aussi abondant. Sa peau sert aux mêmes usages que celle de cette dernière, et est généralement confondue avec elle dans le commerce. On mange quelquefois sa chair après l'avoir fait tremper dans l'eau pendant quelque temps.

Le SQUALE MILANDRE, *Squalus galeus*, Linn., a les dents presque triangulaires, échancrées et dentelées. Il se trouve dans les mers d'Europe, et principalement dans la Méditerranée, sur les bords de laquelle il est appelé *pal* et *cagnot*. Son museau est aplati et allongé; ses dents sont nombreuses et placées sur plusieurs rangs; sa peau est chagrinée. Il parvient à une grandeur considérable, c'est-à-dire à environ douze pieds. Sa chair est très-dure et répand une odeur dés-

agréable : aussi n'y a-t-il que les pauvres gens qui en mangent; cependant on la fait quelquefois sécher pour l'exporter au loin.

Rondelet et Lacépède pensent que ce poisson est celui que Pline a appelé *canicula*, et dont il peint la férocité, et décrit les combats contre l'homme avec tant d'éloquence. Cette férocité, ces combats, et en général les mœurs de ce squale, diffèrent peu de ceux du REQUIN.

Le SQUALE ÉMISSOLE, *Squalus mustellus*, Linn., a les dents petites et très-obtuses. On le trouve dans les mers d'Europe et de l'Inde. Il est assez commun dans la Méditerranée. Sa forme le rapproche un peu du milandre. Sa couleur est d'un brun cendré en dessus, quelquefois parsemé d'étoiles blanches, ce qui forme une variété qu'on a appelée *étoilé* ou *lentillat*. Les dents de cette espèce sont semblables à celles de la plupart des raies; elles sont très-courtes, très-serrées, paroissent comme une sorte de mosaïque régulière incrustée dans la mâchoire; aussi ne sont-elles pas propres à déchirer la proie, mais bien à la broyer. Rondelet représente cette espèce avec un petit attaché à sa matrice par un cordon ombilical, ce qui est assez dire qu'elle est vivipare comme les autres.

Le SQUALE BARBILLON, *Squalus citratus*, Linn., a un appendice vermiforme aux narines; des écailles grandes et unies sur le corps. Il se trouve dans la mer Pacifique, et a été pour la première fois décrit par Broussonnet. Il parvient à cinq pieds de long. Sa couleur est rousse, tachée de noir; son corps est couvert d'écailles grandes, plates et luisantes; son museau est court et un peu arrondi; ses dents nombreuses, allongées et aiguës; ses couvertures branchiales au nombre de dix et fort rapprochées.

Le SQUALE BARBU a le tour de l'ouverture de la bouche garni d'appendices vermiformes. Il se trouve avec le précédent, et c'est également à Broussonnet qu'on en doit la connoissance. Sa tête est large, courte et déprimée; sa bouche est située à l'extrémité du museau; ses dents ont la forme d'un fer de lance sans dentelures; son corps est couvert d'écailles petites et luisantes, et est parsemé, en dessus, de taches noires entourées de blanc.

Le SQUALE TIGRÉ a des bandes noires et transversales sur le corps, et des barbillons près de l'ouverture de la bouche. Il est figuré dans la *Zoologie indienne* de Forster, tab. 13, n.° 2, et dans Séba, vol. 3, tab. 34, n.° 1. On le trouve dans la mer des Indes, où il parvient souvent à quinze pieds de long. Son corps est noir en dessus, avec des taches et des bandes blanches; sa tête est large et arrondie par-devant;

son museau est garni de deux barbillons ; ses dents sont très-petites ; ses ouvertures branchiales au nombre de cinq, dont deux sont réunies. Il vit de crustacés et de coquillages.

Le SQUALE GALONNÉ, *Squalus africanus*, Linn., a sept bandes longitudinales noirâtres sur le dos. Il se trouve dans les mers voisines du Cap de Bonne-Espérance. Sa tête est déprimée et un peu plus large que le corps; ses dents longues et aiguës; sa langue et son palais couverts de tubercules mous. Il a cinq ouvertures branchiales de chaque côté.

Le SQUALE ŒILLÉ a une tache noire entourée d'un cercle blanc de chaque côté du cou. Il se trouve autour de la Nouvelle-Hollande. Sa tête est courte et sans taches; ses dents sont aiguës, comprimées et petites. On voit deux taches noires sur le bord antérieur de la première nageoire dorsale. C'est encore à Broussonnet qu'on doit la connoissance de cette espèce.

Le SQUALE ISABELLE a la première nageoire du dos placée au-dessus des nageoires ventrales. Il se trouve sur les côtes de la Nouvelle-Zélande. Son corps est d'un jaune brun très-sale, avec des taches noires; son museau est arrondi; ses dents sont comprimées, courtes, triangulaires, disposées ordinairement sur six rangées.

Le SQUALE MARTEAU, *Squalus zygœna*, Linn., a la tête et le corps représentant ensemble la forme d'un marteau. *Voy.* pl. P 28, où il est figuré. Il se trouve dans les mers d'Europe et d'Amérique. Il est très-abondant, surtout dans la Méditerranée. Les anciens l'ont connu, et le plaçoient au nombre des baleines. On l'appèle *poisson juif* à Marseille, *pantouflier* aux Antilles, où il parvient à quinze à dix-huit pieds de long. Son naturel est très-vorace, et il attaque fréquemment les hommes. Sa chair est dure et de mauvaise odeur; cependant on la mange dans plusieurs contrées. Son foie fournit une grande quantité d'huile; et sa peau sert à polir les ouvrages en bois, comme celle de plusieurs autres espèces.

Mais c'est la forme extraordinaire de ce poisson qui le rend principalement remarquable. Sa tête est allongée des deux côtés, un peu arrondie par en haut et par en bas, avec un rebord mince légèrement échancré; ses yeux sont grands, saillans, placés sur les côtés de la tête et dirigés en bas; à la naissance du tronc se trouve l'ouverture de la bouche, qui est en forme de croissant et armée de trois ou quatre rangées de dents larges, pointues et dentelées; son corps est allongé, presque cylindrique, gris en dessus et blanc en dessous; ses nageoires sont grises, avec la base noire; la première na-

geoire du dos est grande ; celle de la queue est longue ; toutes les autres petites.

Il n'est point de navigateurs qui ne connoissent ce poisson, dont on voit les dépouilles desséchées dans presque toutes les collections. Sa force, sa férocité et ses mœurs sont presque les mêmes que celles du requin ; il suit, comme lui, les vaisseaux, pour profiter des objets qu'on jette à la mer ; il attaque, comme lui, les hommes qui entrent dans son élément ; on le prend, comme lui, ou à la foène, ou avec de gros hameçons, amorcés de viande salée.

Le Squale pantouflier, *Squalus tiburo*, Linn., a la tête festonnée en devant et un peu en forme de cœur. On le trouve dans les mers d'Europe et d'Amérique. Il a beaucoup de rapports de forme et de mœurs avec le précédent ; mais il parvient rarement à plus de trois pieds de long. Sa tête est très-aplatie, et ressemble à un demi-cercle dont le rayon est du côté du corps, et dont la circonférence est festonnée par six enfoncemens inégaux ; son dos est gris ; son ventre blanchâtre, et sa peau est couverte de très-petits tubercules ; l'ouverture de la bouche est placée à l'origine du tronc, et est armée de plusieurs rangs de dents ; les yeux sont placés sur la partie antérieure des côtés de la tête, et dirigés comme ceux du marteau.

Les habitudes de ce poisson sont presque les mêmes que celles du marteau ; mais comme il est beaucoup plus petit, elles sont moins féroces. Sa chair se mange avec plus de plaisir que la sienne.

Le Squale carolinien a la tête en forme de cœur, arrondie et sans festons en devant. Il se trouve dans les mers de la Caroline, où je l'ai observé et dessiné. L'individu dont j'ai été possesseur, n'avoit que deux pieds de long, et différoit du *squale pantouflier*, figuré dans Lacépède, par sa tête plus saillante en devant, et moins saillante sur les côtés, et formant un demi-cercle presque parfait et sans irrégularité ; par ses nageoires pectorales, plus grandes et plus courbées ; par sa première nageoire dorsale, accompagnée postérieurement d'un appendice saillant et pointu ; par sa seconde nageoire dorsale, arrondie et non terminée par un prolongement ; par sa nageoire anale, pointue et non terminée par un prolongement ; par sa nageoire caudale, d'une forme différente. Au reste, cette espèce se rapproche infiniment de la précédente, et doit avoir des mœurs à peu près semblables.

Le Squale renard a le lobe supérieur de la nageoire de la queue de la longueur du corps. On le trouve dans toutes les mers d'Europe. On l'appelle *spaso* sur les côtes de la

Méditerranée. Il est ordinairement long de sept à huit pieds; mais il parvient quelquefois au double. Sa peau, qui est couverte de très-petits tubercules, est bleuâtre sur le dos et blanche sous le ventre; sa tête est courte; son museau pointu; ses mâchoires sont garnies de trois ou quatre rangs de dents triangulaires, comprimées, aiguës et non dentelées; sa queue est très-longue et garnie d'une nageoire divisée en deux lobes, dont l'inférieur est très-court, et le supérieur en forme de faux et plus long que le corps entier.

Cette grandeur de la nageoire caudale donne à cette espèce une telle augmentation de puissance nageante, qu'elle a toujours l'avantage sur tous les autres poissons, soit dans la poursuite, soit dans la fuite : aussi fait-elle de grands ravages parmi eux. Pline, qui l'a connue, rapporte que lorsqu'elle est prise à l'hameçon, elle l'avale pour pouvoir ensuite couper la ligne avec ses dents.

Le SQUALE GRISET a six ouvertures branchiales de chaque côté. Il se trouve dans la Méditerranée, où Broussonnet l'a observé. Sa grandeur est de deux pieds et demi; sa tête est aplatie, obtuse; ses dents sont nombreuses, grandes, aplaties, presque carrées à la mâchoire inférieure, allongées, aiguës, non dentelées à la mâchoire supérieure; il n'a qu'une seule nageoire dorsale. Son nom indique sa couleur.

Cette espèce parvient rarement à plus de quatre pieds de long. Elle ne paroît que rarement sur les rivages, où on la prend avec de gros hameçons. Sa chair est extrêmement dure, en conséquence les pauvres même la refusent. On tire de l'huile de son foie, et on emploie sa peau pour polir les ouvrages en bois. Elle étoit connue des anciens. Rondelet assure qu'elle fait des œufs gros comme ceux d'une poule, et non des petits, comme les autres espèces, ce qui n'est pas impossible. *V.* au mot RAIE.

Le SQUALE LICHE, *Squalus americanus*, Linn., a les deux nageoires du dos sans aiguillons, la seconde plus grande que la première; les nageoires ventrales grandes et placées très-près de la queue. Il est figuré dans Lacépède, vol. 1, pl. 10. On le pêche sur les côtes de l'Amérique septentrionale, où il parvient rarement à plus de trois pieds de long. Sa tête est grande; son museau court et arrondi; ses dents sont aplaties, allongées, pointues, dentelées, disposées sur plusieurs rangs; tout son corps est couvert de petits tubercules ou d'écailles anguleuses.

Le SQUALE GRONOVIEN, *Squalus indicus*, Linn., a les deux nageoires du dos sans aiguillons; la première plus éloignée de la tête que les ventrales; la seconde placée très-loin de

la première. On le pêche dans la mer des Indes. Son corps est gris tacheté de noir.

Le SQUALE DENTELÉ a une rangée de tubercules un peu plus gros ; des taches oculées à la première nageoire dorsale ; des taches rousses et irrégulières sur la partie supérieure du corps et de la queue. Il est figuré dans Lacépède, vol. 1, pl. 11. On ignore son pays natal. Ses dents sont triangulaires ; une membrane ferme l'ouverture de chaque narine ; on compte cinq ouvertures branchiales de chaque côté du corps.

Le SQUALE BOUCLÉ, *Squalus spinosus*, a des tubercules gros et épineux sur tout le corps. On ignore son pays natal. Il parvient à quatre pieds de long. Son museau est avancé et conique ; ses dents sont comprimées, presque carrées, découpées sur le bord et disposées sur plusieurs rangs ; ses tubercules sont conformés positivement comme ceux de la RAIE BOUCLÉE. *V.* ce mot.

Le SQUALE ÉCAILLEUX, *Squalus squamosus*, a le corps revêtu d'écailles ovales et relevées par une arête. Il est de la grandeur du précédent. On ignore également sa patrie. Son museau est allongé et aplati; ses dents sont presque carrées et plus grandes à la mâchoire inférieure : ce sont de véritables écailles qui couvrent son corps.

La troisième division des *squales* est formée de ceux qui ont deux évents, sans nageoire de l'anus. On y distingue :

Le SQUALE AIGUILLAT, *Squalus acanthias*, Linn., qui a un aiguillon à chaque nageoire du dos et le corps très-allongé. On le trouve dans toutes les mers, principalement dans la Méditerranée. Sa tête est aplatie, cunéiforme et arrondie sur le museau; ses dents, qui forment ordinairement trois rangées, sont allongées, et garnies de chaque côté de leur base d'une pointe assez grande. Il a deux ouvertures à chaque narine ; le dos bleuâtre, taché de blanc ; les côtés violets et sillonnés obliquement ; le ventre blanc ; les aiguillons des nageoires épineux, très-gros, très-courts et très-blancs.

Rarement le *squale aiguillat* parvient à plus de six pieds. Il vit de toute espèce de poissons, mais principalement, dans la saison, de *morues* et de *harengs*. Sa chair est filamenteuse, dure et peu savoureuse; mais comme son odeur n'est pas aussi désagréable que celle des autres espèces, on la mange plus souvent. Les Groënlandais la laissent à moitié pourrir pour l'améliorer, et les Irlandais la font sécher pour la conserver. Les Norwégiens font du caviar avec ses œufs et tirent une grande quantité d'huile de son foie.

Ce poisson est très-anciennement connu. Aristote en fait mention. Il met au jour quatre ou six petits à la fois. Sa peau est employée dans les arts.

Le SQUALE SAGRE, *Squalus spinax*, Linn., a le dessus du corps noirâtre et les narines placées à la partie antérieure de la tête. Il vit dans la Méditerranée et autres mers de l'Europe. On le confond généralement avec le précédent, dont il diffère fort peu et dont il a les mœurs.

Le SQUALE HUMANTIN, *Squalus cintrina*, Linn., a le corps un peu triangulaire. On le pêche dans toutes les mers, et principalement dans la Méditerranée. Il est connu sur nos côtes sous les noms de *porc*, *bernardet* et *renard*. Sa tête est petite, aplatie et terminée par une pointe émoussée; sa bouche est fort en dessous, armée en dessus de trois rangées de dents, et en dessous d'une seule; son dos est brun et forme un angle obtus; son ventre est blanc et plat; les tubercules qui le recouvrent sont gros, durs et saillans; il a un aiguillon en avant de chacune de ses nageoires dorsales, le premier recourbé vers la tête, et le second vers la queue.

Le SQUALE ANGE, *Squalus squatina*, Linn., a les nageoires pectorales très-grandes, échancrées par-devant, et le corps un peu aplati. On le pêche dans les mers de l'Europe. On l'appelle *créac de busc* à Bordeaux et *pei ange* à Marseille. Il parvient ordinairement à six ou huit pieds de long, et fait le passage des squales aux raies. Comme ces dernières, il se tient habituellement au fond de la mer, dans la vase, où il fait la guerre aux plies, aux limandes et autres espèces du genre PLEURONECTE. On le prend au filet et à l'hameçon; mais il faut s'en approcher avec précaution lorsqu'on le tire de l'eau, car, dans ce cas, il cherche à mordre les pêcheurs ou à les tuer à coups de queue.

Sa tête est aplatie, obtuse, et plus large que le corps; elle est armée de plusieurs aiguillons recourbés; l'ouverture de la bouche se trouve à son extrémité, ce qui l'éloigne beaucoup des raies; chaque mâchoire a deux rangées de dents pointues et recourbées en arrière, et dans la bouche il y en a trois autres; sa langue est large, mince, unie et pointue; ses narines sont placées sur le bord des lèvres supérieures; ses yeux sont petits; il a cinq ouvertures branchiales de chaque côté; son corps est gris en dessus, blanc en dessous, et couvert de tubercules très-durs; ses deux nageoires dorsales sont sur la queue; ses pectorales sont très grandes et profondément échancrées sur le devant.

Les anciens ont connu le *squale ange*, et l'ont mentionné dans leurs écrits, comme pourvu de qualités et de propriétés extraordinaires, mais auxquelles on ne croit plus aujourd'hui. Ils se servoient, comme on s'en sert encore, de sa

peau pour polir les ouvrages de bois et d'ivoire, pour couvrir différens petits meubles. Sa chair est dure et de mauvais goût, et il n'y a que les pauvres qui en mangent. Son foie fournit de l'huile.

La femelle du *squale ange* met des petits au jour en automne et au printemps, une douzaine à chaque fois; aussi ce poisson est-il abondant dans nos mers. Il va fréquemment en troupes nombreuses.

Quant au *squale scie*, on en fait un genre. *V.* SCIE.

Risso, dans son Ichthyologie de Nice, a décrit trois nouvelles espèces de ce genre, savoir :

Les SQUALES de RONDELET, FÉROCE, NICÉEN.

Les SQUALES OBSCUR ET LITTORAL, qui vivent sur les côtes de l'Amérique septentrionale, sont décrits, et le premier figuré pag. 223 du premier vol. du *Journ. de l'Acad. des sciences de Philadelphie*.

Le SQUALE GLAUQUE est figuré dans le second vol. des *Mémoires de la société de Drontheim*. (B.)

SQUAMAIRE, *Squamaria*. Genre établi par Hoffmann aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il rentre dans le genre PLATYPHYLLE de Ventenat, et dans ceux appelés PELTIDÉE et PLACODE par Achard. (B.)

SQUAMARIA. Nom donné, par Lonicerus et Rivin, à la CLANDESTINE ÉCAILLEUSE (*Latræa squamaria*, L.) dont Haller et Scopoli ont fait un genre qu'ils ont nommé *squamaria*. (LN.)

SQUAMARIUS, de Stutz. C'est la LÉPIDOLITE. (LN.)

SQUAMMEI (écailleux). Vicq-d'Azyr donne cette désignation aux mammifères du genre PANGOLIN. *V.* ce mot. (DESM.)

SQUAMMEUX. Traduction du mot latin *squamosus*, qu'on emploie quelquefois en histoire naturelle pour abréger les descriptions. *V.* au mot ECAILLE. (B.)

SQUAMMIFÈRE. Blainville (Prodrome d'une distribution systématique des reptiles), appelle ainsi une classe qu'il compose des CHÉLONIENS, des SAURIENS et des OPHIDIENS de Brongniart. *V.* REPTILE. (B.)

SQUAMMIPENNES. Famille de poissons qui rentre dans celle appelée LEPTOSOME par Duméril. (B.)

SQUAMMODERMES. Nom d'une tribu de poissons établie parmi les GNATHODONTHES ou POISSONS OSSEUX, par Blainville. Elle renferme les poissons proprement dits, qui sont pourvus d'écailles. (B.)

SQUAMMOLOMBRIC, *Squammolubricus*. Genre établi par Blainville, pour placer les LOMBRICS ÉCAILLEUX, ARMIGER et autres. Ses caractères sont : corps allongé, cylin-

drique, composé d'un grand nombre d'anneaux pourvus chacun d'appendices composés d'une écaille pellucide, recouvrant un fascicule flabelliforme de soies dorées et un cirrhe.

Ce genre ne diffère des NÉREIDES que par le manque de tentacules. Toutes les espèces qui y entrent vivent dans la mer. (B.)

SQUASH. C'est, selon Buffon, le nom que l'on donne, à la Nouvelle-Espagne, au quadrupède qu'il appelle COASE, et qui appartient au genre des MOUFETTES. (DESM.)

SQUATAROLA. Cette dénomination vénitienne a été adoptée par Linnæus, pour désigner le VANNEAU PLUVIER. (S.)

SQUATINE, *Squatina.* Genre de poissons établi par Duméril, aux dépens des SQUALES. Ses caractères sont: corps déprimé; bouche à l'extrémité d'un museau arrondi, plus large que le tronc, et comme porté sur un col. Point de nageoires du dos; pectorales très-larges, mais échancrées par les trous des branchies.

Le SQUALE ANGE constitue ce genre.

La SQUATINE DE DUMERIL, qui vit dans les mers de l'Amérique septentrionale, est décrite et figurée pag. 225 du premier vol. du *Journal de l'Académie des Sciences* de Philadelphie. (B.)

SQUELETTE, *Sceleton* ou *Skeleton.* Nous avons déterminé la nature, les différences et la formation des OS, à l'article qui en traite; ici nous les considérons dans leurs connexions et leur assemblage, qu'on nomme *squelette.*

Tous les invertébrés n'ont pas de *squelette* osseux. La matière crétacée des zoophytes ne forme point, à proprement parler, une ossature mobile et articulée, dans la plupart des espèces; du moins, le fourreau corné qui enveloppe les insectes extérieurement, et auquel leurs muscles sont attachés, ne forme point un vrai squelette, bien qu'il ait des articulations. La coque des écrevisses et des crabes ressemble au fourreau des insectes, et les coquilles des testacés sont extérieures et sans articulations, la charnière des bivalves exceptée; ainsi le squelette, c'est-à-dire, un assemblage d'os qui s'articulent ensemble, et qui sont recouverts par les muscles et la peau, n'existe que dans des animaux pourvus d'un cœur et d'un sang rouge. Ce sont les poissons, les reptiles (quadrupèdes ovipares et serpens), les oiseaux, les cétacés, les quadrupèdes vivipares et l'homme.

Cette conformation a même fourni un excellent caractère pour diviser le règne animal en deux portions; la première comprend les animaux qui ont un squelette, et la seconde, ceux qui n'en ont pas un véritable; de là, les expressions

d'animaux *vertébrés* et *invertébrés*, parce que les vertèbres ou l'épine dorsale, sont un caractère très-constant dans les espèces qui sont pourvues d'un squelette. *V.* VERTÉBRÉS et INVERTÉBRÉS.

Remarquez aussi que ces êtres sont formés de deux moitiés symétriques qui semblent accollées dans leur longueur, tandis que beaucoup d'animaux invertébrés, ou privés de squelette, ont une forme non symétrique ou double; tels sont les coquillages univalves, les zoophytes, etc.

Le squelette des animaux vertébrés est une charpente qui soutient toutes les parties molles de ces animaux; car sans ossemens, comment la baleine, l'éléphant, le rhinocéros, ces monstres de la terre et de l'océan, auroient-ils pu se mouvoir? comment l'oiseau pourroit-t-il fendre le vaste champ de l'air? comment l'homme se tiendroit-il debout? comment porteroit-il sa tête au-dessus des autres créatures, et leveroit-il sa face auguste vers les cieux?

L'existence d'un squelette intérieur osseux, dans les animaux, tient à celle des autres organes; car ils ont tous un cœur, un sang rouge, une tête dans laquelle résident les sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et du goût. Le cerveau est renfermé dans la boîte osseuse de leur crâne; c'est le bulbe ou le sommet de l'arbre nerveux, dont les racines se distribuent dans tout le corps, de même que le cœur est le principal tronc de l'arbre vasculaire et des vaisseaux sanguins. La conformation est bien différente dans les animaux sans squelette osseux; car leurs nerfs et leurs vaisseaux n'ont pas toujours un centre commun pour la sensation et la circulation.

Ordinairement, les os se tiennent tous les uns avec les autres, dans le squelette; cependant l'os hyoïde ou celui qui soutient la langue, et surtout l'omoplate, ne sont pas immédiatement attachés aux autres os, dans les quadrupèdes privés de clavicules. De même la rotule est comme un os sésamoïde considérable, non articulé, au devant du genou.

Jamais il n'y a plus de quatre membres dans les animaux à vertèbres, au lieu que nul insecte n'a moins de six pattes. Dans l'homme, les quadrupèdes ovipares et vivipares, les oiseaux et quelques poissons (les apodes exceptés), le tronc ou le corps du squelette a deux membres antérieurs et deux postérieurs; nous ne comptons pas la queue, parce qu'elle n'est pas un membre, mais un prolongement des vertèbres coccygiennes qui manque dans l'homme, plusieurs singes, les roussettes (espèces de chauve-souris), les grenouilles et les crapauds.

Les articulations des os sont, ou mobiles, comme au ge-

nou, etc., ou immobiles, et par engrènement, comme dans les sutures de la tête.

Tous les animaux vertébrés ont une tête ou boîte osseuse qui renferme le cerveau, puis des vertèbres qui reçoivent la tige médullaire qui sort du crâne, et forment le tronc; et des extrémités, c'est-à-dire, des jambes et des bras. Les serpens en manquent entièrement, quoiqu'ils aient une queue. Les grenouilles, salamandres, raies, chiens de mer, n'ont point de côtes. Les poissons et les serpens manquent de bassin. Les premiers sont aussi privés de cou, pour la plupart; car leurs nageoires pectorales, qui représentent les pattes de devant ou les ailes des oiseaux et des quadrupèdes, sont immédiatement posées après la tête.

Aucun animal vertébré ne manque de tête : elle se divise en boîte du crâne, en os de la face, ou des sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et du goût, et en mâchoire inférieure qui est toujours mobile. Les poissons appelés *pleuronectes*, tels que les soles, les limandes, les turbots, etc., sont les seuls animaux vertébrés dont la tête ne soit pas symétrique ou composée de deux parties semblables. Dans ces espèces de poissons, les deux yeux et les deux narines sont d'un seul côté, cependant le reste de leur squelette est régulier.

La clavicule manque entièrement aux quadrupèdes ruminans; elle est unie en V, et forte chez les oiseaux, à cause de la résistance d'un point d'appui qu'exigent les mouvemens violens de l'aile. Les moignons des cétacés contiennent tous les os du bras et de l'avant-bras, mais dans un état de contraction; ils existent aussi dans l'aile de l'oiseau. Les os de l'aile des chauve-souris ne sont que des doigts très-allongés et garnis de membranes intermédiaires, ainsi que les bras et les jambes. Les cétacés n'ont que des vestiges des os des iles et du bassin, sans extrémités postérieures. L'épine dorsale des oiseaux est immobile, et leur large sternum porte une arête intermédiaire. Quelques reptiles n'ont que deux pieds; mais les tortues, grenouilles et lézards en ont quatre. Le dragon volant a des membranes avec des os cartilagineux, sur ses côtés, indépendamment de ses quatre membres. Les nageoires de la poitrine et celles du ventre représentent, chez les poissons, les membres des autres animaux vertébrés. Les poissons cartilagineux n'ont pas de fausses côtes ou d'arêtes, et leurs os sont mous et flexibles.

Le squelette de l'homme se divise ordinairement en tronc et en extrémités ou membres. La tête se partage en crâne et en face. Le crâne, dans l'individu adulte, et lorsque plusieurs os doubles sont soudés, est composé de huit os : 1.° le coronal ou l'os du front, qui donne à la figure un caractère

sublime, s'il est avancé, et ignoble, s'il est reculé et abaissé; 2.° l'occipital, qui forme le derrière de la tête, est épais et dur; il donne passage à la moelle épinière; 3.° et 4.°, les deux pariétaux ou les os des côtés de la tête, qui sont fort grands et bombés, comme les précédens; 5.° et 6.°, les os des tempes, ou pétreux; ils sont très-durs et épais; leur partie inférieure ressemble à un rocher dans lequel est une cavité contenant les osselets de l'Ouïe (*V.* ce mot); 7.°, l'os sphénoïde posé à la base du crâne; il touche à tous les os de la tête, en est comme le coin et le support; sa figure est très-compliquée; 8.°, l'os ethmoïde ou cribleux est de figure un peu cubique. Ces os, presque tous séparés dans les enfans, se soudent ensemble, dans l'âge adulte.

Les os de la face sont ceux des mâchoires. La mâchoire supérieure est formée d'onze os, cinq de chaque côté, et l'os vomer placé dans le milieu. Ces cinq os sont: 1.°, l'os carré du nez, à sa racine; 2.°, l'os unguis, dans le grand angle de l'œil; 3.° l'os de la pommette ou de la joue; 4.° l'os maxillaire qui forme la gencive supérieure, et 5.° l'os du palais. La mâchoire inférieure forme un seul os dans l'âge adulte; elle se divise au menton, dans l'enfance. On sait le nombre des dents, dans chaque mâchoire. *Consultez* l'article Homme et le mot Dents.

L'épine du dos est une pile d'os ou de vertèbres superposés ou réunis par des cartilages, depuis la tête jusqu'au coccyx. La moelle épinière descend dans une cavité intérieure de ces os. Il y a cinq régions dans l'épine dorsale: 1.° le cou qui a sept vertèbres (le mot *vertèbre* vient de *vertere*, tourner). La première soutient immédiatement la tête; on lui a donné le nom d'*atlas;* la tête tourne comme sur un pivot, au moyen de la seconde vertèbre. 2.° La région dorsale compte douze vertèbres, toutes plus grosses que celles du cou; les huit intermédiaires s'articulent avec les côtes. 3.° Il y a cinq vertèbres lombaires; leurs articulations sont moins serrées que les précédentes. 4.° L'os *sacrum*, large, immobile, de forme triangulaire; c'est à cet os que finit la moelle épinière. 5.° Le coccyx est la dernière partie de l'épine dorsale; il se termine à l'anus. Dans les quadrupèdes, il s'allonge en queue; mais il n'est pas vrai qu'il y ait des hommes ainsi conformés, comme quelques voyageurs l'ont prétendu.

Nous comptons pour les os de la poitrine ou du thorax, les côtes, le sternum et les clavicules. Le sternum est placé au-devant de la poitrine, et les vraies côtes viennent toutes s'y joindre. Cet os est large, plat, formé ordinairement de trois parties dans l'homme; la portion inférieure se termine en pointe et se nomme le cartilage xiphoïde, à cause de sa

ressemblance avec une pointe d'épée. Les clavicules sont, de chaque côté, un os en forme d'une S qui s'articule avec le haut du sternum, et l'apophyse supérieure de l'omoplate. Les côtes sont des demi-cerceaux de chaque côté, attachés à l'épine dorsale et au sternum. Elles sont au nombre de vingt-quatre ou de douze de chaque côté ; mais il n'y en a que sept entières de chaque côté ; les cinq autres, qui sont inférieures, n'achèvent pas le cercle ; elles sont à demi cartilagineuses : on les nomme fausses côtes.

Au bas du tronc est le bassin formé par les os des hanches, plus large aux femmes qu'aux hommes. L'os des hanches est composé de l'iléon, de l'ischion et de celui du pubis, qui sont attachés ensemble fermement.

On divise les os de l'extrémité supérieure ou du bras en trois parties. Le bras qui est attaché à l'épaule ; celle-ci est formée par l'omoplate, os large et mince. L'humérus est l'os du bras articulé avec l'épaule ; l'avant-bras est formé de deux os longs, le radius, qui est en devant, et le cubitus, qui fait le coude ; la main est composée des os du carpe ou du poignet, au nombre de huit, sur deux rangées : du métacarpe ou de la paume, qui a quatre os longs et des doigts qui ont chacun trois articulations, excepté le pouce, qui n'a que deux phalanges hors de la paume, mais qui s'articule avec le carpe par une troisième phalange.

Les os de l'extrémité inférieure sont analogues à ceux de l'extrémité supérieure. Le fémur, ou l'os de la cuisse, s'articule avec l'os des iles ; la jambe est composée de deux os longs, le tibia, et le péroné, plus mince que le précédent. Le genou antérieur a un os circulaire non articulé, appelé la *rotule*. Le pied est formé : 1.° du tarse, qui est un assemblage de sept os, l'astragale articulé avec les os de la jambe, le calcaneum ou l'os du talon, le scaphoïde ou naviculaire, le cuboïde et les trois cunéiformes ; 2.° du métatarse, qui a cinq os longs qui soutiennent les doigts des orteils ; 3.° les orteils qui sont composés de quatre os à chaque pied ; tous les orteils, excepté le pouce du pied, ayant trois phalanges ou articulations ; les gros orteils n'en ont que deux.

Quelquefois on rencontre aux jointures des os des mains ou des pieds de petits os surnuméraires appelés *sésamoïdes*, c'est-à-dire, ayant la forme des graines de sésame ; mais ils ne sont pas essentiels au *squelette*, et ne s'y articulent pas.

Un autre os non articulé, mais appartenant au *squelette*, est l'os hyoïde, placé à la base de la langue. Il a la figure d'un U. On compte en tout, deux cent quarante os dans le *squelette* humain. *V.* Os, Crâne, etc.

On emploie les os dans les arts, soit pour en extraire la

gelée par l'ébullition dans l'eau après les avoir râpés, soit pour en faire divers instrumens. On en retire du phosphore, en les calcinant, les pulvérisant, les décomposant avec de l'acide sulfurique qui s'unit à la base calcaire et laisse l'acide phosphorique libre, puis en prenant la liqueur évaporée et la distillant dans une cornue de fer ou de grès, avec du charbon pulvérisé. Le phosphore passe avec du gaz hydrogène phosphoré qui brûle en flamme assez vive et verdâtre. On le purifie au travers d'une peau de mouton, etc.

Considérations sur le Squelette des animaux vertébrés.

L'animal vertébré (mammifère, oiseau, reptile, poisson), formé essentiellement sur un même plan primitif, doit être considéré comme un tube digestif attaché à une colonne vertébrale ; celle-ci recélant la substance médullaire ou nerveuse, est destinée à servir de point d'appui à tous les mouvemens, et à devenir la source de ces mouvemens par la faculté sensible et contractile que distribuent aux muscles les nerfs émanant de cette moelle vertébrale.

En effet, pour que les animaux pussent agir, il leur falloit des leviers solides ou des os articulés, mobiles, au moyen de cordes qui sont les muscles et tendons, et de poulies qui sont les articulations. Il falloit un moteur de tous ces appareils ; ce sont les rameaux nerveux qui excitent la contractilité des fibres musculaires.

Or, la disposition des os, dans le squelette, devoit être appropriée au genre de vie auquel chaque animal a été destiné par la nature ; c'est l'objet de toute la charpente attachée à cette colonne vertébrale, qui est comme la carène solide de tout l'édifice.

La portion la plus essentielle est la région antérieure de cette colonne vertébrale, qui devant servir de tête, de directeur des mouvemens de l'animal, avoit besoin de développer tous les appareils des sens.

Aussi la tête de tous les vertébrés se compose essentiellement de trois vertèbres renflées ou dilatées pour recevoir le bulbe cérébral, et porter en avant des sortes d'appendices pour les sens.

L'occiput compose la partie postérieure d'une vertèbre cérébrale ; les deux pariétaux forment le contour d'une seconde vertèbre, et le coronal forme, en devant, le crâne : c'est une partie de la troisième vertèbre renflée, qui se retourne en devant vers la face. Pour compléter chacune des trois ceintures osseuses composant le crâne, l'apophyse basilaire forme la partie antérieure de la *vertèbre occipitale ;* l'os sphénoïde est la portion antérieure de la *vertèbre pariétale*,

enfin l'os ethmoïde sur lequel s'appuient les deux *os frontaux réunis*, est la région antérieure de cette troisième vertèbre renflée.

Ainsi l'on voit que ces trois ceintures osseuses ou ces développemens vertébraux du crâne se contournent autour d'un centre ou point d'appui qui est le sphénoïde, corps antérieur de l'intermédiaire des trois vertèbres cérébrales.

Les os temporaux, débris d'une autre vertèbre retournée, viennent compléter le crâne, et se joignent aux os maxillaires pour composer la face des animaux.

Nous devons considérer la mâchoire inférieure, divisible en deux chez les jeunes animaux, comme une première paire de côtes attachées aux temporaux. L'os hyoïde, avec sa partie moyenne, qui est un véritable sternum, forme la seconde paire de côtes par l'attache de ses cornes, dans la plupart des mammifères.

Les côtes ou cerceaux osseux de la cavité thoracique, sont des épiphyses articulées des premières vertèbres; dans les poissons, il y a beaucoup de ces épiphyses, appelées *arêtes*, plus ou moins soudées aux apophyses transverses pour soutenir la cavité abdominale, mais qui ne sont pas de vraies côtes. Il en est ainsi des serpens.

Les cartilages de la glotte, le cricoïde et les deux aryténoïdes, se peuvent considérer comme un sternum intérieur ou plus petit.

Chez les vertébrés à branchies, comme les poissons surtout et les reptiles batraciens, il n'y a presque pas de cou, les vertèbres cervicales étant très-rapprochées et soudées; ainsi la poitrine vient immédiatement sous la tête; on ne voit pas de vraies côtes, même aux salamandres et autres batraciens. Les arcs branchiaux, d'ordinaire au nombre de quatre, de chaque côté, peuvent être regardés ou comme des vraies côtes soutenant les branchies (qui font l'office de poumons), ou comme des divisions des cartilages bronchiques, suivant M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

Les vertébrés pourvus de membres n'en ont jamais plus de quatre. Ceux-ci sont attachés à deux ceintures osseuses du tronc, l'antérieure ou thoracique, la postérieure ou abdominale.

La première ceinture, à laquelle sont attachés les bras, les pattes antérieures, les nageoires pectorales, est composée de l'omoplate et de l'os claviculaire, venant s'attacher au sommet du sternum, représentant le pubis supérieur.

La ceinture inférieure, destinée à soutenir les pieds ou membres postérieurs, est formée également de trois os, le coxal ou iléon, l'ischion et le pubis, de chaque côté. Le mode

d'articulation des extrémités antérieures ou postérieures, ou des bras et des jambes, la distribution des muscles qui les font mouvoir, ont les plus grandes analogies de forme et de position, chez l'homme et les mammifères les plus perfectionnés, ainsi que l'avoit déjà fait voir Vicq-d'Azyr.

La disposition des os de la tête et leur transformation est la partie la plus curieuse de l'ostéologie comparée. Ainsi M. Geoffroy-Saint-Hilaire a montré que les osselets de l'ouïe, si petits chez les mammifères, devenoient, dans les poissons, fort développés, au point de composer les os operculaires, ou qui recouvrent les branchies.

De même, chez les oiseaux, les os maxillaires ne forment que la plus petite portion du bec, composé en grande partie d'os intermaxillaires. Les reptiles sauriens participent, à beaucoup d'égards, de l'ossature des oiseaux, et l'on observe aussi déjà dans les ornithorhynques et les échidnés, une disposition analogue, pour les clavicules soudées en fourchette, et la forme du sternum sur lequel s'appuie une longue apophyse coracoïde de l'omoplate.

En général, les ovipares vertébrés, oiseaux, reptiles, poissons, ont des os du crâne plus multipliés que ceux des mammifères adultes, mais analogues à ceux des fœtus, non encore soudés. Comme leur oreille interne manque de plusieurs osselets, du cadre du tympan, du marteau, etc., ceux-ci paroissent se transformer en autres os, soit pour la face, soit pour les mâchoires. Ainsi la mâchoire des oiseaux n'a pas moins de six os; leur frontal, cinq pièces au moins, etc. Chez les serpens et les poissons, ces pièces osseuses de la tête sont très-variées et multipliées, parce qu'un seul os, chez un mammifère, s'y partage en beaucoup de fragmens destinés chacun à la même fonction relative que dans le mammifère.

Les côtes véritables des poissons paroissent être les rayons de leur membrane branchiostége; leur sternum, un appendice de la mâchoire inférieure; leur omoplate est souvent suspendue aux os occipitaux Lorsque des membres manquent aux vertébrés, ce sont plutôt les postérieurs que les antérieurs, comme on le remarque aux cétacés et aux poissons; alors la queue semble hériter de la force qui étoit destinée à ces membres.

Au contraire, si les membres postérieurs gagnent beaucoup en force, comme dans les kanguroos, les gerboises et autres animaux sauteurs, les membres antérieurs sont plus foibles et petits. Il en est ainsi de plusieurs rongeurs.

Une longue et forte queue ou appendice coccygien, indique toujours une débilité relative dans les membres des-

tinés à la progression, témoins les reptiles sauriens, les singes à queue longue. Les animaux volans n'ont pas de long appendice coccygien, témoins les chauve-souris, les oiseaux, etc. De longs bras ou de grandes ailes font que les pieds sont courts et foibles, *et vice versâ. V.* MOUVEMENS DES ANIMAUX. (VIREY.)

SQUELETTE. Daubenton (Dict. Erp.) donne ce nom à une espèce de raine, la RAINETTE ORANGÉE de Daudin. (DESM.)

SQUILACHI. Nom que les Grecs donnent à l'ENDIVE, selon Belon. (LN.)

SQUILLE, *Squilla*, Fab.; *Cancer*, Linn. Genre de crustacés, de l'ordre des stomapodes.

Les Grecs distinguoient trois sortes de squilles; les *cyphas* ou *squilles bossues*, les *crangones* ou *crangines*, et les *carides* ou *petites squilles.* Les premières appartiennent au genre *penée;* les secondes sont nos *squilles* proprement dites, et les dernières font partie des *palémons*, des *crangons*, et de quelques autres genres de notre sous-famille des salicoques. On les désigne vulgairement sous le nom de squilles. Les crustacés, auxquels Fabricius applique cette dénomination, sont appelés sur nos côtes de la Méditerranée, *mantes de mer*, *pugodierés.*

Dans la méthode de Degéer, le genre squille comprend, non-seulement les derniers crustacés, mais encore ceux qui composent notre ordre des *amphipodes*, et une partie de ceux d'*isopodes* et de *lœmodipodes.*

Les squilles ont le corps recouvert d'un test assez mince, étroit, presque demi-cylindrique, et divisé en douze segmens. Le premier, beaucoup plus long que les autres, recouvert d'une tablette presque carrée, plus étroite en-devant, ou en forme de triangle allongé et tronqué, forme la tête et la portion antérieure du tronc. Avec le milieu de son extrémité antérieure, est articulée une petite pièce en forme de triangle renversé, servant de support aux yeux, aux antennes intermédiaires, et offrant en-dessus une petite plaque triangulaire, obtuse, qui semble être un prolongement de celle de la tête, mais dont elle est distinguée par une suture. Les yeux sont situés transversalement à l'extrémité d'un pédicule court, mobile, et forment avec lui un corps qui présente l'apparence d'un marteau. Les antennes mitoyennes sont insérées immédiatement au-dessous d'eux; leur longueur égale ou surpasse même celle de la tête; elles sont composées d'un grand pédoncule, divisé en trois articles cylindriques, et de trois filets sétacés, multiarticulés, et insérés à l'extrémité du pédoncule. Les antennes latérales, plus courtes que les

précédentes, sont implantées; de chaque côté, dans une échancrure de l'extrémité antérieure de la tête, tout près des antennes mitoyennes, et dans une même ligne horizontale. Leur premier article ou le radical est fort grand et occupe l'échancrure; il forme le support de l'antenne proprement dite, et d'un appendice extérieur qui l'accompagne; cet appendice se compose d'un grand feuillet, elliptique, cilié ou velu sur ses bords, et d'un article assez grand, anguleux, lui servant de base, sur lequel il se meut, et inséré à l'extrémité du support commun. L'antenne naît de l'extrémité interne de ce support; elle est formée d'un pédoncule cylindrique, de trois articles, et d'un filet terminal, un peu plus long, sétacé et divisé en un grand nombre de petites articulations. Vue en-dessous, la partie supérieure de la tête présente la figure d'une pyramide, tronquée au sommet, et fortement comprimée, de chaque côté, dans sa longueur. Immédiatement au-dessous d'elle sont situés et très-rapprochés les organes de la mandibulation, et les dix premières pattes; la bouche est composée d'un labre, de deux mandibules, d'une languette de deux pièces, et de deux paires de mâchoires. Le labre forme le milieu de la base antérieure de la pyramide; elle est cintrée, entière, et fixée par une partie plus membraneuse que le reste. Les mandibules sont grandes, presque triangulaires, comprimées et de consistance écailleuse ou d'émail à leur extrémité, qui s'avance, en se bifurquant, sous le labre; la branche inférieure forme avec l'autre ou le prolongement terminal de la mandibule un angle très-ouvert, et se dirige en s'élevant de chaque côté du labre. Son bord interne a deux rangées de dents; celui de l'autre n'en offre qu'une; les deux branches vont en pointe. La portion de la mandibule qui est en-deçà est très-épaisse, et occupe les côtés inférieurs de la pyramide. Sa face extérieure est large et plane; à son extrémité supérieure, près du point où commence la dépression de la mandibule, est inséré un palpe assez long, filiforme, velu, de trois articles, qui remonte de chaque côté du front, en se courbant vers lui. Au-dessous des mandibules est située la languette; elle est formée de deux pièces comprimées, placées transversalement, une de chaque côté, faisant l'office de mâchoires, et dont l'extrémité interne est garnie de cils roides et allongés, ou de petites épines: vient ensuite, et dans une direction semblable, la première paire de mâchoires; chacune d'elles est composée de deux articles; le premier a, au côté interne, un avancement cilié; le second fait un coude avec le précédent, s'applique sur son bord supérieur, porte sur son dos un petit appendice palpiforme, et se termine supé-

rieurement par une épine plus forte ou une sorte d'onglet, accompagné de cils. Les deux mâchoires suivantes, ou celles de la seconde paire, sont foliacées, en forme de triangle allongé, divisé par des lignes transverses, en quatre articulations recouvrant la bouche dans un sens longitudinal, et lui formant une sorte de lèvre supérieure. Les dix premières pattes, toutes terminées par une pince en griffe et dirigées en avant, sont très-rapprochées et disposées autour de la bouche en manière d'angle, dont le sommet est inférieur. Les deux premières sont insérées près des bords latéraux de la tête, à la hauteur des deux dernières mâchoires; les intervalles qui séparent les autres pattes, diminuent ensuite graduellement, par l'effet de la convergence de leurs points d'insertion. La seconde paire, ou les serres proprement dites, contrastent, sous plusieurs rapports, avec les autres; elles sont beaucoup plus grandes; leur troisième article, celui qui répond au bras, est, à cet égard, très-remarquable; il est couché, dans le repos, le long des côtés inférieurs de la tête, sous les bords de son test, et sa face interne offre à peu de distance de son extrémité supérieure, une échancrure lisse, qui correspond, dans cet état d'inaction, aux angles antérieurs du test; la pince est allongée, ordinairement très-comprimée, avec le bord interne très-finement dentelé dans sa longueur et armé, vers son origine, d'épines fortes et mobiles. Sous ce bord est une rainure, avec une rangée de fossettes, propres à recevoir les dents de la griffe, ou de l'onglet mobile qui termine la pince. Cet onglet est très-fort, très-acéré, d'une consistance très-solide, et qui approche souvent de l'émail. Tantôt il a la forme d'un grand crochet, dont le côté interne est plus ou moins denté en manière de peigne; tantôt il est ventru ou plus épais à sa base, et finit simplement en pointe; le nombre des trous pratiqués dans la rainure de la pince est proportionnel à celui des dents de la griffe. La conformation de ces parties nous indique que l'animal saisit et retient sa proie à la manière des insectes, appelés *mantes*. (*V.* ce mot.) Les autres pattes onguiculées sont bien plus petites et beaucoup plus foibles. Leur longueur, à partir des deux supérieures, diminue graduellement; celles-ci sont un peu plus grêles que les autres. La pince est presque orbiculaire, comprimée et repliée en-dessous, de manière qu'elle présente sa tranche inférieure, et que la pointe regarde la tête. Les six premières pattes sont les analogues des pieds-mâchoires des crustacés décapodes; ainsi que dans les amphipodes, celles de la seconde paire, ou les pieds-mâchoires intermédiaires, représentent maintenant, à raison de leur grandeur et

de leurs usages, les deux serres des crustacés précédens.

Si l'on excepte les deux dernières, toutes les pattes onguiculées ont, à leur origine postérieure, un petit corps membraneux, vésiculaire, plus ou moins susceptible de tuméfaction, en forme de coin ou de segment de cercle, et attaché au moyen d'un court pédicule. Desséchés, ces corps ont l'apparence d'une petite écaille. J'avois soupçonné qu'ils servoient à la respiration ; mais, d'après les observations de M. Cuvier, aucun vaisseau n'y aboutit. Le segment qui vient immédiatement après la tête, est plus court que les suivans, et sans aucun organe spécial; il tient lieu de col. Les trois segmens suivans portent chacun une paire de pattes, et qui diffèrent des précédentes tant par leur forme que par leurs propriétés. Elles sont grêles, filiformes et terminées par un article triangulaire ou conique, comprimé, et dont le côté antérieur est garni de poils ou de cils nombreux; ils composent une sorte de brosse, et naissent de petits trous alvéolaires, disposés par séries longitudinales. A l'extrémité supérieure et postérieure du troisième article est inséré un petit appendice ou rameau cylindrique menu, linéaire, prolongé pareillement jusques près du bout de l'article suivant, et offrant, à son extrémité, des divisions annulaires superficielles et quelques poils. On voit que ces six pattes sont uniquement propres à la natation. Plusieurs individus, probablement les mâles, ont près de l'origine interne de chacune des deux dernières, un autre appendice crustacé, filiforme, mais arqué et sans articulations. Les six segmens suivans, et qui, avec les deux derniers, constituent cette partie qu'on désigne improprement sous le nom de queue, ont chacun en dessous une paire de pieds-nageoires; ces organes sont formés de deux pièces foliacées, en partie membraneuses, vésiculaires, triangulaires ou ovales, bordées de cils nombreux et plumeux, situées sur un pédicule commun, avec une branchie composée de filets très-nombreux, articulés, remplis d'une matière molle, partant d'un axe commun, et rassemblés en manière de houppe.

L'extrémité antérieure et latérale du premier de ces anneaux branchifères présente une petite pièce additionnelle, en forme d'écaille arrondie, et qui semble recouvrir la base des deux pattes postérieures. Chaque côté de l'avant-dernier segment donne naissance à cet appendice en nageoire, qui caractérise plus particulièrement les crustacés décapodes, de la famille des macroures. Il est composé de trois articles; le premier ou le radical se prolonge ou se dilate au côté interne, et s'articule, en dessous, avec une autre pièce, en forme de lame ou de feuillet. La saillie interne de cet article

se termine ordinairement par des dents très-fortes et très-aiguës; le côté extérieur du second offre une rangée d'épines mobiles; le dernier article est en forme de lame ovale ou elliptique, et bordé, ainsi que le feuillet interne, d'une frange de cils nombreux et serrés. Le dernier segment, ou celui qui est situé entre les appendices natatoires, est plus grand que les anneaux précédens, presque carré, avec le bord postérieur un peu arqué ou arrondi. Le bord offre, dans son contour, des sinus ou des échancrures, avec des dents d'inégale grandeur, et dont les plus fortes ressemblent à des épines. L'anus est placé sous le dernier segment, et près du milieu de sa base.

Le dessus du corps, ou du moins ses deux derniers anneaux, offrent des arêtes longitudinales, et dont les extrémités forment autant d'épines ou de dents. Aussi est-il nécessaire de ne saisir ces crustacés, lorsqu'ils sont vivans, qu'avec beaucoup de précautions.

Leur intérieur présente: 1.° un petit estomac contenu sous le thorax, armé, vers le pylore, de dents très-petites et peu nombreuses, suivi d'un intestin grêle et droit, qui règne dans toute la longueur de la queue, et accompagné, à droite et à gauche, d'un certain nombre de lobes glanduleux, paroissant tenir lieu de foies; 2.° un cœur en forme d'un gros vaisseau allongé et fibreux, s'étendant tout le long de la partie dorsale de la queue, et jetant, des deux côtés, des branches qui se rendent aux organes de la respiration et aux autres parties.

Selon M. Risso, ces animaux se tiennent, le plus communément, dans les profondeurs de trente à cinquante mètres, et choisissent les endroits sablonneux ou fangeux, où ils trouvent une nourriture plus abondante et plus assurée. Les deux sexes s'unissent au printemps. Les femelles se cachent sous les rochers, lorsqu'elles veulent se débarrasser de leurs œufs. Au rapport de ce naturaliste, ils sont disposés sous les appendices de l'abdomen, comme ceux des langoustes.

Mais sans prétendre le démentir à cet égard, j'observerai cependant que, quoique j'aie reçu un très-grand nombre d'individus de ces crustacés, je n'en ai jamais vu un seul portant des œufs. Ces appendices ont d'ailleurs ici une autre destination que ceux des langoustes. La chair des squilles, ajoute le même auteur, est fort bonne, et sert journellement de nourriture. Elles paroissent être fort craintives et fuient au fond de l'eau, quand on les poursuit. Dans les environs de Villefranche, on les prend à l'aide d'un filet nommé *rustro* en langue du pays.

Ces crustacés sont répandus dans toutes les mers des pays chauds.

La Méditerranée nous offre les trois espèces suivantes. C'est à M. Risso que nous devons la connoissance des deux dernières.

Squille mante, *Squilla mantis*, Fab.; pl. D. 15, 13, de cet ouvrage. Corps long d'environ sept pouces; griffe (*pollex*, Fab.) des serres ayant six dents; trois épines mobiles à la base intérieure des pinces; six arêtes terminées par une épine sur les segmens de l'abdomen, à l'exception du dernier; une forte carène, avec une petite épine au bout, sur le milieu de celui-ci; face supérieure du même segment ayant de gros points enfoncés, disposés pour la plupart en séries; ses côtés ayant un large rebord, deux fois interrompu et terminé par une forte dent; bord postérieur élevé, strié, dentelé, avec deux saillies triangulaires, carénées, pointues et dentelées intérieurement dans son milieu.

Squille de Desmarest, *Squilla Desmaresti*, Risso, *Hist. nat. des crust. de Nice*, pag. 114, pl. 2, fig. 8. Corps ayant un peu plus de deux pouces de long; griffe des serres armée de cinq dents; segmens abdominaux, à l'exception du dernier, ayant, de chaque côté, deux arêtes; deux de plus sur le pénultième; le dernier ayant, dans son milieu, une carène terminée en pointe très-aiguë; contour extérieur du même segment armé de six fortes dents, deux de chaque côté, et deux postérieures; celles-ci entièrement dentelées, ainsi que les intervalles compris entre elles.

Squille pieuse, *Squilla eusebia*, Risso, *ibid.* Celle-ci, de moitié au moins plus petite que la précédente, a la tête terminée en une longue pointe, et dix aiguillons très-fins aux griffes des serres; les segmens abdominaux sont glabres et arrondis; les trois premiers et les derniers sont moins renflés que ceux du milieu; ils sont rouges et pointillés de brun. Je n'ai point vu cette espèce.

Le crustacé nommé *tamaru guaca* par Marcgrave est de ce genre, et très-rapproché de l'espèce que Fabricius désigne sous le nom de *S. tachetée*, si ce n'est pas elle. (L.)

SQUILLE. Plante. *V.* Scille. (s.)

SQUILLIAIRES. Latreille a donné ce nom à une famille de crustacés dont les caractères consistent : à avoir le premier segment du corps plus grand que les suivans, et les yeux pédonculés. Elle renferme les genres Squille et Mysis. (B.)

SQUINE ou ESQUINE, *Smilax China*, Linn. Nom d'une plante exotique du genre des Salsepareilles. (*V.* ce mot.) On a donné le même nom à sa racine, qui nous est apportée de la Chine et de l'Amérique ; car, il y a deux espè-

ces ou plutôt deux variétés de *squines*, l'une orientale, l'autre occidentale.

La SQUINE ORIENTALE croît naturellement à la Chine, d'où lui vient son nom. Sa racine a été apportée de ce pays dans le Levant, et de là dans toute l'Europe.

Cette racine, dit Geoffroy (*Mat. médic.*), est grosse, noueuse, genouillée, pesante, ligneuse, à tubercules inégaux, d'un blanc rougeâtre intérieurement, et quelquefois un peu résineuse. Quand elle est récente, sa saveur est un peu âcre et grasse ; mais lorsqu'elle est sèche, elle a un goût terreux et légèrement astringent. Son odeur est nulle. La meilleure est celle qui est fraîche, compacte, solide, non vermoulue, non cariée, presque insipide, et cependant remplie d'une certaine humeur onctueuse qui se manifeste par la mastication, et surtout par la décoction. On rejette celle qui est vieille, poreuse, légère, attaquée de carie, et privée de suc.

La plante qui produit cette racine, est ordinairement haute de deux ou trois pieds, quand elle n'est pas soutenue ; mais lorsqu'elle trouve un appui, elle s'élève beaucoup plus. Ses sarmens sont ligneux, gros comme le chaume de l'orge, d'un rouge brun-obscur dans leur partie inférieure, et noueux de deux en deux pouces. Les articulations sont alternativement réfléchies, et garnies quelquefois de deux épines courtes et crochues placées l'une vis-à-vis de l'autre. Les feuilles sont ovales, en cœur, à cinq nervures, et portées sur des pétioles munis de deux vrilles, au moyen desquelles les tiges s'attachent à tout ce qui les environne. Les fleurs naissent en corymbes aux aisselles des feuilles; elles sont petites, d'un jaune verdâtre, réunies communément au nombre de dix. Le fruit est une baie rouge, qui a la forme, la grosseur et le brillant de la merise ; sa saveur est acerbe, et il contient cinq ou six semences très-dures, grosses comme une petite lentille.

Des marchands mirent en vogue, pour la première fois, en 1535, la racine de la *squine*. Ils la préconisèrent comme un spécifique contre plusieurs maladies, principalement contre la goutte et le mal vénérien, assurant qu'elle étoit supérieure au *gayac*, plus commode et moins dégoûtante à prendre, et qu'elle guérissoit plus promptement. Des Espagnols ayant vanté son efficacité à Charles-Quint, ce prince en fit usage contre la goutte, mais sans succès, parce qu'il ne mit pas, dit Vésal, assez d'exactitude et de suite dans son traitement. Ce Vésal étoit le médecin de l'empereur ; et, à ce titre, il aima mieux donner tort à son auguste malade, plutôt que de chercher à s'éclairer sur les prétendues vertus de la *squine*.

Bientôt ce remède fut généralement connu, et prit rang parmi ceux dont la pharmacie commençoit alors à s'enrichir.

La *squine* a joui pendant long-temps d'une réputation presque aussi grande que celle de la *salsepareille*. Aujourd'hui, les vertus de ces deux racines sont regardées comme douteuses par d'habiles médecins; elles n'ont, à la vérité, rien de nuisible, mais elles ne produisent aucun effet sensible dans toutes les espèces de maladies où elles ont été recommandées; et leur usage fait perdre un temps précieux dans le traitement des maladies.

La SQUINE D'OCCIDENT a une racine oblongue, assez grosse, noueuse, tubéreuse, et ne diffère de la précédente que par sa couleur qui est d'un roux-noirâtre en dehors, et rougeâtre en dedans; ses propriétés sont les mêmes. Elle est originaire des parties chaudes de l'Amérique, dont elle nous est apportée pour l'usage de la médecine. « Les habitans de la Louisiane et du Nouveau-Mexique, dit « Bomare, savent tirer de cette racine une espèce de farine « rouge, fine et douce au toucher, avec laquelle ils font de « la bouillie, des galettes, et des espèces de beignets frits « dans la graisse d'ours, qui sont bons à manger. » (D.)

SQUINE. Altération de SCILLE. (B.)

SQUINE. C'est, à Cayenne, la racine du POTHOS A FEUILLES EN CŒUR. (B)

SQUINQUE. *V.* SCINQUE. (S.)

SQUIZZETINA. C'est, dans Scopoli, le nom de l'ALOUETTE HAUSSE-COL. (V.)

SRI. *V.* SÉRI. (S.)

SROKOS. Nom polonais de la GRANDE PIE-GRIÈCHE. (S.)

SSI. C'est, au Japon, le CITRONNIER A TROIS FEUILLES et la GARDÈNE. (LN.)

SSIO. On donne ce nom dans le même pays, au LAURIER CAMPHRIER. (LN.)

STAACKIÆRRING. C'est le MARSOUIN, en langage norwégien. *V.* DAUPHIN. (B.)

STAAR. Nom allemand de l'ÉTOURNEAU. (V.)

STAARSTEIN. Nom allemand du BOIS DE PALMIER PÉTRIFIÉ. (LN.)

STAAVIE, *Staavia*. Genre de plantes établi pour séparer des BRUNIES deux espèces qui n'ont point tous les caractères des autres. Ce nouveau genre, que Schréber avoit appelé *Levisanus*, a pour caractères : un calice commun, composé de folioles colorées, ouvertes, en étoile; un calice propre, à cinq divisions; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un style bifide; une capsule ovoïde, couronnée par les di-

visions du calice, uniloculaire, trivalve et monosperme.

Les deux espèces de STAAVIE sont des arbrisseaux à feuilles linéaires, éparses, souvent ponctuées, qu'on trouve au Cap de Bonne-Espérance, et que nous cultivons dans nos orangeries. (B.)

STACHIDE, *Stachys*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des labiées, dont les caractères consistent: en un calice tubuleux, anguleux, à cinq dents inégales et aiguës; en une corolle tubuleuse, bilabiée, à tube court, à orifice gibbeux en dessous à sa base, à lèvre supérieure droite, en voûte, souvent échancrée et variable dans sa forme, à lèvre inférieure réfléchie sur les côtés, divisée en trois parties, dont la moyenne est échancrée; en quatre étamines rejetées sur le côté, après la fécondation, dont deux sont plus courtes que les autres; en un ovaire supérieur, ovale, sillonné, surmonté d'un style simple à stigmate en tête; en quatre semences nues situées au fond du calice qui persiste.

Ce genre, aux dépens duquel celui appelé ZIÉTÉNIE a été établi, renferme des plantes à tiges carrées, à feuilles opposées et à fleurs axillaires, et souvent verticillées, la plupart d'Europe. On en compte près de cinquante, dont les moins rares ou les plus remarquables sont :

La STACHIDE DES BOIS, qui a les feuilles en cœur, pétiolées, et les fleurs disposées en verticilles au nombre de six. Elle est annuelle, se trouve en Europe dans les bois humides, et répand, lorsqu'on la froisse, une odeur forte et désagréable.

La STACHIDE DES MARAIS a les feuilles linéaires, lancéolées, semi-amplexicaules, sessiles, et les fleurs disposées en verticilles d'environ six. Elle est vivace et se trouve dans les marais sur le bord des eaux. Son odeur n'est guère moins désagréable que celle de la précédente. Les cochons recherchent beaucoup sa racine, qui est épaisse.

La STACHIDE GERMANIQUE a les feuilles lancéolées, à dentelures imbriquées, laineuses, ainsi que la tige; les fleurs nombreuses et disposées en verticilles. Elle est vivace, et se trouve dans toute l'Europe le long des chemins, sur les terrains incultes, où elle se fait remarquer par sa couleur blanche et par sa hauteur de près de deux pieds. On l'appelle vulgairement l'*épi fleuri* et l'*épiaire*, et on l'emploie quelquefois en médecine, comme apéritive et hystérique. Son odeur, quoique forte, est moins désagréable que celle des précédentes.

La STACHIDE DROITE a les feuilles en cœur elliptique, crénelées et rudes au toucher, les fleurs en épi verticillé et la tige relevée. Elle est vivace, et se trouve très-abondamment dans les lieux stériles, sur le bord des chemins.

La STACHIDE ANNUELLE a les feuilles ovales, lancéolées, trinervées, pétiolées, unies, les fleurs au nombre de six à chaque verticille, et la tige droite. Elle est annuelle, et se trouve fréquemment dans les champs incultes, le long des chemins.

La STACHIDE DES CHAMPS, dont les feuilles sont obtuses et nues, les verticilles de six fleurs, la corolle de la longueur du calice, et la tige foible. Elle est annuelle, et se trouve dans les champs argileux et un peu humides. Elle est en fleur toute l'année. C'est quelquefois une peste pour l'agriculture. (B.)

STACHYARPAGOPHORA de Vaillant. Ce genre a été nommé *pupal* par Adanson. *V.* PUPAL-WALLI. (LN.)

STACHYGYNANDRE, *Stachygynandrum.* Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois, aux dépens des LYCOPODES. Il ne diffère point de celui appelé ANDROGYNÈTE. (B.)

STACHYLIDION, *Stachylidium.* Genre de plantes de l'ordre des anandres, deuxième ordre ou section, les moisissures, proposé par M. Link. Il a pour caractères : un thallus composé de filamens rassemblés en gazon, rameux, cloisonnés; les fertiles droits, portant quelques rameaux oblongs.

Ce genre a de l'affinité avec le BOTRYTIS, mais s'en distingue par le port. M. Link en décrit deux espèces, le *Stachylidion terrestre*, qui croît sur terre, et le *Stachylidion bicolor*, qu'on trouve sur les tiges de plusieurs plantes, et principalement de la RHUBARBE ONDULÉE. (P. B.)

STACHYOÏDES de Reneaulme. C'est l'*ornithogallum pyrenaïcum*, L., qu'il ne faut pas confondre avec l'*ornithogallum pyrenaïcum* de Clusius, Aiton, Willdenow, qui est une espèce différente. (LN.)

STACHYOPTÉRIDES, *Stachyopterides.* Famille de plantes établie par Willdenow, aux dépens de celle des FOUGÈRES. Elle renferme les genres LYCOPODE, DUFOURÉE, TMESIPTÉRIDE, BERNHARDIE, OPHIOGLOSSE et BOTRYCHION. (B.)

STACHYS. « Le stachys est une herbe semblable au *prasion* (marrube); toutefois elle est plus échauffante : elle produit plusieurs feuilles velues, blanches, dures, fort odorantes, elle pousse, de sa racine, plusieurs jets, lesquels sont plus blancs que ceux du marrube ; et elle croît sur les montagnes et dans les lieux arides. Elle est âcre et échauffante ; la décoction de ses feuilles, prise en breuvage, est emménagogue. » Diosc., l. 3, c. 120.

Pline, qui n'a fait que copier les auteurs grecs, dit que le stachys a les feuilles semblables à celles du poireau, ce qui est une erreur ; car ce naturaliste a confondu le *prasion*

(marrube) avec le *prason* (poireau) des Grecs : peut-être cette erreur provient-elle des copistes anciens. Quant au reste, Pline s'accorde avec Dioscoride.

Il est à présumer que cette plante avoit des fleurs en épi ; du moins c'est ce que donne à penser son nom grec *stachys*, qui signifie *épi*, et qu'on trouve quelquefois traduit en latin par *spica*.

Selon Galien, le stachys étoit une herbe semblable au marrube, et produisoit plusieurs branches : elle avoit un goût âcre et amer : elle étoit chaude au troisième degré.

Il paroît bien que le stachys étoit une plante de la famille des labiées, mais nous ne sommes pas du tout certains de l'espèce. L'on a successivement donné pour tel, les *stachys germanica* et *alpina*, le *sideritis syriaca*, le *salvia glutinosa*, le *lavandula spica*, et d'autres plantes, qui ont été en conséquence nommées *stachys*.

C. Bauhin réduisit le groupe des *stachys* à sept plantes, qui sont ou des *stachys* ou des *sideritis* des modernes. Ces deux derniers genres ne sont pas exactement ceux de même nom créés par Tournefort; car Linnæus, en changeant leurs caractères, s'est trouvé forcé de rapporter les *sideritis* de Tournefort, à lèvre supérieure de la corolle voûtée, dans le genre *stachys* actuel ; et de porter dans les genres *sideritis*, *ballota* et *phlomis*, la plupart des *stachys* de Plukenet, de Commelin, de Rai et de Morisson.

Le genre *stachys* de Linnæus comprend, outre une partie des *stachys* et des *sideritis* de Tournefort, des espèces de *galeopsis*, de *betonica* et de *marubiastrum*, du même botaniste ; mais le *stachys* de Linnæus, ou *épiaire* et *stachide* en français, a éprouvé aussi quelques modifications; on a fait à ses dépens le genre *zietenia*, fondé sur le *stachys lavandulæfolia;* le *trixago*, Hall., Mœnch, fondé sur le *stachys arvensis*, L. ; et le *navicularia* d'Adanson, établi sur le *stachys glutinosa*, L. (LN.)

STACHYTARPHETE, *Stachytarpheta*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, qui a pour caractères : un calice tubuleux à quatre dents ; une corolle hypocratériforme, recourbée, à cinq divisions inégales ; quatre étamines, dont deux stériles ; deux semences au fond du calice qui subsiste.

Ce genre, appelé CYMBURE et ZAPANE, qui a été fait aux dépens des VERVEINES de Linnæus, contient une vingtaine d'espèces toutes exotiques. On peut lui donner pour type la VERVEINE DE L'INDE, la plus connue d'entre elles, parce que nous la cultivons d'ancienne date. (B.)

STACHYTIS. L'un des noms du POTAMOGETON et du TRIFOLIUM des anciens. (LN.)

STACK. Espèce de PLEURONECTE fort commun sur les côtes de Norwége. (B.)

STACKHOUSÉES. Famille de plantes établie par R. Brown, pour placer le genre STACKHOUSIE. (B.)

STACKHOUSIE, *Stackhousia.* Genre de plantes établi par Smith dans la pentandrie trigynie et dans la famille des térébinthacées (de son nom, selon R. Brown). Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties; cinq pétales réunis par leurs onglets ; une capsule à trois coques monospermes.

Ce genre ne contient qu'une espèce. C'est un petit arbrisseau de l'Australasie, à feuilles alternes, entières, oblongues, glauques, et à fleurs jaunes disposées en grappes, qui ressemble au STRUTHIOLE. (B.)

STACTE. *V.* STYRAX et STARTI. (LN.)

STACTEN. Nom de la MYRRHE LIQUIDE. (B.)

STÆCHAS. Plante du genre des LAVANDES. *V.* STŒCHAS. (LN.)

STÆHELINA. Ce genre, établi par Linnæus dans la famille des cinarocéphales, est très-mal caractérisé : aussi n'est-il pas adopté par tous les botanistes. Adanson, Lamarck, le réunissent au *serratula* : quelques-unes de ses espèces sont rapportées aux genres *liatris*, *athanasia* et *leysera.* Sprengel, qui publia, dans les Actes de Stockholm, pour 1815, des observations sur ce genre, le conserve et y rapporte douze espèces : les *serratula alpina*, *discolor*, etc., et il renvoie : 1.° aux *serratula*, les *stœhelina dubia*, *arborea*, etc. ; 2.° au *cirsium*, le *st. chamœpeuce* ; 3.° au *chrysocoma*, les *st. hastata* et *imbricata*, Thunb. ; 4.° au *pteronia*, les *st. camphorata* et *stricta*. *Voy.* STÉHÉLINE. (LN.)

STÆHELINIA. Genre de plantes établi par Haller et adopté par G. Crantz, pour placer le *bartsia alpina*, L. Il n'a pas été adopté. (LN.)

STADMANE, *Stadmania.* Grand arbre de l'Ile-de-France, connu sous le nom de *bois de fer*, à cause de sa dureté, qui seul, selon Lamarck, constitue un genre dans l'octandrie monogynie et dans la famille des savoniers. Ses caractères, fort voisins de ceux du LITCHI, sont : calice à cinq dents ; point de corolle ; une baie sèche, monosperme.

On fait des charpentes avec le bois de cet arbre, et des confitures avec ses fruits. (B.)

STAGNO. Nom italien de l'ETAIN. (LN.)

STAHLERZ (mine d'acier). Divers auteurs allemands ont donné ce nom au *fer oxydulé arénacé*, au *fer carbonaté*,



Deseve del. V.e Tardieu Sculp

Stalactites et Stalagmites d'antiparos.

au *fer oligiste*, à l'*argent gris*, au *cuivre gris*, au *cuivre pyriteux*, au *plomb sulfuré à grains fins*, etc. (LN.)

STAHLKNOTEN. En Thuringe, on appelle ainsi le MANGANÈSE OXYDÉ-BRUN MASSIF. (LN.)

STAHLKOBOLT. C'est le COBALT GRIS, chez les auteurs allemands. (LN.)

STAHLMERGEL des Allemands. C'est la MARNE COMPACTE. (LN.)

STALACTITES et STALAGMITES (*V.* pl. P. 25). Substances pierreuses, ordinairement de nature calcaire, et de forme cylindrique, qu'on voit pendre à la voûte des grottes, et qui descendent quelquefois jusqu'au sol de ces souterrains, de manière à représenter des espèces de colonnes : quand elles ont peu de longueur, elles ont la forme d'un cône.

Leur couleur est le plus souvent blanchâtre, grise ou roussâtre : on en voit aussi de plusieurs autres nuances.

Leur surface est ou lisse ou mamelonnée, ou quelquefois hérissée de cristaux.

Leur cassure est grenue, brillante, et présente des signes d'une cristallisation confuse : en travers, elle offre des cercles concentriques, traversés par des rayons qui partent du centre et vont aboutir à la circonférence : en long, elle montre des couches parallèles.

La matière des stalactites est ordinairement translucide sur les bords. Sa pesanteur spécifique est la même que celle du marbre blanc, c'est-à-dire, d'environ 2,720. Elle est moins dure que le marbre, et néanmoins susceptible d'un aussi beau poli.

Elle a les mêmes caractères chimiques, et contient la même quantité d'acide carbonique que les autres pierres calcaires ; mais il entre moins d'eau dans sa composition. Bergmann en a retiré 64 de chaux, 34 d'acide carbonique, et 2 d'eau. (Le spath calcaire en contient 11.)

Il paroît que les stalactites se forment dans les grottes souterraines, par la stillation des eaux chargées de molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution, à la faveur d'une surabondance d'acide carbonique, et qu'elles déposent à mesure qu'elles perdent cet acide.

Quand ces eaux suintent le long des parois des grottes, elles y forment des dépôts de la même nature que les stalactites, et qui souvent présentent des formes bizarres assez semblables à celles que prendroit en hiver l'eau d'une cascade convertie en glaçons : aussi leur donne-t-on le nom de *congélations ;* et quand la matière dont elles sont composées est d'une pâte fine et demi-transparente, et surtout si l'on y voit

des zones agréablement nuancées de diverses couleurs, c'est de l'albâtre qu'on décore du nom d'*albâtre oriental*.

Quoique la terre calcaire ou carbonate de chaux soit la matière la plus ordinaire des stalactites, on voit néanmoins prendre cette forme à d'autres substances minérales qui peuvent être dissoutes par les eaux, comme la plupart des oxydes métalliques. Celles qui sont formées d'oxyde de fer, abondent dans presque toutes les mines de ce métal : on leur donne le nom d'*hématite :* elles sont souvent mamelonnées ou protubérancées sous toutes sortes de formes bizarres ; leur couleur est brune ou noirâtre. Celles de manganèse sont également mamelonnées et d'un noir parfait. Celles d'oxyde de zinc pur sont blanches ou jaunâtres et demi-transparentes : j'en ai rapporté de Sibérie, qui sont extérieurement chatoyantes : leur pâte est bouillonnée comme celle de l'agate orientale, et prend un aussi beau poli. J'ai trouvé, dans les mines de cuivre des monts Oural, une stalactite peu commune, toute composée d'oxyde rouge de cuivre : à l'extérieur, sa couleur est mate, mais l'intérieur est brillant et cristallisé. La plus belle *stalactite métallique* est celle de cuivre carbonaté vert, connue sous le nom de *malachite :* sa belle couleur verte veloutée de différentes teintes, agréablement distribuées par zones, tantôt concentriques et tantôt ondoyantes, et le beau poli dont elle est susceptible, la rendent une des plus précieuses productions du règne minéral.

Parmi les *stalactites pierreuses*, on remarque surtout celles qui sont de nature quarzeuse ou silicée, comme sont les belles stalactites de calcédoine, qui se trouvent dans les laves et autres produits volcaniques de l'Islande, des îles de Féroë et de quelques autres contrées : comme on ne connoît point, dans la nature, de dissolvant de la terre silicée, la formation de ces stalactites est encore un mystère.

Je ne pense nullement que cette matière calcédonieuse fût déjà formée dans l'intérieur de la lave, dont la pâte n'en offre pas le moindre vestige. J'ai fait voir ailleurs que si un fluide silicé s'étoit infiltré dans une masse terreuse, il l'auroit nécessairement imprégnée de sa substance, avant de s'extravaser au dehors. Je pense donc que le fluide qui, en suintant par les pores de la lave, a concouru à former la *stalactite de calcédoine*, n'est devenu lui-même calcédonieux que par l'action des gaz qui l'environnoient, et avec lesquels il a contracté une union d'où a résulté la gelée minérale qui est devenue calcédoine. *Voyez* SILEX, CALCÉDOINE et PÉTRIFICATION.

Outre les concrétions pierreuses qui se forment aux voûtes des souterrains, on voit encore d'autres excroissances miné-

rales, qui sortent, soit des parois latérales, soit du sol même des grottes, en s'élevant à la manière des végétaux: on donne à ces sortes de productions, le nom de STALAGMITES.

Leur forme n'est pas aussi simple que l'est ordinairement celle des stalactites : elle se rapproche des formes végétales. Les unes ont la figure d'un champignon (*V*. pl. P, 23, fig. 1.), avec un pédicule cylindrique portant un chapeau orbiculaire entouré d'un bourrelet, et dont le diamètre surpasse de beaucoup celui du pédicule. D'autres représentent des têtes de choux-fleurs, etc. Et il faut observer que, dans chaque local, ces protubérances, quelque multipliées et dans quelque situation qu'elles soient, ont toutes une forme semblable.

Il y a surtout une espèce de *stalagmites calcaires*, connue sous le nom de *flos ferri*, dont la structure est vraiment admirable : ce sont des touffes de rameaux cylindriques, d'un blanc éclatant, qui atteignent quelquefois plus d'un pied de longueur, quoiqu'ils n'aient que la grosseur d'un tuyau de plume. Ils sont souvent géniculés, dichotomes ou bifurqués; ils se croisent dans toutes sortes de directions, sans se confondre : en un mot, ces touffes de rameaux pierreux ont une certaine ressemblance avec les touffes de gui qu'on voit sur les vieux arbres. Cette belle et singulière production du règne minéral ne se trouve guère que dans les mines de fer carbonaté de Styrie, et dans celles des Pyrénées.

Les autres stalactites et stalagmites se rencontrent dans un grand nombre de grottes, surtout dans les montagnes calcaires secondaires. Celles qui sont les plus célèbres en ce genre, sont les grottes d'Orselles ou Auxelle en Franche-Comté; d'Arcy-sur-Cure, près de Vermanton en Bourgogne; de Caumont, près de Rouen; celle de Labalme sur l'Arve, décrite par Saussure; celle de Labalme sur le Rhône, au-dessus de Lyon; celle de Lombrive, dans le pays de Foix; celle de Baumann, dans le duché de Brunswick; la caverne de l'île de Minorque; le Pool's-Hole dans le Derbyshire, etc.

Mais il n'en est aucune qui, pour la grandeur et la beauté des stalactites et des stalagmites, puisse être comparée à la fameuse grotte de l'île d'Anti-Paros, dans l'Archipel, si bien décrite par Tournefort, qui crut y voir des preuves frappantes de la *végétation des pierres*, dont il avoit déjà conçu l'idée, d'après d'autres faits de la même nature.

Il semble en effet que la structure, soit intérieure, soit extérieure, de ces productions minérales, étant toujours constante, toujours uniforme, il soit impossible de les consi-

dérer comme le produit fortuit d'une stillation mécanique ; il sembleroit, au contraire, qu'elles sont formées par *intus-susception*, à la manière des végétaux, et que le fluide nourricier qui abreuve leur base (qui fait les fonctions de racines comme celles des champignons) se distribue par circulation dans toute la substance de chaque stalagmite, et produit son accroissement, d'une manière uniforme, dans toutes ses parties.

Anti-Paros est une petite île qui n'a que cinq à six lieues de circonférence, et qui n'est séparée de celle de Paros que par un canal assez étroit : ces îles sont célèbres par le beau marbre statuaire qu'elles fournissent, et c'est dans une montagne de cette nature que se trouve la fameuse grotte. La planche P. 25 ci-jointe en offre les principales parties, telles qu'elles furent dessinées d'après nature, par les plus habiles artistes.

« Cette île, dit Tournefort, qui la visita en 1700, quelque misérable qu'elle paroisse, renferme une des plus belles choses qu'il y ait peut-être dans la nature, et qui prouve *une des grandes variétés qu'il y ait dans la physique ;* savoir, LA VÉGÉTATION DES PIERRES..... Cet endroit admirable est à près d'un mille et demi de la mer.....

« Une caverne rustique se présente d'abord, large d'environ trente pas, voûtée en arc surbaissé. Ce lieu est partagé en deux par quelques piliers naturels... Entre les deux piliers qui sont sur la droite, est un petit terrain en pente douce ; on a gravé dans cet endroit, au bas d'un rocher, dont la croupe est assez plate (l'inscription que l'ambassadeur Nointel y fit mettre en 1673)..... On avance ensuite jusqu'au fond de la caverne, par une pente plus rude d'environ vingt pas de longueur : c'est le passage pour aller à la grotte, et ce passage n'est qu'un trou fort obscur, par lequel on ne sauroit entrer qu'en se baissant, et au secours des flambeaux.

« On descend d'abord dans un précipice horrible, à l'aide d'un câble que l'on prend la précaution d'attacher tout à l'entrée. Du fond de ce précipice, on se coule, pour ainsi dire, dans un autre bien plus effroyable, dont les bords sont fort glissans, et qui répondent sur la gauche à des abîmes profonds. On place sur les bords de ces gouffres une échelle, au moyen de laquelle on franchit un rocher tout-à-fait taillé à plomb. On continue à glisser par des endroits un peu moins dangereux ; mais dans le temps qu'on se croit en pays praticable, le pas le plus affreux vous arrête tout court ; et l'on s'y casseroit la tête, si l'on n'étoit averti et retenu par ses guides. Les nôtres avoient pris soin d'y apporter une échelle. Pour y parvenir, il fallut se couler sur le dos

le long d'un grand rocher ; et sans le secours d'un câble qu'on y avoit accroché, nous serions tombés dans des fondrières horribles.

« Quand on est arrivé au bas de l'échelle, on se roule encore quelque temps sur des rochers, tantôt sur le dos, tantôt couché sur le ventre.....

« Après tant de fatigues, on entre enfin dans cette admirable grotte, que M. de Nointel ne pouvoit se lasser d'admirer avec raison. Les gens qui nous conduisoient comptoient cent cinquante brasses de profondeur depuis la caverne jusqu'à l'autel (c'est le nom qu'on avoit donné à un grand amas de stalagmites figurées en choux-fleurs), et autant depuis cet autel jusqu'à l'endroit le plus profond où l'on puisse descendre.

« Le bas de cette grotte, sur la gauche, est fort scabreux : à droite, il est assez uni, et c'est par-là que l'on passe pour aller à l'autel. De ce lieu, la grotte paroît haute d'environ quarante brasses (deux cents pieds), sur cinquante brasses (ou deux cent cinquante pieds) de large. La voûte en est assez bien taillée, relevée en plusieurs endroits de grosses masses arrondies, les unes hérissées de pointes, les autres bossuées régulièrement, d'où pendent des grappes, des festons et des lances d'une longueur surprenante.

« A droite et à gauche, sont des espèces de tours cannelées, vides la plupart, comme autant de cabinets pratiqués autour de la grotte. On distingue, parmi ces cabinets, un gros pavillon formé par des productions qui représentent si bien les pieds, les branches et les têtes des choux-fleurs, qu'il semble que la nature nous ait voulu montrer par-là comment elle s'y prend pour la végétation des pierres. Toutes ces figûres sont de marbre blanc, transparent, cristallisé, qui se casse presque toujours de biais, et par différens lits, comme la pierre judaïque (baguette d'oursin convertie en spath calcaire). La plupart même de ces pièces sont couvertes d'une écorce blanche, et résonnent comme le bronze quand on frappe dessus. »

(Il est évident, d'après ces différens caractères, que la pierre que Tournefort désigne ici sous le nom de marbre, est un véritable *albâtre calcaire*, et il faudra toujours l'entendre dans ce sens.)

« Sur la gauche, un peu au-delà de l'entrée de la grotte, s'élèvent trois ou quatre piliers, ou colonnes de marbre, plantées comme des troncs d'arbres, sur la crête d'une petite roche. Le plus haut de ces troncs a six pieds huit pouces, sur un pied de diamètre, presque cylindrique.

« Il y a sur le même rocher quelques autres piliers nais-

sans, qui sont comme des bouts de cornes ; j'en examinai un assez gros, qui peut-être fut cassé du temps de M. de Nointel : il représente véritablement le tronc d'un arbre coupé en travers : le milieu, qui est comme le corps ligneux de l'arbre, est d'un marbre brun, large d'environ trois pouces, enveloppé de plusieurs cercles de différentes couleurs, ou plutôt d'autant de *vieux aubiers*, distingués par six cercles concentriques, épais d'environ deux ou trois lignes, dont les fibres vont du centre à la circonférence. Il semble que ces troncs de marbre végètent ; car, outre qu'il ne tombe pas une seule goutte d'eau dans ce lieu, il n'est pas concevable que des gouttes, tombant de vingt-cinq ou trente brasses de haut, aient pu former des pièces cylindriques terminées en calotte, dont la régularité n'est point interrompue.....

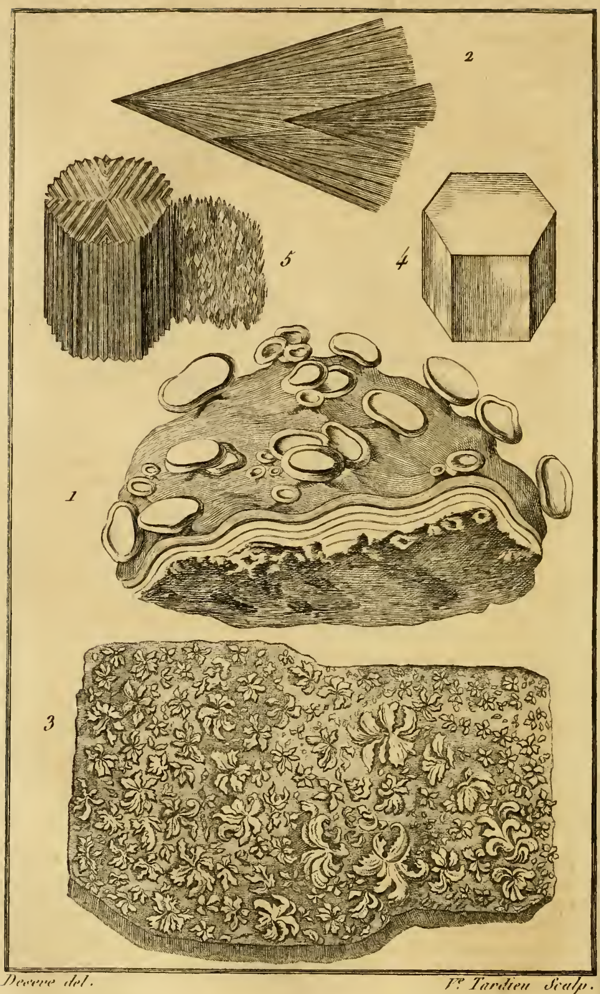
« Au fond de la grotte, sur la gauche, se présente une pyramide bien plus surprenante, qu'on appelle l'autel, depuis que M. de Nointel y fit célébrer la messe en 1673..... Cette pièce est tout isolée, haute de vingt-quatre pieds, semblable en quelque manière à une tiare relevée de plusieurs chapiteaux cannelés dans leur longueur, et soutenus sur leurs pieds ; d'une blancheur éblouissante, de même que tout le reste de la grotte. Cette pyramide est peut-être la plus belle plante de marbre qui soit dans le monde. Les ornemens dont elle est chargée sont tous en choux-fleurs, c'est-à-dire, terminés par de gros bouquets, mieux finis que si un sculpteur venoit de les quitter.

« Il n'est pas possible, encore un coup, ajoute Tournefort, que cela soit fait par la chute de gouttes d'eau, comme le prétendent ceux qui expliquent la formation des congélations dans les grottes. Il y a beaucoup plus d'apparence que ces congélations, qui pendent du haut en bas, ou qui poussent en différens sens, ont été produites par le même principe, c'est-à-dire, par la végétation.

« Au bas de l'autel, il y a deux demi-colonnes, sur lesquelles nous posâmes des flambeaux pour éclairer la grotte et la considérer à loisir.....

« Pour faire le tour de la pyramide, on passe sous un massif ou cabinet de congélations, dont le derrière est fait en voûte de four ; la porte en est basse ; mais les draperies des côtés sont des tapisseries d'une grande beauté, plus blanches que l'albâtre : nous en cassâmes quelques-unes, dont l'intérieur nous parut comme de l'écorce de citron confite. Du haut de la voûte, qui répond sur la pyramide, pendent des festons d'une longueur extraordinaire, lesquels forment, pour ainsi dire, l'attique de l'autel.

« M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, passa



Desève del. *Fr. Tardieu Sculp.*

1. Stalagmites en Champignons. 2. Sibérite.
3. Sélénite ou Gypse Cristallisé. 4 et 5. Spath calcaire.

les trois fêtes de Noël dans cette grotte, accompagné de plus de cinq cents personnes..... Cent grosses torches de cire, et quatre cents lampes, y brûloient jour et nuit..... L'ambassadeur coucha presque vis-à-vis de l'autel, dans un cabinet long de sept à huit pas, taillé naturellement dans une de ces grosses tours dont on vient de parler. » (PAT.)

« A côté de cette tour se voit un trou, par où l'on entre dans une autre caverne ; mais personne n'osa y descendre. »

Tournefort n'est pas le seul, parmi les naturalistes, qui ait cru à la végétation des pierres (*V.* pl. P. 23) ; l'immortel Linnæus en étoit convaincu d'après ses propres observations ; et le célèbre Baglivi en a fait la matière d'un traité particulier. L'auteur de cet article, Patrin, étoit de cette opinion. (LN.)

STALAGMITE, *Stalagmitis.* Genre de plantes, établi par Murray, et qui n'est autre que le CAMBOGE. *V.* ce mot et le mot MANGOUSTAN. (B.)

STALAGMITE *V.* STALACTITE. (LN.)

STAMMAGATI des Grecs modernes. Il est rapporté à la CHICORÉE par Adanson. (LN.)

STANGENGRAUPEN. Aux environs de Frankenberg en Hesse, on nomme ainsi des *marnes compactes bitumineuses* qui sont divisées par des retraits en prismes ou pièces séparées, longues et étroites. (LN.)

STANGENKOHLE de Werner. C'est la HOUILLE BACILLAIRE, Haüy. L'exemple le plus remarquable de cette variété, est fourni par la houille du mont Meissner dans la Hesse, et qui prouve tant par son gisement que par son tissu fibreux, que c'est un *lignite*, et non pas de l'*anthracite* ni de la *houille.* (LN.)

STANGENSCHORL (Schorl en barre). Nom allemand des *tourmalines bacillaires.* Fichtel le donne à la *grammatite.* On a nommé aussi *weisser stangenschorl* (schorl blanc en barre) ; la TOPAZE-PYCNITE. (LN.)

STANGENSPATH de Werner et des minéralogistes allemands. C'est la BARYTE SULFATÉE BACILLAIRE. (LN.)

STANGENSTEIN (*Pierre en barre*, en allemand). *V.* TOPAZE-PYCNITE. (LN.)

STANLEYE, *Stanleya.* Genre de plantes, établi par Nuttal, *Genera of north american Plantes*, pour placer le MOZAMBÉ PINNATIFIDE de Pursh. Ses caractères sont : calice à quatre folioles très-larges, écartées, colorées ; corolle de quatre pétales relevés, et se réunissant en tube ; six étamines presque égales ; quatre glandes, deux en dehors et deux en dedans de la corolle ; silique stipitée, à deux loges et à deux valves ; semences oblongues, aplaties. (B.)

STANNUM. Nom latin de l'ÉTAIN chez les modernes.

Les minéralogistes anciens l'ont appliqué aussi à l'*étain oxydé* et à l'*étain sulfuré*, qu'ils ont désignés selon leurs variétés, par *stannum crystallisatum*, *amorphum*, *calciforme*, *ochraceum*, *oxygenatum*, *pyriticosum*, *palustre*, etc. Ils l'étendoient aussi au bismuth qui est leur *stannum cinereum*, et au schéelin ferrugine, considéré par Wallerius comme une mine d'*étain oxydé mêlée de fer* et d'*arsenic*, et par Cartheuser, comme une mine d'étain spathique pesante. Vogel et Justi ont été du même sentiment ainsi que Linnæus et de Born. Le *stannum polyedrum regulare* de Gronovius et de Wolsterdorf se rapporte au grenat.

Chez les Romains, le métal qu'ils nommoient *stannum* et *plumbum album* paroît avoir été l'étain qu'on tiroit des mines de la Galice en Espagne, et du Cornouailles en Angleterre. C'étoit le *cassiteros* des Grecs, qui lui donnèrent ce nom, de celui des îles (Britanniques?) d'où on le leur apportoit.

Presque tous les usages auxquels on employoit l'étain existent encore, et notamment l'étamure des ustensiles de cuivre. Les armes d'Achille étoient ornées de lames de ce métal. (LN.)

STANT. Les pêcheurs de baleines donnent ce nom au baleineau de deux ans. (DESM.)

STANZAITE. *V.* à l'article JAMESONITE. (LN.)

STAPAZINO. *V.* MOTTEUX A GORGE NOIRE. (V.)

STAPELIE, *Stapelia.* Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des apocinées, qui a pour caractères : un calice persistant très-petit et à cinq divisions; une corolle en roue, grande, plane, divisée en cinq ou en dix parties égales; une double étoile, à cinq divisions, environnant les organes sexuels; cinq étamines à filamens planes et à anthères adnées aux filamens; un ou deux ovaires supérieurs à stigmates sessiles peu apparens; deux follicules oblongs et subulés.

Ce genre, aussi appelé TRIDENTÉ, renferme des plantes succulentes ou grasses, à tiges souvent anguleuses, et parsemées d'éminences ou de tubercules coniques, à fleurs solitaires ou géminées sortant des aisselles des tubercules.

R. Brown a fait aux dépens des stapélies les genres HUERNIE, PIARANTHE et CARALLUME.

Ces plantes sont presque toutes du Cap de Bonne-Espérance, et très-remarquables par leur organisation: on en connoît près de deux cents espèces, dont plus de cinquante se cultivent dans nos écoles de botanique.

La STAPÉLIE HÉRISSÉE, qui a la corolle à cinq divisions velues sur leurs bords, la tige tétragone, rameuse, et florifère à sa base. Ses fleurs ont trois ou quatre pouces de diamètre, sont rouges en leurs bords, jaunes et rayées transversalement de rouge dans le reste de leur étendue. Elles répandent une odeur cadavéreuse qui attire les mouches et autres insectes

qui vivent de viande pourrie. *V.* pl. P. 20 où elle est figurée.

Desfontaines l'a trouvée sur les côtes de Barbarie.

La Stapélie variée a la corolle à cinq divisions rugueuses, les découpures ovales, aiguës, les rameaux tétragones et florifères à leur base. Elle se rapproche beaucoup de la précédente ; mais sa corolle n'est pas velue, et elle est irrégulièrement tachée de rouge. On l'appelle vulgairement *fleur de crapaud*, parce qu'elle a un peu l'apparence de la peau de cet animal.

Thunberg dit que les Hottentots se nourrissent de la racine de la Stapélie incarnate et de la Stapélie articulée.

Masson a publié la figure de presque toutes les espèces nouvelles qu'il a fait connoître. On renvoie à son ouvrage ceux qui désireront de plus grands détails sur ce singulier genre.

Le genre Hoya de R. Brown ne paroît pas suffisamment distinct de celui-ci. (b.)

STAPHISAGRIA. Dioscoride compare les feuilles de cette plante, pour leurs découpures, à celles de la vigne sauvage. Il lui donne des tiges droites, tendres, noires ; une fleur semblable à celle de la guède, et produisant de petites gousses comme celle du cicer, contenant une graine triangulaire, rude, noire, tirant sur le basané, blanche en-dedans, avec un goût mordant. Ses graines s'employoient comme vomitives, et la dose étoit de quinze : on les administroit pilées. Cependant ce remède exigeoit des précautions, car le malade couroit le danger d'étouffer ou d'avoir le gosier enflammé, ce à quoi on obvioit par des gargarismes fréquens d'eau miellée. Le *staphisagria* pilé avec de l'huile, faisoit mourir les poux, et disparoître les démangeaisons. On en faisoit usage comme d'un bon odontalgique, pour arrêter les fluxions catarrhales, guérir les ulcères de la bouche, et composer des emplâtres caustiques.

Galien nomme cette plante *astaphis agria* ; il lui donne les mêmes vertus, ainsi que Pline ; celui-ci traite de l'*astaphis agria* comparativement avec l'*uva taminia*, et s'efforce de prouver que ce sont deux plantes différentes, bien que lui même, dans un autre endroit, les donne résolument pour la même plante. L'*astaphis agria* ou *staphis*, selon Pline, poussoit plusieurs tiges droites, garnies de feuilles pareilles à celles de la vigne lambrusque (sauvage), et produisant de petites gousses vertes semblables à celles du *cicer*, et contenant des graines triangulaires. Ces fruits mûrissoient au temps des vendanges, tandis que ceux de l'*uva taminia* devenoient rouges ; l'*astaphis agria* se plaisoit à l'exposition du soleil, tandis que l'*uva taminia* aimoit l'ombrage. Quant aux propriétés de la graine, Pline

ne passe point sous silence le danger que l'on court à en faire usage intérieurement, et l'avantage qu'il y a à l'employer pour détruire les poux dans les maladies pédiculaires. Il est question du *staphisagria* dans Hippocrate.

Le *staphisagria*, dont le nom grec signifie *vigne sauvage*, est une espèce du genre dauphinelle, appelée encore à présent, en Grèce, *phtiorococcum* (*graine à poux*). Chez les anciens on lui donnoit aussi les noms suivans ; chez les Grecs, *phtirion*, *phtiroctonum*, *apantropon*, *pseudomates*, *arsenote*, *triphyllon stesion*, *astaphis*, *staphis*; chez les Egyptiens, *ibesaœde*; chez les Romains, *pedicularis*.

Decandolle forme du *delphinum staphisagria* et de deux autres espèces, dont une, le *delp. pictum* Willd., a été confondue par les anciens botanistes avec le véritable *delphinum staphisagria*, un sous-genre, désigné par *staphisagria*, et qu'il caractérise ainsi : un ovaire; 3—5 pétales libres ; éperon court, dipétale à l'intérieur ; capsules ventrues; graines en petit nombre, grosses; plantes bisannuelles. *V.* DAUPHINELLE. (LN.)

STAPHIS-AIGRE. Plante du genre des DAUPHINELLES, qu'on appelle aussi *herbe aux poux*, et *herbe à la pituite*, d'après ses propriétés. (B.)

STAPHYLE. Nom grec du RAISIN. *Staphys* désignoit le RAISIN SEC, qui est l'*uva-passa* des Latins et des Italiens actuels. (LN.)

STAPHYLEA. *V.* STAPHYLIER et STAPHYLODENDRON. (LN.)

STAPHYLIER, *Staphylea*. Genre de plantes de la pentandrie trigynie et de la famille des rhamnoïdes, dont les caractères offrent : un calice divisé profondément en cinq parties concaves, colorées, et munies à leur base intérieure d'un disque urcéolé ; une corolle de cinq pétales insérés sur le bord du disque, de la même couleur que le calice ; cinq étamines ; autant de styles et de stigmates ; deux ou trois capsules connées dans leur moitié inférieure, membraneuses, vésiculeuses, s'ouvrant au sommet du côté de leur réunion, contenant, sur un placenta adné longitudinalement à la cloison, un petit nombre de semences osseuses, presque globuleuses, tronquées et ombiliquées à leur base.

Ce genre renferme quatre petits arbres à feuilles opposées, munies de longues stipules, ternées ou ailées avec impaire, et à fleurs disposées en grappes terminales, garnies de bractées, dont deux se cultivent communément dans les jardins d'agrément.

Le premier, le STAPHYLIER PINNÉ, a les feuilles pinnées et l'ovaire composé de deux germes. On le connoît vulgairement sous le nom de *faux pistachier* ou de *nez coupé*. Il fait un assez bel effet dans les bosquets du printemps par ses

grappes de fleurs, qui paroissent un peu avant les feuilles. Il se trouve dans les Alpes ; c'est en buisson qu'on le conserve communément, et alors il est placé au second et troisième rang dans les massifs d'arbres. Sa pousse est très-rapide. Il fournit beaucoup de miel aux abeilles, mais d'une très-mauvaise qualité, c'est-à-dire nauséabonde, comme toutes les parties de la plante. On le multiplie de semis, de rejetons et de marcottes.

Le second est le STAPHYLIER TRIFOLIÉ, qui a les feuilles ternées et l'ovaire à trois germes. On le cultive comme le précédent, mais un peu plus rarement, attendu qu'il lui cède en beauté. Il se trouve en Caroline, sur le bord des eaux, où il s'élève jusqu'à vingt à trente pieds, ainsi que je m'en suis fréquemment assuré pendant mon séjour dans ce pays.

Le troisième vient de la Jamaïque. (B.)

STAPHYLIN, *Staphylinus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des brachélytres.

Ainsi que beaucoup de genres établis par Linnæus, celui qu'il avoit nommé *staphylin* (*staphylinus*), forme aujourd'hui une famille, et même des plus étendues, puisqu'elle comprend près de six cents espèces. Fabricius sépara d'abord des staphylins, les *pédères* et les *oxypores*. J'introduisis ensuite deux autres genres, ceux de *lestève* et de *stène*. M. Gravenhorst, dans sa monographie des coléoptères microptères ou des *staphylins* de Linnæus, qui composent notre famille des *brachélytres*, institua neuf genres de plus, savoir : ceux qu'il nomme *lathrobie*, *callicère*, *aléochare*, *oxytèle*, *omalie*, *tachypore*, *tachine*, *astrapée* et *pinophile*. Nous n'avons point cité le genre d'*anthophage*, parce qu'il est le même que celui que nous avons établi antérieurement, sous la dénomination de *lestève*. Dans un supplément au même ouvrage, ce naturaliste a supprimé les genres *astrapée* et *pinophile*, et en a publié trois nouveaux, *evæsthète*, *soméchuse* et *pieste*. M. Kirby a ajouté aux précédens, celui de *siagonie*. M. Léach m'a communiqué quelques espèces exotiques qui sont autant de types de nouvelles coupes génériques, de sorte que la famille des coléoptères brachélytres est divisée maintenant en une vingtaine de genres. Celui des staphylins, d'après ces réductions, a pour caractères : cinq articles distincts à tous les tarses ; élytres très-courtes ; tête distinguée du corselet par un col ou un étranglement visible ; labre échancré ou bilobé ; bord supérieur de la languette à trois divisions ; les deux latérales en forme d'oreillettes ; celle du milieu plus large, un peu échancrée ; palpes filiformes ; antennes insérées au-dessus du labre et des mandibules, entre les yeux, filiformes ou grossissant insensiblement vers leur extrémité ; tarses antérieurs, larges ou dilatés.

Les particularités historiques suivantes sont presque les mêmes que celles que feu M. Olivier avoit données, au même article, dans la première édition de cet ouvrage. Elles sont probablement trop générales. Mais je n'ai pu les restreindre ou les modifier, faute d'observations spéciales sur les mœurs des insectes de ces divers groupes.

On rencontre les staphylins dans les lieux frais et humides, sous les pierres, sous l'écorce des arbres morts et cariés. On les voit courir dans les champs, dans les jardins et sur les chemins, lorsqu'ils recherchent leur proie. Ils sont fort courageux et très-agiles : munis d'aussi fortes pattes que de bonnes ailes, ils courent avec beaucoup de vitesse, et s'envolent avec la plus grande facilité. Ils détruisent les insectes qui vivent dans les fumiers, dans les bouses, sur les plaies des arbres, etc. Ils leur font une guerre continuelle ; tantôt ils les surprennent dans leur retraite, tantôt ils les poursuivent dans les champs, les attaquent avec avantage et les combattent avec acharnement. Mais ils paroissent avoir été plus particulièrement destinés à réduire les cadavres à leur dernière dissolution : c'est là aussi où la plupart établissent leur demeure, et où il faut se résoudre à les chercher. Cette sorte d'habitation, peu propre à solliciter les regards et les recherches des naturalistes, a dû long-temps dérober un grand nombre de staphylins, et en dérobe sans doute encore beaucoup à nos connoissances. Cependant, on reconnoît enfin que les objets que la délicatesse repoussoit avec le plus de dédain, sont ceux qui doivent le plus récompenser le zèle des curieux observateurs des productions de la nature.

La tête des staphylins, ordinairement fort large, est garnie en devant de deux dents ou mandibules, qui doivent annoncer d'abord l'instinct ou le caractère habituel de l'animal. Ces dents sont grandes, courbées et pointues. Dans l'inaction, elles reposent l'une sur l'autre, et se croisent par leurs pointes; mais quand l'insecte les ouvre, elles lui donnent un air qui paroîtroit bien terrible, si l'animal étoit plus capable d'en imposer par sa masse. Leur substance est très-dure, et leur couleur en général est noire. Elles sont larges dans la moitié de leur étendue, avec des inégalités sur la surface et des dentelures au bord intérieur. L'autre moitié est plus déliée, courbée, de figure conique, et se termine en pointe fine. Le seul aspect de ces dents redoutables doit indiquer que le staphylin s'en sert pour prendre et dévorer les autres insectes qu'il peut attraper. On ne se trompe pas; c'est un animal très-vorace, qui souvent même n'épargne pas ses semblables. Degéer rapporte qu'ayant présenté une mouche à une grande espèce de staphylin, celui-ci s'en saisit d'abord,

plongea dans son corps ses dents meurtrières, et ensuite la déchira avec ses dentelures. Le naturel de cet insecte se décèle aussi lorsqu'on veut le saisir; on le voit tâcher de se défendre et de mordre les doigts qui le tiennent.

Les deux élytres, fort courtes et comme tronquées au milieu du dos, sont un des caractères qui frappent le plus, quand on considère les staphylins; elles ne couvrent que la moitié du corps, souvent même pas plus d'un tiers; elles laissent ordinairement tout l'abdomen à découvert. Cependant, les deux grandes ailes dont l'insecte est pourvu, plus longues que le corps lorsqu'elles sont déployées, se trouvent entièrement cachées, dans l'inaction, sous ces mêmes élytres; elles y sont pliées avec beaucoup d'art trois ou quatre fois, de manière qu'elles sont alors réduites à un petit paquet chiffonné et entortillé. Quand l'insecte veut en faire usage, il les étend rapidement; elles sont alors très-propres au vol, et il est difficile d'imaginer comment elles peuvent trouver place sous des étuis d'un aussi petit volume.

L'abdomen, laissé à découvert par les élytres, présente beaucoup de souplesse et de flexibilité. Quand on touche le staphylin, il relève la queue ou le derrière, et lui donne toutes sortes d'inflexions; il paroît vouloir défendre une partie nue et foible, et qui n'est pas garantie par les élytres, comme dans les autres coléoptères. La position qu'il donne à l'abdomen le rend plus difficile à saisir, et il laisse alors moins de prise au danger qui le menace. C'est aussi au moyen de l'abdomen que l'insecte, après avoir cessé de voler, voulant faire entrer les ailes sous les élytres, les y pousse et les force de se replier : ce que l'on peut remarquer très-aisément toutes les fois qu'un staphylin vient en volant se poser à terre. Deux petites pointes velues et mobiles, entre lesquelles on voit une partie conique également mobile, où se trouve placée l'ouverture de l'anus, terminent l'extrémité du corps. Le staphylin peut retirer ces trois parties dans son corps, et les faire ainsi disparoître entièrement. Les tarses antérieurs, ainsi que nous l'avons dit dans l'exposition des caractères du genre, sont gros et larges. Cette conformation paroît bien propre à favoriser le staphylin pour fouiller la terre et le fumier, afin d'y déposer ses œufs.

Plusieurs staphylins ont le corps et les élytres très-velus; mais il y en a d'autres qui les ont lisses et garnis de peu de poils. Rai et d'autres auteurs ont déjà observé que tous les staphylins, quand on les touche un peu rudement, font sortir subitement du dernier anneau de l'abdomen deux petites vessies courbées, ordinairement jaunes ou blanches.

Les larves des staphylins sont longues, et ressemblent en

quelque manière à l'insecte parfait. Leur tête est écailleuse et longue. On remarque au dernier anneau un mamelon qui peut servir comme de septième patte. Elles vivent dans la terre et dans le fumier, où elles se transforment en nymphes, qui sont semblables, en général, à celles des autres coléoptères : elles sont assez rares ou difficiles à trouver.

La forme des antennes, celles de la tête et du corselet, les proportions relatives et comparées de ces parties, ainsi que des élytres et de l'abdomen, la ponctuation et la pubescence encore de quelques-unes de ces parties, peuvent être utilement employées pour diviser le genre en petites familles. C'est ce qu'ont fait MM. Gravenhorst et Gyllenhal.

I. *Corselet plus large que long, presque semi-circulaire. Antennes plus courtes que le corselet, et grossissant très-sensiblement vers l'extrémité.*

Le STAPHYLIN BOURDON, *Staphylinus hirtus*, Linn., Fab.; pl. R. 1, 8, de cet ouvrage. Il est noir, très-velu, avec la tête, le corselet, son bord postérieur excepté, et les trois derniers anneaux de l'abdomen, d'un jaune doré ; la moitié postérieure des élytres est d'un cendré obscur ; le dessous du corps est d'un noir violet. Il a huit à dix lignes de long. — Il se trouve aux environs de Paris.

Le STAPHYLIN MAXILLAIRE, *Staphylinus maxillosus*, Fab. La tête et le corselet sont noirs, luisans ; les élytres sont noires, avec une bande cotonneuse grise, marquée de quelques points noirs ; l'abdomen est noir, avec quelques taches cotonneuses et cendrées en dessus, et une bande de la même couleur en dessous ; les ailes sont transparentes. Il se trouve en Europe, dans les charognes et les fientes des animaux. Il répand souvent une odeur forte, un peu musquée.

II. *Tête transversale ou n'étant pas plus longue que large. Corselet carré, avec le bord postérieur arrondi.*

Le STAPHYLIN CHRYSOCÉPHALE, *Staphylinus chrysocephalus*, Fourc., Grav.; *Staphylin pubescens*, Oliv. Il a six lignes de long, et se reconnoît facilement par le fond de la couleur de sa tête, de son cou, et des cinq premiers articles des antennes qui sont d'un roux jaunâtre. Son corselet et ses élytres ont quelques petites taches d'un roussâtre obscur ; le reste de son corps est gris-blanc, couvert d'un duvet soyeux. — Il est rare aux environs de Paris.

Le STAPHYLIN ODORANT, *Staphylinus olens*, Fab. Il a un pouce de long. Son corps est entièrement noir ; ses antennes ont leur extrémité brune et le dernier article échancré ; la tête est plus large que le corselet ; l'une et l'autre sont d'un

noir mat, ainsi que les élytres, et finement ponctués. — Il est commun aux environs de Paris, sous les pierres.

III. *Tête transversale, ou n'étant pas plus longue que large. Corselet en ovale, tronqué en devant.*

Le Staphylin poli, *Staphylinus politus*, Linn., Fab.; le *Staphylin à étuis bronzés*, Geoff. Il a environ quatre lignes de long. Il est noir, luisant, avec la tête, le corselet et les élytres d'un noir bronzé, et les ailes noires; il a, sur le corselet, deux lignes dorsales, formées chacune de quatre points enfoncés. — Il est commun dans toute l'Europe.

IV. *Tête longitudinale, ou en carré long, séparée du corselet par un grand intervalle. Corselet parallèlogrammique; corps très-étroit, linéaire.*

Nota. M. Kirby forme, avec les espèces de cette division, un genre propre, *stilicus*. Elles ont, en effet, une forme qui les rapproche des *lathrobies*. Leurs antennes sont fortement coudées, et aucun de leurs tarses, à ce qu'il m'a paru, n'est dilaté.

Le Staphylin brillant, *Staphylinus fulgidus*, Payk., Gravenh. Il est long de cinq lignes, noir, luisant, avec les antennes noirâtres; de gros points enfoncés, vagues sur la tête, et formant quatre rangées sur le corselet; ses élytres et ses tarses tirent sur le fauve. — Il est commun en Europe. (O. L.)

STAPHYLINIENS, *Staphylinii*. Nom que j'avois domé à une famille d'insectes coléoptères, composée du genre *Staphylin* de Linnæus; c'est celle des Brachélytres du règne animal, par M. Cuvier, et de ce dictionnaire. *V.* cet article et celui de Staphylin. (L.)

STAPHYLINUS. Nom des *carottes* chez les Grecs. *V.* Pastinaca. (LN.)

STAPHYLODENDRON. «On trouve au-delà des Alpes, dit Pline, une sorte d'arbre qui a le bois comme l'érable blanc, et que les Grecs nomment Staphylodendron. Il porte des gousses qui contiennent un noyau qui a le goût de l'aveline.» Cet arbre, dont le nom signifie *raisin en arbre*, et qui l'aura reçu sans doute à cause de ses fleurs en grappes, est très-probablement notre *staphylier pinné* ou *pistachier sauvage*, comme le pensent presque tous les botanistes, en donnant à celui-ci l'ancien nom.

Tournefort a fait de cette même plante le type de son genre *staphylodendron*, auquel on a réuni et sous le même nom: Gronovius et Hermann une seconde espèce de la Virginie; Plumier, le *dodonæa viscosa*; J. Commelin et Hermann, le

royena lucida. Mais Linnæus, en limitant ce genre aux deux premières espèces seulement, a abrégé son nom, et l'a changé en celui de *staphylea.* Cependant, Scopoli persiste à conserver le nom de Tournefort. C'est à ce genre-là que Burmann avoit rapporté, sous le nom de *staphylea indica*, le *leea sambucina*, ou *aquilica sambucina*, Cav. *V.* STAPHYLIER. (LN.)

STAPHYSAGRIA. *V.* STAPHISAGRIA. (LN.)

STARBIA, *Starbia.* Genre de plantes qui ne diffère pas de celui appelé BARTSIE. (B.)

STARDA. Nom italien de l'OUTARDE. (V.)

STARE. Nom anglais de l'ETOURNEAU. (V.)

STARIKI. L'infatigable voyageur Steller a fait mention d'oiseaux de mer appelés par les Russes *starikis.* Buffon, qui n'avoit vu qu'un extrait informe du voyage de Steller, dans l'*Histoire générale des Voyages*, a rangé les *starikis* au nombre des oiseaux inconnus et presque fabuleux; mais nous savons à présent que ce sont les *alques perroquets* auxquels on donne en Russie le nom de *stariki*, c'est-à-dire, *faucille. V.* l'article des ALQUES. (S.)

STARKÉE, *Starkea.* Plante vivace à tiges presque nues, à feuilles opposées, ovales, velues, à fleurs jaunes disposées en ombelles, que Linnæus avoit placée parmi les AMELLES (*V.* ce mot); mais dont Willdenow a fait un nouveau genre dans la syngénésie superflue, auquel il a donné pour caractères : calice imbriqué; réceptacle velu; aigrettes sessiles velues.

Cette plante croît sur les montagnes de la Jamaïque. (B.)

STARLET. Synonyme de STERLET. *V.* ESTURGEON. (B.)

STARON. Coquille du genre VOLUTE (la *voluta mercatoria*, Linn.). (B.)

STAR-SHOT ou STAR-GELLY. C'est, dans la *Zool. Britan.*, le nom anglais de la MOUETTE D'HIVER. *V.* ce mot. (V.)

STARTI ou STACTE. Nom que les anciens donnoient à un *parfum* qu'ils regardoient comme une *myrrhe liquide.* Ils appeloient *myrrhe troglodyte*, celle qui étoit dans un état solide; mais comme aujourd'hui l'on ne connoît point de *myrrhe liquide*, il seroit difficile de dire quelle étoit la substance à laquelle on donnoit le nom de *starti.* D'ailleurs, il paroît que c'étoit un parfum, et la gomme-résine que nous connoissons sous le nom de *myrrhe*, de quelque manière qu'on s'en serve, soit en la brûlant ou autrement, ne pourroit être employée en cette qualité. *V.* MYRRHE et STYRAX. (PAT.)

STATICE, *Statice.* Genre de plantes de la pentandrie pentagynie et de la famille des polemonacées, qui

présente pour caractères : un calice monophylle, entier, à limbe plissé, scarieux, persistant ; une corolle scarieuse, persistante, divisée très-profondément en cinq parties ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, surmonté de cinq styles à stigmates simples ; une capsule évalve, entièrement recouverte par le calice et la corolle, et renfermant une seule semence attachée à un placenta filiforme.

Ce genre, dont le TAXANTHÈME de R. Brown se rapproche beaucoup, renferme des plantes à feuilles toutes radicales ou alternes, et à fleurs disposées en tête dans un calice commun ou sur des épis unilatéraux. On en compte plus de soixante espèces, la plupart des parties méridionales de l'Europe ou du nord de l'Asie. Les plus communes ou les plus remarquables de ces espèces, sont :

Le STATICE DES SABLES, *Statice arenaria*, qui a les tiges élevées et les feuilles glabres et roides. Il est vivace, et croît dans les lieux sablonneux et arides. On le trouve fort abondant aux environs de Paris. On l'employoit autrefois en médecine.

Le STATICE A GAZON, *Statice armeria*, Linn., qui a les tiges très-basses, et les feuilles velues et molles. Il croît dans le midi de l'Europe, sur les rochers des bords de la mer, ainsi que j'en ai personnellement acquis la preuve en Espagne. Il sert de type au genre ARMERIA de Tournefort. On l'appelle vulgairement *gazon d'Espagne, gazon d'Olympe, herbe aux sept tiges*. L'emploi auquel il est consacré, est de servir de bordure dans les parterres. Il est en effet très-propre à cet usage, parce que sa racine est très-vivace, que ses feuilles sont courtes, d'un beau vert et très-nombreuses. On le multiplie, ou de semences que l'on répand sur une terre préparée, et dont on repique le produit la seconde année, ou par la séparation des vieux pieds. Cette dernière méthode est la plus expéditive ; mais elle manque souvent son but. Le *gazon d'Olympe* a l'avantage sur la plupart des autres plantes, qu'on emploie en bordure, de ne point tracer, de ne s'étendre que lentement en largeur, de durer fort long-temps, de laisser jouir de ses fleurs pendant une partie de l'été : ces fleurs sont d'un rouge agréable, mais inodores.

Le STATICE MARITIME, *Statice limonium*, a les feuilles oblongues, obtuses, ondulées en leurs bords, mucronées en dessous à leur pointe, et ses fleurs sont disposées en panicule lâche. Il est vivace, et se trouve dans les sables du bord de la mer. On le cultive dans quelques jardins. Il sert de type au genre LIMONION de Tournefort.

Le STATICE MONOPÉTALE a les feuilles lancéolées, engaînantes, la tige frutiqueuse, feuillée, et les fleurs solitaires. Il est vivace, et se trouve en Sicile. On l'appelle *monopétale*,

parce que ses corolles sont moins profondément divisées que celles des autres espèces. On le cultive dans les orangeries de quelques-uns de nos jardins.

Le STATICE MUCRONÉ a les feuilles elliptiques, entières, la tige crépue, et les fleurs disposées en épi unilatéral. Il est vivace, et vient en Barbarie. Il se cultive dans les jardins de Paris. (B.)

STATION. *V.* MOUVEMENS DES ANIMAUX; et, à l'égard des lieux dans lesquels stationnent différens êtres, nous en avons parlé aux articles GÉOGRAPHIE NATURELLE et HABITATION. (VIREY.)

STAURACANTHE, *Stauracanthus.* Arbrisseau sans feuilles, originaire du Portugal, que Brotero avoit placé parmi les AJONCS, mais que Willdenow regarde comme devant former seul un genre dans la diadelphie décandrie et dans la famille des légumineuses.

Ses caractères sont : calice à deux lèvres très-distinctes, la supérieure divisée en deux et l'inférieure à trois dents ; toutes les étamines réunies ; le légume aussi long que le calice, comprimé, polysperme.

On cultive cet arbrisseau dans quelques écoles de botanique. (B.)

STAUR-HIMING. M. Lacépède dit que, en Norwége, c'est le nom du PHYSETÈRE MICROPS. (DESM.)

STAURO-BARYTE. De Saussure a donné ce nom à l'*harmotome*, pierre qui contient un sixième de son poids de baryte, et dont les cristaux sont croisés dans le sens de leur longueur. (LN.)

STAUROLITH, Werner, et *Staurolithe*, Delamétherie. *V.* STAUROTIDE. (LN.)

STAUROLITHE. Kirwan a donné ce nom à l'HARMOTOME. (LN.)

STAUROTIDE ou CROISETTE. *Schorl cruciforme, pierre de croix*, Romé de-l'Isle, de Born.; *Granatite* et *cristaux* du Saint-Gothard, Reuss; *Croisette*, Daubent.; *Staurolithe* ou *Pierre de croix*, Delam.; *Grenatite* de Saussure, James.; *Staurolith*, Wern., Karst., Reuss, etc.; *Staurotide*, Haüy). La staurotide est une pierre très-voisine du grenat, qui se présente ordinairement en cristaux prismatiques croisés, ce qui lui a fait donner vulgairement le nom de *pierre de croix*, et celui de *staurolite* ou *staurotide* qui signifie la même chose en grec. Elle est d'un brun-rougeâtre foncé ou noirâtre et opaque, ou bien d'un rouge-brun et un peu translucide, semblable à celui de certains grenats avec lesquels il seroit aisé de la confondre alors, si l'on n'avoit pas égard à ses for-

mes cristallines. Ses formes sont des prismes droits, à quatre ou six pans, dont le noyau primitif est le prisme droit à base rhombe de 129 d. 30', et 50 d. 30', dont la hauteur a le sixième de la longueur de la grande diagonale de la base. Le prisme est divisible dans le sens de ses deux diagonales, en quatre prismes triangulaires à base isocèle ; ces coupes sont plus nettes que celles qui sont parallèles aux pans.

Ces cristaux ont leur surface communément raboteuse et inégale. La variété qui se rapproche du grenat par sa couleur, a sa surface brillante et polie : c'est elle que Saussure et les minéralogistes ont long-temps connue sous le nom de *grenatite* ou *granatite ;* ses cristaux sont presque toujours simples.

La staurotide se casse assez aisément, elle a une cassure longitudinale imparfaitement lamelleuse ; la cassure transversale est inégale, partiellement conchoïde ; l'une et l'autre ont un éclat luisant ou vitreux ; ses fragmens sont anguleux, ils rayent foiblement le quarz. Sa pesanteur spécifique est de 3,286, selon Vauquelin. Klaproth indique 3,76 et 3,51, pour la staurotide de Saint-Gothard. Exposée à l'action du chalumeau ordinaire, la staurotide commence par brunir sans se fondre, puis se convertit en fritte.

Il existe cinq analyses de la staurotide : les voici.

	Morbihan	S.t-Gothard.		Id. brun.	Id. noir.
Alumine	40	44	30,59	52,25	41
Silice	48	33	47,06	27	37,50
Chaux	1	3,84	3,	0,	
Fer oxydé	9,50	13	15,30	18,50	18,25
Manganèse oxydé	0,50	1	0	0,25	0,50
Magnésie		0	0	0	0,25
Perte	1	5,16	4,05	2,0	2,00
	Descostils	Vauquelin		Klaproth.	

Les variétés de formes de la staurotide, sont les suivantes :

* Cristaux simples.

1.° *Staurotide primitive*, Haüy, *Trait.* 3, p. 95, pl. 55, fig. 146. C'est le noyau primitif, en prisme allongé. Cette forme est assez rare.

2.° *Staurotide perihéxaëdre*, Haüy, *l. c.*, fig. 147, la forme précédente, dont les deux arêtes aiguës, longitudinales et opposées des prismes sont remplacées par deux nouveaux pans inclinés, de 115' d. 15' sur les anciens, ce qui donne un prisme hexaèdre irrégulier. Cette forme est très-commune.

3.° *Staurotide unibinaire*, Haüy, *l. c.*, fig. 148. Les formes

précédentes dont les deux plus grands angles solides, autour des bases, sont remplacés chacun par une facette triangulaire inclinée de 125 d. 16' sur la base, et de 137 d. 37' sur les pans adjacens.

** Cristaux croisés.

4.° *Staurotide rectangulaire*, Haüy, *l. c.*, fig. 149. Deux prismes semblables à l'une des deux dernières formes précédentes, croisés et se pénétrant à angles droits, de manière que leurs axes sont réciproquement perpendiculaires l'un sur l'autre, et parallèles à un plan qui passeroit par les grandes diagonales des bases du noyau primitif.

5.° *Staurotide obliquangle*, Haüy, *l. c.*, fig. 150. Les deux cristaux se croisant et se pénétrant sous des angles de 120 d. d'un côté, et de 60 d. de l'autre. Ces deux variétés de staurotides croisées sont très-communes, et se présentent avec quelques modifications : par exemple, les branches de la croix ne sont pas toujours égales; souvent l'un des cristaux est plus court, ou bien il ne se présente qu'en rudiment sur l'autre, de sorte que celui-ci est presque simple.

Staurotide ternée, Haüy, *Trait.* 3, pag. 97. Trois cristaux dont les axes se croisent comme les trois diamètres d'un hexagone régulier. C'est la staurotide obliquangle augmentée d'un troisième prisme.

7.° *Staurotide mixte.* C'est une combinaison de la staurotide rectangulaire avec la staurotide obliquangle.

Ces deux dernières formes sont rares.

La staurotide appartient aux terrains primitifs, et particulièrement aux roches de gneiss, aux schistes micacés et aux talcs schisteux. Elle y est en cristaux disséminés, associés le plus souvent au grenat.

C'est à Saint-Jacques de Compostelle, dans la province de Galice en Espagne, qu'on a d'abord trouvé la staurotide en cristaux bruns et croisés, détachés d'un schiste micacé jaunâtre décomposé. Ces cristaux, remarquables par leur forme, ont été l'objet de la vénération des pélerins, comme la mâcle qui se trouve dans les mêmes montagnes.

C'est encore à Saint-Jacques de Compostelle qu'on trouve les cristaux de staurotide les plus volumineux; ils ont quelquefois deux et trois pouces de long, sur moitié de largeur; mais ces dimensions sont extraordinaires, les staurotides ayant communément la grosseur du petit doigt.

C'est ensuite en France, en Bretagne, que les staurotides ont été découvertes; elles sont aussi dans un gneiss ou schiste micacé qui forme une petite chaîne de collines peu élevées, qui s'étend de l'est à l'ouest, depuis Telléné jusqu'à Quim-

per et Couettigué, en passant près Baud, Scaïr, Coadrix et Corraix. Elles abondent surtout dans le voisinage du moulin à eau, appelé le Tellené. Les cristaux les plus nets se trouvent particulièrement dans les ravins creusés par les eaux ou dans les endroits où les staurotides tombent de la roche décomposée. Elles ressemblent à celles d'Espagne, sans atteindre leur grand volume. Il y en a de simples, de croisées, et des diverses formes que nous avons décrites. Les habitans des lieux où se trouvent les staurotides, en Bretagne, leur attribuent la vertu particulière de faciliter l'accouchement, et d'autres propriétés aussi ridicules.

Ensuite, c'est au Saint-Gothard que les staurotides se sont offertes aux naturalistes, et particulièrement à Saussure; mais ici, elles se sont présentées avec un aspect qui les a fait distinguer des staurotides d'Espagne et de Bretagne. Saussure leur donna le nom de *grenatite*, parce qu'en effet, elles ont beaucoup de ressemblance avec le grenat, dont elles diffèrent par leurs formes. Nous les distinguerons en deux variétés. La première comprendra les staurotides brunes, qui se rapprochent le plus de celles anciennement connues. Elles sont empâtées avec des grenats, dans des gneiss schisteux, à feuillets très-fins, bruns ou jaunâtres, à larges écailles de mica. Elles se trouvent dans la vallée de Piora, et au nord du glacier de Gries, en Valais.

La deuxième variété renfermera les staurotides rouges. Celles-ci sont en prismes perihexaèdres et unibinaires, qui ont jusqu'à trois et quatre pouces de long, sur trois lignes de large, et sont rarement croisés. Ces prismes sont associés au disthène dans une roche de talc écailleux ou compacte, et schisteux, satiné, jaune ou blanc. Souvent même les cristaux de staurotide et ceux de disthène sont accolés étroitement l'un à l'autre dans leur longueur, de manière qu'ils forment des cristaux mi-partie d'une nature, et mi-partie de l'autre. Cette variété se trouve au Saint-Gothard même.

Les staurotides ont été découvertes depuis Saussure, dans plusieurs autres pays, et toujours dans des schistes micacés ou gneiss feuilletés, à feuilles minces ondulées.

Bernard, Pontier et Menard La Groye les ont observées en Provence entre Toulon et la presqu'île de Cavalaire, dans les roches micacées qui sont sur la route d'Hières, à Saint-Tropez, près la chartreuse de la Verne.

Les staurotides se rencontrent dans les Pyrénées, aussi dans des roches micacées, et dans des roches comme celles de Piora et de Provence : les cristaux sont bruns, le plus souvent mal configurés, encroûtés de mica, et se fondant avec la pâte, c'est-à-dire, qu'on trouve des passages

de la staurotide à la pâte. Ceux de ces passages, qui sont les plus voisins de la pâte de la roche, y forment des noyaux ou grains rembrunis qu'on reconnoîtroit avec peine, si l'on n'étoit guidé par les états intermédiaires.

On trouve aussi des roches micacées avec staurotide brune, en Tyrol, en Transylvanie et en Livonie. Les mêmes roches contiennent du grenat; c'est ce qui se remarque aussi pour les roches de staurotides de la baie d'Alexandrette en Syrie.

En Irlande, à Wicklow, les staurotides sont associées au plomb sulfuré, dans un gneiss ou schiste micacé.

Les premières staurotides d'Amérique, qu'on ait connues, ont été rapportées de la Guiane par le chevalier du Puget. Elles sont très-communes aux Etats-Unis. On en trouve dans le Maryland, à sept milles de Baltimore, dans un schiste micacé qui contient du disthène; dans une roche talqueuse en Pensylvanie; dans le comté de Montgomery, sur la Schuylkill, à six milles de Philadelphie; dans une roche micacée, à douze milles de la même ville; dans le Connecticut; dans du schiste micacé, avec grenat, et en gros cristaux simples ou croisés, dans le East-Hartfort, à Tolland et Bolton. A Harwington, même province, les staurotides sont en cristaux parfaits et associés au disthène dans un granite; dans la province de Maine, à Winthrop, Brunswick, Hallowell, Sidney, etc. A Winthrop, elles abondent dans le micaschiste, avec des grenats; elles renferment fréquemment des écailles de mica, et de petits cristaux de grenat; elles sont simples ou croisées, rectangulaires, obliquangles, ternées, etc., opaques, brunes ou noirâtres ou rougeâtres, et à surface rude, luisante ou terne, etc.

Enfin, la staurotide a été découverte à Manetsok au nord du Groënland, et encore dans une roche micacée. (LN.)

STAUTONIE, *Stautonia.* Arbuste de la Chine, à rameaux sarmenteux, à feuilles alternes, peltées, lobées, à fleurs disposées en petites grappes dans les aisselles des feuilles, lequel forme seul un genre dans la dioécie monadelphie et dans la famille des ménispermes, fort voisin des LARDIZABALES.

Les caractères de ce genre sont: calice de six folioles linéaires, dont trois extérieures plus larges; point de corolle; dans les pieds mâles, six étamines à anthères réunies et terminées par un prolongement charnu; ni les fleurs femelles, ni les fruits, ne sont connus. (B.)

STEASCHISTE, Brongniart. *V.* à l'article ROCHE, pag. 367. (LN.)

STÉATITE. Nous considérons ici la stéatite telle que M. Brongniart l'a présentée, dans son Traité de Minéra-

logie, c'est-à-dire partagée en deux espèces : la stéatite commune et la stéatite pagodite, ou pierre de lard. Cependant il est bon de faire observer que cette dernière sous-espèce diffère essentiellement de la stéatite et du talc, avec lesquels les minéralogistes l'ont d'abord placée.

§ I. Stéatite commune.

(*Stéatite blanche écailleuse*, *craie d'Espagne*, Romé-de-l'Isle, Wall.; *Stéatite semi-indurated*, Kirw.; *Speckstein*, Wern., Karst.; *Steatite or soapstone*, James.; *Stéatite commune*, Broch., Brong.; *Talc steatite*, Haüy). Cette substance, que l'on confond souvent avec le talc, et dont en effet elle se rapproche beaucoup, est une pierre compacte, blanche, verte de toutes les nuances, grise, brune ou marbrée de ces diverses couleurs, et quelquefois herborisée par des dendrites noires ; il y en a aussi de jaune et de bleu de ciel. La stéatite est très-onctueuse au toucher, on la raie avec l'ongle et on la coupe très-aisément avec un couteau ; elle prend alors un éclat et un poli luisant. Sa raclure est blanche, quelle que soit sa couleur.

Sa cassure est très-irrégulière, mate ou un peu luisante, terreuse ou écailleuse. Ses fragmens sont peu translucides sur leurs bords. Sa pesanteur spécifique est de 2,382, suivant Karsten ; et de 2,608, selon Brisson.

Exposée au chalumeau, elle blanchit et se réduit en un émail ou en une pâte blanche selon M. Brongniart ; mais selon Jameson et d'autres minéralogistes, elle se décolore au chalumeau, devient noire et reste infusible, à moins qu'on n'y ajoute un fondant.

Plusieurs analyses font connoître que cette substance est composée des principes suivans :

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Silice, ...	59,50 . .	60,12 .	45 . . .	44 . . .	64
Magnésie, . .	30,50 . .	30,15 .	24,75 .	44 . . .	22
Alumine, . . .	0 . . .	0,00 .	9,25 .	2 . . .	3
Fer oxydé, . .	2,50 . .	3,02 .	1 . .	7,30. .	5
Potasse, ...	0 . . .	0,00 .	0,75.	1,50. .	0
Manganèse, . .	0 . . .	0,00 .	0 . .	2. . .	0
Chrome, . . .	0 . . .	0,00 .	0 . .	2. . .	0
Tr. de ch. et d'acid. mur..		0,00 .	0 . .	trace. .	0
Cuivre oxydé, .	0 . . .	0,58 .	0 . .	0. . .	0
Eau, ...	5,50 . .	5,63 .	18 . .	0. . .	6
Perte, ...	2 . . .	0.50 .	1,25 . .	0. . .	9

1. Analyse de la stéatite de Bareith, par Klaproth ; 2. Analyse de la même, par Bucholz et Brandes ; 3. Analyse de la stéatite du cap Lizard, en Cornouailles, par Klaproth. Ce

chimiste, par une première analyse, avoit trouvé : silice, 48 ; alumine, 14 ; magnésie, 20,5 ; fer, 1 ; eau, 15.50. 4.° Analyse de la stéatite de Monte-Ramazzo, par Vauquelin; 5.° Analyse d'une variété de stéatite rose, par le même.

Chenevix a trouvé, dans une stéatite blanche, silice, 60 ; alumine 3 ; chaux, 2,5 ; magnésie, 28,5 ; fer, 2,25.

Selon ses analyses, M. Berzelius juge que, dans sa méthode minéralogique, la stéatite commune doit être considérée comme de la magnésie combinée avec le silice, faisant fonction d'acide ; et que c'est un *magnesium siliciaté.*

On peut diviser la stéatite en plusieurs variétés :

A. La *Stéatite endurcie.* Celle-ci est parfaitement compacte, beaucoup plus dure que les suivantes ; sa cassure est luisante ou terne, irrégulière ou subcireuse, quelquefois comme terreuse quoique solide ; elle est luisante et onctueuse. C'est la plus commune. L'on en trouve de très-belles variétés marbrées de toutes les couleurs, en Corse, en Saxe, en Bohème, en Sibérie, etc.

B. La *Stéatite fibreuse* (*Stéatite asbestiforme* de Saussure), qui est plus rare ; elle ressemble à l'asbeste ou amianthe compacte, mais ses filamens sont beaucoup plus gros, inégaux, grossiers, fragiles ou tendres, parallèles ou disposés en manière de cônes allongés, ou de faisceaux ou de globules radiés. La cassure transversale est inégale et esquilleuse. Saussure a observé cette variété, qui n'est pas rare, au Saint-Gothard.

Ce célèbre observateur, en parlant des roches primitives du mont Saint-Gothard, fait mention de cette stéatite. « Cette pierre (qu'il nomme *stéatite asbestiforme*) est, dit-il, d'un gris qui tire ici sur le jaune, là sur le vert ; elle ressemble beaucoup à l'asbeste, mais ses filamens sont beaucoup plus gros, plus tendres, plus gras au toucher ; sa cassure longitudinale présente de grosses fibres parallèles entre elles, irrégulièrement prismatiques, ici droites, là un peu courbes, qui ont jusqu'à trois pouces de longueur; leur éclat est médiocre ; partout où cet éclat paroît très-vif, et presque métallique, on peut reconnoître avec certitude que cela vient d'une couche mince de talc qui recouvre les filets de la pierre.

« La cassure transversale est extrêmement inégale, esquilleuse, avec un mélange de lamelles très-brillantes, mais qui sont d'une autre substance. Cette pierre est translucide sur ses bords jusqu'à l'épaisseur de quatre lignes ; elle est tendre, se raie avec l'ongle ; sa rayure est blanchâtre, médiocrement brillante ; elle tache un peu le drap en gris ; elle est un peu flexible et assez pesante. Au chalumeau, elle se

fond en un globule noir, mais qui ne surpasse pas un dixième de ligne.

« C'est donc évidemment, ajoute Saussure, une espèce intermédiaire entre le talc, la stéatite et l'asbeste (§ 1915). »

Cette stéatite se trouve en Norwége et ailleurs, et toujours avec la serpentine. Il faut y rapporter celle observée par Patrin, près d'Ekaterinbourg. Quand elle est polie dans le sens de ses fibres, et d'une manière que la surface soit un peu convexe, elle chatoye agréablement.

C. *Stéatite lamelleuse* (*Blœtriges speckstein*, Karst., Wern.; *Schaalentalk*, Léonh.). Ce n'est qu'une simple variété de la précédente, formée de couches minces ou feuillets superposés et concrétionnés, quelquefois fibreux: ce qui lui donne l'aspect ligniforme. Werner est porté à la considérer comme un mélange intime de stéatite et d'asbeste; et c'est d'autant plus probable, que dans la serpentine commune on rencontre souvent des veines d'asbeste ou d'amiante soyeuse et chatoyante, dont les fils sortent quelquefois à travers la serpentine.

L'exemple que les minéralogistes étrangers donnent de cette variété est la stéatite lamelleuse, trouvée près Zoeblitz, dans le Fichtelgebirge, qui est en veines ou en couches dans la serpentine; elle est aussi en masses ou disséminée et par nids; elle est extérieurement éclatante; à l'intérieur, elle brille d'un éclat gras et résineux; sa cassure est feuilletée, à feuillets régulièrement curvilignes, quelquefois tendante à la fibreuse; elle est aussi en concrétions à gros grains, et étendue, ou un peu lamellaire, plus rarement prismatique; elle est translucide et verte sur les bords; tendre et d'un vert grisâtre quand elle est rayée. Sa pesanteur spécifique est de 2,631 (Kopp.). Elle est infusible au chalumeau.

D. *Stéatite friable.* Elle accompagne la stéatite endurcie, et se distingue par sa mollesse, et par la propriété qu'elle a de laisser des traces blanches ou grises après les corps sur lesquels on la frotte, même sur le drap. Telle est la stéatite des montagnes de l'Arragon, appelée *craie d'Espagne*, et la stéatite du cap Lizard, en Cornouailles, qui est plutôt terreuse que tendre, qu'on trouve, en filons, dans la serpentine, et qu'on emploie dans la fabrication de la porcelaine, à Worcester.

E. *Stéatite dendritique.* Certaines stéatites présentent des dendrites noires très-déliées, qui pénètrent l'intérieur de la pierre et qui s'y développent en tous sens; par conséquent elles ne sont point superficielles; souvent elles sont rousses. Elles sont dues à de l'oxyde de fer, quelquefois uni à du manganèse, mais, en aucun cas, à des végétaux.

Ainsi, lorsque Lenz et Esper prétendent que ces den-

drites ne sont point des cristallisations ferrugineuses, mais de véritables varecs (*fucus*) et des feuilles de zostères, ils se sont assurément trompés, ou bien ils ont pris pour stéatite des argiles à foulon ou autres, qui, n'étant pas toujours des pierres primitives, peuvent fort bien contenir des débris de corps organisés. Je dirai ici, comme Jameson, que toutes les vraies stéatites à dendrites que j'ai vues ne m'ont rien présenté de différent d'avec les dendrites observées dans d'autres minéraux.

F. *Stéatite pseudomorphique* (*Stéatite cristallisée*, Deborn; Delam., Broch.-W., etc.; *Talc pseudo-morphique*, Haüy). Nous avons déjà fait remarquer cette variété à l'article PSEUDO-MORPHOSE. Sans avoir une structure cristalline, elle se présente sous des formes régulières; mais ces formes ne sont qu'empruntées, car elles se rapportent, soit à des formes propres au quarz, soit à des formes particulières à la chaux carbonatée, et quelquefois au feldspath : par exemple, au quarz prismé avec ses deux pyramides et à la chaux carbonatée primitive et métastique. Ces pseudo-cristaux sont très-petits et groupés ensemble, ou disséminés dans la stéatite elle-même, à la manière des cristaux de feldspath et de quarz, dans les porphyres, et leur origine est encore à deviner.

La stéatite pseudomorphique la plus connue est celle qu'on trouve à Goepffersgrün près Wunsiedel, et à Thiersheim dans la principauté de Bareith ou Bareuth en Franconie. Les formes de ces pseudo-cristaux sont celles du quarz prismé et de la chaux carbonatée primitive. Ces cristallisations abondent dans une stéatite tendre et friable, de couleur blanche, verdâtre ou jaunâtre, quelquefois dendritée. On trouve dans la même stéatite ou dans le voisinage, des cristaux de quarz et de chaux carbonatée.

La stéatite en forme de quarz prismé existe aussi à Altenberg en Saxe : elle est jaunâtre et accompagne le fer oligiste. Elle se trouve encore dans les serpentines de la vallée de Biel près le mont Rose, où elle a été observée par M. Champeaux.

Le granite de Carlsbad en Bohème offre des cristaux de feldspath changé en stéatite.

Nous ne rapportons pas à cette variété de stéatite, ni même à l'espèce de stéatite, le *grun-fossil* de Werner, mentionné à l'article *pyroxène volcanique altéré*, et qui se trouve dans la vallée de Fassa en Tyrol.

Klaproth a donné l'analyse d'une pierre onctueuse qui se présente en cristaux pseudo-morphes de feldspath à Flachenstein en Silésie. Cette analyse prouve que cette pierre n'est pas de la stéatite ; la voici : silice, 58; alumine, 32; eau, 7; fer oxydé, 2; perte, 1. Ces cristaux sont dans une roche

de porphyre, et il est très-probable que la stéatite pseudomorphe de Carlsbad, que nous avons citée, et celle des porphyres de la Claytte (Saône et Loire), sont de la même nature, c'est-à-dire du feldspath privé de potasse et dénaturé, qui se rapproche de la lithomarge.

La stéatite appartient aux mêmes formations de terrain que la serpentine, et les couches de cette dernière substance en contiennent toujours; elle appartient donc aux terrains primitifs et de transition. Elle forme des veines plus ou moins épaisses qui suivent toutes sortes de directions. On la rencontre assez souvent dans les filons métalliques qui traversent les roches primitives et les filons de diverses formations de plomb sulfuré, ceux de zinc sulfuré, de cuivre, d'argent, d'étain, de fer carbonaté, etc. On l'observe encore dans les roches de trapp de seconde formation, dans les psammites et les grès de transition ou autres qui contiennent des métaux.

La stéatite est commune en Corse; on en voit de belles variétés marbrées de rouge, de blanc et de vert, qui soutiennent très-bien le tour et qui peuvent être travaillées.

La stéatite n'est pas rare dans les serpentines des Pyrénées, d'Espagne, du Piémont, de la Suisse, du Tyrol, de Bavière, de Bohème, de Silésie, des environs de Zoeblitz dont nous avons parlé à l'article *serpentine*, de Suède et de Norwége. Les filons d'étain des environs de Freyberg, en Saxe, contiennent de la stéatite qui y est mélangée ou accompagnée de quarz, d'asbeste, de mica, d'argent, de fer oligiste, etc.

La stéatite abonde en Écosse dans la serpentine de Portsoy et de Zetland, dans le calcaire d'Ycolmkill et dans les roches trappéennes du Fifeshire, du Lothian, d'Arran, des îles de Skie et de Canna, etc.; en Angleterre, on connoît celle de la serpentine du cap Lizard en Cornouailles.

La stéatite se trouve aussi dans plusieurs endroits de la Sibérie et jusqu'en Chine. C'est à la stéatite qu'il faut rapporter divers instrumens, bas-reliefs et figures chinoises (autres que celles en *stéatite pagodite*), d'un vert sombre et translucides. Cette stéatite, qui se rapproche beaucoup des serpentines nobles, c'est-à-dire, homogènes et demi-transparentes, est ce que Delamétherie avoit appelé *néphrétite*, et d'autres auteurs *talc néphrétique*.

Suivant Cleaveland, la stéatite se rencontre dans plusieurs provinces des États-Unis: en divers endroits de la Pensylvanie; dans le New-Jersey, sur la Delaware, à l'opposé d'Easton: celle-ci est blanche et se travaille fort bien; dans le Connecticut près de New-Haven, etc.; dans la province de Vermont, à Oxford, Graston, Athens, etc.; dans le Maryland, à Barre-Hills, près Baltimore, il y a plusieurs variétés, parmi lesquelles est celle qui est fibreuse.

Il paroît que c'est à la stéatite endurcie qu'il faut rapporter cette belle pierre couleur d'émeraude, qui se trouve au Mexique, et que les Espagnols nomment *smeraldina*; elle doit sa couleur à l'oxyde de chrôme, et est remarquable par sa compacité. On a trouvé aussi une stéatite d'un beau vert au Cap de Bonne-Espérance.

Les usages de la stéatite sont peu nombreux. Nous avons vu qu'à Worcester on employe, dans la fabrication de la porcelaine, de la stéatite de Cornouailles. L'on dit que les Arabes se servent de cette substance au bain; au rapport de Shaw, ils s'en frottent la peau pour la rendre plus douce. Les tailleurs espagnols emploient la stéatite d'Arragon, qu'ils nomment *craie*, et nous *craie d'Espagne*, pour tracer des coupes sur le drap. On la fait entrer aussi dans la fabrication du rouge pour les femmes; mais son plus grand emploi est de servir en guise de terre à foulon pour dégraisser les draps. La propriété que la stéatite possède de durcir au feu, sans se déformer, a suggéré à M. Vilcot de Luettich, dans le pays de Liége, de la faire servir à imiter les pierres gravées antiques. A cet effet, il grave le sujet sur la stéatite; il fait durcir ensuite cette pierre au feu, et la polit après; on peut encore la colorer avec des dissolutions métalliques.

Les minéralogistes sont portés à croire que les substances terreuses dont certains peuples font usage, soit pour calmer la faim, soit pour se nourrir, appartiennent à des stéatites. Golberry a mangé sans répugnance et sans être incommodé, le riz préparé avec une stéatite blanche, molle et onctueuse comme du beurre, et qui sert de nourriture aux nègres qui habitent *Los Idolos*, îles à l'embouchure du Sénégal. On sait que les nègres, en général, mangent avec avidité les substances terreuses.

M. Humboldt nous apprend que les Otomagues, peuple sauvage qui habite les bords de l'Orénoque, se nourrissent presque uniquement, pendant trois mois de l'année, d'une espèce de terre ou d'argile, et qu'ils en mangent jusqu'à une livre et demie par jour. Les seules préparations qu'ils lui font subir consistent à la faire griller légèrement, et puis à l'humecter.

M. Labillardière a observé que les habitans de la Nouvelle Calcédonie mangent une quantité assez grande d'une stéatite tendre, friable et verdâtre, dont on a rapporté quelques échantillons. M. Vauquelin a reconnu, par l'analyse, que cette terre renfermoit 37 de magnésie; 36 de silice; 17 de fer oxydé; 0,2 de chaux; 4 d'eau et une trace de cuivre.

La stéatite se distingue du talc avec lequel on la confond aisément, parce que sa structure n'est pas cristalline; ce qui a lieu dans le talc proprement dit. Celui-ci même cristallise régulièrement, et lorsqu'il est en masses, il est formé de

petites lamellules transparentes ; telle est la craie de Briançon, variété de talc qu'on ne doit point rapporter à la stéatite.

La stéatite diffère de la chlorite par sa cassure, et des serpentines par sa moins grande dureté et par son onctuosité plus forte.

Elle est plus difficile à séparer de la lithomarge et de quelques variétés de terres ou d'argiles à foulon, etc.

Weisse et Stéphens pensent que la stéatite n'est qu'une substance formée par certaines modifications qu'éprouveroient d'autres substances, par exemple, le feldspath et le mica, et qu'on pourroit comparer, en quelque sorte, à celles qui convertissent la chair en matière grasse.

L'on a dit que la stéatite se rencontroit dans la basalte de Lisbonne ; mais nous nous sommes assurés que cette prétendue stéatite étoit une substance particulière. *V.* Céréolithe.

§ IIe Stéatite pagodite.

(*Steatites particulis impalpabilibus mollis semipellucidus*, *lardites*, etc., Wall. ; *Talc glaphique*, Haüy ; *Pierre de lard*, Romé-de-l'Isle ; *Agalmatolith*, Klapr., Karst. ; *Lardite*, Petrini ; *Pagodite,* Nap. ; *Indurated steatites*, Kirw. ; *Figurestone*, Thoms., James. ; *Bildstein*, Wern. ; *la Pierre à sculpture*, Broch. ; Vulg., *Pierre de lard de la Chine*, *Pierre à magot*, *Stéatite de Chine*). Elle est beaucoup plus dure que la stéatite commune, et cependant assez tendre pour être rayée avec l'ongle. Elle est d'un gris verdâtre ou jaunâtre, ou vert-pomme ; il y en a aussi de rose pâle et de rouge. Elle est tantôt compacte, tantôt schisteuse. Sa cassure est écailleuse ; elle est un peu translucide sur les bords. Sa raclure donne une surface luisante ; sa poussière est blanche. On la brise aisément. Sa pesanteur spécifique est de 2,617, selon Kirwan, et de 2,78 ou de 2,815, d'après Klaproth.

Elle est infusible au chalumeau. Il en existe plusieurs analyses que voici :

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Silice.	56	55	51,5	54	62	54,50
Alumine	29	30	32,5	36	24	34
Magnésie . . .	0	0	0	0,75	0,50	0
Chaux	2	1,75	3	0	1	0
Potasse	7	6,25	6	0	0	6,25
Fer.	1	1	1,75	0	0	0,75
Eau	5	5,50	5,13	5, 5	10	4
Manganèse . .	0	trace	1,2			

La première est l'analyse d'une variété jaunâtre par M. Vauquelin ; le n.° 2 d'une variété également jaunâtre par John ; le n.° 3, l'analyse par John de la variété rouge ; le

n.° 4, l'analyse d'une variété translucide par Klaproth ; le n.° 5, celle d'une variété opaque aussi par Klaproth ; et le n.° 6, l'analyse, par Vauquelin, d'une variété commune.

Ces analyses font voir que la stéatite pagodite diffère encore de la stéatite commune par l'absence de la magnésie.

Jusqu'à présent la véritable pierre de lard n'a été apportée que de la Chine ; on ignore son gisement. Les Chinois font avec, toutes sortes de figures d'hommes et d'animaux, des paysages, des boîtes, des coupes, des tasses ornées de sculpture et ouvragées très-délicatement. L'on nomme magots de la Chine, ceux de ces objets qui représentent des figures grotesques, lesquelles, selon l'usage des Chinois, ne sont que des caricatures qui trouvent leurs originaux en Chine. Les Chinois peignent aussi ces personnages et ces paysages de diverses couleurs; ils les dorent et même les argentent et leur donnent de la dureté en les chauffant ; alors ils deviennent très-durs et se cassent difficilement.

L'on a avancé que la pierre de lard étoit la matière des fameux vases murrhins des anciens ; mais c'est une erreur, comme on peut le voir à l'article MURRHIN.

On rapporte à la pagodite une variété de stéatite qui se trouve en Transylvanie et qui présente, à l'analyse, les mêmes principes et dans les mêmes proportions que la pierre de la Chine. Klaproth y a reconnu : silice 55 ; alumine, 33 ; potasse, 7 ; fer, 0,50 ; eau, 3 ; perte, 1,50.

A Ochsenkopf, près de Schnéeberg en Saxe, il y a aussi un minéral qui se rapproche beaucoup de la stéatite pagodite. John y a trouvé, par l'analyse, silice, 51,50 ; alumine, 32,50 ; fer oxydé, 1,75 ; oxyde de manganèse, 12 ; potasse, 6 ; chaux, 3 ; eau, 5,15.

La stéatite pagodite fait le passage de la stéatite au jade néphrite. (LN.)

STEATITES. Dans les ouvrages des anciens minéralogistes, on trouve désigné, sous ce nom latin, la *stéatite*, la *serpentine commune*, la *serpentine ollaire*, le *jade néphrite*, et quelquefois les *argiles* ou *terres à foulon* et la *lithomarge*. (LN.)

STEATITIS. Wallerius donne ce nom à l'ARGILE A FOULON. Mais Forster, Vogel, etc., l'appliquent à la *stéatite*.

Chez les anciens, le *steatitis* étoit une pierre grasse, ainsi que l'exprime son nom dérivé du grec *stear*, graisse. Il est impossible de dire de quelle pierre il s'agit. (LN.)

STEATORNIS. Nouveau genre d'oiseaux nocturnes établi par M. de Humboldt. *Caractères* : bec égalant en longueur à peu près la moitié de la tête, depuis le front jusqu'à son extrémité, fendu jusqu'au-dessous de la partie postérieure de l'œil ; mandibule supérieure couverte, à sa base, de longs

poils roides dirigés en avant, recourbée fortement en crochet assez aigu, et armée, à peu près vers son milieu, de deux petites dents; l'inférieure garnie en dessous de poils plus courts vers son extrémité antérieure, large et même dilatée vers sa base, comme dans les engoulevens, droite et assez grêle; narines placées à moitié du bec; pieds courts, foibles, à quatre doigts séparés jusqu'à leur base, garnis d'ongles non arqués, et foibles; œil grand; queue cunéiforme.

L'espèce que décrit cet illustre voyageur, est la seule qui soit encore connue dans ce genre; ce savant la nomme *steatornis caripensis* (guacharos de Caripe). Son plumage est d'un gris brunâtre sombre, mélangé de petites stries et de points noirs; on remarque sur les plumes de la tête, sur les pennes des ailes et de la queue, de grandes taches blanches bordées de noir, et en forme de cœur; sa taille est celle du coq; son envergure est plus d'un mètre.

Le steatornis a, comme l'observe l'auteur, des rapports assez nombreux avec les engoulevens par la large ouverture de son bec, les poils de sa base, la proportion des pattes, des ailes, de la queue, et même par la couleur de son plumage; il s'en rapproche encore par ses habitudes nocturnes; mais il en diffère par les autres caractères tirés des mêmes parties, et surtout par son genre de nourriture. Il se nourrit de fruits très-durs et de péricarpes osseux; c'est en ouvrant le jabot des jeunes guacharos, et en remarquant le grand nombre de ces fruits qui, tombés à terre dans la caverne de Caripe, y germent de toutes parts, qu'on s'est assuré de ce genre de nourriture si singulier dans un oiseau nocturne, particularité qui distingue cette espèce des autres oiseaux nocturnes connus jusqu'à présent, lesquels vivent ou de chair ou d'insectes, et la place dans une des familles des oiseaux granivores, ou au moins frugivores. Il diffère aussi des engoulevens par son cri extrêmement fort et aigu; mais il se rapproche, par les mêmes particularités, de quelques espèces du genre des corbeaux, oiseaux généralement polyphages, mais dont quelques-uns, tels que le *corvus caryocatactes* et le *corvus glandarius*, se nourrissent presque exclusivement de fruits durs.

Les guacharos se trouvent au Pérou, où ils se tiennent dans les cavernes de Caripe, situées dans la partie montueuse de la province de Cumana, le seul lieu où on les connoisse; ils n'en sortent que le soir, y habitent en nombre prodigieux, et y font leurs nids vers le sommet de la voûte, dans le creux du rocher, à près de vingt mètres d'élévation. Les Indiens vont, une fois par an, vers la fin de juin, chercher les petits du guacharo, qu'ils font tomber de la voûte,

à l'aide de longues perches. Ils ont pour but de recueillir la graisse abondante qui charge le péritoine de ces oiseaux, et y forme comme une pelote entre les jambes; cette graisse fournit, par l'action d'une légère chaleur, une espèce de beurre ou d'huile (*manteca* ou *aceite*) à demi-liquide, transparente et inodore, qui se conserve au-delà d un an, sans devenir rance. Elle est employée au couvent de Caripe, dans la cuisine des moines, et ne donne aux alimens aucun goût ni aucune odeur désagréable. Extrait d'un *Mémoire lu à la classe des sciences de l'Académie*, par M. de Humboldt. (V.)

STEBE. *V.* STŒBÉ. (B.)

STECHADE CITRINE. C'est le GNAPHALE STÉCHADE. *V.* PERLIERE. (LN.)

STECHAS. Nom vulgaire de plusieurs plantes du genre des PERLIÈRES (*gnaphalium*, Linn.), actuellement des ELYCHRYSES. On donne aussi ce nom à une espèce de LAVANDE. *V.* STŒCHAS. (B.)

STEENBOK. Quadrupède ruminant du genre des ANTILOPES. (DESM.)

STEEVIE. *V.* STEVIE. (B.)

STEGANIE, *Stegania.* Genre de fougères établi par R. Brown, mais qui ne diffère pas du LOMAIRE. (B.)

STÉGANOPE, *Steganopus*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux ECHASSIERS et de la famille des HÉLONOMES. *V.* ces mots. *Caractères* : bec très-foible, droit, effilé ; narines linéaires et situées dans une rainure ; langue pointue, menue et étroite ; tarses très-comprimés par les côtés; quatre doigts, trois devant, un derrière; l'intermédiaire joint à l'externe jusqu'à la première articulation et à l'interne un peu à sa base par une membrane qui borde ensuite les doigts dans toute leur étendue ; la première rémige la plus longue de toutes.

Ce genre n'est établi que d'après la description que M. de Azara donne d'un oiseau qu'il a vu au Paraguay, et qu'il regarde comme une espèce bien distincte et éloignée de ses *chorlitos* (chevaliers et *tringas*), non seulement par la conformation de son bec, mais aussi par ses tarses si aplatis par les côtés, qu'ils n'ont pas une demi-ligne d'épaisseur, et par ses doigts bordés d'une membrane ; mais il s'en rapproche par les autres caractères.

Le STÉGANOPE TRICOLOR, *Steganopus tricolor,* Vieill. Cette singulière espèce, que ce savant appelle *chorlito tarso comprimeido*, a les yeux un peu petits, et, devant leur angle antérieur, une ligne noire verticale et une autre brune qui va de l'angle postérieur à l'occiput; le front, les sourcils, les

côtés de la tête, le devant du cou, les parties postérieures et le croupion, blancs; le dessus de la tête, du cou, et les plumes scapulaires, d'un brun clair; les plumes du dos et les pennes des ailes, noirâtres, blanches à leur extrémité; les deux pennes intermédiaires de la queue, un peu plus courtes que les autres, très-pointues, d'un brun clair et terminées de blanc; les autres, brunes en dehors et blanches en dedans; les petites couvertures inférieures de l'aile, de la dernière couleur, et quelques-unes, avec une bande brune; les grandes couvertures inférieures et le dessous des pennes, de couleur d'argent, et terminées de blanc; le bec noir; le bas des jambes et le tarse d'un jaune obscur. (V.)

STEGIE, *Stegia.* Genre établi aux dépens des LAVATÈRES, mais non adopté par les botanistes. *V.* LAVATERA. (B.)

STEGIE. Genre de plantes proposé par le docteur Fries, dans la famille des CHAMPIGNONS. Il ne contiendroit qu'une seule espèce, qui a pour caractères : des têtes cupuliformes, ayant un opercule convexe et caduc. (P. B.)

STEGITES de Forster. C'est la *chaux carbonatée* à structure cristalline. (LN.)

STEGOSIE, *Stegosia.* Genre de plantes établi par Loureiro dans la triandrie digynie et dans la famille des graminées. Il a pour caractères : une balle calicinale, bivalve, uniflore, une balle florale, trivalve, plus courte que le calice. Il ne renferme qu'une espèce, qui a les épis latéraux et simples, et qui paroît ne pas devoir être séparée des ROTTBOLLES. On la trouve à la Cochinchine, où ses tiges servent à couvrir les maisons. (B.)

STEHELINE, *Stæhelina.* Genre de plantes de la syngénésie égale, dont les caractères consistent : en un calice hémisphérique, imbriqué d'écailles arrondies; en un réceptacle couvert de petites écailles; en une dent à la base de chaque anthère; en aigrettes velues.

Ce genre renferme une dizaine d'espèces, la plupart propres aux parties méridionales de l'Europe ou à l'Afrique. Ce sont des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, velues, et à fleurs disposées en corymbes lâches, dont le plus commun est la STEHELINE DOUTEUSE, qui a les feuilles sessiles, linéaires, et les écailles intérieures du calice lancéolées. Elle croît aux environs de Narbonne, en Espagne et en Italie, dans les lieux incultes et arides. On la cultive très-difficilement dans les jardins.

Les genres LACHNOSPERME et SYNCARPHE ont été établis aux dépens de celui-ci. *V.* STÆHELINA. (B.)

STEIFS FUSS. Nom allemand des GRÈBES. (V.)

STEILE D'OR. Nom du ROITELET, en Piémont. (V.)

STEIN. Synonyme allemand de notre mot PIERRE. (LN.)

STEINALUN. C'est, en allemand, le synonyme d'*alun de roche*. *V.* ALUMINE SULFATÉE. (LN.)

STEINBOK, c'est-à-dire, *bouc des rochers*. Nom du BOUQUETIN, en Allemagne et en Suisse.

Les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance ont appliqué la même dénomination à une espèce d'*antilope* (le KEVEL). (S.)

STEINHEILITE. Substance minérale, connue d'abord sous le nom de *quarz bleu de la Nouvelle-Finlande*, étudiée et décrite par M. le comte de Steinheil, puis par M. le professeur Gadolin. M. Pansner a inséré, dans l'Annuaire de minéralogie de M. Léonhard, pour 1815, la description de cette substance, faite par le minéralogiste dont elle a reçu le nom. Nous en extrairons les indications suivantes.

La couleur du steinheilite, d'un bleu foncé, passe quelquefois au grisâtre, au verdâtre, au brun rougeâtre. Il se présente en masse, ou cristallisé en prismes à huit pans, dont alternativement deux longs et deux étroits. Les premiers forment entre eux un angle très-obtus qui disparoît souvent presque entièrement, soit par la convexité des faces, soit par des stries nombreuses, dirigées suivant la longueur du prisme. Les faces étroites, au contraire, sont rarement convexes, et leurs angles sont rarement tronqués. Les cristaux sont tantôt assez gros, tantôt assez petits. Dans le dernier cas, ils sont moins aplatis ; ils tiennent quelquefois, par une de leurs extrémités, dans la substance massive. La surface des cristaux est souvent couverte d'un enduit calcaire, noir, gris ou verdâtre.

La surface est peu éclatante, d'un éclat gras. L'intérieur est éclatant, d'un éclat vitreux.

La cassure est conchoïde ou esquilleuse, quelquefois foiblement lamelleuse, souvent garnie de stries verdâtres qui, au chalumeau, se font reconnoître pour du mica.

Les fragmens sont indéterminés, à bords plus ou moins aigus.

Le steinheilite est demi-transparent, passant au translucide.

Sa dureté est celle du quarz. Il est cassant, aigre et peu pesant. Sa pesanteur spécifique, selon M. Pansner, est 2,577.

Chauffé au chalumeau, soit seul, soit avec le borax, il pâlit, mais ne se fond pas.

M. le professeur Gadolin en a fait une analyse dont nous ne connoissons pas les résultats. M. Pansner dit seulement qu'il y a reconnu la présence de l'urane.

Le steinheilite a été trouvé à la mine de cuivre d'Ozyjarwisch, en Finlande, dans des filons de pyrite cuivreuse,

qui courent dans le micaschiste primitif. Une substance qui paroît de nature analogue, a été trouvée à l'île Miolo, près de Swenborg.

On avoit cru d'abord que le *quarz bleu de la Nouvelle-Finlande* devoit être rapporté au dichroïte ou cordiérite; mais la description précédente, et particulièrement les caractères tirés, soit de la cristallisation, soit de l'infusibilité, ne paroissent pas permettre de faire ce rapprochement. (BD.)

STEINKOHLE de Werner, ou CHARBON DE PIERRE. *V.* HOUILLE. (LN.)

STEINMARK. Nom allemand adopté par Werner, et qui désigne la LITHOMARGE. *V.* ce mot, et ARGILE LITHOMARGE. (LN.)

STEEN RAPP ou WALD-RAPP. Noms suisses du CORACIAS. (V.)

STEINSALZ des minéralogistes. C'est le SEL GEMME ou la SOUDE MURIATÉE solide. *V.* cet article. (LN.)

STEINSCHMATZER. Nom allemand des MOTTEUX. (V.)

STEIPE-REYDUR ou STEYPE REYDUR. Nom islandais de la BALEINOPTÈRE RORQUAL, selon M. le comte de Lacépède. (DESM.)

STÉLÉCHITE. On donne ce nom, dans les pharmacies d'Allemagne, à une espèce d'*ostéocolle* ou *incrustation* qui se forme autour des racines des végétaux, dans quelques terrains sablonneux mêlés de molécules calcaires. *V.* CONCRÉTION et INCRUSTATION. (PAT.)

STÉLÉPHUROS. Adanson croit que ce nom, qu'on lit dans Théophraste, appartient à la FLÉOLE DES PRÉS. (LN.)

STÉLIDE. *V.* STELLIS. (B.)

STELIS de Pline et de Théophraste. *V.* VISCUM. (LN.)

STELLA AVIS. Aldrovande rapporte que les pêcheurs de Rome ont donné le nom de *stella* à un oiseau que ce naturaliste ne fait pas connoître, et qu'il avoit pris d'abord mal à propos pour la petite *outarde* ou *canepetière*. Malgré l'aveu qu'Aldrovande a fait de sa méprise, plusieurs ornithologistes n'ont pas laissé de confondre l'oiseau *stella* avec la *petite outarde*. (S.)

STELLA TERRÆ. On a donné, autrefois, ce nom à une variété de TALC LAMELLEUX RADIÉ. (LN.)

STELLA CHILLI (*Aster chillos*, en grec). Ce nom est rapporté comme celui que les Africains donnoient anciennement à l'*achillea*. (LN.)

STELLA LEGUMINOSA de Lobel. C'est l'*astragalus sesameus*, L. (LN.)

STELLAIRE, *Stellaria*. Genre de plantes de la décandrie

trigynie et de la famille des caryophyllées, dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties ; en une corolle de cinq pétales profondément bifides; en dix étamines; en un ovaire supérieur, surmonté de trois styles ; en une capsule uniloculaire et à six valves, renfermant un grand nombre de petites semences attachées à un placenta très-court.

Ce genre, qui diffère extrêmement peu des Sablines et des Céraistes, renferme des plantes herbacées ordinairement très-grêles, à feuilles opposées, et à fleurs très-souvent terminales. On en compte plus de trente espèces, toutes propres à l'Europe, et dont les plus communes sont :

La Stellaire holostée, qui a les feuilles lancéolées et finement dentelées. Elle est vivace, et se trouve dans toute l'Europe, au bord des bois, sur les pelouses, le long des chemins, etc., qu'elle embellit au premier printemps par l'abondance de ses fleurs d'un blanc de lait. Il semble qu'elle concourt, par sa fraîcheur, à la douceur des sentimens qui affluent à cette époque de l'année dans les âmes sensibles, et qui gonflent le cœur des amans de la nature.

La Stellaire graminée a les feuilles linéaires, très-entières, les fleurs en panicule, et les pétales de la longueur du calice. Elle est vivace, et se trouve dans les bois taillis, sur le bord des haies. Elle fleurit presque en même temps que la précédente ; mais elle est moins commune, et ses fleurs sont de beaucoup moins belles.

La Stellaire némorale a les feuilles en cœur, pétiolées, et les fleurs en panicule. Elle est vivace, et se trouve sur les montagnes arides. C'est la plus grande espèce du genre. Elle n'est pas commune.

La Stellaire alsine a les feuilles oblongues, lancéolées, les pédoncules ordinairement géminés, les pétales plus courts que le calice, et la tige couchée. Elle est annuelle, et se trouve dans les bois marécageux. Elle est commune dans la forêt de Montmorency.

La Stellaire aquatique forme aujourd'hui le genre Larbrée. (B.)

STELLARIA. Ce nom, qui dérive du latin *stella*, étoile, a été donné, avant Linnæus, à plusieurs plantes, soit à cause de leurs feuilles disposées en rosette en forme d'étoile, ou bien verticillées, soit à cause de leurs fleurs, dont les pétales s'étalent en façon d'étoile. Ainsi le *stellaria* de Matthiole et d'autres auteurs du même temps, est l'*alchimilla vulgaris*, dont les feuilles sont formées de plusieurs folioles.

Le *stellaria argentea* de J. Camerarius est l'*alchimilla alpina*, par la même raison.

Le *stellaria* de Brunfelsius est l'*asoerula odorata*, parce que ses feuilles sont verticillées.

Le *stellaria aquatica* de Lobel, comprend les *callitriches*; herbes aquatiques, dont les feuilles forment, à l'extrémité de la plante, une touffe étoilée et flottante.

Enfin le *stellaria*, Lugd., est probablement l'*arenaria rubra*, dont les pétales forment une petite étoile rose lorsqu'ils sont épanouis.

Vaillant, Rai, Haller, le donnèrent exclusivement au genre *callitriche*. Cependant, Linnæus a cru devoir le fixer à un genre de la famille des caryophyllées, le *stellaria*, chez lequel les fleurs forment, lorsqu'elles sont bien étalées, autant d'étoiles blanches. Scopoli l'augmenta de plusieurs espèces d'*arenaria*, de *cerastium* et du *spergula nodosa;* mais ces changemens n'ont pas été adoptés.

Adanson confondoit, avec son *centunculus*, le genre *stellaria*, L. On a fait, sur le *stellaria aquatica*, L., le genre *larbrea*, en l'honneur de Delabre, auteur d'une Flore d'Auvergne. Schlectendal a donné une monographie des genres STELLARIA et ARENARIA dans le Magasin de Berlin, année 1813, pag. 193. Il indique quatorze nouvelles espèces de STELLARIA. *V.* STELLAIRE ci-dessus. (LN.)

STELLARIS. Moench donne ce nom, avec Dillen, à un genre intermédiaire entre l'*ornithogalum* et le *scilla*, et qui s'en distingue par les étamines égales, étalées, dilatées à la base, atténuées dans leur partie supérieure, et à anthères droites. Les *ornithogalum luteum*, *umbellatum*, *pyrenaicum*, *latifolium*, et les *scilla bifolia* et *maritima*, en font partie; ce qui suffit pour faire reconnoître que ce genre est très-artificiel.

Heister avoit déjà tenté d'établir les genres *stellaria* et *stellaster* sur les mêmes plantes; l'un comprenoit le *scilla bifolia*, l'autre l'*ornithogalum pyrenaicum*, L. (LN.)

STELLARIS TRANSYLVANIÆ. Louis Gmelin donne ce nom à une variété rayonnante de *grammatite* ou *amphibole blanc* qui se trouve en Transylvanie. (LN.)

STELLASTER. *V.* STELLARIS. (LN.)

STELLÈRE. M. Cuvier (*Règne animal*) donne ce nom au lamantin du Kamstchatka, observé et décrit par le voyageur Steller, et dont Illiger a formé un genre particulier sous le nom de RYTINE, *Rytina*. Nous renvoyons la description de cet animal à ce dernier article. (DESM.)

STELLÈRE, *Stellera*. Plante annuelle, à tige grêle, haute d'un à deux pieds, à feuilles alternes, linéaires, très-courtes et glabres, à fleurs disposées en épis ou sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie et dans la famille des daphnoïdes.

Ce genre offre pour caractères : une corolle à tube filiforme, divisée en quatre parties; huit étamines à anthères

presque sessiles et sur deux rangs ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate capité ; une noix terminée en pointe recourbée, recouverte par la corolle qui persiste.

La stellère se trouve dans toute l'Europe, dans les champs arides. On en indique deux autres espèces originaires de Sibérie, mais qui sont peu connues. (B.)

STELLERIDES. Famille établie par Lamarck dans les radiaires échinodermes. Elle a pour caractères : peau non irritable, mais mobile ; corps déprimé, à angles ou lobes rayonnans et mobiles ; point d'anus.

Les genres qui entrent dans cette famille, sont les suivans : COMATULE, EURYALE, OPHIURE et ASTERIE. (B.)

STELLIFERE, *Stelliferus.* Poisson de la mer du Cap de Bonne-Espérance, que Bloch avoit placé parmi les BODIANS, mais dont Cuvier a cru devoir former un genre particulier, dont les caractères sont : tête nue et caverneuse ; sous-orbitaires, préopercules et opercules garnis d'épines ; quatre rayons branchiaux ; bouche bombée ; dents très-petites et très-nombreuses. (B.)

STELLION, *Stellio.* Genre de reptiles de la famille des LÉZARDS, qui offre pour caractères : un corps aplati, couvert d'écailles, celles du ventre pas plus grandes que les autres ; point de goître sous la gorge ; une langue courte, libre et arrondie à son extrémité ; quatre pattes à cinq doigts libres, longs, grêles et onguiculés ; une queue ordinairement courte, grosse et hérissée de pointes.

Les *stellions* faisoient partie du genre des LÉZARDS de Linnæus, dont ils ont été séparés par Brongniart. Ils se rapprochent des *lézards proprement dits*, par la forme générale de leur corps ; mais ils en diffèrent par celle des écailles de leur ventre. Ils se rapprochent encore plus des SCINQUES ; mais ces derniers sont cylindriques, ont les pattes très-courtes, la langue échancrée et la queue unie.

Daudin et Cuvier ont encore subdivisé ce genre en établissant ceux qu'ils ont appelés AGAME et FOUETTE-QUEUE.

Les *stellions* se trouvent dans les pays chauds, sous les pierres, les écorces d'arbres, dans les vieilles masures, parmi les rochers, etc. Ils se nourrissent d'insectes et de vers, qu'ils saisissent comme les LÉZARDS. Plusieurs ont, le long des cuisses postérieures, un cordon de tubercules glanduleux semblables à ceux des GECKOS. *V.* ce mot.

Latreille, dans son *Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, mentionne quinze espèces de *stellions*, parmi lesquelles il faut seulement remarquer :

Le STELLION COMMUN, qui a le corps marbré, fascié, cou-

vert de tubercules et de piquans. *V.* pl. P. 12. Il se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, en Syrie et en Egypte. C'est dans ce dernier pays qu'il est le plus abondant. La base des pyramides, surtout, en est peuplée à un point dont on ne se fait pas d'idée. C'est dans ces vastes restes de la vanité humaine qu'on va aujourd'hui, comme du temps des Ptolomées, ramasser leurs excrémens, que l'on vend au Caire sous le nom de *crocodilea*, pour servir de cosmétique. Les Turcs font une grande consommation de cette substance, de sorte qu'elle se soutient à des prix élevés.

Le Stellion pinnipède ressemble beaucoup au précédent; mais il n'a d'épines que sur l'extérieur des cuisses. Il se trouve aussi en Egypte, et est figuré pl. 2 du grand ouvrage de la commission de l'Institut d'Égypte.

Le Stellion cordyle a les écailles du dessous du ventre disposées en bandes; celles des flancs ont une arête, et celles de la queue forment des anneaux larges, festonnés, et sont terminées en pointe. Il se trouve en Asie, en Afrique, et même, mais rarement, dans les parties méridionales de l'Europe. Lacépède en a donné une description fort détaillée dans son *Hist. nat. des Quadrupèdes ovipares.* Il ne faut pas le confondre avec la Dragone qui a été aussi appelée *cordyle.*

Le Stellion orbiculaire a le corps arrondi; le sommet de la tête et le dos garnis d'aspérités; la queue moyenne. Il se trouve dans l'Amérique méridionale; sa forme ramassée et sa couleur grise maculée de brun le font un peu ressembler à un crapaud, d'où vient le nom de *crapaud épineux* qu'il porte. Il a six pouces de long.

Le Stellion plissé a une callosité à l'occiput, une verrue près de chaque oreille, et d'autres sur les côtés du cou, dont le dessous est plissé; sa queue est à peine verticillée et une fois plus longue que le corps. Il se trouve dans l'Inde et en Amérique; sa longueur est celle du doigt. *V.* pl. P 12 où il est figuré.

Le Stellion courte-queue a les écailles du corps très-petites et rudes, la queue de moitié plus courte que le corps, et garnie d'écailles pointues, redressées seulement en dessus et verticillées. Il a encore une tache rayonnée sur le front, et des bandes sur la partie supérieure du corps. Il se trouve à Cayenne, et est figuré pl. 47 de l'ouvrage de Daudin. *V.* pl. P. 12 où il est figuré.

Le Stellion hélioscope a la tête hérissée de callosités; un pli sous la gorge; les écailles de la queue imbriquées et le corps moucheté. Pallas l'a trouvé dans la Sibérie Australe. Lacépède pense qu'il ne diffère pas du *plissé* ci-dessus mentionné. Il est de la longueur du doigt.

Le STELLION HEXAGONE a les écailles du dessus du corps carinées et piquantes ; la queue hexagone, une fois et demie plus longue que le corps. Il est brun en dessous. On le trouve dans l'Amérique méridionale.

Le STELLION AZURÉ est d'un bleu d'azur en dessus ; sa queue est courte, verticillée, et ses écailles sont en forme d'épines relevées. Il est figuré dans Séba, tome 2, pl. 62, n.° 6, et dans Daudin, pl. 46. On le trouve au Brésil.

Le STELLION NÈGRE a les écailles du dessus du corps, rhomboïdales et d'un noir foncé ; une tache blanche et large à chaque côté du cou. Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Le STELLION GOUTTEUX a les bords de la mâchoire inférieure d'un jaune vif, rayé de noir ; un gros tubercule écailleux, rude, à chaque articulation des phalanges. On ignore le pays d'où il vient.

Le STELLION PELLUMA a le corps bigarré en dessus ; la queue de longueur moyenne, verticillée et à écailles rhomboïdales. Il se trouve au Chili ; on se sert de sa peau pour faire des bourses.

Le STELLION DE L'OURAL est d'un cendré roussâtre en dessus avec des rides petites et raboteuses ; la tête grosse, arrondie ; un pli sous la gorge, et la queue fasciée de noir. Il se trouve en Sibérie, et est figuré dans le *Voyage* de Lepechin, tome 1, pl. 22, n.° 1. Daudin pense que celui qui est figuré n.os 2 et 3, n'est que le jeune du précédent, quoiqu'il ait été regardé comme espèce, et décrit sous le nom de *lacerta biguttata* par Gmelin.

Le STELLION SILLONNÉ a le dos strié, la queue de longueur moyenne, avec deux arêtes en dessus. Il se trouve dans l'Inde et sur la côte nord-ouest de l'Amérique.

Le STELLION ONDULÉ a le dessus du corps gris, ondulé de brun ; ses écailles ont une carène piquante; sa queue, de longueur moyenne, offre onze arêtes ou côtes. Il se trouve en Caroline, où je l'ai observé, décrit et dessiné. Il habite dans les grands bois, se cache sous les écorces d'arbres pendant la nuit, et court avec une grande vélocité. Sa description absolue se trouve dans l'*Histoire des Reptiles* de Latreille. (B.)

STELLIS, *Stellis*. Genre de plantes établi par Swartz dans sa *Monographie des Orchidées*, aux dépens des ANGRECS de Linnæus. Il ne diffère pas de l'HUMBOLDTIE, et offre pour caractères : une corolle presque double, à pétales extérieurs réunis par la base, à pétales intérieurs formant une voûte sur pistil ; l'anthère est operculée et caduque.

L'ANGREC OPHIOGLOSSOÏDE sert de type à ce genre, qui renferme une vingtaine d'espèces. (B.)

STELLITES. Nom donné par quelques naturalistes aux

articulations d'encrines fossiles, lorsqu'elles ont la forme d'une étoile. Il ne faut pas les confondre avec les étoiles de mer ou astéries qui sont très-rares, à l'état fossile. On donne aussi ce nom à des empreintes végétales qu'on trouve dans les schistes des houillères, et qu'on rapporte à des gaillets, et à la pesse d'eau ou hippuris. (L.N.)

STELLORKIS, *Stellorkis.* Genre établi par Aubert Dupetit-Thouars dans la famille des orchidées. Il paroît peu différent des ARÉTHUSES. Une seule espèce le compose, et elle est remarquable, parce qu'elle n'offre qu'une hampe uniflore et très-peu élevée. (B.)

STELSTEIN. Nom que les Suédois donnent, dit-on, à une *roche quarzeuse* et *micacée.* (PAT.)

STEMMACANTHE, *Stemmacantha.* Genre de plantes établi par H. Cassini dans la famille des synanthérées, tribu des carduacées. Il a pour type la SERRATULE CYNAROÏDE. Ses caractères sont: graine bordée au sommet d'une couronne d'épines, et portant un plateau entouré d'un anneau d'où sortent les aigrettes, dont les écailles intérieures sont très-larges inférieurement. (B.)

STEMMATES. On a donné ce nom aux petits yeux lisses des insectes. (DESM.)

STEMMATOSPERME, *Stemmatospermum.* Genre de la famille des graminées, établi par Palisot-de-Beauvois, pour placer quelques espèces qui ont fait partie des ROSEAUX, des NASTES et des BAMBOUS.

Les caractères de ce genre sont: épillets sessiles, multiflores; les fleurs inférieures, neutres; les intermédiaires hermaphrodites, et la supérieure avortée; balle calicinale de deux valves coriaces, courtes; balle florale de deux valves, l'inférieure tridentée, la supérieure entière; trois écailles concaves, velues; six étamines; ovaire turbiné, sillonné, pourvu d'une demi-coiffe coriace, luisante; style à trois divisions. (B.)

STEMMODONTIE, *Stemmodontia.* Genre de plantes, dont celui qui a été appelé HÉLICTE par H. Cassini paroît se rapprocher beaucoup. (B.)

STEMODE, *Stemodia.* Genre de plantes de la didynamie angiospermie et de la famille des personnées, dont les caractères consistent: en un calice divisé en cinq parties; en une corolle bilabiée; en quatre étamines didynamiques, dont les filamens sont bifides et portent chacun deux anthères; en un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style à stigmate bifide; en une capsule à deux loges.

Ce genre renferme huit plantes à feuilles opposées et à fleurs axillaires, qui croissent sur le bord de la mer dans les

parties les plus chaudes de l'Amérique et de l'Inde. La plus connue de ces espèces est la Stémode maritime, qui a les feuilles demi-amplexicaules, et les fleurs sessiles et solitaires. Elle est un peu frutescente, et répand, lorsqu'on frotte ses feuilles, une odeur agréable. On la trouve à la Jamaïque et îles voisines. (B.)

STEMODIACRA de P. Browne. Linnæus a abrégé ce nom en celui de Stemodia. *V.* Stémode. (LN.)

STEMONE, *Stemona.* Plante à racines tubéreuses, fasciculées, fusiformes; à tige frutiqueuse, grimpante, sans vrilles; à feuilles opposées, ovales, aiguës, entières, glabres; à fleurs d'un rouge jaunâtre, solitaires sur de longs pédoncules axillaires, qui forme un genre dans la monadelphie tétrandrie.

Ce genre offre pour caractères : une corolle de quatre pétales subulés, recourbés, très-grands, les deux extérieurs couvrant obliquement les autres; quatre étamines semblables aux pétales, c'est-à-dire, dont les filets sont larges et les anthères grandes et adnées dans leur longueur; un ovaire supérieur, comprimé, à stigmate sessile, émarginé et connivent avec les étamines; une baie sphérique, uniloculaire et polysperme.

La *stemone* se trouve à la Chine et à la Cochinchine, où on mange ses racines qui ressemblent à une botte de Navets, et où on l'ordonne comme adoucissante dans les maladies du poumon, telles que la phthisie, la toux invétérée, etc. Elle se rapproche du Taminier par son ensemble et ses fruits, mais s'en éloigne par ses fleurs et la disposition de ses feuilles. Elle se rapproche également du Canjalat. (B.)

STEMONITE, *Stemonitis.* Genre de plantes, de la famille des Champignons, dont les caractères offrent des fongosités stipitées; à axe traversant le capitule, à enveloppes très-légères, remplies de soies en réseau, sur lesquelles sont attachées les semences. Ce genre est formé de la réunion de Trichies, de Capillines et de Sphérocarpes de Bulliard. Les Embolles de Batsch et les Arcyries de Persoon s'y réunissent. *V.* ces mots, où les espèces les plus communes ou les plus remarquables sont mentionnées. (B.)

STEMPHYS des Egyptiens. *V.* Polygonon. (LN.)

STENANTHÈRE, *Stenan hera.* Arbuste de la Nouvelle-Hollande, à feuilles très-rapprochées et à fleurs axillaires, qui seul, selon R. Brown, constitue un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des épacrides.

Les caractères de ce genre sont : calice entouré de beaucoup de bractées; corolle tubuleuse, à limbe court, ouvert, légèrement barbu; cinq étamines dont les filamens sont

plus larges que les anthères ; à ovaire à cinq loges ; à drupe osseux et solide. (B.)

STENARAH. Nom arabe d'une ZOSTÈRE, *Zostera oceanina*, dont MM. Kœing et Sims ont fait un genre qu'ils appellent POSIDONIA. (LN.)

STENCORE, *Stenocorus*. Genre d'insectes coléoptères, établi par Geoffroy, et qui comprend les genres de *rhagium*, *leptura* et *donacia* de Fabricius. Olivier, en adoptant ces trois derniers genres, a conservé la dénomination de *stencore* au premier, ou celui de *rhagium*. Mais, à moins qu'on ne le restreigne à trois ou quatre espèces dont les antennes sont plus courtes et plus rapprochées à leur base, le passage de ce genre à celui des *leptures* est si graduel, que je ne vois pas de moyen d'établir entre eux des limites certaines : c'est pour cela que nous avons réuni ces deux genres d'insectes, sous la dénomination générale de *lepture*. *V.* ce mot. (L.)

STÈNE, *stenus*, Latr., Grav., Fab. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, que j'ai séparés soit des *staphylins*, soit des *pédères*, avec lesquels ils avoient été confondus. Les caractères de ce genre sont : cinq articles distincts, à tous les tarses ; corps long et très-étroit ; élytres très-courtes ; tête entièrement découverte ; labre entier ; palpes maxillaires presque aussi longs que la tête, comme terminés en massue ; leur quatrième article caché ou peu distinct ; mandibules fourchues ; antennes insérées près du bord interne des yeux, leurs trois derniers articles plus gros, formant une massue ; yeux très-saillans et globuleux.

Les *stènes* sont des insectes de très-petite taille, et qui, de même que les *pédères*, vivent habituellement dans les lieux aquatiques. Fabricius en mentionne six espèces, mais leur nombre est plus considérable, puisque, d'après M. Gyllenhal, on en trouve déjà quatorze en Suède. Nous citerons parmi elles, 1.° le STÈNE BIMOUCHETÉ, *Stenus bigustatus*. Son corps est noir, très-ponctué, avec des poils argentés ; le front a une excavation, avec une carène peu marquée. Les élytres ont, à leur extrémité postérieure, un point d'un jaunâtre fauve.

2.° Le STÈNE JUNON, *Stenus juno*, Fab. Il est noir, avec des points profondément enfoncés ; la base des palpes roussâtre ; le corselet allongé ; les élytres marquées de diverses impressions ; deux sillons sur le front, et l'abdomen bordé.

3.° Le STÈNE CICINDÉLOÏDE, *Stenus cicindeloïdes*, Grav., Gyll. Il est noir, un peu luisant, avec des points profonds ; les palpes et les antennes pâles ; l'abdomen sans rebords, et es pieds roussâtres ; les genoux sont noirs.

Ces trois espèces se trouvent aux environs de Paris. (L.)

STÉNÉLYTRES, *Stenelytra*. Famille d'insectes, de l'or-

dre des coléoptères, section des hétéromères, dont les caractères sont : cinq articles aux quatre tarses antérieurs, et quatre aux postérieurs; tête ovoïde, s'enfonçant postérieurement dans le corselet, sans étranglement brusque, en forme de cou, à sa base; point de crochet au côté interne des mâchoires; antennes filiformes ou sétacées. Cette famille est composée de deux tribus : les HÉLOPIENS et les ŒDÉMÉRITES. *V.* ces articles (L.)

STEN NECTERGAL. Nom suédois du MERLE SOLITAIRE (*Acta upsal.*) (V.)

STENOCARPE, *Stenocarpus.* Genre établi par R. Brown, pour placer deux espèces d'EMBOTHRIONS qui s'éloignent des autres par leurs caractères.

Ceux de ce nouveau genre sont : calice irrégulier à divisions tournées du même côté, et portant les étamines à leur extrémité; glande unique, entourant presque le germe, qui est pédicellé, polysperme, qui a un style caduc, un stigmate oblique, orbiculaire et aplati; follicule linéaire; semences ailées à leur base. (B.)

STENOCHILE, *Stenochilus.* Genre de plantes établi par R. Brown, pour placer deux arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes et à fleurs solitaires. Ses caractères sont : calice divisé en cinq parties; corolle en masque, dont la lèvre supérieure est droite, et offre quatre divisions; dont l'inférieure entière, aiguë, pendante; étamines didynames, saillantes; ovaire à stigmate obtus; baie sèche, à quatre loges renfermant chacune une seule semence. Ce genre se rapproche du DAPHNOT. (B.)

STENOCORUS. *V.* STENCORE. (DESM.)

STENODERME, *Stenoderma.* Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéïroptères, établi par M. le professeur Geoffroy Saint-Hilaire, dans le second volume de la partie d'histoire naturelle du grand ouvrage de l'Institut d'Egypte.

Ce genre, sur lequel nous n'avons d'autres renseignemens que ceux que M. Geoffroy lui-même a publiés, offre les caractères suivans : quatre dents incisives, deux canines, tant en haut qu'en bas, et quatre molaires à couronne garnie de tubercules aigus, de chaque côté des deux mâchoires; nez simple; oreilles petites, latérales et isolées; oreillon intérieur; membrane interfémorale rudimentaire, bordant les jambes; queue nulle.

Dans la description des genres de chéïroptères, M. Geoffroy place les stenodermes, entre les NYCTINOMES et les PHYLLOSTOMES.

M. Cuvier (*Règne animal*) donne à ces animaux deux incisives en haut et quatre en bas. Ne les ayant pas vus, nous ne pouvons affirmer quel est le véritable nombre de ces dents.

Selon M. Geoffroy, il n'y a qu'une seule espèce de sténoderme, celle qu'il nomme STÉNODERME ROUX. Nous ignorons quelle est sa patrie, et quelles particularités on observe dans ses habitudes naturelles. (DESM.)

STENOGLOSSE, *Stenoglossum*. Plante parasite des Cordilières du Pérou, à racines fibreuses, à tiges feuillées, à fleurs disposées en épis, qui seule, selon Humboldt, Bonpland et Kunth, dans leur bel ouvrage sur les *Plantes de l'Amérique Méridionale*, où elle se trouve figurée pl. 87, constitue un genre dans la gynandrie diandrie, et dans la famille des orchidées. Les caractères de ce genre, sont : calice divisé en six parties renversées et fermées ; les folioles latérales extérieures unies à la base des labelles et du pistil ; la lèvre supérieure, qui ici est l'inférieure, libre et concave ; les folioles latérales intérieures plus étroites et libres ; la sixième, qui est le labelle, formant à sa base une urne avec le pistil, et se terminant en spatule ; pistil court, terminé par une anthère operculée contenant quatre masses de pollen globuleuses et sessiles. (B.)

STENOMARGA. Agricola a indiqué sous cette dénomination le *lait de lune* ou *lait de montagne*, variété de chaux carbonatée. (LN)

STENOPS. Nom donné par Illiger au genre qui renferme les mammifères quadrumanes du genre des LORIS. (DESM.)

STENOSIS, *Stenosis*. *V.* TAGÉNIE. (L.)

STÉNOSOME, *Stenosoma*, Léach. Genre de crustacés. *V.* IDOTÉE. (L.)

STENOSTOME, *Stenostoma*. Je désigne ainsi un genre d'insectes coléoptères, de la section des hétéromères, très-voisin de celui des *œdémères* d'Olivier, mais qui en diffère par les caractères suivans : extrémité antérieure de la tête prolongée en forme de museau, aussi long que le reste de cette partie du corps, et portant les antennes ; dernier article des palpes maxillaires, presque cylindrique.

Ce genre a pour type la LEPTURE A BEC, *Leptura rostrata* de Fabricius. Cet insecte est bleuâtre, avec les pattes fauves. On le trouve sur les fleurs dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne et en Barbarie. Le Sénégal en offre une seconde espèce. (L.)

STENSQUETTA. Nom suédois du MOTTEUX. (V.)

STENTOR. Nom latin du genre HURLEUR de M. Geoffroy, qui comprend les singes d'Amérique connus sous le nom d'ALOUATES. *V.* ce mot. (DESM.)

STENUS. *V.* STÈNE. (L.)

STÉOU. Nom du PETIT PLUVIER, en Piémont. (V.)

STEPHANE, *Stephanus.* Nom donné par M. Jurine à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, tribu des ichneumonides.

Ces insectes, voisins des *pimples* de Fabricius, ont une tête presque globuleuse, couronnée de tubercules; des antennes sétacées, très-grêles et composées de trente-deux articles; les mandibules courtes, terminées en une pointe entière ou sans échancrure sensible; les autres parties de la bouche semblables à celles des pimples; le corselet rétréci en devant; une cellule radiale et deux cellules cubitales, dont la première reçoit une nervure récurrente, la seule qui existe, et dont la seconde atteint le bout de l'aile; le corselet aminci en devant; l'abdomen inséré à l'extrémité postérieure et supérieure du métathorax, paroissant presque sessile et terminé par une tarière très-saillante, et les jambes postérieures renflées.

Ce genre se compose du *bracon serrator* de Fabricius, espèce indigène; du *pimpla coronator* du même auteur, qui se trouve à Java, et d'une troisième espèce qui est inédite et de l'île de la Guadeloupe. (L.)

STEPHANE. L'un des anciens noms grecs du RUSCUS. *V.* ce mot. (LN.)

STÉPHANIE, *Stephania.* Arbrisseau à feuilles alternes, lancéolées, aiguës, très-entières, ondulées, veinées, luisantes, pubescentes dans leur jeunesse, et longuement pétiolées; à fleurs jaunes, axillaires, solitaires, penchées, situées aux extrémités des rameaux, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des capparidées.

Ce genre a pour caractères: un calice campanulé, bilobé; une corolle de quatre pétales; six étamines, dont les deux inférieures plus longues; un germe supérieur pédicellé, à stigmate sessile en tête, et, à ce qu'on croit, une capsule.

La stéphanie croît dans le Mexique. Elle a été figurée par Jacquin sous le nom de *capparis paradoxa.* (B.)

STÉPHANIE, *Stephania.* Genre de plantes de la dioécie monandrie, établi par Loureiro. Il offre pour caractères: un calice de six folioles un peu aiguës, dont trois extérieures plus petites; point de corolle; trois écailles corolliformes très-petites; dans les fleurs mâles, une étamine épaisse, tronquée, terminée par une anthère circulaire couronnée de filamens; dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur à stigmate allongé et sessile; une baie ovale, monosperme et très-petite.

Ce genre renferme deux arbrisseaux volubles, à feuilles peltées et à fleurs disposées en ombelles.

L'un, le STÉPHANIE ROND, qui a les feuilles rondes et les ombelles composées : sa racine est tubéreuse, très-grosse et très-amère. L'autre, le STÉPHANIE LONG, qui a les feuilles oblongues et les fleurs en tête ; sa racine est très-longue et filiforme. Tous deux se trouvent à la Cochinchine. (B.)

STEPHANION, *Stephanium*. Genre de plantes établi par Aublet, sous le nom de PALICOURE, appelé SMIRE par Jussieu, et réuni aux PSYCHOTRES par Willdenow. (B.)

STÉPHANOÉ, Mirbel. Sorte de FRUIT. Il diffère peu de l'ACHÈNE. (B.)

STÉPHANOMATICÈ des Grecs. *V.* LYCHNIS. (LN.)

STÉPHANOMIE. *Stephanomia*. Genre d'animaux marins dont la connoissance est due à feu Péron et à Lesueur. Il appartient, selon ce dernier, à la famille des radiaires mollasses composés, et à la tribu qui comprend ceux de ces animaux dont les individus sont réunis en sociétés plus ou moins nombreuses.

Ces sociétés ou réunions sont flottantes au gré des flots, et forment comme de longues guirlandes composées de parties très-variées dans leurs formes et offrant des couleurs diaphanes plus ou moins brillantes. Un tube central, creux dans toute sa longueur et comprimé, sert de base à cette réunion. Sa paroi extérieure est composée de lamelles musculaires longitudinales, appliquées les unes sur les autres, et l'intérieure est tapissée de petites papilles. A la partie antérieure de la guirlande se trouvent groupées autour du tube les pièces les plus grosses de tout l'ensemble : ce sont des espèces de capsules ouvertes, creuses, contractiles, qui servent d'organes de locomotion ; chacune d'elles est pourvue de quelques tentacules assez gros et forts, dont l'extrémité est terminée par une sorte de petite ventouse propre à se fixer sur les corps solides. Après cet appareil locomoteur, on trouve une vessie aérienne, pyriforme et assez petite, puis tout le restant de la stéphanomie se compose des divers animaux, toujours groupés à l'entour du tube central. Chaque groupe distinct, qu'on peut regarder comme un animal particulier, présente les parties suivantes : 1.° deux communications ouvertes, avec l'intérieur du long tube, à peu de distance l'une de l'autre et placées aux deux bouts d'une légère cavité creusée dans l'épaisseur des parois de ce tube ; 2.° un gros suçoir cylindrique, épais, en forme de coing allongé dont la base est appliquée sur le tube et dont l'intérieur, qui est creux, communique par l'une des ouvertures avec ce tube ; 3.° de huit ou dix filets très-longs et déliés prenant attache autour du pédicule de ce

gros suçoir, le plus grand nombre étant simples et les autres noduleux, comme cela se remarque dans les filets des physales; 4.° un ovaire ou groupe de petits grains arrondis, liés entre eux par des pédicules extérieurs comme les longs filets et insérés à la même place; 5.° des suçoirs bien moins longs que les filets, plus gros, serpentiformes, au nombre de douze à quinze, et communiquant tous avec la seconde ouverture du tube central: ces organes entourent le gros suçoir, et n'en laissent voir que la pointe; 6.° des parties globuleuses, diaphanes, plus ou moins développées, placées autour du tube central assez près des deux points d'insertion des suçoirs gros ou petits, des filets et des ovaires, et paroissant destinées à remplacer les organes locomoteurs qui viennent à manquer.

Cette description est particulièrement celle de la STÉPHANOMIE A GRAINS DE RAISIN, *Stephanomia uvaria*, due à Lesueur. Cet habile naturaliste lui a joint une très-bonne figure qu'il a gravée lui-même avec une finesse de détails admirable. L'animal, qu'il a observé dans la Méditerranée, près de Nice, n'étoit pas entier, la partie postérieure manquoit; aussi n'est-il pas possible d'indiquer quelle est la terminaison du grand tube central, ce qui seroit surtout important à connoître.

L'Atlas du *Voyage de découvertes aux Terres Australes*, pl. 39, renferme la figure d'une portion d'une seconde espèce de ce genre, la STÉPHANOMIE D'AMPHITRITE, *Stephanomia Amphitridis*, de l'Océan Atlantique austral. Ici on aperçoit le cordon central de couleur jaune, ainsi que les suçoirs gros et moyens; les grappes d'œufs offrent une multitude de points d'un rouge vif; les filets sont de deux sortes, car il y en a de très-courts qui sont simples, et de fort longs qui ont une couleur de rose; ceux-ci ont une longue tige mince sur laquelle viennent s'attacher de petites branches simples aussi fines qu'elle, courtes et toutes de même longueur; enfin, les parties diaphanes et comme gélatineuses, qui sont analogues aux corps globuleux destinés à devenir des organes natatoires dans l'espèce précédente, sont ici comprimées, aiguës, échancrées sur leurs bords et comme imbriquées entre elles.

Ces deux espèces sont assez grandes et leurs parties sont faciles à observer.

On ne peut disconvenir que les *stéphanomies* n'aient beaucoup de rapports communs avec les *physsophores*. La différence principale qu'admet Lesueur consiste en ce que la vessie aérienne est antérieure aux organes natatoires dans les physsophores, et qu'elle est, au contraire, postérieure dans les stéphanomies. Ces mêmes animaux ont aussi une analogie marquée avec les *physales*, les *rhyzophyses*, les *porpites* et les

vellèles; mais ceux-ci sont des animaux simples et, en cela, faciles à distinguer. Leur mode d'aggrégation tendroit, au contraire, à les rapprocher des *protomédées* et des *amphiroës* de Lesueur; mais ces animaux radiaires n'ont point de vessie aérienne apparente, et les premiers sont, en outre, caractérisés par l'existence d'une membrane à l'ouverture des organes natatoires, sans valves, tandis que les derniers ont une membrane garnie de valves.

M. de Lamarck, dans son *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, admet le genre *stéphanomie*, et le place dans la division des radiaires mollasses, dans la section des anomales et dans le groupe de celles-ci dont les bouches sont en nombre déterminé. Enfin, il donne le nom de *stéphanomie hérissée* à celle qui avoit reçu, de Péron et Lesueur, le nom de *S. amphytrydis*, et celui de *stéphanomie grappe*, à la *S. uvaria* de Lesueur.

M. Cuvier range le genre *Stéphanomie* dans sa famille des *Zoophytes acalèphes libres*.

Lesueur a découvert et dessiné trois autres espèces de ce genre, qu'il doit publier incessamment : il les nomme *S. compressa*, *S. pediculata* et *S. appendiculata*. (DESM.)

STEPHANOTIS. *V.* ISAURE. (B.)

STEPHION des Grecs. C'est un synonyme de *sylphium* ou de *laserpitiou*. (LN.)

STÉPHYLLE, *Stephylla.* Genre établi dans la classe des mollusques céphalés par M. Rafinesque, qui lui a donné pour caractères : un corps oblong, déprimé ; une bouche entourée d'une couronne de tentacules laciniés et foliacés ; deux appendices sur la partie postérieure du dos ; un anus postérieur et à droite.

Ce genre renferme trois espèces que leur couleur distingue suffisamment : ce sont les STÉPHYLLES PALE, JAUNATRE et BRUNE. On les trouve dans les mers de Sicile. (B.)

STEPOIEBARANI. Quelques peuples de la Sibérie méridionale, au rapport de Gmelin, donnent ce nom au MOUFFLON ou bélier sauvage. (B.)

STEPPES. Déserts salés de l'Asie septentrionale. *Voyez* DÉSERT. (PAT.)

STERBECKIA de Willdenow. Ce genre est le *singana* d'Aublet. *V.* SINGANE. (LN.)

STERCACANTHE, *Stercacanthus.* Genre de plantes établi aux dépens des LICHENS de Linnæus. (B.)

SERCHI. Nom d'une CIGOGNE totalement blanche, qui se trouve sur les bords du Volga. (V.)

STERCORAIRE, *Stercorarius*, Briss.; *Larus*, Lath. Genre de l'ordre des *oiseaux nageurs* et de la famille des *pélagiens*, *V.* ces mots. *Caractères :* bec médiocre, robuste, couvert d'une membrane depuis sa base jusqu'aux narines, presque cylindrique, entier; mandibule supérieure articulée, crochue vers le bout; l'inférieure arrondie à sa pointe; narines linéaires, perforées, latérales, situées au-delà du milieu du bec; langue cannelée, pointue, un peu bifide à son extrémité; pieds à l'équilibre du corps; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs palmés; les latéraux bordés en dehors par une petite membrane; le postérieur lisse et portant à terre sur le bout; ongles crochus; ailes longues; les 1.ère et 2.e rémiges les plus grandes de toutes, et à peu près égales entre elles.

Latham fait des *stercoraires* une section des *mouettes ;* Gmelin ne les a point distingués de celles-ci; Brisson en a fait un genre particulier, qui a été adopté par Illiger, sous la dénomination grecque de *lestris*. Ils diffèrent des *mouettes*, en ce que leur bec est presque cylindrique, et couvert à la base de sa partie supérieure, d'une membrane qui s'étend jusqu'aux narines, tandis que les *mouettes* et les *goëlands* ont le bec nu à sa base et comprimé latéralement. Ils en diffèrent encore par leur queue inégale; les pennes caudales de ceux-ci étant de la même longueur. Si l'on consulte le genre de vie et les mœurs des uns et des autres, on voit qu'ils sont très-dissemblables; en effet, les mouettes passent pour des oiseaux lâches; au contraire, les *stercoraires* sont courageux, les poursuivent avec acharnement pour leur enlever leur pâture, les forcent de la dégorger et s'en emparent aussitôt : quelques-uns ont dit, mais mal à propos, qu'ils dévorent leur fiente : de là, leur nom de *stercoraire*, on les appelle aussi *lestris*, *prœdatrix*, *parasiticus*.

On rencontre les *stercoraires* sous les latitudes élevées des deux pôles; ils s'en écartent à l'automne et en hiver, époques où l'on en voit sur nos côtes maritimes, mais rarement : on les dit plus communs sur celles de l'Angleterre, et particulièrement aux Orcades et aux Hébrides.

Le STERCORAIRE BRUN, *Stercorarius catarrhactes*, Vieill.; *Larus catharractes*, Lath. — Brit. zool., pag. 140, pl. L. 6. Brisson et Buffon l'ont décrit sous le nom de *goëland brun*. Cet oiseau a vingt-un à vingt-deux pouces de longueur totale; le bec et la cire noirs; toutes les parties supérieures et les ailes d'un brun très-foncé, bordé d'un brun ferrugineux; la couleur de la tête et du cou, principalement du front et du menton, inclinant au cendré; la poitrine et les parties postérieures d'un ferrugineux sombre et pâle; les pennes pri-

maires des ailes blanches, depuis leur origine jusqu'à la moitié de leur longueur; la queue brune; les tarses noirs, verruqueux et longs de deux pouces six lignes; les ongles très-crochus; le doigt postérieur très-court, son ongle aigu.

Cette espèce, fière et vorace, se précipite avec tant de rapidité sur le poisson que les pêcheurs attachent sur une planche pour l'attirer, qu'elle s'y casse la tête. Elle est commune aux îles Féroë et sur les côtes de l'Ecosse; elle est également répandue sur les plages boréales de l'océan austral. Les Anglais, qui l'ont rencontrée au Port-Egmont, aux îles Falkland ou Malouines, lui ont donné le nom de *poules du Port-Egmont.* Elle y fait son nid, ainsi qu'à la Terre-de-Feu, dans les herbes sèches. Sa ponte est de trois ou quatre œufs olivâtres et tachés de brun.

Le Stercoraire labbe, *Stercorarius crepidatus,* Vieill.; *Larus crepidatus*, Lath.; pl. E 24, fig. 1 de ce Dictionnaire.

Les pêcheurs du Nord ont imposé à cet oiseau le nom de *srundjager*, auquel répond celui de *stercoraire*, sous lequel Brisson l'a décrit; ces pêcheurs le nomment ainsi, parce qu'ils croient que cet oiseau mange la fiente de la *petite mouette cendrée tachetée;* cette idée leur est venue de ce que le poisson que celle-ci est forcée d'abandonner aux persécutions et à la poursuite du *labbe,* paroît, en réfléchissant la lumière, tout blanc lorsqu'il est à l'air, et semble, à cause de la roideur du vol de la *mouette*, tomber derrière elle. Afin d'éviter que le nom de *stercoraire* puisse induire en erreur sur le naturel et les habitudes de cet oiseau, Buffon a dû préférer celui de *labbe*, par lequel d'autres pêcheurs le désignent.

Nous devons la connoissance du genre de vie de cette *mouette* à Ghister (*Mémoires de l'Académie de Stockholm*, tom. 9, pag. 51). « Le vol du labbe, dit-il, est très-vif et balancé comme celui de l'autour; le vent le plus fort ne l'empêche pas de se diriger assez juste pour saisir en l'air les petits poissons que les pêcheurs lui jettent: lorsqu'ils l'appellent *lab*, *lab*, il vient aussitôt, et prend le poisson cuit ou cru, et les autres alimens qu'on lui jette; il prend même des harengs dans la barque des pêcheurs, et s'ils sont salés, il les lave avant de les avaler. On ne peut guère l'approcher ni le tirer que lorsqu'on lui jette un appât; mais les pêcheurs ménagent cet oiseau, parce qu'il est pour eux l'annonce et le signe presque certain de la présence du hareng; et en effet, lorsque le labbe ne paroît pas, la pêche est peu abondante. Le labbe est presque toujours sur la mer; lorsqu'il n'y trouve pas de pâture, il vient sur le rivage attaquer les mouettes, qui crient dès qu'il paroît; mais il fond sur elles, les atteint, se pose sur leur dos, et leur donnant deux ou trois coups, les force

à rendre, par le bec, le poisson qu'elles ont dans l'estomac, qu'il avale à l'instant.» Ce tyran de la mer a dans le port et l'air de sa tête quelque chose de l'oiseau de proie; il marche le corps droit : son cri est fort haut; il semble prononcer *i-ja* ou *johan*, dit Martens, quand c'est de loin qu'on l'entend. Ces oiseaux vivent isolés, et rarement on en voit plusieurs ensemble.

Cette espèce niche à la baie d'Hudson et compose son nid de gramen; ses œufs sont couleur de rouille pâle, avec des taches noires.

Le labbe habite ordinairement les contrées boréales; mais il est quelquefois jeté au loin par les vents orageux. En 1779, il parut de ces oiseaux sur les côtes de Picardie : on en a vu même dans l'intérieur des terres. Mauduyt (*Encyclop. méth.*) parle d'un qui fut pris près de Paris; enfin on a rencontré de ces habitans du Nord aux îles Ténériffe et Bonavista.

Sa longueur est d'un pied six pouces, tout son plumage est brun (noirâtre dans le mâle), mais cette teinte est plus claire sur les parties inférieures, et plus foncée sur les couvertures, les pennes des ailes et de la queue; le bec est noir, la cire blanchâtre; l'iris jaune; le tarse d'un verdâtre rembruni et long d'un pouce huit à neuf lignes; les doigts et leur membrane sont blanchâtres à leur base, ensuite noirs.

L'individu décrit par Latham présente des différences que M. Temminck attribue à un jeune. Il a la tête et le cou d'un blanc sale, avec des taches noirâtres sur les côtés de la dernière partie; la poitrine et le ventre blancs, traversés par un grand nombre de lignes noirâtres et jaunâtres; les flancs et les couvertures inférieures de la queue, rayés transversalement de blanc et de noir; le dos, les scapulaires, les couvertures supérieures des ailes noires et bordées de blanc ou d'une couleur de rouille pâle; la tige et la pointe des pennes primaires des ailes, blanches; les barbes extérieures et moitié des intérieures, noires et blanches; la queue, noire et terminée de blanc; les deux pennes du milieu ont près d'un pouce de plus que les autres, et leur tige blanche; les tarses sont d'une couleur de plomb, et longs de vingt à vingt-une lignes; la partie antérieure des doigts, leurs membranes et les ongles, noirs. Cette couleur étant celle de l'ongle postérieur, distingue, selon M. Temminck, cette espèce du *stercoraire pomarin* qui l'a blanc, mais qui, du reste, lui ressemble parfaitement lorsqu'il est adulte. Cependant, M. Baillon, que j'ai consulté pour mon travail sur les *stercoraires*, parce qu'il a souvent occasion de les observer sur les côtes maritimes de la Picardie, m'assure que le caractère, tiré de la couleur de cet

ongle, ne peut être admis comme un caractère distinctif, puisqu'il possède un labbe qui l'a de cette couleur blanche. De plus, cet excellent observateur m'a certifié que le *stercoraire rayé* de Brisson (pl. 13, fig. 2) est un individu de l'espèce du labbe dans sa première année ; au contraire, M. Temminck le donne pour un jeune pomarin. Brisson en fait une espèce particulière et distincte, mais son sentiment n'est pas adopté par les ornithologistes modernes. Il n'est pas inutile de remarquer que ce savant méthodiste cite, dans la synonymie de son *stercoraire rayé*, la pl. n.° 149 des Oiseaux d'Edwards qui, selon l'ornithologiste hollandais, représente un jeune de l'espèce de son *stercoraire parasite*, ou du *stercoraire à longue queue*, à l'article duquel je l'ai décrit. Cependant, il résulte de ces diverses opinions, si celle de Brisson est fondée, quand il dit que son *stercoraire rayé* est celui de la planche n.° 149 d'Edwards, qu'il ne peut appartenir en même temps à deux espèces distinctes, savoir : au *labbe*, selon Baillon ; au *pomarin*, suivant Temminck. De quel côté vient la méprise ? C'est ce qu'on ne peut dire, tant qu'on n'aura pour guides que les figures indiquées ci-dessus.

Le Stercoraire a longue queue, *Stercorarius longicaudus*, Briss. ; *Larus parasiticus*, Lath. ; pl. enl. de Buffon, n.° 762. Il a les mêmes habitudes et les mêmes mœurs que le labbe ; les deux longues plumes intermédiaires de sa queue sont un des caractères qui l'en distinguent. Ces deux pennes sont beaucoup plus longues que les autres, et celles-ci diminuent de longueur jusqu'à la plus extérieure qui est la plus courte de toutes. Il a dix neuf pouces de longueur ; le bec d'une couleur sombre ; le dessus de la tête noir ; les côtés, le front, le cou et toutes les parties inférieures, blancs ; une bande transversale d'une teinte sombre sur la poitrine ; toutes les parties supérieures du corps, les ailes et la queue, noirs ; les pennes alaires, blanches sur leurs barbes intérieures ; les tarses, noirs. Othon Fabricius nous assure que le mâle et la femelle sont pareils.

Latham a observé, dans le Muséum Lévérian, un autre individu qui diffère du précédent en ce qu'il a le menton et le derrière du cou mélangés de noirâtre et de blanc ; le devant du cou d'une teinte sombre qui s'avance sur ses côtés ; toutes les parties supérieures, d'un brun noirâtre ; la poitrine et les parties postérieures blanches, avec des stries obscures transversales et irrégulières ; les deux pennes intermédiaires de la queue dépassent très-peu les autres. Cette description signale un oiseau dont le plumage n'a pas atteint toute sa perfection. L'individu figuré sur la planche 149 des Oiseaux d'Edwards, que M. Temminck donne pour un jeune de

cette espèce, diffère de celui-ci; il a les plumes du front, de la tête et du dos, d'un brun clair, et terminées par du rougeâtre; le devant du cou et les parties postérieures jusqu'au ventre, d'un gris blanc ; les flancs, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue, rayés transversalement de noir, de brun et de blanchâtre ; les deux pennes intermédiaires de la queue n'excédant les autres que de très-peu.

Cette espèce se trouve dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. On l'appelle, à la baie d'Hudson, *man of war* (le guerrier), et les naturels de cette contrée la nomment *utay-keeask*. Elle place son nid sur les petits tertres qui s'élèvent au-dessus des marais, et le construit d'herbes et de mousse. Sa ponte est de deux œufs gros comme ceux d'une poule, et tachés de noir sur un fond cendré.

Le Stercoraire a longue queue de Sibérie. *V.* le précédent.

Le Stercoraire pomarin, *Stercorarius pomarinus*, Lacépède. Deux individus de cette espèce sont au Muséum d'Histoire naturelle ; l'un est vieux et l'autre jeune : le premier a toutes les parties supérieures d'un rouge brun ; les inférieures d'un brun plus clair ; les pennes alaires, blanches à leur base sur leur bord intérieur, le reste d'un brun noirâtre qui est la couleur de la queue ; le bec bleuâtre ; l'iris jaune ; les tarses couleur de plomb, et longs de vingt-cinq à vingt-six lignes. Longueur totale, dix-huit à dix-neuf pouces. Le pomarin et le labbe se ressemblent tellement dans l'état adulte, qu'on ne peut les distinguer si l'on s'en rapporte à leurs couleurs; mais, suivant M. Temminck, le premier a l'ongle postérieur blanc, et l'autre l'a noir ; cependant cette distinction n'est pas admissible, comme je l'ai déjà dit, puisque M. Baillon possède, dans sa collection, un labbe qui a aussi l'ongle blanc. Le caractère, tiré de la longueur du tarse et indiqué par M. Temminck, est celui auquel on doit s'en rapporter pour bien distinguer ces deux espèces, lorsqu'elles sont dans leur jeunesse : car alors on les distingue facilement. Le jeune pomarin a les plumes de la tête et du cou d'un brun terne, et terminées par un liseré d'un brun plus clair ; le *lorum* noir; le dos, les scapulaires et les couvertures supérieures des ailes, d'un brun foncé, avec une lunule rousse à l'extrémité de chaque plume ; celles de la poitrine, du ventre et des flancs, d'un gris rembruni, varié de roux sur leur milieu ; le croupion, le bas-ventre et les couvertures de la queue, rayés de noirâtre et de roux ; la base du bec verdâtre et sa pointe noire. Cette espèce habite les régions boréales de notre continent, et se montre quelquefois sur les côtes maritimes de la Picardie. C'est à cette espèce, comme je

l'ai déjà dit à l'article du *stercoraire labbe*, que Temminck, rapporte, comme un jeune, le *stercoraire rayé* de Brisson. (v.)

STERCORAIRE. On désigne sous ce nom les insectes qui font leur demeure dans la fiente des animaux, mais plus particulièrement les *scarabées* de Linnæus qui en forment de petites boules qu'ils roulent jusqu'au trou qu'ils ont creusé. *V.* ATEUCHUS. (L.)

STERCORAIRE. On a donné ce nom à un CHŒTODON, *Chœtodon argus*. (DESM.)

STERCULIA, dérivé du latin *stercus*. Ce genre de plantes a été ainsi nommé, par Linnæus, à cause de l'odeur fétide de l'espèce commune. C'est le *cavalam* d'Adanson. *V.* TONG-CHU. (LN.)

STERCULIACÉES. Nouvelle famille de plantes proposée par Ventenat. Elle tient le milieu entre les MALVACÉES et les TILIACÉES, et est principalement caractérisée par les étamines monadelphes et par le périsperme qui entoure l'embryon. Elle comprend les genres TONG-CHU, VALTHÈRE, HERMANE, MAHERNE, MOLLAVI, et quelques-uns de ceux qui entrent dans les dernières sections des *malvacées*. Tous les botanistes ne l'adoptent pas. (B.)

STERCULIER. *V.* TONG-CHU. (B.)

STERÉOCAULE, *Stereocaulon*. Genre de plantes de la famille des LICHENS, proposé par Acharius, dans son *Methodus Lichenum*, et conservé dans la Lichénographie universelle. Il est composé de dix espèces, et a pour caractères : une substance solide, rameuse, presque frutescente ; des écussons turbinés, durs, sessiles, d'abord marginés, puis hémisphériques et globuleux.

L'espèce la plus remarquable est le *lichen paschalis* de Linnæus, dont la substance est rameuse, granuleuse, couverte, dans sa longueur et aux extrémités, d'écussons conglomérés. (B.)

STÉRÉON, *Stereum*. Genre de champignons établi par Link, pour placer l'AURICULAIRE TANNÉE de Bulliard, laquelle est le THÉLEPHORE RUBIGINEUX de Persoon. Ce genre ne paroît pas dans le cas d'être adopté. (B.)

STÉREOXYLON, *Stereoxylon*. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon, dans la *Flore du Pérou*. Il offre pour caractères : un calice à cinq divisions ; une corolle de cinq pétales ; un germe inférieur à stigmate pelté ; une capsule ovale, tronquée, couronnée par le calice, terminée par le style, et biloculaire. Il a beaucoup de rapports avec les JUNGIES et avec les ESCALONES. Aussi les douze espèces qu'il contient ont-elles été réunies à ces dernières. (B.)

STERIGONE, Mirbel. Sorte de Fruit. Il est propre aux Malvacées et aux Géraniées. (b.)

STERILE NIGRUM, d'Agricola. C'est la Blende ou *zinc sulfuré*. (ln.)

STÉRILITÉ DES ANIMAUX DOMESTIQUES (*Économie rurale*).

On a donné le nom de *stérilité* à l'impossibilité de reproduire son semblable par la voie de la génération.

Cette infécondité, ou cette impuissance, qui tient ordinairement à la violation des lois de la nature, lorsqu'elle n'est pas due à une conformation vicieuse ou à quelque accident, et qui peut être, par conséquent, relative ou absolue, se remarque quelquefois dans les animaux domestiques, quoiqu'elle soit beaucoup moins fréquente parmi eux que dans l'espèce humaine, parce qu'ils sont plus rapprochés de l'état de nature, et qu'ils obéissent plus souvent à ses lois, ce qui fait qu'ils produisent, aussi, plus rarement des Monstres. (*Voyez* ce mot.)

Les causes les plus ordinaires de la stérilité de ces animaux proviennent de la mauvaise conformation, de l'altération ou de l'absence de quelqu'une des parties de la génération, dans le mâle ou dans la femelle; comme lorsque les testicules sont foibles, atrophiés, oblitérés, désorganisés, ou qu'ils manquent entièrement aux mâles, naturellement ou par l'effet d'accidens, de maladies, et de la castration; lorsque l'épididyme ou les canaux déférens sont obstrués, ou que les vésicules séminales n'existent pas; lorsque la sécrétion du sperme, l'érection et l'éjaculation ne peuvent avoir lieu; ou lorsque cette liqueur n'est pas suffisamment élaborée, et n'a pas les qualités prolifiques convenables, par l'effet de l'âge, des maladies, ou autrement; lorsque la femelle ne la retient pas et la rejette peu de temps après le coït; lorsque ses ovaires manquent ou sont altérés; et lorsqu'elle est imperforée, ce qui arrive plus fréquemment.

L'examen de la conformation des organes sexuels extérieurs, dans ces animaux, est une chose essentielle qu'on ne doit jamais négliger.

Il existe cependant un assez grand nombre d'autres causes du vice capital de la stérilité, et qui sont plus ou moins susceptibles d'être combattues avec succès. Les principales, que nous devons faire connoître ici, afin qu'on puisse les prévenir ou essayer d'y remédier, sont:

1.° Toutes les dispositions ou sensations excessives, comme une très-grande irritabilité, un tempérament très-lymphatique, une apathie très-prononcée, et une flaccidité extrême, qui en sont les suites ordinaires; les contrariétés dans toutes

les habitudes et qui s'opposent au vœu de la nature ; la foiblesse de la constitution, qui y devient également nuisible; et les excès du chaud, du froid, de la sécheresse et de l'humidité, qui deviennent encore de puissans obstacles à la procréation.

Il est souvent facile de modifier avantageusement ces causes, et même de les faire disparoître entièrement, par une étude convenable des dispositions naturelles des sujets, par des attentions soutenues, et par des soins donnés à propos.

2.° Les disconvenances trop prononcées dans le tempérament du mâle et de la femelle, qu'il faut étudier et rapprocher autant que possible sous ce rapport, en évitant, lorsqu'on le peut, les tempéramens extrêmes, très-secs ou très-humides, très-irritables ou très-lents.

Ces causes sont très-actives, quoiqu'on les soupçonne rarement ; car il faut, pour que la fécondation ait lieu, une certaine harmonie de dispositions entre les deux sexes, sans laquelle il ne peut exister de procréation.

3.° La répugnance que certains individus manifestent les uns à l'égard des autres, et qui n'est pas toujours invincible, avec de la patience et de bons traitemens.

Il existe une sorte d'instinct qui écarte ou rapproche naturellement les individus les uns des autres, et il peut devenir fort utile de l'étudier, dans certains cas, et de chercher même à le tromper avec adresse et à vaincre la répugnance, comme on le fait souvent avec succès pour déterminer les accouplemens qu'on désire obtenir entre les individus d'espèces distinctes mais rapprochées;

4.° L'épuisement et la maigreur, ainsi que la foiblesse et le dégoût qui en résultent ordinairement, et qu'on peut corriger par de bons alimens, qui deviennent, en ce cas, de grands moyens de fécondité.

On observe que les animaux domestiques sont généralement plus féconds que ceux des mêmes espèces qui sont sauvages, parce que, dans l'état de nature, ces derniers sont fréquemment exposés à des abstinences plus ou moins prolongées et qui s'opposent à leur fécondité. Il est donc essentiel de ne pas exposer aux mêmes inconvéniens, les animaux que nous élevons, ou de les faire cesser promptement dès qu'on s'en aperçoit.

La nature des alimens auxquels les animaux sont soumis, exerce aussi une assez grande influence sur leur fécondité ; car on observe encore que les carnivores sont plus prolifiques et plus féconds que les herbivores.

On regarde, en outre, comme de puissans aphrodisiaques,

très-propres à exciter les organes de la reproduction des animaux, les bulbes d'alliacées, les racines d'ombellifères, les tubercules d'orchidées, les semences de crucifères, les grains de sarrasin, le chènevis, le sel commun ; tandis qu'on a reconnu que le seigle ergoté frappoit de stérilité les poules qui en mangeoient. Les premières de ces substances peuvent donc quelquefois leur être administrées avec avantage, surtout aux complexions lymphatiques et dans des climats brumeux, humides et froids, qui exigent des moyens d'excitation ; car dans les climats chauds, et toutes les fois qu'il existe trop d'irritabilité, tous les moyens de rafraîchissement deviennent, au contraire, d'excellens agens pour déterminer la fécondité.

5.° La disposition à l'obésité, qui exige des privations sagement calculées et modifiées, afin que la graisse ne se forme pas aux dépens de la faculté reproductive.

On remarque que les volailles grasses pondent peu d'œufs, et que les mammifères devenus très-gras sont également peu productifs ou stériles. On observe aussi que les animaux bien conformés et bien traités sont rarement gras à l'époque du rut, qui les maigrit ordinairement, et il convient de se diriger d'après ces indications naturelles.

6.° L'exercice forcé, ou le repos outré, qu'on peut aussi éviter, par un juste milieu entre ces deux extrêmes.

Ces causes opposées entre elles ont des résultats aussi fâcheux l'une que l'autre, et il est prudent de les prévenir.

7.° L'insalubrité du genre de vie, qui occasionne la langueur et les maladies, et qu'il est encore facile de prévenir, mais quelquefois très-difficile de guérir.

C'est ici le cas de dire qu'il vaut beaucoup mieux aller au-devant du mal, ou l'arrêter au moins dans son principe, que de s'exposer à l'obligation d'avoir à le combattre plus tard, et souvent sans succès.

8.° L'extrême jeunesse ou la caducité de l'âge, qui sont également à éviter.

On peut remédier au premier cas par le temps, mais le second n'est que trop réellement incurable pour tous les animaux, quoiqu'on en ait dit.

9.° L'influence de la localité sur les individus, qu'on soupçonne rarement encore, et qui agit cependant d'une manière très-prononcée, comme plusieurs exemples frappans l'ont prouvé.

Bourgelat rapporte, dans ses *Elémens de l'art vétérinaire*, pag. 514, qu'un étalon, placé dans la paroisse de Marcilly d'Asergne, appareillé deux années de suite avec un nombre

médiocre de jumens, ne donnoit aucune production qu'un autre étalon, placé dans la paroisse de la Grolle, se trouvoit pareillement infécond et stérile; qu'il changea le placement; qu'il fit conduire celui qui étoit dans la première de ces paroisses dans la seconde, et que celui qui étoit dans la seconde fut conduit dans la première. L'année suivante, l'un produisit dix poulains et sept pouliches, et l'autre donna onze pouliches et sept poulains. Cependant, ajoute-t-il, ces deux paroisses, situées dans les environs de Lyon, l'une en plaine et l'autre dans la montagne, ne sont distantes que de trois lieues (un myriamètre et demi). Et cette observation m'auroit échappé, si je n'eusse pas été le maître de disposer de ces chevaux, et si les gardes en avoient été les propriétaires incommutables; car alors, je me serois vu contraint de les réformer comme stériles, et je n'aurois pas eu les moyens d'interroger la nature.

En général, les plaines humides et abritées sont, ainsi que les bords de la mer, plus favorables à la fécondation que les pays élevés, froids et venteux, surtout pour les animaux qui recherchent l'humidité, comme le porc, le canard, l'oie, etc.

10.° L'existence d'une *môle* ou germe avorté, et le séjour prolongé d'un fœtus mort et conservé sain, cependant, dans l'utérus.

Ces cas sont assez rares, à la vérité; mais la médecine vétérinaire en offre plusieurs exemples bien constatés, comme la médecine humaine, et ils doivent nuire nécessairement à une nouvelle conception chez la femelle qui les éprouve.

Nous terminerons cet article en observant que dans tous les animaux la stérilité se remarque plus souvent dans les femelles que dans les mâles, probablement parce qu'elles sont plus foibles, et aussi parce qu'elles ont souvent un tempérament trop humide ou trop sec, trop excitable ou trop lent, ce qui rentre dans les causes que nous avons exposées et développées.

Souvent, aussi, les femelles de quadrupèdes rejettent le sperme, et la fécondation n'a pas lieu, parce que la matrice reste dans un état d'insensibilité et d'atonie: des nourritures stimulantes et quelques excitations peuvent quelquefois devenir utiles dans ce cas. Lorsqu'il existe, au contraire, un état spasmodique résultant d'excès de sensibilité et de lasciveté, de l'eau froide jetée sur la croupe après le coït, peut faire retenir les femelles, en calmant leurs mouvemens désordonnés. On assure aussi que les Arabes fatiguent à la course

leurs jumens, persuadés que celles qui sont moins lascives retiennent mieux.

Nous dirons encore qu'on remarque, en général, que la fin de l'hiver, le printemps et le commencement de l'été, sont les époques de l'année les plus favorables à la conception pour les animaux domestiques, et que les climats modérément chauds et humides tout à la fois, y contribuent plus aussi que ceux qui sont secs et froids, comme les lieux très-secs, très-chauds ou très-froids, lui sont ordinairement contraires. Le matin est encore le plus propre à la génération, parce que le corps, réparé par le repos, jouit de la plénitude de ses facultés; et le coq, ainsi que d'autres animaux en liberté, s'y livrent ordinairement alors dans nos basses-cours. C'est donc celui qu'on doit choisir pour réunir tous les animaux dont on peut soupçonner ou craindre la stérilité. *Voyez* les articles ANIMAL DOMESTIQUE, ACCOUPLEMENT et CASTRATION. (YVART.)

STERILITE. *Voy.* aux mots GÉNÉRATION et FÉCONDITÉ. (VIREY.)

STERIPHE, *Steripha.* Genre de plantes établi par Gærtner, dans la pentandrie digynie et la famille des nerpruns. Il a pour caractères : un calice de cinq parties persistante; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube court, et à limbe divisé en cinq parties oblongues, lancéolées; cinq étamines; deux ovaires supérieurs, plans convexes, surmontés de deux styles à stigmate en tête ou concave et pelté; deux capsules.

Ce genre ne diffère du DICHONDRE que parce qu'il a une étamine de plus, ce qui n'est pas une raison suffisante pour le conserver. (B.)

STERIS, *Steris.* Nom d'un genre de plantes établi par Linnæus, mais qui a été reconnu ne pas différer du NAMA ou du COUTARDE. *V.* ce mot. (B.)

STERIS, de Dioscoride, est rapporté par Adanson au *lychnis viscaria*, dont il fait un genre particulier, caractérisé par les pétales qni n'ont point d'écailles. (LN.)

STERLET. *V.* au mot STRELET. (B.)

STERNA. C'est, dans Linnæus, le nom générique des *hirondelles de mer. V.* STERNE. (V.)

STERNARACHE, *Sternarachus.* Genre de poissons, synonyme d'APTÉRONOTE. (B.)

STERNBERGIE, *Sternbergia.* Plante vivace, bulbeuse, des montagnes calcaires de la Hongrie, fort voisine du COLCHIQUE, mais dont les feuilles et les divisions de la corolle sont linéaires. Seule, elle constitue un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des liliacées.

Les caractères de ce genre sont : corolle infundibuliforme divisée en six parties ; six étamines insérées à l'ouverture du tube ; un ovaire inférieur ; une capsule bacciforme. (B.)

STERNE ou HIRONDELLE DE MER, *Sterna*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux NAGEURS et de la famille des PÉLAGIENS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec entier, plus long que la tête, robuste, subulé, comprimé latéralement, pointu, droit ou un peu courbé à sa pointe ; narines oblongues, étroites, percées à jour, et situées vers la base du bec ; langue grêle, fendue et pointue à son extrémité ; pieds à l'équilibre du corps ; jambes courtes et en partie nues ; tarses un peu comprimés sur les côtés ; quatre doigts, trois devant, réunis par une membrane échancrée dans le milieu ; les latéraux bordés en dehors ; le postérieur portant à terre sur le bout ; ongles falculaires ; ailes longues ; la première rémige la plus allongée de toutes ; queue fourchue, très-rarement entière. Ce genre est susceptible d'être divisé en deux sections, d'après le bec droit ou courbé, et la forme de la queue.

Le nom d'hirondelle, transporté d'oiseaux terrestres à des oiseaux de mer, quoi qu'ils diffèrent par leurs mœurs, et essentiellement par la forme du bec et la conformation des pieds, paroît indiquer des rapprochemens entre les deux familles ; aussi les hirondelles de mer ont, comme les *hirondelles de terre*, l'aile très-longue, échancrée, et ont presque toutes la queue fourchue. Ainsi que celles-ci, elles volent constamment ; tantôt elles s'élèvent très-haut dans les airs, les coupent de mille manières ; tantôt elles se rabaissent à la surface des eaux, la rasent avec rapidité, et saisissent leur proie au vol, comme les *martinets*. Les hirondelles de mer jettent, en volant, des cris aigus et perçans, surtout lorsque, par un temps calme, elles s'élèvent à une grande hauteur, et qu'elles s'attroupent pour faire de grandes courses ; on a remarqué qu'elles ne sont jamais si criardes ni si inquiètes, et qu'elles ne se donnent jamais autant de mouvement que dans le temps des nichées. Ainsi que les hirondelles de terre, elles arrivent au printemps sur nos côtes maritimes. Au commencement de mai, on les voit en grand nombre ; la plupart y restent pendant l'été, et les autres se dispersent sur les lacs et les grands étangs ; partout elles vivent de petits poissons qu'elles pêchent ou en volant ou en se laissant tomber, comme une balle, de vingt à trente pieds de hauteur, ou en se posant un instant sur l'eau, sans les poursuivre à la nage, car elles n'aiment point à nager ; elles mangent aussi les insectes ailés qu'elles saisissent en volant à la surface des herbes. Elles déposent ordinairement leurs

œufs à terre, dans une petite cavité sans apparence de nid.

La famille des sternes est répandue dans les deux continens, au nord, au midi, et dans les parties intermédiaires; on la retrouve encore aux Terres-Australes et dans les îles de la mer Pacifique.

I.ere SECTION. *Bec droit.*

A. *Queue fourchue.*

* Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER ABOUMDRAS, *Sterna nilotica*, Lath., a la grosseur d'un *pigeon;* la tête et le cou grisâtres, avec de petites taches noires; un cercle de cette couleur, pointillé de blanc autour des yeux; le devant du cou et le ventre blancs; les ailes et la queue grises; le bec, et les ongles noirs; les pieds couleur de chair. On trouve cet oiseau sur les bords du Nil.

Le nom que l'on a conservé à cette espèce est celui qu'elle porte en Egypte. Elle arrive en troupes au Caire même, dès le commencement de janvier, et se tient sur les bords du canal de Trajan, où elle fait sa proie des petits poissons morts que le Nil y dépose, d'insectes aquatiques et d'autres immondices.

* Le STERNE ou L'HIRONDELLE DE MER A BANDEAU, *Sterna vittata*, Lath. Cet oiseau, que l'on a trouvé à l'île de Noël, a sur le haut de la tête, qui est noire, un bandeau blanc; le croupion, le bas-ventre et les pennes de la queue sont de cette dernière couleur; le reste du plumage est cendré; le bec rouge sanguin, et les pieds sont fauves: il y a une variété à pennes de la queue cendrées, avec la tige blanche; longueur, quinze pouces.

* Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER à BEC COURT, *Sterna brevirostris*, Vieill. C'est le *hatis pico corto* de M. de Azara. On le trouve au Paraguay. Les plumes du dessus et du derrière de la tête sont terminées de roux blanchâtre; les couvertures supérieures de la partie extérieure de l'aile, noires, avec du blanc sale à leur extrémité; la nuque, le dessus du cou et du corps, les pennes intermédiaires de la queue et une partie des couvertures supérieures de l'aile, d'un bleu blanchâtre, avec une légère teinte de roux à l'extrémité des plumes; les quatre pennes les plus extérieures de la queue, brunes. Les proportions et les dimensions de cet individu sont les mêmes que dans l'*hirondelle de mer pierre-garin*. Ne seroit-ce pas un jeune oiseau?

* Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER BLANCHE, *Sterna alba*, Lath. Un plumage totalement blanc, avec le bec et les pieds noirs, distingue ce sterne qui a la taille et le port de l'*hirondelle de mer épouvantail*, et qui fréquente les rivages de

l'Océan indien et austral. On dit qu'il se trouve aussi au Cap de Bonne-Espérance.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer boys, *Sterna Boysii*, Lath. ; *Sterna cautiaca*, Gm. Latham ayant consacré ce sterne à M. Boys, naturaliste anglais, en lui donnant son nom, j'ai cru ne pas devoir le rejeter, ainsi que l'a fait M. Temminck qui l'appelle *caugek*, dénomination dont il ne donne pas l'étymologie. Cette espèce, qu'on voit sur les bords de nos mers septentrionales, se seroit répandue dans des pays très-éloignés, si réellement l'*hirondelle de mer rayée*, que Latham dit avoir été trouvée à la Nouvelle-Zélande, est un jeune individu de cette race.

Le *sterne boys* a le bec noir avec du jaune pâle à sa pointe; la tête, jusqu'au-dessous de l'œil, d'un noir foncé pendant l'été, et varié de blanc pendant l'hiver; la nuque, le cou en entier, le haut du dos, le croupion, la poitrine, les parties postérieures, les couvertures et les pennes de la queue, d'un blanc de neige ; le reste du dos, les scapulaires, les couvertures supérieures et les pennes des ailes, d'un joli gris bleuâtre clair; la première rémige d'un gris noirâtre à l'extérieur et le long de la tige en dedans; la seconde du même gris à l'intérieur seulement, et toutes ont leur bordure intérieure d'un beau blanc; l'iris est noirâtre ; le tarse noir, et le dessous de la membrane des doigts, jaunâtre; la queue est longue et très-fourchue ; longueur totale, seize pouces.

Le jeune, sous son premier plumage, a le dessus de la tête varié de noir et de blanc, mais la dernière couleur est dominante ; le dessus du corps est obscurci de brun. Latham rapporte à cette espèce, comme un jeune oiseau, la *guiffette* de la planche enluminée de Buffon, n.° 624, *sterna nœvia* ; mais je crois qu'il se méprend.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer caugek. *V.* Hirondelle de mer boys.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer cendrée, *Sterna cinerea*, Lath., se trouve en Italie : elle a la tête et la gorge noires; dans quelques individus cette couleur est variée de blanc; le dessus et le dessous du corps cendrés ; les couvertures du dessus de la queue, blanches; les pennes caudales et les ailes pareilles au dos ; le bec noir ; les pieds rouges; longueur, treize pouces ; les ailes pliées ne s'étendent pas jusqu'au bout de la queue. D'après ces caractères, Buffon a séparé cet oiseau de la famille des hirondelles de mer. Les Génois l'appellent *martin-pescao*, et les Boulonnais, *rondone marino*.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer à couleur plombée, *Sterna simplex*, Lath. Cette *hirondelle de mer* vient de Cayenne. Elle est de la taille du *noddy*, et a près de quinze pouces de

longueur jusqu'à l'extrémité des ailes qui dépassent la queue d'environ trois pouces; le dessus du corps de couleur de plomb; le dessous, le sommet de la tête, les grandes et moyennes couvertures des ailes, blancs; les pennes et une tache placée derrière chaque œil, noires; le bec et les pieds rouges. Une variété de cette espèce, qui ne diffère que par son bec et ses pieds noirs, se trouve entre l'île de Madère et l'Amérique.

J'ai sous les yeux un individu venant de Cayenne, dont le sommet de la tête est pareil au dos.

Le Sterne ou la grande Hirondelle de mer de Cayenne, *Sterna cayana*, Lath.; *Sterna cayenensis*, Linn., édit. 13; pl. enl. de Buff., n.° 988. Cette espèce, que l'on trouve à Cayenne, surpasse de plus de deux pouces le *pierre-garin ;* tout le dessous du corps est blanc; une calotte noire est derrière la tête; le manteau est gris bleuâtre; le bec, jaune; les pieds sont d'un brun jaunâtre.

Le jeune a le dessus de la tête varié de gris; l'occiput noir; le manteau d'un gris plus clair que chez l'adulte.

Le Sterne ou la grande Hirondelle de mer de nos côtes. *V.* Sterne ou l'Hirondelle de mer pierre-garin.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer à dos et ailes bleuatres, *Sterna africana*, Lath. Cet oiseau, que Latham dit être d'Afrique, a le sommet de la tête, le bec et les pieds noirs; le dos et les pennes des ailes d'un cendré bleuâtre; des taches brunes sur la tête, les ailes et la queue; le reste du plumage blanc, et la taille de l'hirondelle de mer à grande envergure. Ce n'est point, suivant Temminck, une espèce particulière, mais l'hirondelle de mer boys qui conserve encore quelques plumes de son jeune âge.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer à grande envergure, *Sterna fuliginosa*, Lath. Toutes les hirondelles de mer ont une grande envergure; mais ce caractère distingue celle-ci, car, sans être plus grande que le *pierre-garin*, elle a deux pieds neuf pouces d'envergure; un petit croissant blanc est sur son front; le dessus de la tête et de la queue est d'un beau noir, ainsi que le bec et les pieds, et tout le dessous du corps est blanc.

On trouve cette espèce à l'île de l'Ascension, où elle est si nombreuse, que l'air en est quelquefois obscurci: son cri ressemble à celui de la *fresaie.* Les nids sont faits à plate-terre, auprès de quelques tas de pierres, et très-près les uns des autres: la ponte est d'un ou de deux œufs jaunâtres, avec des taches brunes et d'un violet pâle, plus nombreuses au gros bout. Les petits, dans leur premier âge, sont couverts d'un duvet gris-blanc. On rencontre encore cette hiron-

delle à grande envergure sur les côtes et les îles de l'Amérique ; elle fréquente aussi la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Guinée.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer de l'île Panay. *V.* Sterne ou l'Hirondelle de mer des Philippines.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer leucoptère, *Sterna leucoptera*, Temm., se trouve sur les bords de la Méditerranée, sur les lacs et les rivières de l'Italie, et se montre quelquefois sur le lac de Genève. Elle a la tête, le cou, le haut du dos, la poitrine et le ventre d'un noir foncé ; le bas du dos et les scapulaires d'un cendré noir ; les petites et les moyennes couvertures des ailes, le croupion, les pennes de la queue et les plumes qui les recouvrent dessus et dessous, d'un beau blanc ; les grandes couvertures et les pennes secondaires des ailes d'un cendré bleuâtre ; une bande longitudinale d'un blanc pur à l'intérieur des deux premières rémiges ; l'iris noir ; le bec et les pieds d'un rouge de corail ; la membrane des doigts très-échancrée ; la queue peu fourchue et dépassée de deux pouces quatre lignes par les ailes en repos ; longueur totale, neuf pouces trois ou quatre lignes ; la couleur cendrée domine sur le plumage des jeunes ; elle nuance le blanc de l'aile, couvre les pennes de la queue et le front, et est répandue sur les parties qui sont noires chez l'oiseau adulte.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer des marais, *Sterna aranea*, Wilson, pl. 72, fig. 6 de son *American ornithology*. C'est le *Tern-gull-billed* (*sterna anglica, Suppl. to the ornit. dictionary* de Montagu. On trouve cette espèce dans les Etats-Unis où elle se tient sur les côtes maritimes du cap May ; elle y fréquente les marais salés, surtout à l'époque où l'on y voit en abondance une espèce de grande araignée noire qui construit sa toile dessus et dessous l'eau, et dont cet oiseau fait sa principale nourriture. Il a douze pouces quatre lignes de longueur depuis le bout du bec jusqu'à la pointe des deux pennes les plus extérieures de la queue ; onze pouces et demi jusqu'à l'extrémité des deux intermédiaires, et quatorze pouces jusqu'au bout des ailes qui dépassent d'environ deux pouces les deux rectrices les plus longues ; le bec est noir, épais, robuste, anguleux, pareil à celui de la mouette, long de quinze lignes depuis les plumes du capistrum, et de deux pouces depuis les coins de la bouche ; le dessus de la tête jusqu'aux yeux, l'occiput et le dessus du cou sont noirs ; le reste de la tête, la gorge, les côtés et le devant du cou, la poitrine et les parties postérieures, d'un blanc de neige, de même que le dessous de la queue et les tiges des pennes alaires et caudales ; les primaires des ailes sont d'un cendré sombre à leur ex-

trémité et sur le bord interne le long de leur tige ; le dos, les scapulaires, le croupion, les couvertures supérieures et les dernières pennes des ailes, d'un joli cendré bleuâtre : cette teinte est plus foible sur le dessus des pennes de la queue ; les pieds sont d'un roux noir, et assez robustes.

La femelle et le mâle portent la même livrée. Les jeunes, dans leur première année, ont les plumes du sommet de la tête, blanches à leur extrémité, et noirâtres dans le reste ; une ligne noire à travers l'œil, laquelle descend sur les côtés de la gorge et la couvre sur un espace de trois lignes ; le bec noir, et les tarses d'un orangé terne tacheté de noirâtre ; les pennes primaires de la dernière teinte sur leurs bords et à leur pointe.

Cette espèce pond dans les marais salés, sur un tas d'herbes sèches, sans aucune apparence de nid ; ses œufs sont d'un olive verdâtre tacheté de brun. Elle n'est pas étrangère à l'Europe ; car M. Jules de Lamotte, naturaliste très-zélé pour les progrès de l'ornithologie, a eu la complaisance de me confier un individu qui a été tué le 23 mai 1818 en Picardie, dans des prairies assez éloignées de la mer, où il prenoit au vol des gros insectes qui, à ce qu'il paroît, composent sa nourriture principale, car cet amateur n'a trouvé dans son estomac que des débris de gros scarabées, et nul vestige de poisson. On la rencontre aussi en Angleterre, mais très-rarement, et elle est très-commune dans les parties sud des Etats-Unis. Ce sterne a beaucoup de rapports avec le *sterne boys*, ce qui peut donner lieu de les confondre ; mais celui-ci, outre qu'il est plus grand, que sa queue est très-fourchue et que ses deux plumes latérales sont beaucoup plus longues que chez l'autre, a le bec plus allongé, grêle et presque régulièrement subulé, avec sa pointe couleur de corne jaunâtre ; les pieds et les doigts plus courts, surtout celui du milieu, et enfin les ongles plus crochus ; il y a encore des différences dans le plumage. *V.* Sterne boys.

Le Sterne ou l'Hirondelle de mer noire dite épouvantail, *Sterna fissipes* et *Sterna nigra*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 933. Le nom d'*épouvantail*, qu'on a donné à cet oiseau, vient sans doute de la teinte obscure d'une grande partie de son plumage. Buffon l'appelle encore *guiffette noire*. Il a la tête, le dessus du cou, noirs ; la gorge, le devant du cou et les parties postérieures d'un cendré très-foncé et tirant au noir ; les couvertures inférieures de la queue, blanches ; ses pennes et celles des ailes, cendrées ; le bec noir ; les pieds d'un rouge obscur, et neuf pouces trois lignes de longueur totale. Ce sterne se trouve en double emploi dans Buffon, car on reconnoît aujourd'hui l'*hirondelle de mer à tête noire* ou

le *gachet* pour un individu de la même espèce. Cependant j'observerai que les *gachets* que j'ai trouvés dans l'Amérique septentrionale, ont six pouces de plus de longueur; la gorge, le devant du cou et le haut de la poitrine décidément noirs.

Ces sternes portant, dans leur jeunesse, une livrée différente, et leur plumage présentant encore, à l'époque de la mue, d'autres dissemblances, il en est résulté deux espèces purement nominales; savoir : les *sterna nœvia* et *obscura* de Gm.

Le premier est la *guiffette* de Buff., pl. enl. n.° 924. Son plumage est varié de noir derrière la tête, de gris ou de roussâtre sur le sinciput, de brun nuancé de roussâtre sur le dos, d'un gris frangé de blanchâtre sur les ailes; le dessous du corps est blanc, avec une teinte roussâtre sur les côtés; le croupion et les couvertures du dessus de la queue sont cendrés; une grande tache noire est derrière l'œil; les couvertures supérieures des ailes sont gris-blanc, ainsi que les pennes à l'extérieur; la queue est d'un cendré clair, et fourchue; le bec brun noirâtre, et les pieds sont d'un gris verdâtre. Longueur, dix pouces six lignes.

Cette hirondelle de mer est peu piscivore et très-insectivore. Elle se nourrit autant de mouches et d'autres insectes volans qu'elle saisit en l'air, que de ceux qu'elle va prendre dans les eaux. Elle ne pond point sur le sable nu, mais elle choisit dans les marais une touffe d'herbe ou de mousse, sur quelque motte isolée au milieu de l'eau ou sur ses bords, et y fait un nid avec quelques brins d'herbe sèche. La ponte est de trois ou quatre œufs d'un vert sale, avec des taches noirâtres qui forment une zone vers le milieu, et l'incubation dure dix-sept jours. Les petits ne peuvent voler qu'au bout d'un mois. Elle a le même vol des autres, rase souvent l'eau ou les herbes, s'élève aussi fort haut et très-rapidement. On voit ces oiseaux sur la Seine et la Loire dans les temps de leur passage. Cette espèce se trouve sur les côtes de Picardie, est commune en Angleterre, sur les bords des fleuves et dans les marais. On la retrouve sur les lacs salés de la Tartarie et de la Sibérie, ainsi qu'au nord de l'Amérique septentrionale. Elle s'avance dans les terres jusque dans les Vosges lorraines, mais elle y est plus rare que les autres hirondelles de mer.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer aux pieds verdatres, *Sterna chloropoda*, Vieill., se trouve au Paraguay, et est décrite par M. de Azara, sous la dénomination de *hatis cogote obscuro*. Elle a deux taches noires sur les côtés de la tête; l'une entoure presque l'œil, et l'autre part de sa partie postérieure, couvre l'oreille, et se termine sur les côtés de l'occiput qui est d'une teinte sombre; le *lorum*, les côtés de la tête, la gorge, toutes les parties postérieures, les grandes

couvertures supérieures des ailes et les inférieures sont d'un beau blanc; le dessus de la tête, du cou, du corps, une partie des couvertures, et les pennes des ailes d'un blanc plus ou moins mélangé de bleu; il en est de même pour les huit pennes intermédiaires de la queue, les autres sont brunes; les pieds sont d'un jaune verdâtre, et le bec est jaune; longueur totale, quatorze pouces.

M. de Azara fait mention d'une autre hirondelle de mer, et soupçonne que c'est une variété de sexe ou d'âge de l'espèce qui nous occupe; elle en diffère par une bandelette blanche et très-étroite qui ceint le front; par sa tête très-noire; par une bande de cette couleur qui s'étend vers l'œil, passe sous l'oreille et se termine à la nuque; par les couvertures supérieures de la partie externe de l'aile, qui sont blanches, et enfin par la couleur noire qui se voit sur les grandes couvertures et le fouet de l'aile. Sonnini, dans sa traduction des Oiseaux du Paraguay, présente cet oiseau pour être de l'espèce du *pierre-garin*, et l'autre comme une espèce très-rapprochée de la *grande hirondelle de mer de Cayenne.*

Le Sterne pierre-garin, *Sterna hirundo*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 987. Cet oiseau a une calotte noire sur la tête; le manteau d'un joli gris; tout le devant du corps d'un beau blanc; les pennes des ailes grises; les pennes de la queue pareilles au ventre; les latérales bordées de noir à l'extérieur; le bec et les pieds rouges, et environ quatorze pouces de longueur.

Cette hirondelle de mer habite nos côtes maritimes; elle remonte dans les terres en suivant les grandes rivières, et s'arrête sur les lacs et les grands étangs. La femelle dépose dans un petit creux, sur le sable nu, deux à trois œufs, gros, bruns ou gris ou presque verdâtres, car leur couleur est sujette à varier: le terrain qu'elle choisit est toujours à l'abri du nord et au-dessous de quelques petites dunes.

Les petits éclosent couverts d'un duvet épais, gris-blanc et semé de quelques taches noires sur la tête et le dos; ils quittent le nid dès qu'ils sont éclos, mais ils ne volent que plus de six semaines après. Ils ont, à cette époque, le front et une partie du sommet de la tête d'un gris blanc, avec des taches noirâtres vers l'occiput dont les plumes sont d'un brun noir terminé de blanchâtre; celles des parties supérieures ont des taches d'un brun clair, et du blanc sale sur leurs bords et à leur extrémité; les parties inférieures sont de cette teinte; les pennes de la queue cendrées et terminées de blanchâtre. Cette espèce arrive en France au printemps, et part vers la mi-août.

Le Sterne ou petite Hirondelle de mer, *Sterna mi-*

nula, Lath., *pl. enl. de Buffon*, n.° 996; n'est guère plus grosse que l'*alouette de mer :* elle a huit pouces neuf lignes depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue; un pied six pouces et demi de vol; le front, le dessous du corps et la queue, blancs; le sommet de la tête, l'occiput et le haut du cou, en dessus, noirs; le reste du cou, en dessus, les autres parties supérieures, les couvertures de la queue et des ailes, cendrés; les ailes variées de blanc, de noir et de cendré; les pieds et le bec, d'un rouge orangé.

Le jeune, selon M. Meyer, a le bec et les pieds couleur de chair; la tête et la nuque brunâtres, et rayées transversalement de noir; une tache de cette couleur, derrière l'œil; le front ombré de jaune rembruni; le dessous du corps, en général, d'un gris roussâtre, écaillé de brun-noirâtre. Un individu jeune qui est au Muséum d'Histoire naturelle, a la tête grise, avec quelques plumes noires en avant de l'occiput; les joues grises.

« Cette *hirondelle de mer* est si criarde, dit Belon, qu'elle » en estonne l'aer, et fait ennui aux gens qui hantent l'esté » par les marais et le long des petites rivières. » Elle fréquente aussi les côtes de nos mers, les lacs et les grandes rivières, et elle en part aux approches de l'hiver. L'espèce est répandue en Russie, sur la mer Blanche, la mer Caspienne, en Sibérie et dans l'Amérique septentrionale. Ses œufs ont un pouce et demi de longueur, et sont tachetés de brun et de cendré, sur un fond jaunâtre.

Sonnini rapporte à cette espèce, tout au plus comme des variétés, les *sterna sinensis* et *metopoleucos* de Latham.

Le STERNE ou la PETITE HIRONDELLE DE MER DE LA CHINE, *Sterna sinensis*, Lath., est regardé comme une foible variété de notre PETITE HIRONDELLE DE MER.

Le PETIT STERNE ou la PETITE HIRONDELLE DE MER DE LA RUSSIE et DE LA SIBÉRIE, *Sterna metopoleucos*, Lath., est la même que notre PETITE HIRONDELLE DE MER.

* Le STERNE ou la PETITE HIRONDELLE DE MER DES TERRES AUSTRALES, *Sterna australis*, Lath., a sept pouces de longueur; le bec noir; le front, d'un blanc jaunâtre; le dos, les couvertures des ailes et la queue, d'un cendré sale; le dessous du corps, gris; les pennes des ailes, blanches; les pieds assez longs, d'un noir sombre, et les membranes orangées.

On trouve cette espèce à l'île de Noël.

Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER DES PHILIPPINES, *Sterna Panaya*, Lath.; *S. Panayensis*, Linn., édit. 13. Cette *hirondelle de mer de l'île Panay*, où elle a été trouvée par Sonnerat, est de la taille du *pierre-garin ;* le dessous de la tête

est tacheté de noir ; tout le devant du corps, blanc ; les ailes et la queue sont grisâtres en dessous, et d'un brun de terre d'ombre en dessus ; le bec et les pieds sont noirs.

Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER A QUEUE COURTE, *Sterna plumbea*, Wilson, pl. 60, fig. 3, de son *American ornithology*, sous la dénomination de *Short-tailed tern.* On pourroit, dit Wilson, soupçonner que cet oiseau est un jeune de l'espèce de la *petite hirondelle de mer*, qui, comme celle-ci, habite dans l'Amérique Septentrionale ; mais il ne les a jamais vus ensemble ; en outre, l'espèce de cet article a les ailes plus larges de trois pouces, et ne se montre dans les lieux où on trouve l'autre, que lorsque celle-ci les a quittés. Elle a huit pouces et demi, de la pointe du bec à l'extrémité de la queue ; le bec, d'un noir foncé ; le dessus de la tête, les oreilles, le lorum et l'occiput, de cette couleur ; le front, les côtés du cou, et toutes les parties inférieures, d'un blanc pur ; les plumes du dos, d'un cendré sombre, et largement terminées de brun ; les ailes d'une couleur de plomb obscure ; la queue de la même teinte, et peu fourchue ; elle est dépassée par les ailes, d'un pouce et demi ; les épaulettes sont d'un cendré brunâtre, et les pieds, couleur de tan.

Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER RAYÉE, *Sterna striata*, Lath., pl. 98, de son *Synopsis.* Le fond du plumage de cette *hirondelle de mer* de la Nouvelle-Zélande, est blanc ; le derrière de la tête et le haut du cou sont noirs ; cette couleur forme des raies transversales sur le dos, borde les couvertures des ailes, les pennes, celles de la queue, et termine quelques-unes de ces dernières ; elle teint aussi le bec et les pieds : longueur, douze pouces.

Quoique Latham avoue que cet oiseau ressemble beaucoup à une jeune hirondelle de mer boys, il en fait néanmoins une espèce distincte. Est-il fondé ?

Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER ROSÉE, *Sterna dougallii*, Montagu, *Ornith. Dictionnary*, *Suppl.* Cette rare espèce se tient non-seulement sur les côtes de l'Angleterre, mais encore dans les îles de la Bretagne, surtout, celle que l'on appelle l'Ile-aux-Dames, où l'a trouvée M. Jules de Lamotte, naturaliste très-distingué, que j'ai eu occasion de citer dans ce Dictionnaire, et qui a bien voulu me confier l'individu qui a servi à la description qui va suivre. Cette espèce place son nid à la cime des rochers ; son cri diffère un peu de celui du *pierre garin*, et ses œufs sont plus petits.

Elle a quinze pouces, du bout du bec à celui de la queue, et neuf pouces dix lignes jusqu'à l'extrémité des doigts ; le bec long de vingt-quatre lignes depuis les coins de la bouche, un peu courbé, orangé, à sa base, ensuite noir ; les pieds, d'un rouge de cerise clair ; les ongles et l'iris noirs ; cette

couleur couvre le dessus de la tête, jusqu'aux yeux, et s'étend jusque sur les longues plumes de l'occiput et de la nuque, qui sont blanches à leur base. Un blanc éclatant règne sur le *lorum*, les côtés de la tête, au-dessous des yeux, la gorge, le cou en entier, toutes les parties inférieures, le dessous des ailes, les couvertures et les pennes de la queue. Cette couleur est rosée sur le devant du cou et sur le dessous du corps; elle est remplacée par un joli gris très-clair et un peu bleuâtre, vers le bas du cou, en dessus, sur le dos, les couvertures supérieures et les pennes alaires; elle prend un ton plus foncé sur les pennes primaires, dont la première est bordée de noir, à l'extérieur, et seulement en dedans le long de sa tige, qui est, ainsi que celles des autres, d'un beau blanc. Les ailes ont huit pouces et demi de longueur, depuis leur origine jusqu'à l'extrémité de la première rémige, et s'étendent, étant en repos, jusqu'à un demi-pouce au-delà de la cinquième rectrice. Les deux pennes les plus extérieures de la queue ont sept pouces de longueur, et près de cinq de plus que les deux intermédiaires; elles sont très-étroites, très-grêles, dans la partie qui excède les deux plus proches d'elles. Celles-ci ont un pouce de plus que les troisièmes, qui outrepassent les quatrièmes d'environ neuf lignes; les cinquièmes ont un demi-pouce de moins que celles-ci, et sont un peu plus longues que les deux du milieu, les plus courtes de toutes. La queue présente une échancrure de cinq pouces de profondeur, lorsqu'elle est étalée. La partie nue de la jambe a huit lignes; le tarse, sept; le doigt du milieu, avec l'ongle, dix; l'extérieur, huit; l'intérieur, sept; le postérieur, deux.

Tous ces détails m'ont paru très-nécessaires; car si l'on ne consultoit que le plumage de cet oiseau, on pourroit le confondre avec les *hirondelles de mer*, dites *pierre-garin* et *boys;* mais il diffère essentiellement de la première, par beaucoup moins de grosseur, par la couleur du bec, par ses pieds et ses doigts moins longs, par toutes ses dimensions et proportions plus courtes; par les deux brins de sa queue, beaucoup plus allongés et plus grêles. La couleur des pieds suffit pour ne pas le rapporter à la seconde, qui d'ailleurs a une taille plus forte, les ailes et les tarses plus longs; les deux pennes extérieures de la queue plus courtes, et toutes ses dimensions plus grandes. Un individu, d'une race très-voisine, a été dernièrement rapporté du Brésil par M. de Lalande fils : je dis race très-voisine, car il n'en diffère qu'en ce qu'il a le bec rouge.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer rouge-bai, *Sterna spadicea,* Lath., a quatorze pouces de longueur totale;

le dessus du corps, d'un rouge-bai ; le dessous, de la même teinte, mais plus pâle ; les plumes du dos et des couvertures alaires bordées de blanchâtre ; le bas-ventre, blanc ; les scapulaires et les pennes secondaires des ailes, blanches à leur extrémité, et noires dans le reste ; les pennes caudales de la dernière couleur, ainsi que le bec et les ongles ; les pieds, d'un brun rougeâtre. Des individus ont les plumes du cou et de la poitrine, liserées de brun. On le trouve à Cayenne.

* Le Sterne ou l'Hirondelle de mer a sourcil blanc, *Sterna superciliaris*, Vieill. Sonnini rapproche cet oiseau de l'*Hirondelle de mer à dos et ailes bleuâtres* (*Sterna africana*) ; mais il n'a que huit pouces de longueur totale, tandis que celle-ci en a seize. Cette grande différence dans leur taille ne permet pas, selon moi, un pareil rapprochement. L'individu de cet article est le *hatis ceja blanca* de M. de Azara qui le décrit ainsi : « De la base du bec, part une bandelette blanche qui surmonte l'œil, en forme de sourcil ; une autre variée de blanc et de noir, est au-dessous, s'étend depuis les narines, et entoure l'œil ; le dessus de la tête est marbré de noir et de blanc ; l'occiput noir ; le dessus du cou, le dos, les ailes et la queue sont d'un blanc-bleuâtre, lustré et agréable, à l'exception des quatre premières pennes de l'aile et de leurs couvertures supérieures, lesquelles sont noirâtres ; les joues, le devant du cou, le dessous du corps et des ailes, d'un très-beau blanc.

* Le Sterne ou Hirondelle de mer tachetée, *Sterna maculata*, Vieill. M. de Azara nomme cet oiseau *hatis manchado*, et le donne pour une espèce particulière ; mais il paroît être, à Sonnini, une simple variété d'âge ou de sexe, dans l'espèce du *sterne à sourcil blanc*. Il est vrai que ces deux oiseaux ont exactement les mêmes dimensions ; mais celui de cet article a le bec long de huit lignes ; vingt-sept ou vingt-huit pennes aux ailes ; douze à la queue, dont l'extérieure est plus longue de quatre lignes et demie, que la deuxième, laquelle a quatre lignes de plus que les deux du milieu ; les autres sont étagées, tandis que chez le *sterne à sourcil blanc*, le bec est long de seize lignes un tiers ; l'aile, composée de vingt-deux pennes ; la queue, de dix ; sa penne extérieure, de dix lignes et demie plus courte que la seconde, laquelle est de huit lignes plus longue que les deux du milieu ; les autres formant un enfoncement. S'il n'y a pas d'erreur dans ces diverses mesures, on ne peut adopter le sentiment de Sonnini, car toutes ces disproportions ne sont point des attributs qui distinguent les sexes et les âges, quelque rapport que le plumage présente entre eux. Au reste, le sterne tacheté a un sourcil blanc, et au-dessous, un trait varié de noir et de

blanc qui entoure l'œil, comme dans le sterne à sourcil blanc. Quelques taches noirâtres sont semées sur le fond roussâtre-clair du dessus de la tête ; les plumes de l'occiput sont noires et bordées finement de blanc ; la nuque est de cette couleur ; les côtés de la tête et le devant du cou sont d'un beau blanc ; le dessus du cou et les moyennes couvertures supérieures de la partie interne des ailes, roussâtres, avec de petites taches noires ; le dos, le croupion, la queue, ses pennes et ses couvertures supérieures, d'un blanc bleuâtre ; le reste du plumage blanc, avec un peu de roux à la naissance des ailes et sur la poitrine ; le bec est noirâtre en dessus et à sa pointe, olivâtre sur le reste. Longueur totale, huit pouces et demi.

Le STERNE ou HIRONDELLE DE MER A TÊTE NOIRE, dite le GACHET. *V.* STERNE ÉPOUVANTAIL.

* Le STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER A TÊTE ET POITRINE NOIRES, *Sterna surinamensis*, Lath. Firmin, qui a donné une notice de cet oiseau (*Hist. de Surinam*), dit qu'il a le bec, la tête, le cou, la poitrine et les ongles noirs ; le dos, les ailes et la queue cendrés ; le ventre, d'un blanc sale, et les pieds rouges ; qu'il est de la grosseur du *fou* ; qu'il fréquente les côtes de la Guiane hollandaise ; qu'on le rencontre à deux cents lieues au large ; qu'il se nourrit de poissons, et que souvent il les enlève à de plus petits que lui, à l'instant où ils viennent de les saisir. Est-ce une *hirondelle de mer*?

La STERNE ou l'HIRONDELLE DE MER TSCHEGRAVA, *Sterna caspia*, Lath., *Museum Carls.*, fasc. 3, n.° 62. Le nom que l'on a conservé à cette espèce, est celui que les Russes lui ont imposé ; elle se trouve sur la mer Caspienne, en Sibérie, dans tous les bas-fonds de l'Irtisch, et elle descend quelquefois par le fleuve Ob, jusqu'à la mer Glaciale. Elle se nourrit de poissons, et niche avec les *mouettes*, sur les rochers et les îlots déserts. Sa ponte est de deux œufs tachés de brun sur un fond grisâtre. On lui donne plus de vingt-deux pouces de longueur. Elle a le bec rouge ; l'iris jaunâtre ; les pieds noirs, et le dessus de la tête noir ; toutes les parties supérieures, d'un gris-bleuâtre ; les côtés de la tête, la gorge et les parties postérieures, d'un blanc de neige ; les pennes alaires, d'un gris rembruni ; la queue, d'un cendré-clair. Dans le jeune âge, ce sterne a les plumes du front blanches, et celles de l'occiput variées de noir et de blanc ; le cou rayé de brun ; les petites couvertures des ailes, avec des taches noirâtres, en forme de fer de lance ; le bec, d'un rouge terne ; la queue, courte et fourchue.

Latham et Gmelin lui donnent trois variétés ; mais j'ai

peine à croire qu'elles appartiennent à cette espèce. Au reste, la première qui a été observée dans l'Inde, aux environs de Bombay où elle porte le nom de *talla*, a le dessus et les côtés de la tête jusqu'aux yeux, noirs et tachetés de blanc; le reste de la tête, le cou et les parties postérieures, blancs; le dos grisâtre; les pennes alaires, d'un gris pâle, et leurs tiges blanches; quelques taches noirâtres sur les scapulaires; la queue courte et traversée de quelques bandes noires, vers son extrémité. La seconde, que l'on suppose se trouver à la Chine, n'a guère que dix huit pouces de longueur. Son bec est jaune. Les plumes du dessus de la tête sont noires, longuettes, et forment une petite huppe qui s'avance sur la nuque; le reste de la tête, le cou et le dessous du corps sont blancs; le dos et les ailes, d'un cendré pâle; les pennes grises et sombres, à leur extrémité; la plus extérieure de chaque côté de la queue est à moitié blanche, le reste de cette penne et toutes les autres sont grises. Latham ajoute que ce sterne se trouve aussi aux îles des Amis et aux îles Sandwich. La troisième variété a été décrite par Sparmann, et figurée dans le *Museum Carls.*, fasc. 3, n.° 62, Var. Elle a le haut de la tête varié de noir et de blanc; la région des oreilles, noire, le dos et les ailes cendrés; les pennes primaires, noires à leur pointe, et le bec blanc.

B. *Bec droit; pennes de la queue, égales.*

Le Sterne noddi, *Sterna stolida*, Lath.; G.3 pl. fig. 3 de ce Dictionnaire. Le nom de cet oiseau, *noddy*, qui signifie en anglais, *sot*, *niais*, a rapport à son naturel; les *noddis* sont d'une telle stupidité, qu'ils se laissent prendre sur les vergues et les autres agrès du vaissseau où ils viennent se reposer. Leur sécurité est telle, qu'ils se posent même sur la main que leur tend le matelot couché sur le haut de la dunette. Ils ne montrent pas plus de défiance à terre où on les tue facilement à coups de bâton : de là, leur est venu le nom de *mouettes folles*.

De tous les oiseaux pélagiens, ceux-ci sont les plus nombreux. A Cayenne, dit Laborde, il y a cent *noddis* ou *thouarous*, pour un *fou* ou une *frégate*; ils couvrent surtout le rocher du Grand-Connétable, et lorsqu'on vient à tirer un coup de canon, ils se lèvent et forment par leur multitude un nuage épais. Ils ne sont pas en moindre nombre à l'île de Bahama, où ils pondent sur la roche toute nue; mais c'est seulement dans le temps des nichées, qu'ils vivent en aussi grande société; dès qu'elles sont finies, chacun s'isole, se porte au large et erre seul sur l'Océan. On retrouve encore cette espèce à l'île de l'Ascension, sur les côtes de la Nou-

velle-Hollande, à la Nouvelle-Guinée, à l'île de Noël où elle est très-commune; à l'île d'O-Taïti où elle est désignée par le nom d'*oiyo*.

Le noddi forme, selon Buffon, une espèce intermédiaire entre l'hirondelle de mer et la mouette. Il a le bec de la première et les pieds de la seconde: aussi, Brisson l'a-t-il associé aux mouettes, et Latham, aux sternes. Sa taille est celle de la *grande hirondelle de mer*, et sa longueur d'environ quinze pouces. Un brun noir, plus foncé sur les ailes et la queue, est répandu sur tout son plumage, à l'exception d'une plaque blanche qui couvre le sommet de la tête et qui prend une nuance cendrée sur l'occiput; le bec et les pieds sont noirs.

IIeme SECTION. *Bec courbé à sa pointe.*

Le STERNE dit le PETIT-FOUQUET, *Sterna philippina*, Lath., pl. 85 du *Voyage de Sonnerat à la Nouvelle-Guinée.* Cet oiseau, que l'on trouve aux Philippines, a été souvent rencontré en mer, à une très-grande distance de la terre. Il a le bec, les pieds, les ailes et la queue, noirs; le dessus de la tête, le tour de l'œil, de couleur blanche; une petite bande noire à la racine du bec, laquelle se termine vers l'œil; le cou, la poitrine et le ventre, d'un gris vineux; les parties supérieures, de la même teinte, mais plus foncée; la membrane des doigts, étendue jusqu'à leur extrémité, et les jambes couvertes de plumes jusqu'au talon. (V.)

STERNICLE. Nom d'un poisson du genre SALMONE, qui avoit été placé par Linnæus parmi les CLUPÉES, par double emploi, sous les noms de *clupea sternicla* et de *clupea sima*. Gronovius en avoit fait, par erreur d'observation, un genre sous le nom de *gasteroplecus*. (B.)

STERNOPTYGES. Ordre de poissons établi par Duméril, et dont les caractères sont: poissons osseux, à branchies operculées, sans membranes. Cet ordre ne contient qu'un genre, qui est le suivant. (B.)

STERNOPTYX, *Sternoptyx*. Genre de poissons de la division des APODES, établi par Hermann, et qui offre pour caractères: un corps comprimé, couvert d'une peau épaisse, sans écailles, caréné par deux plis en-dessous; une tête obtuse; des dents très-petites; point de membrane branchiostége.

Ce genre, dont Cuvier a fait un sous-genre parmi les SALMONES, ne renferme qu'une espèce, qui vient d'Amérique. Sa longueur ne surpasse pas deux pouces; elle est argentine, demi-transparente dans sa partie inférieure, sans ligne latérale; sa nageoire dorsale a un rayon aiguillonné très-

épais et immobile ; ses nageoires pectorales sont jaunes, et sa caudale fourchue ; les opercules de ses branchies sont molles et plissées. (B.)

STERNORHYNQUE, *Sternorynchus.* Genre de plantes établi aux dépens des NÉOTTIES. J'ignore sur quels caractères il est fondé. (B.)

STERNOXES, *Sternoxi.* Nom que j'avois donné à une famille d'insectes coléoptères, de la section des pentamères, ayant les caractères suivans : tarses à cinq articles ; antennes filiformes, très-rarement en massue, ordinairement en scie ou pectinées, de la longueur du corselet, insérées devant les yeux, et se logeant souvent sous les côtés du corselet ; mandibules cornées, pointues, sans grandes dentelures ; palpes assez courts, filiformes ou renflés à leur extrémité ; lèvre inférieure reçue en partie, du moins dans le repos, dans une mentonnière ou cavité antérieure du sternum ; pénultième article des tarses, bilobé ou simple ; corps ellipsoïdal, cylindrique, conique, triangulaire ; tête courte, enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet ; sternum formant postérieurement une pointe reçue dans une cavité de la poitrine, et rendant le corps de plusieurs propre à sauter ; élytres allongées ; pattes courtes, s'appliquant contre le corps ; hanches des pattes antérieures globuleuses ou arrondies.

Cette famille n'est plus qu'une division de notre famille des serricornes ; elle se partage en deux tribus, les BUPRESTIDES et les ÉLATÉRIDES. La première comprend les genres BUPRESTE, TRACHYS, APHANISTIQUE, MÉLASIS et CÉROPHYTE ; la seconde, les genres TAUPIN et THROSQUE. *Voyez* ces mots. (L.)

STERNSCHORL de Fichtel. C'est la GRAMMATITE RADIÉE, variété grise de l'amphibole. (LN.)

STERNUTAMENTORIA de Lobel. C'est l'ACHILLÉE PTARMIQUE ou *herbe à éternuer.* (LN.)

STÉROPE, *Steropes.* Nom donné par M. Steven à un genre d'insectes, très-voisin des *notoxes* d'Olivier, ou des *anthicus* de Fabricius, mais qui en diffère par les antennes, dont les trois derniers articles sont beaucoup plus longs que les autres. On n'en connoît encore qu'une seule espèce, et qui est particulière à la Russie méridionale. *V.* le second volume de la *Synonymie des insectes* de M. Schonher, p. 54, genre *anthicus.* (LN.)

STEROPHORE, *Sterophora.* Genre fait aux dépens des LICHENS, mais dont l'exposition caractéristique ne m'est pas connue. (B.)

STERPSICEROS. *V.* STREPSICEROS. (DESM.)

STESION. L'un des noms grecs du *staphisagria.* (LN.)

STÉVENSIE, *Stevensia.* Genre de plantes établi par Poiteau, dans l'heptandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées. Il offre pour caractères : un calice divisé en deux parties et entouré de quatre bractées ; une corolle tubulée, divisée en six ou sept parties ; six à sept étamines sessiles au haut du tube, et non saillantes ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style de la longueur du tube, et bilamellé à son sommet ; une capsule arrondie, couronnée par le calice, formée de deux valves divisées au sommet, et renfermant deux osselets qui s'ouvrent au sommet, et contiennent une grande quantité de petites semences attachées à un réceptacle central, et dont l'embryon est entouré d'un périsperme corné.

Ce genre ne contient qu'une espèce, la STÉVENSIE A FEUILLES DE BUIS, qui a les feuilles opposées, ovales, cotonneuses en-dessous, et les fleurs blanchâtres, solitaires, presque sessiles aux aisselles des feuilles. On la trouve à Saint-Domingue. (B.)

STÉVIE, *Stevia.* Genre de plantes établi par Cavanilles, dans la syngénésie polygamie égale, et dans la famille des corymbifères, fort voisin des AGÉRATRES. Il offre pour caractères : un calice commun, simple, oblong et polyphylle ; un réceptacle nu, portant d'abord un petit nombre de fleurons à cinq dents, et ensuite autant de semences oblongues, couronnées de paillettes aristées.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, renferme une trentaines d'espèces, toutes vivaces, et toutes du Mexique. On en a cultivé plusieurs dans nos orangeries ; une d'elles a servi de type au genre MUSTELIE de Sprengel, une autre aux genres PALAFOXIE de Lagasca, et FLORESTINE de H. Cassini. (B.)

STEWARTIE. *V.* STUARTIE. (B.)

STIBAS de Commerson. C'est le même genre que le *phyllachne* de Forster, ou *forstera* de Willd. (LN.)

STIBIUM ou STIMI. Il paroît que les Latins ont connu l'*antimoine sulfuré* sous ces deux dénominations. Chez les modernes, *stibium* est devenu le nom latin de l'antimoine. (LN.)

STICHADES de Césalpin. *V.* STOECHAS. (LN.)

STICHAS de Dioscoride. *V.* STOECHAS. (LN.)

STICHIS. Synonyme de COTYLE dans diverses copies de Dioscoride. (LN.)

STICHORKIS, *Stichorkis.* Genre établi par Aubert du Petit-Thouars dans la famille des orchidées. Il ne contient que deux espèces qui paroissent devoir convenir au genre MALAXIS de Swartz. (B.)

STICKADO RÉ. Un des noms de la LAVANDE. (B.)

STICTE, *Sticta.* Genre de plantes cryptogames de la famille des ALGUES, établi aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il offre des scutelles marginales, concaves ou planes, en forme de bouclier; des feuilles comme membraneuses, lobées, diffuses, libres, ayant leur surface inférieure velue, pubescente et remarquable par de petites fossettes blanches.

Les LICHENS DES BOIS et CROATE servent de type à ce genre, qui prend quelques espèces dans le genre DERMATODÉ de Ventenat. (B.)

STICTIS de Persoon. Genre différent du précédent établi sur la VESSELOUP RADIÉE de Linn., le SPHÆROBOLE ROSACÉ de Tode. (B.)

STIERNSTERN des Irlandais, ou *pierre étoilée.* C'est la MÉSOTYPE RADIÉE, ou plutôt la SCOLÉZITE RADIÉE. (LN.)

STIGMANTHE, *Stigmanthus.* Grand arbrisseau de la Cochinchine, grimpant, sans vrilles, à feuilles opposées, lancéolées, très-entières, glabres; à fleurs blanches, disposées en grandes cimes axillaires et terminales, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées.

Ce genre offre pour caractères: un calice inférieur, tubuleux, à cinq divisions filiformes; une corolle infundibuliforme supérieure, à tube long et à limbe divisé en cinq parties ovales-oblongues et ouvertes; cinq étamines; un ovaire surmonté d'un style à stigmate sillonné et très-gros; une baie comprimée, tuberculeuse, uniloculaire et polysperme, formée par le calice qui s'est accru. (B.)

STIGMAROTE, *Stigmarota.* Genre de plantes établi par Loureiro dans la dioécie polyandrie. Il offre pour caractères: dans les fleurs mâles, un calice campanulé à quatre ou cinq divisions aiguës; point de corolle; une trentaine d'étamines. Dans les fleurs femelles, un calice à cinq ou six divisions aiguës; cinq ou six écailles réunies à leur base, tenant lieu de corolle; un ovaire supérieur surmonté d'un style court à stigmate très-grand, orbiculaire et à six dents.

Le fruit est une baie presque globuleuse, uniloculaire et à six semences ovales et comprimées.

Ce genre diffère fort peu du RAMONTCHI et du RUMÉE. Il renferme deux arbres épineux à feuilles éparses, dont l'un a les fleurs disposées sur des pédoncules rameux, et croît à la Cochinchine et pays voisins. C'est le *bucam* figuré dans Rumphius, pl. 19 du *Supplément.* On mange ses fruits, qui sont savoureux et astringens. L'autre se trouve sur la côte orientale d'Afrique, et a les fleurs solitaires. (B.)

STIGMATE. Poisson du genre LUTJAN. (B.)

STIGMATE. On a donné ce nom, en entomologie, aux petites ouvertures latérales du corps des arachnides et des insectes, par où l'air nécessaire à la vie de ces petits animaux est introduit.

Quelques philosophes anciens ont douté que les insectes respirassent, parce qu'ils ne leur reconnoissoient pas des organes propres à la respiration, comme dans les grands animaux : la machine pneumatique a dû mieux instruire les modernes. On sait que si on met un insecte sous le récipient de cette machine, et qu'ensuite on en pompe l'air, bientôt il s'affoiblit et il meurt.

Swammerdam, Malpighi, et après eux Réaumur, ont découvert dans le corps des chenilles deux vaisseaux à air placés tout le long de chaque côté, et qu'ils ont désignés sous le nom de *trachées*. Ils ont encore observé que les trachées communiquent à des ouvertures particulières qui se trouvent à la peau de la chenille, et dont il y en a neuf de chaque côté du corps. Ces ouvertures sont les stigmates. Les trachées et les bronches sont visiblement des vaisseaux uniquement faits pour recevoir de l'air, et ils ne contiennent aucun autre fluide ; ils sont comme cartilagineux, et quand ils sont coupés, ils conservent leur diamètre. Il est aussi hors de doute que les stigmates, non-seulement dans les chenilles et les larves, mais dans les insectes parfaits, sont des ouvertures qui donnent passage à l'air pour être porté dans les trachées et les bronches, qui les portent ensuite dans toutes les parties du corps.

Le sentiment de Réaumur a été que l'air entre par les stigmates dans les trachées et dans les bronches, mais qu'il n'en sort point, et qu'ainsi la respiration des chenilles et des autres insectes ne se fait pas comme dans les grands animaux, c'est-à-dire que l'air n'entre et ne sort point alternativement par les stigmates, comme il entre et sort par la bouche ou le nez des autres animaux. Il a cru que l'air inspiré par les stigmates sort par une infinité de petites ouvertures qu'il a supposées à la peau de la chenille, après avoir été conduit jusqu'à l'extrémité des plus petites bronches ou ramifications des trachées. Cependant cet auteur dit, dans une lettre écrite à Degéer, qu'il avoit été ébranlé dans son opinion par les difficultés que lui avoit opposées Bonnet, qui ne veut pas que les chenilles expirent par la peau, qui prétend qu'elles inspirent et expirent par les stigmates, et que l'air qui se détache de leur peau, quand les chenilles sont plongées dans l'eau, n'est que celui qui y étoit adhérent.

Degéer a tenté de faire des expériences sur la respiration des chrysalides, et il a cru voir qu'elles respirent par les stig-

mates, qui ne leur manquent pas plus qu'aux chenilles. Il rapporte avoir vu très-distinctement que l'air entroit et sortoit alternativement par les stigmates, et ses expériences ont été conformes à celles de Réaumur, qui a trouvé aussi que l'air s'échappe par les stigmates dans les chrysalides. Voici la conclusion que ce dernier tire de ses expériences. L'air sort donc par les stigmates de la chrysalide, dit-il, au lieu qu'il ne sort point par ceux de la chenille : comme il ne paroît pas sur les chrysalides d'autres ouvertures qu'on puisse soupçonner capables de donner entrée à l'air dans leur corps, il y entre et il en sort par les stigmates. La respiration, ajoute-t-il, se fait donc alors, comme celle des plus grands animaux, dans l'insecte, et elle se faisoit différemment lorsqu'il étoit chenille. On voit, par ces paroles, que cet auteur reconnoît une respiration dans les chrysalides.

Au reste, pour s'assurer que les trachées sont de véritables vaisseaux à air, et qu'il y entre dans les chenilles par les stigmates, Malpighi et Réaumur ont appliqué de l'huile avec un pinceau sur tous les stigmates de la chenille, qui est tombée en convulsion sur-le-champ, et a été étouffée. Quand les stigmates seulement de la partie antérieure du corps ont été huilés, cette seule partie est devenue paralytique, et la partie postérieure l'est devenue quand l'huile a été appliquée sur les stigmates postérieurs.

De toutes ces observations, dont nous ne rapportons que le précis, et de plusieurs autres expériences que nous passons sous silence, il doit résulter que les chenilles, et par analogie les autres insectes qui ont comme elles des stigmates et des trachées, ont une respiration, quoique les organes qui y semblent destinés soient d'une toute autre conformation que ceux des quadrupèdes et des oiseaux. *V.* INSECTE. (O.)

STIGMATE, *Stigma.* Sommet du pistil qui s'ouvre au moment de la fécondation pour donner passage à la poussière prolifique. *V.* PISTIL et FLEUR.

L'extrémité du stigmate est non-seulement enduite d'une matière mielleuse propre à arrêter la poussière séminale, mais encore organisée de manière à pouvoir l'absorber. Decandolle l'appelle, en conséquence, *spongiole.* (B.)

STIGME, *Stigmus.* Nom donné par M. Jurine à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, tribu des crabronites, et qui ne diffère du genre *cémone* de cet auteur, ou de nos *pemphredons*, qu'en ce que la cellule radiale des ailes supérieures est plus grande et qu'elle n'offre qu'une seule nervure récurrente, celle que reçoit la première cellule cubitale. Le point des mêmes ailes est très-grand, d'où vient le nom de *stigme* que ce naturaliste a imposé à ce genre. (L.)

n'en cite que deux espèces : celle qu'il nomme *ater* est figurée dans son ouvrage sur les hyménoptères, pl. 9 du genre 7.e. (L.)

STIGMITE, Brongniart. *V.* à l'article ROCHE, page 391. (LN.)

STIGMITES ou PIERRES SAINT-ÉTIENNE. On donne ce nom aux *calcédoines* et aux *agates* qui sont pointillées de rouge sur un fond blanc ou gris, de manière à imiter des gouttes de sang; on l'a encore appliqué au caillou d'Egypte. *V.* SILEX-AGATE et JASPE ÉGYPTIEN. (LN.)

STIGNITES. Pline donne ce nom au GRANITE ROSE D'EGYPTE ou SYÉNITE, qui s'exploitoit aux environs de Syène, dans la Thébaïde, et remarquable par ses taches rouges entremêlées de taches noires. *V.* SYÉNITE. (LN.)

STILAGO, *Stilago.* Genre de plantes de la dioécie triandrie dont les caractères sont : calice tubuleux à quatre ou cinq dents; dans les fleurs mâles, trois à quatre étamines; dans les fleurs femelles, un ovaire entouré d'un anneau surmonté d'un style bifide; un drupe monosperme.

Ce genre, fort voisin des ANTIDESMES avec lequel Jussieu l'a réuni, est constitué par deux arbres de l'Inde, dont l'un est figuré dans Rhéede, sous le nom de *noeli-tali*, et dans Rumphius, sous celui de *bunius salivus.* (B.)

STILAGO. L'un des noms que les Romains donnoient au CORONOPUS, peut-être notre plantain pied de corneille, *plantago coronopus*, L. (LN.)

STILBE, *Stilbus.* Genre d'insectes hyménoptères établi par M. Maximilien Spinola aux dépens de celui de chrysis, et dont les caractères sont : palpes égaux; cinq articles aux maxillaires et trois aux labiaux; languette courte, profondément échancrée; mandibules sans dents au côté interne; écusson prolongé; abdomen bombé, de trois segmens apparens, dont le second beaucoup plus grand que les autres; un bourrelet ou cordon élevé, transversal, à la base du dernier; extrémité postérieure tronquée et dentelée.

Ce genre comprend les chrysis *splendida, calens*, de Fabricius et quelques autres espèces. (L.)

STILBE, *Stilba.* Genre de plantes de la polygamie dioécie, qui présente pour caractères : un involucre triphylle et ouvert; un calice propre, monophylle, à cinq dents cartilagineuses; une corolle monopétale, infundibuliforme, à limbe divisé en parties linéaires; quatre étamines dans les fleurs mâles, et dans les fleurs hermaphrodites, un germe supérieur, ovale, à style filiforme et à stigmate aigu; une semence enfermée dans le calice.

Ce genre, fort voisin des SÉLAGES, réunit des plantes

frutescentes à feuilles alternes, imbriquées, et à fleurs disposées en têtes terminales. On en compte six espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance, et ne présentant de remarquable que leur forme (B.)

STILBITE, *Zéolite feuilletée et nacrée ; Stilbite*, Delam., Haüy ; *Zeolites facie, selenitica, lamellaris*, Wall. ; *Stilbit*, Haus., Karst. ; *Strahl zeolith* et *Blaetter zeolith*, Wern. ; *Radiated zeolite* et *Foliated zeolite*, James.) La stilbilite, dont le nom signifie *pierre éclatante*, en grec, appartient à la même famille que la mésotype, la chabasie, l'analcime et la prehenite, et se distingue aisément de ces substances minérales par sa structure lamelleuse et son éclat nacré ou perlé ; par sa propriété de ne point faire gélée avec les acides, et parce qu'étant exposée au chalumeau elle se boursouffle considérablement, puis se fond en un émail blanc vitreux.

La stilbite est ordinairement d'un blanc ou d'un gris nacré ; elle est aussi jaune, orangée, rouge et brune, et de teintes intermédiaires. Elle cristallise en prismes courts ou longs, solitaires ou agrégés et concrétionnés. Elle se laisse cliver dans le sens d'un prisme droit à bases rectangles, dont la hauteur, la largeur et la longueur sont dans les rapports des nombres 3, 2 et 5.

Les coupes, dans le sens des pans les plus larges, sont très-nettes. La cassure transversale est raboteuse, presque terne.

La stilbite est demi-transparente ou translucide, quelquefois limpide; selon Jameson, sa réfraction est simple. Elle raye la chaux carbonatée et se brise aisément. Sa pesanteur spécifique varie de 2,13 à 2,20, selon Hoffmann ; Haüy l'indique de 2,50. La stilbite n'est pas électrique par la chaleur. Elle est composée de

	(1.)	(2.)	(3.)
Silice.	52	40,98	58,3
Alumine. . . .	17,5	39,09	17,5
Chaux.	9	10,95	6,6
Eau	18,5	16,50	17,5

1. Analyse par Vauquelin de la stilbite lamelleuse de Féroë.

2 et 3. Analyse par Meyer de la stilbite lamelleuse (3), et de la stilbite radiée (2).

Les formes cristallines de la stilbite ne sont pas très-nombreuses. Nous ferons remarquer les suivantes avec M. Haüy ; mais nous observerons d'abord que les cristaux de stilbite sont presque toujours striés dans le sens de la longueur des deux pans opposés du prisme qui se prêtent moins

bien au clivage ; les stries se prolongent sur les sommets des cristaux et représentent les bords des lames cristallines.

1. *Stilbite primitive*, Haüy, Tabl. comp., pag. 49, et Traité, pl. 58, fig. 177. Elle est communément en très-petits cristaux, et se montre particulièrement dans les roches primitives et dans les filons métalliques. Ses cristaux sont aisés à confondre avec ceux de l'apophyllite primitive, et même plusieurs minéralogistes n'ont pas balancé à l'y rapporter. Tels sont les cristaux de stilbite de la mine de plomb de Strontian, en Ecosse ; ceux de Riou-Maou, dans les Pyrénées ; ceux du Col-du-Bonhomme. Mais en les examinant attentivement, on reconnoît qu'ils ne peuvent appartenir qu'à la stilbite.

2. *Stilbite dodécaèdre*, Haüy, l. c., fig. 178, en prisme droit à quatre pans, terminé par une pyramide à quatre faces rhombes, chacune inclinée sur les pans adjacens de 118 d. 14' et 123 d. 35'. Ce cristal est communément très-aplati et en forme de table hexagone biselée sur ses bords.

3. *Stilbite épointée*, Haüy, l. c., fig. 179. La forme précédente dont le sommet est intercepté par une facette horizontale. Ces deux variétés sont communes.

4. *Stilbite anamorphique*, Haüy, l. c., en prisme hexaèdre comprimé, dont les angles obtus des bases sont tronqués. Dans cette variété, ce que nous nommons bases, répond aux deux pans de la forme primitive dans le sens desquels s'opère le clivage le plus net. Ce sont deux décroissemens différens sur les bords des bases du noyau qui produisent cette forme. Elle n'est point rare.

5. *Stilbite octoduodécimale*, Haüy, l. c., fig. 181. Le prisme hexaèdre de la variété précédente épointée sur tous ses angles solides.

M. Haüy et M. de Bournon ont décrit l'un et l'autre plusieurs autres formes cristallines de la stilbite.

6. *Stilbite flabelliforme* ou *en gerbe ; Stilbite arrondie*, Haüy. Ces formes sont celles dodécaèdre et épointée, dont les sommets sont arrondis et évasés, ou élargis de manière que le cristal est rétréci et aplati dans le milieu. On diroit que les lames ont été écartées vers les bouts comme les feuillets d'un éventail. Ces lames sont quelquefois autant de cristaux infiniment minces.

La stilbite a beaucoup de tendance à se cristalliser ainsi, et il est rare qu'on n'aperçoive pas de trace de cette cristallisation, ce qui facilite encore la distinction de ce minéral d'avec les autres substances zéolithiques.

L'on peut diviser la stilbite en trois sous-variétés d'après sa contexture :

1.° La Stilbite radiée ;
2.° La Stilbite lamelleuse ;
3.° La Stilbite compacte.

I. La *Stilbite radiée* (*Strahl zeolith*, W. ; *Radiated zeolite*, Jam.), est formée de prismes fasciculés, radiés, rayonnans ou fibreux, dont les sommets percent au-dehors et appartiennent aux formes dodécaèdre et épointée. C'est à cette variété qu'il faut rapporter la stilbite radiée, récemment découverte par M. Grateloup, au Puy-d'Euse, près Dax, au pied des Pyrénées. Celle-ci est d'un beau blanc de neige, en concrétion épaisse d'un doigt, fragile, et composée de prismes fasciculés, radiés et entrelacés qui se terminent avec la forme dodécaèdre. Cette stilbite gît dans les parties en décomposition d'une roche amphibolique, qui contient aussi du quarz, de l'épidote, et qui paroît être une roche primitive de la nature de celle dite *diabase* ou *grunstein primitif*. A Arendal, près Konsgberg, en Norwége, on trouve une stilbite brune ou bronzée, radiée (zéolite bronzée des Danois), qui ressemble, soit à l'anthophyllite, soit à du talc lamelleux radié. Il y a, dans le même pays, de la stilbite blanche lamelleuse ; l'une et l'autre sont dans des filons métalliques qui traversent des schistes micacés et amphiboliques.

II. La *Stilbite lamelleuse* (*Blaetter Zeolith*, W.) est la plus commune de toutes. C'est celle qui est lamelleuse ou en lames, et dont les cristaux sont solitaires ou diversement implantés entre eux ou bien sur et dans les cavités et les fissures des roches.

La plus remarquable est la stilbite blanche ou grise des îles Féroë et d'Islande : c'est la plus commune dans les cabinets, et celle qu'on peut regarder comme le type de l'espèce ; elle offre les formes dodécaèdre, épointée, anamorphique, octoduodécimale et surtout la variété flabelliforme Elle se trouve dans des roches considérées par les uns comme des laves altérées, et par d'autres comme des trapps.

La même stilbite réunie en cristaux infiniment plus petits, se rencontre à Andreasberg au Hartz ; elle est ou grise et limpide, ou d'un blanc opaque ; elle est cristallisée régulièrement, sous les variétés anamorphique, dodécaèdre, lamelliforme ou flabelliforme. Elle est dans des filons métalliques.

La *Stilbite rouge orangée* ou *mordorée lamelleuse* est en superbe cristallisation et d'un grand volume, en Ecosse, à Old-Kill-Patrick-Hill, près Glascow ; la même variété en plus petits cristaux est connue depuis long-temps à Fassa, en Tyrol. Lenz en avoit fait une espèce particulière sous le nom de *Fassaïte* ; elle se trouve aussi à Ædelfors, en Suède, mais plutôt en masse lamelleuse qu'en cristaux. Dans les deux

premières localités, la stilbilite rouge est dans des laves ou trapps comme la stilbite de Féroë.

En Dauphiné, il y a de la stilbite grise et orangée en petits cristaux groupés, et formant des incrustations ou des globules sur diverses espèces de roches primitives au sommet des glaciers de la gorge de la Selle, près Saint-Christophe, en Oisans. Elle est accompagnée d'une variété blanche ou roussâtre. Ces mêmes variétés se retrouvent au Saint-Gothard et dans diverses autres parties des Alpes, et toujours dans des roches primitives, granitiques, pétro-siliceuses, amphiboliques, talqueuses, etc.; les cristaux de feldspath adulaire du Saint-Gothard offrent quelquefois de la stilbite.

III. La *Stilbite compacte.* Elle accompagne la stilbite radiée et la stilbite lamelleuse rouge. Elle est compacte, translucide, blanche, grise, vert-pomme, brune et rose, et a quelquefois l'aspect et la translucidité de la cire; souvent aussi elle est un peu grenue et ne montre aucune trace de cristallisation.

La *Stilbite compacte du Puy-d'Euse, près Dax*, est intimement unie à la stilbite radiée. Elle est blanche ou d'un blanc verdâtre.

La *Stilbite compacte rose* de la vallée *dei Zuccanti*, dans le Tyrol, est à la fois intimement unie à la stilbite lamelleuse rouge et à la mésotype cristallisée. Elle est dans un trapp altéré.

La crocalite d'Estner se rapporte, selon nous, à cette variété.

La stilbite appartient aux terrains primitifs, à ceux de transition et aux terrains volcaniques.

Nous avons cité plusieurs exemples de stilbite des terrains primitifs. On peut y joindre les stilbites des Pyrénées, de la vallée de Saint-Béat et de Riou-Maou, qui sont sur des granites et sur des schistes; celle de Gastein, près Salzbourg, en Tyrol; celle en druses dans les cavités d'un granite, de l'île d'Arran, en Ecosse; celle de l'île de la Désolation, dans la mer du Sud, qui est associée à l'épidote, au quarz et à la stilbite compacte. Les filons métalliques d'Arendal, en Norwége, et ceux de Suède, qui offrent de la stilbite, sont primitifs; le fer oxydé et oxydulé, le quarz, l'amphibole, l'épidote, le pyroxène, la chabasie, accompagnent la stilbite dans ses filons.

Les filons métalliques du Harz et ceux de Strontian, en Ecosse, présentent également la stilbite, mais ils appartiennent à des terrains de transition; l'harmotome, le spath calcaire, le plomb sulfaté, la baryte sulfatée, y sont associés.

C'est surtout dans les roches amygdaloïdes qui contiennent

les autres substances zéolithiques qu'on rencontre la stilbite en quantité. Ces roches sont considérées comme des trapps de formation récente et de transition par les géologues neptuniens, et passent pour des laves dans l'opinion des géologues vulcanistes : telles sont les roches à stilbite de Féroé, d'Islande, du Groënland, d'Ecosse et des îles Hébrides qui l'avoisinent; de l'Irlande, de la Hesse, de la Bohème, du Tyrol, de la Hongrie, et de Zimapan au Mexique. Dans le Connecticut, aux États-Unis, la stilbite est associée dans les roches à la mésotype, a la laumonite, à la chabasie, à l'apophyllite, à la prehnite, au calcaire, au quarz, etc., etc.

La stilbite se trouve au Vésuve dans une lave ou plutôt dans une roche qui a été tourmentée par le feu sans avoir été fondue. Elle y est en très-petits cristaux arrondis, blanchâtres, associés au spinelle, au mica, au pyroxène dans une pâte grise. Le mica qui est dans les cavités de cette roche paroît avoir été dégagé de la pâte lors de son ramollissement. Dolomieu supposoit qu'il s'étoit formé par sublimation, et son opinion a été adoptée par plusieurs minéralogistes.

J'ai observé de la stilbite en petits cristaux flabelliformes et blanchâtres dans les laves décomposées et poreuses d'Yaciréale au pied de l'Etna, et dans celles d'Augusta, dans le Val-di-Noto, en Sicile; dans quelques laves poreuses de l'île de Bourbon, et dans une lave grise de Ténériffe. On dit que cette substance a été trouvée dans les laves d'Auvergne. *V.* ZÉOLITHE CALCAIRE. (LN.)

STILBON, *Stilbum.* Genre de plantes cryptogames de la famille des CHAMPIGNONS, qui présente des fongosités gélatineuses, stipitées, réunies, dont la partie supérieure est un globule diaphane, luisant, solide, persistant et portant les semences.

Ce genre a été établi par Tode, et renferme dix-sept espèces, toutes fort petites et se trouvant sur les écorces d'arbres et sur les pierres. Les unes ont le globule sphérique, les autres ovale, et les autres turbiné. (B.)

STILBOSPORE, *Stilbospora.* Genre de la famille des champignons, dans le voisinage des SPHÉRIES, des BULLARIES et des NÉMASPORES. Il présente une matière pulpeuse sans enveloppe, composée de capsules dépourvues de pédicelle. Les huit à dix espèces qui le composent vivent sous l'épiderme des plantes, et en sortent à l'époque de la maturité.

Le genre MÉLACONION a été établi à ses dépens. Il en diffère parce que ses tubercules ne sont point agglutinés et n'en contiennent pas d'autres.

On doit à Decandolle de fort bonnes observations sur ce

genre, observations insérées dans le 3.e vol. des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle. (B.)

STIL-DE-GRAIN. Argile colorée par une décoction de *graine d'Avignon*, qui est la baie d'une espèce de *nerprun* (*rhamnus infectorius*, L.). On en fait usage en peinture. (LN.)

STILLINGE, *Stillingia*. Genre de plantes de la monoécie monadelphie et de la famille des tithymaloïdes, dont les caractères consistent en : un calice ou involucre coriace, urcéolé, entier et multiflore dans les fleurs mâles, uniflore et persistant dans les fleurs femelles ; une corolle tubulée, infundibuliforme, ciliée à son limbe, contenant deux étamines réunies à leur base dans les mâles ; un ovaire inférieur arrondi, à style filiforme et à stigmate trifide dans les femelles; une capsule formée de trois coques monospermes, entourée à sa base de l'involucre qui est devenu très-grand.

Ce genre, dont celui nommé LASCADION par Rafinesque se rapproche infiniment, renferme deux plantes lactescentes à feuilles alternes, à fleurs disposées en épis terminaux ou placés dans la dichotomie des rameaux : les fleurs mâles situées dans la partie supérieure et beaucoup plus nombreuses que les femelles.

L'une de ses espèces, la STILLINGE DES BOIS, a la tige herbacée, les feuilles elliptiques, dentées, épaisses et luisantes, et ne s'élève qu'à un ou deux pieds. Elle se trouve en Caroline dans les sables les plus arides, où je l'ai observée un grand nombre de fois. Toute la plante est jaunâtre, et ses fleurs se distinguent par une intensité de nuance un peu plus grande. On l'emploie dans le pays comme fébrifuge et antivénérienne. Le lait qu'elle rend lorsqu'on la casse, n'est point âcre; mais il est très-gluant.

La STILLINGE FRUTESCENTE, qui a la tige frutescente et très-rameuse ; les feuilles ovales, dentées, petites et minces. Elle s'élève à trois ou quatre pieds et croît en Géorgie, dans les lieux humides. Je l'ai cultivée en Caroline. Elle est à peine lactescente et fournit pendant tout l'été une immense quantité de fleurs verdâtres. (B.)

STILLIS, *Styllis*. Genre établi par Savigny dans la famille des NÉRÉIDES, sur une seule espèce, la STYLLIS MONILAIRE, qu'il a observée dans la mer Rouge, et figurée pl. 4 de la Zoologie du grand Ouvrage de la Commission de l'Institut d'Egypte sur cette contrée. Ses caractères sont : trompe médiocre divisée en deux anneaux, à orifice sans tentacules, mais qui soutient une petite corne solide, avancée ; point de mâchoires ; trois antennes multiarticulées, moniliformes, les mitoyennes nulles ; deux paires de cils tentaculaires et moniliformes ; les autres cirres ayant le supérieur monili-

forme, plus long, et l'inférieur inarticulé, conique. (B.)

STIMI. *V.* STIBIUM. (LN.)

STINC. *V.* SCINQUE. (B.)

STINKKALKSTEIN des Allemands. C'est la *chaux carbonatée fétide* à texture compacte. Le STINKSPATH est la même chaux carbonatée fétide lorsqu'elle est laminaire ou cristallisée. Stutz applique ce dernier nom à un mélange de chaux sulfatée cristallisée et de chaux carbonatée. (LN.)

STINKSTEIN ou PIERRE PUANTE de Werner. *V.* CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE et CHAUX CARBONATÉE BITUMINIFÈRE. (LN.)

STINKZINC de Stutz. C'est un ZINC OXYDÉ FÉTIDE lorsqu'on le frotte. (LN.)

STINKZINNOBER de Stutz. C'est un MERCURE SULFURÉ LAMELLEUX qui répand une odeur désagréable lorsqu'on le frotte. (LN.)

STIPA. Ce nom paroît avoir été synonyme de *stœbe* chez les Romains, suivant Mentzel. Adanson cite un *stipa* de Théophraste et le rapporte au genre *stipa* de Linnæus, qui comprend l'ancien *sparton* ou *sparte* (*stipa tenacissima*), et nous avons dit à l'article SPARTON, que Théophraste ne connoissoit point cette graminée. (LN.)

STIPE, *Stipa.* Genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées, dans lequel se placent une trentaine d'espèces, dont une est fort connue par les usages auxquels on emploie ses feuilles.

Les caractères de ce genre sont : balle calicinale de deux valves uniflores, la valve extérieure de la corolle articulée à sa base.

On connoît une quarantaine d'espèces de *stipes.* Les plus connues sont :

Le STIPE EMPENNÉ, qui a les arêtes garnies de poils et les feuilles glauques. Il est vivace, et se trouve dans le midi de la France, sur les montagnes les plus arides. Ses fleurs le rendent fort remarquable. On le cultive dans toutes les écoles de botanique, et on pourroit le placer, pour l'ornement, dans les jardins paysages.

Le STIPE JONC a les arêtes sans poils et extrêmement larges. On le trouve avec le précédent.

Le STIPE SPARTE, *Stipa tenacissima*, a les arêtes velues leur base et les feuilles extrêmement longues. Il croît en Espagne. C'est avec ses feuilles qu'on fait des nattes, des cordes, etc. *V.* SPARTE.

Les genres ORYZOPSIS, ANTHISTIRIA, PODOSÈME et TRICHOCHLOA, se rapprochent beaucoup de celui-ci.

Le STIPE JARAVA de Palisot-de-Beauvois, est le type du genre

Jarave de la Flore du Pérou, l'Ycha ou l'Ycho des naturels de ce pays. (b.)

STIPE. C'est la Tige des palmiers, des Fougères arborescentes, etc. (b.)

STIPON. Une petite coquille des mers de Gorée est ainsi appelée par Adanson, qui la place dans son genre Mantelet. Elle paroît devoir faire partie des Volutes. (b.)

STIPULAIRE, *Stipularia.* Plante vivace d'Afrique, à feuilles opposées, à fleurs axillaires involucrées, qui seule, selon Palisot-de-Beauvois, constitue un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées.

Les caractères de ce genre sont : calice très-velu, à cinq divisions; corolle tubulée, à cinq divisions; cinq étamines. Le fruit n'est pas connu.

Cette plante est figurée pl. 75 de la *Flore* d'Oware et de Benin, du botaniste précité. (b.)

STIPULES, *Stipulæ.* Petites folioles qui naissent à la base du pétiole, du pédoncule ou de la branche. Elles offrent différentes formes, et peuvent être décrites comme les feuilles. Elles sont ou persistantes, comme dans les *rosiers*, ou caduques, comme dans les *cerisiers.* (d.)

STIPULICIDE, *Stipulicida.* Genre de plantes établi par Michaux, *Flore de l'Amérique septentrionale*, aux dépens des Polycarpées, dans la triandrie monogynie et dans la famille des caryophyllées. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties oblongues et membraneuses en leurs bords; une corolle de cinq pétales à peine plus longs que le calice, attachés à un disque central; trois étamines également attachées au disque; un ovaire supérieur presque rond, à style court et à trois stigmates rapprochés; une capsule ovale, uniloculaire, trivalve, renfermée dans le calice.

Ce genre ne contient qu'une espèce. C'est une plante vivace à tige grêle, dichotome, à feuilles radicales, peu nombreuses, spathulées et longuement pétiolées, à feuilles caulinaires, en forme de stipules, opposées, découpées, et à fleurs très-petites, disposées en têtes à l'extrémité des rameaux. On la trouve dans les lieux sablonneux de la Caroline. (b.)

STIRIA et STIRIUM. Wallerius a donné le premier de ces noms à la *chaux carbonatée fibreuse*, et Linnæus, le second, à la *chaux sulfatée fibreuse.* (ln.)

STISSERIA d'Heister. Ce genre a été confondu avec l'*asclepias* d'Adanson. (ln.)

STISSERIA de Scopoli. Ce genre est le même que le *manilkara* d'Adanson. *V.* Manilkara. (ln.)

STIVIDA ou STŒBEDA. Les Cypriotes donnent ce

nom au *poterium spinosum*, L. Ils appellent *gala stivida* (stivida laiteux) le *verbascum spinosum*, L., et l'*euphorbia spinosa*, L. Ces trois plantes sont épineuses. On croit que le mot de *stivida* dérive de *stœbe*, plante des anciens, qu'ils disoient commune, épineuse, aquatique, et que nous ne connoissons pas. (LN.)

STIXIS, *Stixis*. Genre établi par Loureiro, et qui paroît être le même que l'APACTE. (B.)

STIZE, *Stizus*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, tribu des bembécides, et dont les caractères sont: un aiguillon dans les femelles; lèvre inférieure évasée, membraneuse, à trois divisions, dont celle du milieu plus grande, échancrée; antennes grossissant insensiblement vers l'extrémité, ou sensiblement amincies vers la base, insérées un peu au-dessous du milieu du front, plus courtes que le corselet; troisième article allongé; lèvre supérieure entièrement découverte, semi-circulaire; mâchoire et lèvre inférieure droites, ou point fléchies; palpes courts, filiformes; les maxillaires de six articles; les labiaux de quatre; mandibules unidentées; ailes supérieures ayant une cellule radiale et allongée; trois cellules cubitales, dont la seconde, resserrée en devant, reçoit les deux nervures récurrentes, et dont la troisième n'atteint pas le bout de l'aile.

Les stizes ont parfaitement le port des bembex, avec lesquels on en a confondu deux espèces; leurs mâchoires et leur lèvre inférieure ne sont point fléchies dans le repos, mais droites et avancées; leur lèvre supérieure est arrondie en devant, plus large que longue, au lieu que celle des bembex est allongée et triangulaire.

Ces insectes vivent sur les fleurs, et nidifient, à ce qu'il me paroît, dans le sable. Les mâles ont trois pointes à l'anus, ce qui annonce que ce genre a de l'affinité avec celui des scolies.

La France nous offre trois espèce de stizes. Les pays orientaux sont riches en ce genre, qui paroît être le même que celui auquel Fabricius a donné le nom de LARRE, *larra*, mais qu'il a très-embrouillé.

STIZE SINUÉ, *Stizus sinuatus; Crabro tridens*, Fab.; pl. P 24, 6, de cet ouvrage. Cette espèce a environ trois lignes et demie de long; elle est noire, avec une pubescence grise; un point devant les ailes et cinq bandes sinuées sur l'abdomen, jaunes; les pattes sont jaunes, avec les cuisses noires. Le mâle a la lèvre supérieure jaune, et trois pointes à l'anus.

Cette espèce est commune dans les lieux sablonneux, en été, dans le midi de la France.

Stize a deux bandes, *Stizus bifasciatus ; Scolia tridentata*, Fab. Il a huit lignes de long ; il est noir, avec une bande sur le second et le troisième anneau, d'un jaune un peu orangé ; les ailes sont noires, avec le bord postérieur transparent. L'anus des mâles est tridenté.

Cette espèce se trouve aux environs de Montpellier, et m'a été donnée par M. Marcel de Serres.

Stize ruficorne, *Stizus ruficornis ; Larra ruficornis*, Fab., Oliv. Il est de la grandeur du précédent, noir, avec un léger duvet gris sur la tête et sur le corselet ; la lèvre supérieure et le bord antérieur de la tête sont jaunes ; il y a une ligne de cette couleur au-dessous de chaque antenne ; les antennes ont le premier article pareillement jaune, et les autres fauves ; le corselet a le bord du premier segment et un point à l'écusson, jaunes ; les anneaux de l'abdomen ont chacun une grande bande jaune, interrompue au milieu sur les quatre premiers ; les pattes sont jaunes, avec le bas des cuisses noir ; la côte des ailes supérieures est roussâtre. L'anus du mâle est tridenté.

Cette espèce se trouve dans les contrées les plus méridionales de la France et en Espagne.

Le *bembex rufipède* d'Olivier, qui est noir avec trois bandes jaunes, appartient aussi probablement à cette espèce, et n'est même peut-être qu'une variété du *stize à deux bandes*. (L.)

STIZOLOBION, *Stizolobium*. Genre de plantes, qui ne diffère pas de celui appelé Négretie. (B.)

STOBÉ, *Stobea*. Genre de plantes ou mieux subdivision du genre des Centaurées. Il a pour caractères : des écailles calicinales bordées d'épines pinnées ou palmées. Le nombre de ses espèces surpasse vingt. Les Centaurées a feuilles de navet, Solsticiale, Chaussetrape, etc., en font partie. (B.)

STOBÉE, *Stobæa*. Genre de plantes de la syngénésie égale et de la famille des cynarocéphales, établi par Thunberg, et qui offre pour caractères : un calice imbriqué d'écailles épineuses ; un réceptacle creusé de trous et hispide ; des semences terminées par une écaille.

La Carline atractyloïde de Linnæus peut être regardée comme servant de type à ce genre qui contient neuf espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance et toutes peu connues.

Il ne faut pas confondre ce genre avec le STOBÉ, division des CENTAURÉES. (B.)

STOBÉE, *Stœbe.* Genre de plantes de la syngénésie et de la famille des corymbifères, et dont les caractères sont : un calice commun, presque rond, imbriqué d'écailles subulées; un calice propre, uniflore, à folioles linéaires, aiguës, égales, solitaires entre chaque écaille du calice commun, et portant une corolle tubulée à cinq dents; une semence oblongue, surmontée d'une aigrette longue et plumeuse.

Ce genre, tantôt réuni, tantôt séparé des ARMOSELLES, renferme des plantes à feuilles alternes, linéaires, presque imbriquées, et à fleurs terminales.

On y compte une vingtaine d'espèces, toutes propres au Cap de Bonne-Espérance, et qui ne présentent rien de remarquable. (B.)

STOCH-FISCH. C'est ainsi que les pêcheurs du Nord appellent la MORUE desséchée à l'air, et étendue avec un bâton. (B.)

STOCKERZ. Les mineurs allemands donnent ce nom aux minerais qui forment des nids, des rognons ou des masses séparées, isolées, qui ne font point partie d'un filon, et qui n'ont ni toit, ni mur. Ils appellent *stockwerk* des massifs de minerais ou des gîtes de minerais en grandes masses et non par filons suivis, et sans direction sensible ou déterminable. Le *bois bitumineux* du mont Meissner est un *stockwerk.* L'étain de Saxe forme aussi de puissans *stockwerk.* (LN.)

STOCKWERK. *V.* STOCKERZ. (LN.)

STOCOFIC. Nom nicéen du GADE MOLVE, selon M. Risso. (DESM.)

STOEBE. Théophraste, Dioscoride, Pline, ne parlent du stœbe que comme d'une plante très-commune, et ils n'en donnent point la description. « Le *stœbe* est commun, écrit Dioscoride; sa graine et ses feuilles sont astringentes, et par conséquent leur décoction prise en lavement est utile dans la dyssenterie; elle est également utile distillée dans les oreilles fangeuses; ses feuilles appliquées sur les yeux, devenus rouges par meurtrissure, étanchent le sang quelque abondant qu'il soit. »

Pline, d'après Théophraste, met le *stœbe* au rang des herbes piquantes : « Il y a certaines herbes, dit-il, qui ont la tige et les feuilles épineuses et piquantes, comme est le *phleos* que quelques personnes appellent *stœbe.* » Ailleurs, il ajoute : « le *stœbe*, que certaines gens appellent *phleos*, cuit avec du vin, est singulier pour guérir les oreilles boueuses et fangeuses. Selon Théophraste, le *stœbe* croissoit dans le lac Orchomène, et il avoit une graine molle et de cou-

leur rouge. Aristophane, dans sa comédie des Grenouilles, les introduit fort joyeuses d'avoir eu le loisir de s'amuser tout le jour à sautiller parmi le *phleos* et le *cyperos*.

Galien parle des vertus du *stæbe* dans le même sens que Dioscoride et que Pline, en y ajoutant, cependant, de légers développemens : il fait observer que les feuilles et les fruits de cette plante sont astringens sans aucune mordacité, que ses vertus sont beaucoup plus efficaces lorsqu'on en fait usage avec du gros vin noir et âpre ; qu'elle est très-bonne pour cicatriser les plaies quelque grandes qu'elles soient, etc.

Ainsi donc, le *stæbe* étoit une plante commune, aquatique, épineuse, astringente et à grains rouges qu'on pouvoit recueillir aisément ; c'est à quoi se réduit ce que les anciens nous en ont appris, et il faut avouer que ces données sont insuffisantes pour éclairer notre jugement ; car, nous ne pouvons pas croire, avec Clusius, que le *poterium spinosum* soit le *stæbe* de Dioscoride, bien que le *poterium* soit appelé maintenant *stæbeda* en Grèce. Nous ne pensons pas, comme Dalechamps, que le *sagittaria sagittifolia* soit le *stæbe* de Théophraste, ni avec Césalpin que ce soit le *centaurea calcitrapa* ou la *chausse-trappe* commune, ou toute autre espèce de centaurée, comme l'ont dit beaucoup d'auteurs, et encore moins le *scabiosa arvensis*, L., ou scabieuse des champs. Il faut donc être aussi discret que Matthiole et C. Bauhin, et ne pas chercher à faire des rapprochemens qui ne donnent point de résultats satisfaisans. Cependant, C. Bauhin a conservé, sous le nom de *stæbe*, un petit nombre de centaurées que Clusius avoit offertes le premier sous ce nom; mais il n'y comprenoit pas toutes les plantes que les autres botanistes avoient également désignées par *stæbe*, par exemple, le *stæbe plantaginifolia* de Prosper Alpin (Exot. t. 286), qui est le *catananche lutea*, L.; le *stæbe legitima* de Clusius, qui est le *poterium spinosum*, comme nous l'avons dit.

Jusqu'à Linnæus, on a continué à indiquer sous le nom collectif de *stæbe*, quelques espèces de *centaurea*, de *staehelina* et de *serratula* (Moris), qu'on rapporte au genre *liatris*. Linnæus a tout-à-fait changé l'application de ce nom en le fixant à un genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance, très-voisin de son genre *seriphium* qu'on lui a même réuni, et du *gnaphalium*. Adanson l'avoit confondu avec son *filago*. *V*. Stobée ci-dessus. (ln.)

STŒBEDA. *V*. Stivida. (ln.)

STŒCHAS ou STICHAS. Dioscoride s'exprime ainsi au sujet de cette plante. « Le *stœchas* croît auprès des Gaules, dans certaines îles, qui sont vis-à-vis de Marseille, et qui sont ainsi nommées, et dont cette herbe a pris le nom. Cette plante

pousse plusieurs jets grêles et menus, et son feuillage ressemble à celui du thym; néanmoins sa feuille est un peu plus longue, un peu amère, et d'un goût piquant ou mordant. Sa décoction est aussi bonne que celle de l'hyssope dans les maladies de poitrine. Elle entre dans la composition des antitodes des contre-poisons; elle fortifie, corrobore et désopile toutes les parties du corps. »

Pline fait observer que le *stœchas* croît seulement en Provence, dans les îles *Stœchades;* que cette herbe sent fort bon, que son feuillage ressemble à celui de l'hyssope, et qu'il est amer au goût; que pris en breuvage, il est emménagogue et pectoral; enfin qu'il fait partie des préservatifs et des contre-poisons. Galien attribue les mêmes vertus au *stœchas.*

Le stœchas portoit aussi d'autres noms, comme on peut le voir dans J. Ruellius et Mentzel: *stoichas*, *alcibias* ou *alcibades*, *syncliops*, *pencration*, *styphonia;* c'étoit l'*ophthalmos pythonos* des Mages, le *suphlo* des Egyptiens, le *sciolobina* des Romains.

Le *stœchas* étoit donc une herbe des îles d'Hières, analogue au thym ou à l'hyssope. On trouve dans ces îles une espèce de lavande considérée par tous les botanistes comme le vrai *stœchas;* aussi en a-t-elle conservé le nom: c'est le *lavandula stœchas*, L. Cette lavande qui fut très-en usage en médecine autrefois, s'apportoit spécialement d'Orient, et notamment d'Arabie. On donnoit la préférence au *stœchas* d'Orient sur le *stœchas* des îles d'Hyères. Cependant l'un et l'autre ont été désignés par *stœchas arabica*, mais alors c'étoit pour les distinguer du *stœchas citrina* ou *gnaphalium stœchas* que quelques auteurs ont cru être l'ancien *stœchas*, et qu'on employoit aux mêmes usages.

C. Bauhin réunit sous la dénomination de *stœchas arabica*, les *lavandula stœchas* et *dentata* qui sont des *stœchas* ou *stichas* des botanistes qui l'ont précédés. Il renvoie à son article *helichrysum* toutes les espèces de *stœchas citrina* des auteurs d'alors, et qui sont les *gnaphalium stœchas*, *arenarium*, *orientale*, le *conyza sordida*, le *stæhelina dubia*, etc.

Tournefort fit du *lavandula stœchas* un genre, nommé par lui *stœchas*, et caractérisé par les fleurs en épis courts, oblongs, terminés par une petite touffe de feuilles ou bractées, colorées. Linnæus le supprima avec raison, et quoique Adanson l'ait rétabli de nouveau, les botanistes ont suivi le sentiment de Linnæus, en sorte qu'il n'y a plus, en botanique, de genre *stœchas.* (LN.)

STŒRKIA de Crantz. Ce genre est le même que le *dracœna* de Linnæus, fondé sur le *dracœna draco*, L. (LN.)

STOIBÉ des Grecs. *V.* STOEBE. (LN.)

STOICHAS des Grecs. *V.* STŒCHAS. (LN.)

STOKÉSIE, *Stokesia.* Genre de plantes établi par Lhéritier aux dépens des CARTHAMES. Il a pour caractères : un calice commun, foliacé, presque imbriqué ; un réceptacle nu, chargé de fleurons de deux espèces. Ceux du centre sont réguliers et ceux de la circonférence irréguliers. Ils donnent des semences à aigrettes filamenteuses, caduques ; les premières tétragones et les secondes trièdres.

Ce genre ne renferme qu'une espèce qui vient de la Caroline, où je l'ai observée et d'où j'en ai rapporté des graines pour le jardin du Muséum. (B.)

STOK FICH. *V.* GADE MERLUCHE. (S.)

STOLEPHORE, *Stolephorus.* Genre de poissons établi par Lacépède aux dépens des ATHÉRINES de Linnæus. Il offre pour caractères : moins de neuf rayons à chaque ventrale et à la membrane des branchies ; point de dents ; le corps allongé et demi-transparent ; une nageoire sur le dos et une raie longitudinale argentée de chaque côté du poisson.

Ce genre renferme trois espèces : le STOLÉPHORE DU JAPON, le STOLÉPHORE COMMERSONNIEN, et le STOLÉPHORE RISSO, décrit et figuré pl. 10, n.º 76, de l'Ichthyologie de Nice. (B.)

STOLPE. Nom du LOUP chez les Lapons. (S.)

STAMANDRE, *Stamandra.* Genre de plantes établi par R. Brown, mais qui ne paroît pas suffisamment distinct des GENTIANELLES.

Il comprend trois espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande. (B.)

STOMAPODES, *Stomapoda.* Ordre de crustacés, faisant le passage des décapodes aux amphipodes. Les quatre derniers pieds-mâchoires ont, comme dans ces derniers crustacés, la forme de pieds proprement dits, et en font les fonctions, de sorte que leur nombre est réellement de quatorze, ou même de seize, si l'on y comprend la première paire de pieds-mâchoires, ou celle qui tient lieu de lèvre inférieure. Les branchies, de même que celles des amphipodes, sont situées sous l'abdomen, et adhèrent aux fausses-pattes. Mais les stomapodes, de même que les décapodes, ont les yeux portés sur un pédicule mobile ; l'extrémité antérieure de la tête présente une articulation, qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires. Ce caractère est essentiellement propre aux stomapodes. L'écaille qui accompagne les antennes latérales, la ténuité du test de leur corps, et d'autres particularités, annoncent que ces crustacés sont voisins des salico-

ques et des schizopodes, dernière division de la famille des macroures.

L'ordre des stomapodes est composé des genres suivans : SQUILLE, ERICHTE (*smerdis*, Léach.), ALIME et PHYLLOSOME. *V.* ces articles, à l'exception de celui d'*alime*, genre établi postérieurement à la publication des premiers volumes de cet ouvrage. Tous ces crustacés sont marins. (L.)

STOMATE, *Stomatia*. Genre de testacés de la classe des *univalves*, qui renferme des coquilles ovales, auriformes, à spire proéminente, à ouverture simple, entière, plus longue que large.

Les espèces de ce genre faisoient partie des *haliotides* de Linnæus. Helbins, et après lui Lamarck, les en ont séparées par la considération de l'absence des trous qui font un des caractères de ces dernières. Au reste, la forme de la coquille est la même, excepté que la spire est un peu plus élevée.

On ne connoît point l'animal des *stomates*, qui sont au nombre de deux, dont l'une, la STOMATE FURONCLE, *Stomatia phymotis*, est originaire de la mer des Indes, et l'autre, la STOMATE PERVERSE, n'a encore été rencontrée que fossile. (B.)

STOMIAS, *Stomias*. Sous-genre établi par Cuvier, pour placer l'ESOCE BOA qui s'écarte des autres par ses caractères.

Les siens sont : museau extrêmement court ; bouche très-fendue ; opercules très-petits ; dents longues et crochues sur toutes les parties de la bouche. (B.)

STOMOXE, *Stomoxis*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des conopsaires, établi par Geoffroy. Ses caractères sont : suçoir de deux soies reçu dans une trompe presque cylindrique, toujours saillante, avancée, coudée simplement à sa base ; antennes à palette ; soie latérale, plumeuse ; des palpes.

Les *stomoxes* ressemblent assez à la *mouche commune* ou *domestique*, de laquelle on les distingue par leur trompe, toujours saillante et avancée. Ce port, leurs antennes, la présence des palpes, les éloignent des *conops*, avec lesquels on les avoit mis, et Geoffroy a eu raison de les en séparer. Il leur a donné le nom de *stomoxe*, qui signifie *insecte à bouche pointue*. Les *stomoxes* ont le corps court, légèrement velu, parsemé de poils longs et roides, avec les ailes écartées et les cuillerons grands.

On trouve ces insectes partout, dans la campagne et dans les maisons : ils sont très-incommodes, et piquent très-fort avec leur trompe, les hommes et les animaux, surtout en automne, saison où ils sont très-communs. Leur larve est

inconnue, ou peut-être sa ressemblance avec celle des *mouches* aura empêché de la remarquer.

On trouve les trois espèces suivantes aux environs de Paris.

Stomoxe sibérite, *Stomoxis siberita*, Fab. Il est de la grandeur de la *mouche commune;* il a la tête d'un blanc argenté; les yeux d'un rouge-brun; la trompe trois fois plus longue que la tête; le corselet et l'abdomen d'un gris jaunâtre; les ailes blanches; les pattes pâles, et les tarses noirs.

On le trouve en Europe.

Stomoxe piquant, *Stomoxis calcitrans*, Geoff., Fab.; pl. P. 24, 7 de ce dictionnaire; *Conops calcitrans*, Linn.; *Mouche piqueuse*, Degéer. Il ressemble beaucoup à la *mouche commune;* il a la trompe noire; les antennes grises, et les pattes noires.

On le trouve en Europe. Il fatigue beaucoup les chevaux, et les pique jusqu'au sang. Selon Linnæus, ces insectes piquent les pieds des bœufs avec tant d'acharnement, qu'ils sont cause que ces animaux frappent continuellement la terre avec leurs pieds pour tâcher de les éloigner.

Stomoxe irritant, *Stomoxis irritans*, Fab.; *Conops irritans*, Linn. Il a la tête d'un blanc argenté; les antennes noires; les yeux bruns; le corselet gris, avec des lignes noires; l'abdomen gris, avec deux petites taches noires sur chaque anneau; les pattes noires, avec une tache pâle à la base des jambes.

Il habite l'Europe. On le trouve aux environs de Paris, sur les bêtes à cornes, dont il suce le sang. (L.)

STOPINACA des Romains. *V.* Polygonon. (ln.)

STOPOROLA. C'est, en Italie, le Pipi spipolette. (v.)

STORAX. Résine molle qui nous vient du Levant, et qui, d'après des renseignemens nouvellement reçus, paroît être fournie par l'Aliboufier des boutiques. (*Storax*).

On avoit cru jusqu'alors que c'étoit du *liquidambar d'Orient* qu'elle provenoit. (b.)

STORAX LIQUIDE. Autre résine qui se retire dans l'Inde d'un arbre de la famille des conifères, qu'on croit appartenir au genre Dammare, autrement appelé Rosamale. (b.)

STORCH. Nom allemand des Cigognes. (v.)

STORCK. Nom suédois et anglais de la Cigogne blanche. (v.)

STORÈNE, *Storena*. Genre d'arachnides, de la famille des aranéïdes ou des fileuses, établi par M. Walckenaër, sur une espèce (bleue, *cyanea*) apportée de la Nouvelle-Galles méridionale par feu Péron et M. Lesueur. Il lui donne

les caractères suivans : yeux au nombre de huit, presque égaux, occupant le devant du corselet, disposés sur trois lignes transverses, 2, 4, 2, les deux antérieurs très-écartés l'un de l'autre ; les deux du milieu de la seconde ligne, formant avec les deux de la ligne postérieure ou les derniers, un carré parfait ; lèvre ovale, allongée ; mâchoires cylindriques, inclinées sur elle ; pattes de longueur moyenne, avec les cuisses un peu renflées ; la première paire la plus longue, la seconde ensuite, et la troisième après.

Ce genre se rapproche des genres *thomise*, *agélène* et *argyronète*, sa place naturelle n'est point fixée. (L.)

STOR-HVAL. Nom norwégien de la BALEINOPTÈRE GIBBAR, selon M. Lacépède. (DESM.)

STORILLE, *Storilus.* Genre de COQUILLES, établi par Denys-de-Montfort, et dont les caractères s'expriment ainsi : coquille libre, univalve, cloisonnée, à spire saillante, couronnée par un mamelon à base aplatie, à dos caréné, à ouverture allongée, recouverte d'un diaphragme échancré contre le retour de la spire ; cloisons unies ; siphon inconnu.

Ce genre renferme plusieurs espèces qui vivent dans la Méditerranée, dans le golfe Persique, etc. Il se rapproche un peu des SABOTS. L'espèce figurée par Denys-de-Montfort n'a qu'une ligne et demie de diamètre. (B.)

STORNO-MARINO. Nom italien du MERLE ROSE. (V.)

STOROMESSITE ou BARYSTRONTIANITE. Pierre mélangée de baryte sulfatée et de strontiane carbonatée, trouvée à Storommess, dans les îles Orkney, et dont l'analyse a été faite par Troïl de Liverpool. (LN.)

STOURNE. Nom que des auteurs ont généralisé à plusieurs oiseaux, tel qu'à l'*étourneau de la Louisiane*, aux *merles vert* d'*Angoa*, *jaunoir*, *spreo*, *bleu de la Chine*, etc. (V.)

STOURNELLE, *Sturnella*, Vieill. ; *Sturnus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des LEIMONITES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec droit, entier, convexe en-dessus, dilaté et obtus à sa pointe ; mandibule supérieure formant, à sa base, un angle arrondi dans les plumes du front ; narines rondes, couvertes d'une membrane saillante ; langue cartilagineuse, plate, fourchue à sa pointe ; quatre doigts, trois devant, un derrière ; les extérieurs unis à leur base ; le pouce plus long et plus robuste que les latéraux ; l'ongle postérieur le plus long et le plus fort de tous ; les première et cinquième rémiges à peu près égales ; les deuxième, troisième et quatrième les plus allongées de toutes ; deux secondaires ; trois prolongées.

L'oiseau qui fait le type de ce genre a été classé jusqu'à présent dans celui de l'*étourneau ;* mais il en diffère assez,

comme dit Buffon, pour mériter un nom distinct, et il a assez de rapports avec lui pour mériter un nom analogue: aussi l'a-t-il appelé *stourne;* nom que j'aurois conservé, si depuis il n'eût pas été employé pour désigner des oiseaux qui n'en ont cependant aucun attribut. C'est pourquoi je l'ai remplacé, pour éviter la confusion, par une dénomination qui m'a paru en donner la même idée. Les *stournelles* ont le bec terminé comme l'*étourneau*, mais il en diffère en ce que la base de sa mandibule supérieure forme sur le front une échancrure profonde, assez large, arrondie à son extrémité, et à peu près pareille à celle des *cassiques;* tandis que chez les vrais *étourneaux* cette échancrure est étroite et pointue; de plus, le doigt postérieur, chez les premiers, est aussi long que l'intermédiaire, et beaucoup plus que les latéraux; ce même doigt est, chez les derniers, plus court que celui du milieu, et ne dépasse pas les autres; enfin, l'aile de l'*étourneau* a une petite penne bâtarde; sa première rémige est la plus longue de toutes, et ses pennes secondaires sont beaucoup plus courtes que les primaires; au contraire, l'aile des *stournelles* ne porte point de penne bâtarde; sa première rémige est plus courte que les deuxième, troisième et quatrième, les plus prolongées de toutes, et une de ses deux longues secondaires atteint l'extrémité de celles-ci, ce qu'ils ont de commun avec l'*alouette.* On voit par ces détails que, comme la plupart de tous les genres, celui-ci a plusieurs ramifications; en ne donnant de la valeur qu'à une seule, il en est résulté que des auteurs ont placé les *stournelles* parmi les *étourneaux*, d'autres avec les *cassiques*, et d'autres avec les *alouettes.*

L'*étourneau des terres Magellaniques* possédant les attributs de celui de la Louisiane, j'ai dû le placer dans le même groupe. Ces deux espèces habitent l'Amérique; l'une s'est fixée dans le Sud, et l'autre dans le Nord de cette partie du monde, où l'on ne trouve aucun *étourneau;* les oiseaux auxquels on a donné ce nom, sont des *stournelles*, des *troupiales* et des *quiscales*, qui n'ont de rapport avec celui-ci, qu'en ce qu'après les couvées ils volent en bandes serrées, et cherchent leur nourriture en commun.

Le STOURNELLE A COLLIER OU A FER-A-CHEVAL, *Sturnella collaris; Sturnus ludovicianus*, Lath.; *Sturnus ludovicianus* et *Alauda magna*, Gm.; pl. enl. de Buff., n.° 259. Brisson et Buffon ont fait ici un double emploi, en décrivant cet oiseau sous les noms d'*étourneau de la Louisiane*, et de *merle à collier d'Amérique;* Gmelin le donne pour un *étourneau* et une *alouette;* Daudin en fait un *cassique*, parce que la base de la partie supérieure de son bec forme une échancrure arrondie

dans les plumes du front ; mais c'est le seul attribut qu'il ait de commun avec celui-ci. Comme ce n'est réellement ni un *merle*, ni une *alouette*, ni un *cassique*, ni un véritable *étourneau*, j'en ai fait le type d'un genre particulier, d'après des attributs qu'on ne remarque point chez les précédens, et qui lui sont particuliers, ainsi qu'à l'espèce que j'ai classée avec lui.

Ce stournelle n'a des habitudes de notre *étourneau*, que de fréquenter les prairies; mais cette habitude, qui n'est que momentanée chez celui-ci, est constante chez l'autre; en effet, il y passe toute sa vie, d'où lui est venu le nom de *meudow lack* (alouette de prés) que lui ont imposé les Américains, et celui de *large lack* (grande alouette) que lui a donné Catesby. Ce naturaliste voyageur s'est souvent trompé en appliquant des noms génériques d'oiseaux d'Europe à ceux qu'il a rencontrés dans l'Amérique septentrionale, parce qu'il leur trouvoit quelques rapports dans les habitudes ; et il est presque toujours résulté de ses méprises, que les auteurs qui l'ont consulté ont placé des fauvettes parmi les mésanges et les grimpereaux, et qu'ils en ont décrit d'autres, plusieurs fois, comme espèces distinctes; erreurs d'autant plus difficiles à détruire, que des ornithologistes qui ne connoissent les oiseaux que dans les livres, et nous n'en manquons pas, les copient, et, par des répétitions continuelles, leur donnent toute l'apparence de la vérité.

Cet oiseau se tient continuellement, comme je l'ai déjà dit, dans les prairies, où il trouve sa nourriture et son gîte ; ne perche sur les arbres que lorsqu'il est pourchassé, y reste peu de temps, et n'y passe jamais la nuit. Sa tête menue et un peu comprimée sur les côtés ; son cou ; ses pieds et ses doigts allongés, le font aisément reconnoître pour un habitant des herbes. Il est sédentaire dans la Pensylvanie et les contrées voisines ; néanmoins, beaucoup d'individus en émigrent aux approches des frimas. On les y voit en plus grande quantité à l'automne qu'en toute autre saison, parce qu'alors ceux qui nichent à la Nouvelle-Ecosse, au Canada, et dans des régions plus boréales, quittent leur pays natal, et séjournent au centre des Etats-Unis.

Ces stournelles courent avec vitesse, ont le vol vif, planent et filent comme notre perdrix grise, s'ils sont poursuivis, et vont, aussitôt qu'ils sont posés à terre, se blottir au pied d'un buisson ou dans une haute touffe d'herbe, et toujours du côté opposé à l'objet qui les effraie. Ils remuent la queue de haut en bas lorsqu'ils sont sans inquiétude, et horizontalement si on les surprend. Ce dernier mouvement est un indice qu'ils sont prêts à s'envoler. Ils restent en famille pendant l'hiver, et s'isolent par paires au printemps.

Chaque couple s'approprie alors un canton où il ne souffre aucun individu de son espèce. Le mâle est très-attaché à sa femelle, et tous les deux ont beaucoup d'affection pour leur progéniture. J'ai vu souvent le mâle perché, pendant l'incubation, sur des clôtures de bois, à peu de distance de son nid, où il réjouissoit sa compagne par un ramage assez agréable, mais dont la phrase étoit courte. L'un et l'autre font entendre une espèce de sifflement aigu quand on leur porte ombrage. Ils placent leur nid à terre au milieu des broussailles ou des plantes touffues, et le construisent avec des herbes sèches. Une seule ponte annuelle, composée de cinq à sept œufs blancs, parsemés de taches et de quelques grandes mouchetures, principalement sur le gros bout, est le résultat de leurs amours. Les petits ne se séparent de leur père et de leur mère qu'au printemps. Ces oiseaux se nourrissent de vers, d'insectes, de diverses semences, et semblent donner préférence à la graine de l'*ornithogale à fleurs jaunes.* On trouve quelquefois cette espèce à la Guyane; mais les individus que j'ai vus, provenant de cette contrée, sont un peu plus petits que ceux de l'Amérique septentrionale, et leurs couleurs m'ont paru avoir plus d'éclat.

Le plumage de ce *stournelle* n'étant pas tout-à-fait le même à l'automne qu'au printemps, il a dû s'en suivre des différences dans les descriptions qu'on en a faites, et la présomption que le vêtement d'hiver couvroit un tout autre oiseau que celui d'été. En effet, l'individu que Buffon appelle *étourneau de la Louisiane*, est sous ses couleurs hivernales; la plaque noire de la poitrine est alors variée de gris, et le jaune de ses parties inférieures présente un mélange de grisâtre, tandis que celui qu'il nomme *merle à collier d'Amérique*, lequel est un mâle sous son habit de noces, a cette plaque d'un beau noir pur; le dessous du corps d'un jaune éclatant, et toutes les autres couleurs plus nettes et plus fraîches qu'à l'arrière-saison. Les différences qu'on remarque sur cet oiseau ne sont point l'effet de deux mues, comme chez le *baltimore*, le *ministre*, l'*ortolan de riz*, etc., puisqu'il n'en subit qu'une dans l'année; mais elles sont occasionées par la chute des petites barbes qui terminent les plumes, lesquelles sont grisâtres ou d'une couleur terne, ainsi qu'on le remarque sur plusieurs de nos oiseaux.

Ce *stournelle* a trois bandes longitudinales sur le sommet de la tête, qui toutes partent de la mandibule supérieure; celle du milieu est rousse et s'élargit sur l'occiput; les deux autres sont d'un brun noirâtre; une tache d'un jaune foncé se fait remarquer sur chaque côté de cette partie près du bec; un trait noir est à l'arrière de l'œil; les joues et les tempes

sont grises ; le dessus du cou et du corps est varié de brun, de gris, de roux et de noir ; la première couleur occupe le bord des plumes, et les trois autres sont sur leur milieu ; les deux dernières dominent seules sur le croupion ; les petites et les moyennes couvertures ont une bordure grise ; cette teinte prend un ton ardoisé sur la partie antérieure de l'aile ; ses grandes couvertures sont rousses et tachetées de noir ; ses pennes brunes en dedans, grises dans leur milieu, et rousses en dehors ; les quatre pennes les plus extérieures de la queue sont blanches avec une petite tache noire vers leur extrémité ; celle qui les suit sur chaque côté est rayée de brun à l'extérieur, et les autres ont des taches noirâtres sur un fond terne ; toutes sont pointues et un peu étagées ; la gorge est blanche à son origine, et ensuite du même jaune que les parties postérieures ; une marque noire se dessine en forme de collier sur le bas du cou, et se termine en pointe sur la poitrine ; les flancs sont parsemés de taches noires ; les couvertures inférieures de la queue sont rousses ; les pieds jaunâtres ; le bec est brun en dessus, et couleur de corne en dessous. Longueur totale, neuf pouces quatre lignes. Les couleurs de la femelle sont moins pures que celles du mâle, et son collier a moins d'étendue. Les jeunes sont bruns sur les parties où les adultes sont noirs ; le jaune de leurs parties inférieures est peu apparent, et la plaque noire est foiblement indiquée.

* Le Stournelle loyca, *Sturnus loyca*, Lath. Le nom de cet oiseau est celui qu'il porte au Chili, selon Molina qui en parle assez succinctement. Le peu qu'il en dit présente tant de rapports avec la *stournelle blanche-rayée*, que je suis tenté de croire que ce sont deux races très-voisines. Au reste, le *loyca* est gris, tacheté de blanc, où l'autre est d'un brun sombre; il n'a du rouge que sur la gorge et le haut de la poitrine. Molina ne fait pas mention de la raie blanche des côtés de la tête, attribut remarquable chez l'autre. La femelle est d'un gris plus clair que le mâle, et le rouge de sa poitrine est moins vif. Elle construit son nid sans beaucoup de soin, dans le premier trou qu'elle trouve en terre, et n'y dépose jamais que trois œufs gris et tachetés de brun. On voit souvent le mâle et la femelle s'élever et s'abaisser perpendiculairement en l'air dans les campagnes en faisant entendre leur ramage, dont les naturels du Chili tirent des augures.

Le Stournelle des terres magellaniques ou Blanche-raie, *Sturnella militaris*, Vieill. ; *Sturnus militaris*, Lath. ; pl. enl. de Buff., n.º 113, sous la dénomination d'*étourneau des terres Magellaniques*. Montbeillard a imposé à cet oiseau le

nom de *blanche-raie*, à cause de la longue raie blanche qui, de chaque côté de la tête, prend naissance à la jonction des deux mandibules, passe au-dessous l'œil, puis reparoît au-delà pour descendre le long du cou; cette raie est bordée en dessus et en dessous de couleurs rembrunies, qui sont celles qui dominent sur la partie supérieure du corps, les couvertures et les pennes alaires dont la bordure est fauve; la queue est noire et fourchue; un rouge cramoisi colore la partie antérieure des ailes, l'espace qui est entre le bec et l'œil, entoure celui-ci, couvre toute la gorge et tout le dessous du corps, dont les côtés sont mouchetés de noir; les pieds sont bruns; longueur, huit pouces et demie. La femelle, dit-on, d'un gris pâle, a la poitrine d'un rouge terne. Le plumage de ce stournelle varie dans les premières années; et lorsqu'il est parvenu à sa perfection, les couvertures des ailes, à l'exception des petites, sont d'un noir profond, ainsi que les pennes des ailes; tout le dessous du corps est d'un beau rouge cramoïsi sans mouchetures noires; les pieds sont couleur de plomb, et la longueur de cet oiseau est de huit pouces trois quarts. Des individus n'ont point le trait rouge des joues, ni de rouge cramoisi sur la gorge et le devant du cou; cette couleur y est remplacée par du brun-clair avec des taches longues et noirâtres à la partie antérieure du cou; et sur les couvertures, par du noirâtre; ces mêmes individus ont le reste du plumage d'une teinte moins sombre. M. de Azara, qui a trouvé ces oiseaux dans l'Amérique méridionale, entre le 35.ᵉ et le 36.ᵉ degré de latitude, leur donne un pouce un tiers de moins que l'oiseau parfait, et croit que ce sont des jeunes d'un an.

Cette espèce se trouve aux îles Malouines, sur les côtes du détroit de Magellan, et s'avance dans l'Amérique jusqu'à Monte-Video, et peut-être au-delà. Elle forme des bandes plus ou moins nombreuses qui cherchent leur nourriture à terre, s'abattent sur les champs ensemencés de blé, dont elles mangent le grain. (V.)

STRAGULE. Palisot-de-Beauvois, dans son excellent ouvrage intitulé : *Essai d'une nouvelle Agrostographie*, appelle ainsi l'enveloppe interne des parties de la fructification dans les GRAMINÉES, ce que Linnæus nommoit COROLLE ou BALLE FLORALE. *V.* BALLE, LOCUSTE et FLEUR.

Lorsque la *Stragule*, comme cela arrive le plus souvent, est composée de deux pièces, on les nomme PAILLETTES. (B.)

STRAHLSTEIN. Les minéralogistes allemands ont donné autrefois ce nom, qui signifie *Pierre rayonnante*, à différentes substances pierreuses, formées de prismes longs, radiés ou rayonnés, tels que l'amphibole fibreux ou radié, de cou-

leur verte ; l'épidote, la diallage verte, etc. Werner l'a fixé à l'actinote, variété verte de l'amphibole. Il en a séparé nouvellement l'*omphazite*, qui étoit d'abord pour lui un *strahlstein* grenu (*kœrniger stralstein*). Il a nommé *pistacite* l'épidote. Cette pierre étoit comprise auparavant avec son *glasiger strahlstein* ou *glasartiger strahlstein*, c'est-à-dire, le *strahlstein* vitreux, qui est l'actinote proprement dit ou l'amphibole vert translucide. (LN.)

STRALITE. Abrégé de l'allemand *strahlstein*. Il désigne, dans Napione, l'amphibole actinote qui est le *stralite commun*, et l'épidote qui est le *stralite vitreux* de cet auteur. (LN.)

STRAMOINE, *Datura*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des solanées, dont les caractères consistent : en un calice grand, tubuleux, ventru, à cinq angles et à cinq divisions, persistant à sa base; une corolle monopétale, très-grande infundibuliforme, à tube insensiblement dilaté, plus long que le calice, à limbe à cinq plis et à cinq dents acuminées ; en cinq étamines ; en un ovaire supérieur, arrondi, creusé de quatre sillons, et surmonté d'un style à stigmate épais, obtus et bilamellé ; en une capsule hérissée de pointes dans la plupart des espèces, quadriloculaire inférieurement, biloculaire supérieurement dans toutes, et contenant un grand nombre de semences réniformes à embryon presque circulaire, situé dans le milieu du périsperme.

Ce genre, duquel le SOLANDRE se rapproche beaucoup, renferme de grandes plantes à rameaux ordinairement dichotomes, à feuilles alternes, quelquefois géminées, et à fleurs extra-axillaires et solitaires. On en compte dix espèces, la plupart importantes à connoître.

La STRAMOINE COMMUNE a les capsules épineuses, ovales, droites, les feuilles grandes, ovales et anguleuses. Elle est annuelle, originaire d'Amérique, et actuellement naturalisée dans une grande partie de l'Europe. Sa hauteur est de quatre à cinq pieds, et son diamètre, à la base, souvent de la grosseur du bras. Ses fleurs sont grandes, blanches, et de la forme d'un verre à boire. Elle aime principalement les terrains gras et humides, les berges des fossés voisins des villages ; mais elle ne répugne pas aux sables les plus arides. Elle répand, surtout si on la froisse, une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne même des vertiges lorsqu'il fait chaud. Ses feuilles et ses semences, prises intérieurement, excitent des vomissemens violens, convulsifs, souvent la léthargie et même la mort. Ses semences prises en poudre par le nez causent un assoupissement léthargique qui a souvent des suites funestes. Il en est de même lorsqu'on les brûle dans un en-

droit clos. Les soi-disant sorciers et les voleurs ont souvent profité de cette propriété pour faire des dupes ou faciliter l'exécution de leurs complots, d'où lui est venu le nom vulgaire d'*herbe aux sorciers.* Le remède est le vinaigre et autres acides végétaux joints à l'alcali volatil et autres stimulans extérieurs.

Storck, qui s'étoit fait un système sur l'emploi intérieur des poisons en médecine, n'a pas négligé celui-ci. Il s'habitua petit à petit à son odeur et à sa saveur, et finit par en pouvoir avaler une petite dose sans inconvénient grave. D'après cela, il l'appliqua aux maladies contraires à la léthargie, telles que les vertiges, la folie furieuse, l'épilepsie et les tremblemens involontaires. Il obtint des succès dont il publia les résultats dans un ouvrage spécial; mais il ne paroît pas qu'on ait adopté sa méthode, car on ne trouve, après lui, dans les auteurs, aucun fait qui constate la bonté de ce remède.

On emploie fréquemment la *pomme épineuse* à l'extérieur, comme adoucissante, résolutive et émolliente. On en fait un onguent qu'on regarde comme spécifique dans les brûlures. Elle entre dans le *baume tranquille.*

Il a été reconnu dernièrement qu'elle avoit la propriété de paralyser l'iris de l'œil, et de faciliter, par ce moyen, l'opération de la cataracte. *V.* au mot Belladone.

La Stramoine féroce a les capsules droites, ovales et épineuses, avec les épines du sommet très-grandes et convergentes. Elle est annuelle, et se trouve à la Chine. On la cultive dans les jardins de botanique. Elle ressemble à la précédente, mais elle est plus grande dans toutes ses parties; et ses épines, moins nombreuses, sont beaucoup plus grosses. Elle partage ses propriétés délétères.

La Stramoine tatule a les capsules épineuses, droites, ovales, et les feuilles en cœur, glabres et dentées. Elle est annuelle, se rapproche des deux précédentes, mais elle est deux fois plus grande.

La Stramoine fastueuse a les capsules globuleuses, penchées, chargées de tubercules, et les feuilles ovales, anguleuses. Elle est annuelle et se trouve en Egypte. Ses fleurs sont grandes, rougeâtres à l'extérieur, et doublent souvent, c'est-à-dire, qu'il y a deux ou trois corolles les unes dans les autres. On la cultive dans quelques jardins d'ornement, à cause de cette particularité, quoiqu'elle partage les propriétés malfaisantes de ses congénères ci-devant mentionnées, et que ses belles fleurs répandent, surtout lorsqu'il fait chaud, une odeur répugnante; la fumée de sa racine, respirée par le moyen d'une pipe (au moment de la crise), passe, à l'Ile-de-France, pour un remède souverain contre l'asthme.

La STRAMOINE MÉTEL a les capsules penchées, globuleuses, épineuses, les feuilles en cœur, presque entières et pubescentes. Elle est annuelle, et croît en Asie et en Afrique. On la cultive dans quelques jardins. Elle est narcotique comme les précédentes, et les charlatans de l'Inde en font usage pour guérir les maux de dents, et occasioner des visions qu'ils expliquent ensuite conformément à leurs intérêts.

La STRAMOINE LISSE a les capsules glabres, sans épines, et droites, les feuilles glabres, et la tige fistuleuse. Elle est annuelle et vient d'Abyssinie.

La STRAMOINE EN ARBRE a les capsules glabres, sans épines et recourbées, la tige arborescente et les feuilles oblongues et entières. On en a fait un genre sous le nom de BRUGMANSIE. Elle croît au Pérou, et est mentionnée, dans Feuillée, sous le nom de *floripondio*. On la cultive dans les jardins d'Europe, à raison de la beauté et de l'odeur suave de ses fleurs. En effet, cette espèce contrebalance seule, par ses avantages, les graves inconvéniens de ses congénères. Elle s'élève de dix à douze pieds, porte à son sommet un certain nombre de branches plusieurs fois dichotomes, qui ont, presque toutes, à leurs bifurcations, une fleur blanche, pendante, longue de sept à huit pouces, et large de trois ou quatre à leur ouverture, qui, lorsqu'elle est épanouie, répand un parfum qu'on ne peut comparer qu'à celui de la *vanille*, et qui est si intense, qu'il ne faut qu'un arbre pour embaumer un jardin; et elle fleurit pendant presque toute l'année.

La *stramoine en arbre* craint les gelées, et ne peut être cultivée en pleine terre dans le climat de Paris; mais, d'ailleurs, elle n'est point délicate. Il suffit de la rentrer pendant l'hiver dans l'orangerie, pour la conserver. On la multiplie très-facilement de boutures, et mieux de marcottes en l'air.

On se sert des feuilles de cette espèce dans son pays natal, comme émollientes, adoucissantes et résolutives, au rapport de Feuillée. (B.)

STRAMONIA. *V.* STRAMONIUM. (LN.)

STRAMONIOÏDES. Feuillée a figuré sous ce nom (*Peruv.* 2, p. 761, tab. 46), la STRAMOINE en arbre (*Datura arborea*, L.). (LN.)

STRAMONIUM. Ce nom paroît corrompu du grec *strychnomoninm*, synonyme de *strychnos*.

Les botanistes l'ont employé en premier lieu, ainsi que son dérivé *stramonia*, pour désigner les espèces de *datura* qui croissent en Afrique (*D. Metel*, etc.), connues par leur mauvaise qualité, et ensuite toutes les espèces du même genre. Ce genre est le *stramonium* de Tournefort. Plumier y rapportoit le *solandra grandiflora*, Sw. Linnæus a préféré la

dénomination de *datura* qui a une origine indienne (*datiro*), et qui a passé ensuite dans la langue turque, en désignant toujours les mêmes plantes. Adanson rapporte aux stramoines le *strychnos* de Dioscoride. *V.* DATURA. (LN.)

STRANDEUTER. Nom allemand de l'ECHASSE. (V.)

STRAND-JAGER. Nom que les pêcheurs du Nord donnent au STERCORAIRE LABBE. (V.)

STRANDLAUFER. Nom allemand des oiseaux de rivage, appelés TRINGA. (V.)

STRAPAROLE, *Straparolus.* Genre de COQUILLES, établi par Denys-de-Montfort, dans la famille des SABOTS. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, elliptique, aplatie, à spire régulière ; ombilic large, uni ; ouverture entière, ronde, tombante ; lèvres non jointes, à bords tranchans.

Une seule espèce constitue ce genre. Elle est fossile, et se trouve dans un marbre des environs de Namur : son diamètre est de deux pouces ; sa forme elliptique la rend fort remarquable. On la voit très-rarement dans les collections. (B.)

STRAPAZINO-VULGO. Nom du MOTTEUX REYNAUBY ou à GORGE BLANCHE, dans Aldrovande. (V.)

STRATE. Synonyme de couches, en géologie : STRATIFICATON en dérive. *V.* TERRAINS. (LN.)

STRATEUME, *Srateuma.* Genre de plantes établi par Salisbury pour placer l'ORCHIS MILITAIRE. (B.)

STRATIFICATION. « La *stratification*, dit Thouin, se « pratique pour toutes les semences qui perdent leurs pro- « priétés germinatives promptement, comme celles des plan- « tes des familles des *rubiacées*, des *myrtes*, des *lauriers*, etc., « pour beaucoup d'autres graines de plantes dont on veut « hâter la germination. On l'emploie aussi pour assurer la « conservation des graines qui pourroient s'avarier par un « long séjour hors de terre, telles que celles du *thé*, de quel- « ques ombellifères, etc.

« Cette opération consiste à placer lits par lits, dans du « sable ou avec de la terre, et dans des vases, les graines « qu'on veut conserver. La terre ou le sable qu'on emploie « dans cette circonstance, ne doit être ni trop sec ni trop « humide. Trop sec, il absoberoit l'humidité des graines ; « trop humide, il les y feroit pourrir, ou exciteroit leur ger- « mination a une époque peu favorable à la végétation du « jeune plant. La *stratification* s'opère peu de temps après la « maturité des semences ; et les vases qui les renferment « doivent être placés à l'abri de la pluie et des fortes gelées. « Au premier printemps, les semences sont tirées de leurs « vases, et mises en terre. » (D.)

STRATIOME, *Stratiomys*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, et qui a pour caractères : suçoir de deux soies au plus, reçu dans une trompe très-courte, bilabiée, membraneuse, entièrement rétractile; antennes de trois pièces principales, plus longues que la tête ; seconde et troisième pièces formant un corps comprimé, en fuseau, d'environ six articles, terminé en pointe, sans soie ni stylet ; tête hémisphérique ; corselet cylindrique ; écusson armé de deux pointes ; ailes longues, couchées l'une sur l'autre ; abdomen élargi au milieu, déprimé ; tarses à trois pelotes.

Les insectes de ce genre sont connus depuis long-temps. Swammerdam a donné leur histoire sous le nom d'*asiles*, et Réaumur, sous celui de *mouches à corselet armé*. Geoffroy, en établissant ce genre, a conservé à ces insectes le nom français de *mouches armées*, qu'il a rendu en latin par celui de *stratiomys* : ce genre, tel qu'il est dans cet auteur, est susceptible d'être restreint. Nous l'avons coupé. *Voy.* STRATIOMYDES.

La larve des stratiomes vit dans l'eau; elle est sans pattes, ordinairement d'un brun verdâtre ou jaunâtre ; son corps est allongé, aplati, plus gros à sa partie antérieure qu'à sa partie postérieure ; sa tête est petite, garnie de crochets, qui lui servent à saisir les petits insectes dont elle se nourrit, et d'un mamelon charnu avec lequel elle les suce. A son dernier anneau elle a une ouverture ou espèce de stigmate par où elle pompe l'air dont elle a besoin. Auprès de cette ouverture est une espèce d'entonnoir formé par un grand nombre de poils qui empêchent l'eau de pénétrer dans le stigmate. Quand cette larve veut respirer, elle élève son dernier anneau au-dessus de l'eau, et reste un certain temps dans cette position ayant la tête en bas; mais lorsqu'elle veut s'enfoncer dans l'eau, elle reploie ses poils, en forme un paquet avec lequel elle couvre l'ouverture du stigmate, qui, par ce moyen, reste à sec. Parvenue à sa grosseur, elle subit sa métamorphose sous sa peau de larve, qui se durcit et lui sert de coque sans changer de forme. La nymphe, beaucoup plus courte que la peau, n'en occupe que la partie antérieure, les quatre derniers anneaux restent vides. Huit ou dix jours après cette métamorphose, l'insecte parfait sort de sa coque et va chercher les fleurs, pour sucer la liqueur miellée qu'elles contiennent, et il ne retourne auprès des eaux que pour y déposer ses œufs.

Ces insectes sont remarquables par les pointes qui se trouvent à la partie postérieure de leur corselet.

Stratiome caméléon, *Stratiomys chamæleon*, Geoff., Fab.; *Musca chamæleon*, Linn.; pl. P. 14,13 de cet ouvrage. Il a six à sept lignes de long; la tête jaune, les yeux bruns; les antennes noires; le corselet brun, couvert d'un duvet fauve; l'écusson jaune, avec deux pointes de la même couleur; l'abdomen d'un brun noirâtre en dessus, avec sept taches d'un jaune foncé, trois de chaque côté, une à l'extrémité, et le bord des anneaux noir; les pattes sont jaunes et les cuisses brunes. La femelle diffère du mâle en ce que sa tête est cendrée.

On le trouve en Europe sur les fleurs.

Stratiome rayé, *Stratiomys strigata*, Fab.; *S. microleon*, Ejusd. Il a environ cinq lignes de long. Son corps est noir, mais couvert sur le corselet d'un duvet très-épais, d'un jaunâtre un peu roux foncé. Les antennes sont noires; le devant de la tête a quelques poils gris; les yeux sont noirâtres, avec une tache jaunâtre à leur bord interne; l'écusson est de la même couleur, droit, avec une petite pointe de chaque côté; les ailes sont un peu obscures; l'abdomen est pubescent, noir, luisant, avec le bord postérieur des anneaux, en dessous, blanchâtre ou jaunâtre; dans le mâle, les côtés de cette partie du corps ont des raies blanches. Les tarses sont d'un blanc roussâtre.

Cet insecte est, à ce que je présume, l'*hirtea longicornis* de Scopoli, et la *mouche armée à ventre plat et brun* de Geoffroy. (L.)

STRATIOMYDES, *Stratiomydes*. Tribu (auparavant famille) d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, distinguée de la tribu des décatomes, autre section principale de cette famille, par les caractères suivans : dernier article des antennes offrant au plus cinq à six divisions annulaires.

Je compose cette tribu des genres *stratiome* et *némotèle* de Geoffroy, ainsi que de quelques autres diptéres qu'on avoit placés, soit avec les mouches, soit avec les némotèles, mais qui constituent aujourd'hui le genre *sargus* de Fabricius.

Ces insectes ont le corps oblong et déprimé; les antennes, le plus souvent, cylindriques ou coniques, et quelquefois terminées en massue; la tête hémisphérique, presque entièrement occupée par les yeux, dans les mâles; trois petits yeux lisses; les ailes longues, croisées horizontalement sur le corps, avec une cellule centrale et rayonnée; l'écusson souvent épineux; l'abdomen grand, aplati, ordinairement ovale ou arrondi; les pieds courts, sans épines aux jambes, et les tarses terminés par trois pelotes.

La plupart fréquentent les lieux aquatiques et se tiennent sur les plantes ou sur les feuilles des végétaux qui y croissent.

Leurs larves ne changent point de peau pour passer à l'état de nymphe. Celle qu'elles avoient à leur naissance devient une coque, où elles subissent cette transformation, et qui conserve sa forme primitive.

Cette tribu est composée des genres : STRATIOME, OXYCÈRE, EPHIPPIE, SARGIE, VAPPON et NÉMOTÈLE. (L.)

STRATIOTE, *Sratiotes*. Genre de plantes de la polyandrie hexagynie, et de la famille des hydrocharidées, dont les caractères consistent : en une spathe uniflore, bipartite, comprimée, persistante, à divisions carinées, conniventes ; un calice de trois folioles ; une corolle de trois pétales ; une vingtaine d'étamines épigynes, à filamens très-courts et à anthères oblongues ; un ovaire inférieur, oblong, surmonté de six styles à stigmate bifide ; une baie hexagone, amincie à ses deux extrémités, à six loges, et renfermant un grand nombre de semences un peu anguleuses et attachées aux parois des valves.

Les parties de la fructification de ce genre ont été figurées par Richard, dans les Mémoires de l'Institut pour l'année 1811.

On compte trois espèces de STRATIOTES : ce sont des plantes à feuilles radicales, engaînantes, très-serrées, et à hampes axillaires, uniflores, qui croissent au fond des eaux, et dont l'une, le STRATIOTE ALOÏDE, a les feuilles ensiformes, triangulaires, ciliées par des épines, croît en Hollande, et dans le nord de l'Allemagne, dans les canaux et les étangs. On l'appelle vulgairement l'*ananas* d'*eau*, parce qu'elle a beaucoup de rapport, par ses feuilles, avec cette dernière plante.

Le STRATIOTE ACOROÏDE qui croît dans les eaux de l'Inde, forme aujourd'hui le genre ENHALE.

Le LIMNOCHARIS est placé dans ce genre par Willdenow. (B.)

STRATIOTES. Dioscoride a deux plantes sous ce nom. L'une est le stratiotes d'eau (*stratiotes potamos*); et l'autre, le stratiotes millefeuille (*stratiotes myriophyllos*). Ces herbes, dont le nom signifie *soldat* en grec, étoient en usage parmi les militaires, pour guérir les blessures qu'ils recevoient à la guerre.

« Le *stratiotes d'eau*, dit-il, nage sur l'eau, et n'a aucune racine d'où il tire son nom. Il est semblable à l'*aïzoon* (joubarbe) ; toutefois ses feuilles sont plus grandes, lesquelles sont aussi rafraîchissantes et propres, étant prises en breuvage, à arrêter les écoulemens de sang procédant des reins

Elles font cesser l'inflammation et l'enflure des plaies, » etc.

Pline écrit que le stratiotes d'eau croît seulement en Egypte, dans les lieux inondés par le Nil ; qu'il ressemble à l'*aïzoon*, hormis que ses feuilles sont plus grandes ; qu'il est très-réfrigérant et très-propre à guérir les plaies, en l'appliquant dessus avec du vinaigre. Il ajoute que les Grecs en font grand cas, et qu'il n'y a pas de plaies faites avec des glaives, que cette herbe ne guérisse en cinq jours. Il parle encore d'une certaine herbe commune, *lactaria* ou *lectoris*, ainsi nommée à cause du lait qu'elle rendoit, lequel excitoit à vomir, aussitôt qu'on en goûtoit. Il dit que quelques auteurs croient que c'est la même plante que le *stratiotes*, ou du moins une autre fort rapprochée.

Le stratiotes d'eau de Pline et de Dioscoride est presque, sans nul doute, le *pistia stratiotes*, qui croît effectivement dans le Nil : ainsi, l'on auroit eu tort de le rapporter à l'*hottonia palustris* (Vaill.), et au *salvinia natans* (Cæsalp.).

Le stratiotes d'eau s'appeloit *tibus* chez les Egyptiens ; c'étoit le *sanguis Æluri* des Mages.

Le *stratiotes chiliophyllos* étoit, selon Dioscoride, une petite herbe jetant plusieurs rameaux de la hauteur de douze doigts et plus ; ses feuilles étoient faites en forme de plumes *folettes*, c'est-à-dire, courtes et déchiquetées dès la base, âpres, comme celles du cumin sauvage, et plus courtes. Les extrémités de cette plante étoient aussi plus touffues que celles du cumin. Elle poussoit, à sa cime, des bouquets semblables à ceux de l'aneth, garnis de petites fleurs blanches. Elle croissoit dans les lieux maigres, les campagnes sèches, et surtout le long des haies ; elle étoit fort utile pour guérir les ulcères vieux ou récens, les fistules, et étancher le sang.

Cette description de Dioscoride s'applique assez bien à notre MILLEFEUILLE COMMUNE ou *herbe militaire*, et il est presque certain que c'est elle qu'il a voulu indiquer. Il n'est pas aussi certain que ce soit le *millefolium* des Toscans, dont parle Pline; mais ce n'est pas improbable : peut-être, est-ce une espèce voisine, telles, par exemple, que l'*achillea ptarmica*, L. *V.* MILLEFOLIUM et MYRIOPHYLLON.

Chez les modernes, le nom de *stratiotes* se retrouve dans les ouvrages de Cæsalpin, de C. Bauhin, de Prosper Alpin, de Clusius, etc., indiquant des plantes présumées être les anciens *stratiotes*, savoir : diverses espèces d'*achillea*, et les plantes que nous avons déjà citées. Le *stratiotes* de Vaillant répond à l'*hottonia*, L.

Linnæus ne voulant point bannir ce nom de la botanique, le donne à un genre qui ne comprend point la plante qui passe pour le stratiotes d'eau de Dioscoride, ce qui est assez

malheureux, et il nomme *pis'ia* le genre où l'on rapporte cette plante. Adanson a changé le nom de *pistia* en celui de KODDAPAIL, *V.* ce mot; mais il conserve au *s'ratio'es* de Linnæus le même nom, et pense que le *stra iotes*, dont Galien rapporte les propriétés, doit lui appartenir. Ce seroit donc le *stra'io'es alismoïdes* de Linnæus (qui constitue le genre *damasonium*, Schreb. et Willd., ou *otelia* Pers.), qui croît dans l'Inde, et dont Forskaël a donné une description dans sa Flore d'Egypte et d'Arabie. *V.* STRATIOTE ci-dessus. (LN.)

STRATIOTICON et STRATIOTICE. Deux noms grecs qu'on trouve dans divers exemplaires de Dioscoride, au nombre de ceux du *Stratiotes chiliophyllos* de cet auteur, présumé être notre MILLE-FEUILLE COMMUNE. (LN.)

STRATON. Les ATTELABES qui rongent les bourgeons de la vigne s'appellent ainsi à Bordeaux. (B.)

STRAULE. Nom lapon de la MOUETTE CENDRÉE. (V.)

STRAUSASBEST. L'un des noms allemands de la BARYTE SULFATÉE CRÊTÉE. (LN.)

STRAVADION, *S'ravadium.* Genre établi par Jussieu, aux dépens des JAMBOSIERS. Lamarck l'a réuni au BUTONIC. (B.)

STRAWBERRY. Nom anglais des FRAISES. *S'rawberry-plants* est celui des FRAISIERS. (LN.)

STREB. Dans le comté de Mansfeld en Saxe, on donne ce nom à la MARNE BITUMINEUSE. (LN.)

STREBLE, *Streblus.* Arbres médiocres, à feuilles alternes, à fleurs mâles, portées sur des chatons nombreux, courts et latéraux, et à fleurs femelles solitaires, qui selon Loureiro, forment un genre dans la dioécie pentandrie.

Ce genre, qui a été appelé ACHYME par Vahl, et qui a été réuni aux TROPHIS par Poiret, offre pour caractères : un calice de quatre folioles ovales, concaves; point de corolle; quatre étamines dans les fleurs mâles; un ovaire supérieur, à style long, divisé en deux, et à stigmates simples; une baie presque ronde, bilobée, biloculaire et monosperme.

L'un de ces arbres a les feuilles ovales et âpres. Il se trouve à la Cochinchine; l'autre a les feuilles en cœur, dentées et nerveuses. Il se trouve à la Chine. (B.)

STREBLOTHRIQUE, *Streblothricum.* Genre établi par Palisot-de-Beauvois, pour placer quelques MNIES qui n'ont pas les caractères des autres. Le MNIE SÉTACÉ lui sert de type. (B.)

STREGLIA. C'est le MULLE SURMULET, à Nice. (DESM.)

STREICHSTEIN. Synonyme allemand de PIERRE DE TOUCHE. (LN.)

STREISERZ. Ce nom allemand désigne le PLOMB SULFURÉ STRIÉ. (LN.)

STRELET ou STERLET. Espèce de poissons du genre ACIPENSÈRE, qui habite presque exclusivement la mer Caspienne, et qui remonte le Jaïk, le Volga et autres fleuves, pour y déposer son frai au printemps. *V.* au mot ACIPENSÈRE.

Ce poisson a le corps allongé, la tête longue, aplatie par en haut, ainsi que par en bas, et terminée par un museau émoussé et cartilagineux, auquel on voit, en-dessous, quatre barbillons, les uns près des autres; la bouche, située derrière ces barbillons, est arrondie sans dents, et a des lèvres cartilagineuses; les yeux sont ronds; les ouvertures des ouïes et de l'odorat très-près d'eux. L'opercule des ouïes consiste en une seule plaque rayonnée par des stries. Le corps est couvert d'aspérités, et a trois principales rangées de boucliers cartilagino-osseux, à saillie presque centrale, pointue et recourbée, dont on compte souvent quatorze sur la rangée du dos, et soixante sur celles des côtés. Les deux rangées secondaires sont inférieures à ces dernières, et formées par de petits boucliers plats. Tous ces boucliers sont jaunes. La tête est grise, variée de jaune; le dos gris obscur; le ventre blanc, tacheté de jaune; les nageoires de la poitrine ont vingt rayons, celles du dos trente-neuf, celles de la queue soixante-six, celles du ventre vingt-trois, et celles de l'anus vingt-deux. Ces deux dernières sont rouges.

Ce poisson est le plus petit de son genre. Il dépasse rarement quatre pieds de long, et six livres de poids; mais sa chair est la plus tendre et la plus savoureuse; aussi est-elle recherchée sur les tables les plus délicates; aussi les rois de Prusse, de Suède et de Danemarck l'ont-ils transporté dans leurs lacs pour pouvoir en régaler leurs hôtes dans les festins extraordinaires. Il paroît qu'il s'habitue facilement à ne vivre que dans l'eau douce, lorsque d'ailleurs cette eau est pure et abondamment garnie de petits poissons. On dit l'avoir trouvé dans la Baltique; mais cela n'est pas suffisamment constaté.

Comme on l'a déjà dit, le *sterlet* vit dans la mer Caspienne, qu'il abandonne au printemps, et dans laquelle il retourne au milieu de l'été. Il vit de vers, de petits poissons, et principalement, lorsqu'il est dans l'eau douce, de frai des autres acipensères, surtout des esturgeons grands et petits. Il multiplie beaucoup. On le prend dans des filets. On sale et sèche sa chair positivement comme celle de l'*esturgeon*. On fait aussi du caviar avec ses œufs, et il est même si délicat, que la cour de Russie s'en est réservé la consommation exclusive.

Quand donc pourrons-nous nous vanter d'avoir introduit

de nouvelles espèces de poissons dans notre patrie? Les états du nord de l'Europe en ont déjà naturalisé plusieurs espèces utiles, et nous ne pouvons encore citer que le *cyprin dorade*, qui n'est qu'un objet d'amusement. (B.)

STRELITZ, *Strelitzia.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des scitaminées, dont les caractères consistent : en une spathe universelle, terminale, monophylle, cymbiforme, acuminée, horizontale et multiflore; en une spathe partielle, lancéolée, très-courte; en une corolle de trois pétales extérieurs, grands et jaunes, dont deux forment une lèvre supérieure, et le troisième une lèvre inférieure, et de trois intérieurs alternes et bleus, dont un, conformé en capuchon et contenant du miel, est caché sous la lèvre supérieure, et les deux autres roulés en un tube dans lequel sont cachés les organes sexuels; en cinq étamines attachées à la base des deux pétales roulés, recouvertes par eux; en un ovaire inférieur, oblong, obscurément trigone, à style filiforme, et à trois stigmates contournés; une capsule presque coriace, oblongue, obtuse, obscurément trigone, triloculaire, trivalve, et contenant un grand nombre de semences disposées sur un placenta central.

Ce genre qui faisoit partie des BIHAÏS de Linnæus, renferme cinq plantes du Cap de Bonne-Espérance, à feuilles radicales, oblongues, coriaces, persistantes, longues d'un pied, à pétioles engaînans, droits, longs de trois pieds, a hampe multiflore, recouverte de gaînes alternes, acuminées, plus longues que les pétioles.

L'une, la STRÉLITZ DE LA REINE, a les côtes des feuilles parallèles. On la cultive dans les serres de Paris. C'est une plante des plus remarquables par la beauté de ses fleurs qui se développent les unes après les autres, et sont d'une vivacité de couleur peu commune. On la multiplie par œilletons, mais avec difficulté; aussi se tient-elle toujours rare et chère. *V.* sa figure pl. P. 26. Elle est mise par Thunberg au nombre des plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui servent à la nourriture des habitans. (B.)

STREPHASTOME, *Strephastoma.* Genre de mollusques céphalés, voisin des ASCIDIES, établi par M. Rafinesque, et dont les caractères consistent : en un corps fixé inférieurement; en une bouche supérieure rétractile; en un anus latéral.

La seule espèce de ce genre, la STREPHASTOME ACTINIOÏDE, vit dans les mers de Sicile. (B.)

STRÉPHEDIE, *Strephedia.* Genre de mousses. Il ne diffère pas de celui appelé FUNAIRE et KOELREUTÈRE. (B.)

STREPSICEROS. Les anciens ont désigné sous ce nom, qui signifie *cornes tordues*, une espèce de ruminant que l'on a

rapportée successivement à plusieurs animaux que nous connoissons aujourd'hui, et notamment : 1.° à l'ANTILOPE proprement dite, *antilope cervicapra ;* 2.° à l'*antilope coësdoës* ou *condoma* ; *antilope strepsiceros*, Linn. ; 3.° à une race de *moutons* de Crête, que Belon assure être encore appelée *strepsiceros* dans cette île.

C'est à Buffon qu'est dû le premier rapprochement, qui a été combattu par Pallas et par M. Cuvier. Le second est dû à Caïus qui, pour la première fois, représenta la tête du *coësdoës*, dans l'ouvrage de Gesner ; il fut adopté par Linnæus, et par les naturalistes nomenclateurs, bien qu'il fût improbable que les anciens eussent connu un animal particulier seulement aux environs du Cap de Bonne-Espérance. Le troisième, fondé sur le rapport de Belon, est le plus probable aussi Buffon et Pallas l'ont-ils adopté. Pallas, néanmoins, remarquant que la figure du *strepsiceros* donnée par Belon ressembloit assez à une gazelle, avoit d'abord voulu y reconnoître l'*antilope saïga ;* mais il finit par adopter, à cet égard, l'opinion de Buffon.

Ce *strepsiceros* de Crête est fort semblable à nos brebis ; ses cornes sont rondes, droites, et tordues en spirale. Il habite les montagnes. (DESM.)

STREPSICHEROS. *V.* STREPSICEROS. (DESM.)

STREPSILAS. C'est dans Illiger le nom générique du TOURNEPIERRE. (V.)

STREPSIRRHINI. M. Geoffroy a donné ce nom, qui signifie *nez tordu* ou *narines tordues*, aux quadrumanes de la famille des *makis* que nous avons appelés LÉMURIENS. (DESM.)

STREPTACHNE, *Streptachne.* Genre de plantes établi par R. Brown, dans la triandrie monogynie et dans la famille des graminées. Il est fort voisin des STIPES. Ses caractères sont : balles calicinales de deux valves légèrement aristées ; bales florales de deux valves inégales, la plus grande aristée, et enveloppant la plus petite.

Trois nouvelles espèces ont été ajoutées à ce genre par M. Kunth, dans le bel ouvrage d'Humboldt et Bonpland, sur les plantes de l'Amérique méridionale, et une d'elles y est figurée. (B.)

STREPTION, *Streptium.* Genre de plantes établi par Roxburg. Il doit être réuni au genre PRIVA d'Adanson. (B.)

STREPTION, *Streptium.* Autre genre de plantes de la famille des mousses, qui ne diffère pas de celui appelé TORTULE. (B.)

STREPTOGYNE, *Streptogyna.* Genre de plantes de la famille des graminées, introduit par Palisot-de-Beauvois. Ses

caractères sont : balle calicinalle de deux valves inégales, et renfermant trois ou cinq fleurs ; balle florale composée de deux valves roulées, émarginées, sétigères ; écailles lancéolées ; ovaire barbu ; stigmate légèrement épineux, se recoquillant par la dessiccation.

Une seule espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, constitue ce genre. (B.)

STREPTOPE, *Streptopus.* Genre de plantes établi par Michaux, dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*, aux dépens des Uvulaires de Linnæus.

Ce genre offre pour caractères : une corolle campanulée à divisions droites ; six étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate très-court ; une baie presque globuleuse, à trois loges, contenant, chacune, plusieurs semences.

Ce genre renferme trois espèces qui sont des plantes à tiges feuillées, fort voisines des Muguets.

L'une, le Streptope distors, est glabre, a les feuilles amplexicaules, les fleurs solitaires, axillaires et portées sur de longs pédoncules tortus. C'est l'*uvulaire amplexifeuille* qu'on trouve en Europe et en Amérique, sur les montagnes élevées.

L'autre, le Streptope rose, est glabre, luisant, a les feuilles amplexicaules, ciliées par des dentelures, les fleurs rougeâtres, et les anthères bicornes.

On le trouve sur les montagnes de la Caroline.

La dernière, le Streptope lanugineux, est velu, a les feuilles sessiles, un peu en cœur à leur base, les pédoncules très-courts, portant chacun deux fleurs verdâtres.

On le trouve avec le précédent. (B.)

STREPTOSTACHYS, *Streptostachys.* Genre de graminées établi par Desvaux, sur une seule espèce. Il offre pour caractères : des rameaux portant seulement des épillets stériles, oblongs, arqués, composés de beaucoup d'écailles imbriqués, et des rameaux portant seulement des épillets fertiles, composés d'une balle calicinale, de deux valves presque égales, entières, l'inférieure aplatie à sa base, et contenant deux fleurs ; l'inférieure neutre, d'une seule valve ; la supérieure, hermaphrodite, de deux valves coriacées ; des écailles tronquées et frangées ; semence tricorne.

La disposition des épillets stériles et des épillets fertiles rend ce genre fort remarquable. (B.)

STREPSIPTÈRES, *Stresiptera.* Ordre d'insectes. *Voyez* Rhipiptères. (L.)

STRIÉ. On donne ce nom à plusieurs espèces de poissons, à un Chétodon, à un Labre, à un Lutjan, etc. (B.)

STRIÉE. Ce sont l'*helix cinerea* et *pulchella* de Poiret. *V.* au mot MAILLOT. (B.)

STRIES. Petits filets saillans et parallèles entre eux, qu'on voit à la surface de presque tous les cristaux. Quand elles sont fortes on leur donne le nom de *cannelures*. Les stries sont tantôt longitudinales ou parallèles à l'axe du cristal, comme dans le schorl, l'émeraude et la topaze de Sibérie, etc.; et tantôt transversales, comme dans le cristal de roche, le corindon, le mica, etc. Quelquefois les stries se trouvent placées dans le sens des lames du cristal; d'autres fois elles les coupent à angles droits. (PAT.)

STRIGA, *Striga*. Plante de la Chine, à tige simple, à feuilles lancéolées, linéaires, très entières, sessiles, alternes, glabres; à fleurs jaunes, solitaires et axillaires, qui forme un genre dans la diandrie monogynie.

Ce genre, établi par Loureiro, offre pour caractères: un calice persistant à quatre divisions subulées, velues et égales; une corolle monopétale, à tube long, mince, courbé à son sommet, à limbe divisé en quatre parties arrondies, dont la supérieure est plus grande et émarginée; deux étamines à filamens très-courts; un ovaire supérieur, oblong, à style long, et à stigmate simple, et une capsule ovale, oblongue, uniloculaire et polysperme, qui contient un grand nombre de semences menues. (B.)

STRIGÉE, *Strigea*. Genre de vers libres établi pour séparer quelques espèces des PLANAIRES. Il a pour caractères: un corps cylindrique, inégal, auriforme, divisé par un étranglement, et ayant une ouverture à l'une ou à l'autre extrémité. *V.* AMPHISTOME. (B.)

STRIGILIE. Genre qui ne diffère pas suffisamment de l'ALIBOUFIER pour être conservé. (B.)

STRIGLIE, *Striglia*. Champignon du genre AGARIC (*agaricus quercinus*, Linn.), qui diffère des autres en ce que ses lames s'anastomosent de distance en distance, ce qui a paru suffisant à Adanson pour en faire un genre. Paulet a appelé ce champignon LABYRINTHE ÉTRILLE, et lui a adjoint deux autres espèces. Ce genre a été aussi appelé FOVÉOLAIRE et TREMANTHE. (B.)

STRIGLIONE. Le CYPRIN CHUB porte ce nom à Nice. (DESM.)

STRILLOZZO. Dans Olina, c'est le PROYER. (V.)

STRIPCHOCHEROS. Le même *mouton* que le STREPSICEROS. (S.)

STRIPERZ et STRIPMULM. Ces noms allemands sont donnés par Stutz, Gerhard et Brunnich, au plomb sulfuré

argentifère, et par Kirwan, au plomb sulfuré strié. (LN.)

STRIPHOCHÈRE. *V.* STREPSICEROS, espèce de *mouton.* (S.)

STRIX. Nom latin de l'EFFRAIE. Gesner et Aldrovande l'ont appliqué au *chat-huant*, et ils ont été imités dans cette méprise par la plupart des ornithologistes modernes; mais Belon a fait une erreur plus grave, en attribuant le nom de *strix* à l'*engoulevent.* (S.)

STROBILE. Sorte de FRUIT : il ne diffère pas du CONE. *V.* ces mots et l'article CONIFERE. (B.)

STROBILOPHAGA. Nom tiré du grec et générique du DUR-BEC. *V.* ce mot. (V.)

STROBON. L'un des noms du *ladanum*, selon Pline. (LN.)

STRŒMIA. *V.* CADABA. (B.)

STROHSTEIN. PIERRE DE PAILLE en allemand, KARPHOLITE ou CARPHOLITE en grec. Substance minérale d'un blanc-jaunâtre, analogue à celui de la paille ou de la cire, et d'une structure fibreuse-fasciculée et radiée, semblable à celle de la wavellite et de la mésotype fibreuse : elle a l'éclat soyeux; elle est opaque et tendre. Sa pesanteur spécifique est de 2,935; au chalumeau elle se boursouffle et se fritte, puis blanchit et devient éclatante; il n'en existe point d'analyse. Werner place cette pierre près de la grammatite (amphibole blanc), et effectivement elle ressemble beaucoup à certaines variétés de cette substance.

Elle a été découverte à Schlackenwalde, en Bohême, remplissant ou tapissant les fentes d'un granite de l'espèce dite *greissen*, par les Allemands, qui est une roche grenue, essentiellement composée de quarz et de mica; elle y est accompagnée de chaux sulfatée bleue et de quarz blanc. (LN.)

STROMATÊE, *Stromatæus.* Genre de poissons de la division des APODES, dont les caractères consistent à avoir le corps très-comprimé et ovale.

Ce genre semble être une anomalie dans la division des APODES, car tous les autres genres qui la composent ont le corps très-allongé, plus ou moins cylindrique ou serpentiforme, et, ici, il est aussi large que long et aussi aplati que celui des CHÉTODONS.

On connoît cinq espèces de stromatées, parmi lesquelles se trouvent :

Le STROMATÉE FIATOLE, qui a des dents au palais; deux lignes latérales de chaque côté; plusieurs bandes transversales. On le trouve dans la Méditerranée et dans la mer Rouge. On le connoît sur nos côtes sous le nom de *fiatole*,

de *stromatée*, de *lisette* et de *tronchon*. Ses couleurs sont brillantes ; son dos est bleu ; son ventre blanc ; le bord de ses lèvres rouge, et ses côtés fasciés par des raies en zigzag, nombreuses et dorées. Sa bouche est petite ; ses mâchoires et son palais sont munis de dents. Il a deux lignes latérales, l'une droite et l'autre courbe. La nageoire de sa queue est très-fourchue. Il constitue aujourd'hui le genre FIATOLE.

Ce poisson n'est pas le stromatée d'Athénée, comme Artédi l'avoit cru.

Le STROMATÉE PARU est privé de dents au palais, a une seule ligne latérale de chaque côté, et point de bandes transversales. *Voy.* pl. P 28. On le trouve dans les mers du Brésil et de l'Inde. Son dos est doré et son ventre argenté. Sa chair est blanche, tendre et d'un excellent goût. On le prend au filet et à l'hameçon. Il vit de petits poissons et de vers. Sloane l'a mentionné sous le nom de *pompus*. Le *stromatée cumarta* de Molina, qui vit dans les eaux douces du Chili, et qui a le dos bleu, n'est regardé que comme une variété de celui-ci par Lacépède ; mais on peut en douter.

Le STROMATÉE GRIS a trente-cinq rayons à la nageoire du dos; une seule ligne latérale ; point de bandes transversales; le lobe inférieur de la caudale beaucoup plus long que le supérieur. Il est figuré dans Bloch, pl. 420, et dans le *Buffon* de Déterville, vol. 1, pag. 114. Il vient de la mer des Indes, et n'entre jamais dans les rivières. Sa chair est très-délicate, et sa tête surtout est fort recherchée. On le mange frit ou grillé, et on le conserve dans de la saumure de tamarin. On le pêche dans toutes les saisons.

Le STROMATÉE ARGENTÉ a trente-huit rayons à la dorsale ; une seule ligne latérale ; point de bandes transversales ; les écailles petites, argentées, et foiblement attachées à la peau ; le museau avancé en forme de nez au-dessus de la mâchoire supérieure. Il est figuré dans Bloch, pl. 421, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 1, pag. 114. On le pêche avec le précédent.

Le STROMATÉE NOIR a quarante-six rayons à la nageoire du dos ; une seule ligne latérale ; point de bandes transversales ; point de saillie au museau ; la couleur noirâtre. Il est figuré dans Bloch, pl. 422, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 1, pag. 124. On le trouve avec les précédens. (B.)

STROMBE, *Strombus*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui présente des coquilles ventrues, terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend, avec l'âge, en un lobe simple ou digité.

Les coquilles de ce genre font partie de la famille des *ro-*

chers de Dargenville, et ne diffèrent en général des autres rochers du même auteur, qui forment le genre *rocher proprement dit* des naturalistes systématiques, que par le sinus distinct du canal de leur base, et par un plus grand élargissement de leur lèvre ; aussi tout ce qui a été dit de général au mot Rocher, leur convient-il.

Les *strombes* sont des coquilles très-tourmentées dans leurs formes, c'est-à-dire plissées, courbées, noueuses, épineuses, striées de toutes manières ; tantôt ovales avec une large base, tantôt turriculées avec une base plus rétrécie, mais toujours d'une consistance solide, même lourde. Il en est de très-gros. Quelquefois leur lèvre se divise en plusieurs cornes allongées, étroites ou courbes, qui sont très-remarquables pour ceux qui les voient pour la première fois.

Les strombes, dans leur jeunesse, ne portent pas toujours le caractère du genre. Ce n'est qu'à un certain âge que ceux qui sont digités, par exemple, prennent les saillies qui les distinguent. L'expérience seule peut mettre en état de juger des changemens que chaque espèce est dans le cas d'éprouver ; ainsi on n'entrera pas dans de plus grands détails à cet égard.

Les animaux qui habitent les strombes ne sont point connus des naturalistes ; cependant il y a tout lieu de croire, par analogie, que ceux des grandes espèces, surtout, sont fort peu différens de ceux des rochers.

C'est dans les mers de l'Inde qu'on trouve le plus d'espèces de strombes. Il n'y en a que trois ou quatre espèces en Europe.

Lamarck a divisé ce genre en trois autres, savoir : Ptérocère, Rostellaire et Strombe. Il en a ainsi modifié l'expression caractéristique : coquille ventrue, terminée à sa base par un canal court, échancré ou tronqué, dont le bord droit se dilate avec l'âge en aile simple, entière, ou à un seul lobe, et ayant inférieurement un sinus distinct de l'échancrure de sa base.

Bruguière, avant lui, en avoit aussi séparé un grand nombre d'espèces pour former son genre Cérite.

Linnæus a indiqué ces coupes en divisant ses *strombes* en quatre sections, savoir : les *digités*, les *lobés*, les *ventrus* et les *turriculés*.

Les trois premières divisions fournissent une quarantaine d'espèces, dont les plus communes ou les plus saillantes sont :

Parmi les *strombes digités* :

Le Strombe pied de pélican, dont la lèvre est palmée par quatre cornes anguleuses, et qui a la gorge unie. Il se trouve dans les mers d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. On le mange, quoique sa chair soit coriace.

Le Strombe goutteux a six cornes courbes à sa lèvre, et

la queue recourbée. Il est figuré pl. 18, et se trouve dans la mer des Indes.

Le Strombe mille pieds a dix cornes droites et courtes à la lèvre : la gorge un peu striée ; le dos tuberculé et comprimé. Il se trouve dans la mer des Indes.

Parmi les *strombes lobés :*

Le Strombe coq, dont la lèvre est très-allongée, avec une pointe en avant ; le dos couronné et la queue droite. Il se trouve dans les mers d'Asie et d'Amérique.

Le Strombe oreille de Diane, dont la lèvre a une pointe en avant, et le dos des épines. Il se trouve dans les mers de l'Asie.

Le Strombe kalun, *Strombus lentiginosus*, dont la lèvre est très-épaisse, un peu concave, et a un sinus profond en avant. Il se trouve dans la Méditerranée, la mer Rouge, à l'embouchure du Sénégal. Adanson le regarde comme le *murex marmoreus* de Belon, et par suite comme la véritable Pourpre des Latins. Il est certain que son animal présente une couleur rouge. On croit que c'est aussi lui qui fournissoit la véritable Blatte de Byzance.

Le Strombe celte, dont la lèvre est saillante antérieurement, arrondie, unie ; la spire épineuse ; la queue obtuse et à trois lobes. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Parmi les *strombes ventrus :*

Le Strombe lucifer, dont la lèvre est antérieurement arrondie, entière, le ventre doublement strié ; la spire couronnée de tubercules, dont les supérieurs sont plus petits. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Le Strombe géant, dont la lèvre est arrondie, très-grande, le ventre et la spire couronnés d'épines coniques, écartées. Il se trouve dans les mers d'Amérique. Il est très-commun non-seulement dans les collections, mais encore chez les personnes qui ne s'occupent point d'histoire naturelle. Il orne les cheminées et se fait remarquer par sa grandeur.

Le Strombe très-large, qui a la lèvre arrondie, très-grande ; le ventre sans épines ; la spire avec des tubercules très-apparens. Il se trouve dans les mers d'Asie.

Le Strombe canaris, qui est presque en cœur avec la lèvre arrondie, courte, obtuse, unie ainsi que la spire. Il se trouve dans les mers d'Asie.

Le Strombe entonné a la lèvre arrondie, obtuse ; le ventre uni, avec quatre fascies pâles, linéairement ponctuées. Il se trouve dans les mers d'Asie. (B.)

STROMBITES. Ce sont les Strombes devenus fossiles. On donne aussi ce nom à d'autres coquilles, dont la forme est à peu près semblable. (B.)

STROMBOME, *Stromboma.* Genre de plantes établi par Draparnaud, dans la famille des CHAMPIGNONS. Il offre pour caractères : un réceptacle membraneux, lacuneux, et des tubercules stipités, simples ou articulés.

On doit rapporter à ce genre les ASCOPHORE LIMBIFLORE et IDSCIFLORE de Tode, et la plupart des PUCCINIES de Persoon.

Les *euphorbes* sont attaqués par une rouille jaune qui est l'ECEDIE DES EUPHORBES de Persoon et par une rouille brune qui est le *strombome brun* de Draparnaud. (B.)

STROMBUS CHIRAGRA. *V.* CROCHET DE MATELOT.

STROME. On a donné ce nom aux expansions des HYPOXYLÉES, qui sont épaisses, fongueuses, et se développent comme les LICHENS CRUSTACÉS. (B.)

STROMFINCK. Nom du PÉTREL, dit l'OISEAU DE TEMPÊTE, aux îles Feroé. (V.)

STROMIÉE. Synonyme de CADABA. (B.)

STROMLING. Nom suédois d'un poisson du genre CLUPÉE, qu'on prend en grand nombre dans la mer Baltique. (B.)

STRONGLE. Chabert donne à tort ce nom aux ascarides (*Voy.* ce mot), et transporte aux vrais strongles la dénomination d'ASCARIDES. (DESM.)

STRONGLE, *Strongylus.* Genre de vers intestins, établi par Muller. Ses caractères sont : corps allongé, cylindrique, élastique, obtus antérieurement et offrant une bouche orbiculaire, ciliée ou papilleuse, atténué postérieurement et terminé, dans les mâles seulement, par une bourse lobée, d'où sort un filet servant à la génération.

Ce genre, auquel Rudolphi rapporte trente-quatre espèces, se rapproche des ASCARIDES, des LIORYNQUES et des UNCINAIRES. Il ne diffère pas du DIOCTAPHYME de Collet-Maigret. Il renferme des vers vivant dans les intestins et les autres organes des hommes et des animaux, dont la couleur est blanche ou rougeâtre et la peau transparente, dont les organes de la génération sont bien distincts dans les deux sexes.

Les plus communes ou les plus remarquables des espèces de ce genre, sont :

Le STRONGLE DU CHEVAL, qui est long de deux pouces ; dont la bouche est entourée de cils droits, et dont la bourse offre trois lobes. Il se trouve souvent en grande abondance dans le cheval, l'âne et le mulet. Il pénètre dans les artères et y cause des anévrismes. *Voy.* pl. P 10, où il est figuré.

Le seul symptôme auquel on reconnoisse la présence des strongles, dans ces trois derniers animaux, est leur sortie avec les matières fécales. Ils sont souvent implantés avec

tant de force, dans la tunique veloutée qui revêt leur estomac et leurs intestins, qu'on ne les en détache que difficilement. Leurs effets sont les mêmes que ceux des autres vers; aussi, lorsque leur multiplication devient trop considérable, les mêmes moyens curatifs, c'est-à-dire l'huile empyreumatique, leur convient également. (*Voy.* au mot VERS INTESTINAUX.)

Le STRONGLE DES COCHONS, *Strongylus dentatus*, dont la bouche est entourée de cils recourbés; dont le corps est pourvu, des deux côtés, d'une membrane latérale, et dont la bourse offre trois loges. On le trouve très-fréquemment dans les intestins des cochons

Le STRONGLE DES REINS, ou STRONGLE GÉANT, *Ascaris visceralis* de quelques auteurs, a jusqu'à trois pieds de long et la grosseur du petit doigt; sa couleur est souvent du plus beau rouge; sa bouche est entourée de six papilles; sa bourse (dans le mâle) n'est pas lobée. C'est lui que Collet-Maigret a décrit sous le nom de DIOCTOPHYME. On le trouve dans les reins de l'homme, du chien, du loup, de la marte, etc., rarement dans les intestins ou les autres viscères. Presque toujours il cause la mort, et il n'est pas possible de s'opposer aux douloureux effets de sa présence.

Le STRONGLE PAPILLEUX a la bouche très-large, entourée de six papilles coniques; le corps crénelé des deux côtés, et la bourse (dans le mâle) entière et tronquée. On le trouve dans les intestins des oiseaux.

Je renvoie aux ouvrages de Muller ceux qui désireroient connoître les motifs sur lesquels est appuyée l'opinion que les strongles ont des sexes distincts, cette opinion n'ayant plus aujourd'hui de contradicteurs. (B.)

STRONGLYON, *Stronglyum.* Genre de CHAMPIGNONS établi aux dépens des TRICHODERMES : il ne renferme qu'une espèce, qui se voit fréquemment dans les serres sur le tan et sur la sciure de bois, en plein air. (B.)

STRONGYLE. L'une des espèces d'ALUMEN de Pline, qui n'est pas l'alun, mais un fer sulfaté naturel très-impur. (LN.)

STRONGYLUS. *V.* STRONGLE. (DESM.)

STRONTIANE. Elle a été considérée, jusqu'à ces derniers temps, comme une terre alcaline simple; mais actuellement la chimie la place, comme toutes les terres, au rang des oxydes métalliques; ainsi, la strontiane est un corps composé d'oxygène uni à un métal qu'on nomme *strontium.* Ce métal est brillant; mais, du reste, on ne sait rien autre chose sur ses propriétés, sinon qu'il a une telle affinité pour l'oxygène, qu'il s'oxyde promptement.

L'*oxyde de strontium*, ou la strontiane, a été long-temps confondu avec la baryte, et ces deux substances ont, en effet, beaucoup de ressemblance. Crawfort, en 1790, soupçonna l'existence de la strontiane dans un minéral,de Strontian, en Écosse, qu'on avoit pris pour de la baryte carbonatée et qui se trouva être de la strontiane carbonatée, comme le démontrèrent Hope et Klaproth en 1793 et 1794, tout en constatant l'existence de la strontiane et en lui donnant le nom du pays où l'on avoit fait sa découverte.

La strontiane est d'un blanc gris, très-caustique, beaucoup plus que la chaux. Elle verdit fortement le sirop de violettes, et rougit la couleur du curcuma. Sa pesanteur spécifique est de 4 environ. Elle se comporte avec l'oxygène, l'air atmosphérique, les corps combustibles simples et composés, comme la chaux. Elle n'est d'aucun usage; quelquefois, cependant, on l'emploie comme réactif dans les laboratoires de chimie. On retire la strontiane en calcinant le nitrate de strontiane dans un creuset de platine. On la conserve dans des flacons bouchés à l'émeril, car cet oxyde a beaucoup d'affinité pour l'eau et pour l'humidité. Lorsqu'on verse de l'eau sur de la strontiane, celle-ci se boursoufle beaucoup plus que la chaux, s'échauffe peut-être davantage et siffle plus fortement; mêlée avec assez d'eau pour faire bouillie, elle se prend en masse cristalline.

La dissolution de strontiane dans l'eau est incolore, âcre, caustique; elle agit sur les couleurs végétales de la même manière que la strontiane solide, et ramène au bleu la teinture de sirop de violettes rougie par un acide. Cette dissolution, connue sous le nom d'*eau de strontiane,* lorsqu'elle est saturée, cristallise par refroidissement; il se forme un hydrate de strontiane en cristaux lamelliformes à sommet dièdre aigu. L'on dit aussi qu'elle cristallise en cube, ce qui paroît discordant et doit faire penser qu'on aura voulu dire en prisme carré. Cet hydrate de strontiane est composé de 68 d'eau et de 32 de strontiane.

L'eau de strontiane, exposée à l'air, en attire l'acide carbonique et se couvre de pellicules blanches qui sont un carbonate de strontiane, sel insoluble. Si l'on verse dans la dissolution de strontiane, de l'acide muriatique, et que l'on concentre la liqueur, on obtient un muriate de strontiane qui, dissous dans l'alcool, lui donne la propriété de brûler avec une belle flamme purpurine. Ce caractère est même décisif pour distinguer la strontiane de la baryte; car le muriate de baryte communique à la flamme de l'alcool une couleur bleue mêlée de jaune.

La strontiane se combine avec les acides et forme des

sels, les uns solubles dans l'eau et déliquescens, tels que le nitrate, le muriate et le muriate suroxygéné de strontiane ; d'autres insolubles, par exemple, le carbonate et le sulfate de strontiane. Ces deux derniers sels à base de strontiane sont les seuls qui existent dans la nature : le premier est le plus rare ; quant au second, quoique assez répandu, il ne forme point de couches à lui seul, il n'est que disséminé dans d'autres substances. Ces deux sels vont nous occuper ; nous leur donnerons les noms minéralogiques de strontiane carbonatée et de strontiane sulfatée.

Quant aux sels artificiels de strontiane, comme ils n'ont rien qui puisse les faire remarquer, nous n'en traiterons pas ; nous ferons observer seulement que, mis en contact avec la flamme d'une bougie, ils la colorent plus ou moins en violet : ce caractère est surtout à un haut degré dans le nitrate de strontiane.

Il y a trois ans, M. Stromeyer découvrit la strontiane dans l'arragonite qui, comme on sait, est un carbonate de chaux qui diffère du carbonate de chaux ordinaire par plusieurs caractères essentiels, et notamment par la cristallisation. Cette nouvelle découverte sembloit devoir confirmer l'opinion de quelques minéralogistes qui pensent que les caractères chimiques et cristallographiques des minéraux doivent avoir la prééminence, et qui se trouvoient contrariés par l'exception remarquable que l'arragonite y apportoit. Mais depuis, on a fait de nouvelles analyses des diverses arragonites, et l'on a vu que la strontiane n'y est qu'un principe accidentel. Ces résultats n'étoient pas connus lorsque nous avons donné notre article ARRAGONITE.

STRONTIANE CARBONATÉE (*Strontite*, Hope ; *Strontianite*, Klapr., Reuss. ; *Strontionite*, Schmeiss. ; *Strontianite*, Delam., Kirw., James. ; *Strontian*, W. ; *Carbonate de strontiane*, Pelletier ; *Strontiane carbonatée*, Haüy ; *Stronthiane carbonatée*, Bourn.). Elle est soluble, avec une lente effervescence dans les acides nitrique et muriatique ; et un papier trempé dans sa dissolution et desséché ensuite, brûle avec une flamme purpurine. Ce caractère la distingue particulièrement de la baryte carbonatée qui, dans de semblables circonstances, manifeste une vive effervescence et donne à la flamme du papier une couleur bleue et jaune.

La strontiane carbonatée se trouve en masses cristallines, radiées, ou bien en cristaux : ceux-ci sont rarement nets. Elle est ou blanche, ou blanc grisâtre, et souvent d'un blanc verdâtre analogue soit au vert pomme, soit au vert d'asperge, soit au vert jaunâtre de la paille. Sa cassure transversale, est vitreuse, luisante et grasse. Dans les grandes masses, la cas-

sure principale est scapiforme, fibreuse, à fibres fasciculées ou entrelacées. Ses fragmens sont anguleux et cannelés.

La forme primitive des cristaux est celle d'un prisme hexaèdre régulier.

La strontiane carbonatée est translucide en masse; les petits cristaux sont quelquefois transparens. Elle se casse aisément, se laisse rayer par l'acier et raye la chaux carbonatée. Sa pesanteur spécifique est de 3,675 (Klaproth); 3,644 (Kirwan); 3,658 (Haüy).

Elle est infusible au chalumeau; mais elle devient blanche, opaque, et colore la flamme en couleur pourpre foncé.

Elle est composée de :

	Hope.	*Klaproth.*	*Pelletier.*	*Bucholz.*
Strontiane.	61,21 . . .	69,5 . . .	62 . . .	74
Acide carbonique.	30,20 . . .	30,0 . . .	30 . . .	25
Eau.	8,50 . . .	0,5 . . .	8 . . .	0,5

La strontiane carbonatée, cristallisée régulièrement, est très-rare. Ses formes sont : 1.° *prismatique*, l'hexaèdre régulier; 2.° *annulaire*, l'hexaèdre dont les bords des bases sont tronqués; 3.° *trihexaèdre*, l'hexaèdre terminé à ses extrémités par des pyramides à six faces triangulaires; 4.° *bisannulaire*, la variété annulaire augmentée de six faces au pourtour des bases; 5.° *aciculaire*, la forme prismatique allongée en pyramide aiguë et très-grêle; 6.° *radiée*, des prismes cannelés, radiés, très-aigus, entrelacés et hérissant l'intérieur des cavités ou l'extérieur des masses.

La strontiane carbonatée n'est pas fort répandue; elle n'a été rencontrée jusqu'à présent que dans quatre endroits différens.

C'est à Strontian, dans l'Argyleshire en Ecosse, qu'elle a été découverte pour la première fois. Elle est dans des filons de plomb sulfuré, qui traversent des couches de gneiss, associée au plomb sulfuré, à la chaux carbonatée, à la baryte sulfatée, etc.

Le second gisement de cette substance est celui de Braunsdorf en Saxe; elle y est en cristaux aciculaires entrelacés et fasciculés dans tous les sens et formant de belles cristallisations d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, qui ont un brillant perlé; elle y a pour gangues des minerais de cuivre pyriteux et de chaux carbonatée. Cette variété de strontiane avoit été prise d'abord pour de l'arragonite, erreur dans laquelle il étoit aisé de tomber en ne considérant que ses caractères extérieurs.

Il existe une variété de strontiane carbonatée, blanche, radiée, à Pisope, près de Popayan, au Pérou.

Dans ces derniers temps, on a découvert la strontiane carbonatée cristallisée à Salzbourg; M. Haüy en a donné la description dans le troisième volume des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, et il en a fait connoître trois variétés de formes.

Quant à la strontiane carbonatée de Sibérie, indiquée par Patrin, c'est de la baryte carbonatée. On peut en dire autant du *baryto-calcite* de Schumacher, observé à Konsberg. *V.* BARYTO-CALCITE et STOROMÉSSITE.

STRONTIANE SULFATÉE (*Spath séléniteux de Sicile*, Romé-de-l'Isle; *Strontiane*, Daubent.; *Schutzit*, Reuss.; *Célestin*, Wern.; *Célestine*, James.). Ce sel pierreux et la baryte sulfatée ont beaucoup de rapports communs : cependant, lorsqu'on en a vu plusieurs échantillons, on les distingue aisément. M. Haüy fait observer que les cristaux de la strontiane sulfatée sont, en général, plus petits et transparens ; que leurs pans sont ordinairement ondulés, au lieu d'être striés ; que leur couleur est plutôt bleuâtre que jaunâtre ; que ses cristaux sont plus rarement d'une forme aplatie, et que ses masses fibreuses ont leurs fibres conjointes, au lieu de les avoir radiées. On doit ajouter à ces caractères secondaires ceux de premier ordre, fournis par la cristallisation et l'analyse chimique. La forme primitive de la strontiane sulfatée est le prisme droit à base rhombe de 104° 48' et 75° 12', dans lequel le rapport de la hauteur à l'un des côtés est de 113 à 114 environ. Ce prisme est un peu plus obtus que celui de la baryte sulfatée. Quant à l'analyse chimique, elle démontre d'une manière positive que cette substance est essentiellement composée de strontiane et d'acide sulfurique.

La strontiane sulfatée à été nommée *célestine* par Werner, parce que ses couleurs sont le bleu clair du ciel, ou plus rarement, le bleu indigo; cependant il y en a de grise, de blanche, de rougeâtre et même de couleur de chair.

Elle est cristallisée ou bien en masses à contexture cristalline. Ses formes ordinaires sont prismatiques et peu nombreuses : nous les indiquerons plus bas. Lorsqu'elle est en masse, elle est laminaire, ou radiée, ou fibroso-laminaire.

Elle est translucide ou transparente et jouit de la réfraction double. On la casse aisément. La cassure de ses cristaux est lamelleuse ; celle des masses est laminaire ou fibreuse, ou les deux à la fois.

Elle raye la chaux carbonatée et la baryte sulfatée, mais elle est rayée par la chaux fluatée.

Sa pesanteur spécifique varie de 3,59 à 3,96.

Exposée à la flamme du chalumeau, la strontiane sulfatée la colore légèrement en rouge, et se change en un émail blanc friable. Mise sur la langue, après la calcination, elle n'y ex-

cite qu'une légère saveur acide, très-différente de celle de l'hydrogène sulfuré que la baryte sulfatée exhale en pareil cas.

La strontiane sulfatée est composée de :

Strontiane.	54 . . .	57 . . .	58
Acide sulfurique. . .	46 . . .	43 . . .	42
Fer oxydé.	0	0 . . .	trace.

La première analyse est celle de la strontiane sulfatée de Sicile par M. Vauquelin; la deuxième, celle d'une autre strontiane sulfatée par Rose, et la troisième celle de la strontiane sulfatée de Frankstown en Pensylvanie, par Klaproth.

Nous diviserons la strontiane sulfatée en trois variétés principales : la strontiane sulfatée cristallisée, la strontiane sulfatée barytifère et la strontiane sulfatée calcarifère.

Strontiane sulfatée cristallisée.

La strontiane sulfatée présente des formes cristallines régulières peu variées, et par conséquent peu nombreuses. Les plus remarquables sont les suivantes :

1.° *Strontiane sulfatée unitaire*, Haüy, Trait., 36, f. 121. Prisme droit, rhomboïdal, à sommet cunéiforme composé de deux facettes triangulaires qui appartiennent aux pans du noyau primitif.

2.° *Strontiane sulfatée émoussée*, Haüy, l. c., f. 122. La même que la précédente, mais le prisme à six pans, ou, si l'on veut, le noyau primitif dont les quatre angles solides aigus sont interceptés chacun par une facette trapézoïdale.

3.° *Strontiane sulfatée bisunitaire*, Haüy, l. c., f. 123. Prisme hexaèdre fort court, dont les bases répondent aux arêtes latérales du noyau.

4.° *Strontiane sulfaée dodécaèdre*, Haüy, l. c., fig. 124. La variété unitaire dont le sommet, toujours cunéiforme, est à quatre facettes : deux pentagonales contiguës au sommet, et deux trapézoïdales et latérales.

5.° *Strontiane sulfatée épointée*, Haüy, l. c., fig. 125. La précédente dont le prisme a six pans : toutes les faces du sommet sont pentagonales.

6.° *Strontiane sulfatée entourée*, Haüy, l. c., fig. 126. La précédente, dont quatre arêtes longitudinales obliques du sommet sont interceptées par autant de facettes triangulaires scalènes.

7.° *Strontiane sulfatée anamorphique*, Haüy, l. c., fig. 127. Prisme à six pans épointé sur ses quatre angles solides, aigus et ayant les bords de ses bases remplacés par autant de facettes. Dans cette forme, le noyau primitif se trouve placé dans le cristal à contre sens et de manière que ses plans de base ont une position verticale parallèle aux deux pans les plus étroits du prisme.

En général, toutes les formes prismatiques de la strontiane sulfatée présentent le même phénomène.

Il y a encore d'autres formes cristallines qui, étant plus rares, seront passées sous silence; ensuite, nous mentionnerons les variétés *apolome*, et *dioxynite* lorsque nous décrirons la strontiane sulfatée calcarifère.

Les cristaux prismatiques de strontiane sulfatée sont ordinairement groupés entre eux par leurs extrémités, qui forment des masses compactes radiées. Ce caractère a paru assez important à Werner pour l'engager à distinguer la strontiane cristallisée ainsi, et à l'appeler *saulenformiger celestin*, nom qui répond au *strahliger celestin* de Karsten et au *radiated célestine* de Jameson : elle paroît plus pesante que la variété suivante. Selon Clayfield et Karsten, sa pesanteur spécifique est de 3,961.

Werner nomme *schaaliger celestin* la strontiane sulfatée en masses laminaires, dont les cristaux sont plats, de forme *bisunitaire*, quelquefois modifiés par de nouvelles facettes, et qui ont un éclat plus ou moins nacré ou luisant : c'est le *blaettricher celestin* de Karsten et le *foliated celestine* de Jameson.

Enfin, Werner appelle *fasriger celestin*, c'est-à-dire, célestine fibreuse, celle qui est en masses fibreuses, à fibres parallèles, perpendiculaires ou conjointes et fasciculées : c'est la strontiane sulfatée fibreuse ou conjointe de M. Haüy (Tabl. comp.). Selon Karsten et Klaproth, la pesanteur spécifique de la strontiane sulfatée radiée est de 3,721 et 3,830.

La strontiane sulfatée cristallisée appartient aux terrains secondaires, soit d'ancienne, soit de nouvelle formation, et plus particulièrement aux formations gypseuses.

Elle a été découverte, pour la première fois, par Dolomieu en Sicile, dans les mines de soufre du Val Mazzara et du Val-di-Noto. C'est surtout dans la mine de la Catholica, près Girgenti (l'ancienne Agrigente), qu'il a trouvé ce sel en gros volume et en cristaux blancs, limpides, qui ont jusqu'à la grosseur du doigt. Les groupes des cristaux de cette localité sont encore les plus beaux que nous connoissions.

A Conilla, près Cadix, la strontiane sulfatée se trouve en cristaux épars et d'un bleu tendant quelquefois au vert, dans les cavités de la pierre grise qui contient le soufre : elle n'y est pas très-abondante. Ses cristaux n'acquièrent pas le grand volume de ceux de Sicile.

La mine de soufre de Césène, en Italie, offre, quoique assez rarement, des cristaux de strontiane sulfatée, blancs comme ceux de Sicile, mais moins volumineux. La pierre

de Vulpino (*chaux anhydro-sulfatée*) contient des cristaux gris de strontiane sulfatée.

Ce sel pierreux cristallisé a encore été trouvé, dans ces dernières années, à Léogang près Salzbourg et dans les environs de Greden, dans le cercle de l'Inn en Tyrol. Il a pour gangue une pierre calcaire grise.

La strontiane sulfatée, lamelleuse, cristallisée ou simplement en lames, est plus répandue que celle en prismes. Elle appartient aux terrains de transition et de laves. Cette strontiane se trouve dans les laves du Vicentin, à Montecchio-Maggiore. Sa couleur est le bleu. Dans les environs d'Arau, en Suisse, est une marne endurcie, calcaire, qui renferme de la strontiane sulfatée laminaire, d'un blanc bleuâtre et en grandes lames. M. Haüy a observé la forme anamorphique sur des cristaux bleuâtres groupés avec de la chaux carbonatée lenticulaire, blanche, engagée dans de la baryte sulfatée lamellaire et du zinc sulfuré verdâtre mélangé de plomb sulfuré. Cette variété paroît provenir des bords du Mein où des recherches ont fait découvrir des couches de calcaire marneux, alternant avec la chaux carbonatée fétide, et qui paroît situé sous le grès, placé lui-même sous le calcaire du Jura. Dans cette marne, sont des boules marneuses qui contiennent dans leur intérieur, tantôt de la blende et des pyrites, tantôt des ammonites pénétrées d'une strontiane sulfatée lamelleuse, semblable à celle d'Arau en Suisse. A Monte Viale, dans le Vicentin, les débris de coquilles et de madrépores fossiles, qui sont dans le calcaire, sont pénétrés quelquefois de strontiane sulfatée lamelleuse.

La strontiane sulfatée, laminaire, bacillaire ou radiée, ainsi que diverses autres variétés de ce sel, s'observent à Aust-Passage et autres endroits près Bristol, dans les îles du canal de Bristol, particulièrement à celle de Barry sur la côte de la province de Glamogan; elle a été trouvée aussi sur les bords de la Nidd, près Knaresborough en Yorshire. Dans ces diverses localités, elle est dans la formation du grès rouge, ainsi qu'à Iverness en Écosse.

La strontiane sulfatée radiée et fibreuse et à fibres fines, a été d'abord trouvée en Pensylvanie à Frankstown, dans la montagne Bald-Eagle, entre deux bancs de marne feuilletée, brunâtre, en couches d'un pouce d'épaisseur environ, d'un beau bleu clair et à fibres perpendiculaires. Récemment, un forgeron a découvert la strontiane sulfatée en couches très-étendues et continues dans de l'argile feuilletée à Carlisle, à trente milles O. d'Albany, dans l'état de New-Yorck. Il s'en servoit de préférence au borax pour souder et bronzer. Une variété analogue et d'une belle couleur bleue, avec une

légère demi-transparence, a été découverte dans des circonstances semblables, à Dornburg près Jéna. Celle des environs de Beuvron près de Toul, est analogue aux précédentes pour la structure; mais elle contient de la chaux. *V.* ci-après STRONTIANE SULFATÉE CALCARIFÈRE.

On trouve de la strontiane sulfatée aciculaire dans les masses de baryte sulfatée des collines de Montferrat, et particulièrement dans celle d'Alfrano.

Une variété fibroso-laminaire a été rapportée d'Égypte par M. Berth.

II. STRONTIANE SULFATÉE BARYTIFÈRE.

Elle a été réunie jusqu'ici avec la strontiane sulfatée; mais elle en diffère par sa composition chimique : en effet, elle contient, outre la strontiane et l'acide sulfurique, d'autres substances. Elle est en masses radiées ou fibreuses, bleuâtres ou d'un blanc jaunâtre, et n'a encore été trouvée que dans deux localités. La strontiane sulfatée barytifère forme une couche d'environ une à quatre brasses d'épaisseur dans une mine de charbon, et qui paroît jointe au calcaire coquillier, à Suntal dans le Hanovre, et à Karlshutte sur la route de Gottingue à Hanovre. *V.* STOROMESSITE.

Elle a été trouvée également à Fassa en Tyrol, en masses rayonnées d'un blanc jaunâtre. Ces diverses variétés sont composées de :

	1	2	3
Strontiane sulfatée. . . .	97,29 . . .	97,601. . .	92,145
Baryte sulfatée.	2,22 . . .	00,975. . .	1,875
Chaux sulfatée	0 . . .	00 . . .	1,333
Chaux carbonatée	0 . . .	00 . . .	0,500
Strontiane carbonatée. .	0 . . .	00 . . .	1,647
Silice	0,54 . . .	00,110. . .	1,600
Fer oxydé.	0,12 . . .	00,656. . .	0,500
Eau.	0,19 . . .	00,258. . .	0
Bitume	Trace.		

N.os 1 et 2 analyses des variétés d'Hanovre par Stromeyer; n.° 3, analyse de la variété de Fassa par Brandes.

III. STRONTIANE SULFATÉE CALCARIFÈRE.

Nous réunissons, sous ce nom, les diverses variétés de strontiane sulfatée qui ont donné de la chaux à l'analyse, ou qui sont cristallisées dans les mêmes gisemens où l'on trouve la strontiane sulfatée calcarifère. Elle est cristallisée, fibreuse ou compacte et terreuse.

A. La *strontiane sulfatée cristallisée* se présente en prismes à quatre pans de la variété unitaire, terminés par des pyramides à quatre faces très-aiguës. L'angle d'incidence des faces

de chaque pyramide sur les pans adjacens est de 161° 16'. Cette forme est nommée *apolome* par M. Haüy ; elle est modifiée quelquefois par des facettes obliques additionnelles, c'est alors la *strontiane sulfatée dioxynite* de M. Haüy.

On trouve ces cristaux dans les environs de Paris :

1.° Dans les fentes et les cavités de la strontiane sulfatée calcarifère compacte : ils sont blanchâtres, limpides, quelquefois aciculaires, d'autres fois ils sont très-petits et forment des tapis serrés ; ils appartiennent, comme la strontiane qui leur sert de gangue, aux glaises des formations gypseuses, particulièrement à Ménilmontant et à Montmartre.

2.° Dans le calcaire compacte coquillier, situé au-dessus, et contigu à la craie, à Bougival, près Marly. Ces cristaux sont blanc-grisâtres, beaucoup plus gros qu'aucun de ceux observés aux environs de Paris. Ils ont servi à M. Haüy pour déterminer la forme *apolome* ; ils sont extrêmement rares, et il ne paroît pas qu'on en ait retrouvé, depuis que MM. Cuvier et Brongniart en ont fait la découverte.

3.° Dans la craie même, et particulièrement dans les silex qui forment le premier cordon, dans les crayères du bas Meudon, près Paris. Ils sont petits, brillans, et d'un bleu azuré, affoibli par la limpidité de la strontiane ; ils appartiennent à la variété *dioxynite*.

J'eus occasion de faire la découverte de cette variété, il y a environ dix ans, dans une pierre à briquet qui sortoit des crayères de Meudon. M. Gillet-Laumont possédoit un oursin fossile siliceux, dont la cavité offroit des cristaux de strontiane sulfatée ; mais ce furent long-temps les deux seuls échantillons connus de la strontiane sulfatée de Meudon. C'est l'année dernière que le hasard en a fait découvrir en grande quantité, et dans une position géologique qui démontre que cette strontiane, comme celle de Bougival, appartient à la même formation, celle de la craie supérieure.

La strontiane sulfatée cristallisée des *ludus* marneux d'Alzey, département du mont Tonnerre, nous semble devoir appartenir à la sulfatée calcarifère.

B. La *Strontiane sulfatée calcarifère fibreuse*, est en masses composées d'aiguilles ou prismes capillaires appliqués parallèlement les uns contre les autres. Elle est d'un bleu céleste, ou d'un bleu pâle, ou même grise.

Vauquelin l'a trouvée composée de

Strontiane sulfatée	83
Chaux carbonatée.	10
Eau	7

Elle a été rencontrée en masses et en rognons d'un tissu strié et fibreux, perpendiculairement aux deux couches argileuses qui la renferment, à Beuvron près Toul, (Meurthe).

C. *Strontiane sulfatée calcarifère compacte* (*St. sulf. calcarifere*, Haüy; *Dichter celestin*, Karst.; *Compact celestine*, Jam.). Elle est en masses compactes sphéroïdales ou réniformes; à cassure terne, écailleuse, rarement granuleuse, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre : cependant, lorsqu'on examine son tissu avec attention, on y reconnoît une multitude de petites lamellules brillantes. Ces masses sont quelquefois divisées intérieurement comme les *ludus*, c'est-à-dire, par des fentes qui les partagent en prismes à quatre, cinq et six pans, tapissés d'une couche mince, cristalline; et de cristaux épars de strontiane sulfatée et de chaux carbonatée.

Sa pesanteur spécifique est de 3,592, selon Vauquelin.

Une variété compacte, analysée par Vauquelin, a offert :

Strontiane sulfatée	91,42
Chaux carbonatée	8,33
Fer oxydé	0,25

La strontiane sulfatée calcarifère compacte se trouve dans les bancs de marne calcaire, de diverses espèces, qui appartiennent à la formation gypseuse des environs de Paris, et qui la recouvrent ou qui y sont intercalés; on peut les diviser en trois :

1.° La marne ou glaise verte, qui recouvre le système gypseux : la strontiane compacte, y est en rognons, qui forment des cordons horizontaux, à un pied les uns des autres. On en compte cinq dans la marne verte des escarpemens entre Bagnolet et Montreuil; on en observe également plusieurs à Menilmontant. La même marne présente des géodes argileuses, vertes, globuleuses, qui contiennent un noyau mobile, polyèdre, de même nature que l'enveloppe ou écorce, qui est traversée de fissures ou de fentes tapissées de cristaux très-petits, de chaux carbonatée, et quelquefois de strontiane. La partie solide de ces géodes est verdâtre, grenue, et offre tous les passages aux rognons les plus compactes de la strontiane sulfatée. Ces derniers rognons sont aussi cloisonnés, mais pas toujours. Ces géodes sont communes à Ménilmontant et à Montmartre. On les retrouve, ainsi que la strontiane, dans les endroits où la marne verte se montre à nu et en couche épaisse.

2.° Cette glaise verte, ne contient pas un seul indice de corps organisés fossiles; elle recouvre des lits de marnes jaunâtres feuilletés, qui renferment des débris de coquilles et d'autres fossiles d'animaux marins. La strontiane sulfatée compacte se trouve en gros et en petits rognons, dans la partie inférieure du banc de marne qui est le plus bas. Aux environs de Moulignon, près Montmorency, on observe de la strontiane sulfatée calcarifère et compacte qui offre ces singuliers retraits en pyramides

à quatre faces dont nous avons parlé à l'article MARNE.

3.° Dans les couches qui suivent, en descendant, jusque et non compris un banc de marne marbré, qui est appelée *pierre à détacher*, et qui est intercalée dans les premières couches de gypse de la deuxième masse; on ne voit plus de strontiane sulfatée après; mais, dans la pierre à détacher, on trouve des rognons volumineux de cette strontiane. Ces rognons, communément aplatis et percés de canaux tortueux, à peu près perpendiculaires, tantôt vides, tantôt remplis de marne, n'offrent point les fissures qu'on observe dans les rognons des couches supérieures; la marne qui les contient ne renferme point de fossiles.

Les ouvriers de Montmartre donnent à ces rognons de strontiane sulfatée compacte, et d'après leurs formes, les noms suivans : *œuf*, *tête de Moine*, et *miche* ou *pain de quatorze sous*. (LN.)

STRONTIANITES, de Sulzer. *V.* STRONTIANE CARBONATÉE. (LN.)

STRONTIONIS, de Forster. *V.* STRONTIANE CARBONATÉE. (LN.)

STROPHANTHE, *Strophanthus*. Genre de plantes établi par Decandolle dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des apocinées, intermédiaire entre celui des LAUROSES et celui des ECHITES. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties aiguës; une corolle monopétale, tubulée, à cinq divisions terminées par un filet très-long; dix appendices simples à la gorge de la corolle; cinq étamines à anthères aiguës, souvent terminées par un filet; un ovaire supérieur, simple ou double, surmonté d'un style épais, à stigmate en massue et divisé; une follicule renfermant des semences plumeuses.

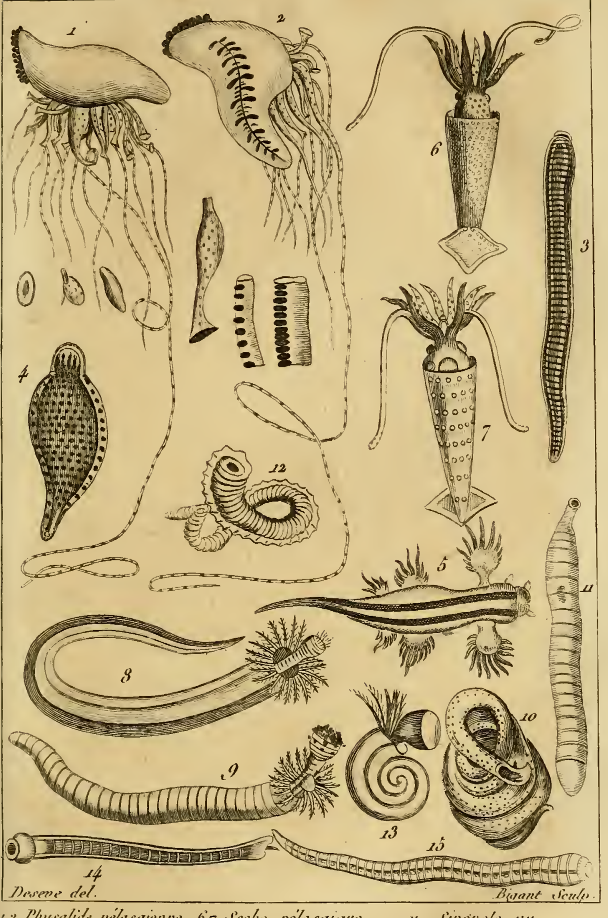
Ce genre renferme quatre espèces. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à tiges cylindriques, souvent grimpantes; à feuilles opposées, entières; à fleurs portées sur un pédicule court et souvent bifurqué, ordinairement réunies en faisceaux, dont le bouton est ventru et terminé par une longue pointe tortillée.

Le STROPHANTHE GRIMPANT est glabre, sarmenteux; ses fleurs sont latérales ou terminales, et naissent en même temps que les feuilles, qui sont ovales et aiguës, et accompagnées de deux petites stipules. On le trouve dans les forêts de Sierra-Leone.

Le STROPHANTHE DICHOTOME est glabre, a les pédoncules et les rameaux dichotomes, les feuilles mucronées et la corolle infundibuliforme. Il est originaire des Indes. (B.)

STROPISO. C'est la TORPILLE, en Provence. (B.)

STROUDOS. Nom grec de l'AUTRUCHE, aussi bien que du MOINEAU, mais génériquement. (S.)



1.2. Physalide pélasgienne. 6.7. Seche pélasgique. 11. Siponele nu.
3. Sangsue officinale. 8. Serpulaire hexagone. 12. Spiroglyphe cordelé.
4. Sangsue swampine. 9. Serpulaire operculaire. 13. Spirorbe commun.
5. Glaucus cylindrique. 10. Silicaire anguille. 14.15. Strongle du Cheval.

STROUDOS AGRIOS. Le FRIQUET, en grec. (S.)

STROUTHION, pour STRUTHION. *V.* ce mot. (LN.)

STRUCHION, *Struchium.* Genre de plantes établi pour placer une espèce d'ETHULIE (*ethulia struchium*, Linn.), qui qui n'a que trois divisions au calice et une couronne crénelée sur les graines. Elle se rapproche des GRANGELLES. (B.)

STRUMAIRE, *Strumaria.* Genre de plantes établi par Jacquin dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des narcisses. Il a pour caractères : une corolle de six pétales ouverts ; six étamines ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style réuni, dans son milieu, avec les filamens des étamines, et terminé par un stigmate trifide; une capsule presque ronde, à trois loges.

Ce genre, qui ne diffère pas de celui appelé CARPOLYZE, se rapproche beaucoup des NIVÉOLES et des AMARYLLIS. Il renferme une douzaine de plantes bulbeuses, à feuilles longues et linéaires, et à fleurs spathacées, disposées en ombelle au sommet d'une hampe plus ou moins élevée. Ces plantes ne présentent rien de remarquable.

La STRUMAIRE EN SPIRALE, figurée pl. 1303 du *Botan. Magasine*, de Curtis, doit être placée parmi les HÉMANTHES, selon quelques botanistes. (B.)

STRUMARIA, de Lobel. C'est une espèce de LAMPOURDE (*Xanthium strumarium*, L.). (LN.)

STRUMEA, de Pline. C'est la FICAIRE, plante de la famille des RENONCULACÉES. (LN.)

STRUMPFIE, *Strumpfia.* Plante d'Amérique à tiges articulées, charnues, légèrement frutescentes, à feuilles linéaires, aiguës, d'un rouge verdâtre, placées en petit nombre à l'extrémité des rameaux, et à fleurs disposées en grappes peu garnies, naissant du même point, qui forme un genre dans la gynandrie triandrie, et non dans la syngénésie monogamie, comme l'avoit cru Linnæus.

Ce genre a pour caractères : un calice à cinq dents ; une corolle de cinq pétales; cinq anthères réunies en corps et portées sur le pistil ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate simple et obtus ; une baie couronnée par le calice, presque ronde et uniloculaire. (B.)

STRUND JAGAR. Nom que les pêcheurs du Nord donnent au LABBE. *V.* STERCORAIRE. (S.)

STRUSS. Un des noms allemands de l'AUTRUCHE. (V.)

STRUTHIA. Ce genre, de Royen, est le *dessenia* d'Adanson, ou *gnidia*, L. (LN.)

STRUTHIA MALA. Théophraste donne ce nom aux COINGS fruits du cognassier. (LN.)

STRUTHIO. Nom latin de l'AUTRUCHE. *V.* ce mot. (V.)

STRUTHIO CAMELOS. Nom grec de l'AUTRUCHE. (V.)

STRUTHIO CAMELOS. *V.* STRUTHIUM. (LN.)

STRUTHIOLE, *Struthiola.* Genre de plantes, de la tétrandrie monogynie, et de la famille des daphnoïdes, dont les caractères consistent: en un calice tubuleux, à limbe quadrifide, fermé par huit écailles glandiformes; en quatre étamines courtes; en un ovaire supérieur, surmonté d'un style filiforme, à stigmate capité; en une baie sèche, monosperme.

Ce genre renferme des plantes à feuilles opposées et à fleurs solitaires et axillaires. On en compte une douzaine d'espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance, et dont les deux plus connues sont:

La STRUTHIOLE VERGE, qui a les feuilles lancéolées, striées; celles du sommet ciliées, et les rameaux pubescens. Elle est vivace. On la cultive dans les jardins de botanique, dont elle orne les serres par ses élégans épis de fleurs blanches et odorantes.

La STRUTHIOLE DROITE a les feuilles linéaires, glabres, les rameaux glabres et tétragones. Elle est vivace, et a servi de type à l'établissement du genre NECTANDRE. (B.)

STRUTHION, de Dioscoride et des Grecs. Cette plante est le RADICULA ou STRUTHIUM de Pline et des Latins. Elle étoit fort employée pour dégraisser et pour teindre les laines.

Théophraste place le *struthion*; au rang des plantes qui ont les feuilles piquantes et épineuses, et Pline le décrit ainsi: « la plante qu'on nomme *radicula* a un suc qui est très-propre à laver les laines; c'est même admirable comme elle les rend blanches et délicates. On la cultive partout, mais elle vient naturellement, dans les lieux arides et pierreux, en Asie et en Syrie: la plus estimée croît au-delà de l'Euphrate; sa tige est fine et férulacée, les habitans la mangent et s'en servent pour teindre telle chose que ce soit, qu'on fait bouillir avec ses feuilles, semblables à celles de l'olivier. Les Grecs l'appellent *struthion*; elle fleurit en été, est agréable à voir alors, mais sans odeur; elle est épineuse, et sa tige est laineuse; elle n'a point de graines; sa racine est grosse et s'emploie à l'usage que nous avons rapporté (liv. 19, chap. 3) ». Pline revient sur le *radicula* (liv. 24, chap. 11), et y expose ses propriétés: il fait observer de nouveau, que c'est le *struthion* des Grecs, et qu'il sert à teindre les draps; que l'herbe, ou sa décoction, s'administroit avec succès contre la jaunisse et les maux de poitrine; qu'elle servoit aussi pour exciter la sortie des urines et comme emménagogue: qu'elle étoit si efficace que les médecins appeloient sa décoction *breuvage doré* ou d'*or*; que prise avec du miel, à la dose

d'une cuillerée et en façon d'électuaire, elle étoit excellente contre la toux, et à ceux qui ne pouvoient reprendre haleine sans tenir le cou droit : c'étoit encore un remède pour rompre la pierre et la chasser hors de la vessie : elle entroit dans les cataplasmes et les collyres, ordonnés pour éclaircir la vue, etc., etc., et dans d'autres circonstances que nous passons sous silence.

Dioscoride et Galien ne décrivent point cette plante, mais ils lui attribuent les mêmes vertus et les mêmes usages. Le texte de Dioscoride paroît même très-semblable à celui de Pline.

Maintenant, quelle est cette plante si fameuse ? Est-ce la gaude (*reseda luteola*), comme l'ont avancé, avec doute, Gesner et d'autres botanistes ? la valériane des jardins (*valeriana rubra*), ainsi que l'ont dit des auteurs du même temps ? la saponaire officinale (*sap. officinalis*), opinion qui est celle de Fuschius ? la gypsophile struthion (*gyp. struthion*) ? et Ferranti-Imperato a le premier avancé ce rapprochement, en rappelant que cette dernière plante est employée à Naples pour dégraisser les laines, et y est appelée vulgairement, pour cette raison, *lanaria* ; est-ce le *luteola cretica* de C. Bauhin, qui est une espèce de *reseda* que Honoré-Belli, médecin de Vicence, observa en Grèce, où l'on en faisoit un usage universel pour fouler et teindre en jaune la soie et où on lui donnoit le nom de *chymenœ*.

Mais aucune de ces plantes n'a les feuilles épineuses, ni semblables à celles de l'olivier ; leur tige n'est point férulacée ; aucune d'elles ne peut être le *struthion*. Il faut donc se résoudre à penser, comme Matthiole, que cette plante nous est inconnue ; et il est probable qu'elle a cessé d'être cultivée en Europe, dès qu'on a pu lui substituer le *gypsophila struthium*, L., ou le *saponaria officinalis*, qui s'emploient avec les mêmes avantages pour fouler les draps.

Le *struthion* s'appeloit aussi *catharsis*, *cerdon* ou *cerda*, *struthiocamelos*, *chamœrhytos*; c'étoit le *gallirhytum* des Mages, l'*œno* des Egyptiens, le *syris* des Carthaginois, le *condisi* des Arabes, etc., d'après Jean-Ruellius, Mentzel et Adanson. (LN.)

STRUTHIOPHAGES, c'est-à-dire, *Mangeurs d'autruches*. On a jadis donné ce nom à quelques hordes sauvages de l'Afrique, qui, trouvant dans leurs contrées un grand nombre d'autruches, les poursuivoient pour s'en nourrir. Maintenant ces oiseaux sont trop rares pour qu'on puisse en manger habituellement. Lampride rapporte que l'empereur Héliogabale, ce monstre de débauches, d'infamies et de

profusion, se faisoit servir des plats de cervelles d'autruches. Il falloit plusieurs centaines de ces oiseaux pour sa table, et pour un seul repas il en fit tuer six cents.

On assure que les Bédouins, les Maures et d'autres Nomades ont soin, lorsqu'ils tuent une autruche, de la secouer vivement, puis d'ouvrir la gorge pour en faire sortir une espèce de bouillie huileuse, composée du sang, de la graisse et des humeurs de cet animal, que la secousse a mêlés ensemble. Cette matière leur paroît un excellent mets; cependant elle leur cause la diarrhée.

La chair des autruches, quoique assez agréable au goût, est fort dure et de difficile digestion. *V.* l'article AUTRUCHE. (VIREY.)

STRUTHIOPTÈRE, *Struthiopteris.* Genre de plantes établi par Allioni aux dépens de celui des OSMONDES, dont il diffère principalement parce qu'il a les feuilles stériles et vivaces, et des feuilles fertiles et annuelles. La superficie interne de ces dernières est complétement couverte de capsules.

Deux espèces, dont est l'OSMONDE STRUTHIOPTÈRE, entrent dans ce genre. (B.)

STRUTHIUM de V. Cordus, corrompu d'*ostruthium*. *V.* ce mot, et STRUTHION. (LN.)

STRUTZA. Nom italien de l'AUTRUCHE. (V.)

STRYCHNÉES. Famille de plantes. Elle a pour type le genre VOMIQUE. (B.)

STRYCHNODENDRON (*Morelle en arbre*, en grec). Gesner, Lobel et d'autres botanistes ont donné ce nom au *solanum pseudo-capsicum*, Linn. (LN.)

STRYCHNOS et STRYCHNON des anciens Grecs. *V. Solanum.* (LN.)

STRYCHNOS de Linnæus. *V.* VOMIQUE et IGNATIE. (LN.)

STUARTE, *Stuartia.* Genre de plantes de la monadelphie polyandrie, et de la famille des malvacées, qui offre pour caractères : un calice à cinq divisions persistantes; une corolle de cinq pétales arrondis et très-grands; un grand nombre d'étamines légèrement réunies à leur base; un ovaire supérieur arrondi, surmonté d'un style à stigmate capité; une capsule ligneuse, conique, à cinq valves, à cinq loges, à une ou deux semences, et à cloisons attachées au milieu des valves.

Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, solitaires et axillaires, dont l'un est beaucoup plus commun que l'autre.

C'est le STUARTE MALACHODENDRON, dont les fleurs sont souvent géminées, les divisions du calice obtuses et les styles

réunis. Il croît en Caroline, dans les lieux un peu humides, où je l'ai observé un grand nombre de fois. Il s'élève à dix et douze pieds ; ses feuilles sont ovales, aiguës, dentées, un peu velues, et d'un vert clair ; ses fleurs ont deux à trois pouces de diamètre, sont blanches, quelquefois tachées de brun à leur centre, sans odeur, et extrêmemement abondantes.

Cet arbuste est certainement un des plus beaux qu'on puisse cultiver en pleine terre dans le climat de Paris ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il jouisse en France de la force de végétation dont il est pourvu en Caroline. Il a encore besoin d'être long-temps cultivé avant d'être parfaitement acclimaté. On doit toujours le planter dans les environs de Paris, aux expositions les plus chaudes, et l'empailler pendant l'hiver, crainte des fortes gelées.

Le *stuarte de Virginie* n'est qu'une variété du précédent ; mais le *stuarte pentagyne* est bien distingué par son calice à cinq divisions lancéolées, ses étamines plus longues, et ses styles distincts. C'est lui qui a servi de type au genre MALACODENDRE de Cavanilles. (B.)

STUC. Composition qui imite le *marbre*. On la fait avec du plâtre, qu'on délaie avec de l'eau gommée ou chargée de colle, pour lui donner une dureté qu'elle n'auroit point avec de l'eau pure. On imite les veines et les taches du marbre, au moyen de petites galettes de plâtre qui sont colorées en diverses teintes, et qu'on place à côté les unes des autres, sur le noyau de l'ouvrage, comme si l'on faisoit une espèce de mosaïque. (PAT.)

STUCKKOHLE de Gmelin. C'est le JAYET. (LN.)

STUFFERZ. Dans le pays de Wirtemberg, on nomme ainsi le *fer oxydé grenu*. Ce nom est employé par les mineurs allemands, à la place de *stuffwerk* et de *schiedewerk*, pour désigner le minerai pur trié et séparé de la roche. (LN.)

STURIO. Nom latin de l'ESTURGEON. (DESM.)

STURION. A Nice, c'est le nom de l'ACIPENSÈRE ESTURGEON. (DESM.)

STURIONIENS. Synonyme de CHONDROPTÉRYGIENS. (B.)

STURMIE, *Sturmia*. Genre de plantes établi par Persoon, pour placer l'AGROSTIDE A ÉPIS FILIFORMES. Il offre pour caractères : une balle calicinale de deux valves égales et tronquées ; une balle florale plus petite, de deux valves ovales, lanugineuses et mutiques. *V.* AGROSTIDE. Ce genre a aussi été nommé KNAPIE et MIBORE. (B.)

STURNELLUS. Nom latin de l'ÉTOURNEAU. (S.)

STURNUS. L'un des noms latins de l'ÉTOURNEAU. (S.)

STYGIE, *Stygia*. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des crépusculaires, tribu des sphingides.

Ses caractères sont: antennes courtes, diminuant insensiblement de grosseur, arquées, garnies en-dessous d'un double rang de petites lames, avec l'extrémité simple ; palpes extérieurs cylindriques, couverts d'écailles; point de trompe sensible. Ce genre, établi par Draparnaud, est voisin de celui des *zygènes*, par les antennes, et des *sésies* par la forme de l'abdomen, qui est presque cylindrique et garni d'une brosse au bout. Ses ailes sont courtes et en toit. On seroit tenté de rapporter l'insecte qui a servi à établir ce genre, à celui de *cossus;* il a été, en effet, placé par Hübner avec les *bombyx*, sous le nom spécifique de *terebellum*. On n'aura même pas une idée bien claire et bien fixe sur ce genre, avant que l'on connoisse les métamorphoses de l'espèce décrite.

Cette espèce, nommée *st. australe*, a ses antennes, la tête et le corselet, d'un jaune un peu fauve ; les ailes supérieures offrent un mélange de cette couleur et de brun ; leur bord postérieur a une frange brune ; les inférieures sont obscures ; l'abdomen est noirâtre, avec une tache jaune et fauve sur le dessus des premiers anneaux. Cet insecte a environ cinq lignes de long. Il a été trouvé dans le midi de la France, par M. le baron Déjean et par Draparnaud. (L.)

STYLAIRE, *Stylaria*. Genre établi par Lamarck, pour placer la NAYADE A BEC de Muller, *Nereis lacustris*, Linn., qu'on trouve dans les eaux stagnantes du nord de l'Europe. Ses caractères sont : corps rampant, linéaire, transparent, muni de stries latérales ; extrémité antérieure bifide, offrant une trompe styliforme, saillante ; anus terminal. (B.)

STYLANDRE, *Stylandra*. Genre de plantes établi par Nuttal, *Genera of north american plants*, pour placer l'ASCLÉPIADE PÉDICELLÉE de Walter. Ses caractères sont : calice très-petit à cinq dents ; corolle de cinq pétales allongés, redressés et rapprochés ; ovaire divisé en cinq segmens, aplatis, creusés, avec un opercule couvert de tubercules ; masses de pollen pendantes ; deux longs follicules. (B.)

STYLE, *Stylus*. Partie du PISTIL qui tient le STIGMATE élevé au-dessus de l'OVAIRE. (D.)

STYLEPHORE, *Stylephorus*. Genre de poissons de la division des APODES, établi par Shaw et adopté par Lacépède. Il offre pour caractères : un museau avancé, relevé et susceptible d'être courbé en arrière par le moyen d'une membrane, au point d'aller toucher la partie antérieure de la tête proprement dite ; l'ouverture de la bouche au bout du museau; point de dents ; yeux au bout d'un cylindre épais ; trois paires de branchies ; le corps et la queue très-allongés et comprimés; la queue terminée par un filament très-long.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui a deux nageoires

sur le dos, et la caudale de cinq rayons aiguillonnés. Elle a été trouvée dans la mer des Antilles. (B.)

STYLIDIE, *Stylidium.* Genre de plantes de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées, qui offre pour caractères : un calice de deux folioles, dont l'une est tridentée et l'autre bidentée ; une corolle monopétale à cinq divisions, dont quatre sont presque égales, et la cinquième plus courte et divisée jusqu'à la base ; un filament comprimé, recourbé, inséré sous la corolle et portant deux anthères ; un ovaire inférieur à style presque sessile ; une capsule à demi-biloculaire, bivalve, renfermant plusieurs semences.

Ce genre contient une douzaine de plantes vivaces de la Nouvelle-Hollande, à racines fibreuses, à feuilles alternes et rapprochées vers le bas de la tige, et à fleurs disposées en panicules. Labillardière en a figuré six dans son ouvrage sur les plantes de ce pays. Les genres CANDOLLINE de Swartz, VENTENATIE de Smith, et ANDERSONIE de Kœnig, doivent lui être réunis.

La STYLIDIE A FEUILLES DE MÉLÈZE est figurée tome 18, pl. 3 des Annales du Muséum. On la cultive dans nos jardins. Lorsqu'on irrite le filament de ses étamines, il se détend avec force et de manière à exciter la curiosité des plus indifférens. *V.* IRRITABILITÉ. (B.)

STYLIDIE, *Stylidium.* Autre genre de plantes établi par Loureiro dans l'heptandrie monogynie, sous le même nom, et appelé STYLIS par Poiret. Il est formé sur une seule espèce qui est un arbuste à feuilles alternes, pétiolées, ovales, inégales, à fleurs jaunes disposées en bouquets axillaires. Ses caractères sont : point de calice ; corolle cylindrique à sept pétales ; sept étamines insérées sur le réceptacle ; ovaire supérieur à un seul style et à stigmate échancré ; drupe ovale renfermant une noix à deux loges monospermes. (B.)

STYLINE, *Stylina.* Genre de polypiers lamellifères établi par Lamarck. Il offre pour caractères : polypier pierreux formant des masses simples, hérissées en dessous ; tubes nombreux, cylindriques, fasciculés, réunis, contenant des lames rayonnantes et un axe solide ; les axes styliformes, saillans hors du tube.

La seule espèce qui compose ce genre vit dans les mers Australes, où elle forme de grandes masses. Elle se rapproche du TUBIPORE, de la FAVOSITE et de la SARCINULE. (B.)

STYLIS. *V.* STYLIDIE de Loureiro. (B.)

STYLOBASION, *Stylobasium.* Arbrisseau dont la patrie est inconnue, et qui, selon Desfontaines, *Mémoires du Muséum*, 3.e année, pl. 2, forme seul un genre dans la polygamie décandrie et dans la famille des térébinthacées. Il a les feuilles

pétiolées, alternes, spatulées, glabres, entières, persistantes; les fleurs solitaires ou disposées en petites grappes à l'extrémité des rameaux.

Les caractères de ce genre sont : fleurs hermaphrodites, stériles, à calice évasé, divisé en cinq parties obtuses et velues, à dix étamines ; corolle nulle ; fleurs femelles fertiles, à calice comme ci-devant, à corolle également nulle, à dix étamines dépourvues d'anthères ; à ovaire supérieur sphérique, à une loge renfermant deux ovules ; drupe ovale, arrondi, à une seule loge monosperme. (B.)

STYLOBATE. Nom donné par Léonhard à la GEHLÉNITE. *V.* à l'article JAMESONITE. (LN.)

STYLOCORINE, *Stylocorine.* Arbre à feuilles opposées, larges, lancéolées, à fleurs jaunâtres, disposées en grappes axillaires et solitaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées.

Ce genre offre pour caractères : un calice persistant, urcéolé, à cinq dents ; une corolle monopétale, en roue, à tube infundibuliforme, à limbe divisé en cinq parties oblongues et ouvertes ; cinq étamines insérées aux découpures du limbe ; un ovaire inférieur, ovale, à style claviforme et à stigmate simple ; une baie sphérique, charnue, biloculaire, couronnée par le calice ; chaque loge contenant plusieurs semences anguleuses, dures et noyées dans une pulpe.

Le *stylocorine* croît dans les îles Philippines. Il a beaucoup de rapports avec les GENIPAYERS et les GARDÈNES. (B.)

STYLOPHORE, *Stylophorum.* Genre de plantes établi par Nuttall, *Genera of north american plants*, pour placer la CHÉLIDOINE DIPHYLLE de Michaux. Ses caractères sont : calice de deux folioles caduques ; corolle de quatre pétales ; un grand nombre d'étamines insérées au réceptacle ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate à quatre lobes ; capsule elliptique, à une loge, à trois ou quatre valves recourbées, renfermant un grand nombre d'étamines ponctuées, attachées à trois ou quatre réceptacles marginaux. (B.)

STYLOPS, *Stylops.* Genre d'insectes établi par M. Kirby, et qui appartient à son ordre des strepsiptères. Il ne diffère de celui des *xenos* qu'en ce que la branche supérieure des antennes est composée de trois petits articles et que l'abdomen est rétractile et charnu. On n'en connoît qu'une seule espèce (*s ylops melittæ*), dont la larve vit entre les écailles des anneaux de l'abdomen de quelques andrènes, et y subit sa dernière métamorphose. *V.* RHIPIPTÈRES et XENOS. (L.)

STYLOSANTHE, *Stylosanthes.* Genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses, établi par Swartz pour placer quelques espèces de sainfoins,

hedysarum, Linn., qui ne convenoient pas complétement aux autres.

Ce nouveau genre diffère des sainfoins par un calice très-long, corollifère ; par un ovaire situé sous la corolle ; par un légume crochu et à deux articulations.

Les espèces qui le composent sont au nombre de six, auxquelles il en faut joindre deux encore inédites que j'ai rapportées de la Caroline. Toutes ont les tiges roides, les feuilles ternées et les fleurs disposées en panicule terminale. Elles n'offrent rien de remarquable. *V.* au mot SAINFOIN. (B.)

STYLURE, *Stylurus*. Genre de plantes établi par Rafinesque, *Flore de la Louisiane*, pour placer une plante de ce pays, fort voisine des ATRAPHAXIDES. Ses caractères sont : point de calice ; quatre pétales ; quatre à six étamines divariquées ; un réceptacle plumeux supportant plusieurs ovaires divariqués, à style long et plumeux ; les semences nues. (B.)

STYLURE, *Stylurus*. Nom donné par Knigth et Salisbury à un genre de plantes, qui ne diffère pas assez des EMBOTRYONS, et encore moins des GRÉVILLÉES, pour être conservé. (B.)

STYPANDRE, *Stypandra*. Genre de plantes établi par R. Brown dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des asphodèles. Il est fort voisin des DIANELLES. Ses caractères sont : corolle à six divisions égales et caduques ; six étamines recourbées et velues sur leur dos ; un ovaire supérieur à style terminé par un stigmate simple ; une capsule à trois valves, à trois loges, renfermant un petit nombre de semences ovales. (B.)

STYPHELIE, *Styphelia*. Genre de plantes établi par Smith dans la pentandrie monogynie et dans la famille des bignones. Ses caractères consistent : en un calice imbriqué; en une corolle tubuleuse ; en cinq étamines insérées à la base de la corolle ; en un ovaire surmonté par un seul style ; en un drupe à cinq loges contenant chacune deux semences.

Ce genre, dont ceux appelés ACROTICHE, LEUCOPOGON et LISSANTHE par R. Brown, diffèrent fort peu, renferme vingt-deux espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande, dont une a été figurée par Gærtner, sous le nom d'ARDISIE, et deux mentionnées par Forster, sous celui d'EPACRIS. Elles ne présentent rien de remarquable. L'une d'elles a été nommée, par Labillardière, la *styphelie de Riche,* parce que ce botaniste, qui s'étoit perdu dans les bois de la terre de Leuwin, ne vécut, pendant ce temps, que de ses fruits.

Les genres PEROJA, VENTENATE, ASTOLOME, LEUCOPOGON,

Epacris, Monotoque et Trochocarpe se rapprochent beaucoup de celui-ci. (B.)

STYPHIS de Forster. C'est la Pierre d'alun. (ln.)

STYPHONIA. *V.* Stoëchas. (ln.)

STYPTERIA et STYPTEROIDES, du grec *Stypho* (*astringo*). Nom donné autrefois au lignite alumineux (*alaunerde*, W.), parce que la plupart des minéralogistes pensoient que ce pouvoit être le *stypteria* des Grecs, qui étoit une terre imprégnée d'un sel âcre et styptique qui devoit être du *sulfate de fer* et non pas de l'*alumine sulfatée*. (ln.)

STYRAX. Pline, après avoir parlé des baumes, s'exprime ainsi (lib. 12, cap. 25):

« Le styrax croît dans cette partie de la Syrie qui regarde la Judée au-dessus de la Phénicie aux environs de Gabala, Marathonte et le Mont-Cassius, près Seleucie; l'arbre porte le même nom; il ressemble au *malus cotonea* (cognassier); les larmes résineuses qui en découlent ont un goût austère ou de verdeur qui plaît; son intérieur ressemble à celui du roseau (est creux), et le suc s'y distille. Vers les jours de la canicule, des vers ailés (des insectes) se jettent dessus, le rongent, le salissent et le remplissent de vermoulure. Après le styrax de ces endroits, on vante celui de Pisidie, de Sidon, de Chypre et de Cilicie, mais pas du tout celui de Crète. Les médecins et surtout les parfumeurs préfèrent le styrax du mont Amanus, en Syrie; mais de tel pays que vienne le styrax, pour être bon, il doit avoir une couleur rousse et être un peu gras; le plus mauvais est comme du son et recouvert d'une croûte grise. On l'altère avec de la résine ou gomme de cèdre, avec du miel ou des amandes amères, ce qui se reconnoît au goût. Le meilleur se vend 19 deniers romains la livre. On en apporte aussi de Pamphylie, mais il est plus âcre et moins juteux. »

Selon Dioscoride, « le styrax est une larme qui distille d'un arbre semblable au cognassier. Le meilleur est gras, résineux, roux, ses grumeaux sont blanchâtres: il conserve long-temps son odeur, et quand on le ramollit, il donne une liqueur comme du miel; tel est celui qu'on apporte de Cilicie, de Pisidie et de Catabilis. Celui qui est noir, furfuracé, moisi et qui se pulvérise aisément, est le plus mauvais. Il y en a une sorte qui ressemble par sa transparence à la myrrhe, mais on en trouve peu. On le falsifie avec la vermoulure de l'arbre qui le produit, avec du miel, de la lie d'huile d'iris, et autres substances. Quelques personnes prennent de la cire ou de la graisse bien aromatisée, la pétrissent et l'incorporent avec le styrax, pendant la plus grande chaleur de l'été, puis la font passer par

les trous d'un crible dans de l'eau froide et lui donnent la forme de vermisseaux et la vendent; cette sorte de styrax s'appelle *scolezite* (de sa forme vermiculaire) et passe, chez les ignorans, pour le vrai styrax; car ils ne regardent point à l'odeur, et celle du styrax falsifié est très-âcre. Cette liqueur est chaude, émolliente, maturative; elle sert dans la toux, les catarrhes, les enrouemens, les pesanteurs de tête, dans les extinctions de voix, lorsqu'on respire difficilement, etc.; elle est désopilante, résolutive, emménagogue, appliquée ou prise en breuvage. Elle lâche le ventre lorsqu'on l'administre avec de la térébenthine, en pilule, etc.... » Dioscoride ajoute encore qu'on la brûloit pour en obtenir de la suie, comme on faisoit avec l'encens, et cette suie avoit les mêmes qualités. En Syrie, on faisoit une huile de styrax, très-échauffante et émolliente; mais elle causoit des douleurs et des pesanteurs de tête, et provoquoit au sommeil.

Il est question aussi du styrax dans Hippocrate et dans Théophraste. Galien, en traitant de la composition de la thériaque, dit: que le meilleur *styrax* (ou *storax*) est celui qu'on apporte de Pamphylie dans des tuyaux ou roseaux (*calamus* des Grecs et des Latins), et delà vient qu'on l'appelle *styrax calamita*, et même *calamita* tout simplement. Les médecins anciens entendoient alors indiquer le meilleur styrax.

Ce storax ou styrax calamita, ou storax solide est encore celui que les modernes connoissent sous ces noms, mais on a long-temps ignoré que ce fût un produit du *liquidambar orientale*, Linn. On avoit supposé qu'il étoit donné par l'ALIBOUFIER (*styrax officinalis*, L.), et tous les botanistes ont donné à cet arbre, qui croît dans le midi de la France et de l'Europe, le nom de *styrax* que Linnæus lui a conservé. *V.* ALIBOUFIER.

Le styrax liquide n'étoit pas connu des Grecs et des Romains, du moins sous ce nom: c'étoit peut-être leur *stacte*, liqueur qu'on retiroit de la myrrhe, ou de l'arbre qui donnoit cette résine. *V.* les articles STYRAX. (LN.)

STYRAX ou STORAX CALAMITE. Nom d'une substance résineuse qui coule par incision et naturellement des branches et du tronc du LIQUIDAMBAR ORIENTAL; car on trouve des différences dans ce qui se vend chez les droguistes sous ce nom.

La résine du *storax calamite* est brillante, de couleur rougeâtre, assez solide, un peu grasse, s'amollissant sous les dents, composée de grumeaux semblables à des amandes cassées, remplie de larmes blanches, moins solubles dans l'eau que dans l'esprit-de-vin, d'une saveur âcre assez agréa-

ble, et d'une odeur aromatique très-pénétrante et suave, ayant quelque ressemblance avec celle du baume du Pérou.

Cette résine, jetée sur les charbons, se fond promptement; elle prend feu dès qu'elle touche à la flamme d'une bougie, et donne une lueur très-claire. On lui a donné le nom de *calamite*, parce qu'on l'apportoit autrefois de la Pamphylie enveloppée dans des roseaux. Aujourd'hui elle nous arrive sous la forme de pains ou de masses irrégulières, brunes, rougeâtres, mêlées de quelques larmes plus claires et d'une odeur très-suave. Cette substance est employée dans les parfums et en médecine. (D.)

STYRAX LIQUIDE. C'est une résine liquide, gluante, d'une couleur rouge brun, rarement jaune, et transparente, d'une saveur médiocrement âcre, d'une odeur aromatique douce, selon Vitet, d'une odeur forte de *storax solide*, mais presque désagréable, suivant Bomare, inflammable et soluble, pour la plus grande partie, dans l'esprit-de-vin. Elle est très-estimée comme parfum chez les Orientaux.

On n'est point d'accord sur l'origine de cette substance. Les uns disent que c'est l'extrait fait par la décoction des parties diverses du LIQUIDAMBAR; mais il y a tout lieu de croire qu'elle tire son origine d'un BALSAMIER. *V.* ce mot.

» Jacques Petiver (*V.* la *Nouvelle Encycl.*, tom. 6, des « *Arts et Métiers*, pag. 4), apothicaire de Londres, et ha- « bile naturaliste, rapporte, dans les *Transactions philoso-* « *phiques*, n.° 313, que c'est le suc d'un certain arbre ap- « pelé *rosa mallos*, qui vient à l'île de Cobras, dans la mer « Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez.

« On enlève l'écorce de cet arbre tous les ans : on la pile « et on la fait bouillir dans de l'eau de mer jusqu'à la consis- « tance de glu. Ensuite on recueille la substance résineuse « qui nage dessus : pour la purifier, on la dissout de nouveau « dans de l'eau de mer, et on la passe. On renferme séparé- « ment, dans de petits tonneaux, cette résine ainsi purifiée, « de même que le résidu épais qui reste après la purification.»

Le *styrax liquide* convient dans les mêmes espèces de maladies que le *storax calamite*. Il accroît le cours des urines, il échauffe, il réveille l'appétit languissant par foiblesse d'estomac ou par affluence d'humeurs pituiteuses. Extérieurement, en solution dans une quantité plus ou moins grande de jaunes d'œufs, il tend à déterger les ulcères sanieux disposés à la putridité et même douloureux.

On ordonne le *styrax liquide* depuis dix grains jusqu'à demi-drachme, en solution dans un jaune d'œuf, ou incorporé avec suffisante quantité de sucre.

Dans la composition du chocolat, dit Vitet, on le substitue

souvent à la vanille ; l'un ne vaut pas mieux que l'autre pour la santé.

Le *styrax* ou *storax d'Amérique*, est une substance qu'on retire du *liquidambar styraciflua* de Linnæus. *V.* LIQUIDAMBAR. (D.)

SU. Quadrupède féroce de la terre des Patagons, dont il est impossible de reconnoître l'espèce à la description qu'en fait Niéremberg, et encore moins à la figure qu'il en donne. L'une et l'autre sont accompagnées de détails évidemment fabuleux, qui font croire, avec toute apparence de raison, que le *su* est le produit monstrueux d'une imagination déréglée et mensongère.

Le mot *su*, selon Niéremberg (*Hist. nat. Peregrin.*, lib. 9, cap. 73), veut dire de l'eau dans la langue des Patagons, et ces peuples en ont fait le nom d'une bête féroce qui se tient au bord des eaux. Sa physionomie inspire la frayeur et a quelque ressemblance avec celle du lion, et même avec celle de l'homme ; son menton est garni d'une barbe peu longue. Sa queue est grande, velue comme celle de l'écureuil, et lorsque l'animal est poursuivi, il en recouvre ses petits, qu'il emporte sur son dos. Les Patagons prennent le su dans des fosses cachées par des branchages, et ils se font des vêtemens avec sa peau. (S.)

SUÆDE, *Suæda.* Genre de plantes établi par Forskaël, mais qui a été réuni aux SOUDES. (B.)

SUAN. Les habitans du Pérou appellent ainsi le FIGUIER DENDROÏDE. (B.)

SUAN. *V.* MATAPALO. (LN.)

SUASI. CANARD du Kamtschatka, indiqué, mais non décrit par Krachenninikow. Cette espèce arrive au Kamtschatka au printemps, et s'en retourne en automne, comme les oies. (S.)

SUAYE. C'est le nom d'une espèce de CANAMELLE, *Saccharum dubium*, Kunth., à la Nouvelle-Grenade. (LN.)

SUB-AQUILA. Dénomination latine, employée par Gaza pour désigner le PERCNOPTÈRE. *V.* l'article des VAUTOURS. (S.)

SUBBUTEO. C'est la SOUBUSE en latin moderne. Dans Aldrovande, c'est le HOBEREAU. (S.)

SUBER. Nom du CHÊNE LIÉGE, chez les Romains : c'étoit le *phellos* des Grecs, ainsi appelé d'un verbe grec qui signifie *flotter*, parce que l'écorce de cet arbre, ou le liége, flotte sur l'eau. Les Grecs l'appeloient aussi *ipsos*. On se servoit, dès la plus haute antiquité, du liége pour faire des chaussures et des bouchons.

Les botanistes modernes ont conservé au liége son nom

latin de *suber*; mais ils le placent dans le genre du chêne, *quercus*, ce qui n'étoit pas le sentiment de Tournefort. C. Bauhin réunissoit, sous le nom de *suber*, plusieurs espèces de chênes, savoir, le liége et deux plantes brasiliennes, dont il est difficile de dire précisément les noms modernes. (LN.)

SUBERELLA, de Césalpin. C'est le CHÊNE LIÉGE, selon Adanson, ou peut-être le *quercus pseudo-suber.*, Desf.; le *cerro-sughero* des Toscans. (LN.)

SUBERIFERA. Synonyme de SUBER, dans quelques anciens ouvrages de botanique. (LN.)

SUBHOMOMERIENS. Ordre établi par Blainville, parmi ses SÉTIPODES. Il ne renferme que le genre ARÉNICOLE. (B.)

SUBIAREL, SUBIARELA, SUBIOULOT. Noms du MAUVIS, dans divers cantons du Piémont. (V.)

SUBIAREUL. Nom piémontais de la BARGE. (V.)

SUBITES. Nom du LIERRE, chez les Gaulois. (LN.)

SUBLAIRE. Selon M. Risso, cinq espèces de poissons des rivages de Nice, ont reçu ce nom. (DESM.)

SUBLET, *Coricus.* Sous-genre de poissons, établi par Cuvier parmi les LABRES, aux dépens des LUTJANS. Ses caractères consistent à avoir les opercules dentées, et une bouche susceptible de s'allonger et de se retirer.

Les LUTJANS VERDATRE et DE LAMARCK entrent dans ce genre. (B.)

SUBLIMATIONS VOLCANIQUES. Les volcans actuellement brûlans ont des momens de repos, pendant lesquels ils laissent jouir les contrées voisines d'une heureuse tranquillité, mais ce repos n'est point absolu : toujours il règne dans leur sein une circulation de fluides qui s'échappent, non-seulement par la bouche principale du volcan, mais quelquefois encore par les fissures imperceptibles de ses flancs.

C'est sur les parois de ces fissures que les fluides volcaniques déposent les substances dont ils sont imprégnés ou qui se forment là même, par la combinaison de ces fluides entre eux ou avec les fluides répandus dans l'atmosphère.

Ces émanations sont ordinairement sensibles à l'œil, et surtout à l'odorat : le jour, elles paroissent sous la forme d'une fumée blanche, à laquelle on donne le nom de *fumerole ;* quelquefois, la nuit, elles ressemblent à des flammes légères.

Ce sont principalement les volcans à demi-éteints, tels que la Solfatare de Pouzzole, et autres semblables, qui sont abondans en matières sublimées. On voit même d'an-

ciens volcans parfaitement éteints en apparence, comme ceux d'Auvergne, du Velay, etc., qui fournissent diverses substances qu'on regarde comme des produits de la sublimation.

Matières sublimées ou regardées comme telles.

Ces matières sont : le *soufre*, l'*arsenic sulfuré rouge* et *jaune*, le *sel ammoniac*, l'*alun*, les *sulfates de fer*, de *soude*, d'*alumine*, d'*ammoniaque*, de *chaux*, le *sel marin*, le *carbonate de soude*, le *fer spéculaire*, la *pyrite*, etc.

Le soufre est la substance qui se sublime le plus abondamment à la Solfatare de Pouzzole; il s'insinue dans la substance même des anciennes laves qui en sont toutes pénétrées, et d'où l'on en retire une immense quantité.

En Islande, non-seulement les anciens volcans, mais jusqu'aux plaines qui les environnent, sont riches en soufre; il s'en forme des couches épaisses, qu'on trouve sous la surface du sol à un ou deux pieds de profondeur, et qui se reproduisent au bout d'un an quand on les a enlevées.

Le soufre que Dolomieu a observé à l'Etna ne se trouve que dans le cratère même, où il se dépose sous une forme pulvérulente et quelquefois en petits cristaux octaèdres : quand la chaleur du volcan le fait fondre, il coule en stalactites dont la forme est quelquefois singulière : on observe la même chose au Vésuve, où ces stalactites ont des couleurs aussi variées que leur structure.

Spallanzani a vu aussi, dans une caverne du cratère de Vulcano, des stalactites de soufre qui sont immédiatement formées par des vapeurs sulfureuses qui s'attachent à la voûte de la caverne. Quelques-unes de ces stalactites avoient jusqu'à trois pieds de longueur sur deux pouces tout au plus de diamètre; leur forme est cylindrique, et il paroît singulier qu'une matière sublimée, qui sembleroit devoir faire une incrustation uniforme sur les parois qui la reçoivent, y ait pris une pareille configuration. Ce soufre est quelquefois couleur de chair, mais ordinairement d'un beau jaune et demi-transparent.

L'arsenic minéralisé par le soufre, c'est-à-dire l'arsenic sulfuré, connu sous les noms de *réalgar*, d'*orpiment* et d'*arsenic oxydé*, se trouve fréquemment parmi les sublimations volcaniques. Breislak, en parlant d'un endroit de la Solfatare d'où s'élèvent beaucoup de fumeroles, dit : « Ici abondent les oxydes d'arsenic qui encroûtent si souvent les laves. Autour de chaque fumerole brillent les plus belles cristallisations de soufre suspendues aux laves qu'entourent les va-

peurs, et de tous côtés se montrent des incrustations de sulfate d'alumine et de fer. Les diverses nuances de jaune et de rouge produites par l'oxyde d'arsenic, et modifiées par la blancheur du sulfate d'alumine, forment un tableau aussi agréable qu'instructif. »

Le fer et l'alumine sulfatée sont lés plus abondans, mais ne sont pas les seuls qu'on trouve parmi les sublimations volcaniques.

Breislak a observé la chaux sulfatée ou sélénite, soit dans les blocs de pierre calcaire grenue, rejetés autrefois par le volcan de la Somma, où il se présente sous la forme de filamens blancs et radiés, soit dans les cavités de la lave du Vésuve de 1794, soit à la Solfatare, où il se trouve en masses mamelonnées, semblables à des choux-fleurs. Dolomieu l'a recueilli, en concrétions, dans les étuves de Lipari.

La magnésie sulfatée se trouve également à la Solfatare. « Le sulfate de magnésie se montre, dit Breislack, à la surface de laves en décomposition et d'autres substances volcaniques terreuses, sous la forme d'un épais duvet et sous celle de houppes : la longueur de leurs filamens arrive en peu de jours à sept à huit lignes; parvenues à cet accroissement, elles se détachent et tombent à terre. La couleur de ces houppes est quelquefois d'un blanc parfait, et d'autres fois tirant sur le gris. »

La soude sulfatée se forme aussi dans le même endroit. Breislak, après avoir dit que dans les champs phlégréens la soude est combinée avec l'acide carbonique, ajoute : « Mais dans la Solfatare, rencontrant l'acide sulfurique, elle se combine avec lui sous la forme de sulfate de soude. »

La potasse sulfatée, suivant le même naturaliste, se trouve dans les vapeurs qui s'échappent des laves, longtemps même après leur éruption. « Quand une lave, dit-il, est sortie du cratère, elle exhale pendant long-temps des vapeurs qui contiennent, dans l'état de gaz, les acides muriatique, carbonique, sulfurique, et l'azote ; et comme quelques-unes abondent en soude et ammoniaque muriatées, et que d'autres ont fourni la potasse sulfatée, on est contraint de dire que ces vapeurs contiennent quelquefois la potasse, l'ammoniaque et la soude. »

L'ammoniaque sulfatée a été observée par Dolomieu dans les produits de l'Etna, où il en a trouvé, dit-il, assez souvent parmi d'autres sels ammoniacaux (*Iles Ponces*, p. 375).

Le sel ammoniac ou ammoniaque muriatée est un des sublimés volcaniques les plus ordinaires : Dolomieu dit que celui de l'Etna est blanc, très-dur, en masses amorphes, striées

intérieurement, dont la surface caverneuse est parsemée de petits cristaux cubiques qu'il prit d'abord pour du sel marin ; mais Faujas lui fit reconnoître que c'étoit du sel ammoniac. Il a vu le même sel combiné avec le fer, et formant des groupes lamelleux d'une couleur jaune ou brunâtre ; il l'a vu aussi combiné avec le cuivre dans la lave de 1781 : il formoit des fleurs ammoniacales colorées en bleu.

Breislak a vu, à la Solfatare, le sel ammoniac cristallisé en cubes ; mais dans la lave du Vésuve de 1794, il étoit cristallisé en rhombes ou en dodécaèdres à faces rhomboïdales.

Le sel marin ou soude muriatée n'est pas rare sur les volcans, où il est ordinairement sous la forme d'une croûte ; mais Breislak l'a vu dans cette même lave cristallisé tantôt en cubes solides, et tantôt en squelette de cubes.

La soude carbonatée se rencontre quelquefois dans les produits volcaniques ; Dolomieu dit en avoir recueilli une assez grande quantité dans les laves de l'Etna : elle étoit blanche, très-pure, en masses friables, et n'éprouvoit à l'air aucune altération. De toutes les productions de l'Etna, ce fut celle qui surprit le plus ce savant naturaliste; et il se demandoit pourquoi cet alcali ne se combinoit pas avec les vapeurs d'acide sulfurique ou muriatique si abondantes dans les volcans. Mais nous ne devons pas être plus surpris de voir la nature s'opposer à certaines combinaisons, que de la voir en opérer d'autres qui sont au-dessus de toute la puissance de l'art.

La pyrite ou fer sulfuré formé par sublimation est un phénomène assurément très-curieux, et que le savant Breislak a démontré par une expérience directe : après avoir parlé des sulfures qu'on trouve dans des laves décomposées, et qu'il regarde comme un produit de la voie humide, il ajoute que l'autre manière dont se forment les sulfures à la Solfatare est la sublimation : là où les vapeurs ont une grande intensité, les sulfures se subliment aussi. Dans une grotte, dont quelques parties étoient tapissées d'un voile de fer sulfuré, et où régnoient d'abondantes exhalaisons, il suspendit un tube de verre fermé par le haut, mais ouvert par le bas ; dans ce tube étoit un cylindre de bois assez mince pour que les vapeurs pussent librement circuler tout autour. Au bout de trois semaines, il trouva le petit cylindre couvert de points brillans de la couleur des pyrites, et quelques jours après il fut revêtu d'un léger duvet de fer sulfaté formé par l'efflorescence du sulfure.

Le fer spéculaire ou fer oligiste qui se trouve dans certaines laves est aussi regardé comme un produit de la subli-

mation ; on ne le voit néanmoins que très-rarement dans les volcans en activité. Dolomieu n'en a découvert que deux fois dans les produits de l'Etna ; Breislak n'en a aperçu que quelques parcelles dans les laves un peu récentes du Vésuve.

Il me paroît même très-douteux que ce soit en effet du fer spéculaire, d'après la description qu'il en donne en parlant de la substance qu'il a observée sur la lave de 1794, qu'il décrit en ces termes : « Fer spéculaire, tantôt en filets « épars sur la superficie du muriate d'ammoniaque ou du « muriate de soude, tantôt en lames de forme irrégulière, et « quelquefois en petits cristaux laminaires rhomboïdaux, « transparens par leur peu d'épaisseur, et d'une belle cou- « leur rubis, transmise par réfraction ». (*Campanie*, tom. 1, pag. 224.)

Sans parler des filets qui sont de formes étrangères au fer spéculaire, il me semble que les cristaux rhomboïdaux transparens et de couleur de rubis, peuvent bien appartenir à la rubine d'arsenic, mais nullement au fer spéculaire.

Spallanzani ne l'a trouvé que dans un seul endroit des îles de Lipari, et c'étoit dans les produits d'un volcan éteint.

Ce sont les anciens volcans d'Auvergne qui sont les plus riches en ce genre de productions. On en trouve surtout dans les laves de Volvic, du Puy-de-Dôme et du Mont-d'Or ; il s'y présente sous la forme de tables ou de lames, dont la grandeur varie depuis celle d'un atome jusqu'à un pouce et demi de diamètre sur une ligne ou deux tout au plus d'épaisseur. Leur surface a la couleur et l'éclat de l'acier le mieux poli ; leur forme est ordinairement hexagone, et Romé-Delisle regarde ces tables comme des segmens de cristaux octaèdres réguliers.

Celles que Spallanzani a observées dans l'île de Stromboli, l'une des îles Lipari, se trouvent dans les fissures d'une ancienne caverne volcanique au bord de la mer, dans une situation fort élevée, et dont l'accès est difficile et dangereux ; mais ce sont les plus belles que l'on connoisse : elles ont jusqu'à quatre pouces de diamètre. Quelques-unes paroissent d'une forme ovale au premier coup d'œil ; mais on reconnoît qu'elles sont polygones, et que le nombre de leurs côtés est indéterminé : il semble, dit le savant observateur, que la nature, en formant ce métal, n'ait voulu se prescrire aucune forme déterminée dans sa cristallisation.

Ces lames sont implantées verticalement dans la lave, et sont rassemblées en groupes, qui ont jusqu'à vingt pouces de circonférence, où elles sont disposées dans un ordre remarquable. Celles qui occupent les bords de cette petite forêt

métallique sont à peine visibles; elles augmentent de volume à mesure qu'elles approchent du centre, où toutes les plus grandes se trouvent réunies. Elles sont si fortement enracinées dans la lave, qu'on ne peut les en détacher sans fracture. Dolomieu avoit aussi remarqué que celles de l'Etna pénétroient assez avant dans la matière de la lave. Spallanzani fait sur ces laves une remarque générale qui n'est pas indifférente; c'est que, pour l'ordinaire, toutes celles qui contiennent ce fer spéculaire, sont dans un état de décomposition, et n'ont plus aucune action sur le barreau aimanté.

J'ai dit qu'on regardoit le fer spéculaire comme un produit de la sublimation, et l'on s'appuie sur des expériences où, en traitant à grand feu un mélange de fer et de sel ammoniac, on obtient un sublimé qui a quelque ressemblance avec le fer spéculaire; mais cela ne prouve nullement que la nature ait suivi le même procédé; nous obtenons dans les fourneaux des cristallisations métalliques, et l'on sait bien que les belles cristallisations d'argent natif du Pérou, et de cuivre natif de Sibérie, ne sont pas des produits du feu. Ainsi, en pareille matière, la ressemblance des effets ne prouve point l'identité des causes: le fer spéculaire des volcans s'offre d'ailleurs avec des circonstances qui repoussent l'idée de la sublimation.

Une substance métallique sublimée par la force du feu ne feroit que s'attacher à la surface des corps qu'elle rencontreroit, comme la tuthie s'attache aux parois des cheminées de fonderies, au lieu qu'on voit ici que le fer spéculaire pénètre même assez avant dans l'intérieur de la lave: il y a plus, c'est qu'on voit quelquefois que l'intérieur en est rempli sans qu'il se manifeste au-dehors. Breislak dit qu'ayant rompu un de ces morceaux de pierre calcaire que vomissoit autrefois le volcan de la Somma, il le trouva si rempli de fer spéculaire, qu'il ressembloit à un fragment de mine de fer (*Camp.*, t. 1, p. 149). (J'ai fait voir, dans l'article Lave, que ces pierres calcaires, dont l'intérieur offre de nombreuses cavités arrondies, et qui contiennent toutes sortes de cristaux volcaniques, sont de véritables laves). Le même observateur ajoute que les cavités sphériques de ces pierres calcaires sont tapissées de cristaux de feldspath, de leucites ou amphigène, de fer octaèdre et de lames de fer spéculaire. Il paroît donc évident que toutes ces substances ont eu le même mode de formation. Breislak dit encore que d'autres laves du même volcan offrent, dans leurs alvéoles, des cristaux de fer octaèdre et des cristaux hexagones de mica, qui ne sont adhérens que par un de leurs côtés aux parois de ces alvéoles; et comme il est contraint, par la force de l'évidence, de reconnoître que ces cristaux n'étoient point préexistans, mais qu'ils ont été for-

més dans la lave même, il conclut par dire qu'ils ont été formés par sublimation.

Mais comme cette prétendue sublimation vient de l'intérieur même de la lave, et que les cristaux qu'elle forme sont une émanation de sa propre substance, elle n'a nul rapport avec celle dont on parle pour la formation du fer spéculaire. Celui-ci n'est autre chose qu'une nouvelle modification du fer qui se trouvoit contenu dans les laves : aussi Spallanzani a-t-il observé que celles où l'on trouve du fer spéculaire ont perdu leur couleur noire, et n'ont plus d'action sur le barreau aimanté.

Je crois qu'on auroit une idée assez juste de la formation de ces petits cristaux qui tapissent les alvéoles des laves, en la comparant à celle des filets d'argent qui végètent subitement à la surface d'un morceau de mine d'argent vitreuse qu'on expose à l'action du feu sous une moufle. Nous ignorons sans doute le mécanisme de cette végétation ; mais je le crois fort analogue à celui qui produit ces petits cristaux. Il n'est pas non plus différent de celui qui fait *issir* de la substance des rochers, les différens cristaux pierreux qui tapissent leurs fissures.......

Si les cristaux de fer spéculaire des matières volcanisées étoient, comme on l'a prétendu, des sublimations de fer par l'intermède du sel ammoniac, rien ne seroit plus commun que cette substance ; car toutes les laves contiennent beaucoup de fer, et dans tous les volcans il se sublime une grande quantité de sel ammoniac.

Diroit-on qu'il faut, de plus, un grand degré de chaleur ; mais le fer spéculaire que Dolomieu a observé dans les laves de l'Etna, près d'Iacci-Réale, se trouve, comme il le dit lui-même, fort loin de tous les cratères, et n'auroit pu se sublimer que par la chaleur propre du bloc de lave où on le voit. Mais Dolomieu convient que la chaleur des laves est bien foible ; et fût-elle beaucoup plus grande et plus prolongée, elle n'opéreroit pas davantage.

Quand Spallanzani est descendu dans le fond du cratère de Vulcano, il marchoit là sur une voûte de lave brûlante. Au milieu de cette voûte, il s'étoit formé un monticule plus brûlant encore, et d'où sortoient des vapeurs abondantes dont la chaleur ne permettoit pas d'approcher, et qui déposoient sur toute la surface et dans les fissures du monticule une quantité considérable de sel ammoniac et de sulfate de fer. Il y avoit donc là tout ce qu'il falloit pour former du fer spéculaire, car l'acide muriatique du sel ammoniac auroit sûrement rencontré quelque molécule de fer qui ne fût pas combinée avec l'acide sulfurique ; et dès qu'une fois il l'auroit con-

verti en fer spéculaire, on auroit pu l'apercevoir, car il est inattaquable aux acides : cependant, Spallanzani n'en a pas découvert un atome.

Mais ce qui achève de démontrer que le fer spéculaire n'est pas le produit d'une sublimation ignée, c'est qu'on le trouve dans les roches primitives qui n'ont jamais été soumises à l'action des volcans. Bosc, au retour du voyage qu'il vient de faire en Italie par ordre du gouvernement, a trouvé au mont Saint-Gothard du fer spéculaire dans une roche granitoïde, où il est disposé d'une manière assez remarquable : ses lames arrondies, et de trois à quatre lignes de diamètre, sont convexes d'un côté et concaves de l'autre, et forment plusieurs rangées autour d'un centre commun, de la même manière que les pétales d'une rose.

Je pense donc que ce seroit diminuer d'une unité le nombre des erreurs qui se trouvent dans l'histoire de la nature, que d'écarter du fer spéculaire toute idée de sublimation, et de reconnoître que sa formation est due au même mécanisme que celle des autres substances minérales cristallisées. (PAT.)

SUBRE DORADE. On donne ce nom, sur les côtes de la Méditerranée, aux très-grands LABRES DORADES. (B.)

SUBRIA. Un des noms du CABRILLET. (B.)

SUBSTANCE. Ce mot, en physique et en histoire naturelle, est synonyme de *matière*. Il y a des *substances gazeuses*, *salines*, *terreuses*, *inflammables*, *métalliques*, etc. (PAT.)

SUBSTANCES INFLAMMABLES. Quelques auteurs donnent spécialement ce nom au *soufre* et aux *bitumes*; mais il convient également à tous les corps combustibles. (PAT.)

SUBTIL, MAL SUBTIL (*fauconnerie*). Maladie des oiseaux de vol, qui est une espèce de *boulimie*, et dans laquelle ils sont toujours affamés. (S.)

SUBULAIRE, *Subularia*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères, dont les caractères consistent en : un calice de quatre folioles ovales, concaves et caduques ; une corolle de quatre pétales presque ovales, entiers, et à peine plus grands que le calice ; six étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style court à stigmate obtus et persistant ; une silicule ovale, presque comprimée, entière, biloculaire, et dont la cloison est contraire à la suture des valves.

Ce genre, appelé CONSANE par Adanson, renferme deux espèces : la première est une petite plante annuelle à feuilles subulées et à fleurs portées sur une hampe, qui vient sur le bord des eaux dans le nord de l'Europe ; et la seconde a toute l'apparence des DRAVES mais elle a la cloison contraire, comme la première : elle se trouve sur les montagnes de la Carniole. (B.)

SUBULARIA. Plante aquatique figurée par Dillen (*Hist. Muscol.* L, t. 81). Ses feuilles sont toutes radicales, fasciculées, étroites, demi-cylindriques. Les fleurs sont diclines; les fleurs mâles disposées le long des feuilles femelles, et les femelles axillaires, solitaires, et sur le même pied ou sur des pieds différens. Elles ont un calice, dans les mâles, monophylle, à 5—6 dents, et dans les femelles, de quatre folioles; le fruit est une capsule uniloculaire, fermée, et a une graine ovoïde. Adanson rapporte cette plante près des *lemna* et des *callitriche.*

La subulaire ne paroît pas avoir été observée depuis Dillen.

Le genre *subularia*, L. (*konsana* d'Adanson), est différent (*V. Subulaire*), de même que celui de Forskaël, fondé sur une plante que Vahl a nommée *thlaspi arabica.* (LN.)

SUBULICORNES, *Subulicornia.* Famille d'insectes de l'ordre des névroptères, dont les caractères sont : antennes en forme d'alène, guère plus longues que la tête, de sept articles au plus, dont le dernier a la figure d'une soie.

Ces insectes ont les yeux ordinairement gros ou très-saillans; deux à trois yeux lisses, situés entre les précédens; les mandibules et les mâchoires entièrement couvertes par le labre et la lèvre, ou par l'extrémité antérieure et avancée de la tête; les ailes très-réticulées, écartées, tantôt horizontales, et tantôt élevées perpendiculairement; elles sont de la même grandeur dans les uns; les inférieures sont beaucoup plus petites ou même nulles dans les autres. Ces animaux passent les deux premiers âges de leur vie au sein des eaux, où ils se nourrissent, en général, de proie vivante. Les larves et les nymphes ont une forme très-rapprochée de celle de l'insecte parfait, et respirent par le moyen d'organes particuliers; les uns ressemblent à des branchies, et sont situés sur les côtés de l'abdomen; les autres terminent cette partie, et présentent un assemblage de lames ou de feuilles, qui peuvent s'écarter ou se rapprocher, et servent à introduire l'eau dans l'intérieur du corps, ou à la rejeter.

La famille des subilicornes se divise en deux tribus : les LIBELLULINES et les EPHÉMÉRINES. *V.* ces articles. (L.)

SUC (SUBSTANCES ANIMALES). C'est le *jus* ou *liquide* qui découle des viandes ou des chairs des animaux lorsqu'ils sont tués ou cuits. Pendant la vie, les *sucs animaux* sont le sang, la lymphe, et les autres humeurs sécrétées par les membranes séreuses, muqueuses, synoviales, etc. Mais la mort qui change tout, mêle ces différentes humeurs, et le suc des viandes ou le jus est le résultat de ce mélange. La chaleur ou la cuisson developpe dans ces sucs des qualités sapides et nutritives. C'est du suc des viandes que le bouillon reçoit principalement sa faculté nourrissante. Il s'y trouve un principe particulier reconnu par M. Thénard, sous le

nom d'osmazôme, qui est analogue à l'urée de l'urine, mais qui donne une saveur agréable. Le suc des chairs donne aussi un acide libre que Proust dit être le phosphorique, et Berzélius le lactique ; il s'y trouve encore du muriate de soude, des phosphates alcalins et terreux. Les viandes rôties rendent un suc qui se concrète en gelée lorsqu'il se refroidit, et qui, indépendamment de la gélatine, contient encore une substance extractive très-sapide. C'est en quelque sorte l'extrait de la viande, et il communique au bouillon une saveur agréable, et des qualités restaurantes. Lorsque les sucs animaux sont concentrés, ils forment un consommé qui est très-nourrissant.

Les chairs des quadrupèdes et des oiseaux sont plus succulentes que celles des poissons et des autres animaux. Dans la jeunesse, elles donnent plus de suc que dans la vieillesse des individus. Le suc de la chair des animaux carnivores est bien moins agréable que celui des herbivores. *V.* le mot VIANDE. (VIREY.)

SUC PROPRE (DES PLANTES). Ces fluides se distinguent des *sucs lympathiques*, en ce qu'ils sont souvent colorés et contenus dans un ordre de vaisseaux appelés *vaisseaux propres*. (*V.* ARBRE, *vaisseaux de plantes*, et le mot SÉVE.) Dans tous les végétaux, les vaisseaux lymphatiques contiennent la même humeur. Les vaisseaux propres, au contraire, charrient dans chaque végétal, ou au moins dans chaque famille de plantes, une liqueur particulière. Les vaisseaux propres du *sapin* contiennent de la *térébenthine;* ceux du *tithymale* renferment un *fluide blanc corrosif;* ceux de la *chelidoine* répandent un *suc jaune;* les *pleurs sucrés de l'érable*, les *larmes purgatives* (*manne*) du *frêne à manne*, le *suc de canne* dont on fait le *sucre*, sont logés dans les vaisseaux propres. Ainsi, on ne confondra pas les *sucs propres* avec les *sucs séveux*, ni ceux-ci avec les *sucs glanduleux*. Les premiers sont variés dans leur composition, leur couleur, leur saveur, leur action ; les seconds sont moins compliqués, aqueux, incolores, insipides : c'est la *séve;* les troisièmes sont logés dans de petites éminences qui font saillir l'épiderme des plantes, et fournissent des humeurs composées et souvent très-actives, comme on le voit dans les glandes de l'*ortie*, du *malpigia urens*, dans celles de l'écorce du *citron* et des feuilles de *menthe*. (TOLL.)

SUCCARATH. *V.* SU. (S.)

SUCCARUM. Nom arabe de la JUSQUIAME BLANCHE, selon Mentzel. (LN.)

SUCCÉ. *V.* l'article CANARD. (V.)

SUCCET. *V.* SUCET. (DESM.)

SUCCIAMÈLE. Les habitans de la Pouille donnent ce nom à l'OROBANCHE. (B.)

SUCCIN, AMBRE JAUNE et KARABÉ (*Succin*, Romé-de-l'Isle, Bergm., Delam.; *Ambre jaune* et *Karabé*, Deborn; *Bernstein*, Wern., Karst.). Substance combustible, résineuse, que l'on trouve fossile et que les naturalistes placent dans le règne minéral, dans la même classe que le soufre, le diamant, la houille et le jayet.

Le *succin* est ordinairement d'une couleur jaune plus ou moins foncée, quelquefois blanche ou tirant sur le rouge ou le vert, et même quelquefois d'un brun rougeâtre presque noir; tantôt diaphane, tantôt translucide ou même à peu près opaque; quelquefois ayant la translucidité et les flocons nuageux qu'on observe dans l'huile qui se fige.

Werner et ses imitateurs divisent le succin en deux variétés, selon sa couleur dominante; savoir: la blanche (*weisser bernstein*) et la jaune (*gelber bernstein*). Hoffmann en a ajouté une troisième, c'est la terreuse ou pulvérulente (*bernerde*): celle-ci est terreuse, pulvérulente, d'un brun jaunâtre ou grisâtre, ou d'un jaune de miel.

La surface du succin est naturellement raboteuse, terne et même gercée en tous sens; mais, à l'intérieur, il a l'éclat brillant ou luisant; la cassure parfaitement conchoïde. Quoique peu dur, il est facile à casser. Il est susceptible de prendre un fort beau poli. Sa poussière est d'un blanc jaunâtre.

Il est léger, et sa pesanteur spécifique n'excède pas beaucoup celle de l'eau; elle est d'environ 1,080, terme moyen.

Mais deux caractères très-importans du succin sont ceux fournis par sa propriété électrique et par la manière dont il se comporte lorsqu'on le brûle.

Quand on le frotte sur du drap ou sur du linge, il s'échauffe, répand une légère odeur connue sous le nom d'odeur d'ambre, et il acquiert, comme les corps résineux, mais plus énergiquement encore, la propriété d'attirer les corps légers, propriété que les physiciens modernes ont désignée par *électricité*, du nom même de cette substance que les Grecs nommoient *electron*, et que les Latins appelèrent *succinum*, parce qu'ils pensoient, suivant Pline, qu'elle étoit un suc résineux.

Lorsqu'on expose le succin à la simple flamme d'une bougie, il se ramollit en se boursoufflant beaucoup, et puis s'enflamme. Il brûle avec une flamme jaune et verdâtre, en répandant une fumée épaisse et d'une odeur forte et pénétrante, qui n'est point désagréable et qui tient un peu de celle de la pomme et de celle de la résine. Il laisse un résidu charbonneux.

Le succin est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Il donne, par la distillation, un acide particulier qu'on

a nommé *acide succinique*, ce qui le distingue parfaitement de la résine copal. Gehlen pense que le succin est une combinaison de l'acide succinique avec une matière huileuse. Les propriétés chimiques du succin sont analogues à celles des résines, et particulièrement de la résine copal dont il est même très-difficile de le distinguer sans le secours de l'analyse. L'air ne l'altère point à la température ordinaire ; l'eau et l'alcool sont presque sans action sur lui. Soumis à l'action du feu, il fond, se décompose, donne de l'acide succinique, et tous les produits que donnent les résines en pareille circonstance. Lorsqu'après l'avoir fondu on le délaie dans les huiles essentielles, il s'y dissout aisément.

L'acide succinique qu'on en retire, est fixe, blanc, transparent et âcre. Il rougit assez fortement la teinture de tournesol, et cristallise en prismes dont la forme n'a pas encore été déterminée. Exposé à la chaleur, il fond, se décompose et se sublime en partie à la température de 100 d. c. Il est plus soluble à chaud qu'à froid, soit dans l'eau, soit dans l'alcool. Ses composés salins sont peu connus ; tous se dissolvent dans un excès d'acide succinique ou dans un acide fort susceptible de dissoudre l'oxyde des succinates.

Le succin ne s'est point encore présenté sous des formes cristallines. On a long-temps considéré comme succin cristallisé la substance combustible que nous avons décrite à l'article MELLITE, laquelle ne paroît pas être, non plus que le succin, un véritable minéral.

Le succin se rencontre dans les couches de lignite ou de bois bitumineux et dans cette espèce de lignite friable que les minéralogistes allemands désignent par *moorkohle*, dans la houille limoneuse, ainsi que dans la houille schisteuse et aussi dans le schiste argileux, les grès, etc., qui accompagnent ces formations.

On le trouve encore dans les terrains d'alluvion, dans des conglomérats récens, dans les argiles qui recouvrent la craie, dans la pierre calcaire bitumineuse, dans les couches de sable et même dans la formation gypseuse la plus récente, ainsi que sur les côtes de la mer, où les flots le rejettent ; mais, dans tous ces cas, il paroît avoir été détaché de couches de lignite et de houille schisteuse ou des bancs qui les accompagnent, et ne s'y trouver qu'adventivement. Dans ces divers gisemens, on trouve également des fragmens de lignite qui renferment du succin.

Le succin ne forme pas de couches à lui seul. Il est épars en pièces arrondies ou irrégulières d'un petit volume, rarement de la grosseur des deux poings ou plus, et souvent en petits morceaux et en grains libres ou enchâssés dans du bois bitumineux, etc. Il n'est pas toujours pur et contient

souvent des insectes, des débris de végétaux et des corps etrangers. Les premiers appartiennent à des insectes qui n'existent plus dans les contrées où on trouve le succin insectifère (*V.* à l'article INSECTES FOSSILES), et chaque localité de ce succin offre des insectes différens, des fourmis, etc. Ainsi le succin ou ambre jaune de Sicile contient diverses espèces de coléoptères qui ne se voient pas dans les autres succins; tandis que le succin de la Baltique est riche en diptères et névroptères. Pline, qui a parfaitement connu le succin, prétend qu'on y observe des lézards, fait qui n'est pas impossible. Les végétaux y sont bien moins caractérisés. On a cru y reconnoître des feuilles de fougère, qui sont peut-être des feuilles ailées appartenant aux arbres qui produisirent le succin. Nous avons observé, dans un morceau de succin dont nous ignorons la localité, des graines qui avoient une grande ressemblance avec celles du *ptelea trifoliata* ou du *dodonea viscosa*, et qui, par conséquent, se rapprochent du fruit des ormes. On dit avoir observé des graines de sapin dans le succin de Pologne. Guettard, qui rapporte cette observation, est une autorité respectable, et ce qui lui donne du poids, c'est l'opinion émise par plusieurs minéralogistes, que le bois fossile qui accompagne le succin, dans certains pays, a une structure semblable à celle de nos arbres résineux.

Le succin est quelquefois bulleux ou souillé par du sable, par des impuretés et par une écume brune semblable à celle qui s'élève sur les vermoulures des arbres vivans qui laissent suinter leur séve. Ces circonstances et plusieurs autres que nous passons sous silence, établissent une analogie parfaite entre les causes qui ont produit le succin et ses accidens, et ce qui se passe sous nos yeux, pour les gommes et les résines; c'est ce qui prouve aussi que le succin des couches de lignite est dans son vrai gisement. On observe aussi des grains de fer sulfuré et des gouttes d'une eau limpide dans l'intérieur des morceaux de succin.

Les lieux où le succin se trouve en plus grande abondance sont les côtes de la mer Baltique, principalement celles de la Poméranie Suédoise, de la Prusse et de la Russie; quelques parages de la Méditerranée, tels que les côtes de la Marche d'Ancône, les côtes de Gènes, les côtes orientales de la Sicile, les côtes de l'Océan; en France et en Angleterre particulièrement, dans les provinces de Norfolk, Suffolk et Essex; mais, dans toutes ces localités, le succin paroît avoir été détaché, par les flots de la mer, des couches qui le contenoient, et ensuite rejeté sur la côte dans les temps de tempête, où l'on va le recueillir après, parmi les galets; il est quelquefois percé par les tarets.

Le succin se trouve dans le sein des couches de la terre,

dans beaucoup de pays. En Lithuanie et en Pologne, on l'a observé dans un terrain d'alluvion à une fort grande distance de la mer, avec des blocs de granite, de porphyre, de grès, de produits volcaniques, dit-on, et de débris d'animaux et de végétaux.

M. Dunin Borkowski a fait connoître le succin de Podhorodiscze, près Lemberg en Galicie. Il est d'un jaune de paille ou de cire, en morceaux de la grosseur d'un œuf environ, dans un grès gris semblable à celui de Fontainebleau, qui paroît d'une formation récente et qui repose sur du calcaire coquillier ; il seroit curieux de reconnoître si la craie est en dessous.

Le succin existe dans les couches de bois bitumineux, terreux de Villers-en-Prayer, département de l'Aisne. Dans les mêmes couches, on a rencontré des os fossiles et des rognons de fer sulfuré.

M. Faujas a fait connoître le succin en rognons opaques, brun-grisâtres, qui se trouve dans une marne bitumineuse recouvrant les lignites ou bois fossiles de Saint-Paulet département du Gard, qui présentent aussi du succin en grains transparens et jaunes comme celui qu'on trouve dans le lignite de Groënland. Cette substance s'observe dans les houilles de Saint-Symphorien, département de la Haute-Loire, en morceaux opaques d'un jaune isabelle ; dans une argile feuilletée des montagnes de Lure près de Forcalquier, département des Basses-Alpes ; dans divers endroits du département du Var (Provence) ; dans le lignite, à Bugarah, département de l'Aude ; dans l'île d'Aix, près la Rochelle, où il y a été découvert par M. Fleuriau-de-Bellevue, dans une espèce de grès calcaire compacte, avec du bois fossile, et dans d'autres endroits des environs de la Rochelle ; dans la houille de Mont-Cenis, etc. M. Mesnard en a recueilli dans le département de la Sarthe, et l'on en a trouvé à Gisors, dans les terrains d'alluvion et argileux, qui sont superposés à la craie.

En Espagne, le succin n'est pas rare ; il est dans le calcaire et dans le lignite.

A Coboalles, évêché d'Oviédo, dans les Asturies, sa structure est fissile.

A Alicante, il est avec des coquilles fossiles, au-dessus d'une mine de mercure.

En Angleterre, à Kingston près de Londres, le succin est dans un terrain de cailloux roulés. A Highgate, près de la même ville, il existe dans une argile bleuâtre, une substance résineuse qui a été considérée comme la résine copal fos-

sile (*V.* cet article), et qui est peut-être une simple variété de succin.

La Sicile présente encore du succin dans l'intérieur des terres. Il y en a qui est d'un beau jaune, à l'embouchure de l'ancien Symète (fleuve Saint-Paul ou Giaretta); à Radusa et à Girgenti; de blanchâtre, à Licata et à Capo-d'Arso; de brun-rougeâtre, à Terra-Nova, et également à Licata. Il renferme souvent des insectes de beaucoup d'espèces différentes.

En remontant vers le nord de l'Europe, on peut indiquer le succin dans le schiste bitumineux, de Arau en Suisse; le succin blanc-jaunâtre opaque d'Oslavan en Moravie, qui est en fragmens dans le bois bitumineux. Ce combustible se trouve encore en Autriche, en Hongrie, dans le bannat de Temeswar; à Wittemberg et Pretsels, en Saxe, dans une terre bitumineuse, avec du bois fossile, et à Segeberg, près Kiel, dans le Holstein. Celui-ci est très-remarquable par sa situation dans du gypse.

L'on a observé le succin en Sibérie, dans le bois fossile bitumineux et pyriteux, à l'embouchure du Jenisey, près Kaltschedauskoy-Ostrog à quatre lieues de Kamensk, dans la baie de Penschincha, et en petits fragmens roulés, mêlés avec de gros fragmens de houille, dans le golfe de Karon, sur les bords de la mer Glaciale.

Au Groënland, il est en petits grains jaune-dorés, disséminés dans un lignite noir friable.

Plusieurs parties de l'Amérique septentrionale, et notamment les Etats-Unis, recèlent ce combustible. Dans le New-Jersey, à quatre milles de Trenton, vers la baie de Crosswick, le succin jaune ou blanc se trouve en petits grains ou en petites masses d'un pouce de diamètre au plus, dans du lignite ou bois charbonneux fossile. Ce bois en est comme imbibé, et contient aussi de la pyrite ou fer sulfuré; il forme une couche dans un sable ferrugineux recouvert par une argile bleuâtre et pyriteuse; un lit de sable est au-dessus. A Woodburry, même province, le succin est en grosses pièces, dans un lit de marne, ainsi qu'à Camden, à l'opposé de Philadelphie. Celui-ci est blanc transparent, en morceaux de plusieurs pouces de diamètre, et se rencontre dans un terrain d'alluvion. Enfin, il en existe de semblable à celui de Saint-Paulet, département du Gard, à huit lieues de Baltimore, sur les côtes de la baie de la Cheasapeak.

Dans toutes les localités que nous venons de citer, le succin est à l'état solide, et avec tous ses caractères. La variété terreuse est indiquée en Saxe près Zittau, à Olbersdorf et Oppelsdorf, dans un terrain qui appartient à la formation

du schiste alumineux, et à Wittin près Halle, dans une mine de charbon de terre. Cette variété a été reconnue également en France, à Louhans, département de Saône et Loire. Il est probable qu'elle existe dans beaucoup d'autres endroits.

Le succin, lorsqu'il est pur, est susceptible de prendre un beau poli; sa couleur douce et veloutée, et surtout sa légèreté, le rendent très-propre à servir de parure et d'ornement, et cet emploi est fort ancien. Il est question du succin, dans les ouvrages les plus anciens, et même dans ceux d'Homère. Les Romains et les Grecs ont parfaitement connu le succin des bords de la Baltique, et il en est question dans plusieurs passages de Pline, et il paroît avoir été connu six cents ans avant l'ère vulgaire. LesGrecs appelèrent cette substance *electron*, soit parce qu'elle a la couleur de l'alliage d'or et d'argent, qui portoit le même nom; soit à cause de sa couleur jaune semblable à celle du soleil, astre qui portoit les noms d'*helios* et de *helectros*.

Le succin étoit devenu chez les Romains un objet de luxe très-recherché. Sous Néron, le surintendant des jeux publics dépêcha un chevalier romain pour aller sur les côtes de la Baltique en faire un achat considérable, et la quantité qu'il en rapporta fut si grande, que tout ce qui servoit à la décoration des jeux fut enrichi d'ornemens de cette matière précieuse. Parmi cette foule de morceaux, il s'en trouva un du poids de treize livres, ce qui étoit assurément une grande rareté. On lit également dans Pline, que les Romains faisoient servir quelquefois dans les festins, les champignons, avec tout l'appareil du luxe, c'est-à-dire, dans des plats d'argent, avec des couteaux de succin.

C'est encore sur les bords de la Baltique qu'on recueille le succin généralement employé en Europe. Il abonde depuis Dantzick jusqu'à l'île de Rugen, et surtout en Prusse, dans le pays appelé Samlaie, depuis Nevetiff jusqu'à Wrantz-Vrugt. C'est pour la Prusse un objet de commerce important, et qui procure au roi un revenu assez considérable. C'est à Kœnigsberg, Stolpe et Dantzick qu'on le travaille. On en fait des boîtes, des boutons, des fiches, des colliers, des pendeloques pour boucles d'oreilles, des coffrets, etc. On en distingue cinq sortes : le *sortiment*, le *tonnenstein*, le *vernis*, le *sandstein* qui sert à brûler, et à faire l'huile de succin, et le *schluck* qui est mêlé de sable et de terre, et sans aucune transparence. On trouve aussi en Prusse un succin couvert d'une écorce rude, d'un brun foncé. Tout le succin est vendu à l'enchère, et le gouvernement en retire la valeur de 72,000 fr., pour son droit régalier. Il est exporté

tout manufacturé, par toute l'Allemagne, et en France. Les Américains et les Juifs l'achètent et le portent dans le Levant, d'où il se répand dans toute la Turquie, l'Egypte, et jusqu'en Perse. Le succin de la Baltique est quelquefois en fragmens d'un grand volume. Nous avons cité, d'après Pline, une masse pesant 13 livres. En 1376, on en offrit une en présent à l'empereur Rodolphe II, alors à Prague, qui pesoit 11 livres, et quelques années après, une seconde du poids de 13 livres, et de 318 pouces cubes. Il en fut demandé 5,000 francs, et un marchand arménien qui en fit l'acquisition, la vendit, dit-on, de 30 à 40,000 fr. à Constantinople.

On dit qu'il y a dans le cabinet du roi de Prusse une lentille de succin faisant l'office d'un verre ardent, qui a un pied de diamètre : ce sont là probablement les plus grosses masses de succin que l'on connoisse ; car pour la colonne de dix pieds qu'on dit être dans la galerie de Florence, elle est sûrement de pièces rapportées, car il n'est pas vraisemblable qu'on ait jamais vu un morceau de succin d'un pareil volume.

Dans le château de Tzarsco-Celo près de Saint-Pétersbourg, est une salle dont la boiserie est décorée de compartimens formés par des plaques de succin de sept à huit pouces de longueur ; il en est même de près d'un pied.

A Catane en Sicile, on fabrique avec le succin des bords du Symete, une grande quantité de très beaux bijoux. On en façonne des croix, des saints, des chapelets, des coffrets ; il est quelquefois rempli d'insectes. Si l'on en croit Brydone, il est beaucoup plus électrique que celui de la Baltique.

Les insectes qui sont dans le succin, lorsqu'ils sont bien conservés, deviennent des objets de curiosité. Patrin dit avoir vu dans la Collection de l'Académie de Grodno, en 1777, un chapelet à l'espagnole, dont chaque grain renfermoit un insecte. C'étoit, dit-il, une véritable Collection d'Entomologie.

Le débit avantageux de cette substance a porté à y introduire des insectes, et même à la contrefaire, ou à lui substituer une résine particulière qui est la copal, par exemple. On rencontre quelquefois dans le commerce des morceaux de succin dans les cavités desquels on a introduit de petits poissons, des hannetons et d'autres objets desséchés, et dont les vides ont été bouchés à l'aide d'une gomme. Il est probable que la gorgone observée par Deborn, dans un morceau de succin, y avoit été introduite artificiellement.

L'on a contrefait le succin au moyen d'un mélange d'une partie d'huile empyreumatique obtenue par la distillation de

la poix végétale, avec une partie et demie de térébenthine qu'on a fait bouillir ensemble pendant quelque temps. Cette composition ressemble, on ne peut pas plus, au succin, et on la taille fréquemment en colliers, et autres objets de parure qu'on vend comme du véritable succin; mais rien n'imite mieux le succin que la copal, et il est même difficile de distinguer à l'œil, et même aux caractères, ces deux substances; cependant le succin est infiniment plus électrique, il est beaucoup plus brillant, et, selon M. Haüy, lorsqu'on le chauffe à l'extrémité d'une lame de couteau, il brûle avec bruissement et une sorte de bouillonnement, et quand il se détache, il rebondit sur le plan où il est tombé; tandis que la copal, lorsqu'elle brûle, produit des gouttes qui s'aplatissent en tombant. Ce caractère est cependant variable et ne peut pas s'employer pour des objets travaillés sans les endommager et les briser. Le sandarèse des Orientaux est la même résine que la résine copal. Nous nous rappelons d'avoir entendu dire à M. Olivier, que ce sandarèse d'Orient, dont il avoit rapporté beaucoup de morceaux pleins d'insectes et transparens, se recueilloit au-delà de la Perse, dans des sables, au dire des marchands qui en font le commerce.

Le succin a beaucoup perdu de sa faveur depuis la découverte des Indes qui a contribué à faciliter le transport en Europe d'une grande quantité de diamans et des pierres gemmes qui y abondent. Jusque là le succin avoit été une pierre fort estimée et très-précieuse. L'on croit que la grande consommation qu'on en fait encore actuellement en Orient, est due aux pélerins qui vont à la Mecque, et dont l'usage est d'en brûler à leur arrivée, dans le temple, en l'honneur du prophète Mahomet.

Le succin a quelques propriétés qui l'ont fait employer en médecine et dans les arts.

Quand on le jette en poudre sur de la braise, il répand une épaisse fumée d'une odeur assez pénétrante, mais qui n'est pas désagréable, et qu'on a reconnue comme très-propre à purifier le mauvais air. Dans les pays du Nord, surtout en Pologne, on en fait de fréquentes fumigations, pour se préserver des miasmes putrides qui règnent quelquefois dans le temps du dégel.

Ces fumigations sont aussi regardées comme très-salutaires dans les rhumatismes, les paralysies, et autres maladies de cette nature, en les dirigeant d'une manière convenable sur les parties affectées.

La chimie retire du succin deux substances qui sont également employées en médecine; savoir, une huile bitumineuse et l'*acide succinique*. Cet *acide* est regardé comme incisif, cordial et antiputride.

On prépare avec l'huile de succin et le soufre, un baume qu'on emploie avec succès dans les affections pituiteuses. Cette même huile bien rectifiée, et mêlée avec l'alcali volatil caustique, forme une espèce de savon liquide, connu sous le nom d'*eau de Luce*, qui possède éminemment la propriété de rappeler les esprits des personnes évanouies ou asphyxiées.

Le succin dissous dans l'huile, est aussi employé dans l'art du vernisseur; il sert de base aux plus beaux vernis sur bois, qui approchent des vernis de la Chine et du Japon : ce sont les *vernis laques*. Ces vernis s'appliquent sur les métaux; au moyen du feu; ils résistent ensuite, jusqu'à un certain point, à la chaleur et au frottement. C'est un de ces vernis qu'on pose à chaud sur les instrumens de physique en cuivre.

Il n'y a peut-être aucune substance qui ait autant piqué la curiosité des naturalistes pour découvrir son origine. Les anciens ont imaginé, les premiers, de le regarder comme un suc végétal concret, et c'est vraiment là l'idée qui se présente naturellement lorsqu'on voit l'analogie qu'il y a entre le succin et les résines, et lorsque l'on considère seulement les corps étrangers qu'ils renferment. Chez les modernes, cette opinion a pris plus de poids par l'association constante du succin avec le bois fossile. Ainsi donc, le succin seroit une résine particulière qui auroit été modifiée par son séjour dans la terre. Il nous reste à examiner maintenant les espèces de bois fossiles qui l'accompagnent, et à tâcher de reconnoître s'ils ont appartenu à des arbres de la famille des conifères ou de toute autre famille.

Il pourra même se faire que par suite de cet examen on parvienne à reconnoître que plusieurs sortes de corps sont confondus sous le nom de succin, et qu'il faudra les distinguer peut-être comme autant d'espèces. Tels sont, par exemple, le succin brun fragile de Montcenis (Bourgogne), qui, au chalumeau, donne un résidu blanc, terreux, et point d'odeur de succin. Le succin terreux, qui paroît tenir le milieu entre le succin proprement dit et le rétinasphalte; le succin d'un rouge-noir de la Catalogne, qui est très-friable, la résine de Highgate, près Londres, dont nous avons parlé à l'article Résine copal fossile; et enfin le prétendu Succin ou Ambre noir, qu'on trouve empâté dans du calcaire lamellaire, dans les anciennes exploitations de houilles de Fischbach (Hartz); il est d'un noir de jayet, opaque, et brûle avec une odeur agréable de résine.

Le grand volume de certains morceaux de succin a paru à quelques minéralogistes, et particulièrement à Patrin, une raison très-forte pour rejeter l'idée de résine, en se fondant sur ce que la nature ne nous offre aucune résine en

masses de ce volume. Patrin avoit émis l'opinion singulière et inadmissible, que c'étoit un *miel modifié par le temps et les acides minéraux qui l'ont converti en bitume.* (*V.* 1.ere édit., vol. 21, pag. 279.) Il est assez malheureux que parmi le grand nombre d'insectes et de corps étrangers observés dans le succin, on n'ait observé aucune abeille, ni rien qui ait pu appartenir à des ruches. Rappelons-nous que parmi les débris fossiles de l'ancien Monde, tout atteste que la nature étoit autrefois plus vigoureuse, et qu'il y avoit des végétaux et des animaux d'une taille gigantesque : c'est ce qu'on reconnoît par les débris des végétaux des houillères. Il n'est donc pas impossible que le succin ait été le produit d'arbres infiniment plus gros que ceux que nous connoissons.

Les poëtes nous donnent aussi l'origine du succin : ils nous apprennent que, lorsque Phaéton fut précipité sur les bords de l'Eridan, ses sœurs pleurèrent sa mort si amèrement, que les dieux, touchés de pitié, les changèrent en peupliers; ces peupliers sont encore sensibles; tous les ans ils versent de nouvelles larmes, et ces larmes sont du succin. (LN.)

SUCCIN CRISTALLISÉ de Deborn. *Voy.* MELLITE. (LN.)

SUCCIN NOIR. Substance bitumineuse noire, luisante, à cassure conchoïde, qui est du jayet compacte, et ce que Werner nomme *pechkohle*. *V.* HOUILLE PICIFORME. Il ne faut pas le confondre avec le succin noir de Fischbach. *V.* p. 270 ci-dessus. (LN.)

SUCCINÉE, *Succinea.* Genre de coquillages établi par Draparnaud aux dépens des HÉLICES de Linnæus, ou des BULIMES de Bruguière. Lamarck l'a appelé AMPHIBULIME. Il a aussi été nommé AMBRETTE.

Ce genre offre pour caractères : un animal à quatre tentacules cylindriques, dont les deux inférieurs sont très-courts; une coquille ovale ou oblongue, à ouverture grande et oblique, et à columelle évasée. Il contient seulement deux espèces, savoir :

La SUCCINÉE AMPHIBIE, *Helix putris*, Linn.; *Bulimus succineus*, Brug., qui a l'ouverture de la coquille grande, allongée, la spire courte, un peu obtuse. On la trouve dans les lieux humides, auprès des fontaines. C'est l'*amphibie* ou l'*ambrée* de Geoffroy. Son animal est noirâtre, glutineux, et très-gros relativement à sa coquille.

La SUCCINÉE ALLONGÉE a l'ouverture de la coquille ovale; la spire de la longueur de l'ouverture, et le sommet très-obtus. On la trouve dans les mêmes lieux que la précédente. Faure-Biguet l'a vue nager à la surface de l'eau.

La Succinée des champs, originaire de l'Amérique septentrionale, est décrite dans le premier volume du Journal de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie. (B.)

SUCCINITE. Variété de grenat, d'un jaune de succin communément en grains épars ou agglomérés, quelquefois en petits cristaux arrondis et luisans et qui ont pour gangue une roche serpentineuse, feuilletée et tendre, qu'on trouve dans la vallée de Viu, l'une des branches de la grande vallée de Lans, en Piémont. Le docteur Bonvoisin l'a fait connoître le premier. (LN.)

SUCCINUM. Noms rapporté dans l'index de Mentzel, comme ayant été un de ceux de l'ancien Asarum, peut-être la plante que nous nommons Cabaret. (LN.)

SUCCISA. Nom que les botanistes ont donné autrefois à une espèce de scabieuse, dont la racine est comme rongée à l'entour et à son extrémité. On lui a donné aussi le nom de *morsus diaboli* (*mors du diable*), qui lui est demeuré, et elle le doit à une ancienne opinion superstitieuse, que le diable, envieux des vertus de cette racine, et en haine pour les hommes, la ronge et la coupe avec les dents aussitôt qu'elle pousse. Il n'est pas probable que cette plante commune ait échappé aux auteurs grecs et romains; cependant, il nous est impossible de la reconnoître dans leurs écrits. Columna croit, cependant, que c'est le *pycnocomon* de Dioscoride; d'autres botanistes, le *geum* ou le *scabiosa* ou le *jacea*, ou bien enfin le *nigina* de Pline, qui avoit trois feuilles semblables à celles de la chicorée. Adanson attribue à Galien le nom de *succisa*, et semble croire qu'il s'agit du *scabiosa succisa*, L.

Quoique ce nom de *succisa* soit spécialement affecté au *scabiosa succisa*, par les botanistes du 15.e siècle et suivans, il a été cependant employé pour désigner d'autres plantes du même genre ou différentes; tel est, par exemple, le *leontodon autumnale*, L. : c'est le *succisa tertia* de Tragus, etc.

Vaillant, et après lui Haller et Mœnch, ont fait du *scabiosa succisa* le type d'un genre particulier, caractérisé ainsi par Mœnch : calice commun polyphylle, ouvert; calice propre double, persistant; l'extérieur diversement divisé; l'intérieur polyphylle; réceptacle garni de paillettes roides; corolle tubuleuse, à limbe à quatre ou cinq lobes inégaux; quatre étamines; un style à un stigmate émarginé; péricarpe oblong, sillonné ou anguleux; monosperme, couronné par un double calice; l'extérieur entier ou divisé, cyathiforme, aride, membraneux, et l'intérieur couronné par cinq arêtes. *V*. Scabieuse et Scabiosa. (LN.)

SUCCISE. Plante du genre Scabieuse. (B.)

SUCCOPEGO. Nom nicéen de l'ÉCHÉNÉIS REMORA. (DESM.)

SUCCOWIE, *Succowia.* Genre de plantes établi pour placer la BUNIADE DES ILES BALÉARES. Ses caractères sont : style conique, ligneux, persistant, surmonté d'un stigmate en rayons; silique globuleuse, hérissée; graine en cœur. (B.)

SUCCULENTES. Famille de plantes, dont les caractères consistent : en un calice libre, à divisions en nombre déterminé; en une corolle formée, le plus souvent, de pétales insérés à la base du calice, en nombre égal, et alternes avec les divisions de cet organe, rarement monopétale, tubuleuse ou divisée ; en des étamines en nombre égal à celles des pétales, et alternes avec eux, ou en nombre double, une moitié des étamines étant alors insérée sur l'onglet des pétales, et l'autre moitié étant attachée à la base du calice ; en des ovaires en nombre égal à celui des pétales ou à celui des divisions de la corolle, lorsqu'elle est d'une seule pièce, réunis inférieurement à leur base, entourés chacun extérieurement d'une glande ou d'une écaille orbiculaire, terminés par un style court, à stigmate simple, adné à la face interne des styles: en des capsules en nombre égal à celui des ovaires, uniloculaires, polyspermes, intérieurement bivalves, à semences menues, attachées aux bords des valves, à périsperme charnu, mince, à embryon droit et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille ont une racine ordinairement fibreuse, quelquefois tubéreuse ; leur tige herbacée ou suffrutescente, presque toujours rameuse, ne s'élève environ qu'à la hauteur de trois pieds, porte des feuilles alternes ou opposées, quelquefois réunies à leur base, et formant un anneau autour des branches qui les traversent; leurs fleurs, rarement diclines, sont disposées en cimes corymbiformes, quelquefois en grappes terminales.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte sept genres à cette famille, qui est la troisième de la quatorzième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 18, n.° 3 du même ouvrage, savoir: TILLÉE, CRASSULE, COTYLET, RHODIOLE, ORPIN, JOUBARBE, SEPTAS et PENTHORE. (B.)

SUCE-BŒUF. *V.* PIQUE-BŒUF. (S.)

SUCEPIN. Un des noms vulgaires de la MONOTROPE MULTIFLORE, *Monotropa hypopythis.* (B.)

SUCE-SANG. *V.* SANGSUE. (S.)

SUCET. Nom vulgaire du ROITELET HUPPÉ. (V.)

SUCET. Petit poisson du genre PÉTROMYZON. C'est la PETITE LAMPROIE.

On a aussi donné ce nom, tantôt à l'ÉCHÉNÉIS REMORA, tantôt à l'ÉCHÉNÉIS NAUCRATES. (B.)

SUCEUR DE MIEL. Dénomination vulgaire donnée aux COLIBRIS et aux OISEAUX-MOUCHES. *V.* ces mots. (S.)

SUCEURS, *Suctoria.* Quatrième ordre de la classe des insectes, et qui a pour caractères : jamais d'ailes ; six pieds ; abdomen sans appendices mobiles sur les côtés, ni de soies articulées, et de queue fourchue au bout ; deux yeux composés ; bouche formée d'une trompe toujours extérieure, articulée, de deux valves, renfermant un suçoir (de deux pièces), avec deux écailles au-dessus de son origine ; insectes parasites, sautant et subissant des métamorphoses.

Le genre PUCE, *Pulex*, qui forme seul cet ordre, fut placé par Linnæus dans celui des insectes aptères. Degéer, d'après la considération des métamorphoses et quelques autres caractères, établit avec ce genre un ordre particulier, que Retzius, dans une analyse générale de la méthode de ce naturaliste, nomme SUCEURS, *Suctoria.*

Cette innovation me parut utile, et je l'adoptai le premier, avec la dénomination de Retzius, dans mon Précis des caractères génériques des insectes.

La classe de ces animaux se partage naturellement en ceux qui sont aptères, et ceux qui ont des ailes. Ces organes ont fourni les noms des ordres que renferme cette seconde division : pour désigner les ordres de la première, il a fallu employer d'autres considérations, et quelquefois même les habitudes de ces animaux ; et telle est l'origine de la dénomination de suceurs et de celle de parasites.

Dans la méthode de M. Lamarck, tous les insectes aptères de Linnæus, à l'exception de ceux que je nomme suceurs, font partie, les uns de la classe des crustacés, et les autres de celle des arachnides ; il s'ensuit que les suceurs sont les seuls de la classe des insectes qui, par une conséquence de leur destination, et non le résultat d'un avortement, n'aient point d'ailes. De là le nom d'*aptères*, par lequel il distingue cet ordre, le premier de cette classe.

Ces insectes sont très-voisins, dans un ordre naturel, des hémiptères et de quelques diptères, particulièrement des *hippobosques.* Nous les avons placés, pour la facilité de la méthode, immédiatement à la suite de notre ordre des insectes parasites. Si on jugeoit plus convenable de terminer par eux la classe des insectes, afin de les rapprocher des hippobosques, il faudroit partager d'abord cette classe en ceux qui ne subissent point de métamorphoses, et en ceux qui en éprouvent. Cette dernière coupe seroit subdivisée de la ma-

nière suivante : 1.° des ailes, 2.° point d'ailes. Mais si les suceurs ont, par quelques caractères d'organisation, de l'affinité avec les hippobosques, ils s'en éloignent beaucoup, quant à la manière dont s'opèrent leurs métamorphoses. Ils ont bien plus de rapports avec celles des tipulaires. *V.* pour d'autres détails l'article PUCE. (L.)

SUCEURS. Cuvier a donné ce nom à la division des poissons appelée des CYCLOSTOMES par Duméril. *V.* ce mot. (B.)

SUCH-BLAOU. C'est le CARANX AMIE, à Nice. On y appelle aussi *such cagnenck* le CARANX TRACHURE. (DESM.)

SUÇOIR, *Haustellum.* Quelques crustacés, plusieurs arachnides et un grand nombre d'insectes se nourrissant de substances liquides, comme de sang ou de sucs de végétaux, ont les parties de leur bouche disposées en manière de bec ou de trompe, ce qui a fait désigner ces animaux sous le nom de *suceurs.* Tantôt toutes les parties concourent directement à cette fonction ; tantôt il n'y en a qu'un certain nombre, et qui, sous la forme de soies ou de lancettes, sont alors renfermées dans un fourreau propre. La réunion de ces pièces, que l'animal fait agir pour opérer l'ascension du liquide nutritif, soit qu'elles soient à nu, soit qu'elles soient engaînées, porte le nom de *suçoir* (*haustellum*). Mais Fabricius, auquel cette distinction est due, ne l'a pas indiquée d'une manière aussi nette, et n'a pas toujours été, à cet égard, d'accord avec lui-même. Ainsi, par rapport aux diptères, lorsque la trompe est presque cornée et en forme de tube ou de siphon, cette trompe est un suçoir; mais si elle est membraneuse et terminée par deux lèvres, comme celle des mouches, la dénomination de suçoir n'est plus appliquée qu'à l'ensemble des pièces que cette trompe renferme. Celle des lépidoptères, qu'il nomme *langue* (*lingua*), est un véritable suçoir, mais nu et sans enveloppe : il en est de même des organes qui composent la bouche de certaines arachnides, de la famille des holètres. Un examen comparatif et rigoureux de ces parties, considérées dans les animaux de cette classe et celle des crustacés et des insectes, semble annoncer le besoin d'augmenter, à cet égard, la terminologie. (L.)

SUCOPHAGOS. Nom du LORIOT, en grec moderne. (V.)

SUCOTARIO. *V.* SUKOTYRO. (S.)

SUCOTRIN. Nom spécifique d'un ALOÈS. (B.)

SUCRE. Sel qui se forme dans les végétaux, et qui se retire principalement de la CANAMELLE ou CANNE A SUCRE.

Long-temps les chimistes ont cru que le sucre étoit iden-

tique dans toutes les plantes, et que les différences que présentoient ceux d'Érable, de Raisin, de Betterave, de Carotte, de Réglisse, comparés avec celui de la canne, n'étoient dues qu'à leur mélange avec d'autres substances; mais Rouelle a prouvé qu'il y en avoit au moins deux sortes, auxquelles il donne pour type celui de canne et celui de raisin.

Il y a lieu de croire, d'après les analyses chimiques et l'observation des physiologistes, que le Mucilage, la Gomme et l'Amidon diffèrent fort peu du sucre, et peuvent se changer en sucre, par suite des progrès de la végétation. *Voyez* Acide.

Déjà même l'art est parvenu à imiter la nature; car M. Kirchoff nous a appris que si on met six onces et demie d'acide sulfurique à 66 degrés, dans douze livres d'eau bouillante, et qu'on y mêle quatre livres d'amidon de froment, ou de fécule de pommes de terre, on obtient un excellent sirop analogue à celui du raisin, qu'on débarrasse de son excès d'acidité par le moyen de la chaux, et qu'on peut employer à tous les usages de ce dernier, et principalement à faire fermenter pour obtenir de l'alkool.

Le plus souvent le sucre n'est pas à l'état parfait dans les raisins, dans les tiges ou dans les fruits, mais à l'état de *mucoso-sucré*, état intermédiaire entre le sel et la gomme. C'est la maturité des fruits et des racines, c'est la germination des graines qui le développent, mais seulement jusqu'à un certain point; car il disparoît dans les fruits trop mûrs et dans les graines trop germées.

La plupart des plantes, dans les années sèches, sécrètent de leurs feuilles une sorte de sucre qu'on appelle Miélat, et dont la trop forte déperdition les affoiblit beaucoup. Les tiges de quelques-unes laissent fluer, entre les fentes de leur écorce, une autre espèce qu'on appelle Manne. Quelques Frênes, quelques Sainfoins, quelques Rosages, etc., en fournissent.

La quantité de sucre qui s'effleure sur les tiges et les feuilles de plusieurs Varecs, entre autres du Saccharin, du Palmé, du Siliqueux, fait croire qu'il seroit, sur quelques points de nos côtes, possible de spéculer sur son extraction.

Les organes génitaux de la plus grande partie des plantes secrètent encore une autre sorte de sucre qu'on appelle Miel, qu'on croit, à raison de sa viscosité, destiné à retenir les poussières fécondantes des étamines.

D'après les expériences de Lavoisier, le sucre de canne est composé de 64 parties d'oxygène, de 28 parties de car-

bone et de 8 d'hydrogène, outre un minicule de potasse et de chaux.

La forme essentielle des cristaux de sucre est l'octaèdre rectangulaire à pyramides tronquées près de leur base ; mais celle qui se rencontre le plus souvent dans le *sucre candi*, est le prisme hexaèdre comprimé, terminé par deux sommets dièdres à plans trapèzes, variété qui dérive de la première forme. Lorsqu'on frotte, dans l'obscurité, deux morceaux de sucre l'un contre l'autre, il en sort une lueur phosphorique. Il se fond d'abord au feu, puis se boursouffle et brunit. Dans cet état, on l'appelle Caramel. On le réduit facilement en charbon, mais fort difficilement en cendres.

Les anciens ne connoissoient pas, pour ainsi dire, le *sucre*, qui, aujourd'hui, est devenu si nécessaire pour tous les peuples. L'emploi général que nous en faisons est dû à la découverte de la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance, et à l'introduction de la culture de la canne dans les colonies européennes de l'Amérique méridionale. Il est donc devenu l'objet d'un grand commerce, parce qu'il entre comme partie principale ou accessoire dans une multitude de mets, s'emploie à la conservation de nombre de fruits, à la composition de beaucoup de sortes de liqueurs de table, et comme excipient de beaucoup de remèdes.

Une grande quantité de sucre, fondue dans une petite quantité d'eau et unie à un acide végétal, à une décoction de racines, de feuilles, de fleurs ou de fruits, constitue ce qu'on appelle les Sirops, objets d'une consommation fort étendue dans les grandes villes.

Quelque temps qu'on laisse de l'eau sucrée exposée à l'air, même dans un lieu chaud, il ne s'y opère pas de changemens ; mais si on ajoute à ce mélange une matière extractive quelconque, il ne tarde pas à fermenter et à se transformer en Vin susceptible de fournir de l'alkool et de devenir acide (vinaigre). C'est parce que ce mélange existe naturellement dans le raisin, dans la pomme, la poire, la cerise, la prune, etc., que ces fruits fermentent avec tant de facilité. Le sucre est trop précieux, lorsqu'il est purifié, pour être utilisé sous ce rapport ; mais les restes du sirop fourni directement par les cannes ou les betteraves, restes qu'on appelle Mélasses et dont on ne peut plus tirer de sucre, sont généralement soumis à cette opération, non pour le vin qui est foible, peu agréable et qui se conserve difficilement, mais pour en tirer l'eau-de-vie connue sous le nom de Tafia, laquelle, distillée une seconde fois, fournit le Rum.

Quelquefois le sucre de la canne fermente spontanément, avant qu'on ait pu commencer sur lui les opérations destinées

à en retirer le *sucre;* alors, pour ne pas tout perdre, on le distille également, et l'eau-de-vie qu'il donne, s'appelle GUILDIVE.

Le sucre convient principalement à l'enfance et à la vieillesse. On le regarde comme fort nourrissant, même comme étant le type principal de tout aliment; mais des expériences récentes, faites par Magendie, et dont les résultats ont été mis sous les yeux de l'Institut, constatent que les animaux qui en sont exclusivement nourris, ne tardent pas à maigrir, à perdre la vue et à mourir; effets qu'il partage avec toutes les substances privées d'azote; ce qui prouve seulement qu'il ne faut pas en user exclusivement et qu'on doit se borner à ne l'employer que comme assaisonnement.

Quoiqu'on puisse, ainsi que je l'ai annoncé plus haut, obtenir du sucre de beaucoup de végétaux, cependant on ne le retire entre les tropiques que de la CANNE, et en Europe que de la BETTERAVE. On trouvera, à l'article de la première de ces plantes, des notions sur la manière de l'extraire, notions que je crois suffisantes pour se former une idée du mode de cette extraction. J'y renvoie le lecteur.

Quant au SUCRE DE RAISIN, on y a renoncé pour s'en tenir au SIROP, parce que sa purification est trop chère; et quant au sucre de BOULEAU et au sucre d'ÉRABLE, comme on ne les connoît, pour ainsi dire, que de nom en France, et quoi qu'on en ait dit, il n'est permis de l'extraire avec profit que dans les forêts où ces arbres croissent naturellement et ont peu de valeur. (B.)

SUCRE (bois de). C'est la CANNELLE de la Cochinchine, dont on fait, de préférence, usage à la Chine. Elle a un goût sucré et aromatique en même temps. Il y a lieu de croire qu'elle est fournie par une espèce inconnue de LAURIER. (B.)

SUCRE DE LAIT. Sorte de sucre qu'on retire du PETIT-LAIT dans les montagnes de la Suisse et autres, où se fabrique un grand nombre de fromages cuits.

Pour l'obtenir, on se contente de faire évaporer, jusqu'à consistance de sirop, le petit-lait débarrassé de toutes parties caséeuses, et d'abandonner ce sirop dans un lieu frais: le sucre cristallise, et on le purifie par sa dissolution dans l'eau et par une nouvelle cristallisation.

Cette sorte de sucre, au dire de Desyeux et de Parmentier, tient le milieu entre celui de canne et la gomme. On l'employoit autrefois, dans quelques cas, en médecine, de préférence à cette dernière; mais aujourd'hui il n'est plus connu que de nom dans les pharmacies les mieux montées. (B.)

SUCRE POTABLE. On a quelquefois donné ce nom au GALBANUM, sorte de résine. *V.* ce mot. (DESM.)

SUCRÉ-VERT. Variété de Poire. *V.* Poirier. (desm.)

SUCRIER. Nom sous lequel M. Levaillant a décrit ses Soui-mangas dans l'Histoire des Oiseaux d'Afrique. *Voyez* l'article Soui-manga.

Ce nom a aussi été imposé à un Guitguit. *V.* ce mot. (v.)

SUCRIER DE MONTAGNE. C'est le Gomart. (v.)

SUCRIN. Variété de Melon. (desm.)

SUCRION. Nom d'une espèce d'Orge. (b.)

SUCTOLT. C'est le Tétrodon hérissé. (b.)

SUD ou MIDI. C'est l'un des quatre points cardinaux du monde, directement opposé au Nord. Ces deux points occupent les deux extrémités de l'axe de la terre, et forment les deux pôles.

Le *sud-est* est le point de l'horizon qui est entre l'*est* et le *sud*. Le *sud-ouest* est entre le *sud* et l'*ouest*. Ces parties sont encore soudivisées en *sud-sud-est*, *sud-sud-ouest*, etc.

On donne les mêmes noms aux différens vents qui soufflent de ces divers points du monde. (pat.)

SUDAR. Sérapion mentionne, sous ce nom arabe, le *Zizyphus Spina-christi*, Willd. *V.* Jujubier. (ln.)

SUDEMOUR. Un des noms grecs de la grande espèce d'*aizoon* de Dioscoride. *V.* Sedum. (ln.)

SUDIS, *Sudis*. Genre de poissons osseux, abdominaux, fondé, par Rafinesque-Smaltz, sur une seule espèce des mers de Sicile, connue dans cette île sous le nom vulgaire de *adduzzu imperiali*.

Le *sudis* a le corps allongé, un peu conique, presque cylindrique ; la tête grande ; la bouche large, garnie de dents à la mâchoire inférieure seulement ; la membrane branchiostége soutenue par sept rayons ; deux nageoires dorsales, dont la première est opposée à l'espace qui sépare les nageoires abdominales de l'anus, et dont la seconde est adipeuse.

Ce genre a beaucoup d'affinité avec le genre sphyrène, et doit être placé, comme celui-ci, dans la famille des ésoces. La différence principale qu'on remarque entre eux, consiste dans la nature de la seconde nageoire dorsale et dans le manque de dents à la mâchoire supérieure des sudis.

La seule espèce de ce genre est le Sudis hyalin, *Sudis hyalina*. C'est un poisson d'un pied de long, dont la tête est totalement transparente et dont le corps est assez hyalin pour laisser voir à travers la colonne vertébrale ; l'œil est grand, d'un noir bleuâtre, avec l'iris transparente et petite ; le corps reflète diverses couleurs, et notamment le roux, le bleuâtre, le violet, etc. (desm.)

SUDU-PALINE. Nom du Cristal de roche ou Quarz cristallisé, à Ceylan. (ln.)

SUE-HVAL. C'est un des noms donnés, en Norwége, au Cachalot macrocéphale, selon M. Lacépède. (desm.)

SUERCE, *Swertia*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des gentianées, dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties; en une corolle en roue, à tube très-court, à limbe plane à cinq découpures lancéolées et munies chacune, à leur base, de deux glandes ciliées; en cinq étamines plus courtes que la corolle; en un ovaire supérieur surmonté de deux stigmates sessiles; en une capsule uniloculaire et à deux valves, renfermant plusieurs semences insérées sur deux rangées aux bords épaissis des valves.

Ce genre renferme des plantes à feuilles opposées et à fleurs axillaires ou terminales, portées sur des pédoncules simples ou rameux. On en compte six espèces, dont la plus connue est la Suerce vivace, qui a la corolle de cinq divisions, les pédoncules tétragones, la tige simple et les feuilles radicales ovales. Elle est vivace, et se trouve dans les endroits humides, sur les Alpes et autres montagnes élevées de l'Europe. Elle atteint rarement un pied de haut.

Le genre Cératie, qui avoit été établi sur la Suerce corniculée, n'a pas été adopté. (b.)

SUFA. Adanson a donné ce nom aux Vesse-loups a robe. (b.)

SU-FAM-MO. Les Chinois nomment ainsi, d'après Loureiro, le Brésillet (*Cœsalpinia Sappan*). Ils tirent ce bois colorant des hautes montagnes de la Cochinchine, ce qui peut faire croire qu'il s'agit d'une espèce différente, du vrai *Sappan* et que Loureiro s'est trompé dans son rapprochement. (ln.)

SUFFRENIE, *Suffrenia*. Petite plante annuelle à feuilles opposées, sessiles, ovales, oblongues; à fleurs jaunâtres ; à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles; qui a été trouvée sur le bord des rivières en Piémont, et qui forme un genre dans la diandrie monogynie et dans la famille des salicaires.

Ce genre, fort rapproché des Glauces et des Péplides, a pour caractères : point de calice ; corolle monopétale à quatre divisions aiguës ; deux étamines ; ovaire supérieur à style simple et à stigmate en tête ; capsule oblongue, uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs semences arrondies, attachées au réceptacle. (b.)

SUGAL. Petite coquille du genre des Volutes de Linnæus, et probablement des *Mitres* de Lamarck. (b.)

SUGGARES. Nom donné, par les habitans du Cap de Bonne-Espérance à un insecte dont la piqûre passe pour être aussi dangereuse que celle du scorpion. C'est une espèce de scolopendre, à ce qu'il paroît ; on le donne aussi à un autre insecte du même pays, qu'on dit être encore un mille-pieds,

qui infecte les vignes, et qu'on ne trouve pas facilement, parce qu'il se met dans une enveloppe qui ressemble à de la feuille de vigne flétrie (*Hist. des Voyages*). Ce dernier insecte n'est probablement pas une scolopendre. (L.)

SUGGHERO. Nom italien du CHÊNE LIÉGE. (LN.)

SUGI ou SUGGI. Espèce de CYPRÈS qui croît au Japon, et dont le bois est si estimé qu'on ne peut en couper un pied sans une permission des magistrats. (B.)

SUGLACURU, *Suglacuru*. Larve d'un insecte, ainsi nommée chez les Maynas, et connue à Cayenne sous la désignation de *ver macaque*. Elle croît dans la chair des animaux, de l'homme même, et produit une douleur des plus vives. Elle parvient à la grosseur d'une fève. M. de la Condamine dessina, étant à Cayenne, l'unique individu qu'il a vu, et il paroît que cette larve est rare. Elle naît, dit-on, dans la plaie que fait une sorte de moustique ou de maringouin. Cet insecte, que l'on ne connoît pas encore, est peut-être un *œstre*. (L.)

SUGLUN ou SURGLUN. Nom turc du FAISAN. (V.)

SUGOR. *V.* SUROK. (DESM.)

SU-HAN-HOA. Nom donné en Chine au JASMIN (*Jasminum officinale*, L.). (LN.)

SUIE. Matière noirâtre et fuligineuse, que la fumée dépose contre les parois des cheminées, et qui contient les parties les plus volatiles des matières qu'on brûle habituellement. Elle renferme entre autres une huile empyreumatique très-abondante, qui lui donne cette amertume détestable que tout le monde connoît et qui a passé en proverbe.

Comme les principes contenus dans la suie dépendent de la nature des matières qu'on brûle ou qu'on expose à l'action du feu, il y a des suies qui renferment des substances particulières : par exemple, la suie de toutes les cheminées des fonderies métalliques, même de l'or et de l'argent qui, malgré leur fixité, sont entraînés avec les matières volatiles. Dans les fonderies où l'on traite des minerais abondans en blende ou en calamine, il se sublime une prodigieuse quantité de *zinc*, qui forme avec la *suie* une substance connue sous le nom de *tuthie*.

Dans les cheminées où l'on brûle beaucoup de matières animales, comme en Egypte, où, à défaut d'autre combustible, on brûle de la bouse de vache et du crottin de cheval, de chameau, etc., la suie contient une prodigieuse quantite de sel ammoniac qu'on obtient en l'exposant à l'action du feu dans des vaisseaux sublimatoires. Chaque cucurbite remplie de vingt livres de suie, rend un de ces pains de sel ammoniac de quatre à cinq livres qu'on voyoit autrefois dans

le commerce, avant qu'on eût établi à Paris et ailleurs des manufactures où cette matière saline est formée par un procédé chimique.

La suie ordinaire de nos cheminées est employée à divers usages; les teinturiers en font une couleur brune, qui est recommandable par sa solidité; on en tire aussi la couleur connue sous le nom de *bistre*, qui est employée dans les dessins des plus grands maîtres.

L'expérience a prouvé que la suie étoit un engrais excellent pour les terres humides, et surtout qu'elle a la propriété, de même que le plâtre, de détruire les mauvaises herbes, la mousse et les joncs qui infectent les prairies basses et marécageuses.

Enfin, la suie est devenue un remède précieux pour l'humanité entre les mains du célèbre médecin Vitet, qui a reconnu qu'elle est un spécifique sûr pour détruire le *ver solitaire :* tous ceux qui ont fait usage de ce remède, administré suivant sa méthode, ont été parfaitement guéris. (PAT.)

SUIF, *Sebum.* Espèce de graisse dure, connue de tout le monde, et qui est fournie par les seuls quadrupèdes ruminans. Il paroît que ce durcissement de la graisse vient de la rumination de ces animaux, car les autres espèces ont une graisse plus molle, et celle des carnivores est même un peu fluide. *V.* GRAISSE. (VIREY.)

SUIF MINERAL. On a donné ce nom à des variétés de *talc très-onctueuses*, ainsi qu'à la *stéatite friable et terreuse*, qui laisse les doigts onctueux et comme gras après qu'on l'a maniée. On a appelé aussi *suif minéral* cette substance qui porte déjà le nom de *beurre de montagne*, qui est une variété d'alumine sulfatée, mélangée de sulfate de fer. Le suif minéral, de cette dernière sorte, se trouve communément dans les îles de Lipari; il a la mollesse et le luisant du suif, mais sa saveur styptique fait reconnoître aussitôt sa nature. Guettard, en 1764, trompé par Hermann de Strasbourg, a écrit qu'on trouvoit, sur les eaux de Bar, un véritable *suif minéral* qui ressembloit à du suif fondu. Hermann se convainquit par la suite que ce suif observé par son père, n'étoit rien moins que naturel, et qu'il étoit dû à la supercherie d'un valet, qui, pour achalander les eaux dont son maître étoit propriétaire, avoit imaginé de jeter dans les chaudières des boules d'argile mêlée de suif. Ce suif, par l'effet de la chaleur, se fondoit et venoit surnager. Guettard, prévenu par Hermann, ne fit pas connoître cette supercherie, qui n'a été publiée qu'il y a deux ans par M. Vallot de Dijon. (LN.)

SUIF (*Vénerie*). Graisse des bêtes fauves; celle du sanglier se nomme *sain*, comme celle du cochon domestique. (S.)

SUILLE. *Suillus.* Genre établi pour placer quelques espèces de BOLETS, dont les tubes sont faciles à détacher de la substance charnue. Il comprend vingt-deux espèces, dont font partie les BOLETS POIVRÉ, BRONZÉ, DORÉ, etc. (B.)

SUINDA. Nom que porte la *Chouette effraie*, au Paraguay, et que M. de Azara a transporté à une autre espèce, qu'il nous prouve être la même que celle de Saint-Domingue, appelée, par Buffon, GRANDE CHEVÊCHE DE SAINT-DOMINGUE. (V.)

SUINT. Espèce d'*huile* dont la laine des moutons est imprégnée naturellement, et qui la rend grasse. *Voy.* MOUTON et ŒSIPE. (S.)

SUIRIRI. Nom appliqué, par les Guaranis, peuplade du Paraguay, à deux oiseaux communs dans cette contrée, et que M. de Azara a généralisé à une famille entière, qui se compose des oiseaux que nous appelons *gobe-mouches*, ou *moucherolles* et *tyrans*. *V.* les articles MOUCHEROLLE et TYRAN. (V.)

SUISSE. On a donné ce nom à un petit rongeur d'Amérique du genre des ECUREUILS, parce que son plumage est rayé, en dessus, de noir et de blanc, ou de fauve. *Voy.* ECUREUIL SUISSE. (DESM.)

SUISSE. Nom vulgaire du CYPRIN VANDOISE. (B.)

SUISSE. En Bourgogne, on appelle ainsi la SALAMANDRE TERRESTRE, sans doute à cause des séries de taches jaunes qu'on remarque sur les parties supérieures de son corps, et qui ont quelque analogie avec les galons d'une livrée. En général, on a donné le nom de *suisse* aux animaux qui semblent porter cet attribut de la servitude. (DESM.)

SUITES (*Vénerie*). C'est l'action d'un limier sur la voie du gibier qui va d'assurance. (S.)

SUISSE. Les habitans des environs de Paris donnent ce nom à un insecte du genre LYGÉE (le *Lygée aptère*). (DESM.)

SUITE et quelquefois LUITES (*Vénerie*). Ce sont les testicules du sanglier. (S.)

SUITEMPSIUM. Nom du THLASPI des anciens, chez les Egyptiens. (LN.)

SUITO ou NICHOULO. Nom languedocien de la *chevèche*, espèce de CHOUETTE. (DESM.)

SUÏTOUN. Nom de la HULOTTE en Piémont. (V.)

SUJAT. Un des noms du SUREAU. (B.)

SUKANA. Genre établi par Adanson sur le *celosia castrensis*, Miller. Cette plante, figurée par Boccone (Mus. tab. 66) et par Barrelier (Icon. 1195), est cultivée dans les jardins, et originaire de l'Inde. Elle diffère du genre *celosia* par

les étamines qui ne sont pas unidentées, comme cela est dans le *celosia*, selon Adanson. *V.* PASSE-VELOURS. (LN.)

SUKA-GUINOXA. *V.* KOSHA. (DESM.)

SUKERKAN. (*Mus alpinus*). *Voy.* l'art. CAMPAGNOL. (S.)

SUKOTYRO. C'est ainsi, au rapport de Nieuhof (*Æst. ind.*, pag. 360.), que les Chinois appèlent un très-grand quadrupède dont les formes sont extraordinaires. Sa grosseur est celle d'un bœuf et son groin celui d'un cochon; il a de longues oreilles; les yeux au sommet de la tête; près d'eux, de chaque côté, une grande corne ou défense moins épaisse que celle de l'éléphant; enfin, une grosse queue touffue. Nieuhof ajoute que cet animal vit à Java, qu'il s'y nourrit de végétaux, et qu'on l'y prend très-rarement.

Le chevalier Hans Sloane a composé, au sujet du sukotyro, une *Dissertation* insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, *Savans étrangers*, année 1727, et dans laquelle ce savant anglais cherche à prouver que ce grand quadrupède de Java est le *taureau carnivore*, indomptable et léger à la course, que plusieurs auteurs anciens ont indiqué. Mais ce rapprochement n'est pas fondé, puisque le sukotyro n'est pas carnivore; de sorte que la dissertation de Hans Sloane ne prouve autre chose que son érudition; nous n'en connoissons pas mieux le sukotyro, qui n'est peut-être qu'un animal imaginaire. (S.)

SULA. L'oiseau FOU en latin moderne. *V.* FOU. (S.)

SULAN. Nom vulgaire de la SALICORNE HERBACÉE. (B.)

SULFATES ou VITRIOLS. Combinaisons de l'acide sulfurique avec une base. *V.* aux articles MÉTAUX et SELS. On trouve dans la nature, et plus ou moins abondamment, les sulfates suivans:

SULFATE D'AMMONIAQUE. *V.* AMMONIAQUE SULFATÉE.

SULFATE DE POTASSE. *V.* POTASSE SULFATÉE.

Il est moins commun que les autres sulfates alcalins, néanmoins Breislack l'a observé dans les laves du Vésuve.

SULFATE DE SOUDE. *V.* SOUDE SULFATÉE.

SULFATE DE MAGNÉSIE. *V.* MAGNÉSIE SULFATÉE.

SULFATE DE CHAUX OU SÉLÉNITE, OU GYPSE. *V.* CHAUX SULFATÉE.

SULFATE DE BARYTE. *V.* BARYTE SULFATÉE.

SULFATE DE STRONTIANE. *V.* STRONTIANE SULFATÉE.

SULFATE DE PLOMB. *V.* PLOMB SULFATÉ.

SULFATE DE CUIVRE. *V.* CUIVRE SULFATÉ.

SULFATE DE FER. *V.* FER SULFATÉ.

SULFATE DE ZINC. *V.* ZINC SULFATÉ.

SULFATE DE COBALT. *V.* COBALT SULFATÉ. (LN.)

SULFURES. Combinaisons du soufre avec une base mé-

tallique, alcaline ou terreuse, ou gazeuse. Les sulfures natifs sont les suivans :

SULFURE D'ANTIMOINE ou ANTIMOINE CRU. On l'appelle aussi simplement *antimoine*; et quand on veut distinguer le métal pur de son sulfure, qui est son minerai ordinaire, on dit *régule d'antimoine*. *V.* ANTIMOINE SULFURÉ.

SULFURE D'ARGENT. *V.* ARGENT SULFURÉ.

SULFURE DE BISMUTH. *V.* BISMUTH SULFURÉ.

SULFURE DE COBALT. *V.* COBALT GRIS.

SULFURE DE CUIVRE. *V.* CUIVRE SULFURÉ, CUIVRE GRIS et CUIVRE PYRITEUX.

SULFURE D'ÉTAIN. *V.* ETAIN SULFURÉ.

SULFURE DE FER ou PYRITE MARTIALE. *V.* FER SULFURÉ.

SULFURE DE MANGANÈSE. *V.* MANGANÈSE SULFURÉ.

SULFURE DE MERCURE ou CINABRE. *V.* MERCURE SULFURÉ.

SULFURE DE MOLYBDÈNE. *V.* MOLYBDÈNE SULFURÉ.

SULFURE DE PLOMB ou GALÈNE. *V.* PLOMB SULFURÉ.

SULFURE DE ZINC ou BLENDE. *V.* ZINC SULFURÉ. (LN.)

SULGAN ou SOULGAN. *V.* PIKA. (S.)

SULIN. C'est le PATELLE PERVERSE de Gmelin, qui fait partie des CRÉPIDULES de Lamarck. (B.)

SULITRA. Ce genre, établi par Medicus et adopté par Mœnch, est le même que celui nommé, depuis ces botanistes, *lessertia* par Decandolle. Il a pour type le *colutea perennans*, Jacq., que Medicus et Mœnch croyoient être le *colutea herbacea*, L. *V.* BAGUENAUDIER et LESSERTIE. (LN.)

SULITRA ou SYLITRA. L'un des anciens noms grecs du GLYCYRRHIZA. *V.* ce mot. (LN.)

SULLA et SCILLA. Nom qu'on donne, à Malte, au SAINFOIN CORONAIRE, *Hedysarum coronarium*. *V.* SAINFOIN. (LN.)

SULLAC ou SNAK. Nom tartare de l'ANTILOPE SAIGA. (S.)

SULPHUR BOTTOM. Nom qui est vraisemblablement celui que l'on donne à la BALEINOPTÈRE JUBARTE, sur les côtes occidentales de l'Amérique méridionale (Lacép., *Cétacés*, pl. 120). (DESM.)

SULTAN DOUX. Un des noms de la CENTAURÉE MUSQUÉE. (B.)

SULTAN-ZAMBACH. Nom du LIS BLANC à fleurs pendantes en Turquie. Chez nous on appelle ce lis, *martagon de Constantinople*. (LN.)

SULTANE (POULE). *V.* PORPHYRION. (DESM.)

SUM. Nom d'une espèce de PIN en Chine, suivant Loureiro. *V.* CAY-THUONG où, par erreur typographique, on a mis *sam*. (B.)

SUM et SUN. Noms égyptiens de l'AGNUS CASTUS des

anciens, qui est notre *gattilier* de ce nom (*vitex agnus castus*, L.). (LN.)

SUMAC, *Rhus*, Linn. (*Pentandrie digynie*). Genre de plantes de la famille des térébinthacées, qui comprend des arbres de moyenne grandeur et des arbrisseaux indigènes ou exotiques, à feuilles communément ailées ou ternées, quelquefois simples et à fleurs terminales, disposées en panicules ou en grappes serrées. Dans ce genre, on compte plus de cinquante espèces, dont quelques-unes sont dioïques, et dont plusieurs recèlent un suc très-âcre, enflammant la peau.

Les caractères génériques des sumacs sont : un calice à cinq segmens profonds; une corolle à cinq pétales un peu plus longs que le calice; cinq courtes étamines terminées par de petites anthères; trois styles très-courts ou nuls; autant de stigmates; un drupe à peu près sphérique, renfermant un osselet monosperme.

Les trois genres SUMAC (*Rhus*), VERNIS (*Toxicodendron*), et FUSTET (*Cotinus*) de Tournefort, se trouvent réunis dans ce genre-ci, dont les espèces semblent naturellement divisées par la forme des feuilles; elles sont ailées avec impaire dans le *sumac*, ternées dans le *vernis*, et simples dans le *fustet*. J'adopterois cette division si je décrivois toutes les espèces, mais n'en pouvant décrire qu'un petit nombre, et seulement celles qu'il importe de connoître, je les divise en deux sections, d'après leurs fleurs hermaphrodites ou dioïques.

I. *Sumacs à fleurs hermaphrodites.*

SUMAC DES CORROYEURS, SUMAC ORDINAIRE ou COMMUN, vulgairement *roux* ou *roure des corroyeurs* (*Rhus coriaria*, Linn.). Grand arbrisseau qui croît naturellement en Espagne, en Turquie, en Italie, et qui s'est naturalisé dans le midi de la France. Sa hauteur est de huit à dix pieds; sa tige forte et divisée en plusieurs branches irrégulières; l'écorce couverte d'un duvet roussâtre, lorsqu'elle est jeune; le bois tendre. Ses feuilles sont alternes, ailées et composées de quinze ou dix-sept folioles ovales, sessiles, velues en dessus, bordées de dents obtuses. Ses fleurs, d'un blanc herbacé, et qui paroissent en juillet, viennent au sommet des rameaux en panicules composées chacune de plusieurs épis serrés de fleurs.

En Espagne, près de Salamanque, on cultive avec soin cet arbrisseau, dont les habitans font un commerce assez considérable. Tous les ans on coupe ses rejetons, et on les fait sécher pour les réduire en poudre fine; c'est un tan qui est employé dans la préparation des cuirs, et surtout pour l'apprêt des peaux de boucs et de chèvres, dont on fait le

maroquin noir ; les anciens s'en servoient au même usage ; mais ce tan est inférieur à celui que fournit le RÉDOUL A FEUILLE DE MYRTE (*V.* ce mot). Anciennement, on assaisonnoit les viandes avec les baies du *sumac commun;* les Turcs seuls ont conservé cet usage. Ses fruits, ainsi que ses feuilles, sont astringens et antiseptiques. On s'en sert souvent avec succès sous forme d'infusion dans les anciens cours de ventre, les pertes de sang, les flux immodérés des hémorroïdes, le scorbut, etc. On bassine aussi quelquefois les ulcères putrides avec une forte décoction de différentes parties de cette plante.

Le SUMAC DE VIRGINIE ou des JARDINS, *Rhus typhinum*, Linn. Cette espèce, qu'on trouve dans presque toute l'Amérique septentrionale, s'élève à la même hauteur que la précédente ; elle est cultivée dans nos jardins. Ses branches sont irrégulières et en général courbées ; un duvet mou revêt les plus nouvelles, qui ressemblent, en quelque sorte, au jeune bois d'un cerf. Les feuilles ont treize ou quinze folioles lancéolées, finement dentées en scie, et cotonneuses en dessous. Les fleurs, réunies en grappes rougeâtres, se montrent de bonne heure ; elles donnent naissance à des baies arrondies et pressées, qui forment de beaux épis veloutés et rouges ; aussitôt après les premières fraîcheurs d'automne, les feuilles prennent la couleur des fruits, ce qui offre un coup d'œil charmant. Ces fruits sont rafraîchissans ; macérés dans l'eau froide, ils sont bons, dit-on, contre toutes sortes d'hémorragies. En Amérique, on emploie ce sumac à tanner le cuir. Il peut être élevé en pleine terre dans nos climats, ainsi que le précédent ; mais l'un et l'autre, ainsi que tous les sumacs, considérés comme plantes d'ornement, ne sont propres qu'aux jardins paysagistes ; ils sont presque toujours tortus, et il est difficile de leur donner une belle forme. Toutes sortes de terres leur conviennent, ainsi que toute exposition, excepté l'ombre. On les multiplie ordinairement par leurs rejetons.

Le SUMAC DU CANADA (*Rhus canadense*, Tourn.) se rapproche beaucoup du *sumac de Virginie*, dont il semble ne différer que par ses feuilles qui sont d'un vert brillant en dessus et glabres aux deux surfaces.

Le SUMAC COPALIN, *Rhus copalinum*, Linn. On le distingue aisément des autres au pétiole commun qui supporte les folioles, lequel est membraneux et articulé dans toute sa longueur. Cette espèce est originaire aussi de l'Amérique septentrionale. On retire de ce sumac une résine appelée dans le commerce *résine ou gomme copal d'Amérique*, dont on se sert pour les vernis.

Le Sumac fustet, *Rhus cotinus*, Linn., vulgairement *fustet des corroyeurs*. Arbrisseau des parties méridionales de l'Europe et de la France, qui s'élève à dix ou douze pieds, et qui a les tiges foibles, l'écorce lisse, le bois jaunâtre, les feuilles simples, et les fleurs purpurines. Il peut être élevé en pleine terre dans le climat de Paris; il se multiplie par marcottes, et résiste au froid dans nos hivers. On le regarde comme un poison pour les moutons. Ses feuilles et ses branches sont employées au tannage des cuirs. Son bois, quoique peu compacte, est assez dur; l'aubier en est blanc, et le bois même est d'un jaune assez vif mêlé d'un vert pâle; ces deux couleurs le font paroître veiné; les luthiers, les ébénistes, les tourneurs en font usage; on s'en sert encore pour teindre les draps, les maroquins, de couleur feuille-morte ou de café.

II. *Sumacs à fleurs dioïques.*

Le Sumac vénéneux, *Rhus toxicodendron*, Linn. Arbuste peu élevé de l'Amérique septentrionale, à tige rampante et prenant aisément racine; à rameaux ligneux, minces et couverts d'une écorce brune; à feuilles ternées et dont les folioles sont pétiolées, dentelées angulairement et chargées de duvet; à fleurs d'une couleur herbacée; les unes mâles, les autres femelles, placées sur les individus séparés, les premières réunies en épis courts, les secondes disposées en panicules claires. A ces fleurs succèdent des baies qui mûrissent en automne; elles sont cannelées, de couleur grise, et contiennent deux ou trois semences.

Le *rhus radicans* de Linnæus est une variété de cette espèce, dont il ne diffère que par ses folioles qui sont glabres et très-entières, ainsi que Bosc l'a prouvé dans les *Actes de la Société de Médecine de Bruxelles*. *V.* Toxicodendron.

L'arbuste qui a servi à l'établissement du genre Philostemon, de Rafinesque, paroît peu différer de celui-ci.

Quand on arrache ou que l'on coupe une feuille de ces arbres, il découle du pédicule un suc laiteux qui, pris intérieurement, est un poison. Ce suc est si âcre et si corrosif, qu'appliqué seulement sur la peau, il y produit des érysipèles ou des pustules qui ressemblent en quelque sorte à la gale. Aussi le *toxicodendron* est-il appelé quelquefois *arbre à la gale*, *arbre à poison*. En Canada, dit Duhamel, il a causé plusieurs fois des maladies très-longues et très-désagréables. On trouve dans le *Journal de Physique*, *Suppl.* 1782, tom. 21, l'histoire des dangereux effets occasionés pendant les grandes chaleurs de l'été par les exhalaisons de cet arbuste. Kalm a reconnu sur lui-même l'effet venimeux de la vapeur même

de son suc. Ce suc, appliqué sur divers corps, et particulièrement sur le linge, y fait des taches noires ineffaçables.

Un habile médecin de Valenciennes, nommé Dufresnoy, a cependant su tirer de cette plante dangereuse un extrait utile, qu'il a employé avec succès pour la guérison des affections dartreuses et de la paralysie des parties inférieures. Il a été conduit à cette découverte par l'entêtement d'un jeune homme, qui affecta, comme par une espèce de défi, de broyer entre ses mains une poignée de fleurs de *rhus radicans*. Il éprouva bientôt après une éruption cutanée, un gonflement dans ces parties et une démangeaison qui s'étendit à toute la surface du corps. Ces accidens cessèrent vers le dixième jour, et il fut fort étonné de se voir guéri d'une dartre qu'il avoit au poignet depuis plus de six ans, et qui avoit résisté à un grand nombre de remèdes.

Les essais heureux que Dufresnoy a faits avec le *rhus radicans*, se trouvent détaillés dans un petit ouvrage qu'il a publié en 1788. On peut y voir la manière dont il fait cueillir la plante et dont il en compose différens extraits. Pour pouvoir user de cette plante en tout temps, il a pris le parti de la faire distiller. Sur deux livres de feuilles bien pilées et mises dans un alambic, il fait verser douze livres d'eau de pluie, et distiller un peu plus des deux tiers de la liqueur, qu'il conserve pour s'en servir au besoin. Il l'administre, selon les cas, en plus petite ou plus grande dose. Il a fait usage aussi, et avec le même succès, de l'infusion des feuilles. *Voyez* aussi sur le même objet un travail fort étendu de Van-Mons, inséré dans les *Actes de la Société de Médecine de Bruxelles*, ci-devant cités, et le mot TOXICODENDRON.

Le SUMAC AU VERNIS, *Rhus vernix*, Linn. Petit arbre qui croît naturellement au Japon et dans plusieurs parties de l'Amérique septentrionale. Il a une tige forte et ligneuse, couverte d'une écorce d'un brun clair tirant sur le gris. Ses feuilles sont ailées et composées de cinq ou sept folioles très-entières, variant dans leur forme, mais ordinairement lancéolées; elles tombent chaque hiver, et prennent avant de tomber une couleur pourpre. Les fleurs mâles sont petites et d'un blanc herbacé; elles naissent en panicules aux aiselles des branches. Les fleurs femelles placées sur des individus séparés, ont un germe rond surmonté de trois styles à stigmate globulaire. La forme du fruit n'est point constante; il est ordinairement arrondi et contient une seule semence.

Cet arbre fleurit en juillet, et produit en automne un bel effet, ainsi que tous les sumacs, par ses feuilles qui sont alors d'un très-beau rouge. Il est vénéneux comme le précédent. Au Japon, dit Adanson, on le regarde également comme un poison, parce que ses exhalaisons causent des exanthêmes sur la peau, et de petites taches rougeâtres comme des érysipèles. Cet auteur dit savoir par expérience, que le contact le plus léger de ses feuilles produit des démangeaisons très-incommodes, lorsqu'on porte les mains aux yeux et à la bouche.

Ce sumac fournit une espèce de vernis dont les Japonais se servent pour noircir leurs ustensiles. Ils font des incisions à l'arbre; il en découle alors une liqueur blanche et visqueuse qu'ils recueillent dans des vaisseaux de bois, et qui noircit exposée à l'air: on la conserve dans des vases couverts d'une peau huilée. Ce vernis est très-inférieur à celui que produit l'*arbre du vernis de la Chine*, lequel appartient au genre BADAMIER. *Voyez* ce mot.

Le SUMAC BATARD, *Rhus succedanea*. Il est peu différent du précédent. Les habitans du Japon retirent de ses fruits une huile concrète, avec laquelle ils fabriquent leurs chandelles qui sont assez blanches et d'un bon usage. (D.)

Le SUMAC A FEUILLES DE MYRTE. C'est la CORIAIRE. (B.)

Le SUMAC DE CEYLAN. On a donné ce nom au CONNARE. (B.)

Les SUMACS AROMATIQUE et ODORANT constituent le genre TURPINIE de Rafinesque Schmaltz, appelé SCHMALTZIE par Desvaux. (B.)

SUMACH. *V.* SUMAC et RHUS. (LN.)

SUMAN. C'est le nom d'un quadrupède domestique, à la Chine, qui paroît n'être qu'une simple variété de l'espèce du CHAT. *V.* ce mot. (DESM.)

SUMMOODROA-CAUKI. Nom du BEC-EN-CISEAUX à la côte de Malabar. (S.)

SUMPFERZ de Werner. C'est le FER HYDRATÉ DES MARAIS. (LN.)

SUMPIT. Poisson du genre CENTRISQUE. (B.)

SUMUQUE, *Sumuca*. Genre de vers aquatiques que j'ai établi aux dépens des SANGSUES. Il a pour caractères: corps oblong, mutique, très-contractile, ayant les deux extrémités susceptibles de se dilater en un disque qui se fixe par une forte succion comme une ventouse; bouche à deux lèvres et sans dents, située à l'extrémité antérieure. *Voyez* PISCICOLE et PHYLLINE.

Ce genre diffère des *sangsues*, principalement parce qu'il n'a pas de dents, et qu'au lieu de sang, il vit de l'humeur muqueuse qui enduit le corps des poissons; mais lorsqu'on compare ses diverses parties avec les parties correspondantes des sangsues, on trouve partout des dissemblances; le disque postérieur a surtout une organisation particulière. La *sangsue des poissons*, figurée pl. 32 du 3.ᵉ vol. des Insectes de Roësel, peut être regardée comme le type de ce genre. J'en ai observé une nouvelle espèce dans la Seine. (B.)

SUMURA. C'est la MARMOTTE SOUSLIC chez les Burates. (S.)

SUNBIRD. Nom qu'on donne, à Surinam, à l'HÉLIORNE d'Amérique. *V.* ce mot. (V.)

SUNEG. Selon Prosper Alpin, on donne ce nom, en Egypte, à une variété du *nigella damascena* ou NIGELLE DES JARDINS. (LN.)

SUNET. Coquille du genre des DONACES (*Donax scripta*, Gmelin). (B.)

SUNG-TAU. Nom du FIGUIER (*Ficus carica*) en Cochinchine. Cet arbre y a été transporté de la Chine. (LN.)

SUNT et SAIEL. Noms donnés, dans le Dar-Four, en Afrique, à un arbre qui y est très-commun et qui fournit une grande partie de la gomme que les caravanes portent en Egypte. C'est, suivant Browne, une espèce d'acacie (*mimosa nilotica*, L.). (LN.)

SUON. Nom chinois de l'AIL (*Allium sativum*). *V.* CAY-TOI. (LN.)

SUOR. C'est un des noms patois du SUREAU, dans quelques provinces de France. (DESM.)

SUPERBA. Nom donné par Lobel, Swert, Tragus, etc., à diverses espèces et variétés d'ŒILLETS (*dianthus*), dont une espèce l'a conservé : c'est le *dianthus superbus*, L. (LN.)

SUPERBE. *V.* OISEAU DE PARADIS. (V.)

SUPERBE. On a donné ce nom à la MÉTHONIQUE. (B.)

SUPERCILIUM. Synonyme d'*Ophrys*, chez les anciens. (LN.)

SUPERCILIUM VENERIS (*Sourcil de Vénus*). Nom du MILLEFOLIUM, chez les Romains. (LN.)

SUPERFETATION, *Superfœtatio*, c'est-à-dire, une seconde conception par-dessus la première. Cette surabondance génitale s'observe fréquemment chez plusieurs animaux vivipares, et n'a pas lieu, probablement, chez les ovipares, puisque ceux-ci pondent leurs œufs plus ou moins promptement après la fécondation. En effet, l'on ne sauroit dire qu'une poule cochée une seconde fois par son coq,

éprouve une superfétation, bien que ce second accouplement féconde d'autres embryons dans l'ovaire, indépendamment des œufs déjà précédemment fécondés. Comme aucun d'eux n'éclôt dans le sein maternel, il n'y a pas superfétation. Cependant, les animaux ovovivipares, tels que les vipères, les raies et plusieurs squales, chez lesquels les œufs éclosent dans le sein maternel, peuvent éprouver des superfétations. C'est ainsi que des milandres (*squalus galeus*, L.) et des raies pondent souvent, ou plutôt font des petits successivement, en s'accouplant plusieurs fois dans l'espace de quelques mois.

L'on a remarqué principalement la superfétation chez les lapines, les hases, les femelles de plusieurs rats et souris, de cavia et de presque tous les rongeurs. Cette seconde production a lieu d'autant plus aisément, que l'utérus est divisé, ou que les deux cornes ou trompes servent à loger les fœtus naissans. Ainsi, lorsque les fœtus n'occupent qu'une des parties de cet utérus, ou l'une des cornes de la matrice, l'autre demeure libre, et son ovaire peut être fécondé par un second accouplement. Ainsi, l'orifice utérin ne se ferme pas toujours bien complétement après la conception, comme on l'a dit, de sorte qu'il peut encore admettre le sperme du mâle.

Des femmes ont présenté plusieurs fois le phénomène de la superfétation; l'un des plus remarquables, est celui que cite Parsons, dans les *Transactions philosophiques*, d'une Anglaise de la Jamaïque, qui accoucha de deux enfans, l'un blanc, l'autre mulâtre. Elle fut obligée d'avouer qu'elle avoit reçu les embrassemens d'un nègre après ceux de son mari. A la vérité, l'époque des deux coïts pouvoit n'être pas très-éloignée l'une de l'autre, mais il y a d'autres femmes qui ont accouché de jumeaux à diverses époques, preuve que les uns ont été conçus quelque temps après les autres.

Au reste, ces seconds produits sont souvent plus foibles, plus gênés ou contrariés dans leur développement que les premiers, à cause de l'étroitesse des organes; il en résulte aussi des avortemens, quelquefois par cette raison; mais nous doutons qu'un tel motif empêche les femmes de recevoir leur mari, dans leur grossesse, comme les cavales ou d'autres femelles refusent le mâle alors. *C'est qu'elles sont des bêtes*, disoit une femme d'esprit. *V.* pour plus de détails l'article FŒTUS et GÉNÉRATION. (VIREY.)

SUPHLO. Nom que les Egyptiens donnoient au *Stœchas*. *V.* ce mot. (LN.)

SUPPLIOTE. Nom mexicain du VAUTOUR NOIR, *Vultur aura*, Linn. *V.* GALLINAZE. (B.)

SUPPORT, *Fulcrum*. On donne ce nom à certaines petites parties des plantes, qui servent à soutenir ou à défendre les autres. Les *supports*, proprement dits, et qu'on trouve dans la plupart des végétaux, sont le PÉTIOLE et le PÉDONCULE; le premier supporte les feuilles, et le second sert d'attache aux fleurs. (D.)

SUPRAGO. Genre de plantes aussi appelé LIATRIS. (B.)

SUPRÊME ou BELLISSIME d'ÉTÉ. Variété de poire: *V.* POIRIER. (DESM.)

SU-QUA. Nom que l'on donne à la Chine, au *Petola-Tschina* des Malais, espèce de cucurbitacée (*momordica luffa*, L.), qui est un grand objet de culture à cause de ses fruits qui servent d'aliment. (LN.)

SUR, SURET, SURRIER. Divers noms du CHÊNE-LIÉGE. (B.)

SURA. Nom indien de la liqueur qui distille des branches coupées du spadix des PALMIERS, et principalement du COCOTIER. (B.)

SURALLER (*vénerie*). C'est lorsqu'un chien, soit *limier*, soit *courant*, passe sur les voies d'une *tête* sans donner de la voix et sans se rabattre. (S.)

SURANDOUILLER (*vénerie*). Grand andouiller qui se rencontre à quelques têtes de cerf, et qui excède en longueur les autres de l'empaumure. *V.* l'article CERF. (DESM.)

SUREAU, *Sambucus*, Linn. (*Pentandrie digynie.*) Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, qui se rapproche beaucoup des VIORNES, et qui comprend des arbrisseaux ou des arbres de moyenne grandeur, à feuilles opposées, simplement ailées avec impaire, et à fleurs disposées en ombelles, corymbiformes et terminales. Chaque fleur a un petit calice à cinq dents; une corolle monopétale en roue, à cinq divisions obtuses et réfléchies; cinq étamines alternes avec les lobes de la corolle; un germe ovale placé sous le calice et dépourvu de style, mais couronné par trois stigmates. Le fruit est une baie ronde à une loge, contenant plusieurs semences angulaires, ordinairement trois.

Dans le petit nombre d'espèces que ce genre renferme, les plus intéressantes sont:

Le SUREAU NOIR ou SUREAU COMMUN, *Sambucus nigra*, Linn. Petit arbre très-connu, qui a une racine ligneuse, longue et blanchâtre; les jeunes tiges souples et remplies d'une moelle blanche; l'écorce extérieure du tronc épaisse et raboteuse, l'intérieure fine et verte; les feuilles ailées avec impaire, sans stipules, et à folioles sessiles, ovales, allongées, pointues et dentées; les fleurs blanches et en corymbe, et les baies rondes, d'abord rougeâtres, puis noires à l'époque de

leur maturité; ces baies renferment deux ou trois semences convexes d'un côté, anguleuses de l'autre. Quelquefois on trouve dans cette espèce sept étamines au lieu de cinq, et des corolles à quatre segmens, d'autres à sept.

Ce *sureau* croît en Europe, sur tous les sols et à toutes les expositions. Il est peu de plantes dont on fasse autant d'usage lorsqu'on est indisposé ou malade. Dans le temps d'Hippocrate, comme aujourd'hui, il étoit employé en médecine. Tout le monde connoît ses vertus et propriétés; elles ne sont point équivoques; le temps et l'expérience les ont consacrées. Aussi, malgré l'odeur forte et pénétrante de ses fleurs, voit-on dans les campagnes ce grand et bel arbrisseau, presque toujours placé aux environs des habitations de l'homme. Il en entoure son champ; il l'élève auprès de lui pour y avoir recours dans ses maux, car il ne contient aucune partie qui ne puisse en guérir ou calmer au moins quelqu'un.

Ses fleurs sont résolutives, anodines et émollientes; employées en boisson théiforme, elles provoquent les sueurs et rétablissent la transpiration dans certaines fièvres, dans les courbatures et dans les engorgemens catarrheux de la poitrine; frites avec des œufs, quand elles sont fraîches, elles purgent assez bien; appliquées en fomentation sur les érysipèles, elles en tempèrent la chaleur, et elles sont bonnes en général pour les maladies ou les inflammations de la peau. Ses feuilles, mangées jeunes en salade, sont aussi légèrement purgatives; échauffées et mises sur le front et les tempes, elles chassent la migraine; on en fait un bain vaporeux pour diminuer l'enflure des jambes, surtout dans l'hydropisie et dans la goutte. On se sert aussi dans cette maladie, avec assez de succès, des baies et de l'écorce moyenne des branches et de la racine, qui sont diurétiques et qui purgent fortement. On prépare avec les baies un rob ou suc épaissi, qu'on donne dans le cours de ventre et dans la dyssenterie.

Les fleurs de *sureau* parfument encore le vinaigre; si on les met sèches dans le moût de raisin, elles donnent au vin un goût de muscat; et les pommes prennent aussi ce goût, quand on les tient quelque temps enfermées dans une boîte, sur des lits de ces fleurs pareillement desséchées. Les baies du même arbrisseau teignent d'un brun verdâtre le lin préparé avec le bain d'alun, lorsqu'on le plonge dans leur décoction. On peut en tirer une bonne eau-de-vie.

Le *sureau commun* a des variétés *à feuilles découpées, à feuilles panachées de jaune, de blanc, à fruits blancs, à fruits verts.* Ces arbrisseaux, qui sont chargés de fleurs en juin, décorent les bosquets de la fin du printemps et ceux de l'été. Ils sont peu délicats sur le choix du terrain. On les multiplie de graine,

de marcotte, de bouture; ils reprennent très-facilement de bouture, ainsi que tous les arbres qui ont beaucoup de moelle. Celle du sureau n'est abondante que dans les jeunes branches, qui deviennent ligneuses en vieillissant. On fait avec ces branches des canonnières, des sarbacanes, des tuteurs pour les plantes foibles, des lignes pour pêcher, des échalas pour la vigne. Le bois des vieux pieds, qui est dur et assez liant, sert aux tourneurs, aux tabletiers; il supplée, dans quelques ouvrages, au buis, et c'est, après le buis le meilleur qu'on puisse employer pour faire des peignes communs.

L'utilité du *sureau* ne se borne pas là. On en fait communément des haies; mais on a tort de le mêler alors avec d'autres arbustes, dont il dévore bientôt la substance par la rapidité avec laquelle il croît. Il vaut mieux l'employer seul; et comme le bas de ses tiges se dégarnit en peu d'années, il faut greffer par approche ses jeunes branches, partout où elles peuvent se croiser. Par ce moyen, on aura des haies impénétrables, de longue durée, et respectées par le bétail, qui n'aime pas l'odeur des feuilles de cet arbre. Les moutons seuls les mangent, dit-on, quelquefois; mais il est très-aisé de les en empêcher. On emploie avec succès la décoction des feuilles de *sureau* pour écarter les mouches, les pucerons, les chenilles et les insectes de toutes espèces qui dévorent, soit les blés, soit les plants de choux, de turneps, etc., soit les arbres fruitiers.

Le Sureau a grappe, *Sambucus racemosa*, Linn. Très-belle espèce, qui s'élève en petit arbre et qui concourt à orner les bosquets par la beauté de ses fruits rouges. Ses fleurs sont d'un jaune pâle, et disposées en grappes ovales. Son bois est plus dur que celui du *sureau commun*. Cette espèce se multiplie aussi de bouture ou par semis. Elle est l'objet d'une grande culture dans les pépinières des environs de Paris. Elle partage les qualités et les propriétés du précédent.

Le Sureau hièble (*Sambucus ebulus*, Linn.). Cette espèce n'est ni un arbrisseau ni un arbuste, mais une plante herbacée dont les tiges périssent tous les ans. Elles sont cannelées, anguleuses, noueuses et pleines de moelle, comme celles du *sureau*, et ne s'élèvent guère qu'à la hauteur de trois ou quatre pieds. Les feuilles, accompagnées de stipules, ressemblent assez à celles de l'espèce précédente; elles ont les folioles plus longues, plus aiguës et plus dentelées. Les fleurs sont disposées de la même manière. L'*hièble* croît en Europe sur le bord des chemins et le long des fossés. Dans certains cantons, cette plante infecte les bonnes terres à blé, où il est difficile de la détruire. On peut l'employer en médecine dans les mêmes cas que le *sureau commun*, qui lui est, à tous égards,

préférable. L'odeur forte et désagréable qu'elle exhale, chasse les rats des greniers. C'est par la même raison sans doute que tous les bestiaux la rejettent. (B.)

SUREAU AQUATIQUE. *V.* SUREAU D'EAU. (DESM.)

SUREAU D'EAU. C'est la VIORNE OBIER. (B.)

SUREAUTIER. On a donné ce nom à l'AGARIC AROMATIQUE de Scopoli, qui se mange en Italie. (B.)

SURELLE ou SURETTE. Nom vulgaire de l'OXALIDE OSEILLE. (B.)

SURELLE ou SURETTE BLANCHE ou PÉTALÉE. C'est aussi l'OXALIDE, *Oxalis acetosella.* (DESM.)

SURFS. Les pêcheurs de *harengs* appellent ainsi un ver marin dont ces poissons se nourrissent. On ignore à quelle espèce il faut le rapporter ; mais il doit être connu, puisque, comme ils le disent, il est si abondant, que les individus couvrent quelquefois la surface des eaux. (B.)

SURGEON, *Surculus.* Jeune branche qui part du bas de la tige. *V.* BOURGEON. (D.)

SURI. L'AUTRUCHE DE MAGELLAN porte ce nom au Chili, suivant Niéremberg. (S.)

SURIANE, *Suriana.* Arbrisseau à feuilles lancéolées, obtuses, disposées en faisceaux à l'extrémité des rameaux, et à pédoncules triflores naissant au-dessous des feuilles, qui forme un genre dans la décandrie pentagynie et dans la famille des rosacées.

Ce genre a pour caractères : un calice de cinq folioles ; une corolle de cinq pétales; dix étamines courtes ; cinq ovaires supérieurs, de la base interne desquels sortent autant de styles à stigmates obtus ; cinq semences nues.

La *suriane* se trouve sur les bords de la mer, dans l'Amérique méridionale. (B.)

SURICATE. *V*, SURIKATE. (DESM.)

SURIKATE, *Surikata*, Desm. ; *Viverra*, Linn. ; *Ryzæna*, Illig. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, très-voisin de celui des MANGOUSTES, que nous avons établi pour la première fois dans le *Tableau Méthodique des mammifères*, inséré dans le 24.e vol. de la première édition de cet Ouvrage. En 1811, Illiger l'a adopté et en a changé, selon son habitude, le nom contre un nouveau, *Ryzæna.*

Les *surikates* ont pour caractères : d'avoir six dents incisives à chaque mâchoire, la seconde de chaque côté, à celle d'en bas plus rentrée que les autres ; deux canines supérieures et deux inférieures assez fortes ; trois fausses molaires en haut, et de chaque côté ; quatre en bas ; une carnassière, avec un talon intérieur et deux petites molaires tuberculeuses supérieures ; une carnassière inférieure assez semblable à



Meunier del.t Pierron Sculpc.t

1. Rat surmulot. 2. Suricate du Cap.
3. Serval (Chat)

celle d'en-haut avec une seule tuberculeuse : en tout, quarante dents. Leur museau est pointu ; leur langue couverte de papilles cornées ; leurs oreilles sont petites et arrondies ; leur anus donne issue à deux poches semblables à celles des mangoustes ; leur poil est varié comme celui de ces animaux ; leur queue est longue, etc. Mais leur caractère le plus important consiste dans le nombre de leurs doigts, qui est de quatre à chaque pied.

Une seule espèce compose ce genre. Ses habitudes connues se rapportent entièrement à celles des mangoustes.

Espèce unique. — Le SURIKATE VIVERRIN, *Surikata viverrina*, Nob. ; — Le SURIKATE, Buff., Hist. nat., tom. 13, pl. 7 ; — *Viverra tetradactyla*, Linn., Gmel. ; — ZÉNIK, Sonnerat, *Voyage aux Indes et à la Chine*, pl. 92 ; — *Viverra zenik*, Gmel. *V.* pl. P. 27 de ce Dictionnaire.

Le surikate, décrit pour la première fois par Buffon, avoit été acheté en Hollande, et passoit pour venir de Surinam ou de quelque autre province de l'Amérique méridionale ; mais à tort, car on sait aujourd'hui positivement que cet animal est originaire des environs du Cap de Bonne-Espérance. Cet individu est maintenant conservé dans la Collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Daubenton l'a ainsi décrit dans les Œuvres de Buffon : « Le surikate a beaucoup de ressemblance avec la mangouste, par ses formes générales, et avec le coati, par l'allongement de son museau qui dépasse de quatre lignes la lèvre inférieure. Ses oreilles sont très-courtes et arrondies ; les ongles des quatre doigts de ses pieds tant antérieurs que postérieurs, sont fort longs, pliés en gouttière, et de couleur noire. Le nez, le tour des yeux et les oreilles sont noirs ; le chanfrein a une couleur brune ; les côtés de la tête et du museau, et le dessous de la mâchoire inférieure, sont blancs ou bleuâtres. Tout le reste de la tête, le cou, le dos, la croupe, les côtés du corps, l'épaule, le bras, la face externe de l'avant-bras, de la cuisse et de la jambe, sont de couleur mêlée de blanc, de brun, de jaunâtre et de noir. Il y a deux sortes de poils ; le plus long et le plus ferme est noir, près de la racine, et marqué plus haut et successivement de blanc, de noir et de brun par anneaux, et sa pointe est noire ; l'autre poil est plus court, plus doux, et de couleur brun-jaunâtre. La poitrine, le ventre, la face interne de l'avant-bras, de la cuisse et de la jambe, et les quatre pieds sont jaunâtres ; la queue est aussi jaunâtre, mais sa face supérieure est mêlée de noir, et son extrémité est entièrement de cette dernière teinte. »

La longueur du corps de cet animal, mesurée depuis le

bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied. Sa tête a deux pouces huit lignes, et sa queue, six pouces.

Le surikate observé par Buffon, a vécu plusieurs mois à Paris. « C'étoit un joli animal, très-vif, très-adroit, qui mar-« choit quelquefois debout, et se tenoit souvent assis, avec « le corps très-droit, les bras pendans, la tête haute et « mouvante sur le cou, comme sur un pivot. Il prenoit cette « attitude toutes les fois qu'il vouloit se mettre auprès du « feu pour se chauffer. Jeune, on le nourrissoit avec du lait; « plus âgé, il mangeoit avec avidité de la viande crue, et « surtout de la chair de poulet; il cherchoit aussi à surpren-« dre les jeunes animaux; il aimoit beaucoup le pois-« son et encore plus les œufs. Il refusoit les fruits et le pain, « à moins qu'on ne l'eût mâché; ses pattes de devant lui « servoient, comme à l'écureuil, pour porter à sa gueule. Il « lappoit, en buvant, comme un chien, et ne buvoit point « d'eau, à moins qu'elle ne fût tiède; sa boisson ordinaire « étoit son urine, quoiqu'elle eût une odeur très-forte. Il « jouoit avec les chats; aimoit à gratter le plâtre et les car-« reaux, avec ses griffes, jusqu'à ce qu'il les eût dégradés. « Sa voix ressembloit tantôt à l'aboiement d'un jeune chien, « tantôt au bruit vif et assez frappé d'une petite crécelle « tournée rapidement, etc., etc. »

Il paroît, selon la remarque de feu Sonnini et de M. Cuvier, que le petit quadrupède du Cap de Bonne-Espérance, dont Sonnerat a parlé dans son *Voyage aux Indes*, sous le nom de *zénik* que lui donnent les Hottentots, et dont Gmelin fait une espèce particulière de *viverra*, n'est autre que le *surikate* assez grossièrement dessiné. L'on ne regardera pas sans doute comme un trait de dissemblance entre le zénith et le *surikate*, le nombre des dents canines que Sonnerat porte à six pour chacune des mâchoires; il est, en effet, évident qu'il y a méprise de la part de ce voyageur très-estimable, et qu'il aura nommé par défaut d'attention, canines, les dents incisives. (DESM.)

SURIN. Nom des jeunes POMMIERS dans les environs de Caen. (B.)

SURKERKAN. Espèce de rongeur, du genre CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

SURMONTO. Nom donné, en Languedoc, à la LIVÊCHE DE MONTAGNES. (DESM.)

SURMOUSSE. Synonyme d'ETEIGNOIR PETIT. (B.)

SURMULET. Nom de deux poissons du genre des MULLES. Le petit est le *mulle rouget;* et le grand, le *mulle surmulet* proprement dit. On appelle aussi le premier *surmulet barbu.* (B.)

SURMULOT, *Mus decumanus*. Mammifère rongeur du genre des RATS. (DESM.)

SURMURINS, *Surmurini*. Vicq-d'Azyr appelle ainsi un groupe de RONGEURS, qui correspond exactement au genre *cavia* de Linnæus. *V.* AGOUTI, COBAYE, CABIAI et PACA. (DESM.)

SURNEIGÉES (*Vénerie*). Voies du gibier sur lesquelles la neige est tombée. (S.)

SURNIE. Nom du premier genre des *nycterins*, dans la Zoologie analytique. (V.)

SUROK ou SUGOR. Nom de la MARMOTTE en Sibérie et en Tartarie. *V.* MARMOTTE. (DESM.)

SURON. C'est la TERRENOIX. (B.)

SURON ou SERON, de l'espagnol, *surone* ou *serone*, mot qui signifie un *ballot*. C'est, dans le langage du commerce, un ballot couvert de peau de bœuf fraîche et sans apprêt, le poil en dedans, et cousu avec des filets et des lanières du même cuir. Les *surons* viennent de l'Amérique espagnole, et contiennent des denrées de ces colonies. L'on dit un *suron* de cochenille, un *suron* de jalap, etc. (S.)

SUROSAGGI. Nom que porte le HÉRON BLANC, au Japon. (V.)

SURPEAU ou ÉPIDERME. *V.* PEAU. (DESM.)

SURPLUÉES (*Vénerie*). Voies du gibier après la pluie. (S.)

SURSU. Suivant l'*Histoire générale des Voyages*, l'on donne ce nom aux POULES, dans le pays d'Angola. (S.)

SURUCUA ou ZURUCUA. Nom que porte, au Paraguay, le COUROUCOU A VENTRE ROUGE. (V.)

SURUGEN. Nom arabe du COLCHIQUE, selon Matthiole. (LN.)

SURUM. Nom arabe de la NIGELLE, dans Avicenne. (LN.)

SUS, Συς, en grec. C'est le COCHON. (DESM.)

SUS. Nom latin du COCHON. (DESM.)

SUS. Les interprètes ont traduit ce mot hébreux, tantôt la GRUE, tantôt l'HIRONDELLE. (S.)

SUS. Nom arabe de la RÉGLISSE, dans Avicenne, qui lui rapporte aussi les noms de *alsus* et de *kerkasus*. (LN.)

SUS. Synonyme de SUREAU. (B.)

SUSAR. Nom arabe du BUIS, dans Avicenne, qui lui rapporte encore les dénominations suivantes : *alsemsar*, *azivazar* et *azinizar*. (LN.)

SUS BEC (*Fauconnerie*). *Pituite âcre* que les oiseaux rendent par le bec, et qui en fait mourir un grand nombre. (S.)

SUSEAU. Synonyme de SUREAU, dans quelques endroits. (LN.)

SUSEN, SUSAM et SUSANI. Noms arabes des LIS et des IRIS. V. SCHUZAN. (LN.)

SUSÈTE. En Pologne, c'est le ZIZEL ou MARMOTTE SOUSLIC. (DESM.)

SUSIMANIS. Synonyme ancien de SESAME. (LN.)

SUSINON. Nom qu'on trouve dans quelques exemplaires de Dioscoride, au nombre de ceux du *lirion* des anciens. (LN.)

SUSLIK. V. MARMOTTE SOUSLIC. (DESM.)

SUSSUELA. Nom que les Malais donnent à toutes les plantes lactescentes. (LN.)

SUSTAMMA. L'un des anciens noms égyptiens du RICIN, selon Adanson. (LN.)

SUSTILLO. Nom espagnol d'une chenille qui vit aux dépens des feuilles de l'ACACIE A FRUITS SUCRÉS, et qui est intéressante, sous deux rapports, aux yeux des habitans du Pérou : le premier, parce qu'ils la regardent comme un manger délicieux; le second, parce qu'elle construit, contre le tronc des arbres, un abri en soie d'une telle finesse, qu'on peut l'employer à tous les usages du papier. Sa grandeur est souvent de plus d'une aune.

On ignore si l'insecte parfait de cette chenille, qui paroît avoir beaucoup de rapports de mœurs avec les processionnaires, est connu. (B.)

SUSYGIUM. Ce genre, établi par P. Browne, est fondé sur un arbrisseau qui croît à la Jamaïque dans les lieux calcaires et arides du bord de la mer. Linnæus l'avoit considéré comme une espèce de myrte (*myrthus zusygium*). Swartz, qui avoit d'abord été de cet avis, en a fait depuis le genre *calyptranthes* ; Gærtner, avant lui, en avoit fait son genre *sysygium*. V. SYSYGIE. (LN.)

SUTHERLANDE, *Sutherlandia*. Arbre de l'Inde, qui forme un genre dans la monoécie monadelphie.

Ce genre a pour caractères : un calice campanulé à cinq dents ; point de corolle ; cinq à dix étamines réunies en tube dans les fleurs mâles ; dix anthères géminées, et cinq pistils à stigmates en massue, dans les fleurs femelles ; un drupe sec à une loge et à une semence. (B.)

SUTHERLANDE, *Sutherlandia*. Genre établi par R. Brown pour placer le BAGUENAUDIER FRUTESCENT, qui diffère des autres par un calice à cinq dents ; par un étendard sans callosité, replié latéralement et plus court que la carène ; par un style postérieurement barbu en dessus ; par un légume renflé et comme desséché. (B.)

SUTURBRAND. L'on donne ce nom, en Islande, au LIGNITE ou BOIS BITUMINEUX. (LN.)

SUURSAC. Mademoiselle Mérian donne ce nom au Corossol a fruits hérissés. (b.)

SUVE ou SIOURÉ. Le Liége et le Chêne vert en Languedoc. (desm.)

SU-XU. Nom chinois d'une espèce de Plaqueminier (*Diospyros kaki*) dont les fruits sont bons à manger. (ln.)

SUYUNTU. Nom péruvien de l'Urubu. (v.)

SUZELLE. Un des noms de l'Oseille. (b.)

SUZYGIE. Arbre de la Jamaïque, figuré par Browne, et qui fait aujourd'hui partie des Calyptranthes. (b.)

SVINE-HVAL ou SVINEVAL. Espèce de Cachalot, selon Lacépède. (desm.)

SWÆRTA. Nom suédois de la grande Macreuse. (v.)

SWAGA. Nom du Tincal ou Soude boratée au Thibet.

SWAINSONIE, *Swainsonia.* Genre de plantes établi pour placer l'Astragale a feuilles de galéga et quelques autres. Il porte aussi le nom de Loxidion. Je ne le crois pas dans le cas d'être adopté. (b.)

SWALE. Nom saxon de l'Hirondelle. (v.)

SWALEM. Nom hollandais de l'Hirondelle. (v.)

SWALLOW. Nom anglais de l'Hirondelle. (v.)

SWAMP-ORE de Jameson, et SWAMY-IRONORE de Kirwan. C'est le Fer hydraté des marais. (ln.)

SWAMP-PALMETO. Nom que, dans les colonies anglaises, on donne au *sabal* d'Adanson, palmier très-petit, qui croît dans les lieux humides. (ln.)

SWAN. Nom anglais du Cygne. (v.)

SWARRE ou BONTE CANARY BYTER (mordeur de Canaris, noir ou tacheté). Nom que les colons du Cap de Bonne-Espérance donnent à la Pie-grièche boubou. (v.)

SWARTIE, *Swartzia.* Nom donné par Gmelin à une plante décrite par Swartz sous le nom de Solandre. (b.)

SWARTIE, *Swartzia.* Genre de plantes cryptogames de la famille des Mousses, introduit par Bridel, et dont les caractères consistent : en un péristome à seize paires de dents et des fleurs hermaphrodites. Il a pour type le *bry pusille* de Dickson. *V.* au mot Bry et au mot Mousse.

Hedwig, Swartz, Smith et Michaux ont pris des espèces dans ce genre pour former ceux qu'il ont appelés Cynontode, Didymodon, Grimmie, Trichostome et Trématodon. *V.* ces mots. (b.)

SWARTLASSE. Nom suédois du Stercoraire a longue queue. (v.)

SWARTZIE, *Swartzia.* Genre qui réunit ceux appelés Tounate, Possire et Rittère. (b.)

SWERTIA. Ce nom, qui est celui de plusieurs genres

de plantes, dérive de celui d'Emmanuel Swert, botaniste hollandais, qui publia en 1647 (Amsterdam) un ouvrage intitulé : *Florilegium amplissimum et selectissimum*, in-fol., qui contient un grand nombre de figures, la plupart citées, mais qui, en général, ne sont pas correctes.

Le *swertia* de Linnæus faisoit partie du *gentiana* de Tournefort, qui n'est qu'un démembrement du *gentiana*, Linn. Willdenow persiste à ne point le séparer. *V.* SUERCE.

Le *Swertia* d'Allioni, fondé sur des espèces de *crépis*, est le même genre que Jussieu avoit appelé *drepania* et qui a été établi, bien avant ces auteurs, par Adanson. Celui-ci le nommoit *tolpis*; c'est encore le *chatelenia* de Necker. *Voyez* TOLPIDE et CRÉPIDE. (LN.)

SWIETENIA. Genre de plantes exotiques décrit à l'article MAHOGON, et consacré par Jacquin et Linnæus au célèbre médecin Swieten, qui contribua beaucoup à l'établissement du jardin botanique de Vienne. (LN.)

SWIFT. Nom anglais du MARTINET. (V.)

SWINESTONE ou STINKSTONE de Jameson. C'est la CHAUX CARBONATÉE BITUMINIFÈRE. (LN.)

SWINIA MORSKA. Nom polonais du DAUPHIN MARSOUIN, selon le comte de Lacépède. (DESM.)

SYACOU. *V.* l'article TANGARA. (V.)

SYALITA. Nom malabar d'une espèce de DILLENIA (*Dillenia speciosa*, Thunb.), qui croît dans la presqu'île de l'Inde et à Ceylan. C'est un grand et bel arbre dont les feuilles ressemblent à celles du châtaignier. Ses fruits sont très-acides, servent d'assaisonnemens, et l'on prépare, avec leur jus et du sucre, un sirop rafraîchissant et bechique. Son nom de SYALITA a été donné au genre des *dillenia* par quelques auteurs, d'où vient le nom français de SYALITE. *V.* ce mot. (LN.)

SYCA et SYCOU. Noms de la FIGUE chez les Grecs. (LN.)

SYCADIS. Synonyme de CYCAS ou *Arbre à pain* des Hottentots. (B.)

SYCALIS. Nom grec du BEC-FIGUE. (V.)

SYCAMINA de Théophraste. Nom des fruits du SYCOMOROS. *V.* ce mot. (LN.)

SYCAMINE et SYCAMINOS. *V.* SYCOMOROS. (LN.)

SYCE et SYCEÈ. Noms du FIGUIER chez les Grecs. (LN.)

SYCIOS et SYCIA. Noms des PEPONS chez les anciens Grecs. (LN.)

SYCOMORE. Espèce de FIGUIER qu'on cultivoit autrefois en abondance dans l'Égypte, pour son fruit et pour son bois. Il est devenu rare dans cette contrée, depuis la conquête des Arabes. On piquoit les fruits avec une alène pour les faire mûrir. La saveur de ces fruits est excessivement sucrée,

mais un peu herbacée. On en faisoit du vin et du vinaigre. Le bois du sycomore est tendre, mais durable, et propre à faire des meubles.

Cet arbre parvient à une grosseur considérable.

Chez nous, on appelle *sycomore* un autre arbre du genre des ÉRABLES, qu'on cultive dans les jardins, à raison de la rapidité de sa croissance et de la beauté de son feuillage. On emploie son bois, qui est sonore à un degré éminent, pour faire des instrumens de musique.

Le *faux sycomore* est l'AZÉDARACH. (B.)

SYCOMORE. *V.* FIGUIER SYCOMORE. (LN.)

SYCOMOROS, SYCAMINOS et SYCAMINE des Grecs; SYCOMORUS et SYCAMINUS des Latins. Selon Théophraste, Pline, Dioscoride et Galien, l'arbre qui portoit ces noms ressembloit au figuier, et ses feuilles étoient pareilles à celles du mûrier. La description qu'en donnent ces anciens auteurs, et ce qu'ils rapportent des usages et des propriétés du *sycomoros*, y font reconnoître l'espèce de figuier à laquelle les botanistes ont conservé ce nom (*ficus sycomorus*, L.), plus connue sous la dénomination de *figuier d'Égypte* et de *figuier de Pharaon*.

Dioscoride indique dans l'île de Chypre une sorte d'arbre qui avoit les feuilles du *sycomoros*, et cependant il le considère comme une espèce de *ptelea* (d'orme), bien qu'il ajoute que le fruit est gros comme une prune et plus doux, et du reste semblable au fruit du *sycomoros*. Théophraste parle aussi de cet arbre, et fait remarquer que ses fruits, comme ceux du *sycomoros*, naissent sur le tronc et sur les plus grosses branches; d'où il paroît que ce ne devoit être qu'une variété du vrai *sycomoros*.

Matthiole reproche à plusieurs botanistes, ses contemporains, d'avoir pris l'*azedarach* pour le *sycomorus*; c'est ce qui l'a porté à nommer *pseudo-sycomorus*, *l'azedarach*. Ruellius a nommé *sycomorus*, l'*acer pseudo-platanus*, c'est-à-dire, l'ÉRABLE SYCOMORE. C. Bauhin, *Pin.*, forme, avec plusieurs espèces de figuiers, son groupe des *sycomorus*. (LN.)

SYCOMORUS. *V.* SYCOMOROS. (LN.)

SYCONE. Sorte de FRUIT: le FIGUIER, le DORSTÈNE, en offrent des exemples. (B.)

SYCOPHAGOS. En grec moderne, c'est le LORIOT. (V.)

SYDÉRITE. *V.* FER PHOSPHATÉ et SIDÉRITE. (LN.)

SYDERITES de Scheuchzer. C'est le FER SULFURÉ. (LN.)

SYDERITIS. *V.* SIDERITIS. (LN.)

SYDEROCLEPTE. *V.* SIDEROCLEPTE et LIMBILITE. (LN.)

SYDEROPYRITES. On a donné ce nom au FER SULFURÉ. (LN.)

SYÈNA de Schréber, Willdenow, Persoon, etc. C'est

le *Biaslia* de Vandelli, et le *Mayaca* d'Aublet. *V.* MAYAQUE. (LN.)

SYENITE. Espèce de *roche granitique* établie par Werner, et qui, comme le granite rose de la Thébaïde, en Egypte (*Syenites* de Pline), qui s'exploitoit près de Syenne, est composée de feldspath, et d'amphibole unis à du quarz, et à du mica. *V.* à la page 352 de l'article ROCHE, et au mot TERRAINS. (LN.)

SYENUS. Synonyme de SYÉNITE dans Stutz. (LN.)

SYKALIS. Nom grec appliqué au BEC-FIGUE et aux FAUVETTES. (S.)

SYKOPHAGOS. C'est ainsi que les Grecs modernes nomment le LORIOT. (S.)

SYKE. Arbre d'Egypte cité par Théophraste, que Paulet croît être le CAROUBIER. (B.)

SYLIBUM et SYLIBON. *V.* SILYBUM. (LN.)

SYLLA-VANDOSCH. Quelques voyageurs disent que la *gazelle commune* s'appelle ainsi au Congo. *V.* ANTILOPE. (S.)

SYLPHION. *V.* SILPHION. (LN.)

SYLVAN de Werner, etc. *V.* TELLURE. (LN.)

SYLVANERZ de Werner. *V.* TELLURE NATIF AURO-PLUMBIFÈRE. (LN.)

SYLVAINS, *Sylvicolæ*. Deuxième ordre des oiseaux. *Caractères :* pieds courts ou médiocres ; jambes charnues, rarement nues au-dessus du talon (vulgairement genou) ; tarses arrondis, maigres, le plus souvent annelés ; trois ou quatre doigts, fendus, un peu aplatis en-dessous, disposés 2—2, 3—1, et 2—1 ; les extérieurs unis au moins par leur base, quelquefois totalement libres ; l'externe versatile chez quelques-uns; le postérieur attaché au tarse, sur le même plan que les autres, rarement dirigé en avant, cerclant le juchoir et portant à terre sur toute sa longueur ; ongles communément grêles, comprimés par les côtés, mobiles, un peu rétractiles, courbés, ordinairement aigus ; le postérieur droit chez un très-petit nombre : bec de diverses formes.

En réunissant dans cette grande division les *passeres* et les *picæ* de Linnæus et de Latham, j'ai adopté l'opinion de MM. Cuvier et Illiger, mais sans en excepter les *picæ* à deux doigts devant et deux derrière, dont ces savans ont fait un ordre particulier sous le nom de GRIMPEURS (*scansores*), lequel correspond à mes *zygodactyles*, première tribu de mes *sylvains*. Cet ordre est divisé en deux tribus et trente familles. *V.* l'article ORNITHOLOGIE. Il comprend beaucoup plus d'espèces que tous les autres ; mais, comme dit M. Cuvier, « l'organisation des oiseaux de la 2.eme tribu (les *passeres*) offre tant d'analogie, que l'on ne peut les séparer, quoiqu'ils varient beaucoup pour la taille et la force. Leur estomac est

en forme de gésier musculeux ; ils ont généralement deux très-petits cœcums ; c'est parmi eux qu'on trouve les oiseaux chanteurs et les larynx inférieurs les plus compliqués ; leur sternum n'a d'ordinaire qu'une échancrure de chaque côté à son bord inférieur. Cependant il en a deux dans les rolliers, les martin-pêcheurs, les guépiers, et il en manque tout-à-fait dans les martinets, les colibris. » Les oiseaux de la première tribu, mes *zygodactyles* ne diffèrent guères des précédens, qu'en ce qu'ils ont le doigt externe dirigé en arrière comme le pouce. Le sternum de la plupart a, selon ce savant, deux échancrures en arrière ; mais dans les perroquets il n'a qu'un trou, et souvent il est absolument plein.

La nourriture consiste en fruits, grains et insectes. Quelques-uns font la chasse aux petits oiseaux, une seule famille aux poissons. C'est parmi ces oiseaux que l'on trouve les espèces qui montrent le plus d'industrie dans la structure de leur nid ; toutes sont monogames, à l'exception d'une seule (la VEUVE À ÉPAULETTES). Le mâle, chez un très-grand nombre, nourrit sa femelle quand elle couve, et partage le travail de l'incubation ; l'un et l'autre appâtent leurs petits dans le nid ; ceux-ci ne le quittent qu'en état de voltiger, et sont après leur sortie, nourris pendant quelque temps par leurs parens, avant de pouvoir se suffire à eux-mêmes. (V.)

SYLVANITE de Kirwan. *V.* TELLURE NATIF. (LN.)

SYLVIA. Ce nom latin, que plusieurs ornithologistes ont appliqué à des oiseaux d'espèce et de genre différens, est généralement employé à présent pour désigner les FAUVETTES. *V.* ce mot. (S.)

SYLVIE. Geoffroy a donné ce nom à une espèce de LIBELLULE des environs de Paris. (DESM.)

SYLVIE. Nom de l'ANÉMONE DES BOIS, dont Tournefort avoit fait un genre. (B.)

SYMAGAH. Nom arabe donné, en Egypte, à la variété de RADIS dont les graines fournissent de l'huile (*Raphanus sativus oleifer*). Cette plante est aussi cultivée en Nubie. (LN.)

SYMÈTHE, *Symethus*. Genre de crustacés établi par M. Rafinesque, et dont les caractères offrent : 1.° des antennes intérieures à deux filets ; 2.° des écailles épineuses ; 3.° des palpes filiformes, allongés ; la première paire de pattes chéliforme et pincifère.

La seule espèce qui entre dans ce genre, la SYMÈTHE FLUVIATILE, se trouve dans les ruisseaux de Sicile. (B.)

SYMETRIQUE. Nom spécifique d'une COULEUVRE. (B.)

SYMPHIONEME, *Symphionema*. Genre de plantes établi par R. Brown, dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des protées, dont les caractères consistent : en un

calice régulier de quatre folioles réunies par leur base, et portant les étamines dans leur milieu; en des filamens se réunissant par leur extrémité et dont les anthères sont distinctes; en un ovaire à deux semences, à style dont le stigmate est légèrement tronqué; en une noix cylindrique et monosperme.

Ce genre renferme deux espèces originaires de la Nouvelle-Hollande. (B.)

SYMPHODE, *Symphodus.* Genre de poissons osseux, thoraciques, formé par Rafinesque-Smaltz, et qui diffère du genre des LABRES, comme les LÉPIMPHIS, du même naturaliste, diffèrent des CORYPHÈNES; c'est-à-dire, qu'au lieu d'avoir les deux nageoires thoraciques séparées, elles sont réunies par une petite membrane transversale.

Ce genre renferme une seule espèce, qui a beaucoup de ressemblance avec les *labrus macrostomus* et *verdolidus*, ayant la tête et la bouche conformées de la même manière, et il est probable que ces deux derniers doivent lui être réunis.

Le SYMPHODE FAUVE, *Symphodus fulvescens*, est un petit poisson long de deux à trois pouces, de forme très-allongée et fine, qui porte, en Sicile, le nom de *russoliddu* et aussi celui de *trombetta.* Sa queue est égale, roussâtre à sa base, avec un point noir; sa ligne latérale est courbée postérieurement; sa couleur générale tire sur le fauve, et présente des raies longitudinales d'un fauve plus clair; son iris est rousse. (DESM.)

SYMPHONIA. Ce genre de plantes, indiqué par Linnæus fils, est le même que le *moronobea* d'Aublet. Il a pour type un arbre qui, selon Barrère (Fr. Equinoct.), est appelé *mani* à la Guiane. *V.* MANI. (LN.)

SYMPHONIA ou SYMPHONA et GOMPHRENA. La plante que Pline nomme ainsi est rapportée, par Dalechamps, à l'AMARANTHE TRICOLORE. (LN.)

SYMPHORENIE INVOLUCRÉE. Cette plante, figurée vol. 2, pl. 196, des Plantes de Coromandel de Roxburgh, est un PROTÉE? (B.)

SYMPHORICARPE, *Symphoricarpos.* Genre de plantes établi par Dillenius, et qui ne renferme qu'une espèce, laquelle fait partie des CHÈVREFEUILLES de Linnæus. Jussieu l'a rétabli, et lui a donné pour caractères: un calice petit, quadridenté, muni de bractées à sa base; une corolle tubuleuse, courte, divisée en cinq découpures presque égales; cinq étamines à peine saillantes; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate capité; une baie ovale, couronnée, quadriloculaire, et à quatre semences, dont deux sont sujettes à avorter. Quelques botanistes l'appellent SYMPHORÉE. (B.)

SYMPHORICARPOS. *V.* SYMPHORICARPE, et LONICERA. (LN.)

SYMPHYTON des Grecs, *Symphytum* des Latins. Dioscoride décrit deux espèces de *symphyton* : l'une et l'autre avoient la propriété d'assembler et d'opérer la réunion des morceaux de viande avec lesquels on les faisoit cuire, et de là leur nom qui, selon quelques auteurs, dérive de deux mots grecs qui peuvent signifier *joindre* ou *consolider*. Mais en conservant cette étymologie, il est plus probable que les plantes nommées *symphyton* ont reçu ce nom de leurs vertus de cicatriser et de souder les plaies récentes.

Les deux espèces de *symphyton* sont désignées, dans Dioscoride, par *symphyton petraion* ou *petraeon*, et par *symphyton pecton*.

« Le *symphyton petraion* croît dans les lieux pierreux ; ses branches sont petites, menues, semblables à celles de l'origan ; ses fleurs sont pareilles à celles du thym, ainsi que ses feuilles. Toute la plante est dure comme du bois, odorante, douce au goût, et excite la salivation. Sa racine est longue, tirant sur le pourpre et de la grosseur du doigt.... » Diosc., liv. 4, cap. 9.

Ce *symphyton* étoit pectoral, utile dans la dyssenterie, les crachemens de sang, les maladies de reins, les hernies, les convulsions ; il étanchoit la soif lorsqu'on le mâchoit. Appliqué sur les plaies fraîches, il les soudoit et opéroit la solidification des os rompus.

« Il y a un autre *symphyton*, que quelques personnes appellent *pecton*. Il pousse des tiges de deux coudées de haut et plus, grosses, légères, anguleuses, creuses et vides comme celles du *sonchos* (*laiteron*), à l'entour desquelles sortent successivement et à de petites distances, plusieurs feuilles étroites, longues, velues, qui approchent beaucoup des feuilles du *buglosson*. Ces tiges sont un peu crénelées près les angles, poussent de leurs aisselles certaines feuilles minces, d'où partent quelques petites feuilles qui donnent naissance à quelques fleurs jaunâtres. La graine sort à l'entour des tiges comme celle du *phlomos;* les tiges et les feuilles ont une sorte de bourre âpre, laquelle cause une certaine démangeaison lorsqu'on la manie. Les racines sont gluantes et pâteuses, noires en dehors et blanches en dedans...... » Diosc., l. c. Les propriétés de cette deuxième espèce sont, à peu de chose près, les mêmes que celles de la première.

Pline ne décrit qu'une seule espèce de *symphyton*, c'est celle que les Grecs appeloient *symphyton petraion*, et les Latins *alus;* ce qu'il en dit est parfaitement conforme à ce qu'on lit dans Dioscoride. Mais il est question, dans plusieurs passages du naturaliste romain, d'un *symphytum* qui, dans plusieurs

cas, paroît être la deuxième espèce du *symphyton* de Dioscoride. On la nommoit *consolida* ainsi que l'autre espèce, d'où vient notre mot de *consoude*.

Les commentateurs sont extrêmement embarrassés pour rapporter le *symphyton petraion* de Dioscoride. On a cité pour elle la corise de Montpellier, le millepertuis à feuilles de corise, des brunelles, la gypsophile perfoliée, mais aucun de ces rapprochemens n'est satisfaisant.

Quant au *symphytum pecton*, c'est, à ne pas en douter, notre grande consoude; aussi cette plante est-elle appelée *symphytum* ou *consolida major* dans presque tous les ouvrages de botanique antérieurs à Linnæus.

C. Bauhin distingue les *symphytum* en trois sortes, savoir:

Le *symphytum* vrai où sont rangés les *symphytum officinale* et leurs variétés, et le *symphytum tuberosum*, L.

Le *symphytum maculosum* ou les *pulmonaria*, qui sont nos Pulmonaires officinale et à feuilles étroites; Plukenet y a joint long-temps après la pulmonaire maritime.

Et le *symphytum*, qui ne comprend que la plante donnée par Matthiole pour le *symphyton petraion* de Dioscoride, et qui paroît être un millepertuis autant qu'on peut en juger par la mauvaise figure qu'il en donne.

Tournefort n'a conservé le nom de *symphytum* qu'au genre où il ramenoit les consoudes officinale et tubéreuse, et les espèces d'*onosma* qu'il avoit observées en Orient, et qu'il a désignées par *symphytum orientale*. Le genre *symphytum* de Linnæus en diffère en ce qu'il ne renferme point les *onosma*. *V.* Consolida, Consoude, Hélenion et Onosma. (ln.)

SYMPHYTUM. *V.* Symphyton. (ln.)

SYMPIXIUM. Nom créé par Forster, qui désigne les *brèches* et les *agrégats* qu'on appelle *grauwacke* en allemand. (ln.)

SYMPLOCARPE, *Symplocarpus*. Genre de plantes établi par Salisbury, pour placer le Pothos fétide de Michaux; ses caractères sont: spathe ventrue, ovale, acuminée; spadix arrondi, couvert de fleurs hermaphrodites; calice persistant, divisé en quatre parties creusées en cuiller, tronquées, devenant épais et spongieux; point de pétales; style pyramidal à quatre angles et à stigmate simple; semences solitaires et situées au fond du calice. (b.)

SYMPLOQUE, *Symploca*. Genre de plantes de la polyandrie monogynie et de la famille des plaqueminiées, dont les caractères consistent: en un calice à cinq divisions; en une corolle de cinq à huit pétales, formant un tube à leur base; en un grand nombre d'étamines insérées, sur quatre rangs, au tube de la corolle; en un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate en tête; en un drupe à cinq loges polyspermes.

Ce genre fait partie de la polyadelphie polygynie, dans

les écrits de Linnæus. Il renferme une douzaine d'arbres à feuilles alternes, ovales, aiguës, et à fleurs disposées sur des pédoncules axillaires, qui viennent des îles de l'Amérique. L'un, le SYMPLOQUE DE LA MARTINIQUE, a les fleurs de cinq pétales et les feuilles dentées. Il ne se cultive pas en Europe.

L'Héritier rapporte à ce genre les genres CIPONE, HOPEA et ALSTONE. (B.)

SYNAGRE. Nom spécifique d'un poisson du genre SPARE. (D.)

SYNAGRE, *Synagris*, Latr., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des diploptères, tribu des guépiaires. Ses caractères sont : un aiguillon dans les femelles ; languette divisée en quatre filets très-longs, membraneux, dont deux plumeux ; antennes insérées au milieu du front, brisées, renflées vers l'extrémité, de douze ou treize articles, terminées en pointe ; mandibules avancées, formant une espèce de bec, quelquefois cornues dans les mâles ; mâchoires et lèvre inférieure très-longues, fléchies ; palpes courts ; les maxillaires de quatre articles, les labiaux de trois.

Les synagres ont les caractères des guépiaires par la forme de leurs antennes, celle de leur bouche, et leurs ailes doublées. Elles diffèrent des insectes des autres genres de cette sous-famille, en ce que la languette est partagée en quatre filets très-allongés, dont les deux du milieu, correspondant à la division mitoyenne de la languette des autres guépiaires, sont plumeux, et en ce que les palpes ont des articles de moins, les maxillaires deux, et les labiaux un ; l'abdomen est presque conique, arrondi à sa naissance.

Tous les insectes de ce genre sont étrangers et appartiennent en majeure partie à l'Afrique et à l'Asie.

La SYNAGRE CORNUE, *Synagris cornuta*, *Vespa cornuta*, Linn., Fab. Elle est grande, d'un fauve roussâtre, avec une tache sur le dos ; les ailes et l'abdomen noirs ; les mandibules ont, dans l'un des sexes, un rameau ou un avancement considérable, formant une sorte de corne. Elle se trouve en Afrique.

Drury l'a figurée tome 2, table 48, figure 3. (L.)

SYNALLAXE, *Synallaxis*. Genre de l'ordre des Oiseaux SYLVAINS et de la famille des GRIMPEREAUX, *V.* ces mots. *Caractères :* Bec grêle, entier, pointu ; mandibule supérieure un peu arquée ; l'inférieure droite ; narines oblongues, couvertes d'une membrane et de petites plumes à leur origine ; quatre doigts, trois devant, un derrière ; les extérieurs unis par leur base ; le postérieur allongé ; ailes courtes, arrondies ; la première rémige courte, la quatrième la plus longue de toutes ; rectrices, douze, terminées en pointe.

La Synallaxe a queue rousse, *Synallaxis ruficauda*, Vieill., a été apportée du Brésil. Toutes ses parties supérieures sont d'un brun légèrement nuancé de roux; les ailes et la queue, rousses; celle-ci est étagée; le menton jaune; la gorge, la poitrine et l'abdomen sont blancs; les flancs et les couvertures inférieures de la queue, gris; longueur, cinq pouces.

La Synallaxe a tête rousse, *Synallaxis ruficapilla*, Vieill., se trouve au Brésil. Elle a le dessus de la tête roux; un trait jaunâtre sur les côtés, qui part de l'œil; le *lorum* et les joues, d'un cendré foncé; le dos, d'un brun lavé de vert-olive; les pennes alaires et caudales, rousses à l'extérieur; la queue longue et étagée; la gorge, d'un gris mélangé de blanc; la poitrine, grise; les flancs pareils au dos; l'abdomen, blanchâtre; le bec noir et les pieds bruns; longueur totale, cinq pouces. Les différences qu'on remarque entre cet oiseau et le précédent, ne caractérisent-elles pas les sexes? (v.)

SYNANCÉE, *Synanceia*. Genre de poissons établi par Schneider, aux dépens des Scorpènes. Ses caractères sont: tête hérissée de tubercules inégaux; gueule et yeux dirigés vers le ciel.

Les espèces les plus connues de ce genre sont: les Scorpènes horrible, a deux filamens, didactyle, monodactyle et carinée. *V*. les Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, volume 3, planche 13. (b.)

SYNANCHIA de Dalechamps. *V*. Cynanchica et Aspérule. (ln.)

SYNANDRE, *Synandra*. Plante vivace des bords de l'Ohio, à feuilles amplexicaules, cordiformes, à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles, qui seule, selon Nuttall, *Genera of North-American plantes*, constitue un genre dans la didynamie gymnospermie.

Les caractères de ce genre sont: calice à quatre dents inégales, subulées, conniventes; corolle à orifice renflé, à deux lèvres, dont la supérieure est entière et en voûte, et l'inférieure à trois lobes inégaux et obtus; quatre étamines didynamiques, dont les filamens sont velus et les anthères réunies par paires. (b.)

SYNANTHERÉES. Nom nouvellement donné à la grande famille des plantes à Fleurs composées, c'est-à-dire à la réunion des Chicoracées, des Cynarocéphales et des Corymbifères. *V*. ces mots.

Mirbel, à l'exemple de Tournefort, a divisé cette famille, dans ses *Elémens de Philosophie végétale et de botanique*, en trois sections: les Semiflosculeuses, les Flosculeuses et les Radiées.

H. Cassini, dans une suite de Mémoires lus à l'Institut, l'a étudiée sous les rapports analytiques et botaniques, avec un tel soin qu'il semble qu'il n'est plus possible d'y rien observer de nouveau. Son plan consiste à considérer chaque organe isolément, et à comparer, dans tous les genres, les ressemblances ou différences qu'il présente. Il la divise en dix-neuf tribus, disposées dans l ordre suivant :

Les Vernoniées, les Eupatoriées, les Adénostylées, les Tussilaginées, les Mutisiées, les Nassauviées, les Sénécionées, les Astérées, les Inulées, les Anthémidées, les Ambrosiacées, les Helianthées, les Calendulacées, les Arctotidées, les Echinopsées, les Carduacées, les Centauriées, les Carlinées, les Lactucées. *V.* les genres qui servent de type à ces tribus.

Comme il est des genres qui ne peuvent être placés dans les familles naturelles établies par Jussieu, il en est qui n'appartiennent à aucune de ces tribus. De ce nombre sont les genres: Doronic et Lagasca. De plus, M. H. Cassini a établi entre les Synanthérées et les Dipsacées; la nouvelle famille qu'il a appelée des Boopidées, qui se distingue de celle-ci par la forme des anthères et par la graine, et qui renferme les genres Calycère, Boopis et Acicarphe.

La manière d'envisager la science adoptée par H. Cassini et le soin avec lequel il a observé, lui ont fait reconnoître la nécessité de modifier les caractères des genres les plus anciennement connus, et celle d'en établir une quantité de nouveaux, qui ajouteront de nouveaux obstacles à l'etude d'une classe déjà si difficile. Ces genres sont : Cartésie, Carphéphore, Sclérolèpe, Adenostyle, Homogyne, Ligularie, Paléolaire, Agathée, Lépidophylle, Bellidiastre, Lagénifère, Brachysocome, Elytropappe, Cladanthe, Gymnocline, Cloménocome, Ptilostème, Volutaire, Cyanopsis, Pérothèque, Oligocarphe, Pacourinopsis, Distéphane, Isonème, Lasiope, Tubilion, Eglète, Duchesnie, Sphione, Osmitopsis, Dimorphaulue, Fimbrillaire, Elphège, Lespicline, Sogalgine, Ogière, Evopis, Echenais, Galasie, Myscole, Epaltes, Cyptis, Trilise, Euryops, Faustule, Holochéile, Sclérobase, Pentamène, Lasiopogon, Perotriche, Edmondie, Riencurtie, Pterophyton, Némauchene, Dicome, Triachne, Oliganthe, Piptocome, Dimerostemme, Henricie, Hyménanthère, Diglosse, Harpalion, Glyphie, Erocline, Ictine, Mantisalgue, Eudore, Félicie, Galatée, Eurybie, Nauplie, Molpadie, Pallenie, Marute, Ormenie, Hélicte, Météorine, Lamyre, Thrymne, Théodore, Gatyone, Ascaridie, Centranthère, Pluchée, Monarrhé-

NE, CALMISIE, GRAMARTHRON, ERIOTRIX, CALLISTEMÈNE, AURELIE, LUCILIE, OLIGOSPORE, DITRICHON, CHTHONIE, CESTRINE, ALFRÉDIE, CHRYSEIS, GONIOCAULON, GERBERIE, HYMÉNONÈME, CRYPTOCARPHE, DIOMEDÉE, JASIONIE, ANDROMACHIE, ENYDRE, CENTROPALE, CELESTINE, CYLINDROCLINE, LEPTOPHYTE, FLORESTINE, STEMMODONTE, CRYPTOPÉTALON, HYBRIDELLE, HÉTÉROMORPHE, MÉLANCHRYSE, STEMMACANTHE et TRICHOCLINE. (B.)

SYNAPHÉE, *Synaphea.* Genre de plantes établi par R. Brown, dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des protées.

Ses caractères consistent : en un calice tubulé, à deux lèvres, la supérieure d'une seule pièce ; en trois anthères renfermées dans le calice, les latérales plus courtes, l'intermédiaire bilobée, toutes d'abord réunies ; en un stigmate réuni aux filamens intermédiaires ; en une noix ovale.

Quatre espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande, entrent dans ce genre ; l'une d'elles est figurée pl. 7 des Remarques sur les plantes des Terres Australes, par R. Brown. (B.)

SYNBRANCHE, *Symbranchus.* Genre de poissons établi par Bloch dans la division des APODES, et adopté par Lacépède sous le nom d'UNIBRANCHAPERTURE. Il présente pour caractères : une ouverture branchiale sous la gorge.

Ce genre renferme cinq espèces qui ont beaucoup de rapports avec les GYMNOTHORAX (*V.* ce mot), c'est-à-dire, qui ont comme eux le corps cylindrique, serpentiforme, et seulement des nageoires des deux côtés de la queue. La plus commune de ces espèces est :

Le SYNBRANCHE MARBRÉ, qui a le corps verdâtre, varié de taches violettes. Il se trouve dans les eaux douces de Surinam. Il est figuré planche P 28. Sa tête est plus grosse que le corps, et voûtée en dessus ; ses mâchoires sont armées de plusieurs rangées de dents ; sa peau est flasque ; sa chair est grasse, mais sent la bourbe, c'est pourquoi on l'abandonne aux nègres. (B.)

SYNCARPE, Richard. Sorte de FRUIT. Il rentre dans le SYCONE de Mirbel. Le MURIER en offre un exemple. (B.)

SYNCARPHE, *Syncarpha.* Genre établi par Decandolle, *Annales du Muséum*, vol. 16, pour placer une plante du Cap de Bonne-Espérance, qui avoit d'abord été rangée tantôt parmi les STAEHELINES (*Staehelina gnaphaloïdes*, Linn.), tantôt parmi les SERRATULES (*Serratula gnaphaloïdes*, Poiret), tantôt parmi les LEYSÈRES (*Leysera squarrosa*, Thunb.).

Ses caractères sont : calice imbriqué d'un grand nombre d'écailles lancéolées, recourbées, entièrement membraneuses

en leurs bords ; fleurons tous hermaphrodites ; réceptacle garni de paillettes qui forment des alvéoles dans lesquelles les graines sont nichées ; aigrette longue et plumeuse. (B.)

SYNCHRYSIS. L'un des noms grecs de l'ancien ELATERIUM. (LN.)

SYNCLIOPS. Ce nom est placé, dans l'Index de Mentzel, au rang de ceux que les Grecs donnoient au STOECHAS. *V.* ce mot. (LN.)

SYNDACTYLES, *Syndactyli.* Famille de l'ordre des oiseaux NAGEURS et de la tribu des TELÉOPODES. *V.* ces mots. *Caractères* : pieds à l'équilibre du corps ; jambes à demi-nues, quelquefois totalement emplumées ; tarses réticulés, à demi-couverts de plumes chez les *frégates* ; quatre doigts longs, engagés dans la même membrane ; pouce dirigé en devant ; bec long, étroit ou large, dentelé chez la plupart ; rectrices, quatorze ou douze. Cette famille est composée des genres FRÉGATE, CORMORAN, PÉLICAN, FOU, PHAÉTON et ANHINGA. *V.* ces mots. (V.)

SYNEDRELLE, *Synedrella.* Genre de plantes établi par Gærtner pour placer la VERBESINE NODIFLORE de Linnæus, qui diffère des autres.

Ce genre a pour caractères : un calice double, l'extérieur de deux folioles ovales, aiguës, opposées, renfermant, dans une fossette, un fleuron femelle lingulé ; l'intérieur formé de huit folioles égales ; un réceptacle nu, supportant des fleurons hermaphrodites ; plusieurs semences difformes, surmontées de deux pointes.

La synedrelle est une plante annuelle qu'on trouve à Saint-Domingue et à la Jamaïque, et dont les feuilles sont opposées, ovales, dentées, et les fleurs disposées en tête dans leurs aisselles. (B.)

SYNGÉNÉSIE. Linnæus a ainsi appelé la dix-neuvième classe de son *Système des végétaux*, celle qui comprend les plantes dont les anthères des étamines sont réunies en un tube à travers lequel passe le pistil. Elle renferme les plantes que Tournefort avoit appelées COMPOSÉES, parce que leurs fleurs sont réunies en plus ou moins grand nombre dans un calice commun. H. Cassini la nomme SYNANTHÉRÉE.

Aucune classe, plus que celle-ci, ne donne à connoître toute l'étendue du génie de Linnæus. Il a tiré de la combinaison des divers modes de fructification qu'on y observe, des conséquences qu'on ne sauroit trop admirer, et qui sont employées avec avantage pour la partager en six ordres principaux, dont les deux premiers sont encore subdivisés.

Le premier de ces ordres est appelé *polygamie egale*, parce que les fleurons du disque sont tous pourvus de la totalité des

organes sexuels et produisent tous des fruits. Ses subdivisions sont fondées sur la forme des fleurons, qui sont tous lingulés dans la plus grande partie des genres, ou à cinq divisions égales dans la moindre partie. Les *semi-flosculeuses* de Tournefort, ou les *chicoracées* de Jussieu, entrent dans la première, et les *cynarocéphales* et quelques *corymbifères* de Jussieu entrent dans la seconde.

Le second de ces ordres se nomme *polygamie superflue*, à raison de ce que les fleurons sont hermaphrodites dans le centre des fleurs, et que les fleurons ou demi-fleurons de la circonférence sont femelles fertiles. Il ne comprend que des genres de la famille des *corymbifères* de Jussieu. On la subdivisé en genres à fleurs discoïdes, à fleurs semi flosculeuses et à fleurs radiées, selon que les fleurons sont uniformes et à cinq divisions, ou uniformes et lingulés, ou que ceux du disque sont à cinq divisions, et ceux de la circonférence lingulés.

Le troisième ordre est formé des plantes faisant aussi partie des *corymbifères* de Jussieu, dont les fleurons du centre sont hermaphrodites, et les fleurons ou demi fleurons de la circonférence femelles stériles. On l'appelle *polygamie frustranée.*

Le quatrième est la *polygamie nécessaire*, dont les fleurons du centre sont simplement mâles ou hermaphrodites, stériles, et les fleurons ou demi-fleurons de la circonférence féconds.

Le cinquième comprend les plantes dont les fleurs sont composées de petits groupes de fleurons ou de demi-fleurons, qui ont des calices propres. On l'appelle *polygamie séparée.*

Enfin la sixième, ou la *monogamie*, a des fleurs simples, c'est-à-dire, non composées de la réunion de plusieurs. Cet ordre a bien le caractère de la classe, mais il s'éloigne beaucoup des autres par son organisation. Aussi, plusieurs botanistes ont-ils cru devoir fondre les genres qui le composent dans des classes où les place le nombre de leurs étamines. Ils entrent dans différentes familles de Jussieu. (B.)

SYNGNATHE, *Syngnathus*. Genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÉGES, dont les caractères consistent : à avoir l'ouverture de la bouche très-petite, et placée à l'extrémité d'un museau très-long et presque cylindrique ; point de dents; les ouvertures des branchies sur la nuque.

Ce genre, dont les espèces sont vulgairement appelées *chevaux marins*, d'une d'elles, dont la tête a en effet un peu la forme de celle d'un *cheval*, est fort remarquable par la singulière organisation et par les mœurs de ses espèces. Le mode de leur génération est surtout digne de fixer l'attention des

scrutateurs de la nature. En effet, chez les SYNGNATHES comme chez les SQUALES, les RAIES, quelques SILURES, la LOTE VIVIPARE, l'ANABLEPS, etc., il y a un véritable accouplement, et les petits éclosent lorsque les œufs sont dans le ventre de la mère, ou qu'ils y tiennent encore.

Le corps des syngnathes est généralement très-allongé et anguleux, ou mieux prismatique. Il est renfermé dans une cuirasse composée d'un grand nombre de pièces, en forme d'anneaux, dont chacune est articulée avec celle qui la précède et celle qui la suit. La substance de ces anneaux est analogue à celle de la corne, mais plus tendre.

La plupart des espèces de ce genre ont, sous le ventre, une carène saillante qui en parcourt la longueur et ne se termine qu'à l'extrémité de la queue. Cette carène se fend, dans la femelle, au-dessus de l'anus, par l'effet de l'accroissement de ses œufs après la fécondation, et donne par-là moyen à ceux qui sont les plus avancés, de sortir de l'ovaire et de fournir de la place à ceux qui y restent. Les premiers sortis restent pendans sur deux ou un plus grand nombre de rangs, dans le canal produit par l'écartement des deux côtés de la carène, jusqu'à ce que les fœtus qu'ils contiennent, et qui s'y nourrissent aux dépens des liqueurs propres à tous les œufs, aient acquis la grandeur et le développement convenables. A cette époque, ces fœtus percent la foible membrane qui les tenoit enveloppés, deviennent habitans des mers, et cèdent leur place à de nouveaux œufs chassés du corps de leur mère par la même cause que celle qui les avoit fait sortir.

Lorsqu'il n'y a pas de carène sous le ventre des syngnathes, le pan inférieur se fend dans son milieu, et produit un canal entièrement analogue à celui qui vient d'être mentionné, soit par sa forme, soit par son objet.

On ignore si le mâle féconde les œufs dans le ventre de la mère, ou s'il ne procède à cette opération que lorsque les œufs sont parvenus dans le canal en question; mais il y a quelques observations qui autorisent à croire qu'il y a plus d'une fécondation par saison pour chaque femelle, d'où on peut conclure qu'elles ne sont que partielles, c'est-à-dire qu'elles n'agissent que sur les œufs déjà sortis de l'ovaire.

La gestation des syngnathes femelles dure plusieurs mois de l'été, et lorsqu'elle est terminée, la déchirure de leur abdomen qui sembloit, par sa longueur, devoir causer leur mort, se cicatrise en peu de jours.

La tête de tous les syngnathes est très-petite; leur museau est très-allongé, presque cylindrique, un peu relevé par le bout; la bouche, également très-petite, se ferme par le moyen de la mâchoire inférieure qui se relève. Ils n'ont ni

langue ni dents. L'opercule de leurs ouïes est grand et couvert de stries disposées en rayons; mais il est attaché, ainsi que la membrane bi-rayonnée des branchies, dans la majeure partie de son contour, à la tête et au corps, de sorte qu'il ne reste qu'une très-petite ouverture pour le passage de l'eau, ouverture qui est placée sur la nuque. On voit sur le derrière de la tête deux petits trous qui semblent être des évents, mais dont l'usage n'est pas encore connu. Il y a quatre branchies, plus épaisses que celles de la plupart des autres poissons, dans chaque cavité des ouïes, et elles sont très-rouges.

Les yeux des syngnathes sont voilés par une membrane très-mince; leur canal intestinal est très-court et presque sans sinuosités.

Le nombre des nageoires des syngnathes varie beaucoup; aucune espèce n'en a de ventrales, et toutes en ont une dorsale; mais les autres manquent en tout ou en partie, selon les espèces.

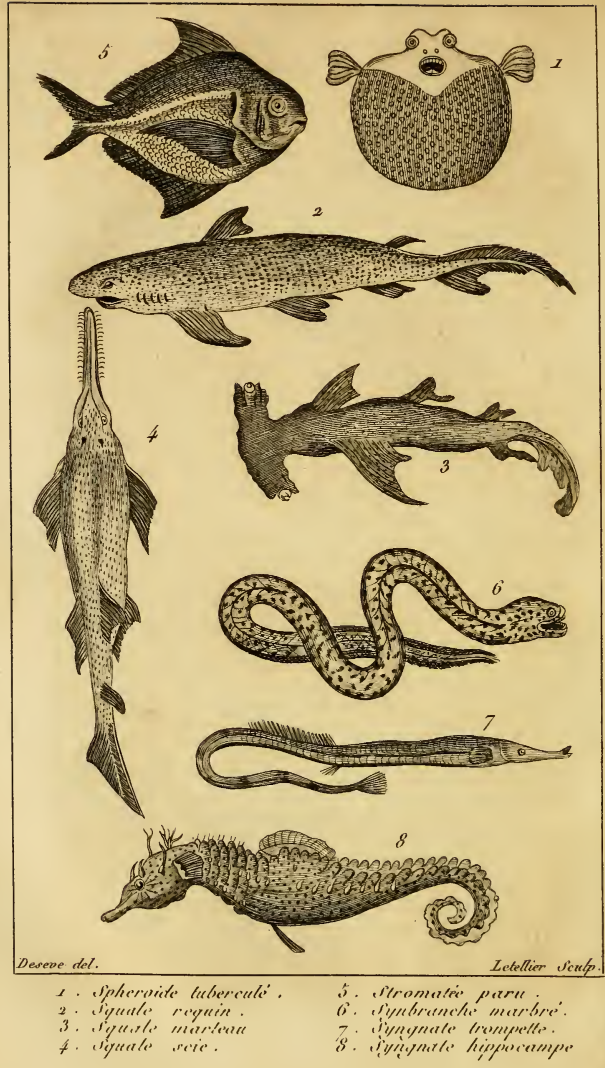
Leur manière de nager a quelques rapports avec celle des *anguilles* et autres poissons serpentiformes; mais, comme leur corps ne peut se mouvoir que dans ses articulations, il semble prêt à se casser à chaque mouvement qu'ils font. Au reste, leur natation est fort lente, ainsi que je m'en suis assuré.

Ces cartilagineux vivent de vers marins de très-petite taille, de crustacés de même dimension, et sans doute de frai de poissons. Il n'est pas probable, vu la petitesse de leur bouche et le défaut d'armes à leurs mâchoires, qu'ils puissent attaquer des poissons. J'ai lieu de croire que plusieurs espèces vivent principalement de POLYPES, car j'en prenois beaucoup parmi les varecs flottans qu'on trouve si abondamment dans la haute mer, et qui sont surchargés de SERTULAIRES, d'HYDRES et autres animaux de cette classe.

Lacépède divise les syngnathes en six sections, à raison du nombre de leurs nageoires; mais comme il n'y en a que neuf espèces connues, cette division n'est pas bien nécessaire.

Le SYNGNATHE TROMPETTE, *Syngnathus typhle*, Linn., qui a des nageoires pectorales, anales et caudales, et le corps à six pans. *V*. pl. P. 23 où il est figuré. On le trouve dans toutes les mers d'Europe, et il parvient à un pied et demi de long sur un diamètre d'un demi-pouce. Son corps a dix huit anneaux et sa queue trente-six. On se sert de ce poisson, qu'on prend au filet avec les autres, pour faire des appâts pour l[a] pêche à la ligne des gros poissons; car sa chair est trop pe[u] abondante pour servir à la nourriture de l'homme.

On l'appelle *gagnol* sur les côtes de la Méditerranée.



1. Spheroide tuberculé.
2. Squale requin.
3. Squale marteau
4. Squale scie.
5. Stromatée paru.
6. Synbranche marbré.
7. Syngnate trompette.
8. Syngnate hippocampe

Le SYNGNATHE AIGUILLE, *Syngnathus acùs*, Linn., qui a des nageoires dorsales, pectorales, anales et caudale et le corps à sept pans. On le trouve dans les mêmes mers que le précédent avec lequel il a beaucoup de rapports, et avec lequel, en conséquence, il a été souvent confondu. Il a vingt anneaux à son corps et quarante-trois à sa queue. Son ventre a une carène. Il parvient à une longueur de trois pieds sur un pouce et plus de diamètre. Sa couleur est grise, avec des bandes transversales brunes et rougeâtres. On l'emploie à la pêche des poissons voraces.

Le SYNGNATHE TUYAU, *Syngnathus pelagiscus*, Linn., qui a seulement des nageoires dorsales, pectorales et caudale, et dont le corps à sept pans. On le trouve dans les mers des pays chauds. Je l'ai fréquemment pris dans ma traversée de France en Amérique, parmi les varecs qui flottent sur la surface de la mer. Il atteint rarement plus d'un demi-pied de long sur deux à trois lignes de diamètre. Il a une carène sous le ventre.

Le SYNGNATHE HIPPOCAMPE a seulement des nageoires dorsales, pectorales et anales, et cinq excroissances cartilagineuses et barbues au-dessus de la tête. *V*. pl. P. 28 où il est figuré. On le trouve dans presque toutes les mers, et principalement dans la Méditerranée. Il a été connu des anciens. C'est lui qui porte particulièrement le nom de cheval marin, à raison de la forme de sa tête, comme on l'a déjà dit, grossièrement ressemblante à celle d'un *cheval*. Il parvient à environ un pied de long sur deux pouces de diamètre. On compte treize anneaux à sept pans sur le corps, et environ trente-six à quarante sur la queue. Chacun de ces anneaux, qui quelquefois sont peu marqués, est ordinairement indiqué par un tubercule garni d'une petite houppe de filamens. On voit cinq de ces tubercules, beaucoup plus gros que les autres, au-dessus des yeux, qui sont grands, brillans et argentés.

Les couleurs du syngnathe hippocampe varient du brun au noir de plusieurs nuances avec des points blancs. Ælien a écrit qu'il étoit venimeux. Pline et Galien, au contraire, le vantent comme un bon remède propre à faire couler le lait coagulé des nourrices. Aujourd'hui on regarde ses propriétés comme imaginaires, et on ne l'emploie, comme les autres espèces, que pour servir d'amorce à la pêche des gros poissons, ce pourquoi il est moins avantageux, à raison de sa grosseur plus considérable.

On voit fréquemment des syngnathes hippocampes desséchés dans les cabinets d'histoire naturelle; mais ils ont une forme contre nature : leur corps s'est aplati, leur queue s'est

recourbée en dessous, et leur tête s'est inclinée. C'est dans de l'esprit-de-vin qu'il faut les mettre, ainsi que tous les autres poissons, lorsqu'on veut les conserver de manière à pouvoir les étudier après leur mort.

Le SYNGNATHE DEUX PIQUANS, *Syngnathus tetragonus*, Linn., qui a seulement les nageoires dorsales, pectorales et anales, et deux piquans sur la tête. Il est figuré dans Bloch, pl. 21, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 7, pag. 240. On le trouve dans les mers de l'Inde. Il a dix-sept anneaux sur le corps et quarante-cinq sur la queue, dont les premiers sont triangulaires ou hexagones, et les autres quadrangulaires. Il est brun, avec des taches claires ou jaunâtres.

Le SYNGNATHE BARBARE, *Syngnathus barbarus*, Linn., qui a une nageoire dorsale, des nageoires pectorales, et le corps à six pans. Il se trouve dans la haute mer.

Le SYNGNATHE OPHIDION, qui n'a que la nageoire dorsale garnie seulement de trente-quatre rayons. Son corps est très-délié. Il est figuré dans Bloch, pl. 91, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 7, pag. 240, et dans d'autres ouvrages. On le trouve dans les mers du Nord, où il parvient à un ou deux pieds de longueur sur un diamètre de deux à trois lignes au plus. Son corps est arrondi ou très-peu anguleux, d'un vert obscur, avec quatre lignes bleues interrompues.

Les SYNGNATHES TUYAU, VERT, ROUGEATRE, PAPACIN ET A BANDES, sont des espèces nouvelles de la Méditerranée, introduites par Risso dans ce genre.

Le SYNGNATHE RAMULEUX est une nouvelle espèce très-remarquable qui est figurée pl. 47 des Mélanges de Zoologie de Leach. (B.)

SYNGNATHES, *Syngnatha*. Nom que j'avois donné à un ordre d'insectes aptères, qui forme aujourd'hui la famille des *chilopodes*, ordre des *myriapodes*. *V*. ces mots. (L.)

SYNISTATES, *Synistata*. Nom donné par Fabricius au troisième ordre de sa classe des insectes, et qui comprend nos *thysanoures* et nos *névroptères*, à l'exception de la tribu des *libellulines*. (L.)

SYNODE, *Synodus*. Genre de poissons établi par Lacépède aux dépens des ESOCES de Linnæus. Il offre pour caractères : une grande ouverture de bouche; des dents nombreuses et fortes; un corps très-allongé et comprimé; des écailles dures; une seule nageoire dorsale placée au-dessus des ventrales.

Ce genre renferme cinq espèces, dont aucune ne se trouve en Europe. Le SYNODE FASCIÉ, *Esox synodus*, Linn., qui vit

dans les mers voisines de l'Amérique septentrionale, peut lui servir de type. (B.)

SYNODONTIS. M. Cuvier nomme ainsi, en latin, le sous-genre SHAL qu'il établit dans le genre SILURE, *Silurus* de Linnæus. (DESM.)

SYNODONTITIS Suivant Pline, c'étoit une pierre qu'on trouvoit dans la tête d'un poisson appelé SYNODONTE. Elle nous est inconnue. (LN.)

SYNONYMIE. (botanique). Concordance de divers noms donnés par différens auteurs aux mêmes plantes. *V.* l'article BOTANIQUE. (D.)

SYNOVIE C'est une liqueur albumineuse sécrétée par les parois internes des capsules articulaires et ligamenteuses qui enveloppent les articulations des animaux. Elle a pour but de lubréfier les surfaces cartilagineuses, les poulies et rainures dans lesquelles s'engrènent les os, afin qu'elles glissent plus facilement les unes sur les autres. Margueron a trouvé dans la synovie des articulations du bœuf : albumine modifiée, trente-quatre parties ; albumine ordinaire, 13; sel marin, 5; carbonate de soude, 2 ; phosphate de chaux, 1 ; l'eau forme 232 parties (*Ann. chim.*, tome 14, page 123.). Fourcroy y remarqua une matière animale particulière qui semble être de l'acide urique (*Syst. des conn. chim.*, tome 9, page 224.) ; et Hatchett (*Philos. trans.* 1799, page 245.) n'y vit qu'une légère portion de phosphate calcaire et des traces d'un phosphate alcalin. La synovie, dans l'homme, est composée d'eau avec un peu d'albumine, de soude et de sel marin, selon Hildebrandt (*Encyclop.*, tome 1, cahier 7, page 1520.). M Vauquelin a trouvé celle de l'éléphant analogue à celle du bœuf (*Journal de Pharm.* 1817, page 289.), avec un phosphate alcalin

Il faut que cette humeur soit très-susceptible de se concréter, puisque les articulations que l'on cesse quelque temps d'exercer, finissent bientôt par s'enkyloser, et enfin se souderoient à la longue, de sorte qu'il deviendroit ensuite fort difficile d'y rétablir les mouvemens. (VIREY.)

SYNTHERISMA, *Syntherisma.* Genre de plantes établi par Walter, dont la principale espèce se rapproche infiniment du PANIS SANGUIN d'Europe, c'est-à-dire que c'est le même genre que les DIGITAIRES de Haller, ou un genre intermédiaire entre les PANIS et les PASPALES.

Ce genre présente cependant quelques différences ; ses valves calicinales ne sont point creuses et carinées comme les florales ; mais elles sont planes et embrassent celles-ci par les côtés. La troisième valve est à peine sensible.

Quoi qu'il en soit, le *syntherisma* ou le *digitaria*, ou le *panis sanguin* est, pour la Caroline, une plante extrêmement précieuse ; c'est le meilleur des fourrages qu'on y recueille, et même, on peut le dire, quoique cette plante soit annuelle, le plus abondant. On ne la cultive pas spécialement, mais elle pousse au milieu de l'été, dans tous les terrains qui ont été plantés en maïs, en coton et en tabac, et donne fort aisément deux récoltes dans l'automne, lorsqu'on veut se donner la peine de les faire. Enfin, elle pousse de nouveaux épis, à mesure que les autres se dessèchent ; elle a toujours répandu, à l'époque où il est utile de la couper, suffisamment de graines pour l'année suivante. On ne la fauche ordinairement qu'une seule fois, excepté auprès des villes où on vend le foin pour la consommation des chevaux des citadins. Tous les bestiaux la recherchent également, elle les engraisse très-rapidement. Cette plante, provenue des graines que j'ai rapportées en France, a toujours gelé, tandis que le *panis sanguin*, qui y est naturel, ne craint point l'hiver. (B.)

SYNTOMIDE, *Syntomis.* Nom donné, par Illiger, à un genre d'insectes lépidoptères, établi aux dépens de celui des zygènes, et qui comprend les espèces qui ont les caractères suivans: antennes simples, dans les deux sexes, en forme de fuseau ; abdomen cylindrique, ailes grandes, très-inclinées; palpes inférieurs presque cylindriques, obtus, et ne s'élevant pas au-delà du chaperon.

Syntomide du chêne, *Syntomis quercûs ; Sphinx phegea*, Linn. ; le *Sphinx du pissenlit*, Engram., *Pap. d'Europ.* pl. 102 et 103, fig. 147. Elle est d'un vert ou d'un bleu noirâtre, avec des points transparens sur les ailes ; six sur les supérieures et deux aux inférieures ; l'abdomen a un cercle jaune. Elle se trouve en France et en Allemagne, sur le chêne. Sa chenille est brune, avec la tête et les pattes fauves et des faisceaux de poils blancs.

Syntomide cerbère, *Syntomis cerbera.* Elle est de moitié plus petite que la précédente, avec les ailes ponctuées de même ; mais elles sont noires, et l'abdomen a des bandes rouges. On la trouve en Afrique. (L.)

SYNTRICHIE, *Syntrichia.* Genre de plantes de la famille des mousses, troisième tribu ou section, les Ectopogones, munies d'un seul péristome interne.

Ce genre, proposé par Bridel, a été abandonné par lui et réuni au genre Barbule ou au genre Tortule. *V.* ces mots. (P.B.)

SYNTOTÈQUES. Ordre de champignons établi par Persoon. Il renferme ceux qui sont formés par une membrane fructifiante en réseau. *V.* Champignons. (B.)

SYNOÏQUE, *Synoïcum*. Genre établi par le capitaine Phipps, dans son Voyage autour du Monde. C'est une réunion d'ASCIDIES. Lamarck est certainement dans l'erreur lorsqu'il le réunit au TÉLESTO de Lamouroux, que je connois très-bien pour l'avoir observé vivant.

Desmarest et Lesueur ont indiqué la vraie place du synoïque, dans la famille des Mollusques ascidiens composés ; et Savigny, en conservant ce genre, le range dans la classe des ASCIDIES, famille des tethyes composées.

Selon ce dernier, les caractères du synoïque, dont il a reproduit la figure pl. 3 de son bel ouvrage intitulé, *Mémoire sur les animaux invertébrés*, sont : corps commun pédiculé, demi-cartilagineux, formé d'un seul système qui s'élève en un cylindre solide, vertical, isolé ou associé, par son pédicule, à d'autres cylindres semblables ; animaux parallèles et disposés sur un seul rang circulaire ; orifice branchial fendu en six rayons égaux; l'anal en six rayons très-inégaux, dont les trois plus grands concourent à former le bord extérieur d'une étoile concave, située au centre ou au sommet du système.

Le synoïque se trouve dans les mers du pôle boréal et du pôle austral. (B.)

SYNZYGANTHÈRE, *Synzyganthera*. Arbrisseau du Pérou, que Willdenow a appelé DIDYMANDRE, qui forme un genre dans la polygamie monoécie.

Ce genre présente pour caractères : un petit calice persistant, divisé en quatre parties ovales; une petite corolle à quatre divisions ovales ; une seule capsule à filet aplati et à deux anthères ovales ; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté de trois styles à stigmates aigus ; une baie ovale, pédicellée, triloculaire, contenant une seule semence. Les ovaires des fleurs hermaphrodites et l'anthère des fleurs mâles avortent. (B.)

SYPHONOBRANCHES. Ordre établi par Blainville, dans la classe des mollusques acéphales. Les BOTRYLLES et les PYROSOMES en font partie. (B.)

SYRÈNES. *V.* SIRÈNES. (DESM.)

SYRICHTA (*Simia syrichta*, Linn.). Petiver a donné une figure grossière d'un singe qu'il appelle *syrichta* (*Gazophil.* 21, tab. 13, fig. 11), et qu'il regarde comme une espèce particulière. D'autres zoologistes ont fait mention, d'après Petiver, de cette prétendue espèce, que l'on n'a pas retrouvée. Aussi Erxleben et Latreille dans son *Histoire des Singes*, faisant partie de mon édition de l'*Histoire naturelle*

de Buffon, rangent-ils le syrichta au nombre des animaux dont l'existence est fort incertaine.

Les caractères attribués à ce singe consistent dans le défaut de barbe, dans la longueur de la queue, des cils et des moustaches. (s.)

SYRING SAUVAGE. On donne ce nom, au Cap de Bonne-Espérance, à l'OXALIDE A FLEURS PENCHÉES, dont on tire du *sel d'oseille*. (B.)

SYRINGA, *Philadelphus coronarius* (*icosandrie monogynie*, Linn.). Nom d'un charmant arbrisseau qui forme un genre dans l'icosandrie monogynie, et dans la famille des myrtoïdes, et qui est cultivé depuis long-temps dans les jardins. Il croît naturellement dans les Alpes et les Apennins. Il s'élève à la hauteur de sept à huit pieds. Ses branches sont revêtues d'une écorce grise ou brunâtre, et garnies de feuilles ovales et dentelées, qui naissent opposées, sur de courts pétioles, et sont terminées en pointe aiguë ; leur surface est rude, d'un vert foncé en dessus, et d'un vert-pâle en dessous. Les fleurs croissent en paquets lâches, sur les parties latérales et aux extrémités des branches ; elles ont chacune un pédoncule court et distinct ; un calice à quatre divisions ; quatre pétales ovales, étendus, et environ vingt étamines insérées au calice, et qui environnent un style fendu en quatre. Ces fleurs, qui se montrent à la fin de mai, sont blanches, et répandent une odeur forte et agréable, qui a quelque rapport avec celle de la fleur d'orange. Le fruit est une capsule à quatre loges et à quatre valves, faisant corps avec le calice, et contenant plusieurs semences attachées au bord central des cloisons, qui sont opposées aux valves.

Il offre une variété à feuilles panachées de jaune, et une variété naine qui fleurit rarement. Il réussit dans presque tous les sols et à toutes les expositions. On le multiplie par graines, moyen qu'on emploie rarement, et de drageons, qu'on sépare en automne, moyen qui suffit aux besoins, et dont les résultats donnent des fleurs dès l'année suivante. (D.)

Le SYRINGA INODORE, *Philadelphus inodorus*, Linn., il est à feuilles très-entières et à grandes fleurs ; il croît naturellement dans la Caroline ; on le cultive dans nos jardins, où il se fait remarquer par ses grandes fleurs. Sa culture est la même que celle du précédent. (B.)

SYRINGA. Ce nom, d'origine africaine, selon C. Bauhin et d'autres auteurs, auroit été donné au LILAS et au SYRENGA, à cause de ses branches en forme de longues baguettes, pleines dans leur partie inférieure d'une moelle

fongueuse, ou bien parce que, après avoir enlevé leur moelle, elles sont creuses comme les roseaux qui servent à faire des pipeaux (*syrinx*, en grec). Les Grecs et les Romains n'ont donné ce nom à aucune plante ; il n'a commencé à figurer en botanique que vers le quinzième siècle.

Dodonée l'avoit donné au SYRENGA, *Philadelphus coronarius*, L., et Clusius à cette même plante et au LILAS (*Syringa vulgaris*). C. Bauhin, dans son *Pinax*, réunit sous la dénomination de *syringa*, les deux arbrisseaux que nous venons de nommer, et le JASMIN D'ARABIE (*nyctanthes sambac*, L.), et en outre, un fruit inconnu.

Tournefort crut devoir conserver le nom de *syringa* au *syrenga*, parce que c'est la première plante à laquelle il ait été appliqué ; il appelle *lilac* le genre des LILAS.

Les deux *syringa* de Plukenet (Alm., tab. 64, f. 3, et tab. 112, f. 5), sont le *bignonia sempervirens* et le *cestrum nocturnum*.

Linnæus crut devoir appeler le genre du *syrenga*, *philadelphus*, parce qu'on croit que la plante ainsi nommée par Athénée, étoit le *syrenga* lui-même ; et il désigna les *lilas* par *syringa*. C'est dans ce dernier genre que Thunberg avoit placé un arbre du Japon (*syringa suspensa*), dont Vahl a fait un genre particulier sous le nom de *forsythia*. (LN.)

SYRINGITIS. Pline le place au nombre de ses *pierres gemmes*, en faisant remarquer qu'il ressemble à l'entre-nœud d'un tuyau de paille, et qu'il est tubuleux. Les commentateurs pensent que c'étoit peut-être un ostéocolle ou une stalactite, et même un tuyau de mer qui avoit une couleur miellée et safranée, et dont l'intérieur offroit des étoiles luisantes. On suppose encore que ces pierres étoient des madrépores. (LN.)

SYRINX, *Syrinx*. Genre faisant partie de la famille des radiaires, et dont les caractères consistent : à avoir le corps cylindrique ; la bouche en trompe entourée de tentacules ; l'anus latéral. C'est à Rafinesque qu'on le doit.

Ce genre, fort voisin du SIPONCLE, ne renferme qu'une espèce, le SYRINX TESSELÉ, qui vit dans les mers de Sicile. (B.)

SYRIOT. C'est la *fauvette grise*. *V.* l'article des FAUVETTES. (S.)

SYRIS. Nom carthaginois du *struthium* des Grecs. A l'article *struthium*, nous avons fait voir que cette plante étoit le *radicula* des Latins. On l'employoit pour dégraisser la laine. (LN.)

SYRNIUM. Dénomination appliquée par M. Savigny, (Ois. d'Egypte et de Syrie), à son genre CHAT-HUANT. (V.)

SYROPERDIX. Espèce de *perdrix* qui avoit, selon Ælien, le plumage noir, le bec fauve, la chair plus compacte et de meilleur goût, enfin, le naturel plus sauvage que les autres *perdrix*. (*De Nat. Animal.*, lib. 16, cap. 7.) Il me paroît que cet oiseau est un *tétras* et non une *perdrix*. Quoi qu'il en soit, M. Brisson s'est écarté de son exactitude accoutumée, en rangeant le nom de *syroperdix* parmi ceux qui ont été donnés en différentes langues à la *perdrix de Damas*, oiseau fort différent de la *perdrix noire* ou *syroperdix* d'Ælien. *V.* l'article des PERDRIX. (S.)

SYRPHE, *Syrphus*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des syrphies, distingué des autres genres de cette division, par les caractères suivans : trompe beaucoup plus courte que la tête et le corselet ; prolongement antérieur de la tête, ou son museau, très-court, fort obtus, avec une petite éminence en dessus ; ailes écartées ; antennes sensiblement plus courtes que la tête, séparées entre elles par un écart notable, presque parallèles ; leur dernier article presque orbiculaire ou presque ovoïde, avec une soie simple ou peu plumeuse, insérée au-delà de la jonction dorsale de cet article (ou de la palette) avec le précédent.

Fabricius avoit donné trop d'étendue au genre syrphe, qu'il avoit démembré de celui des mouches (*musca*), de Linnæus, de Geoffroy et de Degéer. J'ai commencé à le restreindre, et les espèces, très-communes dans nos jardins, que Réaumur et d'autres avoient appelées *mouches aphidivores*, ou *mangeuses de pucerons*, composent uniquement la coupe générique, à laquelle j'ai conservé la dénomination de *syrphe*. D'après le dernier travail de Fabricius, sur les diptères (*System. antl.*), ceux-ci rentrent dans ses genres : *scæva*, *eristalis* et *milesia*. Quoique les *doros* de M. Meigen aient une forme d'abdomen particulière, il m'a cependant paru qu'ils ne différoient pas essentiellement des syrphes par les autres caractères, ou ceux que j'ai exposés en tête de cet article.

Les larves des syrphes, ou les vers mangeurs de pucerons, se tiennent sur les arbres ou sur les plantes peuplées de pucerons, qui sont leur seule nourriture et dont elles détruisent une grande quantité. Elles ressemblent à un ver membraneux, conique, allongé, un peu aplati en dessus, aminci et terminé en pointe à sa partie antérieure, avec le derrière gros et plus ou moins arrondi ; cette partie offre deux stigmates rapprochés, placés quelquefois chacun sur une petite élévation, et cachés par le pénultième anneau. La peau est verte ou jaunâtre, avec une bande ou une ligne autrement

colorée le long du milieu du dos; elle est raboteuse ou inégale, et plus ou moins chargée de petites éminences charnues et coniques, tantôt très-apparentes, tantôt n'étant visibles qu'avec le secours de la loupe, et quelquefois terminées par une pointe articulée en forme d'épine; la transparence de la peau permet de distinguer le vaisseau dorsal, le canal intestinal, et quelques autres organes intérieurs; le dessous du corps est garni de mamelons, remplaçant les pattes, et dont le nombre varie; une espèce (*musca pyrastri*, Linn.) en offre jusqu'à quarante-deux, et qui sont disposés sur six rangées; l'action de ces parties, l'allongement et le raccourcissement alternatifs des anneaux du corps, et une matière visqueuse qui transsude du ventre, donnent à ces larves le moyen de s'avancer en rampant et de grimper même au haut des branches, pour y chercher leur nourriture, ainsi que de s'y fixer. La manière dont elles marchent a des rapports avec celle des chenilles arpenteuses; elles se fixent d'abord avec un instrument écailleux et pointu de la tête; puis elles raccourcissent le corps et en collent l'extrémité postérieure sur le plan de position, au moyen de la substance visqueuse du ventre; après quoi elles dégagent la tête, et la portent en avant, pour l'arrêter de nouveau et recommencer un semblable manége.

Placées au milieu d'une famille nombreuse de pucerons, qui paroissant ne pas connoître qu'elles sont leurs ennemies, ne témoignant aucune méfiance, elles attendent sans se remuer, que quelqu'un d'eux les touche ou marche imprudemment sur elles. Aussitôt elles tournent promptement leur tête, la portent sur le puceron, afin qu'elle le saisisse, et enfoncent dans le corps de l'animal l'espèce de dard dont elle est armée, et dont nous avons parlé plus haut; elles élèvent la partie antérieure de leur corps, et tenant ainsi le puceron en l'air, elles le sucent tranquillement jusqu'à la dernière goutte de liqueur; elles rejettent ensuite la peau, seule partie restante du cadavre. Cette opération ne dure que quelques minutes; la larve mange successivement d'autres pucerons, selon qu'elle est plus ou moins affamée, mais ayant toujours la même attitude; le puceron, se trouvant suspendu en l'air, ne peut ainsi s'accrocher avec ses pattes et se dégager. Dans le moment de la succion, l'intérieur de la larve laisse voir une petite partie noire et allongée, se mouvant sans cesse, et qui paroît être une sorte de suçoir ou de piston, propre à attirer dans l'estomac la substance liquide et nutritive qui s'échappe du corps du puceron. Quelques-unes de ces larves s'accommodent de diverses sortes de pucerons; mais il en est de plus délicates, et qui ne vivent

que d'une de leurs espèces; la faim les oblige quelquefois à se dévorer les unes les autres.

Ayant acquis tout leur accroisement, ces larves, qui ne changent jamais de peau, se préparent à leur dernière métamorphose, en fixant leur derrière sur une tige, une feuille, ou quelque autre objet convenable, au moyen de la liqueur gluante du dessous du corps; cette substance se durcit alors comme de la gomme. Ainsi arrêtées, elles commencent à raccourcir peu à peu la forme de leur corps, de manière que sa longueur est diminuée d'environ un tiers; la peau se durcit, devient semblable à du parchemin, et forme alors une coque dure et solide, où l'animal passe d'abord à l'état de nymphe, et ensuite à celui d'insecte parfait. Il s'y dépouille de la pellicule mince qui l'enveloppoit sous le premier de ces états, et en sort par une ouverture circulaire du gros bout de la coque, dont il s'est détaché une portion, en forme de calotte, par l'effet de la pression que l'insecte a exercée sur cette partie, en la poussant avec sa tête. Un fait très-remarquable, c'est que dans ce passage à l'état de nymphe, la portion la plus mince du corps de la larve, ou l'antérieure, est maintenant la plus grosse ou forme le gros bout de la coque, tandis que l'extrémité postérieure ou la plus grosse a diminué de volume. Quelques jours suffisent pour le dévoloppement de ces insectes. Les derniers anneaux de l'abdomen forment, dans les femelles, une sorte de tube ou de tarière qui leur sert à déposer leurs œufs.

On peut, d'après quelques légères modifications dans la figure de la palette des antennes, d'après les variétés de formes et de proportions que présente l'abdomen, partager ce genre en plusieurs coupes. C'est ce que j'ai fait, dans mon *Genera Crustac. et Insect.*, pag. 325. Les *doros*, de M. Meigen, par exemple, ont cette dernière partie du corps allongée, rétrécie à sa base et dilatée à son extrémité, en manière de massue; telle est la *milésie conopsée* de Fabricius, et dont Panzer a donné la figure (*Faun. Insect. Germ.*, Fasc. 45, tab. 2). Dans quelques autres espèces la même partie est longue et presque linéaire: les *scæves*, *melina*, *scalaris menthastri* et *scripta*, de Fabricius, sont de cette division.

La plupart des autres syrphes, comme les deux suivans, ont un abdomen presque triangulaire.

Syrphe du groseillier, *Scæva ribesii*, Fab.; — *Musca ribesii*, Linn.; — La *Mouche à quatre bandes jaunes sur le ventre, dont la première est interrompue*, Geoff. Il a quatre lignes et demie de long. Sa tête est jaune, avec les yeux d'un brun rougeâtre. Le corselet est bronzé, avec l'écusson et des poils jaunes; l'abdomen est noir en dessus, avec quatre

bandes transverses jaunes, dont la première est interrompue. Les pattes sont jaunes, et tachetées de noir.

La larve se nourrit de pucerons, et se trouve principalement sur le groseillier.

Syrphe du rosier, *Scæva pyrastri*, Fab.; — *Musca pyrastri*, Linn.; — La *Mouche à six taches blanches en croissant sur le ventre*, Geoff.; — *Mouche du rosier*, Degéer. La tête est blanche, avec les yeux d'un brun rougeâtre; le corselet est entièrement bronzé; l'abdomen est noir, avec trois paires de taches blanches en croissant.

Sa larve vit spécialement sur le rosier, dont elle suce les pucerons. Elle est d'un beau vert, avec une raie blanche ou jaunâtre le long du dos.

Le *syrphe clavipède*, pl. P 24, 8, de cet ouvrage, est maintenant du genre *milésie* (L.)

SYRPHIES, *Syrphiæ*. Tribu d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, dont les caractères sont; antennes de trois articles, dont le dernier sans divisions, plus grand que les autres, en forme de palette ou de massue, avec une soie sur le dos; trompe longue, bilabiée, se retirant entièrement dans la cavité buccale, renfermant, dans une gouttière supérieure, un suçoir de quatre soies, et deux palpes linéaires, comprimés, adhérens chacun à une de ces soies; extrémité extérieure de la tête ordinairement avancée en manière de museau.

Les *syrphies* sont ainsi nommées du genre *syrphus* de Fabricius, mais que Scopoli avoit établi avant lui sous le nom de *conops*. Elles composent une grande partie de celui des *mouches* de Linnæus, de Geoffroy et de Degéer, et ont en effet la figure extérieure de ces insectes. Leur tête, hémisphérique, de la largeur du corselet, a souvent un avancement antérieur en forme de bec échancré; le front uni, sans fossettes propres à loger les antennes; deux gros yeux à réseau; trois petits yeux lisses. Le corselet est cylindrique; les ailes sont grandes, horizontales, ordinairement écartées; les cuillerons grands; l'abdomen est cylindrique, ou conique, ou triangulaire; les jambes n'ont pas d'épines; les tarses ont deux forts crochets et deux pelotes. Leur suçoir composé de quatre soies; leurs palpes comprimés, et ressemblant eux-mêmes à une pièce de ce suçoir, les distinguent des *muscides*.

Dans leur état parfait, ces insectes vivent tous sur les fleurs, dont ils extraient, avec leur longue trompe, les sucs mielleux. Ils volent assez vite, et font alors entendre un bruissement plus ou moins fort, suivant la grandeur des espèces. Sous la forme de larves, ils se nourrissent, pour la plupart, ou de

matières putrides, ou d'insectes vivans, soit parfaits, soit en état de larves. Les larves des syrphies ressemblent à un ver membraneux, apode, déprimé, allongé, tantôt aminci en devant et plus gros à son extrémité postérieure, tantôt, au contraire, plus épais du côté de la tête et terminé au bout opposé par une espèce de queue, ce qui a fait nommer ces larves *vers à queue de rat*. Les stigmates les plus apparens ou les ouvertures destinées à l'entrée de l'air, sont à l'extrémité postérieure du corps, et au nombre de deux. On en voit aussi quelquefois deux autres, mais beaucoup plus petits et placés à la jonction du second et troisième anneau. La tête n'a pas de forme constante, étant molle et charnue; elle est armée d'un ou de deux crochets écailleux, qui servent à piocher ou à hacher les substances dont vit l'animal. Ces larves se convertissent en nymphes dans leur peau même, qui devient une coque; renfermées dans cette coque, elles prennent d'abord la figure d'une boule allongée, se développent ensuite et passent à l'état de nymphe. L'insecte parfait sort de sa coque, en faisant sauter, en forme de calotte, une portion de son extrémité la plus grosse.

Ces insectes tardent peu à s'accoupler après leur dernière métamorphose, et dans cette action, le mâle est placé sur le dos de la femelle. Toutes les femelles sont très-fécondes, et elles savent trouver les endroits propres à déposer leurs œufs et à nourrir les larves qui doivent en sortir. Celles dont les larves sont à *queue de rat*, ne placent point leurs œufs dans l'eau, mais dans des endroits humides qui en sont plus éloignés; on trouve quelquefois de ces œufs rangés par tas, dans les cavités des arbres qui conservent de l'eau de pluie.

Nous diviserons cette nombreuse tribu d'insectes de la manière suivante:

I. *Antennes sensiblement plus longues que la tête.*

A. Dessus du museau ayant une proéminence.

Les genres: Cerie, Callicère, Chrysotoxe.

B. Point de proéminence sur le museau.

Le genre Aphrite.

II. *Antennes presque de la longueur de la tête, portées sur un pédoncule commun* ou *séparées*, *mais dont les deux premiers articles sont égaux.* (*Une proéminence sur le museau.*)

Les genres: Parague, Psare.

III. *Antennes beaucoup plus courtes que la tête.*

A. Une proéminence sur le dessus du museau.

Les genres: Sericomye, Volucelle, Eristale, Élophile, Syrphe, Rhingie.

B. Point de proéminence sur le museau.

Les genres : Mérodon, Milésie. (l.)

SYRRHAPTES. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique du *tetrao paradoxus*; cette division correspond à mon genre Hétéroclite. *V.* ce mot. (v.)

SYRTALE. Nom spécifique d'une Couleuvre. (b.)

SYRTIS, *Syrtis*, Fab. Genre d'insectes hémiptères. *V.* Phymate. (l.)

SYRTITES. Production naturelle pierreuse qui, selon Pline, se trouvoit sur les rivages des Syrtes et de la Lucanie (Afrique et Calabre), qui avoit une couleur miellée et safranée, et dont l'intérieur offroit des étoiles luisantes; on suppose que ces pierres étoient des *madrépores.* (ln.)

SYRZYZYK. Nom polonais du Troglodyte. (v.)

SYSTÈME DE LA NATURE, *Systema naturæ.* Linnæus a donné ce titre à son principal ouvrage qui fit une si grande révolution dans l'histoire naturelle. Le terme de *Système* est surtout employé par les naturalistes pour désigner un arrangement ou un classement régulier quelconque, à l'aide duquel la multitude des substances minérales, ou les innombrables espèces de végétaux et d'animaux, puissent se retrouver au besoin, d'après les principes de classification du *système.* Le plus célèbre exemple en ce genre, est le système sexuel des plantes, inventé par Linnæus, puisque, d'après le nombre et la disposition des étamines et des pistils, on est conduit à la classe, à l'ordre et enfin au genre de la plante qu'on examine.

Avant qu'on ait pu rassembler une assez grande quantité de rapports entre les différens êtres de la création, et qu'on ait découvert les relations naturelles de ces êtres les uns avec les autres, tout arrangement arbitraire étoit admissible, pourvu qu'il conduisît sûrement et promptement à la connoissance de chaque espèce. C'étoit comme le fil d'Ariane, qui dirigeoit au milieu de l'immense labyrinthe de tant de créatures. Le grand mérite des fondateurs de ces *systèmes*, consistoit à prendre une partie principale ou un organe soit des plantes, soit des animaux, et à coordonner toutes ces plantes, tous ces animaux, d'après la conformation et les diversités de cette partie ou de cet organe. Chaque savant imagina son *système* de classification, et on ne peut nier qu'il ne s'en trouve de fort ingénieux; leur nombre s'est beaucoup multiplié jusque vers la fin du XVIII.e siècle, surtout en botanique; et même Adanson, voulant démontrer leur peu d'importance, en inventa lui seul soixante-cinq. La zoologie, la minéralogie, eurent également leurs *systèmes* proposés par cha-

que auteur. *Voyez* MINÉRALOGIE, BOTANIQUE, MAMMALOGIE, ORNITHOLOGIE, ICHTHYOLOGIE, ENTOMOLOGIE, etc.

Il faut avouer que les combinaisons plus ou moins industrieuses suivant lesquelles on classoit les productions de la nature étoient, à beaucoup d'égards, analogues à ces châteaux de cartes que les enfans élèvent et qu'un souffle renverse; car, en effet, quelle est l'utilité de placer tel végétal ou tel animal plutôt à côté de tel autre qu'en tout autre lieu, par cela seul qu'ils ont une queue ou les doigts semblables, etc.? Est-ce que la nature s'amuse à rattacher les créatures par de si faibles points de contact? Cependant tant de vaines associations purent avoir, en résultat, cette utilité de faire une foule de comparaisons entre les êtres sous divers aspects. C'étoit beaucoup d'arriver par une telle voie au point de reconnoître qu'il existoit des analogies plus multipliées entre les créatures; et à force de les étudier par tant de faces, l'un par les dents, l'autre par les pieds, ou les ailes, les nageoires; ceux-là par les étamines et pistils, ou les fruits, les feuilles etc., de pouvoir comprendre généralement que toutes ces routes partielles étoient insuffisantes, et ne donnoient qu'une idée très imparfaite des êtres, sous prétexte de les classer plus facilement.

Alors on s'est élevé à des considérations d'ordre supérieur. On a senti que tout système, sous prétexte de simplicité et de facilité, se contentant de l'examen d'une partie du végétal ou de l'animal, n'en pouvoit offrir que de maigres idées, au point que des élèves de Linnæus, outrant son laconisme, se bornoient à l'indication des organes sexuels d'une plante et croyoient, par ce seul procédé, l'avoir parfaitement décrite; il est résulté de là que plusieurs travaux de Forskaël, de R. Forster, d'Hasselquist, etc., n'ont donné que des notions absolument incomplettes des êtres nouveaux qu'ils ont observés.

De plus, il est impossible qu'une seule partie, quelle que soit son importance, suffise pour classer les créatures suivant leurs rapports les plus naturels; et le système sexuel, à cet égard, a beaucoup nui aux progrès de la vraie botanique. En effet, les labiées composent bien la didynamie, mais, par malheur, deux étamines étant oblitérées dans les sauges, voilà un beau et grand genre qu'il faut renvoyer bien loin, dans la diandrie, avec des végétaux très-différens et fort étonnés sans doute de se trouver accolés à de tels étrangers. De même Klein ou tel autre systématique, rangeant les animaux par le nombre des pieds, va mettre les grenouilles à côté des éléphans, ou le ver de terre à côté des serpens. De même, il trouve que le colibri va fort bien auprès de l'aigle, parce qu'ils ont, l'un et l'autre, un nombre égal de doigts aux pieds.

Voilà les bizarres abus des systèmes, qui pouvoient jeter

un ridicule ineffaçable sur la plus magnifique des sciences. Heureusement le génie du savoir sut rentrer dans la véritable route. Au lieu de rassembler d'abord en bloc la grande masse des créatures et de la découper au hasard en fractions arbitraires à l'aide d'un seul caractère systématique, on vit qu'il falloit grouper les êtres par leurs plus grandes analogies. Ainsi en prenant, je le suppose, un insecte, comme un scarabée, on assembla toutes les espèces de scarabées plus ou moins différentes qu'on se pût procurer, puis d'autres genres analogues et ainsi successivement, sans d'abord s'embarrasser comment on les diviseroit. On en forma ainsi des groupes, des phalanges, des régimens, des familles naturelles. Ensuite, examinant ceux de ces groupes qui avoient entre eux le plus d'analogie de formes, d'habitudes, on en établit des ordres, on les a distribués en corps d'armées; enfin, de la réunion de ces ordres les plus voisins, on en composa des classes; et ainsi s'est élevé l'édifice de la méthode la plus naturelle, ou la seule que puisse avouer la nature.

Sans doute cette méthode synthétique n'a pas la simplicité d'un système avec lequel on n'est obligé que de considérer un seul objet. Ainsi Klein avoit fait un cabinet d'ornithologie dans lequel on ne voyoit que des pattes et des becs d'oiseaux, mais le corps de l'animal n'y étoit point; attendu, disoit-il, que nous pouvons bien nous passer de ses caractères; les pattes et les becs nous suffisent. Il croyoit fort bien connoître les oiseaux sans leur corps. Mais au contraire, la méthode naturelle considère tout l'ensemble de l'organisation, et principalement les organes dominateurs ou qui impriment le branle général de la vie. (*V.* Méthode naturelle.) Elle est donc plus longue, plus difficile à prononcer sur le rang des créatures. Elle va pas à pas; elle enchaîne par mille rapports les animaux ou les végétaux les uns aux autres. Le système, au contraire, n'a pas d'autre mérite que celui d'un alphabet, car il n'y a pas plus de rapports entre un serpent et un ver de terre, qu'entre un aigle et un âne, dans un vocabulaire.

Tout système peut être une clef utile pour ranger provisoirement des êtres disparates, reçus de mille lieux différens et dont on ne possède ni les analogues, ni les liens intermédiaires Il est avantageux pour des plantes, des animaux *incertæ sedis*, qui sont comme des pierres d'attente pour quelque famille encore inconnue. *V.* Espèces, Rapports.

Il faut toujours bien rassembler ces êtres dans un ordre quelconque, propre à les faire retrouver sous la main, sans doute. Mais cette combinaison arbitraire ne doit avoir, aux yeux du vrai naturaliste, aucune importance fondée, à moins que ce système n'offre déjà un commencement d'ordre natu-

rel. Tout autre système, quelque ingénieuse qu'en soit la distribution, est une œuvre purement de l'homme ou un jeu de l'imagination. On en peut louer l'auteur comme homme d'esprit; mais s'il se borne toujours là, s'il ne sent jamais la prodigieuse différence entre suivre les rapports qu'indique la nature, et imaginer des cases plus ou moins régulières pour répartir à volonté les êtres en telle ou telle place, il n'a point le vrai génie de l'histoire naturelle; il ne comprend pas ce que sont les rapports merveilleux des créatures; il n'entre point dans ces sanctuaires magnifiques que la nature dévoile à ses admirateurs. (VIREY.)

SYSTROPHE, *Systropha.* Nom donné par Illiger, à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, et qui a pour type l'*andrène spirale* d'Olivier, placée avec les *hylées* par Fabricius.

Les *systrophes*, les *panurges* et les *nomies* paroissent, à raison de la forme de leurs palpes et de quelques autres similitudes d'organisation et de mœurs, se rapprocher des andrenètes, et lier cette tribu avec celle des apiaires; mais par la figure linéaire de leur languette, et la manière dont elle est pliée, ainsi que les mâchoires, dans le repos, ces insectes appartiennent à cette dernière tribu. Les systrophes mâles nous présentent un caractère très-particulier, et qui les distingue de tous les autres mellifères. L'extrémité supérieure de leurs antennes est contournée en manière de triangle évidé. L'abdomen des individus du même sexe est courbé en dessous, à son extrémité, et sa partie inférieure offre des proéminences comme dans les *chélostomes*, quelques *heriades*, etc. Les femelles ont le port et les ailes des *andrènes.* Panzer et M. Coquebert ont représenté le mâle de la systrophe spirale, ou de l'*hylœus spiralis* de Fabricius.

J'en connois une autre espèce, mais qu'on ne peut distinguer de la précédente que par la comparaison des parties saillantes du ventre des mâles.

M. Léon Dufour est un des premiers qui aient observé les femelles des systrophes: il a trouvé un grand nombre de ces insectes aux environs de Tudéla, en Espagne. (L.)

SYSTYLE. Pierre amorphe qui est inconnue, et que le professeur Zimmermann a découvert près d'Erfurt. (LN.)

SYSYGIUM de Gærtner. Il rentre dans le genre calyptranthes de Swartz. *V.* SYZYGIE. (LN.)

SYZYGIE, *Syzygium.* Genre de plantes établi par Gærtner, d'après Brown, et qui a pour type le MYRTE DE CEYLAN de Linnæus.

Ce genre, que quelques botanistes réunissent aux JAMBOISIERS, offre pour caractères : un calice sans dents ou divisé en quatre parties ; une corolle de quatre pétales ; un grand nombre d'étamines insérées au calice ; un ovaire inférieur biloculaire, surmonté d'un seul style ; une baie uniloculaire dans sa maturité, et renfermant une semence à grands cotylédons et à radicule à peine visible. *V.* au mot MYRTE. (B.)

SZEINAN. Ce mot se trouve pour celui de TZEIRAN, dans le dictionnaire de Bomare. *V.* ANTILOPE TZEIRAN. (DESM.)

SZOWA. Nom polonais de la petite CHOUETTE. (V.)

SZPAK, SPATZEK, SPACZIECK. Noms polonais de l'ÉTOURNEAU. (V.)

SZYBIKERFULZ. Dans les mines de Bochnia et de Wieliczka, on donne ce nom à la *soude muriatée verte*, disséminée dans l'argile grise, et qui est au fond de la mine. On appelle *szybikerstein* (pierre du fond), une espèce de *grès mêlé de fer oxydé* et d'*argile*, qui paroît servir de base à tout le système salin de ces mines. (LN.)

SZYGIEL ou SEZYGIEL. Nom polonais du CHARDONNERET. (V.)

SZYMRON. En Tartare, c'est la MARMOTTE SOUSLIC. (DESM.)

T.

TAALEB. Nom arabe du CHACAL ADIVE. *V.* l'article CHIEN. (DESM.)

TAASBAS. Synonyme d'YERSCH. (B.)

TAAM. Nom donné, en Arabie, au sorgho (*Holcus sorghum*, L.), nommé *dourah* en Egypte. (LN.)

TAAOU-YU-TCHIN. Espèce de *martin-pêcheur* de la Chine. *V.* l'article MARTIN-PÊCHEUR. (S.)

TABAC, NICOTIANE TABAC, PETUN, HERBE A LA REINE, *Nicotiana tabacum*, Linn. Plante annuelle du genre NICOTIANE (*V.* ce mot), originaire de l'Amérique, et qui, depuis deux siècles et demi, s'est répandue dans les quatre parties du monde, où on la cultive et on la prépare de diverses manières, non pour les arts ou pour ser-

vir d'aliment, mais comme plante de fantaisie, qui se mâche, se fume et se prend en poudre; elle est aussi employée quelquefois en médecine. On donne indifféremment le nom de *tabac*, ou à la plante même, ou à sa poudre ou à ses feuilles entières et séchées.

La plante a une racine fibreuse, rameuse, blanche, et d'un goût fort âcre. Sa tige, qui s'élève jusqu'à la hauteur de quatre ou cinq pieds, est cylindrique, assez forte, grosse comme le pouce, légèrement velue et pleine de moelle. Elle se divise en un grand nombre de rameaux garnis de feuilles amples, alternes, ovales-lancéolées, ayant environ dix pouces de longueur, sur trois et demi de largeur. Le sommet de ces feuilles est aigu; leurs bords sont légèrement ondés, leur surface velue et à nervures très-apparentes, leur couleur un peu jaunâtre ou d'un vert pâle. Elles teignent la salive, ont une saveur âcre, et sont glutineuses au toucher; leur base embrasse la tige, et se trouve partagée en deux lobes ayant la forme d'oreillettes. Les fleurs, d'une couleur purpurine ou ferrugineuse, présentent une assez belle panicule à l'extrémité des rameaux; leur calice est d'une seule pièce, légèrement velu, et découpé en cinq segmens aigus; la corolle a un tube deux fois plus long que le calice, et un limbe plane, ouvert en godet, et à cinq divisions. Les étamines, au nombre de cinq, offrent une particularité qui a été observée par Desfontaines. Elles s'approchent ensemble du stigmate pour le féconder, et forment alors comme une couronne autour de cet organe, dont elles s'éloignent après la fécondation. A ces fleurs succèdent des fruits oblongs, membraneux et à deux loges, contenant un grand nombre de semences très-fines, qui fournissent de l'huile. Cette plante s'est tellement naturalisée en Europe, qu'elle y croît aujourd'hui presque sans soins et sans culture. Elle fleurit en juillet et août, et supporte quelquefois les hivers modérés; cependant, elle est ordinairement annuelle dans nos climats; mais au Brésil, dit Bomare, elle fleurit continuellement, et vit dix ou douze ans; sa graine, ajoute ce naturaliste, conserve la faculté de germer pendant le même nombre d'années, et ses feuilles se maintiennent avec toute leur force près de cinq ans.

Outre cette espèce de tabac qu'on appelle *nicotiane* ou *tabac à larges feuilles*, il y en a un autre *à feuilles étroites*, mais qui n'est qu'une variété : celui-ci porte le nom de *tabac de Virginie*, de *petun des Amazones*. La *nicotiane rustique* est encore un vrai tabac cultivé et naturalisé en Europe; elle a une feuille ronde ou oblongue et pétiolée; on la nomme vulgairement *petite nicotiane*, *tabac femelle*, *tabac du Mexique* ou *faux tabac*.

Quoiqu'on connoisse, dans nos écoles de botanique, une douzaine d'espèces de ce genre, c'est seulement de ces trois dernières dont je vais parler sous le nom de *tabac*. Après avoir tracé son histoire en peu de mots, je dirai comment il est cultivé en Amérique et en Europe, et quelles sont les préparations qu'il reçoit avant de passer dans le commerce. Je parlerai ensuite de ses propriétés et de ses divers usages.

Si la découverte de l'Amérique n'a pas rendu les peuples de l'Europe plus sages et plus heureux, on ne peut au moins s'empêcher de convenir qu'elle a augmenté leurs jouissances. Avant cette époque, nous ne faisions point usage du sucre et du café ; le coton étoit très-rare ; la cochenille et l'indigo ne teignoient point nos laines ; nous n'avions ni cacao pour composer nos déjeuners, ni quinquina pour guérir la fièvre ; enfin, le tabac nous étoit entièrement inconnu. C'est vers l'an 1560, qu'il fut introduit en Europe. Il y porta d'abord divers noms. On l'appela *nicotiane*, *herbe du grand-prieur*, *herbe à la reine*, parce que M. Nicot, ambassadeur de France à la cour de Portugal, en ayant eu alors connoissance par un marchand flamand, présenta cette plante au grand-prieur, à son arrivée à Lisbonne, et puis à son retour en France, à la reine Catherine de Médicis. Elle fut appelée aussi *herbe de Sainte-Croix*, *herbe de Tornabone*, des noms du cardinal de Sainte-Croix, et de Nicolas Tornabon, légat en France, qui les premiers la mirent en réputation dans l'Italie. Aux Indes occidentales, surtout au Brésil et dans la Floride, elle portoit le nom de *petun*, qu'elle y conserve encore ; mais les Espagnols lui donnèrent celui de tabac, parce qu'ils la connurent premièrement à Tabago, l'une des Petites Antilles, ou, selon d'autres, à Tabasco, province de l'audience du Mexique. C'est ce dernier nom qui a prévalu en Europe. Thevet a disputé à Nicot la gloire d'avoir donné le tabac à la France ; mais il est reconnu que François Drach, célèbre marin anglais qui conquit la Virginie, en enrichit son pays.

Les Espagnols et les autres Européens ayant fait usage du tabac, à l'imitation des Indiens, le portèrent bientôt partout où s'étendoit leur commerce. Ainsi, cette plante qui n'étoit autrefois qu'une simple production sauvage d'une petite île ou d'un petit canton de l'Amérique, se répandit en peu de temps dans un très-grand nombre de pays de climats différens. Les lieux les plus renommés où elle croît et où on la cultive aujourd'hui, sont Vérine, le Brésil, Bornéo, la Virginie, le Maryland, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre. Il est des provinces de France qui produisent d'excellent tabac, telles que la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, le Dauphiné, le Languedoc, le

Béarn : on sait de quelle réputation a toujours joui celui de Clérac et de Tonneins. Il est donc très-avantageux de le cultiver chez nous.

Dans les divers pays où on cultive le tabac, on suit des méthodes différentes qu'exigent la variété des sites et des climats, et souvent, la nature du terrain. Quoique ces méthodes se rapprochent dans les points essentiels, chacune d'elles présente quelques détails qui lui sont particuliers. La plus grande partie du tabac qui se consomme en Europe, nous vient des Etats-Unis de l'Amérique, qui est le pays natal de cette plante, et d'où elle s'est répandue dans le reste du globe. Il est donc convenable de faire connoître d'abord comment elle est cultivée et préparée dans les contrées de cette partie du monde qui en exportent le plus, c'est-à-dire, dans la Virginie et le Maryland.

J'ai pris les détails de la culture du tabac, en Virginie, dans Miller, qui les tenoit, dit-il, de bonne main.

En Virginie, on sème le tabac sur couche et sous châssis; ce semis se fait au printemps, plus tôt ou plus tard, selon que cette saison est plus ou moins hâtive. On l'élève aussi en pleine terre, amendée et bien ameublie; mais alors, on a soin de le couvrir à la moindre apparence de froid. Cette plante aime un sol chaud, doux, fertile et mêlé de sable; dans un terrain vierge et humide, elle croît avec beaucoup de force.

Le plant, élevé soit sur couche, soit en pleine terre, est en état d'être mis à demeure lorsque la quatrième feuille est développée, et que la cinquième commence à se former; on profite pour cette opération, de la première pluie. Le terrain destiné à transplanter le tabac est préparé en monticules, comme une houblonnière; il doit avoir été labouré à la charrue, ou, ce qui est plus avantageux, à la bêche, et rendu aussi meuble et doux que possible. S'il est exposé au midi, en pente douce ou dans un champ garanti des vents du nord et du nord-est, le succès de la plantation est plus assuré.

Un mois après que les jeunes tabacs ont été transplantés, ils acquièrent la hauteur d'un pied au plus. S'ils poussent trop vite par le haut, on les étête, afin de mieux fournir leurs feuilles de sucs. On les dépouille en même temps, et pour la même raison, des feuilles qui sont trop près de la terre, en ne laissant sur la tige que huit à douze feuilles. On a soin de sarcler souvent le terrain planté, et d'arracher tous les jets de tabac qui poussent de la tige ou du pied.

Trois mois environ après la transplantation, les plantes ont acquis toute leur croissance; elles ont alors quatre à cinq

pieds de hauteur, et souvent davantage. On les étête de nouveau. Bientôt après, les feuilles qui étoient d'un vert pâle jaunâtre, deviennent d'un vert foncé mêlé de petites taches jaunes sur les nervures; elles se rident, et commencent à devenir plus rudes au toucher. On connoît à ces signes que le tabac est mûr.

On coupe les plantes à quelques doigts de la terre, à mesure qu'elles mûrissent, et on les laisse renversées sur le sol, tout le reste du jour, ce qui fait faner les feuilles. Le soir, on les met en tas pour qu'elles ressuent pendant la nuit. Si elles sont très-abondantes en sucs, on les expose de nouveau au soleil le jour suivant, afin de mieux faire mûrir et épaissir ces sucs, et ensuite on les porte sous des hangars construits de manière que l'air y puisse entrer de toutes parts, mais non la pluie. On les y suspend, chacune séparément, et on les laisse sécher pendant quatre à cinq semaines. Si la saison est froide, on se sert du feu pour cette dessiccation. Le tabac de Maryland, destiné pour la pipe, est presque entièrement séché par le moyen du feu. Il devient jaunâtre, et c'est le plus cher de tous.

Après leur entier desséchement, les plantes sont retirées des hangars par un temps humide; car si on les déplaçoit dans un temps sec, elles tomberoient en poussière. On les étend sur des claies en monçeaux, on les couvre et on les laisse suer une semaine ou deux, selon leur qualité et selon la saison; on a soin de les visiter souvent pour examiner le degré de leur chaleur, et pour ouvrir et retourner les monceaux, afin d'empêcher qu'aucune partie ne s'échauffe trop; car cette fermentation pourroit aller jusqu'à l'inflammation; et d'ailleurs, une trop forte effervescence détruiroit la qualité du suc, et feroit pourrir le tabac: c'est la partie la plus difficile de sa préparation; elle n'admet point de règle générale, et dépend uniquement de l'expérience et de l'habitude. Un nègre exercé à cette manipulation, en poussant sa main dans un monceau de tabac, distinguera le degré convenable de chaleur, cent fois mieux que ne feroit un physicien, avec son thermomètre.

M. le Page du Prat annonce, dans son histoire de la Louisiane, qu'il faisoit couper ses pieds de tabac lorsque les tiges commençoient à jaunir, et les transportoit de suite sous des hangars, étant suspendues la tête en bas, où les feuilles profitoient encore de la séve restante. A mesure que ces feuilles prenoient une couleur marron, il les enlevoit et les mettoit en carotte, qu'on serroit successivement: ces feuilles devenoient noires et si plates qu'on ne pouvoit les râper qu'au bout d'un an; mais aussi elles avoient un montant tel-

lement agréable qu'il les vendoit le double des autres. Cette pratique qui est celle que la théorie proclame, devroit être généralement adoptée.

Lorsque cette fermentation est complétement achevée, l'on dépouille les tiges de leurs feuilles, séparant les feuilles du sommet de celles d'en bas, en deux ou trois classes. Ces feuilles étant entièrement séchées de nouveau, on les réunit au nombre de dix ou douze liées ensemble. Ces petites bottes s'appellent *manoques*, et on les met par couches régulières, dans les barils ou boucauts, posant par-dessus à plusieurs reprises, à mesure qu'on les remplit, une forte planche ronde, comprimée chaque fois avec un levier qui fait l'effet d'un poids de deux, trois ou quatre mille pesant. Cette manière d'emballage, très-compacte, est un des points les plus essentiels pour la bonne conservation du tabac. Quelquefois le plus fin tabac est envoyé en forme de carottes; alors, les feuilles sont dépouillées de leurs grosses fibres. On a soin de faire ces deux opérations, c'est-à-dire, de remplir les boucauts et de former les carottes, dans un temps humide, quand le tabac séché est assez souple.

Le *tabac*, ainsi préparé, est envoyé au marché; mais avant d'être vendu, il subit l'examen des officiers publics institués pour cela, et nommés *inspecteurs de tabac*, qui en déterminent la qualité. Tout *tabac* mal préparé, ou qui a été mouillé en chemin, et qui, par ces causes, ou d'autres, a fermenté de nouveau dans les boucauts, est condamné au feu et perdu pour le propriétaire. Les Américains ont des lois pour régler tous ces objets. C'est par la stricte observation de ces lois que leur *tabac* s'est perfectionné, et que le commerce qu'ils en font s'est étendu au point où on le voit. Dans les années qui ont précédé leur rupture avec l'Angleterre, les deux provinces de Virginie et de Maryland envoyoient à la Grande-Bretagne pour 768,000 l. sterling de *tabac*. Son prix moyen étoit à 8 l. sterling par boucaut de douze à quatorze cent livres pesant chacun, ce qui fait quatre-vingt-seize mille boucauts d'exportation. De cette quantité, treize mille cinq cents boucauts environ, se consommoient dans les royaumes britanniques, et payoient 26 liv. sterling un scheling par boucaut de droit à l'état: en tout 351,675 liv. sterling; les autres quatre-vingt-deux mille cinq cents boucauts étoient exportés en d'autres pays de l'Europe par les négocians anglais. Cette seule branche de commerce employoit trois cent trente vaisseaux et quatre mille matelots.

A ce qui vient d'être dit sur la culture et la récolte du *tabac* dans les Etats-Unis de l'Amérique, on doit ajouter les observations suivantes:

1.ᵉ Le bon *tabac* complétement préparé et emballé de la maniere spécifiée ci-dessus, ne ressue et ne fermente plus, à moins de quelque accident extraordinaire. Si, au contraire, il a été mal préparé, non suffisamment seché, et pas assez comprimé dans le boucaut, il éprouve une fermentation nouvelle et pourrit ensuite.

2.ᵉ Le *tabac* d'une deuxième récolte, c'est-à-dire, les rejetons qui poussent des tiges après que la première plante a été coupée, est toujours mauvais et hors d'etat de se conserver par aucune préparation : par conséquent, son exportation chez l'étranger, soit pur ou mélangé, est constamment prohibée par les lois.

3.ᵉ Plus le sol consacré au *tabac* est gras et humide, plus cette plante est abondante en huiles et en sels âcres, et plus aussi elle demande une dessiccation et une fermentation longues et soignées. Une préparation suffisante pour un *tabac* ordinaire, ne l'est pas pour celui ci; car il fermente de nouveau et se corrompt ensuite. Il fermente et se pourrit de même, toutes les fois qu'il est mouillé dans le boucaut, quoiqu'il ait été bien préparé. Dans cette nouvelle fermentation, les feuilles se moisissent, perdent leur odeur et leur goût, deviennent blanches, et se corrompent au point de n'être plus d'aucun usage, si ce n'est comme engrais.

4.ᵉ Dans un sol très-riche et humide, la plante du *tabac* s'élève au-delà de six pieds, et ses feuilles s'y étendent de tous côtés à un diamètre qui n'est guère moindre que sa hauteur. Une plante aussi bien nourrie, contient tant de sucs gras, tant de sels âcres, qu'il est difficile de la préparer de manière qu'elle puisse se conserver long-temps sans nouvelle fermentation.

5.ᵉ Le *tabac* le plus fin et le plus délicat, est celui qui croît dans un sol modérément riche et léger, dans la partie occidentale de la Virginie et du Maryland, près des montagnes des Alléghanys ; mais le produit en est beaucoup moindre que dans les prairies humides, et sur les bords des rivières, plus près de la mer. Si le sol est trop léger et sablonneux, la plante brûle et produit fort peu.

6.ᵉ Au reste, un très-grand degré de chaleur est nécessaire, tant pour la culture que pour la préparation du *tabac;* la chaleur des mois de juin, juillet et août, en Virginie, est ordinairement de 30 degrés, thermomètre de Réaumur; cette province est comprise entre le 36.ᵉ et le 40.ᵉ degré de latitude septentrionale.

On cultive beaucoup de *tabac* en Hollande; les seules provinces de Gueldres et d'Utrecht en produisent annuellement onze millions de livres, dont trois millions étoient autrefois

vendues à la ferme générale de France. Dans ce pays, principalement aux environs d'Armesfort, on sème la graine de *tabac* sur de grandes couches en bois, hautes de trois pieds, larges de dix, et d'une longueur indéterminée. Elles sont environnées à l'extérieur par une masse de fumier de litière de cochon et de mouton, et jusqu'à la hauteur des planches de la couche; l'intérieur est garni du même fumier, à la hauteur de deux pieds et d'un pied de terre fine, meuble et bien fumée.

Pendant que la graine germe, et que la plante croît et se fortifie sur cette couche, on en prépare d'autres, dans le voisinage, d'un genre différent. On creuse le terrain à quelques pouces de profondeur pour faire ces couches; elles sont séparées les unes des autres par un sentier de six à huit pouces de largeur; leur base est de deux pieds et demi, leur hauteur de deux pieds, leur talus de trois pouces, de sorte que dans le haut il n'y a que deux pieds de largeur sur une longueur indéterminée. Leur direction est du nord au midi. A six ou huit pouces de hauteur au-dessus du niveau du fossé, on met un lit d'un pouce et demi d'épaisseur de fumier de mouton très-fin et très menu; par-dessus, six pouces de terre bien fumée, et ainsi de suite, lits par lits, jusqu'à la hauteur désignée. Les sentiers offrent deux avantages; le premier de conduire les eaux, et le second de procurer la commodité de sarcler. Quelquefois ces planches ou couches ont plus ou moins de hauteur, selon que le terrain est plus ou moins humide; mais leur largeur supérieure ne varie guère que de deux à trois pieds. C'est sur des couches ainsi préparées qu'on transplante, avec les précautions ordinaires, les jeunes pieds de *tabac*, et, pour tirer parti des couches à semis qui restent alors libres, on sème sur celles-ci de la laitue, du céleri et d'autres légumes. Les plants de *tabac* sont enfoncés en terre jusqu'à la naissance des feuilles, et distans l'un de l'autre d'un pied et demi; ils sont disposés en quinconce, et forment deux rangs sur chaque planche.

Les champs de *tabac*, en Hollande, sont environnés de haies très-élevées, ou par des plantations d'arbres, sans doute pour garantir les plantes des coups de vent. On donne à ces plantes, jusqu'à l'époque de leur maturité, à-peu-près les mêmes façons qu'en Amérique, c'est à dire qu'on les sarcle ou arrose au besoin, qu'on les étête, qu'on les ébourgeonne, etc.

Après qu'on a ébourgeonné les plantes, on commence à cueillir les feuilles de la seconde et troisième qualité. La troisième qualité consiste dans les plus petites et les plus mauvaises feuilles qui sont tout-à-fait au bas de la tige; celles qui sont placées immédiatement au-dessus, au nombre de cinq

ou six, composent la seconde qualité. On cueille les unes et les autres en même temps; mais on les trie ensuite dans la case à *suerie* ou séchoir. Pendant qu'elles sèchent, on ébourgeonne de nouveau les plantes, et on les veille, afin de pouvoir cueillir à propos les feuilles qui restent et qui forment la première qualité; car si on laisse jaunir le *tabac* sur pied, il perd de sa force, est moins maniable et se dégrade facilement. Ces deux récoltes sont l'ouvrage des femmes; elles enlèvent les feuilles le plus près qu'il est possible de la tige, dont elles arrachent même la pellicule, afin d'avoir plus de poids.

Après les préparations convenables, détaillées ailleurs dans cet article même, on met le *tabac* en *manoques*, et on l'emballe par parties de douze, treize, quatorze et quinze cents livres, dans des nattes, des mannes ou des boucauts.

« Le *tabac*, dit Jansen (*Méthode de cultiver le Tabac, pratiquée en Hollande.*), celui surtout qui est exposé en plein champ, craint les grands vents, les fortes pluies accompagnées de vent, et particulièrement la grêle, qui enlève quelquefois en un moment au planteur tout le fruit de son travail. Pour prévenir ce malheur autant qu'il est possible, on partage un champ de terre en plusieurs carrés, savoir : trente à trente-six par arpent. On entoure ces carrés de fagots de chêne, d'aune, de saule, ou même de hêtre; mais la première espèce de bois est sans contredit la meilleure pour cet effet, et peut demeurer deux ans sur pied, tandis que les autres espèces doivent être changées tous les ans. Pour planter ces palissades, on forme avec la bêche de profondes rigoles, qu'on comble ensuite quand les fagots s'y trouvent. Ces abris ou brise-vents garantissent les plantes des effets du vent et de la pluie; ils servent aussi d'espèces de rames pour les *haricots*, qui aiment une terre haute et fumée, telle que doit être celle qu'on destine à la culture du *tabac*. Ces *haricots* contribuent en même temps à mettre le *tabac* en sûreté contre les intempéries de l'air. Au bout de deux ans, on enlève ces haies, qui servent de bois de chauffage, et on en plante d'autres.

L'Alsace est, après la Hollande, la contrée de l'Europe où on cultive le plus de *tabac*. Les procédés qu'on y suit diffèrent trop peu de ceux qui viennent d'être rapportés pour qu'il soit nécessaire de les détailler de nouveau. Il suffit de dire que les chaleurs y étant plus fortes, les couches sont moins nécessaires, et qu'on sème, qu'on plante et qu'on récolte plus tôt.

Les feuilles récentes de *tabac*, frottées entre les doigts, les tachent d'une humeur gluante et brunâtre; si on les brûle sèches, elles flambent et décrépitent comme le nitre. Cette plante est en général âcre et irritante. L'usage journalier que nous faisons du *tabac* ne nous a pas tellement habitués à son

action, que nous ne puissions ressentir ses puissans effets, en le prenant sous une forme différente de celle à laquelle nous sommes accoutumés. C'est ainsi que ceux qui n'ont jamais usé que de *tabac* pulvérisé, éprouvent une sorte d'ivresse et des vomissemens, quand ils viennent à le fumer pour la première fois. En poudre même, il incommode ceux qui commençent à le prendre de cette manière. Ils éternuent, ont des nausées, quelquefois des vertiges: une humeur ténue s'écoule de leurs narines; l'habitude fait disparoître les vertiges et les nausées, et diminue même l'écoulement; mais l'usage immodéré ou trop long-temps continué de cette poudre, diminue la sensibilité de l'odorat, jusqu'à le rendre incapable de distinguer les espèces d'odeurs; affoiblit la mémoire et la vivacité de l'imagination; dispose à l'apoplexie sanguine, et produit souvent dans le nez des maladies; il est cependant utile d'en user modérément et comme d'un remède, toutes les fois que la tête se trouve embarrassée d'une abondance d'humeurs séreuses ou pituiteuses. Ainsi, dans la disposition à l'apoplexie, dans les douleurs de tête, les migraines, le bourdonnement, le larmoiement, etc., le *tabac* en poudre, respiré par le nez, produit d heureux effets: on l'aromatise avec la *fève de tonga*, qui est le fruit du COUMAROU d'Aublet.

Ses feuilles sèches mâchées rendent, dit Vitet, la sécrétion de la salive plus abondante, et en déterminent l'excrétion; elles conviennent, sous cette forme, dans la paralysie pituiteuse, dans celle de la langue, dans l'impuissance de parler ou la difficulté d'ouïr, causées par des humeurs séreuses, dans l'enchifrènement, dans la surdité catarrhale, la douleur rhumatismale des dents, la goutte sereine produite par la suppression d'un écoulement naturel ou habituel. Elles causent des nausées et le vomissement, quand il en passe dans l'estomac; elles nettoient les dents, en préviennent la carie, raffermissent les gencives relâchées et peu disposées à s'enflammer.

« La fumigation des feuilles, reçue dans la bouche, ajoute le même auteur, est recommandée dans tous les cas où la mastication de ces feuilles est utile; mais ses inconvéniens sont les mêmes, et peut-être plus nombreux; elle fait rejeter une grande quantité de salive utile pour la digestion, rend la bouche sèche et fétide, et diminue la sensibilité des organes du goût. »

Selon quelques médecins, l'usage intérieur du *tabac* est dangereux; il purge toujours avec violence par haut et par bas. Cependant, manié par des mains adroites, il a produit et peut produire encore des guérisons désespéreés. « Nous avons vu, dit l'auteur des *Démonstrations de botanique*, des fièvres

quartes emportées par vingt-cinq grains de *tabac* en poudre délayé dans du vin ; des paralytiques ramenés par l'usage des lavemens de *tabac;* de vieilles dartres guéries avec cinq grains de poudre de *tabac.* Quelques maniaques et épileptiques ont été guéris avec le sirop de *tabac.* On ne peut nier, en dépouillant les anciens observateurs, que ce sirop n'ait dissipé des empâtemens des viscères des premières voies. J'ai connu un médecin qui traitoit toutes les maladies avec engorgement, ou atonie, par l'usage du *tabac* à différentes doses, et qui en guérissoit plusieurs. L'usage externe du *tabac* pour la guérison des dartres, de la gale, des ulcères, est confirmé chaque jour par nos observations. »

L'huile distillée de *tabac* est un poison, même violent. (D.)

M. Sageret, qui s'est si fructueusement occupé des fécondations hybrides, a obtenu, par ce moyen, une variété de *tabac* qui est vivace, peu susceptible des gelées, et qu'à défaut de graines dont elle ne donne pas, on multiplie très-facilement de boutures, à toutes les époques de l'année ; cette variété pourroit devenir la source d'une grande culture dans les pays froids où la vente du *tabac* est libre. J'invite à la tenter. (B.)

TABAC D'ESPAGNE. Nom d'une espèce de lépidoptères du genre ARGYNNE. *V.* ce mot. (L.)

TABAC MARRON. On donne ce nom, à Saint-Domingue, à une espèce de MORELLE, que les nègres fument en guise de tabac. (B.)

TABAC DES VOSGES. C'est le DORONIC. (B.)

TABACHIR, TABASHIR ou TABAXIR. Matière terreuse qu'on trouve rassemblée en petites masses dans l'intérieur d'une espèce de *bambou.* On lui attribue de grandes vertus dans les Indes ; mais elle est peu connue en Europe. J'ai ouï dire à M. Macie, de la Société royale, que cette terre étoit de nature quarzeuse. (PAT.)

TABACKA. *V.* TABACUS. (LN.)

TABACOS. Les mexicains appellent ainsi un mélange de TABAC, d'AMBRE et d'épices, qu'ils fument, et qui produit sur eux des effets analogues à ceux de l'OPIUM. (B.)

TABACUM. *V.* TABACUS. (LN.)

TABACUS. Mœnch donne ce nom à un genre qu'il forme sur le *nicotiana glutinosa,* qui diffère des autres espèces de tabac ou nicotiane par l'inégalité des cinq divisions de son calice et par sa corolle en roue, à gorge renflée et à cinq découpures réfléchies en dehors. Dans les vrais nicotianes, le calice est à cinq divisions égales, et la corolle en forme d'entonnoir, à limbe à cinq plis.

Dans les ouvrages des premiers voyageurs qui ont abordé en Amérique, on lit que les naturels faisoient usage des feuilles desséchées d'une certaine plante qu'ils brûloient pour en savourer la fumée; ils disent même dans leurs relations, que les Américains se plongeoient, par ce moyen, dans une ivresse agréable, et qu'ils pouvoient soutenir la faim pendant trois, quatre et même huit ou neuf jours. Cette plante étoit nommée *uppowoc* par les naturels de la Virginie, *petun* au Brésil; *perebecenne*, *tubac* et *tubacka*, du nom de l'île de Tabago où elle croissoit (*V.* MONARDÈS), et c'est elle (dont le dernier nom a été changé en ceux de *tabacka*, *tabaco*, *tabacus* et *tabacum* en latin) qui fut transportée de la Floride en Hollande, puis en Portugal en 1560, lorsque J. Nicot, envoyé de France, résidoit à Lisbonne, et qui en fit parvenir en France. Cette plante est notre tabac, connu, dans les premiers temps de son introduction en Europe, sous la dénomination d'*herbe Sainte-Croix*, d'*herbe sainte*, d'*herbe du père Tornabon* (qui l'avoit introduite en Italie), de *Sana-Sancta Indorum*, de *nicotiana*, du nom de Jean Nicot, et surtout de PETUN ou PETUM. *V* TABAC. (LN.)

TABADURU. Nom sous lequel le GOULIN est connu aux îles Philippines. *V.* MARTIN-GOULIN. (S.)

TUBAC et TABAC. *V.* TABACUS. (LN.)

TABAN. En Languedoc, on nomme ainsi les *diptères* du genre des TAONS ou *Tabani*, Fabr., et les BOURDONS, *Bombi*, du même naturaliste. (DESM.)

TABANUS. Nom latin des insectes du genre TAON. (DESM.)

TABAQUEUR. Nom donné par Goëdart à une NOCTUELLE dont la chenille vit sur le *tabac*, tom. 1, et pl. XXIII. (L.)

TABAQUILE. Nom vulgaire de la RENOUÉE HISPIDE, au Pérou. (B.)

TABAXIR. *Voyez* TABACHIR, et ci-après. (D.)

TABAXIR MAMBU et ILLY (Rhéede, Malab. 1, tab. 16). Noms malabares du bambou qui produit les concrétions caillouteuses et siliceuses, qu'on nomme TABAXIR et TABASCHIR. Cet arbre est le *bulu java* de Rhumphius. Il paroît que plusieurs palmiers de Linnæus produisent aussi du *tabaxir* dans leur vieillesse. Le tabaxir a de l'analogie avec le silex résinite hydrophane, ayant comme lui la propriété de devenir transparent dans l'eau. Il est ordinairement d'un blanc laiteux et diaphane sur les bords. (LN.)

TABAYBA. Nom de l'EUPHORBE BALSAMIFÈRE DES CA-

NARIES, espèce dont le suc laiteux est doux, et peut être bu sans inconvéniens. (B.)

TABELLARIA. Dénomination latine qu'Aldrovande a donnée au COUREUR. *V.* ce mot. (S.)

TABERNÆMONTANA. Ce genre fut consacré par Plumier, à la mémoire de Jacob Théodore Tabernæmontanus, botaniste allemand, qui vivoit vers la fin du 16.ᵉ siècle, et dont il reste un ouvrage intitulé, *Icones plantarum* (in-fol., fig. en bois), publié, en 1590, à Francfort sur le Mein, par les soins de Nicolas Bassæus. Cet ouvrage, fréquemment cité, est rempli de figures, la plupart copiées dans les ouvrages du temps; mais plusieurs sont nouvelles et aussi bonnes qu'on pouvoit les exiger alors.

Le genre *tabernæmontana* a été adopté par les botanistes. Quelques botanistes y ont joint la *cameraria*. L. Walther avoit fait, sur une de ses espèces, le genre *amsonia*. *V.* TABERNÉ. (LN.)

TABERNÉ, *Tabernæmontana*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des apocinées, qui présente pour caractères : un calice divisé en cinq parties; une corolle infundibuliforme, à tube plus long que le calice, à limbe plane et à cinq découpures obliques; cinq étamines renfermées dans le tube, à anthères acuminées et conniventes; un ovaire muni à sa base de cinq glandes bifides, surmonté d'un style à stigmate capité; deux follicules écartés, horizontaux, ventrus, acuminés, pulpeux intérieurement, et renfermant des semences rugueuses.

Ce genre comprend des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et même des plantes herbacées à feuilles opposées, mais quelquefois alternes, à fleurs portées, en petit nombre, sur des pédoncules axillaires et terminaux, qui donnent un suc laiteux lorsqu'on les blesse. On en compte plus de trente espèces, dont les plus remarquables sont :

Le TABERNÉ A FEUILLES DE CITRON, qui a les feuilles opposées, ovales, les fleurs latérales et réunies en ombelle. Il croît à la Martinique, où il est connu sous le nom de *bois laiteux*, et où on emploie son suc pour guérir les verrues.

Le TABERNÉ A FEUILLES DE LAURIER, qui a les feuilles opposées, ovales, obtuses. Il se trouve à la Jamaïque. Ses fleurs sont jaunes et très-odorantes.

Le TABERNÉ ÉCHINÉ, qui a les feuilles opposées, ovales, oblongues, aiguës, les fleurs en ombelle serrée, et les fruits hérissés de poils. Il se trouve à la Guiane. Ses fleurs répandent une odeur agréable. Son bois est aussi dur que le *buis*, et sert aux mêmes usages.

Le TABERNÉ A FEUILLES ALTERNES, qui a les feuilles alternes et la tige arborescente. Il croît au Malabar, et est figuré dans Rhéede, pl. 34, sous le nom de *curutu pala*.

Le TABERNÉ AMSONIE, qui a les feuilles alternes, ovales, lancéolées, la tige herbacée et très-glabre. Il est vivace et se trouve en Caroline, où je l'ai fréquemment observé dans les lieux découverts et sablonneux. Ses fleurs sont bleues. Il est actuellement cultivé dans les jardins de Paris. Il sert aujourd'hui de type au genre AMSONIE. (B.)

TABOURET. Nom du THLASPI BOURSE A BERGER. (B.)

TABROUBA. Arbre de Cayenne, dont le fruit fournit un suc avec lequel les Indiens se peignent le corps en noir, et l'écorce un lait fort amer qu'ils emploient contre les poux. On ignore le genre auquel il appartient. (B.)

TABURON. Nom que porte le SQUALE MARTEAU, dans quelques lieux. (B.)

TAC. On donne ce nom à la SALAMANDRE AQUATIQUE, en plusieurs lieux de France. *V.* SALAMANDRE. (S.)

TACAB, c'est-à-dire, *porteur d'eau*. C'est ainsi que, selon Chardin, les Persans nomment le PÉLICAN. *V.* ce mot. (S.)

TACAMAHACA. *V.* TACAMAQUE. (S.)

TACAMAQUE. Résine qui découle du CALABA. Cette résine est odorante, vulnéraire, astringente, nervale; on l'emploie dans les douleurs de goutte, de rhumatisme, les maladies de la matrice, etc.

Il est une autre *résine tacamaque* qui provient du PEUPLIER BALSAMIFÈRE. C'est le *baume focot*. Elle s'emploie dans les mêmes maladies. *V.* au mot PEUPLIER.

Mais ces deux espèces de résines ne sont pas encore la vraie *tacamaque*. Cette dernière, qui est extrêmement rare dans les boutiques, provient du FAGARIER OCTANDRIQUE; elle est verdâtre, et d'une odeur approchante de celle de la LAVANDE. (B.)

TACAMAQUE DE BOURBON. C'est le CALABA A FRUITS RONDS (*Calophyllum inophyllum*, L.). (LN.)

TACASONIE. C'est par erreur typographique que l'on a indiqué ainsi le genre *tacsonie*, à l'article GRENADILLE. (LN.)

TACATACAS. Nom des PICS en langue péruvienne, dont quelques auteurs espagnols ont fait une fausse application au *toucan*. (S.)

TACAUD. Nom spécifique d'un poisson du genre GADE (*Gadus barbatus*, Linn.). *V.* GADE. (B.)

TACCA, *Tacca*. Plante à racine tubéreuse, à feuilles

radicales presque solitaires, pétiolées, ternées ou deux fois ternées, à folioles pinnatifides, aiguës, unies, ouvertes, décurrentes sur le côté du pétiole; à hampe fistuleuse, droite, terminée par une ombelle simple et sessile, entourée d'un involucre d'environ sept feuilles, dont les extérieures sont pinnatifides: les autres plus ou moins simples et composées par quatre ou huit pédoncules florifères, et huit ou douze soies très-longues et pendantes.

Cette plante forme, dans l'hexandrie monogynie, un genre qui a pour caractères: un calice divisé en six parties; une corolle de six pétales insérés au calice; six étamines insérées par paire sur les pétales; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmate en étoile; une baie sèche couronnée par le calice, à six angles et à trois loges contenant un grand nombre de semences.

Le *tacca* est figuré pl. R. 5 de ce Dictionnaire. Il croît dans les Indes orientales, ainsi que dans les îles de la mer du Sud, et s'y cultive à raison de ses racines, qui sont très-amères et très-âcres; mais on tire, en les écrasant et les frottant dans l'eau, une excellente fécule, parfaitement semblable à celle du *sagou* ou de la *pomme-de terre*. Cette fécule sert de nourriture dans les Indes, comme à O-Tahiti, après qu'on l'a transformée en gelée dans de l'eau bouillante. Rumphius et Forster vantent beaucoup la bonté et la salubrité de cet aliment dont ils ont fait usage.

On mange aussi ses feuilles et ses tiges après les avoir écrasées et lavées dans l'eau.

Ce genre se rapproche beaucoup des Léontices, s'il n'est pas positivement le même. Il paroît, par les figures de Rumphius, qu'il contient plusieurs espèces ou plusieurs variétés remarquables.

Une seconde espèce, le Tacca a feuilles entières, est figurée pl. 1488 du *Botanical Magazine* de Curtis.

Le même Rumphius appelle aussi de ce nom un *champignon* qui paroît se rapprocher des Morilles. (b.)

Loureiro attribue douze étamines et trois styles à ce genre. Gawler (in Curt. bot. Mag. t. 1488), en a décrit une seconde espèce (*integrifolia*), qui est le *tavoulou* des Madégasses.

M. Brown pense que ce genre seroit mieux placé dans la famille des *aroïdes*, et qu'il a des rapports avec les *aristoloches*. Linnæus l'avoit d'abord réuni au *leontice*, mais la seule espèce qu'il a connue (*Leontice leontopetaloïdes*), en a été séparée ensuite par son fils. Cette plante est le *tacca* des îles Moluques. (ln.)

TACCADA des naturels de l'île de Ceylan. C'est la même plante que le *bela-modagam* des Malabares (Rhéed. Mal.

4, t. 59), nommé *tacorota* ou *takorota*, par les Brames; c'est un petit arbre qui paroît devoir constituer une nouvelle espèce du genre SCŒVOLA, ou de LOBELIA selon Gærtner, qui a donné la figure de son fruit. (LN.)

TACCO, *Saurothera*, Vieill.; *Cuculus*, Linn., Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, de la tribu des ZYGODACTYLES, et de la famille des IMBERBES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, glabre à sa base, lisse, comprimé par les côtés, convexe en dessus, droit; mandibule supérieure dentelée sur les bords, courbée seulement à son extrémité; narines oblongues, couvertes par une membrane; langue aplatie, pointue; orbites nues; ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde courte; les deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes; rectrices, dix; quatre doigts, deux devant, deux derrière; les antérieurs réunis à leur base.

Il suffit de comparer les caractères indiqués ci-dessus, pour se convaincre que l'espèce qui compose ce genre ne peut être classée dans celui du *coucou*, sans s'y trouver déplacée; il en est de même pour le groupe des coulicous, qui ont le bec entier et arqué; cependant, il s'en rapproche plus que des autres. Cette espèce est un double emploi dans tous les ouvrages d'Ornithologie, sous les noms de *tacco* et de *coucou* dit *le vieillard.*

Le TACCO proprement dit, *Saurothera vetula*, Vieill.; *Cuculus vetula* et *pluvialis*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 722. Le nom que j'ai conservé à cet oiseau, est tiré d'un de ses cris; on l'appelle aussi *oiseau de pluie*, attendu qu'il les redouble lorsqu'il doit pleuvoir. L'épithète de *vieillard*, qu'on lui a encore imposée, vient de ce qu'il a les plumes du menton blanches; mais ce ne sont pas les seules dénominations qu'on lui ait appliquées : on l'appelle *rieur*, parce qu'il semble faire des éclats de rire lorsqu'il prononce les syllabes *qua*, *qua*, *qua* ou *cra*, *cra*, *cra*; cris qu'il jette en volant, et quand il voit un animal qui lui porte ombrage. Les nègres de Saint-Domingue le nomment *tacra-bayo*, mais j'en ignore le motif: enfin, il est connu des habitans sous le nom de *pie*, parce qu'il a, comme la nôtre, les pennes caudales très-longues, le vol lent, et qu'ils trouvent dans le cri signalé ci-dessus, des rapports avec celui de cet oiseau d'Europe. Lorsqu'il prononce *tacco*, il articule durement la première syllabe, et descend d'une octave pleine, sur la seconde. Il ne fait jamais entendre ce mot qu'après avoir remué la queue de bas en haut, et il répète ce mouvement chaque fois qu'il se déplace. Il fréquente indifféremment les terrains cultivés, les savanes, les grands bois et les buissons.

Sa nourriture principale consiste en chenilles, gros insectes et très-petits lézards que l'on appelle *anolis*. On dit qu'il mange encore les jeunes rats, les couleuvres, les grenouilles, et même les petits oiseaux; mais il me paroît qu'on fait du tacco un animal carnassier, aussi mal à propos que de notre coucou, car il n'a pas de serres propres à saisir une semblable proie. Son bec n'est pas conformé de manière à pouvoir les déchirer, et son gosier est trop étroit pour les avaler en entier, comme font certains carnivores.

Le tacco parcourt les arbres, dans toute leur étendue, avec une légèreté étonnante pour sa taille. Toujours l'œil aux aguets pour épier les petits anolis qui se jouent sur les branches, et découvrir les chenilles qui se cachent sous les feuilles, il pénètre avec une adresse et une activité vraiment admirables, dans l'intérieur des buissons les plus épais et les plus feuillés. Sa chasse l'occupe tellement, ou son naturel est si peu sauvage et si confiant, qu'il se laisse approcher à portée de la main; c'est au point qu'on peut aisément le frapper avec un bâton, surtout au moment où immobile sur une branche, il est prêt à fondre sur sa proie, et particulièrement sur les anolis qu'il ne pourroit attraper sans cette immobilité, puisqu'au moindre bruit, au moindre mouvement, ces petits animaux disparoissent avec la rapidité de l'éclair. Le bruit du fusil n'est point, pour cet oiseau, un motif de crainte; il se contente de changer de place sans s'éloigner. Son vol est peu élevé; il bat des ailes en partant, et fait alors entendre son cri *qua*, *qua*, *qua*, puis il file et semble glisser sur un plan incliné.

Cette espèce que l'on trouve à Saint-Domingue, à Porto-Rico, à la Jamaïque, et dans toutes les Grandes Antilles, fait son nid sur les arbres, le place dans la fourche des grosses branches, et le compose de petites racines sèches, de mousse et de feuilles. Sa ponte est de quatre ou cinq œufs d'un blanc sale tacheté de noir.

Le mâle a seize pouces de longueur totale; la peau qui entoure les yeux, nue et rouge; l'iris, d'un jaune rembruni; le dessus de la tête, du cou, et toutes les parties supérieures, de même que les ailes et la queue, d'un gris nuancé de vert olive; la gorge, le devant du cou et la poitrine, cendrés; les parties postérieures, rousses; les pennes caudales étagées, et toutes les latérales terminées par deux grandes taches, l'une noire, et l'autre blanche, celle-ci est à leur extrémité; les pieds sont d'un gris cendré; le bec est d'un gris un peu rembruni, ordinairement long de deux pouces, mais sa longueur varie dans des individus. La femelle est un peu plus petite que le mâle; toutes ses parties supérieures sont d'un gris oli-

vâtre ; la gorge et le devant du cou sont blancs. Les jeunes lui ressemblent.

J'ai avancé précédemment que le *coucou vieillard* ne constituoit pas une espèce distincte, puisque la seule différence qu'on remarque entre cet oiseau et la femelle tacco, consiste dans la longueur du bec, qui, comme je viens de le dire, n'est pas la même pour tous les individus. En effet, Sloane (*Jamaïca*, pl. 312, pl. 258, art. 52) donne au bec dix-huit lignes ; Buffon, un pouce trois quarts, et Brisson, vingt cinq lignes : enfin, le *quapachtotolt* des Mexicains, *cuculus ridibundus*, a une grande analogie avec le tacco, par son cri qui ressemble à un éclat de rire, par sa taille et la longueur de son bec; mais il en diffère par la couleur noire du ventre, par son bec d'un noir bleuâtre, et son iris blanc. Si réellement ces différences existent, on ne peut se dispenser de l'isoler spécifiquement ; mais pour s'en assurer, il faut un observateur plus exact et moins concis que Fernandez qui a fait commettre beaucoup de méprises à ceux qui, d'après ses descriptions, ont cherché à classer les oiseaux du Mexique. (V.)

TACCOLA TATULA. Nom qu'on donne au CORACIAS, aux environs de Boulogne. (V.)

TACHARD, *Falco tachardus*, Sh. Oiseau de proie qui, selon M. Cuvier, appartient au genre des BUSES. *V.* ce mot. (DESM.)

TACHÉE. Nom spécifique d'une BAUDROYE, et vulgaire du LUTJAN MÉDITERRANÉEN, ainsi que de la MURÈNE OPHIS. (B.)

TACHET. *Voyez* BATARA TACHET. (V.)

TACHI, *Myrmecia*. Arbrisseau grimpant, tétragone, creux intérieurement; à rameaux noueux ; à feuilles opposées, pétiolées, oblongues, très-aiguës, très-entières; à fleurs jaunes, solitaires, axillaires; qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des primulacées.

Ce genre offre pour caractères : un calice campanulé et à cinq dents; une corolle tubuleuse dont la gorge est renflée; quatre étamines; cinq glandes entourant le germe; un ovaire supérieur, surmonté d'un long style à stigmate bilamellé; une capsule sèche, longue, renfermée dans le calice, bivalve et contenant beaucoup de semences nichées dans une pulpe jaune et glutineuse.

Cet arbuste croît à la Guiane. On trouve ordinairement à l'aisselle de toutes ses feuilles, lorsqu'il n'est pas en fleurs, une larme de résine jaune. (B.)

TACHIA. *V.* TACHI et TACHIGALI. (LN.)

TACHIBOTE, *Salmasia*. Arbrisseau de la Guiane, à rameaux cylindriques, hérissés, roussâtres; à feuilles alternes,

presque sessiles, oblongues, aiguës, très-entières, glabres; à stipules linéaires, hérissées, caduques; à fleurs blanches portées sur de longs rameaux axillaires et terminaux.

Cet arbrisseau forme un genre dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties; en une corolle de cinq pétales; en cinq étamines; en un ovaire supérieur triangulaire, surmonté d'un stigmate à trois lobes; en une capsule triangulaire enveloppée en partie par le calice qui subsiste. Elle a trois valves, trois loges, et contient beaucoup de semences. (B.)

TACHIGALE, *Cubœa*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses, établi par Aublet, et dont les caractères consistent : en un calice turbiné, divisé en cinq parties; en une corolle de cinq pétales presque égaux; en dix étamines, à filets velus à leur base, dont les trois supérieurs sont plus épais et plus courts; en un ovaire supérieur, pédicellé, surmonté d'un style à stigmate allongé; en un légume coriace, bosselé, qui contient plusieurs grosses fèves.

Ce genre renferme deux espèces. Ce sont deux grands arbres des forêts de la Guiane, ayant les feuilles pinnées sans impaire, et les fleurs disposées en grappes terminales. L'une, le TACHIGALE PANICULÉ, a les folioles opposées; et l'autre, le TACHIGALE TRIGONE, les a alternes. Aublet ne leur attribue aucun usage. (B.)

TACHIGALI. Selon Aublet, les naturels de la Guiane française donnent ce nom aux deux arbres dont il a fait son genre *tachigalia*, qui est le *cuba* de Scopoli, le *cubœa* de Schréber, Willdenow; c'est aussi le *tachia* de Persoon, qu'il ne faut pas confondre avec le *tachia*, d'Aublet, autre genre que les botanistes ont nommé *myrmecia*. *V.* TACHI et TACHIGALE. (LN.)

TACHINA, de Fabricius. *V.* ECHINOMIRE. (DESM.)

TACHINE, *Tachinus*. Nom donné par M. Gravenhorst, à un genre d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres ou du genre *staphylin* de Linnæus, qui a pour caractères : cinq articles distincts à tous les tarses; élytres très-courtes; tête s'enfonçant postérieurement, jusque près des yeux, dans le corselet; antennes composées d'articles en forme de cône renversé ou de poire, grossissant insensiblement; palpes filiformes; corselet large; abdomen conique; jambes épineuses.

Ces brachélytres ont une forme proportionnellement moins allongée que la plupart des autres insectes de la même famille, et c'est pour cela que Fabricius, sans porter plus loin son examen, en a placé plusieurs avec les *oxypores*.

Les tachines vivent, pour la plupart, de matières stercoraires, et particulièrement de bouses. Quelques-uns habitent les champignons; d'autres aiment à sucer l'eau qui s'échappe des crevasses de certains arbres.

M. Gyllenhal partage ce genre en ceux dont le corps est large, très-finement pointillé, et ceux où il est proportionnellement plus allongé, aminci aux deux bouts, avec la surface du corselet et des élytres lisse, ou n'ayant que quelques points enfoncés, assez grands, et dont ceux des élytres sont alignés. Il rapporte, à la première division, 1.° l'*oxypore souterrain* (*subterraneus*) de Fabricius. Le corps est d'un noir brun, luisant, glabre, avec les pieds d'un roussâtre obscur, et une tache roussâtre, allongée à la base extérieure de chaque élytre; l'anus a deux petites épines. 2.° L'*oxypore bordé* (*marginatus*) du même auteur. Il est de la couleur du précédent, avec la marge du corselet, les pattes et les élytres, d'un roussâtre fauve; les élytres ont la suture et une tache humérale noires. 3.° L'*oxypore rufipède* (*rufipes*) du même auteur. Il est pareillement d'un noir brun, avec le bord postérieur des élytres fauve; les pieds roussâtres et les antennes entièrement d'un brun foncé.

Les espèces principales de la seconde division sont : 1.° le *tachine à tête noire* (*atricapillus*). Il est fauve, avec la tête, la poitrine et l'extrémité de l'abdomen noires; les élytres sont d'un bleu foncé, avec une tache humérale, en forme de croissant, et l'extrémité postérieure pâle; commun dans les champignons des bois. 2.° Le *Tachine lunulé* (*oxyporus lunatus*, Fab.), il ne diffère du précédent que parce que la base de ses élytres est entièrement d'un roussâtre fauve; c'est aussi la couleur de leur extrémité postérieure. 3°. L'*oxypore pygmée* (*pygmæus*) de Fabricius, est aussi de cette division. Il est d'un noir brun, avec la base des antennes, les pattes, le limbe du corselet et les élytres, roussâtres; l'angle de l'extrémité des élytres est noirâtre. (L.)

TACHINE, *Tachina*. Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères. *Voyez* ECHINOMYIE. (L.)

TACHIPETES. Nom générique de la FRÉGATE. *Voyez* ce mot. (V.)

TACHITE. Nom que Solander donne au MÉLICYTE. (B.)

TACHS ou DACHS. Noms allemands du BLAIREAU; on donne aussi en Allemagne ceux de *tachshund* et de *dachshund*, au chien basset à jambes torses, employé dans la chasse de ce quadrupède carnassier. (DESM.)

TACHSEL. L'un des noms allemands du basset à jambes torses. (DESM.)

TACHURIS et TARICHUS. Noms appliqués par les Guaranis, peuplade du Paraguay, à plusieurs espèces de petits oiseaux dont M. de Azara a fait une famille, sous la première dénomination. Il les a séparés de ses *contramaestres* (les fauvettes), parce qu'ils ont le naturel moins vif et moins inquiet; le bec plus foible et aplati sur toute sa longueur; la tête assez petite et revêtue de plumes étroites, foibles, longues et peu serrées; l'aile, quoique d'une longueur moyenne, n'est ni très-ferme ni vigoureuse; le plumage est lâche et doux comme celui des oiseaux qui fréquentent les buissons, et qui ne se tiennent pas beaucoup à terre; le bec est court, foible, droit, très-légèrement crochu, et plus épais que large; la base du bec supérieur se forme de deux plans. Près de l'angle de la bouche, l'on voit quelques petits poils courts, fins, et peu remarquables; la langue est aplatie, large, transparente et peu grosse.

Les *tachuris* vivent seuls ou par paires; ils ne sont ni farouches ni voyageurs. Ils sautillent sur les arbres et les buissons; leur vol se réduit à passer de l'un à l'autre; jamais on ne les rencontre dans les plaines, et ils dépassent rarement la lisière des bois; ils se nourrissent d'araignées et d'autres insectes qu'ils prennent sur les feuilles, sans monter plus haut que la moitié des arbres ou des buissons, ni se laisser voir dans des endroits un peu découverts.

Les *tachuris* de M. de Azara sont au nombre de quatorze. J'ai cru y reconnoître six *fauvettes*, deux *pitpits* et un *platyrhynque;* mais je n'ai pu déterminer les cinq espèces décrites ci-après.

* Le TACHURIS A AILE SINGULIÈRE. M. de Azara, qui appelle cet oiseau *Tachuris alâ extranâ*, n'a vu au Paraguay qu'un seul individu de cette espèce, lequel a la tête assez grosse et couverte de plumes douces, un peu longues et pressées; de grandes moustaches; le cou gros; les plumes du devant du cou hérissées; le bec large de trois lignes, sur cinq et demie de long; le tarse si comprimé, qu'il a presque autant de grosseur en devant que derrière; enfin, l'aile très-singulière par le grand nombre de ses pennes, qui s'élève à vingt-une ou vingt-deux, les plus pointues, les plus étroites et les plus foibles que cet ornithologiste ait vues.

La tête entière, la gorge et le devant du cou sont noirâtres, de même que la queue, à l'exception de sa penne extérieure, qui est blanchâtre; une couleur brune s'étend sur les parties supérieures; les couvertures des ailes ont leur extrémité blanchâtre; une bande blanche parallèle aux couvertures la traverse; la poitrine et le ventre sont d'un brun mêlé de blanc; les pennes alaires, mi-parties de blanc et de brun argenté,

en dessous; le tarse d'un noir luisant; l'iris, couleur de carmin, et le bec bleu-de-ciel, avec du noirâtre à son bout.

* Le Tachuris brun, a ventre gris de perle. Cette espèce, pour faire son nid, choisit, dans les grands halliers, l'extrémité d'un jonc ou d'un rameau sec, qui s'élève de quelques pieds au-dessus du sol, l'y arrange de manière qu'un buisson lui serve de voile et de tente, et l'endroit le plus fourré, d'abri. Elle donne, à ce nid, la forme d'un cône dont l'axe a six pouces, et le diamètre extérieur, à la base, neuf et demi; sous cette base est un hémisphère parfait, qui forme corps avec le cône, et dans la concavité duquel sont déposés les œufs; le corps de ce nid est solide ou rempli de divers matériaux; au bas d'un de ses côtés, est l'ouverture en rond, de quinze lignes de diamètre, et recouverte, dans quelques nids, par une sorte d'avant-toit. En dehors, le nid est composé de petits brins d'écorces minces, attachés avec des fils du *caraguata* ou d'autres filamens; au dedans est une couche mollette de duvet cotonneux. La ponte est de deux ou trois œufs blancs, avec quelques taches fauves, et pointus à un bout.

Ce tachuris a les douze pennes caudales si étroites, que la queue pliée n'a partout que deux lignes et demie de large; les coins de la bouche, garnis de moustaches longues de quatre lignes et demie; les plumes de la tête et du cou, un peu longues, fort douces et décomposées; quatre pouces un tiers de longueur totale; le dess s et les côtés de la tête et du cou, d'un brun mêlé de couleur de plomb; le corps, en dessus, et les petites couvertures supérieures des ailes, d'un vert d'olive foncé; les grandes, ainsi que les pennes et celles de la queue, de la même teinte sur leurs bords, et noirâtres dans le reste; les parties inférieures, d'un gris de perle foible; un peu de jaune au bord et aux couvertures du dessous de l'aile; le tarse, d'un rouge plombé; le bec, d'un noirâtre mêlé de rougeâtre; l'œil grand et l'iris d'un orangé vif et brillant. C'est le *tachuris pardo vientre de perla* de M. de Azara. On le trouve communément au Paraguay.

Le Tachuris a tête brune. Les plumes du sommet de la tête sont d'un brun foncé vers le bout, et blanches dans le reste; une bandelette d'un blanc roussâtre part des narines, et se termine à l'occiput; un trait noirâtre est au-dessous; toutes les parties inférieures sont d'un blanc doré; les supérieures, mordorées; les grandes couvertures des ailes, de cette couleur, sur leur bord extérieur, et noirâtres dans le reste; les pennes brunes, avec un liseré blanchâtre, et peu apparent; le bec et les tarses noirâtres: longueur totale, quatre pouces. Il se trouve au Paraguay. M. de Azara ne lui

a pas donné de nom particulier ; il se borne à dire que ce tachuris ressemble à celui qu'il appelle *tachuris cabeza de plombo*. *V.* TACHURIS A TÊTE COULEUR DE PLOMB.

* Le TACHURIS A TÊTE COULEUR DE PLOMB. Ce petit oiseau recherche les lieux fourrés et embarrassés. Il a le bec un peu plus long que les autres, foible, droit jusqu'aux deux tiers de sa longueur, légèrement courbé dans le reste, un peu rabattu à son bout qui forme une sorte de petite cuiller à peine apparente et propre à détacher les insectes collés aux feuilles. Il diffère encore des autres par sa tête un peu plus grosse, par ses yeux plus grands ; par ses ailes plus foibles et plus concaves ; par son cou plus gros ; par l'ensemble du corps plus ramassé ; enfin, par sa queue plus étroite. Cet oiseau ne voyage point, et son cri de rappel ressemble au son que l'on forme en agitant les lèvres. Il n'y a point de dissemblance entre le mâle et la femelle. Ils ont quatre pouces de longueur totale ; les pennes de la queue, étroites et pointues ; des poils aux angles du bec qui est long de cinq lignes ; le dessus de la tête, d'une teinte de plomb foncé ; ses côtés, la gorge et le devant du cou, d'un blanc roussâtre ; le derrière de la tête et du cou, le dessus du corps, les petites couvertures supérieures et le bord des pennes alaires, d'un olive sombre ; les grandes couvertures bordées de roussâtre, sur un fond noirâtre ; le reste des ailes, la queue, le bec et le tarse, de la dernière teinte ; la poitrine et les parties postérieures, d'un blanc mêlé de jaune. M. de Azara, qui le premier a décrit cet oiseau du Paraguay, l'appelle *tachuris cabeza de plombo*.

*Le TACHURIS À VENTRE JAUNE a le dessus de la tête garni de plumes décomposées, et d'un brun mêlé de roussâtre ; les côtés et le derrière de cette partie, le dessus du cou et du corps, mordorés ; les parties inférieures, d'un jaune pur ; les petites couvertures des ailes, bordées de mordoré ; les inférieures blanchâtres à leur extrémité ; le tarse et le bec noirâtres ; les pennes caudales fort étroites, foibles, pointues et étagées : longueur totale, quatre pouces un tiers. On le trouve au Paraguay. C'est le *tachuris ventre amarillo* de M. de Azara. (V.)

TACHYDROMUS. Nom générique, en latin moderne, du COURE-VITE. *V.* ce mot. (V.)

TACHYDROMUS. *Voyez* TAKYDROME. (DESM.)

TACHYDROMYIE, *Tachydromyia*. Genre d'insectes de M. Meigen et de Fabricius, et presque le même que celui que nous nommons SIQUE. *V.* ce mot. (L.)

TACHYGLOSSUS. Nom proposé par Illiger, pour remplacer celui d'*Echidna*, donné à un quadrupède de la Nouvelle-Hollande, de l'ordre des MONOTRÊMES. *V.* ECHIDNÉ. (DESM.)

TACHYPE, *Tachypus.* Nom donné par M. Weber au genre d'insectes coléoptères que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de CARABE. *V.* ce mot. (L.)

TACHYPHONE, *Tachyphonus,* Vieill.; *Tanagra,* Linn., Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des *péricalles. V.* ces mots. *Caractères :* bec longicône, assez robuste, convexe en dessus, un peu comprimé latéralement; mandibule supérieure échancrée, droite ou un peu inclinée vers son extrémité; l'inférieure entière; narines oblongues, situées près du *capistrum*; langue pointue, fendue à son bout; les deuxième, troisième et quatrième rémiges, les plus longues de toutes: quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à leur base. Je ne connois guère que la livrée des oiseaux qui composent cette division; la plupart ont été présentés comme des *tangaras,* mais ils m'ont paru en différer assez par leurs caractères pour en faire un groupe particulier. Tous appartiennent à l'Amérique équinoxiale.

Le TACHYPHONE ARCHEVÊQUE, *Tachyphonus archiepiscopus,* Vieill.; *Tanagra archiepiscopus*, Desmarest; pl. de l'*Histoire des Tangaras* de cet auteur, mâle et femelle. Cet oiseau se rapproche beaucoup du *tangara évêque*, par sa forme, et par la disposition générale de ses couleurs; mais on remarque entre eux des différences assez prononcées, pour que ce savant naturaliste les ait présentés pour deux espèces distinctes. De plus, j'ai cru remarquer que le bec de ces deux oiseaux étoit assez différent, pour placer celui de cet article parmi les TACHYPHONES. Il a sept pouces environ de longueur totale; la tête, le cou et la poitrine, d'un violet à reflets gris-ardoisés; le bas-ventre et le croupion, gris; le dos olivâtre; les grandes pennes des ailes et de la queue, d'un brun noir, et bordées de vert jaunâtre; les premières blanches en dessous, et noirâtres à leur extrémité; leurs couvertures supérieures, d'un jaune doré; le bec et les pieds noirs. Tel est le mâle. La femelle en diffère par une taille moins grosse: elle est d'un gris-brun, avec quelques reflets verts en dessus; d'un gris cendré, légèrement teint de violet en-dessous; les pennes des ailes et de la queue sont d'un brun-noir, et bordées à l'extérieur de vert jaunâtre, tirant un peu sur le vert-d'eau; les petites couvertures des ailes sont d'un jaune moins vif que chez le mâle. Le chant de ce Tachyphone est fort et assez agréable; mais sa phrase est courte. On le trouve au Brésil et au Pérou.

Le TACHYPHONE HOUPPETTE, *Tachyphonus cristatus,* Vieill.; *Tanagra cristata,* Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 301, fig. 2, sous le nom de *tangara huppé de la Guyane.* Cet oiseau a six pouces trois lignes de longueur; les plumes du dessus de la tête longues

et effilées, noires sur le front, de couleur orangée sur le sommet, et formant une huppe lorsque l'oiseau les redresse; les autres parties de la tête, le cou, le haut du dos, les plumes scapulaires, la poitrine, le ventre, le dessous des ailes et de la queue, la gorge et le devant du cou, d'un noir pur; le bas du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, d'un fauve clair; une tache blanche sur le pli des ailes; les pennes, celles de la queue, les pieds et les ongles, noirs.

Un oiseau de cette espèce est figuré, pl. enl. de Buffon, n.° 7, fig. 2, sous le nom de *tangara huppé de Cayenne:* il diffère du précédent, en ce qu'il n'a point de plumes noires sur la tête, et que la gorge est d'un jaune pâle; de plus, le trait blanc du pli de l'aile s'étend jusqu'au milieu de sa longueur. D'autres oiseaux de même race présentent encore quelques dissemblances: ils ont la huppe rayée de noir et d'orangé, et une tache blanche sur les plumes scapulaires; d'autres ont le bas-ventre blanc.

Un individu donné pour un jeune en mue par M. Desmarest, diffère des précédens par des couleurs moins vives, et par sa tête qui est à peine marquée d'une petite tache jaunâtre; il s'en distingue encore en ce que les plumes du dos et du ventre sont les unes noires, et les autres, d'un gris jaunâtre; que la couleur jaune du bas du dos est légèrement teinte d'olivâtre; que les grandes pennes les plus extérieures des ailes et de la queue sont d'un gris-olive; en ce que les épaulettes blanches sont à peine visibles; qu'il n'a pas de taches jaunâtres sous l'aile, et qu'enfin, une bande blanche descend du bec sur les côtés du cou, et traverse le bas de la gorge en formant un collier, attribut qu'on ne trouve pas chez les autres; de plus, il est d'un cinquième plus petit. On trouve ces oiseaux à Cayenne.

Le Tachyphone noir et fauve, *Tachyphonus cirrhomelas*, Vieill. M. Desmarest appelle cet oiseau, dont il a publié la figure dans son *Histoire des Tangaras*, *houppette noire*, et le présente pour une variété de l *houppette*, mais je ne partage pas son opinion, attendu qu'on remarque des différences assez grandes entre ces oiseaux, pour présumer que celui-ci est d'une espèce distincte, mais cependant voisine de l'autre. En effet, outre des différences dans le plumage, il est plus grand, et il n'a point de huppe. La tête est totalement d'un noir uniforme très-foncé, ainsi que le dos, le ventre, les ailes et le dessus de la queue, dont les six pennes les plus extérieures, en entier, et le dessous de toutes les autres, sont fauves; une bande de cette couleur se fait remarquer sur chaque côté du corps, au-dessous de l'aile, et descend jusqu'à l'origine de

cuisses; une ligne de la même teinte part de l'œil, descend sur les côtés du cou, et se termine à la base de l'aile; une tache blanche est sur chaque aile en forme d'épaulette; les pieds et la partie supérieure du bec sont noirs; l'inférieure est jaune à sa base, et noire à son extrémité.

Cet oiseau se trouve à la Guyane.

Le TACHYPHONE LEUCOPTÈRE ou à ÉPAULETTES BLANCHES, *Tachyphonus leucopterus*, Vieill.; *Oriolus leucopterus*, Lath.; *Tanagra nigerrima* et *Oriolus leucopterus*, Gm. On voit par la synonymie, que cet oiseau est en double emploi dans la treizième édition du *Systema naturæ* de Linn.; il en est de même dans le *Synopsis* de Latham, où on le trouve sous les dénominations de *white winged oriole* et de *gujana tanager;* mais il en est autrement dans son *Index*. Ces méprises viennent de ce que Pennant a décrit le mâle dans son *Arct. zoolog.*, comme une espèce particulière, sous le nom de *white backed oriole*, parce qu'on l'a rencontré aux environs de New-Yorck, dans des bandes de *troupiales commandeurs*. Le mâle est totalement d'un noir lustré, à l'exception d'une tache qui couvre le haut de chaque aile, en-dessus et en-dessous; la couleur noire est mate sur le bec et les pieds, et se rembrunit à l'intérieur des pennes alaires et caudales; longueur, six pouces et demi environ. La femelle est rousse, et cette teinte est plus foncée en dessus qu'en dessous. Le TANGAROU figuré sur la pl. enl. de Buffon, n.° 711 n'est point la véritable femelle de ce *tachyphone*, elle appartient à une espèce qui, d'après la conformation de son bec, doit être classée dans le genre *batara;* c'est pourquoi Mauduyt me paroît très-fondé à dire que le bec du mâle, et celui de cette prétendue femelle, n'étoient pas tout-à-fait de la même forme. J'ai adopté son sentiment, parce que j'ai vu plusieurs individus de l'espèce de cette dernière, et plusieurs femelles du *tachyphone à épaulettes*, ce qui m'a mis à portée de les comparer les uns aux autres. Le jeune ressemble à la femelle. On trouve cette espèce à Cayenne, très-rarement dans l'Amérique septentrionale, et communément au Paraguay; car, je crois, avec M. de Azara, que son *tordo negro cobijas blancas* (troupiale noir à couvertures des ailes blanches), appartient à la même espèce, quoiqu'il lui donne un pouce de plus; mais la taille de ces oiseaux varie selon les localités; car, j'ai sous les yeux un individu qui a été apporté de l'île de la Trinité, et qui est de près d'un tiers plus petit que celui de Cayenne. Il diffère encore en ce que son plumage est plus brillant et à reflets verts. Parmi les oiseaux qu'on rencontre dans cette île, il s'en trouve beaucoup qui sont les mêmes qu'on voit à

Cayenne, mais presque tous diffèrent par une taille plus petite, et par des couleurs plus éclatantes.

Le Tachyphone palmiste, *Tachyphonus palmarum*, Vieill.; *Turdus palmarum*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 539. Il a six pouces de longueur, le bec et le dessus de la tête, noirs; trois taches blanches sur les côtés de celle-ci, l'une près du front, l'autre au dessus de l'œil, et la troisième au dessous; la partie supérieure du cou et la poitrine, cendrées; le dos, le croupion, les plumes scapulaires, les couvertures des ailes et de la queue, d'un vert d'olive; la gorge et le devant du cou, blancs; le ventre et les parties inférieures d'un gris blanc; les ailes pareilles au dos, ainsi que la queue; les pieds noirâtres. Le *palmiste à tête noire*, de Brisson, est le mâle, et son *palmiste* proprement dit, la femelle; cette femelle ne diffère qu'en ce que le sinciput est cendré, et que le blanc est sale sous le corps.

Cette espèce, rare à la Guyane, est commune à Saint-Domingue; elle se tient, dans cette île, sur les buissons hauts et touffus; elle fréquente aussi les bois, et ne paroît pas marquer de préférence pour un arbre, plutôt que pour un autre, peut-être la voit-on à la Guyane sur les *palmistes*, puisqu'on lui en a donné le nom. Elle se nourrit de baies et d'insectes.

Le Tachyphone quadricolor, *Tachyphonus quadricolor*, Vieill. Cet oiseau du Brésil est noir sur le front, sur les côtés de la tête, les ailes et la queue; blanc, à l'intérieur des pennes alaires; jaune, sur les longues plumes du sommet de la tête, qui peuvent se relever en forme de huppe, lorsque l'animal est agité de quelques passions; de la même couleur, mais plus pâle, sur la gorge, et sur toutes les parties inférieures; d'un cendré-sombre, sur les joues, les côtés et le dessus du cou; le bec et les pieds sont bruns. Taille du *tachyphone rouge*.

Le Tachyphone rouge, *Tachyphonus ruber*, Vieill. Il a le bec d'un brun rougeâtre, les pieds de la même teinte; les plumes du sommet de la tête, longues et un peu effilées, que l'oiseau redresse en forme de huppe, lorsqu'il est agité. Les plumes du milieu de cette espèce de huppe sont d'un rouge-ponceau; celles des côtés, d'un rouge un peu sombre, lequel est la couleur de toutes les parties supérieures des ailes et de la queue; le menton et la gorge sont d'un rouge-ponceau, qui prend sur les parties postérieures une nuance un peu rosée, particulièrement sur le ventre, qui s'éclaircit sur les couvertures inférieures de la queue, et devient sombre sur les flancs. Longueur totale, cinq pouces six à neuf lignes; grosseur du tangara évêque.

Cette espèce se trouve à l'île de la Trinité.

Le TACHYPHONE TANGAVIO, *Tachyphonus bonariensis*; Vieill.; *Tanagra bonariensis*, Lath.; pl. enl. de Buffon, n.° 710. Cet oiseau, qui a été trouvé à Buénos-Ayres, par Commerson, est ainsi nommé d'après ses couleurs et par contraction de *tangara violet*. Il a huit pouces de longueur; tout le plumage d'un noir-violet, avec des reflets verts sur les ailes et la queue; une petite tache blanche est sous le pli de l'aile; le bec et les pennes sont noirs.

La femelle a la tête d'un noir luisant comme de l'acier poli; tout le reste de son plumage est d'un brun uniforme, avec quelques teintes de noir luisant sur le dessus du corps et sur le croupion.

Le TACHYPHONE VERT ET JAUNE, *Tachyphonus chloricterus*, Vieill. Il est de la taille du *tachyphone leucoptère*. Tout son plumage est vert en-dessus, sur les ailes et la queue; d'un jaune safran foncé sur toutes les parties inférieures, et sur le bord externe des pennes alaires et caudales; le bec est brun, et le tarse rougeâtre. On le trouve au Brésil, d'où il a été apporté par M. de Lalande fils. (V.)

TACHYPORE, *Tachyporus*. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brachélytres, établi par M. Gravenhorst, et qui ne diffère de celui de *tachine* de cet auteur (*V.* ce mot) qu'en ce que les palpes sont terminés en manière d'alène. Fabricius associe ces insectes aux *oxypores*. L'espèce la plus connue est le TACHYPORE CHRYSOMÉLINE, *Tachyporus chrysomelinus*. Il est convexe, uni, luisant, très-lisse, glabre, avec la base des antennes, le corselet et les pattes d'un roux jaunâtre et les élytres d'un roussâtre fauve; leur base et celle de leur bord extérieur sont noires. Il est très-commun sous les pierres, les mousses, les feuilles tombées à terre, et même sur les fleurs et les feuilles des arbres à fruits. Il court très-vite. Les *oxypores* nommés par Fabricius, *hypnorum*, *abdominalis*, *analis*, *cellaris*, *bipustulatus*, sont aussi des tachypores. Ces insectes sont tous de très-petite taille. (L.)

TACHYSURE. *V.* TASCHYSURE. (B.)

TA-CIM et LAN-TSAO. Les Chinois nomment ainsi la plante qui fournit l'INDIGO, *Indigofera tinctoria*. *V.* CHAM-NHO-LA. (LN.)

TACKAH ou TAGAH. Dans différens dialectes tartares, c'est le nom du BELIER. (DESM.)

TACLOVO. Nom de la TRIDACNE, dans les Philippines. (B.)

TACON. Une des appellations des jeunes SAUMONS. (B.)

TACONNET. Nom vulgaire du TUSSILAGE, *Tussilago farfara*. (DESM.)

TACOROTA. *V.* TACCADA. (LN.)

TACOUROS. Les *nids de fourmis* s'appellent ainsi au Paraguay. *V.* ce mot. (B.)

TACSO et PURUPURU. Selon Joseph de Jussieu, les Péruviens donnent ces noms à deux plantes analogues aux grenadilles (*passiflora*). Jussieu en a fait le type d'un genre qu'il avoit d'abord appelé *murucuia*, puis *tacsonia*, mais que les botanistes n'adoptent pas tous. *V.* TACSONIE. (LN.)

TACSONIE, *Tacsonia.* Genre établi aux dépens des GRENADILLES, mais non adopté par les botanistes. Il renferme une douzaine d'espèces caractérisées par leur calice très-grand, tubuleux, et dont le limbe est divisé en dix découpures colorées. (B.)

TACT ou TOUCHER. Sens le plus universel des animaux, et qui s'exerce par la peau considérée comme organe sensible. *V.* TOUCHER et PEAU. (VIREY.)

TADERI. Nom picard du BRUANT PROYER. (V.)

TADIN. C'est la *nerita tessellata* de Gmelin. *V.* au mot NÉRITE. (B.)

TADORNA. Le tadorne, en latin de nomenclature. (S.)

TADORNE. *V.* l'article CANARD, pour tous les oiseaux de ce nom. (V.)

TÆCKFAT. Nom suédois des PATELLES. (DESM.)

TÆDA. Nom latin du PIN A L'ENCENS. *Voyez* PINUS et TEDA. (B.)

TÆLPI. Il est fait mention, dans quelques anciens livres de voyages, d'un petit quadrupède des régions septentrionales, appelé *tælpi*, et qui paroît être la MARTE ZIBELINE. *V.* ce mot. (S.)

TÆNIA (*ver*). *V.* au mot TÉNIA. (B.)

TÆNIA. Poisson du genre CÉPOLE. (B.)

TÆNIANOTE, *Tænianotus.* Genre de poissons introduit par Lacépède dans la division des THORACIQUES. Il offre pour caractères : un ou plusieurs aiguillons, et point de dentelures aux opercules ; un ou point de barbillons aux mâchoires ; une nageoire dorsale étendue depuis l'entre-deux des yeux jusqu'à la nageoire de la queue, ou très-longue et composée de plus de quarante rayons.

Ce genre renferme deux espèces, dont fait partie le TÆNIANOTE LARGE RAIE, qui a quarante-huit rayons à la nageoire du dos et à celle de l'anus ; la couleur générale bleue ; une raie longitudinale noire et très-large de chaque côté du corps. On le pêche dans les mers voisines de l'Ile-de-France. *V.* pl. R. 9, où il est figuré.

Ce poisson, qui parvient à près de deux pieds de long, a

deux orifices à chaque narine; les yeux peu éloignés; les écailles petites, rudes et dentelées ; un seul aiguillon à la pièce postérieure de chaque opercule ; les nageoires dorsale et pectorales tachées de brun ; la caudale fourchue, avec une tache blanche au lobe inférieur. Quoiqu'il ait de très-petites dents, il vit, d'après l'observation de Commerson, de coquillages et de coraux. Sa chair est peu agréable au goût. (B.)

TÆNIOÏDE, *Tenioïdes.* Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des THORACIQUES. Il présente pour caractères : une nageoire de l'anus ; des nageoires pectorales en forme de disque, et composées d'un grand nombre de rayons ; le corps et la queue très-allongés et comprimés en forme de lame ; le ventre à peu près de la longueur de la tête ; des écailles très-petites ; des yeux à peine visibles ; point de nageoire caudale.

Ce genre ne renferme qu'une espèce que Lacépède a reçue de Hermann, professeur à Strasbourg, et à laquelle il a donné son nom. On ignore sa patrie. *V.* pl. R. 9, où il est figuré.

Son corps est dépourvu d'écailles et aplati comme celui des CÉPOLES. Ses yeux sont si petits, qu'on ne peut les distinguer qu'avec beaucoup de peine, ce qui lui donne quelques rapports avec les PROTÉS et les CÉCILIES (*V.* ces mots.) ; sa tête, comme taillée à facette, offre trois ou quatre barbillons à l'ouverture de la bouche et des raies blanchâtres ; on voit des taches noires sur les nageoires pectorale et anale. (B.)

TÆNIOÏDES. Famille de poissons, qui rentre dans celle appelée PÉTALOSOMES par Duméril. (B.)

TÆNITIS, *Tœnitis.* Genre de plantes de la famille des FOUGÈRES, établi par Schkuhr pour placer deux espèces de PTÉRIDES, qui s'écartent des autres.

Les caractères de ce nouveau genre sont : ligne de fructification aux extrémités des feuilles entre la grosse nervure et le bord ; point d'enveloppe aux capsules.

La PTÉRIDE FOURCHUE, figurée pl. 141 des *Fougères d'Amérique* par Plumier, sert de type à ce genre. (B.)

TÆRN, TERNS. Noms qui signifient *lac*, et donnés par des peuples septentrionaux aux HIRONDELLES DE MER. (V.)

TÆTTING. Nom suédois du MOINEAU. (V.)

TAFALLIE, *tafallia.* Genre de plantes de la dioécie monadelphie, dont les caractères consistent : dans les fleurs mâles, en un chaton oblong, entouré d'anthères sessiles, cunéiformes et imbriquées ; dans les fleurs femelles, en un chaton ovale, charnu, portant deux à quatre fleurs à trois ou cinq découpures imbriquées ; le fruit est un calice propre, petit, tridenté et persistant, un ovaire ovale, trigone, infé-

rieur, à stigmate sessile et trigone; ayant chacun un cône ovale, charnu, à deux ou quatre semences trigones.

Ce genre renferme quatre espèces d'arbres ou d'arbrisseaux du Pérou. (B.)

TAFELSPATH (*Stutz*, Klapr., Karst.; *Schaalstein*, Wern.; *Spath en table*, Haüy; *Tabular-spar*, James.). Substance minérale, lamelleuse, d'un gris jaunâtre ou d'un blanc rosâtre. Elle ne forme point de cristaux isolés, mais des masses composées de prismes entrelacés ou épars dans la gangue, et en mélange avec d'autres substances. La variété prismatique se laisse cliver dans le sens d'un prisme droit à quatre pans, et donne des lames à surface brillante: sa cassure est cependant un peu fibreuse. Ses fragmens rayent fortement le verre, et sont transparens ou translucides. Sa pesanteur spécifique est de 2,85 ou 2,86. Elle est fusible, au chalumeau, en verre blanc. Klaproth en a retiré par l'analyse:

Silice	50
Chaux	45
Eau	5
	100

On l'a trouvée à Orawitza, dans le Bannat de Temeswar; elle y est associée à la grammatite ou amphibole blanchâtre, à l'actinote ou amphibole vert translucide, et au cuivre pyriteux panaché.

La variété d'un gris jaunâtre est plus friable, striée, presque opaque, disséminée par petites parties et enveloppée par de la chaux carbonatée, lamelleuse, bleuâtre, qui contient aussi des cristaux de grenat quelquefois assez gros. Cette variété, qui est presque la seule connue dans les cabinets de minéralogie de Paris, se trouve, même province, dans le Dognasca.

M. Brocchi rapporte à la première variété, et très-probablement avec raison, cette substance rosée, lamelleuse, qu'on trouve dans la lave de Capo di Bove, dont nous avons parlé à l'article MÉIONITE, et que nous avons proposé de nommer *wollastonite*. M. Laugier, qui a bien voulu en faire l'analyse, y a trouvé exactement les mêmes principes que Klaproth indique dans le tafelspath; en outre, nous avons eu occasion de voir depuis un échantillon du tafelspath rose en prismes de la longueur et de la grosseur du doigt, et sa comparaison avec le wollastonite nous a paru devoir les faire réunir et nous faire persister à donner, pour forme primitive, le prisme droit à base carrée ou à peu près, et non pas le rhomboïde, comme le prétend M. Sowerby, d'après

M. Lévis (*Voyez Exotic minéral*, pl. 129, *Lapis wollastonius*). En adoptant ce rapprochement, il est convenable aussi d'abandonner des noms qui, comme ceux de tafelspath et de *schaalstein*, peuvent convenir à beaucoup de pierres très-différentes ; nous leur substituerons celui de *wolastonite*. *V.* ce mot et MÉIONITE.

La variété gris-jaunâtre est tendre, friable ; en la grattant avec une pointe de fer, dans l'obscurité, elle est phosphorescente. Mise dans l'acide nitrique, elle y fait effervescence pendant un instant, et ensuite elle s'y divise en grains qui restent au fond de la liqueur. M. Haüy y a reconnu des joints naturels très-sensibles parallèlement aux pans d'un prisme qui lui a paru rhomboïdal et qui offre des indices de lames dans le sens des deux diagonales de sa coupe transversale. M. Haüy a entrevu en outre des joints obliques à l'axe, qui naissent sur deux arêtes longitudinalement opposées ; on cite des cristaux hexaèdres, prismatiques et tabulaires. (LN.)

TAFELSPATH d'Estner. C'est, dit-on, une variété d'*amphibole grammatite*. Le TAFELSPATH de Gerhard est une variété de la *baryte sulfatée trapézienne*, *à bords arrondis*. (LN.)

TAFFETAS. C'est le *conus tulipa* de Linnæus. *V.* au mot CÔNE. (B.)

TAFFU. Le TATOU est désigné, sous le nom de *taffu*, dans le Voyage de Duret aux Indes occidentales. *V.* TATOU. (S.)

TAFIA. On nomme ainsi, à Saint-Domingue et dans les autres îles françaises de l'Amérique, l'eau-de-vie qu'on retire des écumes et des gros sirops du sucre de cannes. Les Anglais donnent à cette liqueur le nom de RUM. *V.* ce mot et l'article CANNE A SUCRE. (D.)

TAFON. Coquille du genre VOLUTE. (B.)

TAGAC. Le CYGNE porte ce nom à l'île de Luçon, l'une des Philippines. (S.)

TAGADI. La plante représentée sous ce nom, pl. 49 du vol. 12 du Jardin du Malabar, par Rhéede, est une graminée qu'on rapporte à l'*ischœmum muticum*, L. (LN.)

TAGAH. *V.* TACKAH. (DESM.)

TAGAL. C'est le *solen strigillatus*, Linn. *V.* au mot SOLEN. (B.)

TAGAROT. Sorte de FAUCON usité pour la chasse du vol, sous les Valois. J'ignore son nom scientifique. (B.)

TAGAROT. Nom catalan du HOBREAU (V.)

TAGENARIOS et TAGINARI. Noms corrompus de celui d'*attagas*, lesquels, selon Gesner, se lisent dans Sylvaticus. *V.* ATTAGAS. (S.)

TAGÉNIE, *Tagenia*. Genre d'insectes de l'ordre des

coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides.

M. Latreille, en séparant ce genre de celui des *akis*, lui assigne les caractères suivans : antennes filiformes, à articles grenus; les deuxième et troisième un peu plus longs, presque égaux; le dernier un peu plus petit, globuleux; lèvre supérieure apparente; mandibules petites; palpes filiformes; les maxillaires assez avancés, avec le dernier article ovalaire, tronqué; ganache carrée; corps oblong : tête et corselet plus étroits; tête grande, en carré long; corselet figuré de même; abdomen ovalaire; jambes sans épines ou à épines très-petites. M Latreille cite pour exemple l'*akis filiformis* de Fabricius, qui avoit déjà été désigné par Herbst, sous le nom de *stenosis angustata*.

Cette tagénie est étroite, allongée, ponctuée, noire, avec les antennes et les pattes d'un noir-brun. Sa tête est allongée; son corselet est en carré long, un peu rétréci postérieurement, étroit. Ses élytres ont des lignes ponctuées. On le trouve aux environs de Montpellier, en Italie et en Barbarie.

Les mêmes contrées offrent une autre espèce (*minuta*), très-voisine de la précédente, mais constamment plus petite, avec le corselet plus étroit et cylindrique. (o.)

TAGERA. Plusieurs plantes portent ce nom au Malabar, et particulièrement des espèces de *cassia*. Il n'est pas constant que le véritable *tagera*, qui est figuré dans Rhéede, *Malab.* 2, tab. 52, soit le *cassia tagera*, Linn., ou *catipping* des Ceylanais.

Le *Wellia-Tagera* de Rhéede (*Mal.* 6, pl 9-10), est rapporté au *cassia arborescens*, Vahl; et le *ponnam tagera* (pl 52), au *cassia sophera*, L. Il y a encore le *kattu tagera* (9, pl. 30), qu'on croît être l'*indigofera hirsuta*, Linn., mal figuré. (LN.)

TAGET, *Tagetes*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent : en un calice monophylle, tubuleux, denté à son limbe; en un réceptacle nu, portant en son disque des fleurons hermaphrodites, et à sa circonférence quelques demi-fleurons très-larges, femelles fertiles; en des semences garnies de cinq soies persistantes.

Ce genre, dont le DIGLOSSE de H. Cassini et le BOÉBÈRE de Michaux (DYSSODIE, Cavanille) se rapprochent beaucoup, renferme des plantes annuelles à feuilles opposées, ailées, ponctuées, et à fleurs terminales sujettes à devenir doubles. On en compte une douzaine d'espèces, toutes annuelles, originaires de l'Amérique méridionale, et toutes répandant une odeur forte dans la chaleur ou lorsqu'on les froisse. Deux de ces espèces sont cultivées depuis long-temps,

comme ornement, dans tous les jardins, sous le nom d'*œillet d'Inde*.

La première est le TAGET DROIT ou GRAND ŒILLET D'INDE, qui a la tige droite et souvent uniflore. Il s'élève à deux ou trois pieds. Ses feuilles sont ailées, très-découpées et d'un vert clair ; ses fleurs sont grandes, quelquefois grosses comme le poing, ordinairement jaunes et doubles.

La seconde est le TAGET BRANCHU ou PETIT ŒILLET D'INDE, qui a la tige branchue et toujours multiflore. Il s'élève à environ un pied. Ses feuilles sont ailées, très-découpées et d'un vert noir. Ses fleurs ont au plus un pouce de diamètre ; elles sont ordinairement jaunes au milieu, et d'un roux safrané sur les bords.

Ces deux plantes font, chacune à sa manière, un très-bel effet dans les plate-bandes, lorsqu'elles sont en fleur, c'est-à-dire, pendant une partie de l'été et toute l'automne. Elles périssent aux premières gelées. Leur beauté dépend du sol et surtout de la fréquence des arrosemens, attendu que leur végétation est rapide et que, lorsqu'elle est retardée par la sécheresse, la plante reste petite et foible pendant tout le cours de son existence.

Pour se procurer du plant, on en sème la graine, très-clair, sur couche ou dans une terre préparée, et contre un bon abri, dès qu'on ne craint plus les gelées du printemps. Ainsi, l'époque précise dépend du climat qu'on habite. On éclaircit, on sarcle et on arrose aussi souvent qu'il en est besoin. Lorsque les pieds ont acquis quelques pouces de hauteur, on les transplante, avec la motte, dans le lieu qu'ils doivent orner. Quoiqu'en général ils soient peu délicats, ils souffrent toujours un peu de cette opération. Il faut, en conséquence, les garantir du soleil les premiers jours, soit avec un pot cassé, soit avec des feuilles de choux, et ne pas leur épargner les arrosemens, comme on l'a déjà dit. Ils n'ont plus ensuite besoin d'aucun soin particulier.

On doit, lorsqu'on récolte la graine, toujours préférer celle qui se trouve dans la tête principale, c'est-à-dire dans celle qui est au centre et qui a fleuri la première.

On voit, dans les jardins de botanique, quelques nouvelles espèces de *tagets*, remarquables par la délicatesse de leur feuillage, mais encore plus sensibles à la gelée que celles dont il vient d'être fait mention. Une de celles qu'on peut espérer de conserver le plus long-temps est le TAGET PAPPEUX, figuré par Ventenat, pl. 36 des *Plantes du jardin de Cels*. (B.)

TAGETES. Fuchsius paroît avoir fait usage le premier de ce nom, pour désigner nos tagets ou œillets d'Inde (*tagetes*

erecta et *patula*, L.). Il paroît que chez les anciens il étoit synonyme de *matricaria*, suivant Frisius. Néanmoins les œillets d'Inde l'ont conservé jusqu'ici, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, quoique d'origine américaine, les botanistes anciens ont cru y reconnoître l'*othonna* de Dioscoride, le *petilium* de Pline, et le *pedua* des Carthaginois; et c'est sans doute pour cela qu'ils les ont appelés encore *flos africanus* et *tanacetum africanum*. Ventenat pense que *tagetes* est corrompu de *tanacetum*.

Tournefort a le premier établi le genre *tagetes*; Plumier y rapportoit le *kleinia porophyllum*, L.; Breyne, l'*othona tagetes*, L.; P. Browne, le *pectis linifolia*, et Ventenat la plante qui forme le genre *boebera*. *V.* TAGET. (LN.)

TAGINARI. (*V.* TAGENARIOS). C'est encore, chez les Grecs modernes, le nom de l'ATTAGAS. (S.)

TAGIRA. Altération du mot TAGERA. *V.* à cet article. (LN.)

TAGNICATI. C'est, au Paraguay, le PÉCARI. *V.* ce mot. (S.)

TAGOLINE. Plante des Indes mentionnée dans Petiver. C'est le CACALIE A FEUILLES DE LAITRON. (B.)

TAGYARIOS. C'est, dans Suidas, l'ATTAGAS. *V.* ce mot. (S.)

TAGSCHLAFER. Nom allemand de l'ENGOULEVENT. (V.)

TAGUAN. Mammifère rongeur du genre POLATOUCHE. *V.* ce mot. (DESM.)

TAGÜATO. Non que les naturels du Paraguay ont imposé à tous les OISEAUX DE PROIE diurnes. (V.)

TAGUATO-HOBI. Nom que porte au Paraguay l'AIGLE COURONNÉ. (V.)

TAGUATOPARA (*Buse peinte*). Nom que les naturels du Paraguay ont imposé à la *buse mixte à longues taches*. Les Espagnols l'appellent *gavilan atigrado* (*buse tigrée*). *V.* BUSE MIXTE A LONGUES TACHES, à l'article OISEAUX DE PROIE. (V.)

TAGUC. Dans les îles Philippines on donne ce nom à un suc laiteux, qui est un poison très-actif, dont on imprègne les flèches, et qui fait périr les personnes qu'on blesse avec ces armes. L'arbre d'où découle ce suc s'appelle *camandag* ou *camandang*. Il nous est inconnu. (LN.)

TAHA. Nom allemand du CORACIAS. (S.)

TAHALEB. Nom arabe des LENTILLES D'EAU. (LN.)

TAHÉ, TALHE, TUL. Noms allemands du CHOUCAS. (V.)

TAHIE. Espèce de *sarcelle* de Madagascar, indiquée par

Flaccourt (*Voyage*, pag. 165). Ce voyageur s'est borné à dire que le cri du tahie semble articuler son nom, et que ses ailes, son bec et ses pieds sont noirs. (S.)

TA-HOAM et TAY-HOANG. Noms donnés, en Chine, à la rhubarbe (*Rheum barbarum*, L.); on nomme aussi *ta hoam* la rhubarbe palmée (*rheum palmatum*, L.). La première est cultivée dans beaucoup de lieux de la Chine; l'autre ne se trouve que dans le nord de cet empire, en-deçà et au-delà de la fameuse muraille. (LN.)

TAHON. *V.* TAON. (S.)

TAHUA. *V.* PAPEGAI TAVOUA, à l'article PERROQUET, pag. 331. (V.)

TAI. Les Tartares donnent ce nom au POULAIN ou jeune CHEVAL. (DESM.)

TAI ou RABAS. Noms languedociens du BLAIREAU ou TAISSON. (DESM.)

TAIBASCHTA. Dans la colonie des Samoyèdes, établie sur les monts Sajaniens, en Sibérie, c'est le nom du PIKA. *V.* ce mot. (DESM.)

TAIBI. *V.* TAHBI. (DESM.)

TAÏBO. Nom que les naturels de la Guyane donnent à l'*akouchi*, rongeur du genre AGOUTI. *V.* ce mot. (DESM.)

TAIBOA. Poisson du genre GOBIE, que Lacépède a placé dans son genre GOBIOMORE. (B.)

TAHBI, de Marcgrave. C'est le sarigue à longs poils, de Buffon, ou DIDELPHE A OREILLES BICOLORES. D'Azara assure que ce nom brasilien doit s'écrire et se prononcer *tiaïbi*, mot qui, dans la langue du Brésil, signifie *pisser comme s'il pleuvoit*. *V.* l'article DIDELPHE. (DESM.)

TAI-KAM. Espèce de LAITIER (*Polygala glomerata*) qui croît en Chine, dans les lieux incultes, aux environs de Canton. (LN.)

TAI-LAI-THAU. Nom donné, en Chine, à une espèce de GOUET (*Arum esculentum*, L.), qu'on y cultive et qu'on y mange. (LN.)

TAILLIS. On appelle ainsi une certaine étendue de terrain couvert de bois que l'on coupe par le pied, ou de temps en temps, ou à des époques fixées, au-dessous de l'âge de quarante ans. *V.* à l'article BOIS. (D.)

TAILLE-PRÉ. Nom vulgaire de la COURTILIÈRE ou TAUPE GRILLON. (DESM.)

TAIMEMI. Nom de la TRUITE SAUMONÉE, en Sibérie. (B.)

TAIRA ou TAYRA. Quadrupède carnassier, voisin des MARTES, et qui appartient au genre GLOUTON. *V.* ce mot. (DESM.)

TAIRAGI. Espèce d'Huître à perles, qui vit dans les mers du Japon. (B.)

TAIRI. *V.* Ouatiriouaou. (S.)

TAISSON. Nom du Blaireau, en vieux français. *V.* ce mot. (DESM.)

TAISSONNIERO. Dans le midi de la France, on donne ce nom au terrier du Blaireau. (DESM.)

TAIT. L'un des noms vulgaires de la Courtillière. (DESM.)

TAIT-SOU. *V.* Coulicou tait-sou. (V.)

TAITULA. Nom spécifique d'une espèce de Stramoine (*Datura tatula*, L.). (LN.)

TAJAÇU. *V.* Pécari. (S.)

TAJARA. Nom arabe d'une Raie. (B.)

TAJASSOU ou TAJOUSSOU. *V.* Pécari (S.)

TAJOVA (*Diabolus tajovanicus*, de Séba). C'est le Pangolin. (DESM.)

TAKAH. C'est, en Tartarie, le nom du Mouton. (S.)

TAKAIE. Nom de pays du Gecko glanduleux. (B.)

TAKAMAKA. Arbre résineux de Madagascar, qu'on cultive à l'Ile-de-France. C'est probablement un Pin. (B.)

TAKAMAKA FAUX ou Baume focot. *V.* à l'article Peuplier. (LN.)

TAKARANGAI. Les Japonais donnent ce nom au Cauris (*Cyprea moneta*, Linn.). (B.)

TA-KIO HOA. Les Chinois nomment ainsi le Chrysanthème des Indes (*Chrysanthemum indicum*). *V.* Dai-Cuc. (LN.)

TAKJA. Les Tartares Mongoux nomment ainsi le Bouquetin. *V.* Chèvre. (DESM.)

TAKO. Nom des Étoiles de mer, au Japon. (B.)

TAKOURAVES. *Voyez* à l'article Jade néphrite. (LN.)

TAKYDROME, *Takydromus*. Daudin, dans son *Tableau des Reptiles*, faisant partie du *Buffon*, édition de Sonnini, a donné ce nom à un genre qu'il a établi aux dépens des lézards de Brongniart. Ce genre offre pour caractères : un corps long, mince, cylindrique et verticillé, ainsi que la queue, qui est très-longue ; un col étranglé en dessous par un collier écailleux ; une langue longue, extensible et fourchue ; une tête allongée, amincie, à quatre côtés, et couverte, en dessus, de plaques peu nombreuses ; quatre pieds allongés, peu distans, à cinq doigts séparés, minces et onguiculés ; une rangée de grains, ou plutôt de très-petites vésicules poreuses sous chaque cuisse.

Ce genre renferme deux espèces, qui sont le Takydrome

BRUN A QUATRE RAIES et le TAKYDROME NACRÉ A SIX RAIES. Ce dernier est figuré pl. 39 de l'*Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Sonnini. On ignore leur pays natal; mais une note indique qu'ils courent avec une vitesse extrême.

J'ai vu dans le cabinet de l'ancienne académie de Dijon un lézard qui, autant que je puis m'en souvenir, devoit appartenir à ce genre, et former une espèce distincte; car il avoit la queue excessivement longue, et point de bandes longitudinales. (B.)

TALA. Hermann donne ce nom à la CASSE THORE, *Cassia thora*, L. (B.)

TALA d'Arien. Il paroît que le fruit ainsi nommé, est le même que le *pala* de Pline. *V.* PALA. (LN.)

TALABONG. Nom du HÉRON BLANC aux Philippines, selon François Camel. (S.)

TALABRENO ou BLANDO. Noms languedociens de la SALAMANDRE TERRESTRE. (DESM.)

TALADIO. Plante vivace des marais de Madagascar, avec laquelle on teint en noir dans cette île. J'ignore à quel genre elle appartient. (B.)

TALAGAHA. Dans le langage des Cingaliens, dans la presqu'île de l'Inde, ce nom indique le palmier que les botanistes désignent par *corypha umbraculifera*, L. (LN.)

TALAGAS des Ceylanais. C'est le palmier qui, sur la côte du Malabar, est appelé CODDA-PANA (*Corypha umbraculifera*, L.) (LN.)

TALAH. Nom que, suivant Chardin, l'on donne, en Perse, à un grand oiseau, vraisemblablement l'*ibis*. *V.* TANTALE. (S.)

TALAÏ ou TOLAÏ. Espèce de rongeur du genre LIÈVRE. *V.* ce mot. (DESM.)

TALANA des Brames. C'est l'*anavinga* des Malabares, (Rhéede, Mal. 4, tab. 49), qui est le *casearia ovata*, Willd., ou *anavinga-ovata*, Lk. *V.* ANAVINGUE. (LN.)

TALA-NELI. Nom malabare d'une espèce de liseron figurée dans Rhéede (Mal. 11, tab. 55). C'est le *cali-valli* des Brames. Linnæus, Willdenow, etc., le rapportent au *convolvulus medium*, L.; et M. de Jussieu, au *convolvulus hastatus*. (LN.)

TALAO. « Cet oiseau, dit Séba, a le plumage joliment mélangé de vert pâle, de noir, de jaune et de blanc; les plumes de la tête et de la poitrine très-agréablement ombrées de vert pâle et de noir; le bec, les pieds et les doigts d'un noir de poix. » La description de ce *talao* ne peut convenir, dit Buffon, au *septicolor*, auquel Brisson et les méthodistes mo-

dernes rapportent le *talao*. De plus, il n'en a pas les habitudes. (v.)

TALAPIOT. *V*. l'article PICUCULE. (v.)

TALAPOIN. Espèce de singe décrite par Buffon, et qui appartient au genre des GUENONS. *V*. ce mot. (DESM.)

TALARIDE. C'est, à Malte, l'ŒDICNÈME. (S.)

TALASI. Graine de l'Inde, dont certains fakirs font des colliers qui les distinguent des autres. (B.)

TALATAMADO. Nom brame du *palmier* que les habitans du Malabar nomment CARIMPANA. *V*. ce mot. (LN.)

TALAUME, *Talauma*. Genre de plantes établi par Jussieu, pour placer le MAGNOLIER de Plumier. Les fleurs de cet arbre, qui est fort rare à Saint Domingue et îles voisines, sont très-odorantes, et entrent dans la composition d'une des excellentes liqueurs des Iles. Jussieu a donné pour caractères à ce genre : calice de trois folioles pétaloïdes; corolle de neuf à douze pétales ; un grand nombre d'étamines ; ovaires très-nombreux ; fruit en cône, composé de beaucoup de capsules contenant chacune deux semences, attachées à un filament, dont une avorte presque toujours. (B.)

TALC (*Talk*, Wern.; *Talc*, James.). Le talc est une pierre magnésienne, très-onctueuse, qui tient le milieu entre le mica et la stéatite ; il a la structure feuilletée ou lamelleuse de la première de ces substances, et l'onctuosité de la seconde. Nous reviendrons, à la fin de cet article, sur les substances qu'on lui a réunies.

Le talc laisse des traces grises, lorsqu'on le frotte sur une étoffe ou seulement entre les doigts, ce qui prouve qu'il est très-tendre; et, en effet, on le raye très-facilement avec l'ongle, et ses lames s'exfolient très-aisément; elles sont flexibles, mais non pas élastiques comme celles du mica. Il est ordinairement blanc, ou de diverses teintes de vert ou de bleuâtre, et ses lames sont translucides ou même transparentes. Lorsqu'on frotte de la résine avec du talc, elle acquiert l'élasticité vitrée ; ce caractère peut servir à distinguer le talc de plusieurs autres substances onctueuses au toucher et lamelleuses, mais il est difficile à observer, parce que le talc est rarement très-pur.

La pesanteur spécifique du talc varie entre 2,69 et 2,98.

Lorsqu'on essaye cette substance au chalumeau, elle blanchit d'abord, puis fond, mais avec difficulté, en un émail globuleux, blanc mat, quelquefois brunâtre et demi-transparent.

Le talc est composé des principes suivans :

	(1)	(2)	(3)
Silice . . .	61,25 . .	62 . . .	61,75
Magnésie . .	26,25 . .	27 . . .	30,50
Chaux . . .	1,75 . .	0	0,0
Alumine . .	1 . . .	1,50 . .	0,00
Fer oxydé . .	1 . . .	3,50 . .	2,50
Potasse . . .	0 . . .	0 . . .	2,75
Eau	6 . . .	6 . . .	0,25
Perte . . .	0 . . .	0 . . .	2,25

1 et 2. Analyses du talc compacte écailleux, dit craie de Briançon, par Vauquelin; 2. Analyse du talc écailleux du Saint-Gothard, par Klaproth.

Ces trois analyses appartiennent réellement au talc. On ne sauroit être porté à considérer cette substance comme un composé de potassium avec une triple base. En effet la potasse n'a été indiquée que par Klaproth et par une seule analyse. Nous avons vu aussi, aux art. Stéatite et Chlorite, que ces substances contiennent quelquefois de la potasse. Ces différences, que nous considérons comme des anomalies, ne prouveroient-elles pas que la chimie, à elle seule, ne peut servir, en minéralogie, de base à une classification fixe et correcte, comme le désireroient les chimistes partisans des proportions définies? La classe des pierres en offre nombre de preuves; citons seulement les tourmalines.

Nous diviserons le talc en quatre variétés :

1. Le talc lamelleux;

2. Le talc compacte;

3. Le talc prismatique;

4. Le talc terreux.

I. Talc lamelleux (*Talcum albicans, lamellis subpellucidis, flexis,* Wall.; *Gemeiner talc*, Wern.; *Common talc*, James.; *Talc hexagonal et laminaire*, Haüy). Le talc lamelleux est celui qui se présente en cristaux ou en grandes lames, diversement entrelacées. Il est spécifiquement plus léger que le talc compacte; sa pesanteur est de 2,69 à 2,79, d'après Klaproth.

1.° Le *Talc hexagonal*, c'est celui qui se présente en petits cristaux, réguliers, hexagones, lamelliformes, implantés de champ sur leur gangue, et s'imbriquant quelquefois comme les tuiles des toits.

M. Haüy donne pour forme primitive du talc hexagonal, le prisme droit à base rhombe, de 120 et 60 degrés.

Cette variété n'est pas toujours régulière; le plus souvent le tranchant des cristaux est arrondi. Le talc cristallisé est

rare ; la Corse en offre de beaux groupes, mais le peu de dureté de cette substance détruit bientôt la fraîcheur des cristaux ; on en a trouvé également au Saint-Gothard, en Tyrol et en Suède ; sa couleur habituelle est le vert.

2.° Le *Talc vermiforme*. Celui-ci est en petits prismes, raccourcis ou grêles et flexueux ; ils sont tantôt d'un vert-grisâtre et translucide, tantôt d'un vert sombre. On l'exfolie aisément, et l'on a alors des lames transparentes. Cette variété, que quelques minéralogistes ont considérée comme de la chlorite cristallisée, ne diffère point, par sa forme, du talc hexagonal ; elle est très-commune en Piémont, dans la vallée d'Alla ; elle y est associée au pyroxène diopside, au grenat, etc. Au Simplon, et dans d'autres parties du Valais et du Saint Gothard, elle se présente en cristaux vert-bruns, avec le feldspath adulaire, le titane silicéo-calcaire, le titane oxydé, la chaux phosphatée, etc.

3.° Le *Talc contourné*. Celui-ci n'est autre que le précédent, dont les prismes se sont contournés en rond, et forment de petites sphères ou mamelons avec des arêtes circulaires ; la prehnite et le plomb phosphaté offrent la même forme. Cette variété se trouve avec la précédente et dans les mêmes localités.

4.° Le *Talc étoilé*. Dans cette variété, les lames cristallisées se sont groupées vers un centre commun, et forment ainsi des nœuds étoilés. Ce talc se rencontre principalement dans la serpentine, dans les schistes, et dans les roches magnésiennes ; la dolomie du Saint-Gothard en présente qui est d'un beau blanc ; les serpentines du Tyrol et celles de Corse en offrent qui est vert.

5°. Le *Talc laminaire* est en grandes lames flexueuses, brillantes, tantôt solitaires, comme dans la serpentine du Tyrol ou dans celle du Taberg, en Suède ; tantôt réunies en masses et entrelacées, comme dans le talc laminaire du Zillerthall et de l'Oberwald, en Tyrol, commun dans nos collections, et qu'on reconnoît à sa couleur vert-pomme, plus ou moins foncée.

Dans la dolomie du Saint-Gothard on en observe une variété blanche, nacrée, limpide, qui a beaucoup de ressemblance avec la magnésie hydratée de New-Haven, dans le Connecticut ; il est même à croire que l'on reconnoîtra pour magnésie hydratée, quelques variétés de talc laminaire.

6.° *Talc radié* ou *strié*. Ce talc n'est pas en grandes lames, comme les précédens ; il est seulement en rayons squameux, diversement fasciculés et rayonnés ; il y en a de bronzé,

à Arendal, en Norwége; de brun, en Tyrol; de blanc ou verdâtre et nacré, au Saint-Gothard.

Saussure donne la description, § 1912, d'une variété de talc strié du Saint-Gothard. Elle est d'un blanc verdâtre, composée de parties allongées, cunéiformes, qui aboutissent à un centre commun. Ces espèces de rayons forment un cercle aplati de deux pouces et demi de diamètre; le dessous de la base de ces cônes est tapissé d'ébauches imparfaites de cristaux crétés, noirs en dehors, mous, composés de lames intérieurement blanches, d'un éclat très-vif et demi-transparentes lorsqu'on les considère isolément. Exposées au chalumeau, elles brillent d'abord d'un éclat verdâtre, et puis fondent en un émail d'un blanc mat. La surface de cet émail, rapporte Saussure, vue à une forte lentille, paroît cristallisée; du moins est-elle relevée par des arêtes rectilignes, qui se croisent sous des angles de 60 et 120 degrés, et forment ainsi fréquemment des ébauches d'étoiles à six rayons.

7.° *Talc écailleux.* Celui-ci est en masses solides formées d'une multitude de petites écailles nacrées ou satinées dans le même sens. Il est souvent schisteux, c'est-à-dire, fissile; il fait le passage du talc cristallisé au talc compacte; il est blanc-grisâtre, ou jaunâtre, ou verdâtre, ou même roussâtre; il est fréquemment traversé par des cristaux d'une autre substance; celui du Saint-Gothard est traversé de disthène et de staurotide; celui connu sous le nom de *craie de Briançon*, offre des prismes d'amphibole gris ou grammatite. Plusieurs variétés du Saint-Gothard et du Tyrol contiennent de nombreux prismes d'actinote, c'est-à-dire, d'amphibole vert, transparent, et de tourmaline.

II. Talc compacte ou endurci (*Verhaerteter talk*, Wern.; *Indurated talc*, James.). Ce talc est amorphe, massif. Son grain est luisant ou perlé. Ses fragmens sont translucides sur les bords. Il se casse plus aisément dans un sens; alors on lui reconnoît une structure sensiblement schisteuse et imparfaitement feuilletée, quelquefois fibreuse ou rayonnée. Ses couleurs sont les mêmes que celles du talc lamelleux; mais il est presque toujours d'un gris verdâtre. Sa pesanteur spécifique est de 2,98, selon Wiedmann. Il enveloppe diverses sortes de pierres: l'asbeste, l'amphibole, la tourmaline, le fer sulfuré, le fer oxydulé, le mica, etc., et se trouve dans nombre d'endroits. On appelle talc schisteux ses variétés feuilletées.

III. Talc prismatique (*Stangliger talc*, Karst.; *Columnar talc*, James.). Ce talc, qui n'est peut-être pas une variété de talc, mais peut-être une sorte de stéatite, se trouve en concrétions prismatiques à quatre ou six pans, d'un vert pomme

ou d'un gris verdâtre. Il est opaque, mais jouit d'un éclat résineux. Sa cassure longitudinale est fibreuse, celle en travers est écailleuse.

IV. Talc terreux (*Erdischer talk*, W.). Werner donne ce nom à des variétés de talc qui sont en petites masses terreuses, friables, ou en couches superficielles, pulvérulentes, blanches, verdâtres ou rougeâtres. Il cite pour exemple le talc terreux des environs de Freyberg en Saxe. On y rapporte aussi un talc terreux de Sylva en Piémont, et un autre de Mérowitz en Bohème; mais celui-ci est considéré, par quelques minéralogistes, comme de la chlorite blanche terreuse; John l'appelle talcite, et en a donné l'analyse. *V.* à l'article Nacrite (où elle est rapportée) l'observation à laquelle elle donne lieu.

Le talc appartient aux montagnes de première formation et à celles de transition. Il y forme des couches puissantes, et se trouve aussi dans les lits d'autres substances, comme dans les dolomies, les roches calcaires, les serpentines, les gneiss, les micaschistes, les porphyres, les schistes, la chaux sulfatée. Il est la base de plusieurs roches particulières; par exemple, du *talkschieffer* de Werner, ou *roche talqueuse, schisteuse*, ou *talc schisteux*, qu'on a nommé plus récemment *stéaschiste*; nom qui n'est pas complétement exact, puisqu'il donneroit à croire que la stéatite seule est la base de cette roche.

Le talc est commun dans toutes les chaînes de montagnes où les roches magnésiennes et amphiboliques abondent. Le talc lamelleux et ses variétés se rencontrent dans plusieurs parties des Pyrénées et des Alpes, du Dauphiné, de la Suisse, du Piémont, du Tyrol (Oberwald, Zillerthal près Salzbourg); en Saxe (Zoéblitz, Schwarzenberg, Ehrenfriedersdorf); en Silésie; en Belgique; en Bohème, à Mérowitz; en Suède, à Taberg et autres endroits; en Norwége; en Écosse, dans les provinces de Banff, d'Aberdeen, Perth, les îles Schetland; aux Etats-Unis, dans les provinces de Maryland, de Pensylvanie, de Massachusset, de Maine, de New-Jersey, etc.

Le talc lamelleux (excepté sa variété écailleuse) ne se trouve qu'en petites masses ou superficiellement, et il ne forme à lui seul, ni filons, ni lits, ni couches, quoiqu'il serve quelquefois de gangue au grenat, au quarz, au feldspath, à la chaux carbonatée magnésifère.

Il n'en est pas de même du talc en masses écailleuses et du talc compacte: ces deux variétés forment à elles seules des couches puissantes. Elles sont infiniment plus répandues, et servent même souvent de gangues au talc lamelleux. La va-

riété compacte abonde danstous les endroits où l'on observe de la serpentine et de la stéatite, et par conséquent dans les Alpes piémontaises et du Valais; en Tyrol (au Greiner dans le Vinstlaw); en Styrie, à Mautern; en Autriche, à Carlstein; en Basse-Hongrie, à Heinst; en Saxe; en Italie, à l'Imprunetta près Florence, et à Montenero près Livourne; en Corse et dans les autres pays que nous avons cités plus haut.

Le talc sert à quelques usages. On nomme *talc de Venise* la variété laminaire blanc-verdâtre qu'on recueille au Zillerthal et dans l'Oberwald en Tyrol, et qu'on transporte à Venise où l'on s'en sert pour fabriquer le rouge dont les dames se servent, et qui doit sa couleur à la cochenille ou carmin, ou bien au carthame qui donne un rouge de qualité inférieure. On emploie aussi pour cette fabrication la *craie de Briançon*, qui est un talc écailleux que les Briançonnais tirent de Prasles, en Piémont, selon le docteur Bonvoisin. Pour faire le *rouge*, on broie, dans un mortier de serpentine, du talc déjà réduit en poudre fine et une certaine quantité de carmin avec un peu d'huile de benjoin. Le rouge donne de la douceur à la peau, et n'est point pernicieux comme certaine poudre qu'on lui substitue quelquefois. Les anciens Romains connoissoient ce cosmétique, et ils coloroient le talc en pourpre avec la liqueur du buccin qui produisoit cette précieuse couleur. On fait usage du rouge pour donner, par le poli, la couleur de la chair aux figures en plâtre. Les Persans emploient le talc blanc réduit en poudre et mêlé avec de la chaux et de l'eau, pour blanchir les murs de leurs maisons et de leurs jardins, lorsqu'ils veulent leur donner une belle apparence.

Les Chinois font piler le talc, et puis le mêlent avec du vin et le boivent comme un cordial propre à guérir les maladies et propre à faire vivre long-temps. Dans tous les temps, les médecins d'Europe ont prescrit le talc dans la dyssenterie et dans les affections hémorroïdales.

Le talc compacte est employé, en guise de craie, par les charpentiers, les menuisiers, les tailleurs, les chapeliers et les vitriers. Les traits qu'il laisse sur les objets ne s'effacent pas aussi aisément que ceux faits avec la craie ordinaire, et ne se dissolvent pas dans l'eau comme ceux-ci; c'est de cet usage que cette pierre a reçu, en Italie et en Espagne, le nom de *craie des tailleurs*, *des vitriers*, etc.

L'on emploie quelquefois le talc compacte réduit en poudre, pour nettoyer les ustensiles de cuisine et pour dégraisser la soie.

Le docteur Kid fait observer que si l'on fait sur du verre, et avec du talc compacte, une trace imperceptible même à la

loupe, elle paroît aussitôt qu'on y expire dessus l'haleine. Dans cette circonstance, le phénomène paroît dû à l'absorption, par le talc, de l'humidité contenue dans l'air expiré.

Le talc, considéré minéralogiquement, est extrêmement difficile à séparer du mica, de la stéatite, de la serpentine et de la chlorite.

Il passe au mica par les variétés lamelleuses, qui ont l'aspect du mica, et le mica offre, de son côté, ses variétés magnésiennes qui complètent ce passage, si même on ne doit pas les regarder comme des talcs plutôt que comme des micas.

Le talc s'unit insensiblement à la chlorite par ses variétés lamelleuses et écailleuses qui ont la mollesse, la douceur et l'éclat nacré de cette substance. Ce talc chloriteux est même fort commun, et c'est lui qui constitue la majeure partie des roches dites *talqueuses* des Alpes, comme l'a très-bien fait voir M. Brochant. Associé au feldspath, au quarz, au grenat et quelquefois au mica, il forme de puissantes masses et même des corps de montagnes. La roche talco-chloriteuse granatifère de Saint-Marcel et de Fenis, dont on fait les meules de moulins en usage dans la haute vallée d'Aoste, n'est qu'une variété de ces talcs intermédiaires entre le talc et la chlorite. Les variétés du talc terreux, particulièrement celles du Brésil qui sont blanches, lient encore cette substance à la chlorite.

Le talc compacte et la stéatite proprement dite ainsi que les serpentines, et surtout les serpentines noble et ollaire, offrent encore beaucoup de passages de l'un à l'autre, et souvent se trouvent dans les mêmes gisemens.

Il ne faut donc pas être surpris si les minéralogistes, avant Werner, ont confondu et nommé *talc* toutes les substances que nous venons de citer, et si, même encore de nos jours, on a laissé subsister une pareille réunion qui a peut être peu d'inconvéniens, puisqu'on sera toujours forcé de rapprocher ces pierres les unes des autres; quelles que soient d'ailleurs les différences que pourroient faire reconnoître leurs compositions chimiques, lorsqu'elles seront mieux connues; car les caractères physiques qui leur sont communs étant très-nombreux, ils détermineront nécessairement la classification de ces substances.

M. Haüy, qui est de l'opinion qu'on doit réunir toutes ces substances, les présente ainsi classées, sous le nom générique de *talc*.

Talc hexagonal. . . . *V.* Talc lamelleux, var. 1. hexagonal.

Talc laminaire. . . . *V.* Id., var. 5, laminaire.

Talc écailleux. . . . *V.* Id., var. 7, écailleux et Talc compacte.
Talc radié . . . . . . *V.* Id., var. 6, radié.
Talc Stéatite . . . . *V.* Stéatite, et Serpentine noble.
Talc ollaire. . . . . *V.* Serpentine ollaire.
Talc Chlorite . . . *V.* Chlorite.
Talc zographique. . . *V.* Terre de Vérone.
Talc pseudomorphique. *V.* Stéatite pseudomorphique.
Talc graphique. . . . *V.* Stéatite pagodite.
Talc granuleux. . . . *V.* Nacrite.

Le mot *talc* a eu autrefois une extension encore plus grande, il paroît que ce nom dérive du mot allemand *talg*, qui signifie *suif*. On l'a d'abord appliqué à des pierres onctueuses ou grasses au toucher, au nombre desquelles se trouve le mica, substance remarquable par sa structure lamelleuse, et qui se divise avec facilité en lames éclatantes; caractère qui se trouve dans la chaux sulfatée laminaire, et qui explique pourquoi elle a été appelée aussi *talc*. (LN.)

TALC ACTINOTE (*Talcum actinotus*, Wern.). C'est l'ACTINOTE, variété de l'amphibole. (LN.)

TALC ARGENTÉ (*Talcum argenteum*). C'est une variété du TALC LAMELLEUX et le NACRITE. (LN.)

TALC ASBESTE (*Talcum asbestus*, Wern.). C'est l'espèce *asbeste*, y compris l'*amiante*. (LN.)

TALC BLEU (*Talcum cyanites*, Wern.). C'est le DISTHÈNE. (LN.)

TALC BLANC (*Talcum album*). Kentmann désigne ainsi la *chaux sulfatée fibreuse*; mais ce nom est aussi celui d'une variété blanche du *talc lamelleux*. (LN.)

TALC DES BOUTIQUES (*Talcum officinarum*). C'est le talc dont on faisoit usage en médecine autrefois. (LN.)

TALC DE BRIANÇON. Variété du *talc laminaire écailleux*, plus connue sous le nom de *craie de Briançon*. (LN.)

TALC CHLORITE (*Talcum chlorites*) L. Gmelin, Wiedemann et Haüy désignent ainsi la CHLORITE. (LN.)

TALC CORNÉ (*Talcum corneum*). Suckow comprend sous ce nom l'amphibole dit *hornblende* par les Allemands, et l'hypersthène du Labrador. Linnæus appeloit *talcum corneum* une roche amphibolique schisteuse. (LN.)

TALC COSMÉTIQUE ou des BOUTIQUES. C'est le talc laminaire avec lequel on prépare le rouge à Venise et à Briançon. *V.* TALC. (LN.)

TALC CYANITE (*Talcum cyanites*, Wern.). *V.* DISTHÈNE. (LN.)

TALC ÉCAILLEUX. M. Haüy désigne sous ce nom le *talc lamelleux écailleux*. (LN.)

TALC ÉCUME DE MER (*Talcum spuma maris*, Gm.) C'est la *magnésie carbonatée silicifère spongieuse*. (LN.)

TALC ENDURCI. *V.* TALC COMPACTE à l'article TALC. Forster donne ce nom à la SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

TALC FARINEUX. *Voy.* TALC PULVÉRULENT ci-après. (LN.)

TALC A FOULON (*Talcum fullonum*, Wern.). *V.* ARGILE A FOULON. (LN.)

TALC GRAPHIQUE, Haüy. *V.* STÉATITE PAGODITE. (LN.)

TALC GRANULAIRE DE SIBÉRIE. M. Tondi, dans sa classification des roches, donne ce nom à la roche qui sert de gangue au plomb chromaté rouge, à Bérésof en Sibérie. (LN.)

TALC GRANULEUX, Hauy. C'est la CHLORITE BLANCHE NACRÉE ou NACRITE. (*V.* ce dernier mot.) (LN.)

TALC LAMELLAIRE (*Talcum lamellare*, Linn.). Variété feuilletée d'une roche amphibolique. (LN.)

TALC LARDITE (*Talcum lardites* de Suckow). C'est la *pierre de lard*. *V.* STÉATITE. (LN.)

TALC LIGNIFORME. *V.* STÉATITE COMMUNE FIBREUSE. (LN.)

TALC LITHOMARGE (*Talcum lithomarga*. L.). *V.* LITHOMARGE. Wiedemann et Suckow donnent ce même nom à l'*écume de mer* (meerschaum), variété de la MAGNÉSIE CARBONATÉE SILICIFÈRE. (LN.)

TALC DE LUNE (*Talcum lunæ*). Wallerius indique sous ce nom une variété blanche de TALC LAMELLEUX. (LN.)

TALC DE MOSCOVIE ou DE RUSSIE. On a donné ce nom au *mica* en grandes lames qu'on apporte de Sibérie.

TALC DE MONTMARTRE. On a donné ce nom et celui de *miroir d'âne* à la chaux sulfatée lenticulaire à grandes lames spéculaires, qu'on trouve dans les carrières à plâtre de Montmartre, et ailleurs aux environs de Paris. De la Hire, dans ses expériences, désigne la chaux sulfatée par le nom de *talc*. (LN.)

TALC MURIATIQUE (*Talcum muriaticum*). On a donné ce nom autrefois au JADE. (LN.)

TALC NÉPHRÉTIQUE. *Voyez* à l'article STÉATITE, page 131. (LN.)

TALC NÉPHRITE (*Talcum nephrites*, Wern.; *Talcum nephreticum*). C'est le *jade néphrite*, et quelquefois la *stéatite verte*. (LN.)

TALC NOIR (*Talcum nigrum*). C'est la SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

TALC OCTAÈDRE (*Talcum octaedrum*). Wallérius

donne ce nom au fer oxydulé octaèdre, qu'on trouve dans la *chlorite schisteuse*, et dont la surface est ordinairement enduite de chlorite : tel que le fer oxydulé octaèdre de Fahlun. (LN.)

TALC OLLAIRE, Haüy (*Talcum ollare*, Wiedem. ; *T. ollaris*, Gmel.). *V.* SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

TALC OPAQUE (*Talcum opacum*, L.). *V.* SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

TALC DE PASSY. De la Hire a donné ce nom à la *chaux sulfatée* qu'on trouve à Passy près Paris. (LN.)

TALC PLASTIQUE (*Talcum plasticum*). Werner a désigné ainsi autrefois l'ÉCUME DE MER, variété de magnésie carbonatée silicifère. (LN.)

TALC A PORCELAINE (*Talcum porcelaneum*, L. Gmel.). C'est le KAOLIN ou TERRE A PORCELAINE. (LN.)

TALC PSEUDOMORPHIQUE, Haüy. *V.* STÉATITE COMMUNE PSEUDOMORPHIQUE, à l'article STÉATITE. (LN.)

TALC PULVÉRULENT. C'est la substance blanche et farineuse que Fabroni a nommée FARINE FOSSILE. *V.* cet article. (LN.)

TALC RADIÉ (*Talcum radiatum*). Il y a plusieurs sortes de pierres sous ce nom, indépendamment du vrai talc radié. (*V.* TALC LAMELLEUX). Louis Gmelin l'applique à la GRAMMATITE, Suckow à l'ACTINOTE ; il y a ensuite le *talc radié* bleu de Suckow ou DISTHÈNE, le talc radié vitreux du même et de Wiedemann, qui est l'ÉPIDOTE ACICULAIRE. (LN.)

TALC RUBRICA, de Linnæus. C'est le *Rœthel* des Allemands ou *Sanguine*, variété du fer oxydé. (LN.)

TALC SCHISTEUX ou GRIS-VERDATRE, de De Born. C'est la *chlorite fissile* ou *schisteuse* (*V.* CHLORITE.) On a donné aussi ce nom aux roches de talc compacte ou écailleux fissile. *V.* TALC et STÉASCHISTE. (LN.)

TALC SMECTITE (*Talcum smectis*). Selon Linnæus, ce nom désigne l'argile infusible, ou smectite, ou terre à foulon, et la stéatite. (LN.)

TALC SPATHIQUE pour *Spath du talc*. C'est la chaux carbonatée magnésifère cristallisée qui se trouve dans le talc. (LN.)

TALC STÉATITE, Haüy. *V.* STÉATITE COMMUNE ENDURCIE, à l'article STÉATITE. Werner, avant d'établir sa méthode minéralogique, avoit désigné le stéatite par *Talcum steatites*. (LN.)

TALC STRIÉ (*Talcum striatum*). Woodward désigne ainsi la *chaux sulfatée fibreuse*. Rinmann donne ce nom à la *hornblende fibreuse*. (LN.)

TALC TERREUX (*Talcum terreum*). Forster donne ce nom au *talc terreux* et à la *chlorite*; et Gerhard à la CHAUX

CARBONATÉE NACRÉE PULVÉRULENTE (le *schaumerde* des Allemands). (LN.)

TALC TRÉMOLITHE (*Talcum tremolithus*, Wern.). C'est la GRAMMATITE, variété de l'amphibole. (LN.)

TALC DE VENISE (*Talcum venetum*). C'est le talc laminaire qu'on transporte des montagnes du Tyrol à Venise, et qui y est employé pour frabriquer le rouge; il est laminaire et verdâtre. Estner donne aussi ce nom à une variété de talc compacte. (LN.)

TALC VERT. Les voyageurs donnent souvent ce nom à une substance verte très-dure, dont les sauvages font leurs haches et leurs casse-têtes, et qui paroît être un JASPE. (DESM.)

TALC ZOGRAPHIQUE, H. *V.* TERRE DE VÉRONE. (LN.)

TALCHIQUATLI. Nom mexicain d'un DUC de la Nouvelle-Espagne. *V.* HIBOU CHOLIBA, à l'art. CHOUETTE. (V.)

TALCITE. Kirwan, John, etc., ont donné ce nom à la *chlorite nacrée* ou *nacrite* (*V.* ce mot), comprise autrefois par les minéralogistes, avec le talc terreux. Avant Kirwan, on appeloit *talcite* des variétés de stéatites feuilletées, ou plus arides et plus compactes que les autres, comme on peut le voir dans Wallerius et dans les lettres de Demeste. Cartheuser y comprenoit encore des variétés de talc écailleux; et des minéralogistes plus anciens, des matières terreuses volcaniques. (LN.)

TALCO-STÉATITES. On a quelquefois désigné ainsi la STÉATITE. (LN.)

TALCUM. Nom latin des talcs. Rumphius et Woodward le donnent à la chaux sulfatée laminaire, et de la Hire à la chaux carbonatée spathique, transparente, telle que le spath d'Islande. Dans les ouvrages de minéralogie de Linnæus, de Wallerius, de Wiedemann, ce nom a une acception très-étendue; car il désigne non-seulement le talc, la stéatite, la chlorite, mais encore la magnésie carbonatée, dite écume de mer, les terres à foulon, la lithomarge, les amphiboles actinote et grammatite, la pierre ollaire (serpentine ollaire), quelquefois la serpentine, la chaux carbonatée nacrée, la chaux carbonatée magnésifère, l'asbeste, le disthène, etc. *V.* les articles TALC. (LN.)

TALCUM PICTORIUM. Wallerius donne ce nom à la variété du talc endurci, qui laisse des traces comme la craie. (LN.)

TALERA ou TALEVA. *V.* PORPHYRION. (S.)

TALES. Espèce de CITROUILLE dont on mange fréquemment au Sénégal. (B.)

TALÈVE. *V.* PORPHYRION. (V.)

TALGOI. C'est, dit l'anglais Robert Percival, auteur

d'un nouveau Voyage à l'île de Ceylan, une espèce de *fourmilier*. Comme tous les animaux du même genre, il attrape les fourmis en faisant pénétrer sa langue gluante dans une fourmilière, et en la retirant dans sa bouche lorsqu'elle est suffisamment chargée de ces insectes. (Tome 2, page 87 et 88 de la Traduction française.)

Le *talgoi* est, selon toute apparence, l'ORYCTÉROPE ou *Myrmecophaga capensis* de Gmelin. (DESM.)

TALGSTEIN des Allemands. Ce nom, qui signifie littéralement *pierre de suif*, appartient à la stéatite. Le *bergtalg* d'Estner est le *talc compacte*. (LN.)

TALH. Nom de l'arbre qui, dans le Sennar, donne la GOMME ARABIQUE. *V.* ACACIE. (B.)

TALHE. L'un des noms allemands du CHOUCAS. (V.)

TALI. *V.* PERIN-CURIGIL. (LN.)

TALICHOO. Nom vulgaire du SISYMBRE A FEUILLES DÉCOUPÉES. (B.)

TALIC DAMA. Plante figurée dans Rhéede. C'est la TASSOLE DIFFUSE. (B.)

TALIGALE, *Amasonia*. Plante de Cayenne à feuilles alternes, ovales, terminées en pointe, dentelées et velues, à fleurs disposées en panicules terminales et accompagnées de bractées, qui forme, selon Aublet, un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des gattiliers.

Ce genre, réuni aux AMASONIES par quelques botanistes, n'en diffère pas; il offre pour caractères : un calice monophylle, concave, à quatre ou cinq dents; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube long, à cinq angles, et divisé en cinq lobes inégaux, aigus et recourbés; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, sphérique, surmonté d'un style à stigmate bifide; une baie à une seule loge, contenant deux osselets monospermes.

Le *taligale* se trouve très-fréquemment à Cayenne. (B.)

TALIIR-KARA. Grand arbre du Malabar, qui est toujours vert, et dont on ne connoît pas encore les parties de la fructification. L'écorce de sa racine a une odeur forte et un goût astringent. (B.)

TALIN, *Talinum*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des portulacées, qui offre pour caractères : un calice de deux folioles; une corolle de cinq pétales; environ douze étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à trois stigmates; une capsule trivalve, qui renferme plusieurs semences attachées à un placenta presque globuleux, libre, spongieux, attaché au fond de la capsule.

Ce genre, qui a été appelé RULINGIE par Ehrhard, et ORYGIE par Forskaël, et auquel le genre COSMIE a été réuni,

renferme des plantes herbacées ou frutescentes à feuilles alternes, un peu épaisses, munies quelquefois de poils dans leurs aisselles, et à fleurs terminales disposées en grappe ou en panicule. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs ont fait partie des POURPIERS. Quelques-unes sont figurées dans le superbe ouvrage des *Plantes grasses* de Redouté.

Les plus communes de celles de ces espèces qui se voyent dans les jardins de botanique, sont :

Le TALIN TRIANGULAIRE, qui a les feuilles planes, canaliculées, cunéiformes, émarginées, mucronées, et les fleurs à pédoncules triangulaires. Il est vivace et se trouve sur le bord de la mer, dans l'Amérique méridionale.

Le TALIN ANACAMPSEROS, qui a les feuilles ovales, convexes en dessus, et les pédoncules cylindriques. Il vient du Cap de Bonne-Espérance, où il s'élève à peine à un demi-pied, et se fait remarquer par ses belles fleurs rouges.

Le TALIN FRUTIQUEUX, qui a les feuilles presque ovales, planes, émarginées ; les corymbes terminaux ; les calices à cinq folioles ; la tige droite et frutiqueuse. Il se trouve sur les bords de la mer en Amérique. Sa tige acquiert la grosseur du bras, mais ne s'élève pas à plus de deux à trois pieds. Son aspect est très-pittoresque. (B.)

TALIO-CEBO. Nom de la COURTILIÈRE, en Languedoc. (DESM.)

TALI-PARITI. Espèce de KETMIE (*Hibiscus tiliaceus*, L.), sur la côte de Malabar. *V.* PARITI. (LN.)

TALIPOT. C'est le LATANIER à Ceylan. (B.)

TALI-PULLI. C'est, dans Rhéede, l'EPHÉMÈRE DU MALABAR (*tradescantia malabarica*, L.) (B.)

TALISAFER et TALISFAR. Les Arabes donnoient ces noms au MACIS, selon Avicenne. (LN.)

TALISIER, *Talisia.* Arbrisseau à feuilles alternes, pinnées avec impaire, à folioles nombreuses, alternes, entières, ovales, et terminées par une longue pointe ; à fleurs roses disposées en panicules axillaires ou terminales.

Cet arbrisseau forme, dans l'octandrie monogynie et dans la famille des saponacées, un genre qui a pour caractères : un calice à cinq divisions aiguës ; une corolle de cinq pétales ovales, ayant, à leur base interne, autant d'écailles velues ; huit étamines ; un germe supérieur, à style court et à stigmate obtus.

Le fruit est à quatre loges, mais du reste incomplétement connu.

Le talisier vient dans les forêts de la Guiane. Jussieu pense que le genre ACLADODE doit lui être réuni. (B.)

TALITRE, *Talitrus.* Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, ayant pour caractères : corps comprimé ; quatorze pattes ; quatre antennes, composées d'un pédoncule de trois articles, dont le premier plus court, et d'un filet terminal, simple, allant en pointe, divisé en plusieurs petites articulations ; deux de ces antennes insérées au-dessus de l'intervalle qui sépare les deux autres, rapprochées, plus courtes que le pédoncule de celles-ci, plus internes, avec le filet conique ; celui des inférieures long et sétacé.

J'ai séparé, le premier, ces crustacés du genre CREVETTE, *gammarus*, que Pallas (*Spicil. zool.*) ne distingue point de celui d'*oniscus* ou *cloporte.* Mais dans les caractères que je lui avois assignés, j'avois employé une considération, celle de la forme des quatre pattes antérieures, qui peut, par d'autres applications, entraîner de grands abus ; car ces parties sont si variées dans les amphipodes, que l'on pourroit faire presque autant de genres qu'il y a d'espèces. On en a une preuve dans le travail, d'ailleurs original et très-estimable, que le docteur Léach a publié sur cet ordre de crustacés et celui des isopodes. On ne peut nier l'exactitude des caractères des nouvelles coupes génériques qu'il y a établies; mais on voit, avec peine, que la plupart de ces coupes ne renferment qu'une à deux espèces. Il est bien probable que leur étendue augmentera, lorsque les naturalistes feront pour le pays qu'ils habitent, ou dont ils étudient les productions, ce que M. Léach a fait pour le sien ; mais ces anticipations sur la science nuisent à la méthode. Tels sont les motifs qui m'ont engagé à exclure des caractères distinctifs des talitres, la forme des pattes antérieures de ces crustacés. Les ORCHESTIES, *Orchestia*, de cet observateur, sont par-là réunies aux talitres. On en éloignera le talitre *tacheté de rouge*, de M. Risso, puisque les antennes supérieures de cette espèce sont presque aussi longues que les inférieures.

Les talitres, nous dit-il, se tiennent réunis en troupes et se cachent sous les plantes que la mer amoncelle sur le rivage. Leur nombre est toujours fort considérable dans les endroits qu'ils fréquentent, et le saut rapide qu'ils font au moment où ils se meuvent, les fait facilement remarquer.

Selon M. Bosc, les talitres, bien différens en cela des *crevettes*, sont plus souvent hors de l'eau que dedans, du moins pendant l'été. Ils aiment à se tenir sur la ligne des marées ordinaires, c'est-à-dire dans les lieux qui ne sont couverts d'eau qu'à la mer montante. Toutes les fois que sur diverses côtes maritimes, tant d'Europe que d'Amérique, il a enlevé des pierres ou les déjections de la mer sous lesquelles ces petits crustacés se tiennent pendant le jour à l'abri du soleil et dans

une humidité nécessaire à leur existence, il a observé qu'ils se sauvoient avec une telle vivacité de sauts, que de plusieurs centaines s'offrant à ses regards, à peine pouvoit-il saisir deux ou trois individus. Pour exécuter ces mouvemens, ils replient sous leur corps les appendices de leur queue, et les débandent à volonté, positivement comme les *podures*, parmi les insectes. Ils donnent, si on peut se servir de cette expression, de continuelles chiquenaudes au sol sur lequel ils se trouvent.

Les talitres vivent d'animaux plus petits qu'eux, ou de corps morts rejetés sur le rivage par les flots. Ils sont eux mêmes la proie de grand nombre de poissons et d'oiseaux aquatiques. Ils forment aussi un excellent appât pour prendre les petits poissons à la ligne. Ainsi que les autres crustacés, ils changent de peau en été, opération qu'ils exécutent très-promptement. Les mâles, dit M. Bosc, portent leurs femelles, plus petites qu'eux, entre les pattes, et ce fardeau ne les empêche pas de sauter. Suivant M. Risso, les femelles pondent plusieurs fois dans l'année; fait qui me semble avoir besoin de confirmation. Elles portent leurs œufs sous des écailles de la poitrine, et lorsqu'ils sont éclos, ils s'attachent aux appendices ou fausses pattes du dessous de la queue, et y restent jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour chercher leur nourriture.

I. Les deux pattes antérieures plus grandes que les deux suivantes, allant graduellement en pointe, ou simplement onguiculées (sans pince); celles-ci terminées par deux articles très-comprimés, et dont le dernier en forme d'onglet membraneux et obtus.

Les TALITRES, *talitrus*, de M. Léach.

TALITRE SAUTERELLE, *Talitrus locusta*, *Oniscus locusta*, Pall. *Spicil. Zool.*, fasc. 9, tab. 4, fig. 7. Il est d'un cendré rougeâtre, avec les antennes presque fauves, hérissées, ainsi que les dernières pattes, de petits poils, un peu plus longues que le corps dans les mâles, plus courtes dans les femelles. Pallas avoit bien remarqué la forme des pattes de la seconde paire; il dit qu'elles sont grêles, mutiques et comme atrophiées. Cette espèce est très-commune sur toutes les côtes de l'Océan.

II. Les quatre pattes antérieures terminées par une pince comprimée en griffe; celles de la seconde paire beaucoup plus fortes, avec la griffe du bout, longue, arquée, et s'appliquant sur la tranche aiguë et antérieure de la main; cette tranche unidentée dans les femelles.

Les ORCHESTIES, *Orchestia*, de M. Léach.

TALITRE GAMMARELLE, *Talitrus gammarellus*, Latr., Risso; *Orchestia littoreus*, Léach. J'ai rapporté à cette espèce l'*oniscus gammarellus* de Pallas, *Ibid.* tab. ead. fig. 8. Il dit, il est vrai, que la pince de la seconde paire de pattes n'a pas de doigt, *adactyla*; mais cela est invraisemblable, parce que, sans

l'existence de ce doigt ou de cette griffe, la pince ne serviroit à rien. Comme la griffe, dans l'état de repos, est appliquée contre la main, et qu'elle ne fait qu'un corps avec elle, cet observateur ne l'aura pas aperçue.

Le TALITRE TERRESTRE, de M. Bosc, pl. M. 10 bis, 9, de cet ouvrage, et qu'il nomme GRILLON, *Gryllus*, dans son *Hist. nat. des crust.*, tom. 2, pag. 152, est une espèce d'*orchestie*. (L.)

TALK. Nom allemand des TALCS. *Voy.* ces articles. (LN.)

TALKERDE. Nom allemand de la MAGNÉSIE; Lenz le donne à la CHLORITE BLANCHE. Le *reine talkerde* de Werner et des autres minéralogistes allemands, est la MAGNÉSIE CARBONATÉE. (LN.)

TALKFELS. Synonyme de *roches talqueuses*. Dans cette acception, sont comprises les stéatites, la serpentine ollaire, etc., lorsqu'elles contiennent d'autres substances, le quarz, la tourmaline, l'amphibole, l'actinote, le grenat, la chaux carbonatée magnésifère, etc. (LN.)

TALKGLIMMER. Les Allemands ont donné ce nom au *talc* lamelleux, qui ressemble au *mica*. (LN.)

TALKSCHIEFER ou *Roche talqueuse schisteuse*. *V.* STÉASCHISTE. (LN.)

TALKSPATH, d'Estner. C'est la CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE, qui se trouve dans le talc, à l'Oberwalde en Tyrol. (LN.)

TALLA. Nom que porte, dans l'Inde, aux environs de Bombay, une *hirondelle de mer*, que Latham présente comme une variété du *tschevgrada*. *V.* l'article STERNE. (V.)

TALLA. Les Egyptiens donnoient ce nom au jeune DATTIER. Ils appeloient les dattes *nin*, et *ramich*, lorsqu'elles avoient grossi. (LN.)

TALLARET. Un des noms vulgaires de la petite MOUETTE CENDRÉE, d'après son cri. (V.)

TALLE. Le CHATAIGNIER s'appelle ainsi dans le département des Deux-Sèvres. (B.)

TALLIPOT. Nom vulgaire du CORYPHE DU MALABAR. *V.* ce mot. (B.)

TALON (*Vénerie*). C'est le derrière du pied des animaux. La connoissance du talon donne celle de l'âge de la bête. Dans le cerf, par exemple, plus le talon est rapproché des os ou ergots, plus l'animal est vieux; il y a entre eux un espace de quatre doigts au pied des jeunes cerfs. (S.)

TALPA. Nom latin de la TAUPE. (DESM.)

TALPA. Palmier épineux de Ceylan, qui constitue le genre LICUALE. (B.)

TALPAT. Nom languedocien de la TAUPE. (DESM.)

TALPIENS, *Talpii*. Dans le *Tableau méthodique des mammifères*, qui fait partie du 24.eme volume de la 1.ere édition de cet ouvrage, j'ai formé cette famille, que je compose seulement du genre TAUPE, et qui en a tous les caractères. (DESM.)

TALPIER. *V.* TUNGA. (L.)

TALPINETTE. Vicq-d'Azyr donne ce nom à une espèce de MUSARAIGNE. (DESM.)

TALPOÏDE, *Talpoïdes*. Nom donné, par M. Lacépède, au genre de rongeur qui renferme les RATS-TAUPES (*V.* ce mot), et de plus les BATHYERGUS d'Illiger. *V.* BATHYERGUS et SPALAX. (DESM.)

TALU-DAMA. Espèce deTASSOLE (Boërhaavia), qui paroît très-voisine du *boërhaavia glutinosa*, Valh., qui croît dans les îles Nicobar, à Java, etc., et qui est figurée, sous ce nom, dans la planche 56, vol. 7, de l'ouvrage de Rhéede. (LN.)

TAMACH. SINGE décrit par Ambroise Paré, chirurgien du temps de Charles IX. Cet auteur, quoique habile dans son art, étoit fort crédule, et décrivoit des êtres monstrueux de la meilleure foi du monde. Il paroît que son tamach n'est qu'une espèce de singe analogue au PAPION ou BABOUIN, et au TRÉ-TRÉ-TRÉ de Flaccourt. Ce voyageur en parle dans son *Voyage à Madagascar*. (S.)

TAMACOLIN. Nom de pays de l'IGUANE. (B.)

TAMACUILLA-HUILLA. Nom brasilien du BOA DEVIN (B.)

TAMAGALI. Arbre du Malabar, figuré par Rhéede, mais encore imparfaitement décrit. Ses fleurs sont odorantes. (B.)

TAMAGAS ou MARGASSO. On trouve, dans le Dictionnaire languedocien, la définition suivante de ces noms: « Genre d'oiseaux dont les espèces ont le sommet de la tête plat; le bout du bec, ou de la mâchoire supérieure, un peu crochu, avec une échancrure à chaque côté. » Il paroît que la premiere de ces désignations se rapporte aux PIE-GRIECHES, et il ne seroit pas impossible qu'elle ait été l'origine du nom de *tangara*, appliqué à un genre entier de passereaux d'Amérique. (DESM.)

TAMAKA. Nom du TABAC, au Sénégal. (LN.)

TAMALAPATRUM, d'où *malapathrum* et puisMALABATHRUM (*V.* ce dernier mot). (LN.)

TAMALASSIER. Nom d'un arbre d'Amboine, dont

Rumphius nous a donné la figure, mais qu'il n'a pas complétement décrit. (B.)

TAMANA. Arbre des îles Marquises, dont le bois est très-durable, et qu'on emploie à la fabrication des canots. J'ignore le genre auquel se rapporte cet arbre. (B.)

TAMANDOUA ou TAMANDUA. Quadrupède de l'ordre des EDENTÉS et du genre FOURMILIER. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

TAMANDUA-GUACU ou GRAND TAMANDUA. C'est un autre animal du genre FOURMILIER, le *tamanoir.* (DESM.)

TAMANDUA-I. Nom du *tamandua* proprement dit au Paraguay. *V.* FOURMILIER. (DESM.)

TAMANDUA-MIRI. C'est, au Brésil, le nom du PETIT FOURMILIER (*Myrmecophaga didactyla*, L.). (DESM.)

TAMANOIR (*Myrmecophaga jubata*, L.). Grand quadrupède américain, qui appartient au genre FOURMILIER. *V.* ce mot (DESM.)

TAMAR. Nom arabe des dattes, et synonyme même de fruit. (LN.)

TAMARA. Le CARAMBOLIER et le NELUMBO (*Nelumbium speciosum*) portent ce nom dans l'Inde, avec des épithètes. (B.)

TAMARACA. *V.* MARACA. (LN.)

TAMAR-HENNÆ. Nom donné, par quelques anciens auteurs, au HENNÉ (*Lawsonia inermis*). (LN.)

TAMARA-TONGA. Nom qu'on donne, au Malabar, ainsi que celui de *Carambolas*, à l'*Averrhoa carambola*, L. *V.* CARAMBOLIER. (LN.)

TAMARGINERA. Nom portugais des tamarix. (LN.)

TAMARICIN, *Mus tamaricinus*, Gmel. Mammifère rongeur placé autrefois parmi les rats, mais qu'on range maintenant dans le genre LOIR. *V.* ce mot. (DESM.)

TAMARIN, *Simia mydas*, Linn. Petit singe de l'Amérique méridionale, figuré pl. P 30 de ce Dictionnaire, et que nous avons décrit à l'article OUISTITI. Cet animal fait le type d'un genre particulier, selon M. Geoffroy. (DESM.)

TAMARIN. Fruit du TAMARINIER. *V.* ce mot. (D.)

TAMARIN LABIÉ. *V.* OUISTITI LABIÉ. (DESM.)

TAMARIN LEONCITO. *Voy.* OUISTITI LÉONCITO. (DESM.)

TAMARIN AUX MAINS ROUSSES. Autre espèce voisine de celle du tamarin. *V.* OUISTITI. (DESM.)

TAMARIN MARIKINA. *Voyez* OUISTITI MARIKINA. (DESM.)

TAMARIN PINCHE. *V.* OUISTITI PINCHE. (DESM.)

TAMARIN D'AFRIQUE. C'est le DIALIUM DE GUINÉE. (B.)

TAMARINDUS. C'est-à-dire, datte ou fruit d'Inde ; de l'arabe, *thamar* ou *tamar*, datte, et du latin, *indus* pour *indicus*, indien. C'est le nom du TAMARIN appelé *tamar indi* par Matthiole, Garzias, Acosta, etc. On écrit aussi *thamarindus* et *siliqua arabica* (C. B.). Cet arbre, qui est nommé *derelside* par les Arabes, selon Prosper Alpin, ne ressemble pas à un palmier; mais son fruit, qu'on transporte dans toute l'Inde et ailleurs, est une gousse qu'on a comparée à une datte. Les graines sont d'un brun rougeâtre, et lorsqu'on les regarde dans un certain sens, l'ombilic en avant, elles présentent le profil d'une figure de nègre ; quelquefois on les monte en or. *V.* TAMARIN. (LN.)

TAMARINIER, *Tamarindus indica*, Linn. (*triandrie monogynie*). Bel arbre de la famille des légumineuses, qui produit un fruit bon à manger, mais dont on fait plus souvent usage en médecine. Cet arbre a un beau port ; il s'élève communément, dans son pays natal, à trente ou quarante pieds; son tronc, revêtu d'une écorce brune et gercée, acquiert une grosseur considérable ; il se divise au sommet en plusieurs branches longues, garnies d'un très-grand nombre de feuilles alternes et ailées sans impaire. Il y a, sur chaque feuille, vingt-quatre à vingt-six folioles ; elles sont étroites, opposées, d'un vert luisant et un peu velues. Les fleurs naissent aux côtés ou au sommet des branches; leur odeur est agréable; elles sont disposées en grappes, et munies chacune de deux bractées qui tombent. Plusieurs sont sujettes à avorter. Cet arbre est figuré pl. R 3 de ce Dictionnaire.

Chaque fleur offre un calice d'une seule pièce, dont la base a la forme d'une poire, et dont le limbe est découpé profondément en quatre portions ovales, pointues, réfléchies, allongées et caduques ; une corolle à trois pétales, presque égaux, ondulés sur leurs bords, redressés et ouverts; trois filamens fertiles, insérés ensemble dans la partie vide du calice, arqués vers les pétales, et réunis inférieurement avec quelques filamens stériles, très-petits et interposés ; des anthères ovales ; un ovaire oblong, placé sur un pivot et surmonté d'un style en alène, arqué et à stigmate un peu épais.

Le fruit est une gousse oblongue, un peu comprimée, obtuse, gibbeuse, ayant une double écorce ou enveloppe, l'extérieure sèche et fragile, l'inférieure membraneuse; entre ces écorces se trouve une pulpe acide ; les semences sont aplaties, anguleuses, luisantes, et communément au nombre de

trois. Cet arbre est indigène des pays très-chauds ; il croît naturellement aux Grandes-Indes, au Sénégal, en Egypte, en Arabie, aux Antilles et dans le continent de l'Amérique. « De célèbres botanistes, dit Miller, ont prétendu que le ta-« marinier qui vient aux Indes-Orientales, est une espèce « différente de celui qu'on trouve en Amérique ; ils appuient « leur opinion sur ce que les gousses du premier sont plus « grosses et plus longues que celles du dernier, et contiennent « un plus grand nombre de sémences ; mais je suis persuadé « que cette différence ne vient que de celle du sol et de la « culture. Les tamarins qu'on nous apporte des Indes-Orien-« tales sont d'une couleur plus foncée et plus secs : mais ils « contiennent plus de chair, et sont conservés sans sucre ; « ils sont plus propres aux usages de la médecine que ceux de « l'Amérique. Ces derniers sont beaucoup plus rouges, moins « charnus, et conservés dans le sucre ; ce qui les rend plus « agréables au goût. » *Dict. des Jard.*

Les *tamarins* ou fruits du *tamarinier*, contiennent beaucoup d'acide. Lorsque les Turcs et les Arabes se disposent à un long voyage en été, ils en font provision pour se désaltérer. Ces fruits, confits dans le sucre, conviennent aux marins ; les nègres d'Afrique mettent du tamarin dans leur riz. On en compose dans nos colonies une espèce de limonade dont on fait usage en santé comme en maladie. La pulpe de ce fruit a une acidité agréable au goût, et la partie mucilagineuse, dont elle abonde, la rend assez laxative. On peut employer le tamarin avec la casse, lorsqu'il s'agit de lâcher doucement le ventre; on le mêle aussi avec des purgatifs plus puissans, pour en corriger l'acrimonie. Outre sa vertu purgative, cette pulpe a encore la propriété de tempérer l'effervescence des humeurs et de la bile, et de s'opposer à la putréfaction. Mais ces propriétés, bien reconnues, qu'a le fruit du tamarinier dans le pays où on le récolte, lui sont contestées en Europe par quelques médecins. « Si on nous envoyoit les tamarins frais, dit Gilibert, ils mériteroient l'éloge des praticiens; mais nous n'avons dans nos boutiques que des masses de pulpes altérées, âcres, plus nuisibles qu'utiles, surtout dans les maladies aiguës : aussi pensons-nous, d'après l'expérience, que la pulpe de nos pruneaux est préférable à celle du tamarin de nos pharmacies. Cependant nous voyons chaque jour avec chagrin nos praticiens qui pensent que les drogues existent chez les marchands telles qu'ils les ont vues décrites dans leurs pharmacopées, ordonner la pulpe de tamarin dans les maladies inflammatoires ou putrides : ils sont tout étonnés de voir succéder, après l'administration d'une telle drogue, des coliques, des météorismes, etc. »

Le tamarinier peut être élevé dans nos climats ; mais il demande à être tenu constamment en serre, en été comme en hiver. On le multiplie aisément de graines semées au printemps dans une couche chaude. Il exige ensuite les mêmes soins à peu près que le cafeyer. (D.)

TAMARINIER DES HAUTS. On donne ce nom, à l'île de la Réunion, à l'ACACIE HÉTÉROPHYLLE. (B.)

TAMARIS ou TAMARISC, *Tamarix*. Genre de plantes de la pentandrie trigynie, qui offre pour caractères : un calice persistant, campanulé, à cinq divisions linéaires et droites ; une corolle périgyne, plus grande que le calice, formée de cinq pétales peu ouverts et alternes avec les divisions du calice ; cinq ou dix étamines quelquefois réunies à leur base ; un ovaire supérieur, triquètre, à deux ou trois stigmates sessiles et pubescens ; une capsule oblongue, triquètre, uniloculaire, trivalve, contenant plusieurs semences chevelues, attachées à des placentas linéaires, terminés à leur base par une petite lame spongieuse, et ayant le périsperme nul, l'embryon droit, les lobes oblongs, planes, convexes, et la radicule inférieure.

Ce genre renferme des arbrisseaux à rameaux alternes, allongés, menus, plians, munis à leur base extérieure d'une écaille acuminée, à feuilles alternes, très-petites, squammiformes ; à fleurs munies d'une bractée, et disposées en épis. On en compte une douzaine d'espèces, dont les deux plus importantes à connoître sont le TAMARIS DE FRANCE, qui a les fleurs pentandres, les épis latéraux, les feuilles lancéolées et amplexicaules, et le TAMARIS D'ALLEMAGNE, qui a les fleurs décandres, les épis terminaux, et les feuilles sessiles, linéaires, lancéolées. Ils se trouvent dans les parties méridionales de l'Europe et dans l'Asie septentrionale. Tous deux se rencontrent en France.

Le premier vient plus grand que le second, c'est-à-dire, qu'il s'élève en arbre de huit à dix pieds; tous deux aiment les terres légères, les environs des eaux, surtout les vallées des Basses-Alpes. On en fait généralement des haies, que l'on coupe comme bois de chauffage, tous les trois ou quatre ans. Ils craignent les hivers dans les parties septentrionales de l'Europe, et y souffrent, surtout celui d'Allemagne, difficilement la culture. On les y emploie cependant dans les bosquets d'agrément, où ils font un assez joli effet par le contraste de leur port et de leur feuillage avec ceux des autres arbres.

On emploie toutes leurs parties en médecine. On les dit apéritives, fébrifuges, antisiphilitiques. Autrefois, on croyoit que l'eau qui avoit séjourné dans un vase fait de leur bois,

acquéroit une vertu désopilative, et on attribuoit de grandes propriétés au sel de leurs cendres ; mais aujourd'hui on sait que c'est une erreur.

Les teinturiers se servent quelquefois des fruits de ces arbustes, comme astringens, dans la teinture en noir.

On les multiplie très-facilement de boutures qu'on place au printemps dans un sol humide et ombragé, et qu'on relève en automne, époque où elles ont souvent acquis plus d'un pied de croissance.

Ce à quoi sont le plus utiles les tamaris, c'est de rendre fertiles les laisses de la mer, et les bords des étangs salés de la Sibérie. En effet, il résulte d'un mémoire de Julia, qu'ils décomposent le sel marin mieux que les soudes, et fournissent, par leur incinération, une plus grande quantité d'alkali minéral que ces dernières. Aussi, cultive-t-on en grand sur les bords de la Méditerranée, pour ces deux objets, autour des étangs salés du ci-devant Languedoc, le *tamaris de France*, qui y devient un grand arbre, On le coupe tous les deux ans, et on l'arrache au bout de dix. Alors, la terre la plus infertile est devenue propre à la culture du blé, par la décomposition de la totalité du sel marin qu'elle contenoit, et reste telle, tant que la mer ne vient pas la recouvrir de nouveau, ce qui a quelquefois lieu par l'effet des grands ouragans. Loin de la mer, cette plante, comme toutes les autres, ne donne plus que de l'alkali végétal.

Une espèce de ce genre, jusqu'à ces derniers temps peu connue, sert presque exclusivement de bois de chauffage aux habitans de l'Egypte. (B.)

TAMARIS DE MER. Espèce de SERTULAIRE. (B.)

TAMARISCUS. Ce nom est donné par Mentzel comme un synonyme de *tamarix* chez Pline. On voit, dans le Pinax de Gaspard Bauhin, que ce nom est appliqué par plusieurs botanistes aux *tamarix germanica*, *gallica* et *orientalis*, et parmi ces botanistes il faut noter Brunfelsius, Anguillara et Prosper Alpin. Ce nom est un diminutif de tamarix, selon C. Bauhin. Les *tamarix gallica et germanica* l'ont reçu, d'après le même botaniste, parce qu'ils sont loin de devenir aussi gros que le *tamarix orientalis* qui est un des *tamarix* des anciens. C. Bauhin rassemble toutes ces plantes sous le titre de *myrica* ou *tamariscus*.

Tournefort, en établissant le genre *tamarix*, lui a conservé le nom de *tamariscus*, adopté par Mœnch, Allioni, etc. *V.* TAMARIX. Le *stœbe cinerea*, Thunberg, et le *brunia lanuginosa*, Linn., sont mentionnés par Plukenet sous la dénomination de *tamariscus* (Mant., tab. 297, fig. 1, et Alm., tab. 318, fig. 4). (LN.)

TAMARISSO. Le TAMARISC, en Languedoc. (DESM.)

TAMARIX et TAMARICE ou MYRICA des Latins, et MYRICÈ des Grecs.

« Le *myrica*, dit Pline, que quelques personnes nomment *tamarix*, croît en Italie ; mais le *brya sauvage* croît dans l'Achaïe et se distingue du brya cultivé, parce que celui-ci porte des fruits semblables à des noix de galle. Ce dernier croît en abondance en Syrie et en Egypte, et ses bois sont nommés stériles ou, par nous, malencontreux, et cependant ceux de la Grèce sont encore plus stériles (liv. 13, ch. 21). »

Le même naturaliste ajoute, dans les chapitres 21, 24 et 26 du livre 16, que le tamarix, qu'il place avec les arbres verts suivans : *abies*, *larix*, *pinaster*, *juniperus*, *terebinthus*, *buxus*, *ilex aquifolium*, *suber* et *taxus ;* que le tamarix, dis-je, ne perd pas ses feuilles en hiver; que ses feuilles sont très-épaisses (charnues), et que cette plante croissante n'est bonne qu'à faire des balais.

Il revient sur le tamarix, chapitre 9 du livre 24, et s'étend beaucoup sur les propriétés médicinales de cet arbre. « Quant au tamarix, dit-il, c'est le *myricè* des Grecs ; Linnæus affirme qu'il ressemble aux branches ou touffes d'*amerina* (sorte d'osier ?). Aux environs de Corinthe, on le nomme *amarix,* et l'on dit qu'il y en a de deux sortes : l'une sauvage, qui ne porte point de fruits, l'autre qui tient plus du cultivé et qui, en Syrie et en Egypte, porte un fruit dur comme du bois, plus gros qu'une noix de galle et qui a un goût astringent. Le peuple appelle cet arbre, malheureux, parce qu'il ne porte point de fruit, et qu'on n'est pas tenté de le replanter ni de le cultiver.» On faisoit grand usage du fruit, des fleurs, des feuilles, du bois et des cendres de cet arbre, comme astringent, attennant, et comme propre à dissiper les douleurs d'estomac, la jaunisse et surtout les obstructions. Les anciens en étoient tellement persuadés, que Pline rapporte que si l'on fait boire aux cochons de l'eau qui seroit dans une auge en bois de tamarix, on ne leur retrouveroit plus de rate. Pline rapporte encore d'autres contes au sujet du tamarix, et qui prouvent seulement le grand cas que l'on en faisoit en médecine. On détruisoit les poux avec une décoction de tamarix, etc. Il paroît que ce nom de tamarix est hébreu, et qu'il peut signifier *purger* ou *fruit purgatif*, s'il n'est pas une corruption du grec *amarix*, l'un des noms du tamarix.

Dans ces divers passages de Pline, on peut reconnoître trois plantes :

Le *tamarix d'Italie* ou *myricè*.

Le *brya sauvage* de l'Achaïe, ou *tamarix sauvage* de la Grèce.

Le *brya* cultivé en Syrie et en Egypte, ou le *tamarix cultivé.*

Dioscoride mentionne les deux derniers et s'exprime ainsi :

« Le *myricè* est un arbre commun et connu de tout le monde. Il croît auprès des eaux mortes et qui ne coulent point. Il porte son fruit comme une fleur cotonneuse. En Egypte et en Syrie, croît un *myricè domestique* (cultivé) qui ressemble entièrement au *myricè* sauvage, excepté par le fruit; car le *myricè* domestique porte son fruit comme une noix de galle, qui est inégalement astringente au goût et dont on use beaucoup en place de galles, dans les remèdes pour la bouche et les yeux. Pris en breuvage, il est utile à ceux qui crachent le sang, au flux d'estomac, à la jaunisse, au flux immodéré des femmes et aux piqûres des *phalangium*, en cataplasme, il répercute toutes tumeurs et apostumes, etc. »

Théophraste fait observer que les feuilles du *myricè* sont charnues comme dans le *cupressos*; il met cette plante parmi les arbrisseaux, et il fait remarquer qu'en Arabie, dans l'île de Tylos, les *myricè* produisent un bois aussi fort que celui de l'*ilex* (yeuse). Cette île portoit même le nom de *Myrica.*

Nicander rapporte que le *myricè* donne un fruit semblable à une fleur cotonnée, et il en fait grand cas contre les morsures des serpens. Columelle nous apprend que l'on faisoit avec les troncs du tamarix, des auges à cochons pour leur donner à boire, afin de leur dégonfler la rate, qu'en été ils ont très-volumineuse, parce qu'ils mangent alors fort goulument les fruits tombés des arbres.

Galien considère le tamarix comme abstersif, incisif et quelquefois astringent; mais il convient que le fruit et l'écorce sont fort astringens et d'une astriction voisine de celle des galles vertes. Il fait servir la racine, les feuilles et l'extrémité des branches cuites dans du vin ou du vinaigre, pour résoudre les duretés de la rate et guérir le mal de dents; il fait servir les fruits et l'écorce à défaut de noix de galles, quoiqu'ils n'aient pas l'âpreté de ces dernières. Ces passages de Théophraste, de Nicander, de Columelle et de Galien, se rapportent au *myricè* ou tamarix qui croissoit en Syrie et en Egypte.

Tous les auteurs anciens que nous avons cités, pensoient que le tamarix d'Egypte étoit stérile, et cependant, après avoir fait remarquer qu'il produisoit des espèces de galles, ils ont nommé fruits ces mêmes galles; il est donc nécessaire de ne pas oublier cette fausse application de fruit, en lisant les passages de leurs ouvrages où ils traitent de cette plante.

Nous avons vu que Pline semble admettre trois sortes de

tamarix; mais Dioscoride n'en admet que deux, celui d'Egypte et celui de Grèce. Le premier est encore reconnoissable dans cet arbre que les Arabes nomment *atle*, selon Prosper Alpin. Belon a observé dans les lieux humides comme dans les lieux arides, près d'Alexandrie en Egypte, des espèces de forêts de ces tamarix d'une immense grandeur et chargés de galles que les Arabes appellent *chermasel*, et qui étoient, dit-il, d'un grand usage autrefois en médecine: il fait observer que ce sont des galles et non pas des fruits. Cet arbre d'Egypte, observé de nouveau par beaucoup de voyageurs, est le *tamarix orientalis* de Tournefort (*Coroll.*, p. 45.) et de Forskaël, que Vahl nomme *tamarix articulata*. Cet arbre se retrouve en Orient, et même en Chine, s'il est vrai que ce soit lui que Loureiro ait voulu désigner par *tamarix chinensis*, comme le soupçonne Willdenow.

Le *myricè* ou le *tamarix sauvage*, le *brya sauvage* et l'*amarix* des Grecs, est un autre tamarix et sans doute la variété africaine du *tamarix gallica*. Les fruits de cet arbre sont garnis de duvet, comme le disent les anciens à propos de leur *tamarix sauvage*. Le tamarix d'Italie, mentionné par Pline, seroit la variété narbonnaise du même, *tamarix gallica*. Ces arbres atteignent une très-grande grosseur, et Clusius a observé en Espagne des pieds dont un homme embrassoit avec peine le tronc. Cette grosseur est beaucoup moindre que celle à laquelle atteint le *tamarix orientalis*, et C. Bauhin fait observer que c'est pour cela qu'on a désigné le *tamarix gallica* et la seconde espèce d'Europe, le *tamarix germanica*, par *tamariscus*, diminutif de tamarix et devenu ensuite synonyme de ce nom. Ce botaniste groupe les tamarix sous les noms de *myrica* (que beaucoup d'auteurs donnent à ces plantes) ou de *tamariscus;* cependant il indique les espèces par le nom de tamarix, et parmi elles se trouve le *tamarix germanica*, L., dont on fait, sur les bords du Rhin, des petits barils qu'on transporte à Francfort. Linnæus, Adanson, etc., ont adopté le nom de tamarix. Les anciens, en parlant de la bruyère (*erica*), la comparent au *myricè* ou *tamarix*, et la disent infiniment plus petite. Cette comparaison confirme les rapprochemens des plantes des anciens avec celles des modernes. (LN.)

TAMARRE GUACU. Nom brasilien de la SQUILLE MANTE, ou d'une espèce nouvelle très-voisine. (B.)

TAMARUM. Césalpin donne ce nom au TAMINIER COMMUN (*Tamnus communis*, L.). (LN.)

TAMARY. C'est le TAMARIN, au Maragnon. *V.* ce mot. (S.)

TAMATA-BONTAL. Nom malais d'une espèce de mo-

relle, considérée par Linnæus comme une variété de la TOMATE (*Solanum lycopersicum*, L.), que Murray, Jacquin, Willdenow, en ont séparée, et qu'ils ont nommée *solanum pseudo-lycopersicum* : c'est le *tomate redondo* des Péruviens. (LN.)

TAMATIA. Nom d'un oiseau du Brésil que Buffon a généralisé à tous les *barbus* de l'Amérique, et que Levaillant n'applique qu'aux individus de cette petite famille dont la mandibule supérieure est fendue sur la pointe. On trouve les uns et les autres dispersés dans nos deux genres BARBU et CABEZON.

Le TAMATIA proprement dit. *V.* BARBU A VENTRE TACHETÉ.

Le BEAU TAMATIA. *V.* CABEZON DE MAYNAS.

Le TAMATIA BRUN. *V.* BARBU BRUN.

Le TAMATIA A COLLIER. *V.* BARBU A COLLIER.

Le TAMATIA A PLASTRON NOIR. *V.* BARBU A PLASTRON NOIR.

Le PETIT TAMATIA A PLASTRON NOIR. *V.* PETIT BARBU A PLASTRON NOIR.

Le TAMATIA A TÊTE ET GORGE ROUGES. *V.* BARBU A VENTRE TACHETÉ. (V.)

TAMBAC. Nom marchand du BOIS D'ALOÈS. *V.* au mot AGALLOCHE. (B.)

TAMBILAGAN. Nom de la PETITE MOUETTE CENDRÉE, à l'île de Luçon. *V.* l'article MOUETTE. (V.)

TAMBOUL, *Mithridatea.* Genre de plantes établi par Sonnerat, placé par Lamarck dans la monoécie polyandrie, et par Willdenow dans la monandrie monogynie. Il fait partie de la famille des monimiées de Jussieu, et offre pour caractères : un involucre d'abord ovoïde, connivent, entier, se divisant ensuite en quatre parties ouvertes, parsemé sur toute sa surface interne d'anthères nombreuses, accompagnées d'un ovaire, et probablement d'une écaille ou calice propre; autant de capsules à une seule semence qu'il y avoit de fleurs, lesquelles sont contenues dans l'involucre, qui s'est accru et s'est changé en une grosse pomme vide dans son centre.

Ce genre ne contient qu'une espèce : c'est un arbre lactescent, à feuilles opposées, pétiolées, elliptiques, obtuses, très-entières, veinées, à fleurs solitaires, pédonculées et naissant sur le vieux bois, qui croît à Madagascar et aux îles de France et de la Réunion. Il semble tenir le milieu entre les DORSTÈNES et les FIGUIERS.

On le connoît sous le nom de *bois tambour*, *tambourissa* ou *pomme de singe.* Jussieu l'a appelé AMBORA.

Bory Saint-Vincent, dans son Voyage aux îles d'Afrique, en a figuré une nouvelle espèce. (B.)

TAMBOUR. On donne vulgairement ce nom au LABRE CROMIS de Linnæus, qui se pêche dans la mer de la Caroline, parce qu'il fait entendre, sous l'eau, un bruit sourd qu'on compare à celui d'un tambour battu dans l'éloignement. (B.)

TAMBOURISSA. Synonyme de TAMBOUL. (B.)

TAMBU. Chez les Macassars, on donne ce nom au *Xylocarpus granatum*, Kœnig. (LN.)

TAM-CO-MAC. Nom donné, en Chine, au BLÉ DE TARTARIE, *Polygonum tataricum*. (LN.)

TAMENDOA. *V.* TAMANDUA. (DESM.)

TAMIAS, *Tamias*. Genre de quadrupèdes rongeurs, formé par Illiger pour placer l'ECUREUIL SUISSE de Buffon (*Sciurus striatus*, L.), et quelques autres espèces, en tout semblables aux écureuils proprement dits, si ce n'est qu'elles ont la bouche pourvue d'abajoues; leur queue est moins distique; leurs mœurs sont un peu différentes, car elles vivent sous terre, etc. *V.* l'article ECUREUIL. (DESM.)

TAMIER. C'est le TAMINIER. (B.)

TAMINIA-UVA. *V.* UVA-TAMINIA. (LN.)

TAMINIER, *Tamnus*. Genre de plantes de la dioécie hexandrie et de la famille des smilacées, dont les caractères consistent: en un calice campanulé, ouvert; en six étamines dans les fleurs mâles; en un ovaire inférieur, surmonté d'un style à trois stigmates, dans les fleurs femelles. Le fruit est une baie à trois loges, contenant autant de semences, lorsqu'aucune n'avorte, ce qui arrive rarement.

Ce genre, figuré pl. R 3 de ce Dictionnaire, renferme des plantes à racines tubéreuses, à tiges grimpantes, contournées; à pétioles munis de deux glandes subulées, alternes, et portant des feuilles simples; à fleurs en épis axillaires. On en compte trois espèces, dont une seule est dans le cas d'être ici mentionnée.

C'est le TAMINIER COMMUN, qui a les feuilles en cœur et entières, et qui se trouve par toute l'Europe, dans les haies et les bois un peu humides. Il est vivace, et connu vulgairement sous les noms de *racine vierge* ou de *sceau de Notre-Dame*. Il fait un effet agréable sur les buissons contre lesquels il appuie ses frêles tiges, par la grandeur et le beau vert de ses feuilles. Sa racine, qui est grosse et noire, est un des plus puissans résolutifs, indigènes, qu'on connoisse, et à l'intérieur elle est fortement purgative. On la dit aussi bonne contre la goutte. Ses fruits sont rouges et subsistent tout l'hiver. (B.)

TAM-MA. Les Chinois nomment ainsi une espèce d'ORTIE qui croît chez eux et dans presque toute l'Inde. C'est l'*urtica interrupta*, Linn. (LN.)

TAMNACUM. L'un des noms du *matricaria* des anciens, selon Pline. (LN.)

TAM-NAI et THIEN-LIEN. Noms donnés, en Cochinchine, au GALANGA, *Kæmpferia galanga*, L. (LN.)

TAMNUS. C'est le nom que Tournefort a donné au genre du *taminier*. Quelques auteurs préfèrent le mot *tamus* déjà donné à la même plante, entre autres Adanson, Linnæus, Willdenow, etc. Il paroît que ces noms dérivent du grec *thamnus*, arbrisseau. (LN.)

TAMOATA. Poisson du genre SILURE, *Silurus callicthys*, Linn. (B.)

TA-MO-LI. Nom chinois d'une belle espèce de NYCTANTHE (*Nyctanthes grandiflora*, Lour.) qu'on cultive dans les jardins de Chine. (LN.)

TAMONE, *Ghinia*. Plante annuelle de la Guiane, à tige triangulaire, droite, à feuilles opposées, pétiolées, arrondies, dentelées et velues; à fleurs disposées en épi terminal, et accompagnées de bractées, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie, selon Aublet, et dans la diandrie monogynie, selon Schréber : il est de la famille des pyrénacées.

Ce genre offre pour caractères : un calice tubuleux à cinq divisions ouvertes et pointues ; une corolle personnée, à tube long, à lèvre supérieure concave, entière, et à lèvre inférieure divisée en trois lobes, dont l'intermédiaire est plus grand et émarginé ; quatre étamines didynamiques, qui ont une écaille au milieu de leur filet, et dont les deux plus petites sont stériles ; un ovaire supérieur, surmonté d'un long style à stigmate quadrifide ; une noix charnue, renfermée dans le calice, et contenant quatre amandes dans autant de loges.

Depuis, on a réuni à ce genre la VERVEINE DE CURAÇAO, d'après les observations de Swartz. (B.)

TAMPOA. Arbre à feuilles alternes, ovales, entières, ternes, lisses, plus pâles en dessous, dont les parties de la fleur ne sont pas connues.

Ses fruits, disposés en grappes axillaires, sont de la grosseur d'une prune, à plusieurs côtes jaunâtres, remplis d'une substance gélatineuse et fondante, dans laquelle sont noyés beaucoup de pepins à odeur d'ail.

Cet arbre se trouve à la Guiane, dans les plaines submergées. Ses feuilles et son écorce rendent, lorsqu'on les entame, une liqueur épaisse et jaunâtre; son bois sert aux constructions. (B.)

TAMPON (BALEINE), *Balæna nodosa*. *V.* l'article BALEINE. (DESM.)

TAM-TAM. Instrument chinois en forme de disque un peu épais, d'un assez grand diamètre, et dont les bords sont légèrement relevés. Cet instrument est formé d'un alliage métallique. Lorsqu'on le frappe, il produit un son très-éclatant. Il est composé d'environ quatre-vingts parties de cuivre et de vingt parties de zinc. (LN.)

TA-MUI-HOA. C'est la ROSE A CENT FEUILLES (*Rosa centifolia*), en Chine. *V.* MUI-HOA. (LN.)

TAMUS. Gesner, Dodonée et autres, ont donné ce nom au TAMINIER. *V.* TAMNUS. *Tamus* se trouve dans Columelle, mais il est plus que douteux qu'il y désigne le *taminier*. (LN.)

TAN, TANNE. Nom de l'écorce du CHÊNE, réduite en poudre, après qu'elle a servi au tannage des cuirs.

On appelle de même l'enveloppe des CHÂTAIGNES. (B.)

TANA-POVEL-PAATSJA-MARAVARA. Rhéede figure, sous ce nom, un LYCOPODE, *lycopodium phlegmaria* de Linnæus. (B.)

TANACETUM. Ce nom de plante dérive peut-être, d'après C. Bauhin, de celui de *tamnacus* que l'on donnoit quelquefois au *parthenium*, selon Pline, ou bien est peut-être une abréviation de celui d'*athanasia* qui, suivant J. Bauhin, signifie immortalité, en grec; la plante ainsi désignée devroit donc son nom à la longue durée de ses fleurs.

La tanaisie a reçu, depuis long-temps, le nom de *tanacetum*; mais cette plante n'a pu être reconnue parmi les végétaux sur lesquels les anciens nous ont transmis quelques connoissances. Hermolaüs veut que ce soit le *parthenion* à petites feuilles d'Hippocrate; Tabernæmontanus, Ruellius, etc., que ce soit la troisième espèce d'*artemisia* de Dioscoride; d'autres auteurs la rapportent à l'*othonnia* de Pline ou de Dioscoride; mais ces divers rapprochemens sont inexacts, et ne peuvent soutenir aucun examen.

Le *tanacetum vulgare*, l'*achillea nobilis* et le *chrysanthemum corymbosum*, L., forment le groupe des *tanacetum* de C. Bauhin, *Pin.* Ce botaniste désigne par *tanacetum africanum*, un second groupe qui comprend nos œillets-d'inde (*tagetes erecta et patula*) et leurs variétés; mais outre ces plantes dites *tanacetum* par C. Bauhin et par d'autres auteurs, il y a encore: 1.° le *tanacetum agreste* de Brunfelsius, qui est le *potentilla anserina*; 2.° le *t. album seu acutum* de Tabernæmontanus, qui est l'*achillea ptarmica*; 3.° le *t. tenuifolium* de Dalechamp, qui est l'*achillea tomentosa*; 4.° le *t. alpinum odoratum* de Scheuchzer, qui est l'*achillea moschata*; 5.° le *t. montanum tenuifolium* de Boccone (Mus. 2, tab. 25), qui est, dit-on, l'*anthemis austriaca*, L., etc.; 6.° le *t. capense buxifolio* de Petiver (Gaz., tab. 81), qui est l'*athanasia punctata*, Berg.; 7.° enfin

le *t. africanum arborescens*, etc. de Commelin, qui est l'*hippia frutescens*, Linn.

Mais de toutes ces plantes citées, la tanaisie a seule conservé le nom de *tanacetum*, qui est devenu celui d'un genre fondé par Tournefort, auquel elle a servi de type, et qui a été adopté par les botanistes. Haller y ramenoit le *chrysanthemum flosculosum*, L., dont Desfontaines fait une espèce de son genre Balsamita, qui a pour type le *tanacetum balsamita*, L.

P. Browne plaçoit, avec les *tanacetum*, le *cotula verbesina*, Linn., qui, joint à l'*adenostemma*, a formé le genre *lavenia* de Swartz. Lhéritier a figuré, sous le nom de *tanacetum flabelliforme*, une plante qui est le *gnaphalium dentatum*, L., et dont Thunberg a fait depuis le genre *pentzia*.

Enfin le genre *tanacetum* a éprouvé et éprouve encore des modifications qui sont une suite de ses grandes affinités avec les *athanasia*, *hippia*, etc. *V.* Tanaisie. (ln.)

TANACHION. Ce nom se trouve inscrit dans Ruellius, Mentzel et Adanson, au nombre de ceux que les anciens donnoient à leur *conyza*. (ln.)

TANÆCION, *Tanæcium*. Genre de plantes établi par Swartz, aux dépens des Calebassiers, *Cressentia* de Linnæus. Il a pour caractères: un calice cylindrique et tronqué; une corolle tubuleuse, à cinq divisions presque égales; quatre étamines, dont deux plus courtes, et le rudiment d'une cinquième; un ovaire supérieur, surmonté d'un style; une baie très-grande à écorce épaisse.

Ce genre contient trois espèces.

Le Tanæcion parasite, qui a les feuilles simples, ovales, coriaces, opposées; la tige frutiqueuse, grimpante et radicante. Il se trouve dans les îles de la Jamaïque et de Saint-Domingue. Il s'élève sur les autres arbres, et s'attache comme le lierre à leurs troncs.

Le Tanæcion jacob, qui a les feuilles inférieures ternées; les supérieures géminées, et terminées par des vrilles interpétiolaires; sa tige est grimpante. Il se trouve dans le Brésil.

On se sert, dans ce pays, de son fruit, comme de celui du Calebassier. *V.* ce mot.

Le Tanæcion pinné, qui a les feuilles pinnées; les fleurs pentandres et la tige arborescente. Il se trouve à Mozambique. Ses fruits sont gros comme la tête.

Le genre Tripinna de Loureiro se rapproche beaucoup de celui-ci. (b.)

TANAGRA. Nom des Tangaras, en latin moderne de nomenclature. (s.)

TANAGRÆUS CETUS. Cétacé d'une énorme gran-

deur, qui, au rapport d'Athénée (liv. 12), fut apporté de Tanagra, en Béotie. (s.)

TANAISIE, *Tanacetum*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent en un calice hémisphérique, imbriqué d'écailles petites, pointues, serrées; en un réceptacle nu, garni dans son disque de fleurons quinquéfides, hermaphrodites, et à sa circonférence de fleurons trifides, femelles fertiles; en plusieurs semences couronnées d'un rebord membraneux et entier.

Ce genre, dont Desfontaines a séparé quelques espèces, pour établir celui qu'il a appelé BALSAMITE, renferme des plantes à feuilles alternes, simples ou ailées, et à fleurs disposées en corymbes terminaux. On en compte une vingtaine d'espèces, dont trois seulement appartiennent à l'Europe. Ce sont:

La TANAISIE VULGAIRE, qui a les feuilles bipinnées, divisées et dentées. Elle est vivace et se trouve dans les bois un peu humides, dans les haies autour des villages. Elle s'élève souvent à plus de six pieds. C'est une très-belle plante, surtout la variété à feuilles frisées, que l'on cultive quelquefois dans les jardins d'ornement; mais son odeur forte la rend repoussante pour beaucoup de personnes; ses fleurs sont jaunes, subsistent pendant toute l'automne, et prennent quelquefois des rayons. On l'appelle vulgairement *herbe aux vers*, à raison de sa propriété vermifuge. Son suc est fort amer, très-désagréable à prendre, et se donne dans les fièvres, les pâles couleurs, et dans la suppression des menstrues. On en fait une eau distillée et un vin propre dans les rhumatismes et l'hydropisie. Il est des personnes qui prétendent chasser les puces et les punaises par le moyen de son odeur forte; mais l'expérience a prouvé que ce moyen étoit insuffisant pour se débarrasser de ces insectes. Elle est quelquefois si multipliée, dans certains cantons du centre de la France, qu'il est étonnant qu'on n'en tire pas parti. Son incinération seule peut produire un bénéfice important par la quantité de potasse qu'elle fournit.

La TANAISIE BAUMIÈRE a les feuilles ovales, entières. Elle se trouve dans les parties meridionales de l'Europe, et se cultive dans les jardins, à raison de l'odeur agréable, quoiqu'un peu forte, que ses feuilles répandent lorsqu'on les froisse, ou seulement lorsqu'il fait chaud. Ses feuilles sont blanchâtres et ses fleurs jaunes. On la connoît vulgairement sous le nom de *coq des jardins*, ou de *grand baume*, ou de *menthe coq*. Elle s'élève beaucoup moins que la précédente. On l'emploie quelquefois dans les ragoûts. Elle est alexipharmaque, ver-

mifuge, et propre à exciter les règles. On en fait un baume contre les plaies et contusions. On la multiplie de rejetons. Elle aime les lieux frais.

La TANAISIE ANNUELLE a les feuilles bipinnées, linéaires, aiguës, et les corymbes velus. Elle est annuelle et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. (B.)

TANAMAÇAME. *V.* MAZAME. (S.)

TANAOMBÉ. Nom d'un *merle de Madagascar. V.* l'article MERLE, où cet oiseau est appelé mal à propos *tanaombée.* (V.)

TANARIDO. Nom de la TANAISIE VULGAIRE, en Languedoc. (DESM.)

TANARIDO. Dans le même pays, ce nom désigne aussi la CANTHARIDE. (DESM.)

TANARIUS. Rumphius donne ce nom, dans l'Herbier d'Amboine (vol. 2 et 3), à trois plantes dont on se sert pour le tannage. L'une d'elles est le *ricinus tanarius*, L.; les autres ne sont pas connues des botanistes; cependant, Adanson les rapporte, avec doute, au genre *hernandia*, et Loureiro présume que le *tanarius major* est le *jambolifera resinosa*, L. (LN.)

TANARIUS MINOR. Espèce de RICIN figuré dans Rumphius. (B.)

TANAS. *V.* le genre FAUCON. (V.)

TANC. BROU ou ÉCALE DE NOIX, en Languedoc. (DESM.)

TANCHE, *Tinca.* Espèce de poisson du genre des CYPRINS, que Cuvier regarde comme devant servir de type à un sous-genre. Ses caractères sont: nageoires dorsales et anales courtes, sans aiguillons; des barbillons et des écailles très-petites.

La tête de la *tanche* est grosse et d'un vert foncé; ses yeux sont petits; ses joues d'un jaune-vert; ses lèvres sont épaisses et pourvues d'un petit barbillon à leur angle de réunion; ses mâchoires ont chacune quatre dents courtes et larges; son corps est aplati, enduit d'une humeur visqueuse et couvert d'écailles, que Richter assure être au nombre de trente mille. Sa couleur varie selon le plus ou moins de pureté des eaux où elle vit. Elle est presque toute noire dans les marais fangeux, et d'un jaune doré, très-éclatant, dans les rivières dont le fond est sablonneux et le cours rapide. Communément elle est d'un vert foncé sur le dos, jaunâtre sur les côtés, et blanchâtre sous le ventre. Ses nageoires sont généralement violettes, et celle de la queue est ronde ou tronquée. Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il est plus petit, plus coloré, et que ses nageoires sont plus grandes.

La plupart des tanches que l'on pêche en France sont gé-

néralement de moins d'un pied de long ; mais on en prend quelquefois de beaucoup plus grandes, c'est-à-dire qui pèsent cinq à six livres. Salvian prétend même qu'on en trouve de vingt livres. Elles fraient au milieu de l'été, et multiplient beaucoup. Bloch a compté 297,000 œufs dans une femelle d'environ quatre livres. C'est sur les plantes aquatiques, dans les lieux exposés au soleil, qu'elles les déposent. Elles vivent de vers, d'insectes, de graines de plantes, de fragmens de feuilles, etc. Elles sautent souvent hors de l'eau pour prendre les insectes au vol. Quand on les nourrit bien, elles croissent promptement.

On multiplie très-aisément la tanche dans les étangs; mais comme les carpes multiplient aussi facilement, croissent encore plus rapidement, sont d'un meilleur débit (*Voyez* au mot CARPE), il faut toujours les préférer, lorsque les eaux qu'on a à sa disposition le comportent. En conséquence, on réservera les tanches pour les mares, les fossés des marais et autres réservoirs dont le fond est boueux et dont l'eau ne se renouvelle pas. Elles y réussiront beaucoup mieux qu'aucun autre poisson. Lorsqu'on en veut mettre dans un étang à carpes, et on ne le fait que trop généralement en France, il faut en limiter le nombre, parce qu'elles sont si goulues qu'elles affament les carpes, et les empêchent par-là de croître.

La tanche a la vie dure. Elle s'enfonce pendant l'hiver dans la boue, et y reste sans manger jusqu'à ce que la chaleur ramène ses moyens de subsistance. En conséquence, on ne la prend jamais sous la glace, et on n'est pas obligé de lui donner de l'air, en cassant la glace, dans cette circonstance.

On prend ce poisson au filet et à l'hameçon amorcé de vers ou d'insectes. On le prend encore plus souvent en desséchant les étangs ou autres réservoirs où il se trouve, ou lorsqu'ils sont desséchés naturellement par la chaleur de l'été; car, comme on l'a déjà dit, il se trouve très-fréquemment dans de petites mares qui ne sont alimentées que par l'eau des pluies ou par de petites sources sujettes à tarir.

La chair de la tanche est blanche, mais pleine d'arêtes, molle, fade et difficile à digérer; aussi est-elle généralement mésestimée sur les tables delicates. En général, lorsqu'on veut manger un de ces poissons pris dans une eau bourbeuse, il est bon de le faire dégorger pendant quelque temps dans une eau limpide ; mais, comme on l'a déjà pu entrevoir, leur saveur doit varier et varie comme leur couleur, selon les temps et les lieux. On la trouve meilleure à l'époque du frai qu'en aucune autre de l'année.

On les fait, dans nos cuisines, cuire sur le gril, après les avoir écaillés, vidés et lavés, et on les sert avec une sauce maigre ou grasse; mais on les mange aussi fréquemment, surtout quand ils ne sont pas d'une certaine grosseur, en fricassée de poulet, ou on les met avec d'autres poissons, dans des matelottes; mais, dans ce dernier cas, il faut être assuré de leur nature, car un seul pourroit altérer la bonté d'un plat tout entier.

Il est bon de remarquer que presque tous les auteurs se sont trompés sur le nombre des rayons de leurs nageoires. Voici leur compte, d'après Bloch, qui le premier a cherché et trouvé la cause de ces erreurs. Dorsale, douze; pectorales, dix-huit; ventrales, neuf; anales, onze; caudales, dix-neuf.

On trouve quelquefois dans la tête des tanches, deux petites pierres qu'on estimoit jadis beaucoup comme absorbantes, détersives et diurétiques; mais aujourd'hui on n'en fait pas d'usage et on ne sait même plus les trouver. On ne sait pas mieux guérir la jaunisse en appliquant ce poisson vivant sur la région du foie.

La *tanche dorée* mentionnée et figurée par Bloch, et qui se trouve dans certains étangs de la Silésie, ne paroît être qu'une variété de la commune, produite par la pureté des eaux de ces étangs. (B.)

TANCHE DE MER. C'est le LABRE TANCOÏDE. *Voyez* ce mot. (B.)

TANCO-PEIRO. La BLENNIE MOUTELLE porte ce nom à Marseille. (B.)

TANDALE-COTTI. Nom malabare de deux espèces de CROTALAIRES, *Crotalaria juncea*, L., et *retusa*, L., selon Willdenow, qui cite les planches 25 et 26 du vol. 9 de l'*Hortus malabaricus* de Rhéede. (LN.)

TANDALO. Nom brame du SCHERUBALA des Malabares, espèce de CADELARI (*achyranthes lanata*, L.). (LN.)

TANDRON-ROHO. Espèce de GOMME-COPAL qui se récolte dans les bois de Madagascar. Il est probable qu'on en pourroit tirer parti en Europe, dans la composition des vernis. On ignore le nom de l'arbre qui la fournit. (B.)

TANDTHOYE. L'un des noms danois du *dauphin orque* de Lacépède, ou notre DAUPHIN GRAMPUS. (DESM.)

TANESIE. *V.* TANAISIE. (S.)

TANG. Poisson du genre MUGILE. (B.)

TANGARA, *Tanagra*, Linn., Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des PÉRICALLES. *V.* ces mots. *Caractères:* Bec un peu trigone à sa base, conoïde, à

bords courbés en dedans ; mandibule supérieure couvrant à son origine les bords de l'inférieure, rétrécie, échancrée et fléchie vers le bout; l'inférieure entière et droite ; narines rondes, ouvertes, en partie cachées sous les plumes du capistrum ; langue cartilagineuse, pointue et bifide à son extrémité ; quatre doigts, trois devant, un derrière ; les extérieurs réunis seulement à leur base ; ailes rougeâtres ; les 1.ère, 2.e et 3.e rémiges les plus longues de toutes.

Ce genre semble avoir été une sorte d'entrepôt, dans lequel on plaçoit tous les oiseaux à bec conique et échancré, qu'on ne pouvoit classer ailleurs, jusqu'à l'époque où a paru l'*Histoire des tangaras* de M. Desmarest, qui a rangé ces oiseaux avec autant de sagacité que de bonne méthode, en excluant avec raison un certain nombre de ces prétendus tangaras. Les seuls oiseaux auxquels on doive conserver cette dénomination, sont ceux que ce savant a décrits sous les dénominations de *tangaras* proprement dits et de *tangaras euphones*. Tous les autres doivent être renvoyés à des groupes particuliers ou déjà connus ; et l'on ne devroit pas leur conserver le nom de *tangara*, ce qui ne peut tendre qu'à jeter de la confusion dans la nomenclature, quoique parmi eux il s'en trouve qui méritent cette dénomination, si l'on entend par-là un oiseau riche en couleurs, ce qui peut aussi convenir à beaucoup d'autres.

M. Desmarest divise les *tangaras* : 1.° en *tangaras* proprement dits: ce sont ceux qui ont, plus que les autres, les caractères génériques ; leur bec, sans être très-fort, est conique, un peu courbé, et très-légèrement échancré à l'extrémité de sa partie supérieure ; leurs pieds sont plus courts que la queue ; 2.° en *tangaras euphones :* ceux-ci ont le bec plus court que les précédens, et assez semblable à celui des *manakins*; aussi en a-t-on classé plusieurs parmi eux ; mais ils en diffèrent essentiellement en ce que leurs doigts sont divisés, tandis que chez les *manakins* ils sont réunis, surtout les deux extérieurs, dans une grande partie de leur longueur ; les *euphones* se distinguent encore des espèces de la première section par des pieds aussi longs que la queue. Ce sont ces deux sections que nous avons adoptées pour notre genre *tangara*, et nous avons décrit les autres sous des noms génériques et particuliers, savoir : 1.° les *tangaras* de la troisième section, sous celui de Jacapa, *Ramphocelus*, d'après M. Desmarest. Plusieurs des *colluriens* de sa quatrième section, sont sous la dénomination générique de Pyranga, et tous les autres sont dispersés dans nos groupes Arramon (l'*Oiseau silencieux*), Lanion (*Tangara mordoré*), Habia (le *Camail* et le *Tangara des grands bois*). Nous avons tiré, de sa cinquième

section, notre genre TACHYPHONE pour le *tangara noir mâle* et pour la *houpette* ; enfin le *jacarini*, que ce naturaliste renvoie au genre BRUANT, est dans celui de nos *passerines*, groupe que nous avons établi pour tous les *emberiza* des auteurs, qui n'ont point de tubercule osseux à l'extérieur de la partie supérieure du bec.

Les *tangaras* vivent de baies, d'insectes et de menus grains ; ils cherchent leur nourriture dans les buissons, les broussailles, sur les plantes et sur les arbres, dont plusieurs visitent toutes les branches, comme font les *fauvettes*, pour saisir les insectes. Tous ou presque tous sont remarquables par la richesse et l'éclat de leurs couleurs ; aussi M. de Azara leur donne-t-il un nom analogue en les appelant *lindo;* mais très-peu ont une voix agréable ; leurs mouvemens sont brusques ; leur vol est vif ; leur naturel actif et même inconsidéré. Ils descendent rarement à terre, et quand ils le font, ils ne marchent qu'en sautillant. Il en est qui fréquentent l'intérieur des grands bois lorsqu'ils y sont attirés par certaines baies dont ils sont très-friands ; les uns se tiennent ordinairement sur la lisière des forêts, d'autres dans les lieux arides où ils se cachent dans les buissons et les broussailles ; d'autres préfèrent la cime des arbres, et plusieurs visitent les habitations rurales, où ils fréquentent les jardins et les savanes. Ces espèces aiment la société de leurs semblables, se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses ; d'autres vivent en familles, quelques-unes par paire ou isolément. Les *tangaras*, qui sont sédentaires sous la zone torride, couvent dans diverses saisons ; mais leur ponte est composée d'un moindre nombre d'œufs que celle des espèces qu'on rencontre sous les zones tempérées.

L'Amérique est la patrie des *tangaras*, et la partie équinoxiale celle où l'on compte un plus grand nombre d'espèces. Des auteurs ont donné leur nom à des oiseaux d'Afrique, des Indes et même des montagnes du Caucase ; mais il est très-douteux qu'ils appartiennent à ce genre ; tels sont les *tangaras de la Chine, noir et jaune, rustique, à tête violette.* Nous cherchons en vain ce qui a pu décider Daudin à présenter le *malimbe* ou le *tisserin huppé d'Afrique* pour un *tangara.*

Afin de ne pas interrompre l'ordre alphabétique, nous allons indiquer ici les espèces de notre première section. Ce sont les *tangaras chlorotique, organiste, à front noir, nègre, tétié, à ventre roux, vert, à tête grise*, et l'*euphone olive* de M. Desmarest : tous les autres composent la deuxième section, dans laquelle nous avons laissé le *tangara évêque*, qui seroit peut-être mieux placé parmi les *habias*, d'après la forme et la force de son bec. Enfin, nous indiquerons, par un

astérisque, les individus que nous n'avons pas vus en nature, ni figurés de manière à pouvoir les déterminer.

Le TANGARA AUX AILES VERTES, *Tanagra chloroptera*, Vieill. Il a le dessus de la tête et du cou, le dos et les côtés de toutes les parties inférieures, d'un jaune pâle, mais plus vif sur la tête; les ailes et la queue, vertes; la gorge, le devant du cou et le milieu des parties inférieures, de couleur noire; le bec et les pieds d'un brun clair. Cette espèce se trouve au Brésil, et a des rapports avec le *tangara noir et jaune*; mais elle est d'une taille inférieure. Elle est au Muséum d'Histoire naturelle.

Le TANGARA ARCHEVÊQUE. *V.* TACHYPHONE ARCHEVÊQUE.

Le TANGARA A BANDEAU ET DOS NOIRS, *Tanagra melanonota*, Vieill. Cet oiseau, que M. Delalande fils a rapporté du Brésil, a le bec, les pieds, le front, les côtés de la tête et le dos, noirs; le reste de la tête, le dessus du cou et les plumes de la partie antérieure de l'aile, d'un joli bleu; les couvertures supérieures des ailes, leurs pennes et celles de la queue, noires et bordées de bleu; toutes les parties inférieures, rousses. Il a la taille du *tangara tricolor*.

* Le TANGARA dit le BEAU LINDO, *Tanagra formosa*, Vieill. Un seul individu de cette espèce a été vu par M. de Azara, qui l'appelle *lindo belio*. Il a cinq pouces et demi; les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou et la poitrine noirs, ainsi que les pennes alaires, celles de la queue et leurs couvertures supérieures qui sont frangées de bleu-de-ciel à l'extérieur; cette couleur termine les couvertures supérieures des ailes dont les grandes inférieures sont argentées; le reste du plumage est d'un très-beau jaune de paille; le tarse, d'un bleu tirant au violet; l'iris, châtain; le bec, noir en dessus, et bleu-de-ciel en dessous.

Le TANGARA BLEU, *Tanagra mexicana*, Var. Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 155; fig. 1. *V.* TANGARA DIABLE ENRHUMÉ.

* Le TANGARA BLEU D'AMBOINE, *Tanagra amboinensis*, Lath. Buffon exclut cet oiseau du genre des *tangaras*, par la raison qu'il se trouve à Amboine, et que les *tangaras* n'habitent que l'Amérique; en outre, comme Séba, qui l'a fait connoître sous le nom de *calatti*, lui a donné un chant très-agréable, cette courte indication doit, dit-il, suffire pour l'en exclure. Le *calatti* est à peu près de la grosseur d'une *alouette*, et a six pouces neuf lignes de longueur; une huppe noire sur la tête; les parties supérieures variées de blanc et de bleu; le croupion et les couvertures de dessus de la queue d'un bleu pâle, et verts; les joues et la poitrine, bleues; le ventre et les parties postérieures, blancs; les couvertures du dessus des ailes bleues, avec une tache pourpre; les

pennes variées de bleu, de noir et de vert; la queue brune, terminée de roux.

Le TANGARA BLEU DES BARBADES. *V.* TANGARA DIABLE ENRHUMÉ.

Le TANGARA BLEU DU BRÉSIL. *V.* TANGARA TURQUIN.

Le TANGARA BLEU DE LA CAROLINE. *Voyez* PASSERINE BLEUE.

Le TANGARA BLEU DE CAYENNE. *V.* TANGARA DIABLE ENRHUMÉ.

* Le TANGARA BLEU DU MEXIQUE. Cet oiseau de Séba est de la taille du *moineau*. Il a tout le corps bleu, varié de pourpre, à l'exception des ailes qui présentent un mélange de rouge et de noir; la tête ronde; les yeux et le jabot garnis en dessus et en dessous d'un duvet noirâtre; les couvertures inférieures des âiles et de la queue, d'un cendré jaunâtre. Est-ce bien un *tangara*, comme l'a pensé Brisson?

* Le TANGARA BLEU DE LA NOUVELLE-ESPAGNE, *Tanagra canora*, Lath. Taille du *moineau franc*; plumage bleu, semé de quelques taches fauves; ailes moitié bleues, moitié fauves, avec un léger mélange de noir; dessous des ailes cendré; queue noire, terminée de blanc; bec court, un peu épais, d'un blanc roussâtre; pieds gris.

Cet oiseau, que Fernandez a fait connoître sous le nom de *xinhtotolt* ou *oiseau des herbes*, a un ramage qui n'est pas désagréable; aussi le nourrit-on en cage.

* Le TANGARA BLEU A TÊTE BLANCHE, *Tanagra leucocephala*, Vieill. M. de Azara, qui l'appelle *lindo azul cabeza blanca*, a vu souvent, au mois de mai, des oiseaux de cette espèce, tantôt seuls, tantôt par paires, dans la forêt de *Caiho*, au Paraguay, et n'en a point rencontré ailleurs. Le front, le tour de l'œil et les plumes de l'origine de la mandibule inférieure, sont d'un noir velouté. On remarque, sur le haut du front, quelques plumes rougeâtres auxquelles succèdent, sur le sommet de la tête, des plumes d'un blanc légèrement teinté de bleu; les sourcils sont d'un bleu-de-ciel obscur qui couvre le reste du plumage, à l'exception des pennes alaires et caudales qui sont noires, mais cependant bordées en dehors du même bleu; le bec est noir et le tarse noirâtre. Longueur totale, sept pouces un quart. Des individus, que ce naturaliste regarde comme des femelles, sont plus petits et ont les teintes du plumage un peu plus foibles, et sur la tête une nuance bleu-de-ciel. Enfin, un autre individu encore plus petit, et jugé un jeune, différoit des précédens en ce qu'il n'avoit point de blanc sur la tête, et que ses couleurs étoient encore plus affoiblies que celles des femelles.

Le TANGARA DU BRÉSIL. *V.* TANGARA TEITÉ.

Le TANGARA BRUN D'AMÉRIQUE, de la pl. enl. de Buffon, n.° 155, fig. 2. *V.* NÉMOSIE ROUGE-CAP.

Le TANGARA DU CANADA. *V.* PYRANGA ROUGE et NOIR.

Le TANGARA DE CAYENNE de la pl. enl. de Buff., n.° 114, fig. 3, est le TANGARA NÈGRE.

* Le TANGARA A CAPUCHON NOIR, *Tanagra capitalis*, Lath.; pl. P. 29, fig. 3 de ce Dictionnaire. Cet oiseau, dont le pays est inconnu, a été décrit par Latham d'après un dessin. Il a cinq pouces de longueur; le bec couleur de chair sombre; la tête, la gorge et le devant du cou, noirs; la poitrine d'une belle couleur orangée; le dessus du cou, le ventre et les flancs, jaunes; le reste du plumage vert; les pennes bordées de jaune; les pieds de la couleur du bec.

Le TANGARA ou CARDINAL BRUN, *Tanagra militaris*, Lath., est un *troupiale*, ainsi que l'indique la pl. enl. de Buffon, n.° 236, citée dans la synonymie de ce *tangara*. *V.* TROUPIALE.

Le TANGARA DE CAYENNE. *V.* TANGARA CHLOROTIQUE, et TANGARA SYACOU.

Le TANGARA CENDRÉ DU BRÉSIL est la femelle du *tangara à coiffe noire*. *V.* NÉMOSIE A COIFFE NOIRE.

* Le TANGARA DE LA CHINE, *Tanagra sinensis*, Lath. Taille du *moineau*; longueur, cinq pouces un quart; bec d'un brun rougeâtre et jaune à la pointe; parties supérieures d'un vert olive; tache d'un blanc jaunâtre entre le bec et l'œil; parties inférieures jaunes; pennes des ailes et de la queue noirâtres et bordées de couleur de rouille; pieds noirs. Latham, qui a d'abord fait connoître cet oiseau comme un tangara, soupçonne, dans son premier *Suppl. to the Gener. Synop.*, que c'est la femelle du *pinson de la Chine*, dit l'*olivette*; cependant il persiste à croire qu'on doit, d'après la forme du bec, le placer avec les tangaras.

Le TANGARA CHLOROTIQUE, *Tanagra chlorotica*, Linn.; pl. enl. de Buffon, n.° 114, fig. 1, sous le nom de *tangara de Cayenne*. Brisson a donné la figure de cet oiseau sous la dénomination de *tangara noir et jaune du Brésil*, pl. 1, fig. 3; et M. Desmarest sous celle d'*euphone chlorotique*; M. de Azara l'appelle *lindo azul y oro* (lindo bleu et doré). Selon ce naturaliste et Sonnini, cet oiseau est le mâle de l'espèce du tangara teité; Buffon le présente pour une variété de cette espèce; il en est de même de Latham et Gmelin; au contraire, M. Desmarest le donne pour une espèce distincte: nous avons adopté son sentiment, puisqu'il en diffère essentiellement, ainsi que sa femelle, par le devant de son cou qui est de la couleur du dos, tandis qu'il est jaune chez le teité.

Le chlorotique se trouve à la Guyane, au Brésil et au Paraguay : on l'appelle, à Cayenne, ainsi que le téité, *petit louis*, ce qui tend encore à confondre ces deux oiseaux, qui, outre de grands rapports dans leurs couleurs, ont le même genre de vie. Le mâle adulte a le derrière de la tête, le dessus et le dessous du cou jusqu'à la poitrine, le dos et les couvertures supérieures des ailes, d'un noir-violet très-brillant; le front, la moitié du vertex, la poitrine, le ventre, les côtés du corps et les couvertures inférieures de la queue d'un beau jaune orangé; les pennes des ailes d'un noir foncé, avec une tache blanche vers le tiers de leur longueur du côté interne; seulement cette marque est d'autant plus grande que la plume est plus rapprochée du corps; les pennes de la queue sont d'un noir mat, et les deux extérieures de chaque côté ont une tache blanche en dedans; le bec et les pieds sont noirs chez l'oiseau desséché; mais lorsqu'il est vivant, le bec est bleu-de-ciel, avec du noir à sa base et à sa pointe; les tarses sont couleur de plomb.

Le plumage des mâles en mue participe plus ou moins de celui de leur jeunesse et de celui de l'oiseau adulte; ce qui dépend de l'époque où ils se trouvent dans cet état; mais, dans leur premier âge, ils ressemblent à la femelle, qui a la bandelette du front plus étroite, les parties supérieures d'un brun jaunâtre, les pennes des ailes et de la queue, brunes et bordées de jaune olivâtre, la poitrine et les parties inférieures, jaunes.

Le TANGARA A COIFFE NOIRE DE CAYENNE. *V.* NÉMOSIE A COIFFE NOIRE.

Le TANGARA A COULEURS CHANGEANTES. *Voy.* TANGARA VARIABLE.

Le TANGARA A CRAVATE NOIRE. *Voy.* HABIA A CRAVATE NOIRE.

Le TANGARA DESMAREST, *Tanagra Desmaresti*, Vieill. Le nom que j'ai consacré à cet oiseau du Brésil, est celui du judicieux et savant auteur de l'*Histoire des Tangaras.* Il a le front noir; une tache de cette couleur sur le milieu du devant du cou; le sommet de la tête d'un bleu d'aigue-marine; l'occiput, les côtés de la tête, le menton et les parties postérieures, jaunes; le manteau, les couvertures supérieures des ailes, jaunes et noirs; les pennes alaires et caudales, de ces mêmes couleurs; mais la première n'occupe que leurs bords extérieurs; le bec est brun et les pieds sont couleur de chair. Taille un peu supérieure à celle du *tangara organiste.*

Le TANGARA DIABLE ENRHUMÉ, *Tanagra flaviventris*, Vieill.; *Tanagra mexicana*, Lath.; pl. enl. de Buffon, n.° 290,

fig. 2. Le nom sous lequel on a décrit cet oiseau est celui que les créoles de Cayenne lui ont imposé. Son plumage est bleu, jaune et noir; la première couleur règne sur les petites couvertures alaires, où elle prend une nuance d'aigue-marine, puis de violet sur le haut de l'aile, ainsi que sur le bord extérieur des grandes pennes alaires et des pennes caudales; elle occupe encore le front, les côtés de la tête, le bas du dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue, la gorge, le devant du cou, le haut de la poitrine, et forme des taches sur les côtés du ventre; la seconde teint très-légèrement le milieu de la poitrine et du ventre, et les parties postérieures; la troisième couvre le capistrum, le menton, le derrière de la tête, la nuque, le dessus du cou et du dos, les ailes en entier et la queue; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, cinq pouces trois lignes environ.

Des individus, particulièrement ceux qu'on trouve à l'île de la Trinité, présentent quelques différences dans les nuances des couleurs; ils ont une livrée plus éclatante que les autres; le bleu est d'un très-bel azur, le noir plus velouté, et le milieu des parties inférieures d'un jaune éclatant.

Le *Tangara bleu* (*Tanagra Mexicana*, Var., Lath.), représenté sur la pl. enl. de Buffon, n.° 155, fig. 1, que M. Desmarest rapproche, avec raison, du *diable enrhumé*, n'en diffère guère qu'en ce qu'il a la poitrine et les parties postérieures d'un beau blanc. Cette couleur n'est pas étrangère à des individus que j'ai vus dans des envois venus de Cayenne.

Cette espèce se trouve non-seulement à la Guyane, mais encore au Brésil, au Pérou et aux Barbades; mais elle est rare dans cette île.

L'épithète latine *mexicana*, appliquée à cet oiseau, indique qu'il se trouve au Mexique; mais est-ce bien le *tçoauhtototl* de Fernandez, ainsi que l'a pensé Brisson, lequel, dit Fernandès, est environ de la grandeur d'un moineau, a le bec court, le dessus du corps bleu, le dessous d'un blanc jaunâtre et les ailes noires? Cette description, quoique très-succincte, indique certainement un individu d'espèce différente. Cependant, je ne serois pas étonné d'apprendre que celle du *diable enrhumé*, répandue sous la Zone-Torride, se trouve aussi à la Nouvelle-Espagne.

Le Tangara, dit l'Euphone olive, *Euphonea olivacea*, Desm.; dans l'histoire de ses *tangaras*. M. Desmarest soupçonne que cet oiseau est un jeune ou une femelle d'une espèce inconnue. Il a trois pouces de longueur totale; le

plumage d'un gris olivâtre, plus foncé en dessus qu'en dessous; le bas du ventre d'un gris presque jaune.

Le TANGARA ÉVÊQUE ou BLUET, *Tanagra episcopus*, Lath.; pl. enl. de Buffon, n.° 178, fig. 1 et 2 (mâle et femelle). Il a le corps d'un gris bleu, à reflets légers, verdâtres et violets, plus foncé sur le dos et le croupion, plus violet sur le ventre; une épaulette d'un blanc bleuâtre; les moyennes couvertures des ailes d'un blanc tirant sur le violet, les grandes grises à l'intérieur; les pennes noirâtres, les unes et les autres bordées de bleu; la queue bleue en dessus, et plus claire en dessous; le bec et les pieds noirs. La femelle diffère en ce qu'un gris verdâtre remplace le bleu. Longueur totale, six pouces.

Cette espèce est un double emploi dans Latham et dans Gmelin, sous la dénomination de *tanagra sayaca*: c'est encore le *gracula glauca* de la Fasc. 3, tab. 54, de Sparrmann. On trouve les *tangaras bluets* au Brésil, à Cayenne, à Porto-Rico et Saint-Domingue; mais Pennant s'est trompé en indiquant la Louisiane pour une des contrées que cet oiseau habite, en lui appliquant ce que Dupratz dit de la *passerine bleue* ou du *ministre*, qu'il appelle *évêque*: Buffon fait la même méprise en l'appliquant au *tangara organiste*, qui n'habite que la Zone-Torride.

Nous devons à Sonnini le peu que l'on sait des habitudes des *bluets*. Ces oiseaux, très-communs à Cayenne, habitent les bords des forêts, les plants et les anciens endroits défrichés, où ils se nourrissent de petits fruits. On ne les voit pas en grandes troupes, mais toujours par paires. Ils se réfugient le soir entre les feuilles des palmiers, à leur jonction près de la tige; ils y font un bruit à peu près comme nos moineaux dans les saules; car ils n'ont point de chant et seulement une voix aiguë et peu agréable.

* Le TANGARA A FRONT JAUNE, *Tanagra flavifrons*, Lath. Taille du *tangara passe-vert*; bec et pieds noirs; dessus de la tête, occiput et commencement de la nuque, bleus (les plumes sont brunes à leur origine); front jaune; reste du plumage vert, inclinant au jaune sur la gorge; pennes des ailes et de la queue d'un noir sombre. Sparrmann, qui a décrit et fait figurer cet oiseau dans ses *Fasc.*, n.° 4, tab. 92, ne fait pas mention du pays qu'il habite.

Le TANGARA A FRONT ET COU NOIRS, *Tanagra nigricollis*, Vieill. Le noir, le bleu et le jaune, sont les seules couleurs que l'on remarque sur le plumage de cet oiseau du Brésil; la première occupe le front, les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou, le manteau, les ailes et la queue; la seconde règne sur la tête et le dessus du cou; la dernière do-

mine sur la poitrine et les autres parties postérieures ; le bec est noir et les pieds sont couleur de châtaigne. Taille du *tangara tricolore*. Je rapproche de cet oiseau, qui a été apporté du Brésil par M. Delalande fils, le *lindo azul y oro cabesta celeste*, de M. de Azara (lindo bleu et doré à tête bleu-de-ciel), parce que je trouve de grands rapports dans les couleurs de ces deux oiseaux. En effet, celui-ci, qui se trouve au Paraguay, a le front, les côtés de la tête et le haut de la gorge, d'un noir velouté ; le dessus de la tête d'un très-beau bleu-de-ciel, quoique clair, qui s'étend jusque derrière les oreilles ; le dessus du cou, les petites couvertures supérieures des ailes et celles de la queue d'un beau bleu à reflets d'un bleu violet ; les grandes des ailes, les pennes et celles de la queue noires ; le dos, le dessous du cou et du corps, de la couleur de l'or pur ; le dessous des pennes alaires argenté, leurs couvertures inférieures d'un gris de perle varié de jaune, et le bord de l'aile marbré de cette couleur, de noir et de gris de perle ; le bec noir et le tarse châtain. Longueur totale, quatre pouces et demie.

Les individus, que M. de Azara croit être des femelles, ont sur le front une bandelette dorée qui va jusqu'à l'œil ; la tête d'un bleu-de-ciel vif et brillant ; le dessus du cou et du corps, les couvertures supérieures des ailes, la bordure de leurs pennes et celles de la queue d'un vert obscur ; le reste de ces pennes d'un brun bleuâtre ; le croupion, la gorge et le dessous du corps, jaunes ; le dessous des ailes argenté. M. de Azara rapproche le mâle, d'abord du *passe vert à tête bleue*, et ensuite du *tangara organiste*. Sonnini incline pour le premier, mais il me semble que ce n'est ni l'un ni l'autre.

Le TANGARA A GORGE NOIRE. *Voy.* NÉMOSIE A GORGE NOIRE.

* Le TANGARA A GORGE ROUSSE, *Tanagra ruficollis*, Lath. Ce tangara, que l'on trouve à la Jamaïque, est de la taille de l'alouette ; son bec est noir ; tout son plumage d'un bleu d'indigo foncé, inclinant à la couleur de plomb ; les ailes et la queue sont noirâtres ; sur la gorge est une large tache rousse ; les pieds sont noirs.

Le GRAND TANGARA. *Voyez* HABIA VERT-OLIVE.

Le TANGARA DES GRANDS BOIS. *V.* HABIA VERT-OLIVE.

Le TANGARA GRIS-OLIVE, *Tanagra grisea*, Lath., est un individu femelle ou jeune de l'espèce de VIRÉON A FRONT JAUNE. *V.* ce mot.

Le TANGARA DE LA GUIANE. *V.* ARRÉMON.

Le TANGARA HUPPÉ DE CAYENNE. *Voy.* TACHYPHONE HOUPPETTE.

Le Tangara a huppe rousse. *Voyez* Tachyphone houppette.

Le Tangara jacarini. *V.* Passerine jacarini.

Le Tangara jaune du Brésil, *Tangara flava*, Lath. *V.* Guira perea.

Le Tangara jaune a tête noire. *V.* Lanion mordoré.

Le Tangara manakin. M. Salerne, dans son *Ornithologie*, désigne ainsi le *manakin à tête rouge. V.* l'article des Manakins. (s.)

Le Tangara du Mexique. *V.* Jacapa scarlatte.

Le Tangara du Mississipi. *V.* Pyranga rouge.

Le Tangara multicolor, *Tanagra zena*, Vieill.; *Fringilla zena*, Lath. Cette espèce habite les îles Bahama, les Florides et l'île Saint-Domingue; mais elle ne passe que l'hiver dans cette dernière île. Elle se tient dans les bois, où elle vit solitaire; du moins j'ai toujours vu ce tangara seul ou accompagné de sa femelle. Le mâle a la tête, le manteau, les couvertures supérieures des ailes, leurs pennes et celles de la queue d'un beau noir; une raie blanche au-dessus de l'œil, qui part des coins de la bouche, parcourt les joues, et descend sur les côtés de la gorge; cette couleur domine encore sur le menton, termine les grandes couvertures des ailes, sert de bordure extérieure à leurs pennes, occupe les primaires à leur base et une grande partie des quatre pennes latérales de la queue; la gorge et le devant du cou sont jaunes; la poitrine, le poignet de l'aile, le croupion et les couvertures supérieures des ailes, d'un beau mordoré; le ventre d'un jaune jonquille, qui pâlit sur sa partie inférieure, et qui est remplacé par du bleuâtre sur les flancs; le bec et les pieds sont noirs; l'iris est rouge. Longueur totale, six pouces deux lignes. Tel est le mâle.

La femelle a la tête et le cou cendrés; le dos d'un vert sale; la poitrine et le ventre d'un jaune terne; une raie transversale d'un blanc sale sur les ailes, dont les pennes, de même que celles de la queue, sont brunes et bordées de blanc comme chez le mâle. Le jeune est d'un gris cendré sur la tête et sur le corps.

Le Tangara nègre, *Tangara Cayanensis*, Lath.; pl. enlum. de Buff., n.° 114, fig. 3. Ce petit oiseau est de la même grandeur que la *passerine jacarini;* tout son plumage est noir, avec quelques reflets bleus, dont on n'est frappé qu'en le regardant de près; il a, des deux côtés de la poitrine, une tache orangée qui est recouverte par l'aile.

Il y a, au Muséum d'Histoire naturelle, un individu qui me paroît être une simple variété du précédent; car, il n'en diffère qu'en ce qu'il a le ventre de couleur marron.

Le TANGARA NOIR. *V.* TACHYPHONE LEUCOPTÈRE ou À AILES BLANCHES.

Le TANGARA NOIR DU BRÉSIL. *V.* PASSERINE JACARINI.

Le TANGARA NOIR DE CAYENNE. *V.* TANGARA NÈGRE.

* Le TANGARA NOIR ET JAUNE, *Tangara melanictera*, Lath. Il a la grosseur du *bruant*, et sept pouces de longueur ; le bec et les pieds d'une teinte livide ; le sommet de la tête et les joues, d'un beau noir ; le dessus du cou et le dos, d'un gris ferrugineux, changeant en couleur de rouille sur le croupion ; le dessous du corps d'un jaune foncé ; les couvertures des ailes marquées de stries longitudinales, blanchâtres ; les pennes brunes, bordées de blanc sale ; la queue un peu fourchue, de la même couleur, et frangée de jaune pâle ; l'iris brun ; les côtés de la mandibule inférieure rentrans en dedans et garnis de quelques poils à la base.

La femelle a toutes les parties supérieures d'un vert d'olive sale, et les inférieures d'un jaune blanchâtre.

Cette espèce se trouve dans les montagnes du Caucase, et place son nid dans les buissons touffus du *paliure*, dont elle mange les baies. Sa voix a beaucoup de ressemblance avec celle de la *mésange charbonnière*.

Voilà encore un de ces oiseaux nombreux dans le genre *tangara*, qu'il faut voir en nature pour les déterminer avec certitude de ne pas se tromper.

Le TANGARA NOIR ET JAUNE DU BRÉSIL. *V.* TANGARA CHLOROTIQUE.

Le TANGARA NOIR ET JAUNE DE CAYENNE. *V.* TANGARA TÉITÉ.

Le TANGARA OLIVE. *V.* NÉMOSIE A GORGE NOIRE.

Le TANGARA OLIVE DE LA LOUISIANE, de la pl. enlum. de Buff., n.º 714, fig. 1. *V.* VIRÉON A FRONT JAUNE.

* Le TANGARA OLIVET, *Tangara olivacea*, Lath. Selon Buffon, cet oiseau de Cayenne est partout d'un vert couleur d'olive, plus foncé sur le dessus du corps, et plus clair en dessous ; les grandes plumes des ailes sont encore plus foncées en couleur que le dos, car elles sont presque brunes ; on y distingue seulement des reflets verdâtres ; sa longueur est d'environ six pouces, et ses ailes s'étendent jusqu'à la moitié de sa queue. Si l'on compare cette description à un individu qui est au Muséum d'Histoire naturelle sous le nom d'*olivet*, on s'aperçoit aussitôt que celui-ci est d'une autre espèce ; en effet, il appartient à celle de mon *ictérie dumicole*, figurée assez exactement dans les oiseaux de Catesby, vol. 1, page 50, et qui diffère essentiellement de l'*olivet* de Buffon, en ce qu'il a deux taches blanches sur les côtés de la tête, taches dont il n'est nullement question dans la description de

ce dernier; l'une de ces taches est au-dessus de l'œil qu'elle entoure en partie, l'autre part de la mandibule inférieure, et descend sur les côtés du menton; de plus, cet individu a la gorge, le devant du cou et la poitrine, d'un beau jaune. Je n'indique que ces dissemblances, parce qu'elles sont suffisantes pour ne pas confondre ces deux oiseaux. C'est sans doute d'après la méprise du Muséum, que mon *ictérie* a été figurée dans l'*Histoire des Tangaras* de M. Desmarest, sous la dénomination du *tangara olivet mâle*. Il semble que cette *ictérie* soit destinée à être ballottée dans les genres; car nous venons de voir qu'on en fait un *tangara*, que Brisson et Buffon l'appellent *merle vert de la Caroline*, que Latham et Gmelin la désignent sous le nom de *muscicapa viridis*, et que depuis peu Wilson la donne pour un *manakin*. Quant à moi, m'étant assuré qu'elle n'appartenoit à aucun de ces groupes, j'en ai fait le type d'un genre particulier. *V.* Ictérie. J'ajouterai que les deux oiseaux signalés par M. Desmarest, pour le jeune et la femelle de son *olivet*, ne sont point de l'espèce du mâle, ni conséquemment de celle de mon *ictérie*.

Sonnini a répété une erreur de Gmelin, en lui rapportant l'*olive tanager* de l'*Arctic Zoology* de Pennant. Latham a commis la même faute dans son *Synopsis*, et l'a supprimé dans son *Index*. Cet *olive tanager* est une espèce très-distincte que j'ai décrite dans mon *Histoire des Oiseaux de l'Amérique septentrionale*, sous le nom de *viréon à front jaune*, et où j'ai indiqué le *tangara gris-olive de la Louisiane* prou un jeune ou pour une femelle. Wilson fait du premier un *gobe-mouche*, de même que des espèces qui composent mon genre Viréon. *V.* ce mot.

N'ayant vu l'*olivet* de Buffon, tel qu'il l'a décrit, ni figuré, ni en nature, je le laisse parmi les *tangaras*, sans annoncer qu'il soit à sa place.

* Le Tangara onglet, *Tanagra striata*, Lath. La description de cet oiseau étant plus complète dans l'*Histoire des Oiseaux du Paraguay*, que celle qu'on en a donnée dans Buffon, je vais la transcrire ici. M. de Azara l'appelle *lindo celeste oro y negro*, et l'a trouvé au Paraguay et à Buenos-Ayres. Le mâle a sept pouces de longueur totale; le front et le tour des yeux noirs; les plumes de la tête et du haut du cou, d'un très-beau bleu-de-ciel; mais sur la tête leur tige est noire; les couvertures supérieures des ailes du même bleu, à l'exception des grandes qui sont noires, de même que les pennes et celles de la queue, et toutes n'ont que leur extrémité et leurs barbes extérieures d'un bleu-de-ciel; le reste du dessus du cou, les scapulaires et le dos sont noirs; le devant du cou dans sa moitié inférieure, la poitrine et le

croupion, d'un orangé vif et très-brillant; le ventre est jaune; les grandes couvertures du dessous de l'aile sont cendrées; les autres, d'un brun teinté de vert; celles du dessus de la queue, d'un noirâtre mêlé de vert; le tarse est d'un brun mélangé de violet; le bec noirâtre en-dessus, et blanchâtre en-dessous.

La femelle a la tête et les petites couvertures supérieures de l'aile, d'un bleu-de-ciel mêlé de blanc; le dessus du cou, la moitié du dos, les couvertures supérieures et les pennes intermédiaires de la queue, d'un brun doré; les grandes couvertures supérieures des ailes et leurs pennes, de même que celles de la queue, d'un brun sombre, avec une bordure bleue aux couvertures; le devant du cou mordoré; la gorge et le dessous du corps, d'un brun clair, plus rembruni sur les côtés, et le tarse noirâtre. Les jeunes lui ressemblent.

Ces oiseaux fréquentent les habitations rurales, et font du dégât dans les jardins en détruisant les plantes légumineuses, les raisins, les oranges, et d'autres sortes de fruits. Le nom d'*onglet* que Buffon a donné à ce *tangara*, vient de ce que chaque ongle a, sur sa face latérale, une petite rainure concentrique au contour des bords de cette face. M. de Azara n'en fait pas mention.

Le TANGARA ORGANISTE, *Tanagra musica*, Vieill.; *Pipra musica*, Lath.; pl. M. 2 de ce Dictionnaire. Cet oiseau, dont on a fait un *manakin*, n'en est pas un, mais c'est un *tangara*, comme l'a fort bien jugé Gueneau de Montbeillard. Le mâle a le front, le dessous du corps, le croupion, jaunes; un trait noir sépare le jaune de la partie antérieure de la tête, du bleu qui couvre le sommet, l'occiput et le dessus du cou; une bande, de même couleur que le trait, part des coins de la bouche, s'étend sur les côtés de la tête, passe au-dessous des yeux, et borde le jaune des parties inférieures jusqu'au pli de l'aile. La couleur noire des pennes des ailes et de la queue jette des reflets bleus; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, trois pouces neuf lignes.

La femelle, figurée dans l'*Histoire des Tangaras* de M. Desmarest, diffère en ce que le dessus du corps, les ailes et la queue sont d'un gris vert, sur leurs bords extérieurs, et en ce que le bleu des parties supérieures est plus clair.

Dans des cantons de Saint-Domingue, l'on a donné à cet oiseau les noms d'*organiste* et de *musicien*, parce qu'il parcourt dans son chant tous les tons de l'octave, en montant du grave à l'aigu. Il est très-défiant, et sait éviter le chasseur en tournant autour d'une branche à mesure que celui-ci change de place, de manière qu'il ne peut l'apercevoir, tant l'*organiste* est attentif à se cacher.

Montbeillard rapporte à cet oiseau celui que Dupratz appelle *évêque;* mais Dupratz lui donne un chant qui ne le cède guère à celui du *rossignol;* je croirois, d'après sa notice sur le plumage de cet oiseau et sa manière de chanter, qu'il veut parler du *ministre*, quoique son ramage soit beaucoup au-dessous de celui de notre *chantre de la nature.*

Le TANGARA PASSE-VERT, *Tanagra cayana*, Lath. Cet oiseau est en double emploi dans l'*Histoire de Buffon*, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même. Le mâle, pl. enl. de Buff., n.º 290, fig. 1, sous le nom de *tangara à tête rousse de Cayenne*, et n.º 291, sous celui de *moineau à tête rousse de Cayenne*, a le dessus de la tête roux; le dessus du cou, le bas du dos et le croupion, d'un jaune pâle doré, brillant comme de la soie crue, avec quelques reflets verts sous un certain jour; les côtés de la tête, noirs; le haut du dos, les plumes scapulaires, les petites couvertures des ailes et celles de la queue, vertes; la gorge d'un gris bleu; le reste du dessous du corps d'un mélange confus de jaune pâle doré, de roux et de gris-bleu; chaque couleur devient dominante selon l'incidence de la lumière; les pennes des ailes et de la queue sont brunes et bordées de vert doré; taille de la *linote;* bec et pieds noirâtres.

Dans quelques individus, le roux du sommet de la tête descend sur la gorge et la poitrine; dans d'autres, sur le ventre, et le vert des plumes se change en bleu.

La femelle, dit Buffon, diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus du corps vert, et le dessous d'un jaune obscur, avec quelques reflets verdâtres.

Cette femelle, selon ce naturaliste, est l'individu de la pl. enl. n.º 291, fig. 1; mais, comme l'observe M. Desmarest, les planches où sont représentés le mâle et la femelle, paroissent avoir été faites d'après des oiseaux très-semblables entre eux, si même elles n'ont pas été faites d'après un seul individu.

Le nom de *dauphinois* est celui que les créoles de Cayenne ont imposé à ces oiseaux. Ils sont très-communs dans cette île, habitent les lieux découverts, s'approchent des habitations, se nourrissent de fruits, piquent les bananes et les goyaves qu'ils détruisent en grande quantité; ils portent aussi la dévastation dans les champs de riz au temps de sa maturité; c'est seulement dans les rizières où ils se réunissent en nombre, car ordinairement on ne les voit que par couples. Ils ne font entendre qu'un cri bref, n'ayant ni chant ni ramage.

Buffon a rapproché de cette espèce, sous le nom de *passe-vert à tête bleue*, un oiseau dont Linnæus a donné la descrip-

tion et une figure (pl. 111), dans la Collection académique, partie étrangère, tome 2, Académie de Suède, et que Gmelin et Latham placent comme une variété. Cet oiseau a, selon Linnæus, la tête d'un bleu très-vif; le devant du cou, la poitrine et le ventre, d'un jaune doré; le dos, d'un jaune verdâtre; les ailes et la queue, vertes, sans mélange de jaune. M. Desmarest ajoute à cette description, que les ailes et la queue sont de cette couleur lorsqu'elles sont fermées, noires en-dessus et en-dessous lorsque les plumes se recouvrent; que les couvertures supérieures de la queue sont d'un vert jaunâtre; que le bec est noir, pointu, un peu arrondi, et a cinq à six poils à sa base; et qu'enfin, ce *tangara* est gros comme une *lavandière.* Ce savant pense que cet oiseau appartient à une espèce différente de celle du *passe-vert,* et se croit assez fondé à le donner pour la femelle du *tangara organiste.*

Le Tangara péruvien, *Tanagra peruviana*, Desmarest, figuré dans l'*Histoire de ses tangaras,* sous le nom de *tangara passe-vert mâle.* Cet oiseau, comme le dit ce savant naturaliste, ressemble beaucoup au *tangara passe-vert*, par les teintes de son plumage; mais il en diffère cependant en ce que sa taille est plus forte que celle de cet oiseau, que ses couleurs sont autrement disposées, et que sa queue est comparativement plus longue. On le trouve au Pérou. Il a le dessus de la tête et du cou, d'un roux fauve; la gorge, la poitrine et les côtés du corps, d'un vert de béryl clair; les plumes interscapulaires, noirâtres; les petites couvertures supérieures des ailes et le bas du dos, d'un jaune pâle, avec des reflets vert-dorés; les grandes pennes des ailes et de la queue, brunes, et bordées, à l'extérieur, de bleu verdâtre, avec des reflets dorés; les pieds et le bec bruns.

Le Tangara du Pérou. *V.* Tangara rouverdin.

Le Tangara pourpré. *V.* Jacapa bec-d'argent.

Le Tangara rouge-cap. *V.* Némosie rouge-cap.

Le Tangara rouge, vert et jaune, *Tanagra variegata*, Lath., est un jeune mâle en mue, de l'espèce du Pyranga rouge.

Le Tangara rouverdin, *Tanagra gyrola*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 133, f. 2, sous le nom de *tangara du Pérou.* Il a la tête d'un roux marron, bordé par une bande jaune, étroite; tout le corps, d'un vert éclatant, mêlé de bleu sur le devant du cou, la poitrine et le ventre; les jambes, d'un fauve clair; une tache jaune, sur le haut des ailes; les pennes, d'un vert obscur, ainsi que celles de la queue; le bec, les pieds et les ongles, d'un brun clair. Grosseur un peu inférieure à celle de la *linotte :* longueur, quatre pouces quatre lignes.

Des individus ont toute la tête rousse, sans bande jaune. Celui figuré dans les Oiseaux d'Edwards, pl. 23, l'a d'un rouge terné.

Chez d'autres, la tête est d'un beau rouge foncé, et toutes les parties inférieures sont vertes, sans aucun vestige de bleu. On les trouve à l'île de la Trinité.

Cette espèce habite dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale, dans le Pérou et dans la Guiane.

Le Tangara roux de la pl. enl. de *Buff.*, n.° 711, sous le nom de Tangarou, n'est point la femelle du *tangara noir* de cet auteur, pl. enl., n.° 179; mais c'est une espèce très-distincte que Sonnini a confondue avec la femelle du *tangara noir*, qui en effet est rousse, mais dont le bec est pareil à celui du mâle, que j'ai classé dans un genre particulier, sous le nom de *tachyphone leucoptère*, parce qu'il n'a pas les caractères des *tangaras*. Quant à celui de la pl. 711, c'est le *batara roux*, que j'ai oublié de décrire sous ce genre. Son plumage est totalement roux, mais plus foncé sur les parties supérieures que sur les inférieures; le bec et les pieds sont d'un brunâtre clair; la queue est un peu étagée. On le trouve à Cayenne.

* Le Tangara rustique, *Tanagra rudis*, Lath. Sparrmann, qui le premier a fait connoître cet oiseau (*Fasc.* 4, tab. 94), nous apprend qu'il se trouve sur la côte de Coromandel. Il a près de huit pouces de long; le bec d'un brun cendré; le sommet de la tête, la nuque et les épaules, d'un brun noir, qui prend une teinte de rouille, sur le dos et le croupion; la poitrine, le ventre et le bas-ventre, d'un roux ferrugineux; les ailes et la queue, noirâtres; les pieds, cendrés.

Je ne crois pas que cet oiseau soit placé convenablement.

Le Tangara de Saint-Domingue. *V.* Esclave.

Le Tangara septicolor, *Tangara tatao*, Lat., pl. P. 29, n.° 3 de ce Dictionnaire. Un beau vert règne sur la tête et sur les petites couvertures du dessus des ailes; un noir velouté, sur les parties supérieures du cou et du dos, sur les pennes moyennes des ailes, et sur le dessus des pennes de la queue; une couleur de feu très-éclatant, sur le reste du dos; un jaune orangé, sur le croupion; du bleu violet, sur la gorge, la partie inférieure du cou et les grandes couvertures supérieures des ailes; d'un gris foncé, sur le dessous des pennes de la queue, et d'une couleur d'aigue-marine, sur les parties inférieures, depuis la poitrine.

Les deux figures, pl. 7, fig. 1, et pl. 127, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon*, sont défectueuses, ce dont nous avertit Buffon lui-même; la première est d'après un oiseau desséché au feu,

auquel on a ajouté une queue étrangère, et l'autre d'après une peau mal conservée.

Le *septicolor* a la grosseur du *serin*, cinq pouces dix lignes de longueur; le bec et les pieds noirs; la queue un peu fourchue; les ailes pliées s'étendant jusque vers la moitié de sa longueur. Il y a des individus plus beaux les uns que les autres. La femelle n'a pas cette belle couleur que le mâle a sur le bas du dos. Cette partie est, de même que le croupion, d'une teinte orangée. En général, ses couleurs sont plus brouillées et moins vives que celles du mâle. On remarque quelques variétés dans les mâles : les uns ont le croupion du même rouge que le dos; d'autres, et en assez grand nombre, ont le dos et le croupion entièrement de couleur d'or. Le jeune ne prend le rouge vif du dos que lorsqu'il est adulte.

Ces oiseaux, qui vont en troupes nombreuses, paroissent en septembre aux environs de l'île de Cayenne, et dans la partie habitée de la Guiane, y restent environ six semaines, et y reviennent en avril et mai, attirés, dit-on, à ces deux époques par le fruit d'un très-grand arbre qu'ils ne quittent pas : on ajoute qu'on ne les voit jamais sur d'autres. Ce dernier fait paroît douteux.

Le Tangara syacou, *Tanagra punctata*, Lath., pl. enl. de *Buff.*, n.° 133, fig. 1, sous le nom de *tangara tacheté des Indes.* Buffon a donné à cet oiseau le nom de *Syacou*, par contraction du nom brasilien *sayacu;* mais nous devons observer que le *sayacu Brasiliensibus* de Marcgrave n'est pas cet oiseau, et que c'est celui que Brisson appelle *tangara varié du Brésil*, tandis qu'il décrit le *syacou* de Buffon sous le nom de *tangara vert piqueté des Indes.* Il est vrai que Buffon réunit ces deux oiseaux, et les donne pour mâle et femelle. Latham et Gmelin en font deux espèces distinctes, sous les dénominations de *tanagra sayaca*, et de *tanagra punctata.* M. Desmarest présente le premier pour un individu de l'espèce du *tangara évêque* ou *bluet*, et l'autre comme une espèce particulière, sous le nom de *syacou*, que nous lui conserverons, quoiqu'il ne lui appartienne pas. Cet oiseau, qui est à peu près de la taille de la *linote*, a la tête, le dessus du cou, le dos, le croupion, la gorge et les parties postérieures, d'un vert brillant et bleuâtre, tacheté de brun-noir sur la tête et sur toutes les parties supérieures. Ces taches ne sont apparentes que lorsque les plumes sont un peu en désordre, car toutes celles-ci ont leur extrémité verte. Les couvertures et les pennes secondaires des ailes, le bord externe des primaires et des pennes de la queue, sont de cette couleur, et noires dans le reste, de même que le bec; les pieds sont bruns.

M. Desmarest a publié la figure et la description d'un individu qui diffère du précédent, en ce qu'il a le ventre et la poitrine d'un assez beau blanc. Quant au véritable *syacou*, ou, pour mieux dire, le *sayacu* de Maregrave, donné par Buffon pour la femelle, c'est selon M. Desmarest, et je le crois fondé, un individu de l'espèce du *tangara évêque*.

On trouve le *siacou* au Brésil et à la Guiane : c'est la *mésange verte tachetée* de la pl. 262 des *Oiseaux* d'Edwards.

Le Tangara tacheté de Cayenne. *V.* Tangara diable enrhumé.

Le Tangara tacheté des Indes. *Voyez* Tangara syacou.

Le Tangara teité, *Tanagra violacea*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 114, fig. 2, sous le nom de *tangara du Brésil*. Cet oiseau est représenté, dans l'Ornithologie de Brisson, pl. 2, fig. 2, sous celui de *tangara noir et jaune de Cayenne*; et dans l'*Histoire des Tangaras*, de M. Desmarest, sous la dénomination d'*euphone teité*. Selon Buffon, la figure 2 de sa pl. enluminée représente exactement le mâle de l'espèce : et la figure 1, sous le nom de *tangara de Cayenne*, est une variété. Cette opinion a été adoptée par Latham et Gmelin. Au contraire, M. de Azara et Sonnini donnent celui-ci pour le mâle, et celui du Brésil pour la femelle : M. Desmarest les présente comme deux espèces distinctes; l'une, comme je l'ai déjà dit, sous le nom d'*euphone teité*, et l'autre sous celui d'*euphone chlorotique*. En effet, les dissemblances qu'on remarque chez ce dernier indiquent plutôt une espèce distincte qu'une variété; de plus, comme le remarque fort bien ce savant naturaliste, on retrouve toujours dans le mâle du chlorotique un collier de la couleur du dos, ce qui ne se voit jamais dans les teités des deux sexes.

Le mâle a toutes les parties supérieures d'un noir foncé à reflets violets; le bec, les pieds, les grandes pennes des ailes et de la queue d'un noir mat; le front, la gorge, le devant du cou et la poitrine, d'un beau jaune orangé; le ventre d'un jaune pur; la seconde penne de chaque côté de la queue tachetée de blanc vers son extrémité. Longueur totale, trois pouces neuf lignes. Les individus qu'on trouve dans l'île de la Trinité sont un peu plus petits, et ont la gorge de la couleur de la tête, et la couleur jaune du front, prolongée jusqu'à l'occiput.

Chez la femelle, la tête, la partie supérieure du cou, le dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue, les petites des ailes et les plumes scapulaires sont d'un vert d'olive; on remarque un peu de jaune sur le front et sur le menton; la gorge est cendrée; les parties postérieures sont

d'un jaune olivâtre ; les pennes des ailes, d'un cendré foncé et bordées à l'extérieur de vert d'olive ; celles de la queue pareilles avec du blanc vers le bout des deux plus extérieures en dedans seulement ; le bec noirâtre ; le tarse brun. Les jeunes mâles lui ressemblent ; et quand ils commencent à prendre leurs couleurs caractéristiques, leur plumage est varié de noir, de jaune et de vert olive.

Cette espèce se trouve au Brésil et à la Guiane, dans les endroits cultivés, près des habitations ; elle se nourrit de baies et fait du dégât dans les plantations de riz ; son nid est hémisphérique et composé d'herbes rougeâtres, ce qui le distingue de celui du *jacarini* qui emploie des herbes grises ; de plus, il est d'un tissu moins serré.

* Le TANGARA A TÊTE BLANCHE, *Tanagra albifrons*, Lath. Voilà encore un oiseau que Brisson a décrit d'après Séba, et donné pour être du Brésil. Cependant ce dernier l'appelle *quatozli*, qui n'est pas un nom brésilien, mais mexicain ; de plus il ajoute qu'on le trouve sur les montagnes de Tzocano qui sont dans le Mexique.

Cet individu a quatre pouces de longueur ; le sinciput blanc ; les parties supérieures du cou et du corps, les scapulaires et les couvertures de la queue, d'un brun noirâtre ; la gorge, le devant du cou, d'un rouge clair ; la poitrine, d'un pourpre éclatant ; les parties postérieures, d'un jaune clair ; les couvertures des ailes et les pennes, d'un rouge foncé, tirant sur le pourpre ; la queue, brun-noirâtre ; le bec et les pieds jaunes.

Buffon pense que cet oiseau, d'après cette description et la figure donnée par Séba, pourroit être rapporté bien mieux au genre des *manakins*. Mais que peut-on décider d'après Séba ?

Le TANGARA A TÊTE ROUSSE DE CAYENNE. *V.* TANGARA PASSE-VERT.

Le TANGARA A TÊTE VERTE DE CAYENNE. *Voy.* TANGARA TRICOLOR.

* Le TANGARA A TÊTE VIOLETTE, *Tanagra ornata*, Lath., Sparrmann, fasc. 4, pl. 95. Cet oiseau, qui se trouve aux Indes Orientales, est de la taille du *tangara syacou ;* il a la tête d'un violet bleuâtre pâle; les petites couvertures des ailes, terminées de jaune ; les autres, d'un vert brunâtre ; le dessus du corps, de cette teinte ; le dessous, gris ; les pennes alaires et caudales noires et bordées de jaune verdâtre en dehors; le bec, d'un gris sombre.

Le TANGARA TRICOLOR, *Tanagra tricolor*, Lath. ; pl. enl. de Buff., n.º 33, fig. 1, sous la dénomination de *tangara à*

tête verte de Cayenne. La tête de cet oiseau est d'un vert assez brillant; les côtés et le derrière du cou sont d'un vert-jaunâtre doré; une tache noire se fait remarquer sur le haut de la gorge; la poitrine et le ventre sont d'un vert de béryl; les parties postérieures, d'un vert-pré; le bas du dos et le croupion, d'un jaune orangé; les petites couvertures des ailes, d'un beau bleu-violet; les pennes des ailes et celles de la queue, noires et bordées de vert en dehors; le dessous des pennes caudales, d'un gris bleu, et le dessous des pennes alaires, d'un gris cendré; le bec, noir, et le tarse couleur de plomb. Longueur totale, cinq pouces un quart.

On trouve ce tangara au Brésil, où il est commun, et à la Guiane, où il est rare. La femelle et le jeune ne sont pas connus.

Le TANGARA TURQUIN, *Tanagra brasiliensis*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 179, fig. 1. Cet oiseau, que l'on trouve à Cayenne, mais plus communément au Brésil, a six pouces de longueur; le bec noirâtre; la tête, le dessus du cou, le haut du dos, le tour du bec, les ailes et la queue noirs; il y a quelques taches de cette couleur près des jambes, et une bande assez large au bas de la poitrine; tout le reste du plumage est d'un bleu turquin; les pieds sont noirs.

Ce tangara habite le Brésil, et se trouve à la Guiane, mais rarement.

* Le TANGARA VARIABLE, *Tanagra variabilis*, Lath. Cet auteur a décrit cet oiseau dans le Muséum britannique, et ne connoît pas le pays qu'il habite. Il a quatre pouces et demi de longueur; le bec couleur de corne; un trait noir qui passe par les yeux; le plumage vert, très-brillant et changeant en bleu et en brun, selon les divers aspects; le croupion, verdâtre; les ailes et la queue, noirâtres; les pieds, d'un brun lavé.

Le TANGARA VARIÉ, *Tanagra velia; Sylvia velia*, Lath.; *Motacilla velia*, Linn.; pl. enl. de Buff., n.° 669, fig. 3, sous le nom de *pitpit bleu de Surinam;* et, dans son Histoire des Pitpits, sous celui de *pitpit varié.* Cet oiseau n'est point un pitpit, comme on l'a cru jusqu'à présent, c'est un véritable tangara: observation que nous devons à M. Desmarest. L'âge apporte des changemens dans le plumage de cet oiseau; un individu qui m'a paru parfait et que j'ai sous les yeux, a le bec noir; le front, les joues, la gorge, la poitrine, les flancs, les petites couvertures des ailes, une partie de celles de la queue, le bord extérieur des pennes caudales et alaires, ainsi que des grandes couvertures, d'un bleu changeant; un collier noir, sur le devant du cou; le dessus de la tête et du cou, le dos, l'intérieur des pennes

alaires et caudales, d'un beau noir; les couvertures inférieures des ailes, blanches; le croupion et quelques-unes des plumes qui recouvrent la queue en dessus, d'une couleur de paille soyeuse; le milieu du ventre et les parties postérieures, d'un roux vif; les pieds bruns. Longueur totale, cinq pouces.

Celui décrit par Buffon a le croupion vert doré; la partie inférieure du cou et la poitrine, variés de violet et de brun; la mandibule supérieure du bec, brune, et l'inférieure, blanchâtre; les pieds, cendrés. Enfin, chez le tangara varié de M. Desmarest, les plumes du bas du dos sont de couleur jaunâtre, presque changeante et passant au vert, au roussâtre et au bleu près de la queue; le milieu du ventre et le dessous du croupion sont fauves; la mandibule supérieure du bec est d'un brun plus foncé que l'inférieure; le toupet est d'un bleu noirâtre; les pieds sont d'un brun cendré. On trouve cette espèce à Surinam et à Cayenne.

Le Tangara varié du Bresil, *Tanagra syacu*, Lath. *V.* Tangara évêque.

Le Tangara varié de la Nouvelle-Espagne *V.* Oiseau anonyme.

Le Tangara varié a tête bleue, *Tanagra cyanocephala*, Vieill.; pl. enl. de Buff., n.° 33, fig. 2. Dans la première édition de ce Dictionnaire, j'ai dit qu'il étoit à présumer que cet oiseau étoit de l'espèce du *tangara tricolor*, et qu'il n'existoit entre eux qu'une simple différence de sexe; mais ayant de nouveau comparé ces deux tangaras, je les crois de deux races différentes, assez voisines l'une de l'autre. Le *tangara* de cet article, qui porte une livrée encore plus riche en couleur que le tricolor, est un des plus beaux qui existent. Il a le capistrum et le menton d'un noir de velours; une bandelette d'un bleu éclatant sur le sinciput; les paupières et la gorge sont de la même couleur; le reste de la tête, les tempes, les joues et le dessus du cou, d'un beau rouge écarlate; le haut du dos et les petites couvertures des ailes, noirs; le bas du dos, le croupion, la poitrine et les parties postérieures, d'un beau vert; les couvertures supérieures et les pennes des ailes, noires, avec une bordure verte à l'extérieur; la queue a une bordure pareille sur un fond noirâtre, elle est d'un gris bleuâtre en dessous; le bec et les pieds sont couleur de plomb. Taille du tangara tricolor.

Cet oiseau se trouve au Brésil et au Pérou; on dit qu'on le voit aussi à la Guiane, où il est très-rare. La femelle et le jeune ne sont pas connus.

Le Tangara a tête cendrée, *Tanagra tephrocephala*, Vieill., se trouve à l'île de la Trinité. Il a le dessus de la

tête et du cou cendré ; le dos , les ailes et la queue, olivâtres ; la gorge, les joues et le front, jaunes ; les côtés du cou, en devant de la poitrine et du ventre , pareils au dos ; le milieu de ces parties, d'un gris bleuâtre ; le bec et les pieds, noirs. Longueur totale, trois pouces et demi.

Le TANGARA VARIÉ A TÊTE VERTE DE CAYENNE. *Voy.* TANGARA TRICOLOR.

Le TANGARA A VENTRE BLEU, *Tanagra cyanoventris* , Vieill. Le capistrum et le milieu de la gorge sont noirs ; le menton , le dessus de la tête et la nuque, d'un vert jaune; le manteau et les couvertures supérieures des ailes , jaunes et noires ; les pennes alaires et caudales, de la dernière couleur et bordées de vert jaune ; la poitrine et le ventre, d'un bleu d'aigue-marine (le milieu du ventre est jaunâtre chez des individus) ; le bec , noir, et les pieds , couleur de chair. Taille du tangara syacou. On le trouve au Brésil.

Le TANGARA A VENTRE ROUX , *Tanagra rufiventris*, Vieill. On voit sur l'étiquette de cet oiseau , déposé au Muséum d'Histoire naturelle , qu'il y a été apporté par Sonnerat. Un noir bleu est la couleur qui domine sur son plumage , à l'exception des côtés de la poitrine qui sont jaunes ; cette teinte est remplacée par un roux très-vif sur le milieu du ventre ; le bec est noir et le tarse brun. Longueur totale , quatre pouces quatre lignes.

J'ai vu un individu , apporté du Brésil , qui diffère du précédent en ce qu'il a la poitrine et toutes les parties inférieures d'un roux foncé.

Le TANGARA VERT , *Tanagra viridis,* Vieill. A l'exception d'un large collier bleu sur le dessus du cou , tout le plumage de cet oiseau est vert ; cette couleur tire au jaune sur la poitrine et les parties postérieures ; elle prend un ton sombre sur les ailes et la queue. Sa taille est à peu près celle du *tangara organiste.*

On le trouve dans l'Amérique méridionale, et il fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle.

* Le TANGARA VERT DU BRÉSIL, *Tanagra virens*, Latham. Brisson, qui a fait connoître cette espèce , dit qu'elle se trouve au Pérou et au Mexique. Elle a le bec noirâtre; la tête , le dessus du cou et du corps , les plumes scapulaires et les couvertures supérieures de la queue, vertes ; une tache noire entre le bec et l'œil ; les joues et la gorge , de cette couleur ; une bande d'un bleu très-foncé qui s'étend tout le long de la mâchoire inférieure ; les petites couvertures des ailes , d'une couleur d'aigue-marine brillante ; les autres vertes; la gorge, d'un beau noir ; la partie inférieure du cou, jaune , et le reste du dessous du corps d'un vert jaunâtre ;

les ailes, dans leur repos, paroissent d'un vert changeant en bleu ; les pennes de la queue présentent la même couleur, à l'exception des intermédiaire qui sont vertes ; les pieds sont bruns, ainsi que les ongles. Longueur totale, six pouces.

Le TANGARA VERT DE CAYENNE. *Voy.* TANGARA PASSE-VERT.

Le TANGARA VERDEROU. *V.* l'article PIE-GRIÈCHE.

Le TANGARA VERT ET BLEU, *Tanagra chlorocyanea*, Vieill. Cet oiseau, de l'Amérique méridionale, a toutes les parties supérieures, les côtés de la gorge, du cou, de la poitrine et du ventre, le bord extérieur des pennes alaires et caudales, d'un vert olive ; le milieu de toutes les parties inférieures d'un bleu très-clair ; la queue grise en dessous ; le bec et les pieds bruns. Taille du *tangara tricolor*. Il est au Muséum d'Histoire naturelle.

Le TANGARA VERT DU PÉROU. *Voy.* TANGARA ROUVERDIN.

Le TANGARA VERT TACHETÉ DES INDES. *Voy.* TANGARA SYACOU. (V.)

TANGARAKA. Nom brasilien de l'HAMELLIA PATENS, L. Adanson en a fait celui du genre. (LN.)

TANGAROU. *V.* TANGARA ROUX. (V.)

TANGAVIO. *V.* TACHYPHONE TANGAVIO. (V.)

TANGEDOR. Nom de pays du CROTALE BOIQUIRA. (B.)

TANGHKOLLI. Nom malabare d'une espèce de *crinole*, figurée dans Rhéede. (Mal. 11, t. 38). Adanson en a fait celui du genre *crinum*, L. (LN.)

TANGHIN, *Tanghinia*. Arbre de Madagascar, voisin de l'AHOUAI, dont le fruit est un violent poison ; au moyen de ce poison on punit les malfaiteurs, en l'assaisonnant avec des aromates, pour le rendre moins désagréable au goût.

Dupetit-Thouars', qui a observé cet arbre vivant, le regarde comme constituant seul un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des apocinées, qui offre pour caractères : un calice à cinq découpures ; une corolle en entonnoir à cinq divisions contournées ; cinq anthères sessiles en cœur, attachés à l'ouverture du tube ; un ovaire à style terminé par un stigmate à deux lobes renfermé dans les anthères ; un ou deux drupes pyriformes, acuminés, contenant un noyau. (B.)

TANGUE DE MER. Sur les côtes de Normandie et de Bretagne, on donne ce nom au sable de mer, mêlé de vase, qu'on enlève pour servir d'engrais ; et à celui qu'on destine pour être lavé pour en retirer du *sel. V.* SEL MARIN. (PAT.)

TANGUIN. Fruit de Madagascar, semblable à une poire

pour la forme. C'est un violent poison qu'on donne aux criminels pour les faire périr. On croit que si un innocent en mange il ne meurt pas. *V.* TANGHINIE. (B.)

TANGUIQUY. Poisson d'eau douce excellent, qui se trouve dans les Philippines. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

TANH THUONG. Nom donné, en Cochinchine, au PASSE-VELOURS ARGENTÉ (*Celosia argentea*, L.). (LN.)

TANI. Arbre de l'Inde figuré par Rhéede, et que Gærtner croit être celui qui fournit le MYROBOLAN EMBLIC, ce qui n'est pas certain. *V.* PANEL. (B.)

TANI, TANOS, TANUS. Selon Bertrand, les anciens appeloient ainsi des émeraudes bâtardes; peut-être de la chaux fluatée verte. (DESM.)

TANIBOUCIER, *Tanibouca.* Arbre à feuilles alternes, ovales, fermes, entières, terminées en pointe, et à fleurs sessiles et alternes sur de longs épis axillaires, qui forme dans la décandrie monogynie et dans la familles des myrobolanées, un genre dont la fructification n'est pas encore complétement connue.

Ce genre offre pour caractères : un calice adhérent, à cinq divisions pointues, velues en-dedans; point de corolle; dix étamines; un ovaire surmonté d'un style grêle à stigmate aigu.

Le *taniboucier* croît à la Guiane dans les lieux marécageux. Ses fleurs ont une odeur approchante de celle du bois de Sainte-Lucie. (B.)

TANIÈRE. Retraite des bêtes sauvages, dans l'épaisseur des forêts, au fond d'un rocher ou d'une cavité souterraine. (S.)

TANIPTÈRE, *Taniptera*, Latr. Genre d'insectes diptères, de la sous-famille des tipulaires, que nous réunissons au genre CTÉNOPHORE. *V.* ce mot. (L.)

TANIS-MORI DES BRAMES. *Voyez* TSIEM-TANI. (LN.)

TANJOU. Rumphius figure cet arbre d'Amboine, mais ne détaille pas les caractères de sa fructification. (B.)

TAN-KIEO-TSU. Espèce de néflier qu'on trouve sauvage, et cultivé dans les jardins de la Chine. Il s'élève à la hauteur d'un homme; ses fruits sont de petites baies d'un rouge-brun. Loureiro le rapporte au *buisson ardent* (*mespilus pyracantha*, L.). (LN.)

TANLI. Nom que, suivant d'anciens voyageurs, les

Hottentots, donnent au *chacal du Cap de Bonne-Espérance. V.* l'article CHIEN. (DESM.)

TANNHIRSCH, TANNEBOCK. Noms allemands du *dain mâle*; TANNWILDPRETT et TANNEGEIS, noms de la *daine*, dans la même langue. (DESM.)

TANOS. Pline fait observer qu'on range cette pierre parmi les *smaragdus*, qu'elle est d'un vert désagréable et sale dans son intérieur, et qu'on la trouve en Perse. Théophraste dit à propos des émeraudes appelées ordinairement *tanos*, que lesplus grosses se trouvent à Tyr, où l'on voit dans le temple d'Hercule une grande colonne faite d'une de ces pierres, et il fait observer que ce n'est probablement pas là une véritable émeraude, mais une émeraude bâtarde. Nous pouvons croire que c'étoit de la chaux fluatée verte en masse. (LN.)

TANOURA. Arbre résineux de Madagascar, qui se cultive à l'Île-de-France. J'ignore à quel genre il se rapporte. (B.)

TANPAYES. Arbre des Philippines, dont le fruit se mange. C'est un JAMBOISIER. (B.)

TAN-QUAT-XIONG. Espèce de MYRTE (*Myrtus chinensis*), qui croît aux environs de Canton. (LN.)

TANREC. *V.* TENREC. (DESM.)

TANROUGE, *Weinmannia.* Genre de plantes de l'octandrie digynie, et de la famille des saxifragées, ou mieux des cunoniacées, dont les caractères consistent: en un calice divisé en quatre parties; une corolle de quatre pétales; huit étamines courtes; un ovaire supérieur entouré d'un disque de huit glandes, et surmonté d'un style à stigmate en tête; une capsule bivalve, à deux loges, terminée par deux pointes subulées, et contenant six ou huit semences.

Ce genre renferme des arbres ou arbrisseaux qui ressemblent, au premier aspect, à certains sumacs. Leurs feuilles sont opposées, rarement simples, plus souvent ternées ou ailées avec impaire, portées sur un pétiole commun, ailé ou articulé, quelquefois munies d'une stipule simple, très-grande et caduque. Leurs fleurs sont disposées en grappes longues, axillaires et terminales.

On en compte huit à dix espèces venant de l'Amérique, du Cap de Bonne-Espérance, et des îles de la mer du Sud; mais dont aucune n'est cultivée dans nos jardins. L'écorce de toutes est propre au tannage des cuirs. (B.)

TANROUJOU DES MADEGASSES. Fruit petit, tuberculeux, pulpeux à l'intérieur et disperme. Jussieu le rapproche du COURBARIL. (LN.)

TANTACOTTA de Retz. C'est le *Strychnos potatorum*, Willd. Espèce de VOMIQUE. (LN.)

TANTALATES. Combinaisons de l'*oxyde de Tantale* ou *Acide tantalique* auec une base. *V.* TANTALE. (LN.)

TANTALE. *V.* COURICACA. (V.)

TANTALE (*Tantalum*, Eckeberg., *Colombium*; Hatchett, Wollast., Thénard). Métal particulier qu'on n'a pas encore pu obtenir parfaitement pur. Il est d'un gris sombre; lorsqu'on le frotte sur une pierre dure, il laisse des traces métalliques qui ont le brillant et la couleur du fer; il est assez dur pour rayer le verre. Sa pesanteur spécifique est de 5,61, selon Wollaston. Quand on le broye, il se réduit en une poussière terne. Il est inattaquable par les acides les plus énergiques, tels que les acides nitrique, muriatique oxygéné, etc.

Calciné avec du nitrate de potasse, il en résulte une masse qui, traitée par l'acide nitrique, foible et bien lavé, laisse pour résidu de l'acide tantalique ou colombique. Si l'on calcine cet acide avec du charbon dans un creuset de Hesse, on obtient le tantale en petites parties métalliques, agglutinées ensemble. Le tantale chauffé au rouge s'embrase et s'éteint lorsqu'on le retire du feu; il absorbe une petite quantité d'oxygène et devient d'un blanc grisâtre. La quantité d'oxygène absorbée est de 3,5 à 4,5. Berzelius la porte à 5,48 pour 100 parties. Lorsqu'on jette dans un creuset chauffé au rouge de feu un mélange de tantale et de potasse nitratée, il y a détonation, et il se forme du tantalate de potasse.

L'acide tantalique, considéré comme un oxyde de tantale par Wollaston, est blanc, pulvérulent, insipide, inodore, beaucoup plus pesant que l'eau, sa pesanteur spécifique étant de 6,5 (Eckeberg); lorsqu'il est humide, il rougit le papier coloré par le tournesol; il est infusible et n'éprouve aucune altération par la calcination ni par son contact avec l'oxygène, soit à chaud, soit à froid. L'alcool et l'eau ne le dissolvent pas. La potasse est le véritable dissolvant de cet acide. Lorsqu'on chauffe une partie d'acide avec huit de carbonate de soude, on obtient un tantalate de potasse soluble, et si dans une dissolution de ce sel on verse de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique, soit de l'acide hydrochlorique, soit de l'acide acétique ou succinique, on a l'acide colombique à l'état d'hydrate, c'est-à-dire, combiné avec de l'eau. Ce liquide y est dans la proportion de 12,5, et d'après Berzelius, l'oxygène, contenu dans l'eau, y est en proportion double de celle unie au métal dans l'acide, et nous avons vu qu'il l'estime de 5,485 sur 105,485 d'acide. Dans cet état, l'acide hydrotantalique se précipite au fond de la liqueur sous forme de flocons blancs qui sont indissolubles dans

l'un des acides cités, et dissolubles au contraire dans les acides oxalique, citrique et tartarique, ayant soin cependant de ne point leur donner le temps de se dessécher, car sans cette précaution la dissolution n'auroit point lieu.

L'infusion de noix de galle produit, dans une dissolution de tantalate de potasse, un précipité orangé qui est l'un des caractères les plus saillans de l'acide tantalique. On n'obtiendroit aucun résultat si le tantalate de potasse contenoit un excès de base ; il faut alors neutraliser cet excès par un acide.

L'acide tantalique est à peine soluble dans l'acide nitrique, il l'est un peu dans l'acide hydrochlorique et dans l'acide sulfurique concentré. La dissolution sulfurique, mêlée avec beaucoup d'eau, devient laiteuse, laisse déposer une partie de l'acide tantalique, unie à un peu d'acide sulfurique ; le reste de l'acide tantalique contenu dans la liqueur, est précipité en flocons orangés par l'infusion de noix de galle. Les alcalis fixes précipitent aussi l'acide tantalique de la dissolution sulfurique ; un excès redissout le précipité à chaud. Cet acide est dissous par le phosphate d'ammoniaque lorsqu'on le traite par la fusion.

Le tantalate alcalin de potasse est blanc, cristallin, brillant, d'une saveur désagréable et inaltérable à l'air ; il est lentement dissoluble dans l'eau, et la dissolution une fois opérée, est permanente ; le schéelate et le molybdate de potasse le précipitent en blanc, et la teinture alcaline martiale de Stahl produit un précipité brun qui est du tantalate de fer.

Lorsqu'on emploie la soude pour précipiter l'acide tantalique, il faut plus de cet alcali et plus d'eau que lorsqu'on agit avec la potasse. La dissolution à chaud est transparente ; par le refroidissement elle devient opaque, et l'acide tantalique finit par se déposer en grande partie à l'état d'un sel presque insoluble.

Le *tantale* est très-rare dans la nature et ne se rencontre qu'à l'état d'acide combiné avec le manganèse, le fer (au minimum d'oxydation), l'étain oxydé et même dans certaines variété à l'urane oxydé à la chaux, et surtout à l'yttria ; quelquefois l'analyse y découvre l'acide schéelique. M. Berzelius conduit, d'après les analyses connues des divers minerais de tantales ou qu'il a faites lui-même, les divise en TANTALITE ou manganèse tantalaté, et YTTROTANTALITE ou yttrium tantalaté. Ces mêmes divisions avoient été établies par les minéralogistes français comme deux divisions du tantale oxydé ; mais comme le tantale y fait fonction d'acide en combinaison avec des bases différentes, on doit les considérer comme deux espèces distinctes : alors on étoit guidé par les observations

d'Hatchett, d'Eckeberg et les analyses de Wollaston, de Vauquelin et de Klaproth, qui marquoient que les oxydes de manganèse, de fer, et l'yttria, étoient unis au tantale, considérés comme oxydes.

Faisons remarquer, avant de passer à la description de ces minerais, que la découverte du tantale a été faite, en 1801, par Hatchett, dans le tantalite de New-London, dans le Connecticut, aux Etats-Unis. Un échantillon de ce tantalite, trouvé près d'une source, dans le voisinage de la demeure du gouverneur Winthrop (qui vivoit encore au commencement du 18.e siècle), fut transmis par ce gouverneur au naturaliste Hans-Sloane, dont toute la collection a passé au British Muséum, à Londres. C'est là que Hatchett découvrit cette substance, qu'il croyoit provenir des bords de la baie de Massachuset aux Etats-Unis; et en cherchant à reconnoître sa nature, il y découvrit le tantale et s'empressa de lui donner le nom de *columbium*, et au minerai celui de *columbit*, qu'il eût mieux valu appeler *colonium* et *colonite*, puisque l'auteur de la découverte de l'Amérique, à la mémoire duquel Hatchett avoit consacré le tantale, se signoit *Colon* et non pas *columb* ni *colomb*, noms sous lesquels on le connoît généralement.

Bientôt après, Eckeberg fit la découverte du tantalite et de l'yttrotantalite de Suède et celle du métal nouveau qu'ils contiennent et qu'il a désigné par *tantalum*, Tantale, nom tiré de la Mythologie.

En 1809, le docteur Wollaston s'assura de l'identité de nature du tantalite d'Amérique et de celui de Suède, et détermina leur nature. Vauquelin publia ensuite deux analyses, l'une du tantale de Suède, et l'autre de celle de l'yttrotantale du même pays. Klaproth en publia une du tantalite de Finland, et ne reconnoissant pas dans l'oxyde de tantale aucune des propriétés chimiques des oxydes, il étoit enclin à le considérer comme une terre particulière qu'il proposoit de nommer *terre de tantale* et *tantalea*. Berzelius conjointement avec Gahn ont examiné de nouveau ces minerais vers l'année 1816, et ont fait connoître qu'ils étoient beaucoup plus composés qu'on ne l'avoit cru jusqu'ici, et que l'oxyde du tantale étoit un véritable acide. Un peu avant cette dernière époque, on découvrit, dans les montagnes qui séparent la Bavière de la Bohème, un minerai qu'on prit d'abord pour du schéelin ferruginé, mais que Gehlen jugea être du tantalite; et ce n'est que l'année passée que Leonhard et Vogel en ont publié une analyse qui confirme ce rapprochement, encore prouvé, par une nouvelle analyse, que nous devons au comte Dunin-Borkowsky.

Il eût été sans doute convenable d'adopter le nom de *colom-*

bium ou *colombium* qui a l'antériorité sur celui de tantale pour désigner ce métal ; mais l'usage a presque consacré la dernière dénomination.

TANTALE TANTALITE (*Columbite*, Hatchett ; *Tantalite*, Eckeb., Klap., Karst. ; *Tantalite et Tantale oxydé ferrugineux*, Delam. ; *Tantalite Columbifère*, Reuss. ; *Tantalite*, Thoms., James. ; *Tantale ferro-manganésifère*, Haüy, Lucas ; *Manganesium tantalaté*, Berz.). Minéral d'une couleur noire ou d'un noir bleuâtre comme celle du fer, quelquefois tirant sur le rouge ; sa cassure est inégale, à gros grains, quelquefois un peu conchoïde ou même lamelleuse, avec un éclat résineux ou métallique ; ses fragmens sont irréguliers, anguleux et opaques.

Il raye le verre, et donne quelques étincelles sous le choc du briquet. Sa poussière est d'un noir brunâtre, quelquefois un peu rougeâtre. Sa pesanteur spécifique varie entre 5,9 et 7,9.

Exposé à l'action de la flamme produite par le chalumeau, il est infusible sans addition, et n'éprouve d'autre changement que la perte de son lustre ; mais avec le borate ou le phosphate de soude, il donne un verre jaunâtre transparent.

On peut distinguer trois variétés de tantalite, savoir :

Le tantalite proprement dit ou ferro-manganésifère.

Le tantalite stannifère.

Le tantalite calcifère.

I. Tantalite ferro-manganésifère. — C'est à celui-ci qu'il faut rapporter tous les synonymes que nous avons donnés plus haut. C'est le plus anciennement connu ; il est noir, quelquefois bleuâtre, et se trouve en petits grains ou en petites pièces qui ont au plus la grosseur d'une noisette, et quelquefois cristallisé, dit-on, en très-petits octaèdres aigus, à base carrée, et à surface striée ou bien unie. Ces cristaux ne seroient-ils pas des prismes à base rhombe, à sommets dièdres surbaissés et contigus? La cassure est sensiblement lamelleuse ; mais elle est plus souvent très-inégale et à gros grains. Ce tantalite donne quelques étincelles sous le choc du briquet ; il raye le verre ; sa raclure est plus foncée, et sa poussière d'un noir brunâtre. Il se casse assez difficilement, quoique tendre. Sa pesanteur spécifique est de 5,918, selon Hatchett ; de 7,15 à 7,65, d'après Wollaston ; de 7,953, suivant Eckeberg ; de 7,3, selon Klaproth. Wagung la porte à 7,80 et 7,81. Ses principes sont :

	1	2	3	4
Oxyde de tantale ou acide tantalique.	83	85	88	0
Fer oxydé.	12	10	10	15
Manganèse oxydé.	8	4	2	5
	103	99	100	100

Les trois premières analyses sont celles du tantalite de Brockaen-Ziungute, paroisse de Kimito, en Finlande. La première est due à Vauquelin ; la seconde à Wollaston ; la troisième à Klaproth. Quant à la quatrième, c'est celle, par Wollaston, du tantalite de New-London, dans le Connecticut, aux Etats-Unis, dont nous avons parlé plus haut.

Ce tantalite contient très probablement de l'étain, comme la variété suivante, et comme l'a déja reconnu M. Berzelius, en analysant un tantalite qui l'accompagne à Kimito, et dont la poussière est d'un brun de cannelle. (*V.* ci-après *tantalite stannifère mélangé*).

Le tantalite de Kimito est disséminé dans un granite rouge à gros grains.

II. Tantalite stannifère (*Tantalite de Bavière*). — Ce tantalite contient :

	Borkowski.	Vogel.
Tantale oxydé, ou acide tantalique.	75	75
Fer oxydulé.	20	17
Manganèse oxydé.	4	5
Etain oxydulé.	1	1
Perte.	0	2

Il est noir, en petits grains ou en petits morceaux, et en cristaux qui varient dans leur grandeur, depuis celle d'un tuyau de plume jusqu'à celle du doigt ; la cassure longitudinale est lamelleuse, brillante ; la transversale est raboteuse, inégale, un peu luisante. Les formes cristallines sont les unes simples, et les autres composées. Les premieres dérivent, d'après Leonhard, d'un prisme quadrangulaire à base oblique, incliné de 94° et 86° sur les côtés du prisme. Selon ce que nous avons pu observer sur des portions de cristaux, nous pensons que ce prisme n'est pas un carré parfait, mais à base parallelogramme à peu près comme dans le scheelin ferruginé. Les cristaux ont leurs pans sillonnés longitudinalement. On en observe à huit pans, à douze pans, à sommet simplement tronqué, ou offrant des facettes sur les bords et sur les angles ; et tout annonce que les variétés de formes doivent être nombreuses. Léonhard en représente une seule dans son Mémoire sur le tantalite de Bavière ; elle est des plus compliquées et dériveroit de six décroissemens différens sur la forme primitive. C'est un solide à 26 faces ; 12 pour le prisme, et 7 pour chaque sommet, dont une est le plan de la base de la forme primitive. Ce savant n'a pas connu les cristaux composés.

Il existe dans le cabinet de M. de Drée, à Paris, un cristal de tantalite de Bavière qui est mâclé, et dont le point de contact des deux cristaux est sur un plan oblique à leur axe, et qui passeroit par l'un des bords le plus court d'une des bases, au bord opposé de l'autre base.

La pesanteur spécifique du tantalite de Bavière est de 6,464, selon Vogel et Leonhard.

Ce minéral se trouve à Rabenstein, près Zwiesel, en Bavière, engagé dans un granite composé en grande partie de feldspath blanc ou rose, de quarz gris et de mica. Il est probable qu'il se réunira au précédent, lorsque leurs cristallisations seront déterminées, et leurs analyses répétées comparativement.

M. Berzelius ayant analysé deux variétés de tantalite de Finlande, a trouvé qu'elles étoient composées de :

Acide tantalique.	83,2	89,21
Oxyde d'etain.	2,5	0,00
Oxyde de fer.	9,0	14,02
Oxyde de manganèse.	9,3	3,65
	104,0	106,88

Il est probable que la première analyse se rapporte au tantalite de Kimito ; mais comme on ignore si le tantalite de ce lieu contient de l'étain, et que l'on n'indique point la cristallisation de celui dont on donne l'analyse, on ne peut pas encore les rapprocher. Le morceau qui a servi à l'analyse ci-dessus, avoit une pesanteur spécifique de 7,236.

La deuxième analyse se rapporte à une variété de *tantalite stannifère mélangé* de Kimito, dont la poussière est d'un brun de cannelle, et dont la pesantenr spécifique est de 7,9. Cette variété, par une autre analyse, a offert de l'étain oxydé et de la silice. Elle se fait remarquer par sa poussière couleur de cannelle, et sa grande difficulté à se dissoudre dans le verre de borax. Polie, elle laisse voir une masse hétérogène, dont une partie prend le poli brillant du verre et paroît dure; l'autre partie est moins foncée, et ne se laisse pas bien polir. M. Berzelius considère ce minéral comme un mélange de tantalite ordinaire avec une grande quantité de tantalure de fer non oxydé, visible même à l'œil, lorsqu'on fait tailler et polir la pierre. Sa pesanteur spécifique augmente en raison de la plus grande quantité du tantalure de fer non oxydé, substance qui est cause que ce minerai ne se dissout dans le verre de borax qu'avec une grande difficulté, tandis que le tantalite y est très-facilement dissous. La couleur plus ou moins brun-cannelle de sa poussière, est encore due au même principe.

III. Tantalite calcifère (*Tantalite de Fahlun*). — Il est noir, opaque, sans apparence d'aucune texture cristalline. Sa poussière est d'un brun de café ; il ne fait point feu au briquet, et se laisse rayer par le quarz. Sa pesanteur spécifique est de 6,291. Au chalumeau, il se comporte comme nous l'avons dit plus haut. En le fondant avec la soude, et y

ajoutant du borax, il produit de petits globules d'étain. Il est composé, d'après M. Berzelius, de

Acide tantalique.	66,66	68,22
Acide tungstique.	5,78	6,19
Etain oxydé.	8,02	8,26
Oxyde de fer.	10,64	9,58
Manganèse oxydé.	10,20	7,15
Chaux.		1,19
	101,30	100,59

Ce minéral a été découvert à Brodbo, près Fahlun en Suède, dans un granite composé de feldspath rose à grandes lames, de quarz gris, amorphe, ayant l'aspect gras, et de mica jaunâtre. Ce même granite offre presque toutes les substances qu'on trouve dans le granite à Finbo.

Une variété compacte, à cassure inégale, et d'un éclat métallique, opaque, dure, rayant le verre, se trouve à Finbo près Fahlun, dans un granite analogue, qui offre en outre l'albite, sorte de feldspath qui contient de la soude au lieu de potasse, de la gadolinite, de la topaze pyrophysalite, du béryl, etc. Analysée par M. Berzelius, elle a donné :

Acide tantalique. . . .	66,99
Etain oxydé..	16,75
Fer oxydé..	7,87
Manganèse oxydé. . .	7,98
Chaux..	2,40
	101,79

Deux autres variétés, également du même endroit, ont donné à M. Berzelius :

Acide tantalique. . . .	92,22	92,40
Etain oxydé..	3,65	3,60
Fer oxydé..	2,18	1,40
Manganèse oxydé. . . .	1,22	0,80
Chaux..	1,40	0,00
	100,67	98,20

La seconde analyse se rapporte à une variété d'un noir tirant un peu sur le rouge, ou sur le gris rouge. Elle cristallise, selon M. Berzelius, quoique rarement, en cristaux octaèdres, de la grosseur d'un grain de chènevis; sa cassure est inégale et jouit de l'éclat métallique; elle est opaque, et assez dure pour rayer le verre; sa pesanteur spécifique est de 6,55. Elle tient le milieu entre le tantalite ferro-manganésifère et le tantalite stannifère.

Le tantale tantalite peut se confondre, par son aspect noir, avec la gadolinite, l'étain oxydé, et le fer oxydulé, le titane, et surtout avec le schéelin ferruginé, et le cérium oxydé silicifère noir, connu sous le nom d'allanite; mais il ne fait pas gelée avec l'acide nitrique comme l'allanite et la gadolinite; il n'est pas

réductible au chalumeau comme l'étain oxydé; il n'est pas lamelleux comme le schéelin ferruginé; et comme lui, il ne colore point le verre de borax en rougeâtre ; il n'est pas magnétique comme le fer oxydulé, et il est plus pesant; enfin, il ne donne pas au verre de borax la couleur rouge-hyacinthe que lui communique le titane oxydé ferrifère, appelé *nigrine*.

TANTALE YTTROTANTALITE. (*Yttrotantalit*, Eckeberg, Aik.; James.; *Tantale oxydé combiné avec l'yttria*, *Yttrotantale*, Delam.; *Yttrotantal*, Karst.; *Yttertantalit*, Haus.; *Yttrotantalite* et *Yttrium Tantalaté*, Berzel.; *Tantale oxydé yttrifère*, Haüy; *Tantale yttrifère* et *Columbium yttrifère*, Brong.). Au chalumeau, il décrépite sans se fondre; la soude et les acides ne l'attaquent point. M. Berzelius en distingue trois variétés :

I. Tantale yttrotantalite noir. Il est d'un noir foncé, en morceaux au plus de la grosseur d'une noisette, amorphe ou cristallisé, quoique très-rarement. Ses formes, selon Jameson, sont : 1.° le prisme oblique à quatre pans, dont les angles paroissent être de 95° et 85°; 2.° le prisme à six pans, dont les deux angles latéraux sont de 95° et les quatre autres de 132° 30'; 3.° le prisme à six pans, dont les incidences des pans sont de 95°, de 144° 50,' et de 120° 10.' Sa cassure est lamelleuse dans le sens longitudinal ; dans les autres sens elle est inégale, à gros grains. Il a l'éclat résineux ou métallique; il est opaque, raye le verre, et ne donne point d'étincelles sous le choc du briquet; sa poussière est grise, et sa pesanteur spécifique est de 5,13 selon Eckeberg, et de 5,39 suivant M. Berzelius.

Au chalumeau, l'yttrotantalite noir décrépite et devient d'un brun un peu plus clair; si l'on augmente la chaleur, il se convertit en une scorie d'un jaune verdâtre, cependant M. Berzelius annonce qu'il n'est point fusible par lui-même. Si l'on ajoute du phosphate de soude, ce sel dissout l'yttrotantalite et se colore en jaune pâle ; avec le borax on obtient un verre incolore qui devient opaque par le refroidissement. Il fond avec la soude, sans se boursouffler, et on peut en retirer quelquefois un bouton d'étain, bien que M. Berzelius n'ait point trouvé ce métal dans l'échantillon qu'il a analysé.

M. Vauquelin avoit trouvé que cette substance contenoit :

Oxyde de tantale.	45
Fer oxydé et yttria.	55

Mais une analyse très-recente, faite par M. Berzelius, y a fait découvrir les principes suivans :

Oxyde de tantale. . .	57	Fer oxydé.	3, 50
Acide schéelique. . .	8, 25	Urane oxydé.	0, 50
Chaux.	6, 25	Perte.	4, 25
Yttria.	20, 25		100, 00

Cette variété se trouve avec les deux variétés suivantes et la gadolinite, dans un granite composé de grosses parties de feldspath laminaire blanc ou rose, de quarz gris et de mica d'un noir verdâtre, et qui existe à Ytterby près Waxholn, canton de Roslagen, en Suède.

L'yttrotantalite noir diffère de la gadolinite, parce que celle-ci fait gelée avec l'acide nitrique et qu'elle colore le verre de borax en vert sombre presque noir; du tantale tantalite, par sa pesanteur spécifique plus foible; de l'urane oxydulé, parce qu'il ne se dissout pas dans les acides, etc.

II. Yttrotantalite jaune, Berz. On le trouve dans le feldspath du même granite, en lames minces, irrégulières, rarement en grains, dont les plus gros ne surpassent pas un grain de poivre; la cassure des lames est feuilletée dans un sens, conchoïde dans l'autre; il est éclatant; sa couleur tire au brun jaune un peu sombre; il est opaque, raye le verre et en est rayé. Sa pesanteur spécifique est de 5,832.

Au chalumeau, il est infusible, décrépite foiblement, et prend une couleur d'un jaune-paille clair; avec le phosphate de soude, il donne un verre opaque d'un rose pâle; et avec le borax, un verre jaune transparent, dont la couleur devient plus foncée par le refroidissement. Il perd, par l'action de la chaleur, 4,85 sur 104,85 parties.

Il a donné, par une double analyse :

Tantale oxydé	60,124	59,50
Acide schéelique et étain	1,044	1,25
Chaux	0,500	3,29
Yttria	29,780	24,90
Fer oxydé	1,155	2,70
Urane oxydé	6,622	3,25
Perte	0,775	5,11

III. Yttrotantalite sombre, Berz. Il est en grandes lames, rarement en grains, et sans aucune trace de cristallisation; sa couleur est le noir tirant sur le brun; ses éclats minces sont transparens, presque incolores, ou à peine jaunâtres; sa cassure est conchoïde dans une direction, à grains fins dans une autre; sa poussière est blanche; il est aussi dur que le précédent. Au chalumeau, il décrépite foiblement, et devient jaune-clair, sans se fondre. Avec le phosphate de soude, il donne un verre opaque d'un gris verdâtre; avec le borax, un verre jaune transparent qui, par l'addition d'une nouvelle quantité du minéral, prend une couleur d'un brun jaune-sombre.

Il est composé de :

Tantale oxydé	51,615
Acide scheelique, contenant de l'étain	2,592
Chaux	3,260
Yttria	38,515
Fer oxydé	0,555
Urane oxydé	1,111
Perte	2,352
	100,000

M. Berzelius considère les yttrotantalites comme des mélanges ou des combinaisons d'yttria, de fer et d'urane, tantalatés et accidentellement unis avec du fer schéelaté, de la chaux et de l'étain. (LN.)

TANTALE OXYDÉ YTTRIFÈRE. *V.* TANTALE YTTROTANTALITE. (LN.)

TANTALE OXYDÉ FERRO-MANGANÉSIFÈRE. *V.* plus haut TANTALE TANTALITE. (LN.)

TANTALEA. Klaproth proposoit ce nom pour désigner le TANTALE. *V.* cet article. (LN.)

TANTALITE. *V.* TANTALE TANTALITE, à l'article TANTALE. (LN.)

TANTALITIS L'un des noms du *Lithospermum* des anciens, d'après Dioscoride. (LN.)

TANTALIUM et TANTALUM. Noms donnés par Eckeberg au TANTALE. (LN.)

TANTALUS C'est, dans Linnæus, le nom générique des IBIS et du COURICACAS. (V.)

TANTAMOU. Plante de Madagascar, dont la racine passe pour aphrodisiaque. On ignore à quel genre il faut la rapporter. (B.)

TANTAN. Espèce de RICIN. (B.)

TANTARAGO. Nom du *Cajan*, dans les îles Luçon. (LN.)

TANTARAVEL. Nom languedocien du HOUBLON. (DESM.)

TANTE. On donne ce nom à la SÈCHE CALMAR. (B.)

TANUDO. C'est le nom du SPARE CANTHÈRE, à Nice. (DESM.)

TAN-YAM. Nom du BOIS DE SANTAL (*Santalum album*) en Chine. Celui qui vient du Malabar est le plus estimé, et se vend fort cher aux Chinois. Le plus grand usage de ce bois, après celui de servir à parfumer les vêtemens, est d'être employé à faire des sarcophages, dans lesquels les gens riches se font ensevelir après leur mort, pour que leurs corps se conservent long-temps intacts. (LN.)

TANYGLOSSE, *Tanyglossa.* Genre d'insectes de M. Meigen, le même que celui de Pangonie. *V.* ce mot. (L.)

TANYPE, *Tanypus.* Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, établi par M. Meigen, réuni au genre *chironome* par Fabricius, et formé de plusieurs petites espèces de *tipules* nommées *culiciformes* par Geoffroy, Degéer, etc. Il est distingué des autres genres de la même tribu par les caractères suivans : point de petits yeux lisses; trompe très-courte; pattes longues; les deux antérieures éloignées des autres et comme insérées sous la tête; poitrine grande et renflée; ailes en toit: antennes d'environ quatorze articles, très-plumeuses, moniliformes à leur base et filiformes ensuite, dans les mâles; presque entièrement moniliformes, avec le dernier article plus grand et ovoïde, dans les femelles.

L'espèce la plus remarquable de ce genre est celle que Degéer nomme *tipule bigarrée*, et dont il a donné l'histoire. Elle est très-commune, fort petite, cendrée, tachetée de noir, avec les ailes blanchâtres et marquées de taches noirâtres.

On trouve sa larve, au mois de mai, dans les eaux des fossés et des marais. Elle y nage, à la manière d'un petit serpent, en fléchissant son corps de côté et d'autre; elle marche aussi quelquefois au fond de l'eau et sur les plantes aquatiques. Son corps est cylindrique, long d'environ trois lignes, pas plus gros qu'un crin de cheval, transparent et couleur de feuille morte, avec plusieurs petites taches noires ou d'un bleu foncé. Il est divisé en dix anneaux séparés par des incisions bien marquées; sa tête est ovale, écailleuse, assez grande, munie de deux petites antennes filiformes, de quelques petits barbillons sétacés, faisant partie de la bouche, et de deux petits yeux, un de chaque côté, en forme de points noirs. Son intérieur offre deux corps opaques, noirs, ayant la figure de reins. Le premier anneau est beaucoup plus long et bien plus gros que les autres; il représente une sorte de corselet, dans l'intérieur duquel on distingue deux corps granuleux, qui pourroient bien être, suivant Degéer, des réservoirs d'air. A l'extrémité antérieure et inférieure de cet anneau sont attachées deux fausses pattes, semblables à des jambes de bois ou à des béquilles, partant d'une tige commune, qui se divise ensuite en deux branches, et dont l'extrémité de chacune est couronnée de longs crochets mobiles, courbés en dehors et en dessus. L'animal fait mouvoir ces organes en divers sens, et peut même les faire rentrer dans l'intérieur du corps, de sorte qu'ils ne se présentent plus extérieurement que sous la forme de moignons. On voit, à l'extrémité du dernier anneau, deux autres pattes, presque semblables, mais entièrement

séparées, dans toute leur longueur, toujours pendantes d'une manière perpendiculaire, et toujours roides ou étendues. Leur direction peut changer, lorsque la larve, pour marcher, courbe, à la façon des chenilles arpenteuses, le derrière de son corps en dessous; mais elle ne peut ni les plier ni les raccourcir. Immédiatement au-dessus de leur origine, le dernier anneau se termine par quatre petites lames triangulaires, très-diaphanes, et par quelques poils; un peu plus haut, ou vers le dos du même anneau, sont deux petites tiges cylindriques, perpendiculaires, ayant à leur extrémité cinq à six longs poils, disposés en aigrette; ces appendices, ainsi que les lames précédentes, sont des organes respiratoires.

La nymphe ressemble à celle des autres tipulaires aquatiques. Son corps est d'un brun clair et transparent, formé: 1.° d'une tête arrondie, avec deux yeux ovales, un peu échancrée et pointue supérieurement; 2.° d'un corselet gros, comme bossu, ayant en dessus deux pièces élevées, en forme d'oreilletes, ovales, terminées par une petite pointe, servant à la respiration, et de chaque côté une lame ovale qui renferme les ailes; 3.° d'un abdomen allongé, cylindrique, composé de huit anneaux séparés par des incisions profondes, courbé en boucle, et terminé par deux petites pointes allongées et coniques, avec des aigrettes de longs poils.

Cette nymphe se tient toujours perpendiculairement dans l'eau, la tête en haut et la courbure de l'abdomen en bas; elle se place le plus souvent au milieu de l'eau, se fixe, au moyen des pointes de sa queue, et quelquefois assez long-tems, aux plantes aquatiques ou à différens corps. Elle vient aussi à la surface de l'eau, et nage avec vitesse, en faisant mouvoir son abdomen. Pour lors, elle le redresse et bat l'eau par coups réitérés; souvent elle se contente de se laisser aller aux mouvemens de ce liquide. La métamorphose des larves en nymphes a lieu vers la fin de mai; peu de jours après, ces nymphes deviennent insectes parfaits. Elles se placent, pour cela, à la surface de l'eau, et la peau dont elles se dépouillent, forme, comme dans les métamorphoses des cousins, une sorte de bateau qui garantit le nouveau-né du naufrage. (L.)

TANYSTOMES, *Tanystoma*. Famille d'insectes de l'ordre des diptères, ayant pour caractères: antennes de deux ou trois articles; trompe entièrement ou en partie saillante, renfermant un suçoir de plusieurs pièces. Leurs larves ressemblent à des vers longs, presque cylindriques, sans pattes, avec une tête soit écailleuse et constante, soit molle et variable, et toujours munie de crochets ou d'appendices rétractiles, qui leur servent à ronger ou à sucer les substances dont elles se nourrissent. La plupart vivent dans la terre; elles changent de peau, pour subir leur seconde transformation.

Les nymphes sont nues et offrent plusieurs des parties extérieures de l'insecte parfait, qui sort de sa dépouille par une fente du dos.

I. Tige de la trompe allongée, tubulaire (le plus souvent écailleuse), tantôt cylindrique ou conique, tantôt sétacée, entièrement ou en grande partie saillante, soit sans lèvres terminales sensibles, soit terminée par des lèvres tres-apparentes, mais plus courtes qu'elle. (Larves ayant une tête écailleuse.)

A. *Dernier article des antennes sans divisions annulaires; suçoir de quatre pièces (quelquefois nul, ainsi que la trompe).*

Les tribus suivantes : ASILIQUES, EMPIDES, VÉSICULEUX, BOMBYLIERS, ANTHRACIENS.

B. *Dernier article des antennes divisé tranversalement; suçoir de six pièces.*

La tribu des TAONIENS.

II. Tige de la trompe fort courte, retirée dans la cavité buccale, ou à peine extérieure, avec deux lèvres terminales proportionnellement plus grandes qu'elle, et saillantes.

Nota. Antennes toujours composées de trois articles; suçoir de quatre pièces; palpes, lorsqu'ils sont extérieurs, presque aussi longs que la trompe; balanciers nus. Larves ayant une tête molle et de figure variable.

Les tribus suivantes: SICAIRES, MYDASIENS, RHAGIONIDES, DOLICHOPODES. (L.)

TAOC TIEN. Nom donné, en Cochinchine, à une plante liliacée qu'on y cultive, et dont Loureiro a fait son genre *Liriope*. *V.* ce mot. (LN.)

TAO-GIAC. C'est, en Chine, le TSAO-KIE des Cochinchinois. *V.* ce mot. (LN.)

TAO-HO GIN. Nom du PÊCHER, en Chine. (LN.)

TAOIA. CACTIER, dont on peut se servir en guise de flambeau. (B.)

TAON, *Tabanus*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des taoniens, dont les caractères sont : suçoir de six pièces, reçu dans une trompe toujours saillante, presque membraneuse, bilabiée, et sur laquelle sont toujours couchés deux palpes coniques; antennes guère plus longues que la tête, de trois pièces principales, dont la dernière allongée, épaisse et taillée en croissant inférieurement, terminée ensuite en forme d'alène et divisée en cinq anneaux; la tête presque entièrement occupée par les yeux qui sont agréablement colorés par bandes, ou tachetés; trois petits yeux lisses; ailes horizontales, écartées, triangulaires; abdomen conique; tarses munis de trois fortes pelotes.

Les taons ressemblent à de grosses mouches; ils sont assez connus par le tourment qu'ils causent aux chevaux et aux

bœufs pendant l'été, en leur suçant le sang avec le plus grand acharnement. Ils paroissent ordinairement au commencement de cette saison; c'est dans les prés bas et les bois humides qu'ils se trouvent en abondance; ils volent en plein jour avec rapidité et en bourdonnant, surtout quand il fait très-chaud et que le soleil luit. Ils s'attachent sur les bœufs et les chevaux qu'ils poursuivent, et attaquent aussi quelquefois les hommes, mais plus rarement. On croit avoir remarqué que ce sont les femelles seules qui sont avides de sang; la même observation a été faite sur les cousins, dont les mâles ne viennent jamais nous piquer; les taons mâles tirent alors leur nourriture des fleurs sur lesquelles on les trouve souvent occupés à en sucer la liqueur mielleuse avec leur trompe. Ils volent assez ordinairement dans un petit espace, en faisant plusieurs tours et paroissant inviter les femelles à se rendre auprès d'eux.

On ne sait rien sur l'accouplement de ces insectes, et leurs larves sont peu connues. Degéer est le seul naturaliste qui ait observé celle du *taon du bœuf*. Selon cet auteur, cette larve est d'un blanc jaunâtre, sans pattes; son corps est cylindrique, mince à sa partie antérieure, divisé en douze anneaux; à sa tête, sont deux grands crochets mobiles, écailleux, recourbés en dessous, et qui paroissent lui servir pour creuser la terre dans laquelle elle vit et où elle s'enfonce. C'est aussi dans la terre qu'elle subit ses métamorphoses, et se change en une nymphe d'une forme cylindrique, dont le ventre est divisé en huit anneaux qui ont chacun à leur bord postérieur une frange de longs poils; le dernier est armé, à son extrémité, de six pointes dures, écailleuses, qui servent à la nymphe de points d'appui quand elle remonte à la surface de la terre. Environ un mois après que la larve a changé de forme, l'insecte parfait sort de sa peau de nymphe qui se fend sur la tête et le corselet.

On trouve de ces insectes dans les deux Mondes; plusieurs sont remarquables par leurs couleurs et l'éclat de leurs yeux.

Le TAON DES BŒUFS, *Tabanus bovinus*, Linn., Fab.; pl. R 10, 1, de cet ouvrage; le *Taon à ventre jaunâtre et taches triangulaires blanches*, Geoff. Il a environ onze lignes de long; la tête d'un blanc grisâtre, avec les yeux d'un vert luisant lorsque l'insecte est en vie, et bruns lorsqu'il est mort; le corselet noirâtre; l'abdomen d'un brun noirâtre, avec les côtés des anneaux et leurs bords postérieurs d'un brun-roussâtre, et une rangée de taches de la même couleur, mais plus pâles, au milieu du dos; les ailes transparentes, veinées

de brun ; les pattes noirâtres, avec les jambes d'un blanc roussâtre, en majeure partie.

On le trouve en Europe, pendant l'été, sur les bœufs et les chevaux.

Le TAON MORIO, *Tabanus morio*, Linn., Fab. ; le *Taon noir à antennes fourchues*. Il est de la grandeur du précédent ; entièrement noir, lisse ; il a les yeux bruns ; la dent du troisième article des antennes très-grande ; les ailes obscures. On le trouve en Europe, en Barbarie.

Le TAON D'AUTOMNE, *Tabanus autumnalis*, Linn., Fab. ; le *Taon gris, à taches blanches triangulaires sur le ventre*, Geoff. Il a environ sept lignes ; la tête grise ; le corselet brun en dessus, avec des poils blanchâtres sur les côtés, et cinq lignes sur le milieu ; l'abdomen brun en dessus, avec une tache triangulaire sur le milieu des anneaux, et une petite arrondie sur les côtés ; les ailes transparentes, veinées de brun ; les pattes grises, avec une grande tache jaunâtre à la base des jambes. Dans l'insecte mort, les yeux sont bruns, mais dans l'insecte vivant ils sont très-brillans. On le trouve en Europe.

Le TAON A JAMBES BLANCHES, *Tabanus albipes*, Fab. ; le *Taon brun à jambes blanchâtres*, Geoff. Il a environ un pouce de long ; la tête noire ; les yeux bruns ; le corselet noir, avec des poils fauves au-dessus et sur les côtés ; l'abdomen d'un brun noirâtre et quelques poils fauves sur les côtés ; les ailes d'un blanc-jaunâtre à la base, brunes à l'extrémité, avec une grande tache de la même couleur sur le milieu ; les cuisses et les tarses noirs ; les jambes blanches. On le trouve aux environs de Paris. (L.)

TAON MARIN. Rondelet appelle ainsi un animal qui tourmente beaucoup les poissons, particulièrement les thons, l'empereur, etc. Je crois, d'après sa description, que c'est une arachnide de la famille des PYCNOGONIDES, peut-être la même que Baster a figurée sous le nom de *pou de la baleine*. (L.)

TAONABE, *Ternstrœmia*. Genre de plantes de la polyandrie monogynie : ses caractères consistent en un calice monophylle, persistant, à cinq divisions charnues, dont deux opposées plus grandes ; en une corolle monopétale, en roue, à limbe campanulé, divisé en quatre, cinq ou six parties ; en un grand nombre d'étamines insérées au réceptacle, et dont les filamens sont plus larges, concaves et frangés dans le milieu, et portent des anthères adnées dans leur cavité ; en un ovaire arrondi, à style charnu et à stigmate en tête ; en une baie sèche à deux, quatre ou six loges, plusieurs avortant souvent.

Ce genre renferme sept espèces : ce sont des arbres à

feuilles alternes, et à fleurs disposées en grappe ou solitaires dans les aisselles des feuilles, et accompagnées de bractées calicinales.

Deux de ces espèces se trouvent à Cayenne, où elles sont connues sous le nom de *palétuviers de montagne*.

Une troisième vient au Japon, et est mentionnée dans la *Flore* de ce pays, par Thunberg, sous le nom générique de Cleyère. (B.)

TAONABO. Genre de plantes établi par Aublet et qui, ainsi que le *cleyera* de Thunberg, se réunit au *ternstrœmia*. *V.* Taonabe. (LN.)

TAONIENS, *Tabani*. Tribu d'insectes de la famille des tanystomes, ordre des diptères, dont les caractères sont : antennes presque aussi longues que la tête, de trois articles, dont le dernier plus long que les autres, terminé en pointe, sans soie ni stylet au bout, souvent taillé en croissant, au dessus de sa base, avec des divisions transverses et superficielles, au nombre de quatre à huit ; trompe entièrement saillante, ordinairement membraneuse, perpendiculaire, de la longueur de la tête ou un peu plus courte, presque cylindrique, et terminée par deux lèvres allongées ; suçoir renfermé dans la trompe, de six pièces, en forme de lancettes, représentant les lèvres et les mâchoires ; deux palpes extérieurs, épais, velus, coniques et couchés sur la trompe dans le plus grand nombre ; corps généralement peu velu, garni simplement de duvet ; tête de la largeur du corselet, presque hémisphérique et presque entièrement occupée, surtout dans les mâles, par les yeux à facettes ; ces organes ordinairement d'un vert doré, avec des raies ou des taches pourpres ; ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps ; cuillerons recouvrant presque entièrement les balanciers ; abdomen triangulaire, déprimé ; tarses terminés par deux crochets et trois pelotes.

Les diptères de cette sous-famille ont reçu le nom de *taons*, et composent, dans les méthodes de Linnæus, de Geoffroy, de Degéer, le genre désigné ainsi. Ils ressemblent à de grosses mouches et ne sont que trop connus par les tourmens qu'ils font éprouver aux bêtes de somme, dont ils percent la peau, pour sucer le sang. Ils commencent à paroître vers la fin du printemps, et sont très-communs dans les bois et les pâturages. Ils bourdonnent en volant. Les bœufs, les chevaux et les chameaux, n'ayant pas de moyens de les repousser, sont plus exposés à leurs attaques, et quelquefois couverts de sang par l'effet des piqûres de ces insectes. L'homme même n'est pas à l'abri de leurs poursuites. Le diptère dont Bruce a parlé dans son Voyage en Abyssinie, sous le nom de *tsaltsalya*,

et que le lion même redoute, est peut-être de cette sous-famille.

Leurs métamorphoses s'opèrent probablement dans la terre; mais on n'a observé que celles d'une ou de deux espèces. (*V*. Taon.)

I. *Trompe beaucoup plus longue que la tête, grêle, en forme de siphon, écailleuse, terminée ordinairement en pointe; palpes très-courts; dernier article des antennes divisé en huit anneaux.*

Le genre : Pangonie.

II. *Trompe plus courte ou à peine plus longue que la tête, membraneuse, terminée par deux grandes lèvres; palpes aussi longs au moins que la moitié de cette trompe, couchés sur elle; dernier article des antennes divisé en cinq ou quatre anneaux.*

A. Antennes guere plus longues que la tête; leur dernier article épais à sa base, avec une échancrure en forme de croissant et une saillie en forme de dent au dessus, terminé ensuite en alène et divisé en cinq anneaux.

Le genre : Taon.

B. Antennes notablement plus longues sur la tête; leur dernier article en forme de cône allongé ou presque cylindrique, divisé en quatre anneaux.

Les genres : Hæmatopote, Heptatome et Chrysops. (L.)

TAOS. Nom grec du Paon. (V.)

TAOS. Pierre mentionnée par Pline, et dont les couleurs ressembloient à celles du plumage du paon. Etoit-ce un feld-spath opalin, analogue à notre *labrador*? c'est ce qui est probable. (LN.)

TAOS AGRIOS. C'est le Vanneau, en grec. (S.)

TAO-TEU. Nom donné, en Chine, au Dolic ensiforme. Cette plante légumineuse y est cultivée moins pour la nourriture que pour l'agrément, à cause de ses fleurs et de la forme de ses légumes. (LN.)

TAOURAI. Nom d'une Casse de l'Inde, dont les graines, réduites en farine, entrent dans la composition des cuves d'Indigo, préparées pour la teinture. (B.)

TAP ou TAPO. Argile ou Glaise, jaune ou bleuâtre, aux environs de Montpellier. (DESM.)

TAP DE TO. Tuf, Pierre tendre, Calcaire, qui tient plus de la pierre que de l'argile, et qui se délite à l'air. (DESM.)

TAPADA. Coquille du genre Hélice. (B.)

TAPAJU. Nom sarde du Busard de marais. (B.)

TAPANAVA. Rumphius (Amb. 5, tab. 184, f. 1—3) donne ce nom à des plantes grimpantes, qui sont des variétés du *pothos scandens*, Linn. Cependant Loureiro rapporte la figure 1 à son *flagellaria repens*. (LN.)

TAPANHUACANGA. Genre établi par Vandeli, qui ne paroît pas différer du DIODIE. (B.)

TAPARARA. Nom générique d'un MARTIN-PÊCHEUR, en langue garipone, et appliqué à une espèce par Buffon. *V.* MARTIN-PÊCHEUR TAPARARA.

Les Galibis, peuplade de la Guiane, ont aussi imposé ce nom au COULICOU PIAYE. (V.)

TAPAYAXIN ou TAPAYE. Nom donné, par Daubenton et Lacépède, au STELLION ORBICULAIRE. (B.)

TAPEBOIS. Nom vulgaire de la SITTELLE et du PIC EPEICHE. *V.* ces mots (V.).

TAPECON. On donne ce nom à l'URANOSCOPE RAT. (B.)

TAPEINIE, *Tapeinia.* Genre établi par Jussieu dans la triandrie monogynie, et dans la famille des iridées. Il a pour caractères : une corolle (calice, Jus.) tubuleuse divisée profondément en six parties ; trois étamines ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate trifide ; une capsule à trois valves et à trois loges.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui a été observée par Commerson au détroit de Magellan, et qui fait aujourd'hui partie du genre WITSENIE. (B.)

TAPERA. HIRONDELLE DU BRÉSIL. *V.* le mot HIRONDELLE. (S.)

TAPÈRE. *V.* l'article HIRONDELLE. (V.)

TAPERIE. Nom provençal et languedocien du CAPRIER COMMUN. (B.)

TAPÉTI. *V.* TAPITI ; et l'article LIÈVRE. (S.)

TAPHIEN, *Taphozous*, Geoff. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéïroptères, établi, par M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans le grand ouvrage de l'Institut d'Egypte.

Ce genre est ainsi caractérisé : point d'incisives en haut, quatre en bas; deux canines à chaque mâchoire, quatre molaires à couronne garnie de tubercules aigus, de chaque côté de la supérieure ; cinq à l'inférieure. Une fossette sur le nez, comme dans les nyctères et dans les rhinopomes, mais non pourvue de lames relevées, ou d'opercules, destinées à boucher les narines à la volonté de l'animal ; lèvre supérieure très épaisse ; oreilles moyennes, écartées l'une de l'autre ; oreillon intérieur; queue de six vertèbres, libre, en dessus de la membrane interfémorale qui est grande et saillante, ayant néanmoins sa coupe extérieure à angle rentrant.

Ce genre est naturellement placé entre celui des myoptères et celui des noctilions. Il renferme quatre espèces :

Première espèce. — Le TAPHIEN LÉROT-VOLANT, *Taphozous senegalensis*, Nob.; — Le LÉROT-VOLANT, Daubenton, *Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, ann. 1759, pag. 231.

Le lérot-volant, rapporté du Sénégal par Adanson, n'a jamais été figuré, et a été négligé par la plupart des naturalistes qui ont écrit depuis la publication du Mémoire de Daubenton.

Il présente des caractères qui conviennent assez à l'espèce d'Egypte. Sa taille est de deux pouces neuf lignes, depuis le bout des lèvres jusqu'à l'origine de la queue ; il n'est guère plus grand que la chauve-souris d'Europe ou le rhinolophe fer à cheval, qui sont longs de deux pouces sept lignes ; son museau est large et allongé ; ses oreilles sont de médiocre grandeur et ont un oreillon fort court, très-large et arrondi; le bout de la queue est dégagé de la membrane; la tête et le dessus du corps ont une couleur brune, le dessous est d'un brun moins foncé et teint de cendré.

Seconde espèce. — Le TAPHIEN DE L'ILE-DE-FRANCE, *Taphozous mauritianus*, Geoffr., Mém. de l'Inst. d'Egypte, Hist. nat. 2, p. 127.

Il ressemble beaucoup au taphien de l'espèce suivante ; mais il en diffère par les proportions de la tête, la forme des oreillons, la queue, qui est plus courte, et l'étendue de la membrane interfémorale ; son museau est plus aigu ; sa queue est plus courte que l'os du fémur ; l'osselet du tarse est égal au pied, en longueur ; l'oreillon est accompagné, à l'origine, d'un lobule, et terminé par un bord sinueux; ses oreilles sont assez courtes et rondes.

Il a 3 pouces 6 lignes, de longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue ; la longueur de sa tête est de 12 lignes ; celle de ses oreilles de 6; ses ailes ont 9 pouces 3 lignes d'envergure; son pied a 5 lignes, et sa queue 6 et demie.

Son pelage est marron sur le dos, et roussâtre sous le ventre.

Cette chauve-souris a été trouvée à l'Ile-de-France, par le colonel d'artillerie Mathieu.

Troisième espèce. — Le TAPHIEN PERFORÉ, *Taphozous perforatus*, Geoffr.; Mém. de l'Inst. d'Egypte, Hist. nat., tom. 2, pag. 126, pl. 3, n.° 1.

Il a le museau assez obtus ; la queue plus longue que l'os du fémur ; l'osselet, qui supporte la membrane interfémorale, plus long que le pied ; l'oreillon en fer de hache et terminé par un bord arrondi ; les oreilles oblongues, etc.

Sa grandeur totale, mesurée depuis le bout du museau

jusqu'à l'origine de la queue, est de 3 pouces; la longueur de sa tête de 9 lignes; celle de ses oreilles de 6 lignes; son envergure a 9 pouces; son pied est long de 9 lignes.

Le taphien perforé a son poil assez fourni; gris roux en dessus et cendré en dessous: il n'y a que la pointe du poil qui soit de cette couleur; en dedans il est blanc.

M. Geoffroy l'a trouvé dans des retraites très-profondes, à Ombos et à Thèbes, dans les tombeaux des rois.

Quatrième espèce. — Le TAPHIEN LEPTURE, *Taphozous lepturus*, Geoffr.; — *Vespertilio lepturus*, Schréber; *Saeugthière* 1, p. 173, n.° 19, tab. 57; — Erxleb., Gmel.; — *Vespertilio marsupialis*, Muller, Naturf., Suppl. pag. 19.

Il a un pouce et demi de long; le museau assez large, garni de soies très-fines; les narines tubulées et rapprochées l'une de l'autre; les oreilles grandes, obtuses, arrondies, avec l'oreillon très-court et obtus; les quatre incisives inférieures lobées; les canines longues; la membrane des ailes repliée vers le coude, de façon à former une sorte de poche; la queue prolongée au-delà de la membrane interfémorale; le corps gris en dessus, plus pâle sous le ventre; les oreilles et les membranes de couleur brune obscure.

On l'indique comme habitant la Guiane Hollandaise (Surinam). M. Geoffroy paroît douter que ce soit sa véritable patrie. Il pense qu'il est possible qu'elle n'y soit venue que pour avoir été apportée de l'Inde Hollandaise. (DESM.)

TAPHOZOUS. Nom latin du genre TAPHIEN. (DESM.)

TAPHRIA. Nouveau genre de plantes de la famille des champignons, proposé par le docteur Fries, et détaché du genre ERINÉE du docteur Persoon. Il ne renferme qu'une seule espèce, l'*erineum aureum*. (P.)

TAPHRIE, *Taphria*. Nom donné par M. Bonelli à un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, ayant pour type le *carabus vivalis* d'Illiger et de Panzer. Ce genre diffère de ceux de *sphodre*, de *platyne*, de *dolique*, et de quelques autres voisins (*V.* FÉRONIE), en ce que les palpes labiaux sont terminés par un article plus grand, et que le corselet est presque circulaire. M. Gyllenhal l'avoit déjà établi (*Insect. suecic.*, tom. 1, part. 2.ᵉ, pag. 77) sous le nom de *synuchus*. (L.)

TAPIA et TAPIN. C'est la même chose que TAPIER, *cratæva tapia*. (B.)

TAPIACA ou TAPIOCA. C'est la FÉCULE qui se sépare de la racine de MANIOC, lorsqu'on prépare la CASSAVE. Cette fécule est identique à celles du SAGOU, de la POMME-DE-

TERRE, etc., et est en conséquence employée comme elles pour la nourriture de l'homme. (B.)

TAPIAI. Nom d'une espèce de FOURMI de l'Amérique méridionale. (L.)

TAPIER, *Cratæva*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des capparidées, dont les caractères consistent : en un calice petit, quadrifide, inégal, caduc; en une corolle de quatre pétales détournés d'un seul côté ; en douze étamines fort longues, insérées sur le stipe de l'ovaire; en un ovaire supérieur stipité, ovale, surmonté d'un style à stigmate capité; en une baie ovoïde, stipitée, uniloculaire et polysperme.

Ce genre renferme des arbres à feuilles ternées et à fleurs disposées en panicules terminales. On en compte cinq espèces, presque toutes intéressantes sous quelques rapports.

Le TAPIER GYNANDRE, qui a les folioles très-entières et les fleurs gynandres. Il croît à la Jamaïque et dans les îles voisines. Ses fleurs et ses fruits sont âcres, c'est-à-dire, ont une saveur analogue à celle de la moutarde.

Le TAPIER DU BRÉSIL, *Cratæva tapia*, qui a les folioles ovales, aiguës; les pétales ovales, presque ronds, obtus, et le germe globuleux. Il croît au Brésil. C'est le tapier de Pison. Ses fruits sont gros comme des oranges, d'une odeur nauséabonde, et cependant bons à manger. Ses feuilles écrasées sont employées contre l'inflammation de l'anus et autres maladies qui sont causées par une trop grande chaleur du sang. On en met aussi dans les oreilles pour guérir le mal de tête.

Le TAPIER SACRÉ, qui a les folioles et les pétales lancéolés, elliptiques et aigus aux deux pointes. Il se trouve aux Indes et aux îles de la Société, où on le cultive autour des temples et des tombeaux, dans des intentions religieuses. On mange son fruit, quoiqu'il ne soit pas très-agréable au goût.

Le TAPIER MAMELOS, qui a les folioles dentées et quelques rameaux épineux. Il se trouve dans l'Inde, où il est connu sous les noms de *bilan* et de *covalam*. *V.* pl. R. 3 où il est figuré. On mange son fruit, soit cru, soit cuit sous la cendre, soit en marmelade avec du sucre. Ses amandes sont amères. Ses rameaux laissent fluer une gomme semblable à celle du *cerisier*. C'est un arbre très-précieux, sous tous les rapports, pour les pays où il croît. On le cultive actuellement dans toute l'Asie méridionale. On fait usage de ses feuilles en médecine. Rai les vante comme une panacée universelle.

Correa en a fait une genre sous le nom d'EGLÉ. V. ce mot. (B.)

TAPIIER-ÉTÉ et TAPICHIRÉ. *V.* TAPIR. (S.)

TAPIHIRES. Quelques voyageurs ont désigné ainsi le TAPIR. (DESM.)

TAPIN. *V.* TAPIER. (DESM.)

TAPIOCA. Espèce de fécule de MANIOC, venant du Brésil. *V.* TAPIACA. (B.)

TAPIR, *Tapirus*, Linn., Briss., Schreb., Cuv., Geof., Illig.; *Hippopotamus*, Linn.; *Hydrochœrus*, Storr. Genre de mammifères de l'ordre des pachydermes et de la famille des pachydermes proprement dits.

Il est ainsi caractérisé : six dents incisives à chaque mâchoire, s'opposant en pince entre elles; les intermédiaires courtes, en biseau et tronquées carrément; les latérales assez semblables à des canines; une canine de chaque côté, forte, courte, s'engrenant avec celle de la mâchoire opposée; un espace interdentaire entre ces dents et les molaires; celles-ci au nombre de vingt-huit en tout; sept de chaque côté des deux mâchoires, placées sur des lignes parallèles entre elles, carrées, à couronne marquée de deux collines transverses; nez prolongé en une trompe mobile, mais non préhensible, comme celle de l'éléphant; oreilles longues et mobiles; pieds de devant à quatre doigts terminés par de petits sabots; pieds de derrière à trois doigts seulement; queue moyenne; peau dure, peu couverte de poils.

Par leurs formes générales, les tapirs se rapprochent beaucoup des *cochons*; mais ils en diffèrent, ainsi qu'il est facile de le voir, par leur système dentaire et par le nombre des doigts de leurs pieds de derrière. Ils ont aussi des rapports marqués avec les animaux fossiles que M. Cuvier a décrits sous les noms de *palæotherium* et d'*anoplotherium*, surtout par la forme de leurs molaires inférieures, et parce que ces animaux possédoient une trompe, ainsi que le prouve le raccourcissement de leurs os du nez.

L'anatomie des tapirs démontre que ce sont des animaux dont la nature est très-rapprochée de celle des cochons.

On ne les connoissoit que dans l'Amérique méridionale seulement, depuis la découverte de ce continent, et ce n'esr que très-récemment qu'on vient d'en trouver dans l'Inde qui présentent des caractères propres à les faire considéres comme appartenant à une espèce distincte. Nous remarquerons cependant que, quoiqu'il y ait les plus grands rapports dans l'organisation des animaux de ces deux contrées, on obe serve qu'il existe le plus souvent des caractères propres à le faire distinguer génériquement; aussi avons-nous encore

quelques doutes sur l'existence, dans l'Inde, d'une espèce de tapir différente de celle de l'Amérique. Nous pensons que le commerce, très-long-temps actif, des Espagnols au travers de la mer du Sud, aura pu transporter des tapirs de leur pays natal dans la presqu'île de Malacca, où ils seront redevenus sauvages. Au surplus, il faudra se procurer une description plus complète que celle qu'on a jusqu'à présent du tapir de l'Inde, pour décider cette question. (DESM.)

Première Espèce.—Le TAPIR AMÉRICAIN, *Tapirus americanus*, Linn., Gmel.; MAÏPOURI DE LA GUIANE; — MBORÉBI des Guaranis, etc. *V.* pl. P 30 de ce Dictionnaire.

Le nom tapir est brasilien; Marcgrave et Pison écrivent *tapiier-été*, ce qui signifie *tapir véritable* ou *par excellence;* Thevet a altéré ce mot *tapiier-été* en celui de *tapihiré; tapiroussou*, comme l'a écrit de Léry, veut dire *grand tapir.* Les Péruviens nomment cet animal *uagra*; les naturels de la Nouvelle-Espagne, *beori*; ceux de la Guiane, *maïpouri;* les Guaranis, *mborébi;* les Espagnols, la *grande bête;* enfin, les Portugais du Brésil, *anta,* d'où sont venus les mots de *ent*, de *danta,* de *anté*, employés par divers auteurs. Quant aux dénominations vulgaires de *cheval marin*, de *mulet* ou *mule sauvage*, d'*âne-vache*, de *vache sauvage*, de *vache montagnarde*, de *cerf*, d'*élan*, de *buffle*, elles sont toutes mal appliquées, et ne peuvent servir qu'à donner une fausse idée du tapir.

Ce quadrupède est le plus gros de la partie méridionale du nouveau continent. Ses formes sont arrondies et massives, et ne laissent point apercevoir les articulations. Dans cette espèce, les femelles sont plus grandes que les mâles, et la longueur ordinaire de ceux-ci est de plus de six pieds; leur hauteur en devant de près de trois pieds et demi, et celle du train de derrière a environ deux pouces de plus.

La meilleure description qui ait été publiée du tapir, est celle qu'Allamand, professeur de la Haye, a faite sur un jeune mâle nourri dans la ménagerie du prince d'Orange. J'en ferai usage, en observant que l'animal qui a servi à cette description n'étoit point adulte, et que j'en ai retranché un petit nombre de méprises échappées au naturaliste hollandais.

« Le tapir de la ménagerie du prince d'Orange, dit Allamand, doit être fort jeune, si au moins cet animal parvient à la grandeur d'une petite *vache*, comme le disent quelques voyageurs. Il égale à peine la hauteur d'un *cochon*, avec lequel même il est aisé de le confondre, si on le voit de loin. Il a le corps fort gros à proportion de la taille; il est arqué vers la partie postérieure du dos, et terminé par une large croupe assez semblable à celle d'un jeune poulain bien nourri. La

couleur de sa peau et de son pelage est d'un brun foncé, qui est le même par tout le corps. Il faut promener sa main sur son dos pour s'apercevoir qu'il y a des poils qui ne sont pas plus grands que du duvet. Il y en a très-peu aux flancs, et ceux qui couvrent la partie inférieure de son corps sont assez rares et courts. Il a une crinière de poils noirâtres d'un pouce et demi de hauteur, et roides comme des soies de *cochon*, mais moins rudes au toucher, et qui diminuent en longueur à mesure qu'ils s'approchent des extrémités : cette crinière s'étend dans l'espace de trois pouces sur le front, et de sept sur le cou. Sa tête est fort grosse et relevée en bosse près de l'origine du museau. Ses oreilles sont presque rondes et bordées, dans leur contour, d'une raie blanchâtre. Ses yeux sont petits et placés à une distance presque égale des oreilles et de l'angle de la bouche. Son groin est terminé par un plan circulaire à peu près semblable au boutoir d'un cochon, mais moins large, son diamètre n'égalant pas un pouce et demi; et c'est là où sont les ouvertures des narines qui, comme celles de l'éléphant, sont à l'extrémité de sa trompe, avec laquelle le nez du tapir a beaucoup de rapport; car il s'en sert à peu près de la même façon. Quand il ne l'emploie pas pour saisir quelque chose, cette trompe ne s'étend guère au-delà de la lèvre inférieure, et alors elle est toute ridée circulairement; mais il peut l'allonger presque d'un demi-pied, et même la tourner de côté et d'autre pour prendre ce qu'on lui présente, mais non pas, comme l'éléphant, avec cette espèce de doigt qui est au bout supérieur de sa trompe. Le tapir n'a point ce doigt; il saisit avec la partie inférieure de son nez allongé, qui se replie pour cet effet en dessous. J'ai eu le plaisir de lui voir prendre de cette manière plusieurs morceaux de pain que je lui offrois, et qui paroissoient être fort de son goût. Ce n'est donc pas simplement la lèvre, comme celle du *rhinocéros*, qui lui sert de trompe; c'est son nez qui, à la vérité, lui tient aussi lieu de lèvre; car, quand il l'allonge en levant la tête pour attraper ce qu'on lui présente, elle laisse à découvert des dents de la mâchoire supérieure; en dessus, elle est de couleur brune, comme tout le reste du corps, et presque sans aucun poil; en dessous, elle est de couleur de chair.

Les jambes du tapir sont courtes et fortes; les pieds de devant ont quatre doigts, trois antérieurs, dont celui du milieu est le plus long; le quatrième est au côté extérieur : il est placé plus haut, et il est plus petit que les autres; les pieds de derrière n'en ont que trois. Ces doigts sont terminés par des ongles noirs, pointus et plats; on peut les comparer aux sabots des animaux à pieds fourchus; ils environnent et renferment toute l'extrémité des doigts; chaque doigt est marqué d'une

raie blanche à l'origine des ongles. La queue mérite à peine ce nom ; ce n'est qu'un tronçon gros et long comme le petit doigt, et de couleur de chair en dessous. » Histoire nat. des Quadrupèdes de Buffon, édit. de Hollande, par P. Allamand.

Entre les poils fauves qui couvrent la femelle, il y en a de blancs, et ce mélange la rend d'une nuance plus claire que le mâle. Elle est aussi plus grande ; mais elle manque de crinière, à la place de laquelle on voit seulement quelques poils éloignés les uns des autres, et plus longs que ceux du reste du corps. La vulve, placée à plus d'un pouce de l'anus, ressemble à celle de la truie, et il n'y a que deux mamelles, pareilles aux mamelles de la jument ou de l'ânesse. Les parties de la génération du mâle ont un très-grand rapport avec celles du cheval ou de l'âne. La verge est grosse, et n'a qu'un corps caverneux; dans son état ordinaire, elle est renfermée dans une poche considérable, formée par le fourreau ; mais lorsqu'elle est en érection, elle sort toute entière comme celle du cheval. L'on observe sur le fourreau, comme dans le cheval, deux petits mamelons très-peu apparens, qui indiquent l'endroit des mamelles. Les testicules sont très-gros, et pèsent jusqu'à douze ou quatorze onces chacun. Les petits tapirs ont la livrée à peu près semblable à celle des chevreuils.

Dans un Mémoire adressé à l'Académie des Sciences, en 1774, Bajon, chirurgien à Cayenne, a avancé que le tapir est un animal ruminant. Cette opinion provenoit d'une erreur d'anatomie peu excusable dans un chirurgien. Bajon avoit cru voir trois estomacs là où il n'y en a vraiment qu'un. Ce n'est pas, au reste, le seul fait faussement énnoncé dans le Mémoire de Bajon. Tel est encore le défaut de communication que ce chirurgien ignorant prétendoit avoir reconnu entre les ovaires et l'extrémité des trompes de la matrice dans les femelles de cette espèce. Les intestins sont très-longs, et les excrémens qui en sortent se moulent en boules à peu près comme ceux du cheval.

Le tapir est un animal solitaire, qui évite la compagnie de ses semblables ; il vit dans l'épaisseur des grands bois, et fuit le voisinage des lieux habités. Quoique ce fait, rapporté par Buffon, ait été contredit par d'Azara (*Quadrupèdes du Paraguay*), je ne crains pas de le repéter, parce qu'il est à ma connoissance, et qu'à la Guiane, où il existe, et où j'ai vu autant de tapirs que l'observateur espagnol a pu en voir au Paraguay, il faut chercher ces animaux dans l'intérieur des terres. C'est avec beaucoup moins de fondement encore que d'Azara s'élève contre Buffon, pour avoir dit que les tapirs font, dans les forêts, des sentiers ou plutôt d'assez larges chemins battus, par leurs fréquentes allées et venues. La rai-

son que donne d'Azara pour contredire cette assertion de Buffon, ou plutôt la mienne propre, car je lui ai fourni cette note et quelques autres au sujet des tapirs, c'est que « personne n'a observé au Paraguay cette particularité, et qu'elle n'est pas croyable d'un quadrupède qui, sans combinaison comme sans prévoyance, brise tout sur son passage. » Il n'y a pas, sans doute, une grande prévoyance ni beaucoup de combinaison à suivre la même trace jusqu'à en former un sentier battu. Lorsque j'arrivai pour la première fois dans le haut d'une rivière de la Guiane, je fus frappé de la multitude de petits chemins frayés qui aboutissoient aux bords des eaux, et qui me firent penser, au premier coup d'œil, que ces lieux sauvages étoient peuplés et fréquentés par les hommes. Les voyageurs qui pénètrent dans ces forêts désertes ont grand soin de ne point suspendre leur hamac en travers d'un chemin battu par les tapirs, parce que ces animaux, qui ne se détournent point de leur route et ne marchent guère que la nuit, heurteroient rudement contre le voyageur endormi, et pourroient lui faire beaucoup de mal.

Quelques naturalistes ont regardé le tapir comme un animal amphibie. Il est vrai qu'il fréquente volontiers les lieux marécageux, où il trouve apparemment une nourriture plus abondante, et qu'il aime à se baigner dans les rivières et les lacs; mais il fait constamment son gîte sur les collines et dans les endroits les plus secs. Il y passe dans le sommeil ou le repos la plus grande partie du jour, et il ne commence ordinairement ses courses qu'à l'entrée de la nuit. Il se promène néanmoins quelquefois pendant la journée, surtout dans les temps pluvieux, et j'ai rencontré souvent des tapirs traversant les rivières en plein jour, et principalement des femelles accompagnées de leurs petits. Malgré leur grosse masse, ces animaux nagent très-bien, et dès qu'ils sont poursuivis ou blessés, ils courent se jeter à l'eau. Leur allure ordinaire est un trot assez vite, comme celui d'un cochon; s'ils sont pressés, ils prennent le galop, mais de mauvaise grâce et lourdement. En marchant, ils portent toujours la tête très-basse. Ils ont l'ouïe très-fine et la vue excellente. Ils ne font point entendre d'autre cri qu'un sifflement grêle, et que l'on ne croiroit pas produit par des animaux d'une aussi forte stature. Leur manière de boire est la même que celle du cochon, mais ils surpassent cet animal en gloutonnerie; ils se nourrissent pour l'ordinaire de fruits sauvages, de rejetons et de pousses tendres; ils mangent aussi, selon d'Azara, du *barrero* ou terre nitreuse. En domesticité, ils prennent des alimens de toute espèce, du pain, de la cassave, des racines, du poisson, de la chair crue ou cuite, et même leurs excrémens quand on les laisse

jeûner; ils dévorent aussi des chiffons de laine, de toile ou de soie. Un de ces animaux que nourrissoit d'Azara, rongea une boîte d'argent remplie de tabac.

Les tapirs ont une force musculaire proportionnée à leur masse; ils renversent ou brisent tout ce qu'ils rencontrent. Cependant ils ne sont point méchans; ils n'attaquent jamais les hommes, et ne se défendent pas même de leurs attaques. Leur naturel est doux et assez timide. Cependant la poursuite des chiens les irrite; ils s'en défendent très-bien, et les tuent assez souvent, soit en les saisissant à l'échine avec leurs dents, et les déchirant à force de les secouer, soit en les foulant aux pieds. L'on dit même que si le jaguar se jette sur un tapir, celui-ci l'entraîne à travers les parties les plus épaisses des forêts, jusqu'à ce qu'il ait brisé son ennemi en le faisant passer par les espaces les plus étroits. Un des tapirs nourris en Hollande, dont Allamand fait mention, se plaisoit à transporter d'un endroit à l'autre la crêche dans laquelle on lui donnoit à manger.

A l'exception du temps où les femelles sont en chaleur, l'on voit les mâles toujours seuls. Lorsque deux mâles se rencontrent auprès de la même femelle dans la saison du rut, ils se battent et se blessent cruellement. Dès que la femelle est pleine, le mâle l'abandonne, et il ne prend aucune part à l'éducation du seul petit que la femelle met bas toujours dans un endroit sec et élevé. On présume que la durée de la gestation est de dix ou douze mois. La mère paroît avoir grand soin de son petit, qui l'accompagne et la suit constamment; s'il reste en arrière, elle retourne de temps en temps sa trompe pour sentir s'il suit ou s'il est trop éloigné, et dans ce cas, elle l'appelle et l'attend pour continuer sa marche.

Cette espèce est assez généralement répandue dans l'Amérique méridionale, depuis l'isthme de Panama jusque dans les terres du détroit de Magellan; elle est nombreuse à la Guiane, et moins commune au Paraguay. J'ai vu plusieurs individus apprivoisés, se promener en liberté dans les rues de Cayenne, sortir hors de la ville, aller dans les bois voisins, et revenir le soir à la maison où on les nourrissoit. Ces animaux s'apprivoisent aisément quand ils sont pris jeunes; ils aiment à être caressés; ils reconnoissent leur maître, le suivent, et lui donnent même plus d'un signe d'attachement. Je sais qu'en écrivant ceci, je suis en contradiction avec d'Azara, qui refuse au tapir toute affection et même toute préférence pour son maître, et qui ne voit en cet animal qu'un être nuisible, triste, sans agrément, et dont l'unique qualité est de n'exiger ni attentions ni soins; mais je rapporte ce que j'ai vu, et ce que beaucoup d'autres ont pu voir comme

moi. Il me paroît au contraire que, loin d'être un animal nuisible, le tapir, avec des attentions et des soins, pourroit devenir utile comme bête de somme très-robuste ; sa forme ramassée et trapue, et la force dont il est doué, permettroient de le charger de lourds fardeaux, et la douceur de son naturel fait présumer que l'on trouveroit en lui deux qualités précieuses, la patience et la docilité.

La chair du tapir est grossière, sèche, de mauvais goût; dans notre colonie de la Guiane, on l'abandonnoit aux nègres esclaves. Il est à présumer que le capitaine Stedman n'en avoit pas goûté ; autrement il n'eût pas dit que « la chair du tapir est très-délicate, et qu'on la préfère à la viande du bœuf. » (*Voyage de la Guiane*, tome 2, page 378 de la traduction française.) Les seuls morceaux passables dans les tapirs adultes, sont les pieds et le dessus du cou ; les jeunes sont moins mauvais à manger que les vieux, et ont à peu près le goût du veau. Mais le cuir de ces animaux, fort et solide, peut être employé utilement à plusieurs usages.

Ce cuir est beaucoup plus épais que le cuir de bœuf, et, suivant l'expression de Garcilasso (Histoire des Incas), il est pour le tapir une vraie cotte d'armes presque impénétrable. Il est très-rare d'arrêter cet animal d'un coup de fusil chargé à balle ou à lingot. Il m'est arrivé souvent, en naviguant dans le haut des rivières de la Guiane, de tirer avec un fusil fortement chargé, mais à quelque distance depuis mon canot, une femelle de tapir qui traversoit l'eau suivie de son petit, et de ne point la faire détourner de sa route, quoiqu'elle eût été atteinte par un lingot, dont je voyois distinctement l'impression sur la peau. Ces animaux ont d'ailleurs la vie aussi dure que la sorte de cuirasse naturelle dont ils sont revêtus. D'Azara en a vu un, dont le cœur étoit percé de deux balles, parcourir encore deux cents pas.

La saison la plus favorable pour chasser les tapirs est celle des pluies, parce qu'alors ils sont moins sédentaires, et se promènent plus souvent pendant le jour. Les chasseurs et les naturels de la Guiane font un petit sifflet d'os, avec lequel ils imitent le sifflement de ces animaux assez parfaitement pour les faire approcher et les tirer de près. Je ne sais pourquoi d'Azara reprend Laborde d'avoir dit la même chose ; c'est néanmoins un fait d'une notoriété si vulgaire à la Guiane, qu'il n'est ni colon, ni nègre, ni sauvage qui l'ignore, et que tous les chasseurs blancs, noirs ou rouges, se servent de cet appeau. *Notum est lippis atque tonsoribus.* Gumilla (tom. 2, pag. 16) a écrit aussi que les Achagues, peuplade américaine, se cachent dans l'herbe, imitent la voix (le sifflement) de l'ante (du tapir), à laquelle l'animal répond bientôt, et ne

tarde pas à approcher, à l'instant, l'Indien lui décoche une flèche empoisonnée avec le *curaré*, qui le fait tomber roide mort sur-le-champ. On chasse aussi le tapir avec des chiens, et on le surprend à l'affût, en se plaçant le soir à portée d'un sentier battu par cet animal, et qu'il ne manque pas de suivre pour se rendre dans les eaux d'une rivière ou d'un lac. (S.)

Seconde espèce. — TAPIR DE L'INDE, *Tapirus indicus*, Cuv., Rapport des travaux de l'Institut pour l'année 1818.

Dans le courant de l'année passée, M. Cuvier a fait part à la première classe de l'Institut de France, d'une lettre qui lui a été adressée, de Calcutta, par M. Diard, jeune voyageur français, laquelle renferme la description succincte et la figure d'un tapir en tout semblable par ses formes au tapir américain, aussi grand que lui, puisqu'il a trois pieds et demi de hauteur, et de couleur différente, puisque son corps est blanc, avec les parties antérieures et postérieures, noires, et le bord des oreilles, blanc.

M. Diard rapporte que l'espèce à laquelle appartient l'individu qu'il a vu vivant à Calcutta, se trouve sauvage dans les forêts de la presqu'île de Malacca. (DESM.)

TAPIRÉ. *V.* PERROQUET TAPIRÉ. (V.)

TAPIRIA. *V.* TAPIRIER. (B.)

TAPIRIER, *Jonrquetia.* Grand arbre de la Guiane, à feuilles alternes, pinnées, avec impaire, dont les folioles sont oblongues, aiguës, très-entières, glabres, et à fleurs petites, blanches, disposées en panicule terminale, qui fait un genre dans la décandrie pentagynie, et dans la famille des térébinthacées.

Ce genre a pour caractères: un calice de cinq folioles; une corolle de cinq pétales; dix étamines; un ovaire surmonté de cinq styles; une capsule de cinq coques uniloculaires, à cinq valves, à cinq semences arillées. (B.)

TAPIROTHERIUM. M. de Blainville (*Voyez* article DENTS, de ce Dictionnaire, tom. IX, page 329), propose l'emploi de ce nouveau nom générique, pour désigner plusieurs espèces de *palæotherium*, de M. Cuvier, dont les dents molaires ont une forme différente de celle des autres animaux fossiles du même genre, en ce que la couronne est marquée de croissans moins distincts, et que les linéamens émailleux qui les forment sont plus parallèles entre eux et se rapprochent ainsi des collines transverses des molaires des tapirs.

Le *palæotherium de Buxweiller*, appartiendroit surtout au genre *tapirotherium.* (DESM.)

TAPIROUSSOU. *V.* TAPIR. (S.)

TAPIRS FOSSILES. M. Cuvier, dans ses *Recherches*

sur les ossemens fossiles, tom. II, décrit quelques dents et os, trouvés en France, qui paroissent avoir appartenu à des animaux du genre tapir, et qui se rapportent à deux espèces distinctes.

Première espèce. — PETIT TAPIR FOSSILE. Celui-ci est sans contredit un vrai tapir, fort voisin de l'espèce américaine, ainsi que le démontrent les dimensions et les formes des débris qu'on a recueillis, et qui consistent principalement : 1.° en deux portions de mâchoire inférieure, trouvées le long des dernières pentes de la montagne Noire, près le village d'Issel, non loin de Saint-Papoul, et qui, après avoir appartenu à M. de Joubert, font maintenant partie de la collection de M. le marquis de Drée ; 2.° en une dent canine et une molaire séparées, et un fragment de mâchoire inférieure, contenant deux dernières molaires, du côté gauche ; et diverses autres pièces trouvées au même lieu, par M. Dodun, ingénieur en chef des ponts et chaussées, du dép.t du Tarn.

Les fragmens de mâchoire ne sont pas parfaitement conservés ; néanmoins on observe une assez grande quantité de dents molaires bien entières, et les autres dents sont indiquées par des fragmens plus ou moins considérables ; leur nombre est de vingt, savoir : six incisives, deux canines et douze molaires, six de chaque côté. L'émail des dents est brillant, ce qui a fait croire, à tort, qu'elles étoient converties en agate : elles sont brunes foncées, luisantes ; leur cassure est mate, noire et couleur de rouille ; l'os qui les supporte, et qui est en assez mauvais état, est teint d'une couleur noirâtre ; l'intervalle des branches et des dents est rempli d'un gros sable mêlé de petits cailloux, agglutinés par un ciment qui paroît calcaire.

La forme des molaires postérieures, dont la couronne offre deux collines transversales, comme celle du tapir ; celle des incisives externes plus petites que les autres ; le nombre de toutes ces dents, concourent évidemment à faire reconnoître, dans le fossile, une mâchoire inférieure de tapir.

La différence principale qui existe entre cette mâchoire et celle du tapir américain, consiste en ce que, dans la première, les trois molaires antérieures ont, au lieu des collines qu'on trouve dans les dents correspondantes de la seconde, des espèces de pointes ou de pyramides dont la première est plus large que celle qui la suit : la partie antérieure du museau est aussi beaucoup moins allongée et moins étroite dans le fossile que dans le tapir vivant, de telle façon qu'on est fondé à les considérer comme appartenant à deux espèces distinctes.

Il sera intéressant de comparer le fossile, dont il s'agit, à la mâchoire inférieure du tapir nouvellement découvert en Asie, si toutefois celui-ci est bien réellement propre à ce continent et n'y a pas été importé de l'Amérique méridionale. Dans le cas où la ressemblance entre ces deux espèces seroit démontrée, l'opinion de M. Faujas, suivant laquelle notre nord n'auroit guère que des ossemens d'animaux asiatiques, se trouveroit appuyée par ce nouveau fait.

Seconde Espèce. — GRAND TAPIR FOSSILE. Les débris qui ont appartenu à ce quadrupède sont trop peu nombreux, trop peu caractérisés, pour qu'il soit absolument possible de le rapporter définitivement au genre tapir; aussi M. Cuvier a-t il le soin de le désigner comme un *grand animal*, *qui pourroit avoir été voisin du genre tapir.*

Ces débris consistent: 1.° en une dent molaire postérieure, trouvée dans les environs de Vienne (*Voy.* Journ. de Phys., 1772); 2.° en une autre dent molaire, plus petite et plus usée que la première, et découverte près de Saint-Lary, en Conserans; 3.° en deux moitiés mutilées d'une seule mâchoire, contenant chacune cinq dents molaires, qui ont été trouvées sur la terre, en Comminge, du côté de Beinc, à cinq lieues d'Alan, près de la rivière de Louze, et qui ont appartenu successivement à MM. de Joubert et de Drée; 4.° en un germe de dent semblable, appartenant à la collection du Muséum d'Histoire naturelle; 5.° en une arrière molaire des environs de Vienne, etc. Il paroît aussi, d'après le rapport de M. Fabroni, qu'on a trouvé de pareilles dents en Italie.

La plus grande pièce, celle de Benc, près d'Alan, a sa partie osseuse tellement encroûtée de sable qu'on ne peut y reconnoître aucune forme susceptible d'être décrite. La série de dents la mieux conservée sur cette pièce, et qui en renferme cinq, a près d'un pied de longueur; la cinquième molaire, ou la plus grosse, a $0^{m},08$ de long et $0^{m},06$ de large; les autres vont en diminuant. On voit que, dans les deux séries, les quatre dernières dents étoient divisées en deux collines transversales, qui s'usoient graduellement, et en une espèce de talon, situé en arrière, qui étoit plus grand dans les dents postérieures que dans les autres; la molaire de devant avoit seule une couronne plane et sans saillie.

L'individu auquel ces dents appartenoient, ne pouvoit être fort âgé, puisque ses collines sont très-peu usées, et qu'il lui manquoit, au moins, encore une dent. Et, en effet, dit M. Cuvier, le morceau trouvé à Vienne, qui n'étoit pas encore sorti de la gencive, a trois collines et un talon; si donc il appartenoit à cette espèce, comme on n'en sauroit

douter, il devoit être placé derrière la dernière des molaires ; car, dans les herbivores, les dents, composées de plus de pièces, sont toujours derrière les autres.

Les dimensions de ces dents assignent à ce quadrupède une taille d'un quart supérieure à celle du rhinocéros.

Les collines transversales des molaires tendent bien à rapprocher cet animal des tapirs ; mais cette forme de dents se retrouve encore dans les *kanguroos* et les *lamantins*, et il seroit rigoureusement possible que ce fossile se rapprochât de ce dernier genre. Il ne sera, au reste, possible de prendre aucune détermination précise à cet égard, avant d'avoir connu les incisives et les canines, si elles existent, ou de s'être assuré qu'on n'en trouve pas.

La grande pièce, qui présente des séries de molaires, a été trouvée dans un terrain meuble, ainsi que le prouve le sable dont elle est encroûtée. Le germe, qui existe au Muséum, paroît avoir été rencontré dans un terrain ferrugineux ; son émail est teint de brun roussâtre et de noirâtre ; sa surface est creusée de petits enfoncemens ; les crêtes de ses collines, de son talon et de ses lignes descendantes, sont crénelées assez régulièrement. Une autre dent, de la collection du Muséum, est incrustée dans une pierre calcaire tendre, à gros grains, ou espèce de tuf ; son émail est teint de noirâtre ; sa substance est peu altérée. (DESM.)

TAPIRUS. Le tapir, en latin moderne de nomenclature.

TAPIS DE PERSE. Coquille du genre des ROCHERS (*murex tapezium*, Linn.). (B.)

TAPIS VERT. On a donné ce nom à une espèce de RICIN, *Ricinus mappa.* (DESM.)

TAPISSIÈRES (*Abeilles*). *V.* OSMIE. (L.)

TAPITI (*Lepus brasiliensis*, L.). Quadrupède rongeur, de l'Amérique méridionale, et qui appartient au genre LIÈVRE. (DESM.)

TAPOA-TAFA. Quadrupède du genre DASYURE. (DESM.)

TAPOCOUN. L'URANOSCOPE RUDE s'appelle ainsi à Marseille. (B.)

TAPOGOME, *Cephœlis.* Plante ligneuse, sarmenteuse, noueuse, rameuse, à feuilles opposées, engaînantes à leur base, ovales, entières, terminées par une longue pointe ; à fleurs en têtes axillaires, à l'extrémité des rameaux, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui diffère à peine des MORINDES, a pour caractères : un calice commun sortant d'une gaîne bilobée, et composé de cinq larges écailles presque rondes ; un calice propre, tubuleux, et à cinq dents aiguës ; une corolle mono-

pétale, à tube oblong, à gorge ventrue, et à limbe à cinq divisions arrondies; cinq étamines; un ovaire inférieur, couronné par deux glandes, et surmonté d'un style à deux stigmates obtus; une baie contenant autant de fois deux semences osseuses, planes d'un côté, et convexes de l'autre, insérées sur un réceptacle commun, qu'il y avoit de fleurs.

Le *tapogome* est vivace, et se trouve dans les forêts de la Guiane, où il a été observé par Aublet. Brotero l'appelle CALLICOCCA IPÉCACUANHA. C'est sa racine qui fournit au commerce *l'ipécacuanha du Brésil*. *Voyez* au mot IPÉCACUANHA.

Swartz et Willdenow ont rapporté, depuis, douze espèces à ce genre, toutes de la Guyane ou des Antilles. Parmi elles sont les genres CARAPICHE, ÉVÉE et PATABE d'Aublet. (B.)

TAPO-KÎOU. Synonyme de GRATTE-CUL. En Languedoc, c'est le fruit de l'ÉGLANTIER. (DESM.)

TAPOMANA. Nom qu'on donne, à Ceylan, au *connarus asiaticus*, Willd. Adanson l'applique au genre qui comprend cette plante. (LN.)

TAPON. L'un des noms vulgaires du BOUVREUIL, suivant l'ornithologie de Salerne. (S.)

TAPPENSTEIN. L'un des noms allemands des BÉLEMNITES. (LN.)

TAPSIA et TAPSUS. *V* THAPSIA et THAPSUS. (LN.)

TAPSIE. *V.* le mot THAPSIE. (B.)

TAPURE, *Rhoria.* Arbrisseau de la Guiane, à feuilles alternes, fermes, ovales, entières, pétiolées, et à fleurs jaunes, naissant en petits bouquets sur le pétiole des feuilles, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui a été réuni au COUMAROU par quelques botanistes, offre pour caractères: un calice divisé en six parties ovales et concaves; une corolle monopétale bilabiée, à lèvre supérieure oblongue, concave, droite, tridentée à son extrémité, et à lèvre inférieure bipartite, à lobes obtus; cinq étamines, dont deux attachées aux côtés de la lèvre supérieure, deux plus courtes sur le tube de la même lèvre, et la cinquième très-longue, insérée à la base de la lèvre inférieure; un ovaire supérieur, trigone, surmonté d'un style velu et d'un stigmate trilobé.

Le fruit n'est pas connu. (B.)

TAPYRA-COYANANA. Nom brasilien de l'arbre qui porte la CASSE FISTULEUSE. (B.)

TAQUATZIN. Antoine Herrer, cité par Niéremberg,

dit que le *sarigue* (DIDELPHE) porte ce nom à la Nouvelle-Espagne (S.)

TAQUESQUETTI. *V.* à l'article SOUDE CARBONATÉE. (LN.)

TAQUET (*Fauconnerie*). Morceau de bois sur lequel on frappe pour faire revenir l'oiseau de vol, lorsqu'on juge qu'il a joui assez long-temps de sa liberté au soleil. (S.)

TARA. Nom péruvien de la POINCILLADE ÉPINEUSE. (B.)

TARABE. Nom que porte, au Brésil, un PERROQUET AMAZONE. *V.* le mot AMAZONE, à l'article PERROQUET. (V.)

TARACA. Nom que l'on donne, en Asie, à l'*hellenia allughas*, Willd., considéré comme une espèce d'ALPINIA par Roxburgh. (LN.)

TARAFER. Plante parasite de Madagascar, qui a une très belle fleur. C'est probablement un EPIDENDRE. (B.)

TARAGNON. On donne ce nom à la VRILLETTE DE L'OLIVIER. (DESM.)

TARAKAN. Nom que l'on donne, en Russie, à un insecte qui est probablement la BLATTE des cuisines, *blatta orientalis*, Linn.; les Suédois l'appellent *torraka*. (L.)

TARALE. Nom brasilien du PERROQUET A TÊTE TOUGE. (V.)

TARALE, *Taralea*. Grand arbre à feuilles opposées, pinnées; à folioles presque opposées, lisses, fermes, entières, ovales, terminées par une longue pointe; à fleurs violettes, disposées en panicules terminales sur des pédoncules opposés.

Cet arbre forme, dans la diadelphie décandrie et dans la famille des légumineuses, auquel le COUMAROU d'Aublet a été mal à propos réuni, un genre qui offre pour caractères: un calice turbiné, divisé en cinq parties, dont les deux supérierres sont ovales, droites et concaves, et les inférieures plus petites; une corolle de cinq pétales papilionacés, à étendard très-grand, presque rond et relevé, à ailes oblongues et émarginées, et à carène droite; dix étamines réunies en un tube; un ovaire pédicellé, à long style recourbé et à stigmate aigu; un légume presque rond, aplati, coriace, uniloculaire et bivalve, renfermant une seule semence.

Le tarale croît sur le bord des rivières de la Guiane. Ses fleurs exhalent une odeur agréable, et son écorce tombe tous les ans par parties. (B.)

TARANDUS. Nom latin du RENNE, espèce de CERF. *V.* ce mot. (DESM.)

TARANTE. *V.* l'histoire du renne, à l'article CERF. (DESM.)

TARANI. Plante aquatique du Malabar, figurée par Rhéede, mais dont les parties de la fructification ne sont pas complétement connues. (B.)

TARAQUIRA. Nom brasilien d'un Lézard fort voisin de l'*ameiva*, s'il n'est le même. (B.)

TARASPIC. Nom altéré du Thlaspi. (B.)

TARATE. *V.* Taralti. (LN.)

TARATOUF. Nom de l'Hélianthe vocassan, transporté à l'Hélianthe tubéreux, et aujourd'hui abandonné. (B.)

TARATOUFLE. C'est le Topinambour ou Hélianthe tubéreux. (B.)

TARATTI. Rumphius figure le Nélumbo sous ce nom. (B.)

TARAXACUM. Ce nom a été donné à plusieurs plantes de la famille des Chicoracées, il paroît à cause de l'inégalité des laciniures de leurs feuilles, s'il est vrai, comme le dit Ventenat, que ce nom soit composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *désordre* et l'autre *pointe*.

Ce nom, cependant, se trouve dans les auteurs Arabes et il y désigne la chicorée-scarole et le pissenlit; la première plante, d'après Tabernæmontanus, qui lui donne pour synonyme arabe *dumbebe*; la seconde, par les anciens herboristes, et c'est encore cette plante qui le porte. Cependant les botanistes des quinzième et seizième siècles ont préféré la dénomination de *dens leonis*, qui rappelle la forme aiguë des découpures des feuilles, qu'on a comparées à des *dents de lion*. Ce nom a été converti par Linnæus en celui de *leontodon*, qui signifie la même chose en grec, et qui est devenu celui d'un genre auquel il donne le pissenlit pour type; mais ce genre a éprouvé beaucoup de changemens. Haller en retira le pissenlit, conjointement avec le *leontodon alpinum* de Jacquin, et l'*hieracium aureum*, L.; et il en fit son genre *taraxacum*, modifié par Jussieu. Willdenow en ôte les deux dernières plantes et associe à la première, des espèces qui se conviennent mieux; mais il a cru, avec raison, devoir abandonner le nom barbare de *taraxacum*, et conserver, avec Linnæus, celui, plus doux, de *leontodon*, en laissant encore, avec Linnæus, le premier au pissenlit pour son nom d'espèce, *leontodon taraxacum*.

Ainsi donc le *leontodon*, décrit dans ce Dictionnaire au mot Liondent, est le genre *leontodon* de Linnæus, sans changement. *V.* Leontodon.

Lonicérus a désigné, par *taraxacon minus*, le pissenlit; et par *taraxacon majus*, le laitron des champs. Le *leontodon bulbosum*, L., placé maintenant parmi les *hieracium*, est une

espèce de *taraxacum sauvage;* enfin l'on trouve quelques autres plantes de la même famille ainsi désignées. (LN.)

TARAXACONASTRUM. Ce genre de plantes, établi par Vaillant, est le même que le *trinciatella* d'Adanson, et, par conséquent, que l'*hyoseris* de Linnæus; il se partage entre les genres *hyoseris* et *lapsana* de Willdenow. (LN.)

TARAXACONOIDES. Ce genre de plantes, établi par Vaillant, est le même que le *virea* d'Adanson, ou *apargia* de Schreber et Willdenow. Linnæus l'avoit confondu avec son *leontodon* Il ne comprend pas l'*hyoseris taraxacoïdes* de Villars, qui est le *thrincia hispida* de Roth, plante d'un genre également confondu avec le *leontodon*, par Linnæus. (LN.)

TARAY. Nom des TAMARISC, en Espagne, selon Clusius. (LN.)

TARC. Nom d'une modification de la résine qu'on retire des PINS et des SAPINS. *V.* ces mots. (B.)

TARCHE. Nom d'un PLEURONECTE. (B.)

TARCHON. *V.* TARCON. (LN.)

TARCHONANTHUS. De deux mots : l'un, *tarchon,* qui est le nom arabe de l'estragon; l'autre, *anthos*, qui veut dire fleur en grec. Vaillant s'est servi de ce nom pour désigner un genre de plantes chez lesquelles les fleurs ressemblent à celles l'estragon. Ce genre, compris dans les *conyza* de Tournefort a été divisé en deux par Linnæus; savoir : *iva* et *tarchonanthus. V.* TARCONANTE. (LN.)

TARCON ou TARCHON. Nom arabe, selon Avicenne et Simeon-Séthi, de l'ESTRAGON (*Artemisia dracunculus*, L.). Il est croyable que ce nom dérive du latin *draco* (dragon). de L'estragon se fait remarquer par sa saveur forte et brûlante, qui emporte la bouche; et voilà pourquoi on l'a nommé *draco*, d'où *tarcon* et *estragon.*

Le tarchon sauvage ou aquatique de Gesner, est l'*achillea ptarmica.* (LN.)

TARCONANTE, *Tarconanthus.* Arbrisseau blanchâtre, à feuilles alternes, tomenteuses, très-entières, très-odorantes lorsqu'on les froisse, et à fleurs disposées en panicules terminales, qui forme un genre dans la syngénesie égale, et dans la famille des corymbifères.

Ce genre offre pour caractères : un calice monophylle turbiné, à sept ou huit divisions; un réceptacle velu, supportant des fleurons quinquéfides, hermaphrodites et laineux; plusieurs semences laineuses, non aigrettées.

Le *tarconante* vient d'Afrique. On le cultive dans tous les jardins de botanique, et il se conserve fort bien dans les orangeries pendant l'hiver. On le multiplie de rejetons. L'odeur qui émane de ses feuilles, quoiqu'un peu forte, n'est

point désagréable. Trois autres espèces, du même pays, ont été depuis introduites dans ce genre. (B.)

TARDA, AVIS TARDA. L'OUTARDE, en latin. (S.)

TARDARAS. Nom du SACRE dans la plaine de la Crau. (S.)

TARDARASSE. Le GERFAUT a été ainsi nommé. (DESM.)

TARDAVEL. Il paroît, d'après la description et la figure de Rhéede, que la plante qui porte ce nom dans l'Inde, est le SPERMACOCE HISPIDE. Cependant elle en diffère par des fleurs axillaires et par le tube de sa corolle, beaucoup plus long que le calice. Adanson en fait un genre. (B.)

TARDIFÈRE. Animalcule microscopique, synonyme de TARDIGRADE. (B.)

TARDIGRADES, *Tardigrada*. Famille de mammifères, de l'ordre des édentés, formée par M. Cuvier, et qui comprend les deux seuls genres BRADYPE et MEGATHERIUM.

Cette famille est caractérisée par le manque absolu d'incisives aux deux mâchoires, et quelquefois de canines, par la brièveté de la face, et par la longueur extrême des membres, dont les doigts sont armés d'ongles très-longs et très-robustes.

Selon M. de Blainville, plusieurs points d'organisation tendroient à rapprocher quelques-uns de ces animaux (les *bradypes*), des quadrupèdes de l'ordre des quadrumanes. *V.* l'article MAMMIFÈRE (organisation).

Le nom de *tardigrade*, donné à ces quadrupèdes, indique l'excessive lenteur de leurs mouvemens; il correspond à la dénomination vulgaire de *paresseux*, que les naturalistes et les voyageurs leur ont appliquée le plus souvent.

Toutes les espèces de cette famille sont propres à l'Amérique méridionale. Une (le *megatherium*) découverte à l'état fossile, est aussi de cette partie du monde, et se retrouve également dans l'Amérique septentrionale, où ses débris ont d'abord été attribués à une espèce différente, qui a reçu le nom de MEGALONYX.

Un animal de l'Inde, l'OURS A GRANDES LÈVRES, a été long-temps considéré comme appartenant à la famille des Tardigrades; mais des observations récentes ont prouvé que c'étoit un véritable carnassier du genre des ours.

Les *tardigrades* sont des animaux herbivores, d'un naturel très-innocent; leurs canines, lorsqu'elles existent, sont contiguës aux molaires, et ne sont, à proprement parler, qu'une molaire un peu plus haute que les autres, et de forme conique.

Illiger adopte cette famille, et la divise en trois genres, qu'il nomme *bradypus*, *choloepus* et *prochilus*. Ce dernier est établi à tort, puisqu'il ne renferme que l'ours aux grandes lèvres. Le second comprend le *paresseux aï*, et le premier ne reçoit que l'*unau*. *V.* les mots BRADYPE, MEGATHERIUM et OURS AUX GRANDES LÈVRES. (DESM.)

TARDIGRADE. Très-petit animal, qu'on trouve assez fréquemment dans la terre des gouttières, délayée dans l'eau, et qui a été fort mal figuré par Bonnet, *Insectes*, tab. 4, fig. 7, par Spallanzani, *Opuscules de physique*, lib. 4, fig. 7 et 8, mais mieux par Fuesly, *Archives*, tab. 36. Il a la forme d'un *cochon d'Inde*, est ridé, a huit pattes armées de trois ongles, et le corps rempli d'œufs. Plusieurs naturalistes l'ont regardé comme appartenant à la classe des vers; mais Muller l'a appelé l'ACARE URSELLÉ.

Dans le 19e volume des Annales du Muséum, pl. 19, M. Dutrochet figure un autre animal, fort voisin de celui-ci, qu'il regarde comme un insecte. Il n'a que six pattes, composées chacune de trois articulations, et terminées par deux crochets; les deux dernières articulations rentrent dans la première; sa tête est pourvue de deux yeux latéraux, et armée de deux bras très-courts, situés près de la bouche; le corps est divisé par des étranglemens, et la queue offre des appendices bifurqués, engagés à moitié dans une membrane transparente, ce qui forme quatre angles, avec lesquels l'animal s'accroche et marche même avec une certaine agilité; il ne nage pas.

J'ai eu plusieurs fois occasion de voir l'un ou l'autre de ces tardigrades; mais je n'ai pas porté sur eux l'attention convenable, de sorte que je ne puis émettre une opinion personnelle sur le genre qu'ils doivent former. Il est à désirer qu'ils soient de nouveau l'objet des recherches d'un homme assez instruit pour fixer nos idées sur ce qui les concerne. (B.)

TARDILINGUA. Les poëtes latins ont désigné ainsi le ROSSIGNOL, sans doute parce que, selon la Fable, Philomèle a eu la langue coupée. (S.)

TARDINEAU. On donne quelquefois ce nom a la PLIE. *V.* au mot PLEURONECTE. (B.)

TARDONNE. *V.* TADORNE à article CANARD. (S.)

TAREFRANKE, TARÉFRANCHE. On donne ce nom, à Bordeaux, à la RAIE AIGLE. (B)

TAREIRA. Nom brasilien de deux espèces de poissons figurées dans *Marcgrave*, p. 157. L'un, qui vit dans la mer, semble être une espèce d'ÉSOCE à deux nageoires dorsales; l'autre, qui habite les rivières, paroît appartenir au genre CYPRIN. (B.)

TARENAYA. C'est, au Brésil, le MOSAMBÉ ÉPINEUX ; *Cleome spinosa*. (B.)

TARENNE, *Tarenna*. Genre de plantes établi par Gærtner, sur la considération seule du fruit, et dont on ne connoît pas les parties de la fleur. Il a un calice divisé en quatre parties linéaires et persistantes ; une baie inférieure, biloculaire, contenant plusieurs semences en croissant, à embryon dorsal.

L'arbre qui forme ce genre croît à Ceylan. (B.)

TARENTE. Nom vulgaire du GECKO DE MAURITANIE. (B.)

TARENTOLE. Un des noms du SALMONE SAURE. (B.)

TARENTULE. *V.* LYCOSE TARENTULE, MYGALE, PHRYNE. (L.)

TARERONDE. On donne ce nom à la RAIE PASTENAGUE. (B.)

TARET, *Teredo*. Genre de testacés qui est composé de coquilles multivalves, tubulées, en massues, ouvertes seulement à leur extrémité grêle, renfermant à l'extrémité opposée deux valves échancrées, garnies d'une dent prolongée, attachée par un ligament, et ayant à leur ouverture deux valves spatulées, attachées contre le tube. *V.* pl. R 2 où il est figuré.

Ce genre est le seul, parmi les testacés, dont les espèces soient nuisibles à l'homme. C'est lui qui renferme ce *ver* qui détruit les digues de la Hollande, et met promptement hors de service les vaisseaux les plus solidement construits. Ce ver n'a besoin que du temps pour produire ces désastreux effets, et la surveillance la plus active peut à peine arrêter ou diminuer ses ravages.

Le *taret* ne perce pas le bois pour s'en nourrir, comme quelques auteurs l'ont prétendu, mais seulement comme les PHOLADES et certaines MOULES percent les pierres, c'est-à-dire, pour se loger et se mettre à l'abri des attaques de ses ennemis.

Sa coquille est composée de cinq pièces fort inégales ; la plus grande est un tuyau cylindrique, presque jamais droit, qui enveloppe et cache toutes les autres. Ce tuyau est percé à son extrémité supérieure, se prolonge et s'élargit à mesure que l'animal grandit. Il a peu d'épaisseur, mais il est très-solide. Sa surface est ordinairement rendue lisse par un premier tuyau membraneux que l'animal a collé contre le bois après l'avoir rongé.

Autant qu'il dépend de lui, le taret suit les fibres du bois dans leur longueur ; mais cependant il les traverse souvent. L'extrémité supérieure de son tuyau sort toujours un peu audehors et c'est par-là qu'il communique avec l'eau ; mais l'extrémité inférieure, qui est la plus grosse, ne sort jamais

du bois, et est bouchée par l'animal lorsqu'il a acquis toute sa croissance.

Les quatre autres pièces de la coquille sont placées aux extrémités de ce tuyau ; savoir, deux extrêmement minces, semblables aux deux valves des *pholades*, à son extrémité inférieure. Ces battans ont, chacun, la figure d'une demi-sphère pointue à une de ses extrémités, et ils ne se joignent pas exactement. Leur surface extérieure est hérissee de vingt-cinq rangs de petites dents assez semblables à celles d'une lime. C'est par leur moyen que l'animal perce le bois. Au-dedans elles sont lisses, et ont une apophyse pour l'attache des muscles.

On trouve, à l'extrémité supérieure du tuyau des tarets, les deux autres pièces, qui ressemblent à deux petites palettes épaisses, quelquefois un peu creuses, légèrement échancrées et portées sur un pédicule cylindrique égal à leur longueur. Ces palettes sont attachées au muscle supérieur du manteau. Elles s'écartent lorsque l'animal sort ses siphons, et lorsqu'il les rentre dans sa coquille, elles se rapprochent et en ferment exactement l'ouverture.

Ces siphons sont la seule partie que l'animal fasse saillir hors de sa coquille. Il y en a deux qui sont cylindriques, réunis l'un à l'autre, inégaux en diamètre, et longs d'une à deux lignes. Le plus grand, cilié en ses bords, sert à l'introduction des alimens ; l'autre plus petit, à bords simples, sert à la sortie des excrémens.

Lorsqu'on casse la coquille du taret, on découvre son manteau, espèce de sac membraneux fort mince qui enveloppe l'animal, auquel il n'est attaché que vers les deux extrémités. Sa transparence laisse voir les organes de la nutrition et le pied, qui est une petite masse charnue analogue à celle des PHOLADES.

Les moyens de reproduction des tarets ne sont pas connus, mais ils sont grands ; car on a observé qu'il ne falloit qu'un petit nombre d'années pour les multiplier dans un canton au point d'en rendre la destruction impossible. Il y a tout lieu de croire qu'ils sont hermaphrodites, à la manière des coquillages bivalves. *Voyez* au mot COQUILLAGE et aux mots ANODONTE et HUITRE.

On a beaucoup écrit sur les tarets sans les étudier ; on a donné mainte et mainte recette pour les détruire : mais il n'y a réellement d'autre moyen de garantir de leur perte les pays défendus par des digues fortement attaquées, que de les démolir pour les reconstruire à neuf. Le meilleur, et même le seul moyen économique de les préserver pour l'avenir,

c'est de charbonner la surface de toutes les pièces de bois qui entrent dans la composition de ces digues. Elles en sont également débarassées par un sac de chaux vive placé à leur avant, chaux qui tue tous ceux qu'elle atteint, et par leur entrée dans des eaux dormantes.

J'ai observé que les tarets ne faisoient point de progrès inquiétans dans les digues du port de Charleston, parce qu'elles sont construites avec des palmiers, dont le bois poreux ne leur permet pas un établissement solide.

Il est des bois dans l'Inde et dans l'Amérique, que les tarets n'attaquent jamais, probablement à raison de la nature du suc propre qu'ils renferment.

Quant aux navires, les carénages, en bouchant les ouvertures des coquilles, suffisent pour faire mourir les animaux qui les habitent, par conséquent il ne s'agit, pour les conserver, que d'en faire de fréquens et de complets.

De trois espèces de tarets connus, il n'y a que celui dont on vient de parler qui soit commun; on le voit figuré pl. R 2. Il se trouve actuellement dans toutes les mers, mais il y a lieu de croire qu'il est originaire de celle des Indes, et qu'il ne s'est répandu en Europe que depuis que la navigation s'est portée au-delà du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

TARETIER. Animal des TARETS. Il a le devant du manteau fermé, deux tubes ou siphons, l'un cilié, et l'autre nu. (B.)

TARFET. *V.* KATAB-AHMER. (LN.)

TARFULIM. Nom qu'on donne dans l'Inde, vers les frontières du Decan et du Guzurate, à un PALMIER, dont on mange les fruits et dont Loureiro fait une espèce qu'il nomme *borassus tunicata*. (LN.)

TARGER. Nom vulgaire de la PLIE. (B.)

TARGEUR. Poisson du genre PLEURONECTE. (B.)

TARGIONE, *Targionia*. Genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques, qui offre une expansion plane, bilobée, de laquelle sortent plusieurs fleurs mâles et une fleur femelle. Les premières sont des corps globuleux, situés tantôt sur la surface de l'expansion, tantôt sur ses bords. La seconde devient une capsule sphérique, polysperme, située au fond d'un calice renflé, sessile et bivalve.

Ce genre renferme deux espèces, toutes deux très-rares, et qui ne présentent rien de remarquable. On les trouve en Europe dans les lieux frais et ombragés, rampantes sur la terre sous la forme d'une peau verte, ovale, oblongue, et garnie de racines du côté inférieur.

Sprengel a fait des observations sur la capsule de cette

plante. Elle est d'abord couverte d'une seule membrane. Il s'en développe ensuite une autre externe et purpurine. La membrane intérieure est fermée par un réseau à mailles hexagones, et parsemée de corpuscules glanduleux, que ce botaniste regarde comme des organes mâles. Il appelle organe femelle une verrue rouge qui est la base de cette membrane. *V.* au mot HÉPATIQUE. (B.)

TARGONE. Nom italien de l'ESTRAGON, selon Adanson. (LN.)

TARGUET. *V.* TARGET. (S.)

TARI. Nom indien de la liqueur fermentée provenant des entailles faites au spadix des PALMIERS. (B.)

TARCER. *V.* l'article MOTTEUX. (V.)

TARIÈRE, *Terebra* (*Entomologie*). Instrument dont les femelles de quelques insectes sont pourvues, afin de pratiquer une incision, soit dans quelques parties de végétaux, soit dans la peau d'un autre animal, pour y déposer leurs œufs. Cet instrument est situé à l'anus de ces insectes, et consiste en une pièce écailleuse, dentelée à l'extrémité, en forme de lame ou de filet, logée dans une gaîne composée de deux parties dont la figure et la consistance se rapprochent de la pièce précédente, ou de la *tarière* proprement dite. *V.* plus particulièrement les genres: CIGALE, TENTHRÈDE, ICHNEUMON, SAUTERELLE. (O.)

TARIERE. On donne souvent ce nom au TARET. *V.* ce mot. (B.)

TARIÈRE, *Terebellum*. Genre de testacés de la classe des univalves, qui offre pour caractères : une coquille presque cylindrique, pointue au sommet, à ouverture longitudinale étroite, supérieurement échancrée à sa base, et à columelle tronquée.

Une seule espèce vivante se trouve dans ce genre. C'est une fort jolie coquille à test mince, presque transparent et très-lisse, quoique chargé de stries circulaires et longitudinales ; sa forme étroite et allongée s'élargit un peu du côté de l'ouverture ; sa lèvre est mince, tranchante ; son ouverture très-longue, resserrée dans le bas, élargie et échancrée dans le haut. Cette échancrure a toute l'apparence d'une cassure, en ce qu'elle laisse à découvert une portion des spires intérieures que la lèvre recouvre dans la plupart des autres coquilles.

Les couleurs de la tarrière varient beaucoup ; le fond en est cependant généralement blanc, mais les taches jaunes ou brunes qui s'y voient ne sont jamais les mêmes sur différens individus.

Cette coquille, qui vient de la mer des Indes, faisoit partie des BULLES de Linnæus. Elle est figurée pl. 38 de l'Histoire

naturelle des Coquillages, faisant suite au *Buffon* de Deterville. Lamarck lui a adjoint, vol. 16 des *Annales du Muséum*, deux espèces fossiles. (B.)

TARIN. Nom d'un petit oiseau de passage, en France. *V.* l'article FRINGILLE, page 171.

Le TARIN DE LA CHINE. *V.* Ibid., page 255.

Le TARIN (grand). C'est, en Lorraine, le BRUANT proprement dit. *V.* ce mot.

Le TARIN DE MARS. C'est, dans le Piémont, le *cabaret* et le *sizerin*. *V.* SIZERIN.

Le TARIN DU MEXIQUE. *V.* ACATÉCHILI.

Le TARIN NOIR DU MEXIQUE. *V.* CATOTOL, à l'article FRINGILLE, page 243.

Le TARIN DE LA NOUVELLE-YORK est le *chardonneret jaune*, sous son plumage d'hiver. *V.* au mot FRINGILLE, les articles CHARDONNERET JAUNE, page 167, et TARIN, page 171, 173.

Le TARIN PINICOLE, *Fringilla pinus*, Wilson, pl. 17, fig. 1 de son *American Ornithology*. Cet oiseau paroît dans le mois de novembre, au centre des Etats-Unis, et le quitte dans le mois de mars, pour se porter dans des régions plus au nord. Il recherche les graines de l'aune noir, et se tient alors sur les bords des marais et des ruisseaux; mais lorsque l'hiver est dans sa plus grande rigueur, il fréquente les pins dits du Canada; on y voit alors ces *tarins* en grandes bandes, qui en font leur domicile exclusif. Le cri qu'ils font entendre au milieu des branches, est entièrement pareil à celui du *chardonneret jaune*. Le plumage décrit ci-après, est celui qu'ils portent pendant l'hiver, et Wilson ne doute pas qu'ils soient revêtus, en été, d'une livrée plus riche; mais elle est inconnue. Ils ont quatre pouces de longueur totale; le dessus de la tête, le cou et le dos, d'une couleur de lin, sombre et striée de noir; les ailes de cette dernière teinte, avec deux bandes transversales blanches ou jaunâtres; leurs couvertures inférieures et le dessous de leurs pennes, d'un beau jaune; le croupion et les plumes qui recouvrent la queue, jaunâtres et striés de brun obscur; les pennes caudales, jaunes depuis leur origine jusqu'au milieu, à l'exception des deux intermédiaires qui ont un petit liseré de cette teinte, sur un fond brun-noirâtre; les sourcils d'un jaune clair, ainsi que les côtés du corps qui sont recouverts par les ailes en repos, avec des raies noires longitudinales; la poitrine d'une couleur de lin obscure, et variée de petites stries, et de taches ponctuées noires; les pieds d'un brun pourpre. Le bec est d'une couleur de corne terne, et l'iris noisette. La femelle se distingue à peine du mâle. Le *newiork sikling* de Pennant,

n.º 243, n'appartient point à cette espèce, et n'en est point une particulière : c'est le *chardonneret jaune*, sous son habit d'hiver.

Le TARIN DE PROVENCE est donné pour une race plus grande que le TARIN proprement dit, et d'un jaune plus décidé. Cet oiseau se retire, pendant l'été, sur les hautes montagnes, et descend passer l'hiver dans la plaine. (V.)

TARINGTING. C'est, suivant François Camel (*Transactions philosophiques*, n.º 284), une *mouette* de l'île de Luçon, qui parcourt les rivages avec une très-grande vivacité. Cette mouette est peut-être la même que la *petite mouette grise* ou la *mouette rieuse*. *V.* l'article des MOUETTES. (S.)

TARIRI. Nom de pays du BRÉSILLOT. (B.)

TAROUGOUA et TAROUGOAGI. Nom donné par les habitans du Brésil à deux sortes de FOURMIS, dont l'une est entièrement noire, et l'autre fauve. (L.)

TARPAN. C'est ainsi que les Tartares Mongoux appellent la race de leurs *chevaux sauvages*. (S.)

TARPE, *Tarpa*. Nom générique d'insectes, substitué par Fabricius à celui de *mégalodonte*. *V.* ce mot. (L.)

TARQUIN. Variété de poire. *V.* POIRIER. (DESM.)

TARRAS. Altération des mots *terras* et *trass*. *V* TRASS. (LN.)

TARRA WAR NANG. Nom que les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud donnent au CASSICAN FLUTEUR. *V.* ce mot. (V.)

TARRIÈRE. *V.* TARIÈRE. (B.)

TARSCH. Nom arabe de la TORTUE DU NIL (*Testudo triunguis*, Sonnini). (B.)

TARSE, *Tarsus*. L'extrémité inférieure des os tibia et péroné, chez les animaux pourvus de membres abdominaux (mammifères, oiseaux, quadrupèdes ovipares), vient s'articuler avec les premiers os du pied, ou les os du tarse, d'abord l'*astragale*, os du coude-pied; puis le *calcaneum*, os du talon, chez l'homme surtout et les mammifères. Viennent ensuite les os du métatarse, le scaphoïde, le cuboïde et les trois cunéiformes, qui sont parallèles, presque également longs et serrés par des ligamens analogues à ceux qui tientiennt les os de la main, ou du carpe et du métacarpe.

Il en est à peu près ainsi des mammifères onguiculés, comme de l'homme, pour les os du tarse, sauf que ceux-ci s'allongent progressivement dans plusieurs espèces. Ainsi les tarsiers et les galagos (*Lemures*, L.), ont le calcaneum et le scaphoïde très-allongés ; il en est de même quant à l'allongement du calcaneum chez plusieurs carnivores et chauve-souris. Les rongeurs ont également un os tarsien, le calca-

neum prolongé, ce qui est surtout remarquable chez les gerboises, les kanguroos, animaux à longues jambes bondissantes. Chez les ruminans, le cuboïde et le scaphoïde sont soudés, indépendamment des os tarsiens soudés en forme de canon.

Chez les oiseaux, le péroné est d'abord soudé au tibia; celui-ci se termine par un double condyle, formant la poulie pour recevoir un os unique qui est le tarse; il se meut par une articulation en ginglyme, qui ne permet de vaciller ni à droite ni à gauche, mais est comme une charnière serrée. Ce tarse, assez court chez les perroquets et les oiseaux grimpeurs, ainsi que dans les rapaces, devient plus long chez les gallinacés, et surtout dans les échassiers où il acquiert une longueur démesurée.

Dans tous les reptiles, on voit le calcaneum s'articuler avec le péroné, tandis que l'astragale s'unit au tibia. Ces os du tarse se prolongent beaucoup parmi les reptiles sauteurs, tels que les grenouilles. C'est, en effet, une remarque générale que les os tarsiens deviennent fort longs, chez toutes les espèces qui courent ou sautent bien. On prend ces os souvent pour ceux de la jambe, chez les oiseaux et plusieurs quadrupèdes, d'où l'on a cru que ces espèces avoient le genou en dehors; mais c'est une erreur, car ces os forment la troisième articulation depuis la hanche; donc ils correspondent au coude-pied de l'homme. On voit se relever le talon, successivement depuis les premiers singes jusqu'aux solipèdes.

Chez les insectes, on appelle tarse aussi la troisième articulation des jambes, depuis la hanche ou la cuisse. On appelle métatarse les petites articulations des pieds, qui s'élèvent jusqu'au nombre de cinq, dans beaucoup de coléoptères. *V.* Insectes et Piels. (virey.)

TARSE, *Tibia vulgo* (Ornithologie). Troisième article du pied, immédiatement après la jambe, et terminé par des doigts. Il est maigre, arrondi, comprimé latéralement, caréné, couvert d'écailles, quelquefois de plumes, jamais de chair, rarement éperonné. (v.)

TARSE. C'est la troisième ou dernière partie des pattes des insectes, qui répond au pied des autres animaux: il est divisé en plusieurs anneaux articulés, les uns à la suite des autres, et terminé par un ou plusieurs ongles, ordinairement crochus, qui servent à cramponner l'insecte. Indépendamment de ces ongles, le dessous du tarse est garni, en tout ou en partie, de petites brosses ou pelotes spongieuses qui s'appliquent contre la surface des corps les plus lisses et les plus polis, servent à soutenir l'insecte dans des positions où

il paroîtroit devoir tomber. C'est ce que l'on voit tous les jours dans les appartemens, où les mouches montent aisément le long d'une glace et s'y soutiennent.

Les tarses des insectes ne varient jamais dans les genres non-seulement par le nombre des pièces, mais même par leur forme. Ils sont constamment les mêmes dans tous les insectes qui ont entre eux quelques rapports. Les hyménoptères, les lépidoptères et les diptères ont tous cinq articles aux tarses; mais il n'en est point ainsi des autres ordres; c'est ce qui a engagé Geoffroy à employer ces tarses pour la division des coléoptères, des névroptères, en plusieurs sections. Par exemple, la première section de l'ordre des Coléoptères a cinq articles à tous les tarses; la seconde en a cinq aux quatre pattes antérieures, et quatre aux deux pattes postérieures. La troisième section a quatre articles à tous les tarses, et la quatrième n'en a que trois. *V.* Insecte. (o.)

TARSIER, *Tarsius*, Storr., Cuv., Geoffr., Illig.; *Lemur*, Pallas; *Didelphis*, Gmel.; *Prosimia*, Bodd.; *Jerboa*, Penn.; *Macrotarsus*, Lacép. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des lémuriens, ainsi caractérisé par M. Geoffroy: quatre dents incisives, supérieures, contiguës, inégales, les intermédiaires seules étant très-grandes; deux incisives inférieures très-petites et gênées par les dents voisines; deux canines à chaque mâchoire, moins fortes que les deux incisives intermédiaires supérieures; six molaires de chaque côté, tant en haut qu'en bas; les antérieures à une pointe, les autres à couronne large, profondément évidée, bordée en dedans par une tranche circulaire, et en dehors par deux denticules tranchantes; tête ronde, presque entièrement sphéroïdale; museau très-court; yeux très-grands; oreilles longues, nues et membraneuses; extrémités postérieures très-grandes, le tarse étant trois fois plus long que le métatarse; ongles plats et arrondis, à l'exception de ceux du second et du troisième doigt des pieds de derrière qui sont subulés; queue très-longue; deux mamelles placées sous les aisselles; os jugal percé à son centre; fosse orbitaire presque entièrement cloisonnée à son fond; os du bras distinct, le radius étant plus fort que le cubitus; ceux des jambes, au contraire, soudés ensemble et en partie; le tibia plus long que le fémur, etc.

Ces animaux ont d'ailleurs tous les caractères communs aux lémuriens, et spécialement celui qui consiste dans les narines terminales et sinueuses. Leurs longues jambes postérieures, le nombre de leurs incisives, l'ongle subulé de leur troisième doigt aux pieds de derrière, suffisent pour les faire distinguer de tous les autres quadrumanes de la même famille.

On ne sait absolument rien sur les mœurs des tarsiers, dont on ne connoît encore que deux espèces ; l'une des îles d'Amboine, et l'autre de Madagascar.

Première Espèce.— Le TARSIER AUX MAINS ROUSSES, *Tarsius spectrum*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, t. 19, p. 168.—Le TARSIER, Buff., *Hist. nat.*, t. XIII, pl. 9 ; Audebert, *Hist. nat. des Singes et Makis* (*tarsiers*, pl. 1). —*Lemur spectrum*, Pallas ; *Nov. spec. Quadr. è gl. ord.*, p. 274. — *Tarsius Daubentonii*, Geoff., *Mag. encycl.* — *Woolly gerba*, Penn., *Quadr.*, p. 298, n.° 225. *V.* pl. P 31 de ce Dictionnaire.

La longueur excessive du pied ou du tarse de cet animal a engagé Buffon à lui donner le nom de tarsier. Il n'est pas plus grand qu'un rat de moyenne taille (six pouces et demi). Sa tête est arrondie ; son museau court et pointu ; sa queue extrêmement longue et dénuée de poils, excepté à son origine et à son bout ; ses pieds sont divisés en cinq doigts très-longs, menus et bien séparés, de sorte que l'animal peut se servir de ses quatre pieds comme de quatre mains : ses yeux sont grands, et ses oreilles, de moitié moins longues que la tête, sont droites, larges, nues et transparentes comme celles du *rat.* Une sorte de laine de six à sept lignes de longueur, fort douce au toucher, couvre le corps du tarsier ; elle est d'un fauve foncé sur le dos, la croupe et le ventre, et plus claire sur les autres parties ; la tête est d'un gris cendré. Le mâle a les parties de la génération d'un volume remarquable, relativement à sa petite taille.

Cet animal rare et singulier vit dans les îles les plus éloignées de l'Océan indien, et plus particulièrement à Amboine, où les naturels le nomment *podje.*

Pallas a fait connoître un tarsier, dont il a examiné la dépouille dans le cabinet de Schlosser, et qui n'est pas tout-à-fait semblable à celui que nous venons de décrire. Les principales dissemblances consistent en ce que les dents incisives sont obtuses et que les deux du milieu ne sont pas longues, ce qui avoit d'abord engagé M. Geoffroy à le considérer comme appartenant à une espèce distincte ; mais ce naturaliste, dans son dernier travail sur les animaux de la famille des makis, s'est déterminé à réunir le tarsier de Pallas à celui de Buffon, comme ayant entre eux une grande ressemblance dans les formes générales et dans les proportions des parties.

L'individu que possèdent les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris provient de la collection du Stathouder. Celui qui est en squelette dans le cabinet d'anatomie comparée est le même que Daubenton a décrit.



Meunier del. Pierron Sculp.

1. Tarsier de Daubenton. 2 Tamandua noir (Fourmilier). 3. Tatou.

On n'a aucun renseignement sur la manière de vivre du tarsier qui se trouve à Amboine. La grosseur de ses yeux fait soupçonner que c'est un animal nocturne, et la forme de ses molaires indique qu'il se nourrit d'insectes.

Seconde Espèce. — TARSIER AUX MAINS BRUNES, *Tarsius fuscomanus*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, t. 19, p. 168. — *Tarsius fuscomanus*, Fischer, *Anatomie des Makis*, pl. 3 et 4. — *Tarsius Fischerii*, Nob., *Dict. d'Hist. nat.*, 1.re édition.

Cet animal est plus grand que le précédent, et à-peu-près de la taille du *galago*. Sa tête est plus grosse que celle du *tarsier aux mains rousses*; ses yeux sont plus écartés et moins gros, que les siens; ses oreilles sont pluslongues, puisqu'elles ont les deux tiers de la longueur de la tête; en dehors, elles sont recouvertes d'un poil très-fin; son pelage est d'un brun clair sur le dos, et d'un gris blanc sous le ventre; les extrémités des quatre pattes sont d'un brun foncé; sa queue est plus longue que le corps, couverte de poils assez courts dans presque toute son étendue, si ce n'est sa pointe qui en présente de plus longs.

L'individu de cette espèce, qui a servi à la description de Fischer, venoit de l'île de Madagascar. (DESM.)

TARSIER de Daubenton. *Voyez* TARSIER AUX MAINS ROUSSES. (DESM.)

TARSIER de Fischer. *V.* TARSIER AUX MAINS BRUNES. (DESM.)

TARSIER de Pallas. *V.* TARSIER AUX MAINS ROUSSES. (DESM.)

TARTANO ou TARTANAS. Nom languedocien du MILAN ou de la BUSE, autre oiseau de proie ignoble. (DESM.)

TARTARA. Nom vulgaire du MÉDICINIER MULTIFIDE, à Cumana. (B.)

TARTARET. Nom d'un FAUCON DE TARTARIE. (S.)

TARTARIÈJHE. Nom languedocien du RHINANTHE ou CRÊTE DE COQ, *Rhinanthus crista galli*. (DESM.)

TARTARIEU. Nom du MARTIN-PÊCHEUR, par contraction de son chant. *V.* ce mot. (V.)

TARTARIN. Singe, autrement appelé MAGOT, et qui est le κυνοκέφαλος d'Aristote, *Simia innus* de Linnæus. Jonston l'appelle *momenet*; c'est le cynocéphale de Brisson. Quelques naturalistes et voyageurs lui avoient donné le nom de *tartarin*, parce qu'il est fort commun, dit-on, dans la Tartarie méridionale, vers la Perse et l'Arménie. Je soupçonne que le mot *tabarin*, dont on se sert pour désigner un de ces polichinelles de foire, vient du mot corrompu de *tartarin*. En effet, les bateleurs ont coutume d'apporter de ces singes

ou de les imiter, pour faire rire la populace et en tirer quelque argent. Boileau reproche à Molière d'avoir

Quitté, pour le bouffon, l'agréable, le fin,
Et sans honte à Térence allié Tabarin.

Le nom de *tartarin* a été plus spécialement attribué, par les naturalistes, au *singe de Moco*, qui est un Babouin. *V.* ce mot. (virey.)

TARTARIN. C'est, dans Belon, le Martin-pêcheur, et à Rouen le Sizerin boréal. *V.* ces mots. (v.)

TARTARUCA. Nom brasilien d'une Tortue de mer qui paroît être la *tortue franche*, ou une autre fort voisine. (b.)

TARTAZIESE. Nom de la Cretelle des blés, dans la ci-devant Auvergne. (b.)

TARTIFLES. Les Pommes de terre et les Topinambours, *Helianthus tuberosus*, sont ainsi nommés en Languedoc. (desm.)

TARTONEMIE ou TARTONOME, *Tartonemia*. Plante vivace de la Nouvelle-Hollande, à tige simple, très-velue, à feuilles engaînantes, linéaires, velues, à fleurs disposées en épi terminal, qui, seule, selon F. Bauer, pl. 6 de ses Illustrations, constitue un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des joncées. Ses caractères sont: calice de trois folioles aiguës et caduques; corolle de trois pétales obronds; six étamines à filet très-épais et à anthère fort longue; ovaire supérieur, à trois angles, parsemé de glandes pédicellées, surmonté d'un style à stigmate en tête, et glanduleux; une capsule à trois loges et à trois valves, renfermant plusieurs semences anguleuses. (b.)

TARTONRAIRE. Plante du genre des Lauréoles. (b.)

TARTRE. Substance saline qui s'attache aux parois des tonneaux, sous la forme d'une croûte, composée de plusieurs couches, où l'on aperçoit une cristallisation confuse. Il y a du tartre blanc et du tartre rouge, suivant la couleur du vin; ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la matière colorante, qui est étrangère au tartre. Cette substance, simplement détachée des tonneaux, se nomme *tartre cru*.

Pour l'employer en médecine, et dans certaines opérations des arts, on la purifie par l'ébullition dans l'eau, la filtration et la cristallisation; on lui donne alors le nom de *crème de tartre* ou de *cristaux de tartre* (acide tartareux). Cette purification du tartre se fait principalement auxen virons de Montpellier, à Aniane et à Calvisson. On le purifie aussi à Venise, mais en y ajoutant des cendres qui en changent en grande partie les propriétés.

Le tartre est formé d'un acide particulier, joint à une portion de potasse et de matière huileuse; c'est un sel neutre avec excès d'acide : c'est une espèce de sel essentiel du vin, qui n'est point un produit de la fermentation, comme on le croyoit autrefois : la chimie a fait voir qu'il se trouvoit tout formé dans le moût ou jus de raisin non fermenté, et même dans le verjus.

Tous les vins ne donnent pas la même quantié de tartre : ceux de Hongrie n'en déposent que très-peu : ceux des parties méridionales de la France, et les vins du Rhin, en fournissent en plus grande abondance.

Le tartre cru est fort employé en teinture, surtout par les chapeliers.

Le tartre purifié ou acidule tartareux, est une matière saline très-peu soluble : il faut vingt-huit livres d'eau bouillante pour en dissoudre une livre. Il est d'un usage très-fréquent en médecine : la *crème de tartre* est un des purgatifs les plus usités.

Cette substance, combinée avec la potasse jusqu'au point de saturation, forme le tartrite de potasse appelé aussi *sel végétal*, parce que l'acide et l'alcali dont il est composé sont tirés des végétaux (*V.* POTASSE). On donne encore à ce sel le nom de *tartre soluble*, parce qu'il est beaucoup plus soluble que la *crème de tartre* toute pure.

L'acide tartareux, combiné avec la soude, forme le sel de seignette, sel polycreste ou sel de la Rochelle, ou tartrite de soude.

Combiné avec l'oxyde d'antimoine, il forme le tartre stibié ou antimonié, ou tartrite d'antimoine, vulgairement connu sous le nom d'*émétique*, l'un des plus importans remèdes dont la chimie ait enrichi la médecine.

Combiné avec le fer, l'acidule tartareux fournit encore d'autres remèdes d'une utilité bien reconnue, tels que la teinture de mars tartarisée, les boules de mars, etc. *V.* les articles ANTIMOINE, FER, POTASSE, VIGNES et VIN. (PAT.)

TARTUGNE. Dans quelques provinces de France, ce nom désigne la TORTUE. (DESM.)

TARTUGO. C'est le nom patois de la TORTUE BOURBEUSE (*Testudo lutaria*), dans les environs de Narbonne (département de l'Aude), où elle est assez rare. Elle se tient dans les marais. (B.)

TARTYR. Nom arabe d'une espèce du genre *suæda*, de Forskaël, qui n'est qu'une division du genre soude. C'est le *suæda hortensis*, Forsk. (LN.)

TARUGA. *V.* LAMA. (S.)

TARUS. Le genre d'insectes coléoptères carnassiers,

ainsi nommé par Clairville, correspond exactement au genre Cyminde de M. Latreille. (desm.)

TASBAS. Nom de la Perche en Sibérie. (b.)

TASCASSO. La Scorpène porc porte ce nom à Marseille. (b.)

TASCAU. *V.* Tacbaud. (desm.)

TASCHET. Nom de la Mésange a longue queue, dans le Piémont. (v.)

TACHYSURE, *Tachysurus.* Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des Abdominaux. Il offre pour caractères : une bouche à l'extrémité du museau ; des barbillons aux mâchoires ; le corps et la queue très-allongés, et revêtus d'une peau visqueuse ; le premier rayon de la première nageoire du dos et de chaque pectorale très-fort ; deux nageoires dorsales, l'une et l'autre soutenues par plus d'un rayon.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui vit dans les eaux douces de la Chine ; elle a six barbillons aux mâchoires, la nageoire caudale fourchue, la couleur générale verte, avec des taches d'un vert plus foncé et des teintes rougeâtres sur les nageoires. (b.)

TASMANNIE, *Tasmannia.* Arbrisseau toujours vert, de la terre de Van-Diémen, à écorce odorante, à feuilles alternes, oblongues, coriaces, à fleurs rassemblées dans les aisselles des feuilles supérieures, lequel constitue seul un genre dans la dioécie dodécandrie, et dans la famille des magnoliers, fort voisine des Drimis.

Les caractères de ce genre sont : fleurs dioïques ; calice et corolle en nombre variable ; dans les mâles, de six à douze étamines ; dans les femelles, un ovaire supérieur à style simple. Le fruit est membraneux, non susceptible de s'ouvrir, et renferme une seule graine recourbée, et couverte d'une arille luisante et fragile. (b.)

TASSART. Abréviation de *cailleu tassart. V.* au mot Clupé. (b.)

TASSE DE NEPTUNE. C'est la *voluta Neptuni*, Linn. *V.* au mot Volute. (b).

TASSIGUE. Nom languedocien de la Viorne. (desm.)

TASSO. Nom italien du Blaireau. (desm.)

TASSO. Nom italien de l'If ; *Tasso barbasso* est celui de la Molène. (ln.)

TASSOLE *Boerhaavia.* Genre de plantes de la monandrie monogynie, et de la famille des nyctaginées, qui offre pour caractères : une corolle monopétale, campanulee, rétrécie au-dessus de l'ovaire ; point de calice ; une fleur à quatre étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style

à stigmate en tête ; une semence oblongue, obtuse, un peu anguleuse, recouverte par la base persistante de la corolle.

Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, quelquefois grimpantes ; à feuilles opposées, dont une est souvent plus petite ; à fleurs disposées en ombelle, grêles, axillaires, pédonculées, quelquefois rameuses, munies d'un involucre simple ou polyphylle. On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus connues sont :

Le TASSOLE DROIT, qui a la tige tétragone, droite, glabre, les entrenœuds visqueux, et les fleurs en corymbes paniculés. Il est vivace, et se trouve dans les îles de l'Amérique et à Cayenne, où on l'appelle *ipécacuanha*, parce que sa racine est purgative et vomitive comme le PSYCHOTRE ÉMÉTIQUE. On le cultive au Jardin des Plantes de Paris. Il est diandre.

Le TASSOLE DIFFUS a la tige cylindrique, pubescente, les fleurs en tête corymbiforme. Il est monandre, vivace, et se trouve avec le précédent.

Le TASSOLE GRIMPANT a la tige sarmenteuse, les fleurs diandres, disposées en ombelles, et les feuilles en cœur. Il est vivace et se trouve dans l'Amérique méridionale. On le cultive à Paris. On emploie au Pérou la décoction de ses feuilles pour guérir les gonorrhées.

Le TASSOLE TUBÉREUSE se caractérise par son nom. Il croît au Pérou, où on se sert de sa racine pour purger, vu qu'on l'y appelle HERBE PURGATIVE.

Le TASSOLE TÉTRANDRE a la tige rampante et les fleurs tétrandres. Il se trouve aux îles de la Société.

Ce genre a de très-grands rapports avec les NYCTAGES. (B.)

TASSOT. Les SALAMANDRES AQUATIQUES ont reçu ce nom. (DESM.)

TASSUS. Synonyme de TAPSUS, dans Césalpin. (LN.)

TATABULA. Poisson de la mer des Indes, mentionné par Ruysch, qui a sur le dos des taches carrées, osseuses, avec des aiguillons aux nageoires ventrales. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

TATAC. Oiseau de la Nouvelle-Espagne, rapporté par Buffon au GUIT-GUIT. Il a les couvertures des ailes d'un jaune doré ; le reste du plumage rouge, plus foncé sur les pennes alaires. (V.)

TATACH. Le voyageur Flaccourt rapporte que dans le nombre des sarcelles qui se trouvent à Madagascar, il y en a une fort petite, que l'on nomme *tatach*. Ce peu d'indica-

tions ne suffit pas, à beaucoup près, pour que l'on sache si cette espèce est connue. (s.)

TATAIIBA ou TATAUBA. Nom brasilien du MURIER TEINTURIER (*Morus tinctoria*), dont on mange le fruit, et dont le bois, outre la belle teinture jaune qu'il donne, sert à la bâtisse. (B.)

TATA-NELI. C'est, dans Rhéede, le LISERON MOYEN. (B.)

TATAO. *V.* TANGARA SEPTICOLOR. (V.)

TATARICA. Clusius et C. Bauhin ont nommé *tatarica ungarica*, le *crambe tatarica*, L., qui paroît être le baltracan dont parle Bomare. (LN.)

TATASSON. Sorte de BIÈRE, qu'on fabrique, en Chine, avec de l'orge ou du froment. *V.* au mot ORGE. (B.)

TATAUBA. C'est, au Brésil, le nom du MURIER TEINTURIER. (S.)

TATAUPA. Nom que les peuplades du Paraguay ont imposé au YNAMBU. *V.* ce mot. (V.)

TATERLAS. *V.* BARGE. (V.)

TATI ou COUTURIER. Nom d'une petite *fauvette de l'Inde*. *V.* FAUVETTE COUTURIÈRE. (V.)

TATOU, *Dasypus*, Linn., Erxl., Bodd., Storr., Cuv., Geoff., Illig. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, et de la famille des édentés proprement dits, qui offre les caractères suivans :

Point d'incisives ni de canines ; des molaires au nombre de sept ou huit seulement de chaque côté des deux mâchoires, cylindriques et sans émail à l'intérieur. Corps couvert d'un test écailleux et dur, formé dans l'épaisseur de la peau, et consistant, 1.° en une plaque sur le front ; 2.° en un vaste bouclier situé sur les épaules, et formé de petits compartimens rectangulaires ou polyèdres, disposés par rangées transversales ; 3.° en bandes de semblables plaques, mais mobiles et en nombre variable de trois à douze, plus ou moins, selon les espèces ; 4.° en un bouclier sur la croupe, très-analogue à celui des épaules ; 5.° en anneaux plus ou moins nombreux sur la queue, dont la longueur est variable. Pattes postérieures, à cinq doigts, les antérieures en ayant tantôt cinq et tantôt quatre. Museau plus ou moins pointu. Langue lisse, cylindrique, peu extensible. Poils rares ; ceux du dessous du corps, plus nombreux néanmoins que ceux du dessus, et partant des écailles. Souvent deux mamelles axillaires, quelquefois quatre.

Les bandes et les boucliers du test des tatous ne sont pas formés d'une seule pièce ; ils sont, au contraire, com-

posés d'un assez grand nombre de petites plaques contiguës, et qui, sans être mobiles ni articulées, excepté aux commissures des bandes, sont réunies par symphyse, et peuvent toutes se séparer les unes des autres, et se séparent en effet, si on les expose à l'action du feu. Lorsque l'animal est vivant, ces petites pièces, tant celles des boucliers que celles des bandes mobiles, prêtent et obéissent en quelque façon à ces mouvemens. Elles varient dans leurs formes, suivant les espèces; mais elles sont toujours disposées avec la plus grande régularité, comme de la mosaïque.

Tout le test est recouvert par un cuir mince et transparent, qui se joint à la peau du ventre, et qui donne à ce test un aspect luisant, comme s'il étoit vernissé.

La peau du dessous du corps est remplie de verrues écailleuses, disposées par files en travers, d'où naissent une assez grande quantité de longs poils; les mêmes verrues tapissent aussi les quatre jambes, mais elles y deviennent plus rapprochées et plus écailleuses, de sorte que les quatre pieds sont entièrement couverts de fortes écailles.

La queue est très-droite, grosse et aiguë; sa racine joue dans une cavité qui est à la partie postérieure du bouclier de la croupe. Dans le *tatou tatouay* seulement, elle n'est pas revêtue de croûtes fortes; aussi ses anneaux ou interstices lui laissent-ils un peu de flexibilité.

Les oreilles, plus ou moins grandes, sont fermées et épaisses, parce que leur cartilage a beaucoup d'écailles menues, qui laissent cependant assez de flexibilité. Les yeux sont petits, les jambes sont très-grosses et pas plus longues qu'il ne faut pour empêcher le corps, qui est très-trapu, de traîner à terre; les doigts sont forts et courts; les ongles sont très-longs, un peu courbés, très-puissans et propres à creuser; le scrotum et les testicules ne sont pas apparens, mais la verge est très-longue.

D'Azara, qui a fort bien observé les tatous, dit que ces animaux se creusent des terriers, qu'ils dirigent communément sous un angle de 45 degrés, mais qu'ils détournent tout à coup, sans qu'on ait encore songé à s'assurer de leur longueur, qu'on présume cependant être de six à huit pieds.

Quelques espèces de tatous ne sortent que la nuit; et, lorsqu'elles entendent du bruit, elles se réfugient promptement dans leur trou, car elles courent plus vite qu'on ne se l'imagineroit naturellement, à cause de la gêne que doit produire leur armure. D'autres espèces, beaucoup moins véloces, sortent également le jour et la nuit.

Lorsque ces animaux sont poursuivis, et qu'ils ne reconnoissent plus de moyen de salut dans la fuite, ils retirent leur

tête sous la bordure du bouclier des épaules; leurs jambes, à l'exception des pieds, sont aussi naturellement cachées par les rebords des boucliers et des bandes : ils contractent aussi leur corps pour le mettre en boule, autant que peut le leur permettre le relâchement des membranes qui unissent les diverses pièces mobiles de leur test.

L'opinion généralement reçue, c'est que les tatous se nourrissent de racines de manioc, de patates, de maïs et de choses semblables. Néanmoins d'Azara les regarde comme étant insectivores et carnassiers, parce qu'outre que le peu de consistance de leurs excrémens l'indique assez, on voit clairement, par la direction de leurs terriers, qu'ils cherchent, pénètrent et renversent les plus dures habitations de fourmis, et qu'ils n'ont point laissé de ces insectes partout où ils ont pénétré. Cet auteur a observé encore que dans les champs où il y a des tatous, ces mêmes insectes y ont été exterminés, et qu'on n'y trouve point d'excavations pratiquées pour chercher des racines. Personne ne révoque en doute, au Paraguay, que le plus grand nombre des espèces ne vienne manger les cadavres. Ce dernier fait est tellement avéré, que, dans l'exploitation de l'*herbe du Paraguay*, qu'habite le *grand tatou*, quand il meurt quelque pionier, qu'à cause du trop grand éloignement du lieu de la sépulture on est obligé d'enterrer là, l'on entoure le fossé de planches fortes et doubles, pour que le tatou ne puisse pas y pénétrer et dévorer le corps, comme il ne manque point de faire si l'on ne prend point cette précaution.

Enfin, d'Azara croit que les tatous mangent les petits oiseaux, qu'ils surprennent leurs œufs, et même les vipères, les petits lézards, les crapauds, les vers, etc.

Tous les tatous habitent l'Amérique méridionale, et principalement le Paraguay, et c'est à tort que Séba en a cité une espèce comme propre à l'Afrique (1). Les uns se tiennent dans les grands bois, les autres vivent dans les champs. Tous sont fort gras et sont recherchés par les naturels non soumis. Les Espagnols mangent quelques-uns de ces animaux, et les font rôtir dans leur carapace. Cette partie elle-même n'est pas toujours rejetée, et est employée à faire des guitares, en ajoutant le manche et la table qu'a cet instrument de musique.

Les habitans de la campagne s'accordent généralement à dire que les tatous ne produisent qu'une fois par an, mais ils diffèrent sur le nombre de petits. D'Azara sait d'une manière certaine que le *tatou mulet* n'a qu'une portée par an,

(1) Le seul animal de cette partie du monde, qui puisse en être rapproché, est l'Oryctérope. (Voyez ce mot.)

et de sept à douze petits. Il ne dit rien des autres tatous à ce sujet, sinon que des personnes leur en font faire quatre, et d'autres jusqu'à douze; et que, comme ils n'ont jamais plus de quatre mamelles, beaucoup de gens se figurent à tort que de toute leur progéniture ils n'élèvent qu'un petit par mamelle, et laissent périr les autres.

Avant d'Azara ces animaux étoient peu connus, et leurs espèces n'étoient pas bien caractérisées; Buffon les avoit distinguées par le nombre des bandes transversales situées entre le bouclier des épaules et celui de la croupe; mais d'Azara a reconnu d'une manière incontestable que non-seulement le nombre de ces bandes varie entre les individus de la même espèce, mais encore qu'il y a des individus d'espèces différentes qui en ont la même quantité. Nous suivrons donc avec exactitude les nouvelles descriptions données par le naturaliste espagnol, et nous chercherons à y rapporter la synonymie des auteurs qui les désignent de différentes manières; mais surtout par le nom brasilien de *tatou* ou *tatu*, par celui de *quirquincho*; par la dénomination espagnole d'*armadillo*, ou celle portugaise d'*encuberto*, et par celle de *Dasypus* (pieds velus), qui, chez les Grecs, étoit appliquée au lièvre ou au lapin.

Première Espèce. — Le TATOU A TROIS BANDES, *Dasypus tricinctus*, Linn.; *Tatu-apara brasiliensibus*, Marcgrave, Bras., p. 232. — TATOU APAR, Buff.; Hist. nat. des Quadr., tom. X, p. 206. — TATOU MATACO ou TATOU HUITIÈME, d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay*, t. 2, p. 197.

Ce *tatou* est long de quatorze pouces; sa queue n'en a que trois. Cette queue n'est pas ronde ou conique comme celle de tous les tatous, si ce n'est à sa pointe; car à sa racine elle est plate, et ses croûtes de dessus ne sont pas comme dans les autres espèces, mais en gros grains très-saillans; la tête est conique, allongée; la bouche a huit dents de chaque côté à chaque mâchoire; le bouclier du front est plus fort que dans tous les tatous, et composé de pièces âpres et confuses, généralement conformées en polygones irréguliers; ce bouclier dépasse la tête à sa partie postérieure et forme une circonférence qui correspond à l'échancrure circulaire du bouclier antérieur; il s'étend un peu de chaque côté au-dessus des yeux; ceux-ci n'ont point de plaques à leur paupière inférieure; le col supporte deux plaques, dont la postérieure est la plus grande; les oreilles sont petites et arrondies; on remarque, dans le test, trois bandes mobiles seulement, lesquelles se rétrécissent vers les flancs, et qui sont formées de pièces rectangulaires. On compte neuf à dix bandes sur le

bouclier des épaules, formées de plaques polygones, à l'exception de celle qui précède la première bande mobile, et qui a les siennes en parallélogrammes. Le bouclier de la croupe est aussi composé de plaques polygones, distribuées en treize rangées. Les jambes sont minces. Il y a quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière; le pouce et le doigt externe des pieds de devant sont très-courts; il en est de même de l'interne et de l'externe aux jambes de derrière.

La couleur de tout l'animal est un plombé obscur, et si lustré, qu'il paroît avoir été bruni; la peau est blanchâtre dans les intervalles des bandes; celle des parties inférieures est noirâtre, et à peine voit-on quelques rudimens d'écailles avec quelques poils; mais ils abondent et sont très-longs dans la face extérieure des quatre jambes et au point où s'unissent les trois bandes mobiles. Ces poils sont distribués par faisceaux de trois ou quatre.

Ce tatou habite le Tucuman et les campagnes découvertes dans les environs de Buénos-Ayres, à partir du 36.ᵉ degré et gagnant vers le sud. Il a la faculté de se rouler sur lui-même avec plus de facilité que les autres tatous; car lorsqu'on veut le prendre, il peut cacher sa tête, sa queue et ses quatre pieds en formant de tout son corps une boule assez régulière.

Seconde Espèce. — Le TATOU A SIX BANDES, *Dasypus sexcinctus* et *octodecim cinctus*, Linn.; — l'ENCOUBERT et le CIRQUINSON, Buff., Hist. nat. des quadr., t. X, pl. 42, et Suppl., tom. III, pl. 57. — TATOU POYOU ou TATOU SECOND, de d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay*, t. 2, p. 142.

Ce *tatou* a dix-huit pouces de longueur, sa queue en a neuf; sa tête est large, couverte de plaques irrégulières, excepté celles de la rangée postérieure qui sont presque carrées; son col est pourvu en dessus d'une rangée de plaques rectangulaires, avec deux sillons longitudinaux et peu profonds. Tous ses pieds sont munis de cinq doigts, lesquels sont réunis presque jusqu'à leur extrémité; tout le corps est d'un brun pâle; les quatre pieds seuls sont jaunâtres. On remarque de longs poils sur la peau du ventre. Le bouclier de l'épaule a quatre à cinq rangs d'écailles, les deux du milieu sont un peu plus étroits et divergens vers les côtés, pour laisser un espace triangulaire très-marqué, et qui est comme pavé de croûtes égales à celles des rangs de ce bouclier, lesquelles sont polygones et comme composées chacune de plusieurs pièces. Il y a en outre dans les pointes antérieures de ce bouclier deux rangs courts et mobiles composés de croûtes; les plaques du dernier rang ressemblent beaucoup à celles des bandes mobiles, c'est-à-dire qu'elles sont à peu près rec-

tangulaires avec deux sillons longitudinaux peu marqués. Les bandes mobiles sont au nombre de six et le plus souvent de sept. Le bouclier de la croupe est composé de neuf à onze rangs parallèles d'écailles, dont l'antérieur est assez semblable aux rangs mobiles; les autres ont des plaques polygones conformées comme celles du bouclier des épaules ; le rang postérieur est interrompu pour laisser du jeu à la queue. Il n'y a qu'une seule mamelle de chaque côté de la poitrine.

Le nom portugais d'*encoubert*, donné par Buffon à ce quadrupède, doit être rejeté, parce qu'il convient également à tous les tatous, comme celui d'*armadille* ou de *cataphracte*.

Ce tatou se trouve très-communément au Paraguay. Il fouille la terre avec une rapidité incroyable. Il est d'une force extrême ; il court aussi vite et même plus vite que l'homme, sans savoir galoper; et lorsqu'il est dans l'état de repos, il s'applique contre le sol, et cache ses pieds en se contractant un peu. Il accourt pour manger les cadavres. Il grogne quand on le tourmente, et même on dit qu'il le fait aussi dans son trou, s'il entend du bruit à l'entrée. Il est prévoyant et a beaucoup de courage. Sa chair, quoique très-grasse, n'est mangée par personne, excepté par les Indiens non soumis. Elle a, dit-on, mauvais goût et mauvaise odeur.

Troisième Espèce. — Le TATOU A NEUF BANDES, *Dasypus novemcinctus*, Linn.; *Dasypus octocinctus* et *Dasypus septemcinctus*, Ejusd. — CACHICAME, Buff., Hist. nat. des Quadr., tom. X, pl. 37; *Tatou peba*, Marcgrave ; — TATOU NOIR ou TATOU CINQUIÈME, d'Azara, *Essai sur l'Histoire nat. des quadr. du Paraguay*, tom. 2, p. 175. *Voy.* pl. P 31 de ce Dictionnaire.

Il est long de seize pouces, et sa queue en a quatorze ; les deux boucliers sont formés d'une mosaïque régulière, de pièces petites et arrondies en dessus et douées réellement de la forme hexagonale ; il y a neuf bandes mobiles formées d'écailles triangulaires s'emboîtant les unes dans les autres, ce qui fait que leur interstice est une ligne en zigzag, et selon d'Azara et M. Cuvier, on ne compte, dans certains individus, que 6, 7 ou 8 de ces bandes; la tête est très-allongée et plus petite que dans les espèces précédentes ; sa face antérieure est couverte de plaques arrondies jusqu'à l'extrémité du museau; les joues ont des écailles séparées et arrondies; les oreilles sont grandes, couvertes d'écailles ; le col n'en a pas ; les molaires sont au nombre de trente-deux, savoir : huit de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire ; les pieds de devant n'ont que quatre doigts, dont les deux intermédiaires plus longs que les autres ; ceux de derrière en ont cinq ; la queue est longue, conique, couverte d'anneaux formés de deux ou trois rangs

de plaques; le ventre et les membres ont des rangées d'écailles d'où partent ordinairement quatre poils blancs ; celles des extrémités des pattes sont plus fortes que les autres.

La couleur de toutes les pièces du test est noire, excepté dans les écailles qui, principalement sur les flancs et sur les pieds, ont perdu leur épiderme par le frottement, et qui laissent voir la partie osseuse.

Ce tatou que les Guaranis appellent *tatouhou* (*tatou noir*), et que les Espagnols de ces contrées nomment *quirquincho noir,* est très-commun au Paraguay, et ne se trouve pas dans la province de Buénos-Ayres. Il habite aussi le Brésil et la Guiane. C'est un des plus communs dans les collections d'histoire naturelle.

Le Muséum possède maintenant un individu vivant de cette espèce ; c'est un animal farouche qui reste tout le jour dans sa cabane et n'en sort guère que la nuit. Il mange des carottes, des panais et autres racines. Il est remarquable en ce qu'il peut s'aplatir considérablement lorsqu'il est inquiété, afin d'entrer plus facilement dans son repaire; il est alors trois fois plus large que haut.

Selon M. Cuvier, c'est à cette espèce qu'il faut rapporter le *tatou à tête de belette* ou *à dix-huit bandes* de Grew, ou *cirquinson* de Buffon (*Dasypus octodecimcinctus*, etc.), parce que Grew a considéré à tort, comme mobiles, les rangées du bouclier de la croupe. Au surplus, en les comptant, il n'y en auroit en tout que seize. Suivant le même naturaliste, ce seroit le *tatoupeba* de Marcgrave, que Buffon rapporte au précédent. Mais ce nom, remarque d'Azara, ne précise aucune espèce, et signifie, en guarani, *voilà le tatou.*

Quatrième Espèce. — Le TATOU A DOUZE BANDES, *Dasypus unicinctus*, Linn.; *Dasypus duodecimcinctus*, Erxleb. — CABASSOU, Buffon ; *Hist. nat.*, tome x, pl. 40.—TATOU TATOUAY ou TATOU TROISIÈME, d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, tome 2, page 155.

Il est long de dix-neuf pouces ; sa queue a sept pouces de longueur : elle est ronde, velue et sans écailles, si ce n'est à son dernier tiers et en dessous ; ses jambes sont beaucoup plus courtes et ses ongles de devant beaucoup plus grands que dans le précédent. Il a cinq doigts à toutes les pattes ; les deux doigts internes de devant unis par une membrane ; son test est composé d'un bouclier de l'épaule, formé de sept rangs de croûtes en carrés longs qui le remplissent entièrement ; de douze ou treize bandes mobiles composées d'écailles plus petites que celles des boucliers, et qui sont presque carrées ou très-peu plus hautes que longues, ce qui est le contraire

dans le *poyou ;* enfin, d'un bouclier de la croupe qui a neuf à dix rangées d'écailles dont les plus grandes, même de toutes celles du corps, sont situées sur le coccyx. La couleur générale est le plombé obscur.

La tête de ce tatou est plus étroite que celle du *tatou-poyou*, et le museau est plus aigu ; quoique la tête soit plus grande, plus plate et plus large que dans le *tatou à neuf bandes*, et que le museau soit moins effilé, les écailles du front sont plus grandes que dans les deux tatous que nous venons de citer, et leur forme est polygone ; les oreilles sont grandes ; le col supporte trois rangées de petites plaques ovales ou rondes, séparées les unes des autres.

Cinquième Espèce. — Le TATOU GÉANT, *Dasypus giganteus*, Geoffr. ; *Dasypus gigas*, Cuv. ; *Règne animal.* — GRAND TATOU ou TATOU PREMIER, d'Azara ; *Essai sur l'Hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, tome 2, page 132. — *Deuxième Cabassou*, Buff., *Hist. nat.*, tome X, pl. 45.

Ce tatou est long de près de cinq pieds, en y comprenant la queue qui en a un et demi. Son test présente douze grandes bandes mobiles ; les écailles sont presque carrées ; celles de la queue ne forment point des anneaux, mais sont disposées en spirale ; la tête, la queue et une large ligne de chaque côté, sont d'un blanc jaunâtre ; le reste du test est noir. Il y a cinq doigts à chaque pied.

La tête de ce tatou est proportionnellement plus petite que celle des autres espèces du même genre, et un peu plus semblable à celle du *tatou à neuf bandes* qu'à celle du *tatou poyou*, parce qu'elle n'est ni plate, ni très-large entre les oreilles, et depuis la parallèle de l'œil elle est cylindrique jusqu'au museau. Le casque de la tête a un couronnement à l'occiput, composé de deux rangs d'écailles parallèles. Le bouclier de l'épaule est composé de neuf rangs d'écailles, celui de la croupe en a dix-sept ou dix-huit. Les interstices des bandes sont très-noirs et sont plus étroits à proportion que dans les autres tatous.

Cette espèce habite de préférence la partie la plus septentrionale du Paraguay ; elle y porte le nom de *grand tatou noir des bois*, parce qu'elle ne quitte guère les forêts. Les cultivateurs de l'*herbe du Paraguay* racontent de ce tatou qu'il déterre et dévore les cadavres.

Sixième Espèce. — Le TATOU VELU, d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, tome 2, page 164. — *Dasypus villosus*, Nob.

Quoique le *tatou poyou* et le *tatou pichïy* aient sur le corps des poils très-visibles, le tatou velu l'emporte beaucoup sur

eux à cet égard, et c'est cette raison qui a porté d'Azara à lui donner la dénomination de *velu* par excellence, et parce qu'on le nomme, dans les campagnes de Buénos-Ayres, *velu* et *quirquincho velu.* Ce tatou a quatorze pouces de longueur; sa queue n'en a que cinq, et l'on remarque quelques anneaux à sa racine seulement, le reste est garni d'écailles. La tête est couverte de plaques polygones irrégulières. Le bouclier de l'épaule a six rangées parallèles de plaques irrégulières dans le haut; les quatre du milieu sont un peu plus étroites et divergentes sur les côtés de l'animal pour laisser de la place, avec un rang de plus, parce que là il y en a sept; d'ailleurs, dans les parties antérieures, il y a deux rangs courts et mobiles; la bordure antérieure de ce bouclier est pareillement courte et mobile, et en avant de cette bordure est un autre rang composé de petites croûtes ou pièces en forme de parallélogramme, qui couvrent le cou, lequel est plus court et plus gros à proportion que dans le *tatou poyou.* Il y a six à sept bandes mobiles composées de plaques rectangulaires sur le dos. Le bouclier de la croupe se compose de dix rangs parallèles de plaques, comme celui du *poyou* : les premières plaques de chaque côté sont plus grandes que les autres, et leur bord externe est libre. Les pattes présentent quelques écailles, desquelles naissent les poils.

Le museau de ce tatou est aigu, mais sans le rebord qu'a le museau du *tatou-mulet;* l'oreille est elliptique, moyenne, grenue et inclinée au-dehors; quelques rudimens écailleux conservent l'œil par en dessous; les quatre pieds ont cinq doigts proportionnellement semblables à ceux du *tatou-poyou*, quoique l'on remarque quelques différences dans la longueur des ongles des pieds de devant, qui sont généralement plus grands. Il y a une seule mamelle de chaque côté de la poitrine.

Beaucoup de poils plus menus, plus longs et plus flexibles que ceux du *poyou*, garnissent les côtés du corps et vont jusqu'à la moitié de la queue : ces poils sont bruns et ont jusqu'à deux pouces et demi. Il y en a aussi sur la partie supérieure du corps, mais en moindre nombre, et ils sont plus courts, parce que le frottement contre la voûte des terriers les use; il y en a encore dans le bouclier du front, mais ils sont moins longs, et ceux qui garnissent la face extérieure des quatre jambes sont très-remarquables par leur longueur. Sous la tête et sous le corps et dans le pinceau au-dessous de l'œil, ils sont obscurs, nombreux, longs et placés sur une peau brune. Cette dernière, dans les intermédiaires des bandes et dans le museau, est noire. Toutes les croûtes ou pièces sont obscures, excepté celles des quatre pieds, qui sont d'une couleur brun rougeâtre ou d'une nuance orangée sale.

Ce tatou n'existe pas au Paraguay ; on ne le rencontre pas non plus au nord de la rivière de la Plata, d'après ce qu'on a assuré à d'Azara, mais seulement dans les *pampas* ou plaines sans bois, où l'on en trouve à chaque pas. Dans une expédition que cet auteur fit entre les parallèles du 35.e et du 36.e degré de latitude méridionale, il en a vu des milliers, et à peine y eut-il un seul homme des cent qui l'accompagnoient, qui n'en prît chaque jour un ou deux, parce que ce tatou n'est pas comme le *tatou poyou*, qui ne sort de son trou que la nuit, car il va à toute heure, et s'il entend du bruit, il se cache dans un trou.

Septième Espèce. — Le TATOU PICHIY, d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay*, tom. 2, pag. 192 ; *Dasypus patagonicus*, Nob. Il a jusqu'à quatorze pouces et demi de longueur, et sa queue en a quatre et demi. Il ressemble plus au *tatou velu* qu'à aucun autre, par sa grosseur, par la largeur de la base de son corps et de sa tête, par le nombre de ses doigts et par son ensemble, mais sa taille est moindre que celle de cet animal ; il a moins de poils ; ceux-ci sont beaucoup plus courts, et il y a encore d'autres différences que la description suivante fera distinguer.

Le bouclier du front est assez plat, d'une mosaïque forte et très-irrégulière ; l'oreille est aiguë et haute de quatre lignes ; l'œil est plus caché que dans les autres tatous, et la paupière est composée de petites croûtes ; le cou est extrêmement court ; le nombre des bandes mobiles varie suivant l'âge et le sexe ; dans un mâle non adulte et dans une femelle adulte, d'Azara en a compté sept ; mais dans un vieux mâle, il y en avoit six ; toutes les plaques latérales des bandes mobiles sont libres par leur bord extérieur et en forme de dents de scie ; les plaques de la dernière bande sont au nombre total de vingt-trois sur la demi-circonférence supérieure du corps, à la hauteur des lombes ; le bouclier de la croupe est composé de neuf à dix rangs placés en travers, faits de plaques toutes composées également de petites pièces en forme de fragmens de pierres irrégulières ; et la bordure de ce bouclier est dentelée comme chez le tatou velu ; le bouclier de l'épaule est formé de six bandes ; il y a des poils longs comme dans le *poyou*, un pour chaque écaille du dos, et ceux du corps sont disposés par groupes ; la couleur de tout l'animal est obscure, avec les interstices blanchâtres ; la queue est couverte d'écailles fortes, disposées en anneaux ; la peau, sous le corps, les poils et la garniture des quatre pieds, sont comme dans le tatou velu. Il n'y a qu'une seule mamelle

de chaque côté de la poitrine. Le membre du mâle est conique, sans mouvement, et long de vingt-sept lignes.

Ce tatou existe dans les campagnes découvertes, au sud de Buénos-Ayres, depuis la parallèle du 36e degré de latitude méridionale jusqu'à la terre des Patagons. Sa chair passe pour excellente. Il creuse des terriers et les habite : il sort aussi le jour.

Huitième Espèce. — Le TATOU MULET, d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay*, tom. 2, pag. 186; *Tatou mbouriqua* des Guaranis; *Dasypus hybridus*, Nob.

Ce *tatou* qui, selon d'Azara, a été confondu, par Buffon, avec le tatueté ou grand tatou, et avec le cachicame, est long de 11 pouces ; sa queue, qui en a 6 et demi, est proportionnellement plus courte que celle du tatou à neuf bandes, auquel il ressemble du reste beaucoup, et ses jambes sont moins longues que celles de ce dernier animal. Le tatou mulet a aussi moins de poils sous le corps, qui, lui-même, est plus large à la base ; enfin il a les bandes mobiles un peu plus séparées. Quant au nombre de ces bandes, il varie entre cinq et sept : d'Azara a vu quatre femelles et deux mâles, avec six bandes, et une autre femelle, avec sept. Ayant ouvert une femelle pleine, à six bandes, il trouva dans son corps huit petits qui, tous, n'en avoient que cinq.

Le tatou mulet est moins sujet à perdre l'épiderme de sa cuirasse que le tatou à neuf bandes ou cachicame, principalement dans les bandes; mais cette différence n'est qu'accidentelle et peut dépendre du frottement plus ou moins considérable que le dernier de ces animaux éprouve dans ses terriers.

Le tatou mulet est fort commun à l'Assomption et dans la province des Missions ; il s'approche peu de la rivière de la Plata ; il se tient d'habitude dans les endroits découverts, mais remplis de sparte et de genêts. On le trouve aussi vers le sud, dans les Pampas de Buenos-Ayres.

Selon le rapport des Indiens, cet animal ne se creuseroit pas de terriers; ce qui expliqueroit pourquoi son épiderme est mieux conservé que celui des autres espèces; mais suivant les habitans de Buénos-Ayres, il se pratiqueroit des tanières profondes. D'Azara pense néanmoins que son instinct ne le porte pas autant à fouiller que les autres tatous, et surtout que le tatou noir ou à neuf bandes.

Un individu de cette espèce a été nourri, par le Père Isidor Guerra, avec de la chair crue ou cuite, et avec des vers. La femelle du tatou mulet fait sept à douze petits vers le mois d'octobre. On prétend, au Paraguay, que tous les petits

d'une même portée sont d'un seul sexe, et d'Azara a vu ce fait se vérifier dans une femelle pleine, qu'il ouvrit.

TATOU APAR. *V.* TATOU A TROIS BANDES.

TATOU APARA. *V.* TATOU A TROIS BANDES.

TATOU BELETTE ou TATOU A TÊTE DE BELETTE. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU CABASSOU. *V.* TATOU A DOUZE BANDES.

TATOU CABASSOU (SECOND) de Buffon. *V.* TATOU GÉANT.

TATOU CACHICAME. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU CIRQUINÇON. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU ENCOUBERT. *V.* TATOU A SIX BANDES.

TATOU-ETÉ. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU A DIX-HUIT BANDES. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU (GRAND). *V.* GÉANT.

TATOU-HOU ou TATOU NOIR. *V* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU A HUIT BANDES. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU KABASSOU. *V.* TATOU A DOUZE BANDES.

TATOU A MAIN JAUNE. *V.* TATOU A SIX BANDES.

TATOU MATACO de d'Azara. *V.* TATOU A TROIS BANDES.

TATOU MIRI. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU NOIR. *V.* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU OUASSOU. *V.* TATOU A DOUZE BANDES.

TATOU OUINCHUM. *V.* TATOU CIRQUINÇON ou TATOU A NEUF BANDES.

TATOU PARRA ou TATOU TACHETÉ. Fausse dénomination du *tatou mataco*, ou TATOU A TROIS BANDES.

TATOU PEB, du Père d'Abbeville. C'est, selon d'Azara, son tatou poyou, ou notre TATOU A SIX BANDES.

TATOU PÉBA, de Marcgrave. *Voyez* TATOU A NEUF BANDES.

TATOU POYOU. *V.* TATOU A SIX BANDES.

TATOU A SIX BANDES. *V.* cet article, et aussi TATOU PICHY, TATOU MULET, TATOU A NEUF BANDES.

TATOU TATOUAY. *V.* TATOU A DOUZE BANDES.

TATOU, TATUETÉ ou TATUÉTÉ. *V.* TATOU A NEUF BANDES. (DESM.)

TAT-PHAT. L'un des noms donnés, en Cochinchine, au POIVRE-LONG (*piper longum*, L.). (LN.)

TA-TSAO. Nom du JUJUBIER, en Chine. (LN.)

TATTARET. Nom que porte, sur les côtes de la Pi-

cardie, la PETITE MOUETTE CENDRÉE, d'après son cri. *Voy.* l'article MOUETTE. (V.)

TATTAROK. Nom que les Groënlandais donnent au GOÉLAND A MANTEAU GRIS BRUN ou BOURGUEMESTRE. *Voy.* l'article MOUETTE. (S.)

TATTIE, *Tattia.* Genre de plantes établi par Scopoli, dans la polyandrie trigynie. Il a pour caractères : un calice divisé en six parties ; une corolle de six pétales velus ; un grand nombre d'étamines ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate obtus. Le fruit n'est pas connu.

C'est le genre NAPIMOGA d'Aublet. (B.)

TATUÉTÉ ou TATOU A HUIT BANDES. *V.* TATOU NOIR. (S.)

TATUPEBA ou TATOUPEBA. Nom brasilien du TATOU A NEUF BANDES, selon M. Cuvier, et du TATOU TATOUAY de Azara, notre espèce du TATOU A SIX BANDES. (S.)

TATUSIA. L'un des noms que porte, au Brésil, le TATOU POYOU ou TATOU A SIX BANDES. *V.* ce dernier mot. (S.)

TAU. Nom spécifique d'un poisson du genre GADE. *V.* ce mot. (S.)

TAU. C'est le nom d'un bombyx, dont les ailes portent, en effet, la marque de la lettre grecque T. (DESM.)

TAU TOKKE. Les Kirguis nomment ainsi le *bouquetin.* *V.* CHÈVRE. (S.)

TAUBKOHLE. L'un des noms allemands du LIGNITE ou BOIS BITUMINEUX. (LN.)

TAUB, TAUBE, TRUBER, TRUBLE, TUB. Noms allemands du PIGEON. (V.)

TAUBEN. Nom allemand générique des PIGEONS. (V.)

TAU-CO. Les Chinois nomment ainsi, et TEU-CO, le *dolichos sinensis*, L., plante légumineuse dont ils mangent les fruits, analogues à ceux de nos haricots, et qu'ils cultivent pour cet usage. (LN.)

TAUCHERIA. Genre indiqué dans le Catalogue du Jardin des Plantes de Gorenki, voisin des *bunias*, et qui comprend deux espèces nommées *gymnocarpa* et *lasiocarpa;* les caractères de ce genre et de ses espèces ne sont pas publiés. (LN.)

TAUESTEIN. Ce nom désigne, chez les Allemands, la STÉATITE, qu'ils appellent plus particulièrement *speckstein.* Le *baster taufstein* est la tourmaline ; suivant Stutz, c'est de la stéatite, avec des cristaux groupés les uns sur les autres, en forme de croix. (LN.)

TAUMALIN. C'est la même chose que le POUPART. (B.)

TAUMASTOS. L'un des noms de l'IRIS des anciens, selon Dioscoride. (LN.)

TAUPE, *Talpa*. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers et de la famille des insectivores.

Le genre *talpa* de Gmelin se compose de quatre espèces qui sont nommées : *t. europœa*, *t. asiatica*, *t. longicaudata* et *t. rubra*. Sur ces quatre espèces, deux, le *t. asiatica* et le *t. rubra*, ont été séparées des autres et constituent aujourd'hui le genre Chrysochlore. Le *talpa longicauda* est trop peu connu pour qu'il soit possible de le rapporter très-positivement à un genre établi. Enfin, le *talpa europœa* est la seule espèce qu'on ait suffisamment observée pour qu'on puisse bien détailler ses caractères.

Parmi les *sorex* de Linnæus et de Gmelin se trouvoient deux espèces dont les pattes antérieures sont conformées comme celles de la taupe d'Europe, ou à peu près, et qui, à cause de cela, ont été placées par quelques auteurs parmi les taupes proprement dites : ce sont le *sorex aquaticus* dont M. Cuvier a fait le genre qu'il nomme Scalope, et le *sorex cristatus* dont Illiger a formé le genre Condylure.

M. Cuvier, dans son dernier ouvrage (*le Règne animal*), établit les caractères du genre taupe sur l'inspection de ceux qui sont propres à la taupe d'Europe, et il supprime le genre *condylure* d'Illiger, parce qu'il s'est assuré, dit-il, par l'inspection de ses dents, que c'est une vraie taupe et non un *sorex*. Nous avions adopté ce rapprochement lorsque nous rédigeâmes l'article *condylure* de ce Dictionnaire, n'ayant alors aucune raison de nous y refuser ; néanmoins, ayant depuis reçu un condylure que M. Lesueur nous a envoyé de Philadelphie, nous nous sommes convaincus que ce genre doit être conservé, parce qu'il offre des caractères qui lui sont réellement particuliers, et qu'il ne peut être réuni ni avec celui des taupes, ni avec celui des musaraignes. Il y a lieu de croire que M. Cuvier aura examiné une tête décharnée de vraie taupe, qui, d'après des renseignemens inexacts lui aura été donnée pour celle d'un condylure.

Nous traiterons donc séparément, dans cet article : 1.° des *taupes*, et 2.° des *condylures*.

Genre TAUPE; *Talpa*, Linn., Erxl., Briss., Cuv., Geoff., Illig. Genre de mammifères insectivores de la seconde tribu ou de celle qui renferme les espèces à quatre grandes canines écartées, ayant entre elles de petites incisives rangées sur une seule ligne.

Ce genre est ainsi caractérisé : six incisives supérieures, petites, verticales, à peu près égales en hauteur, les intermédiaires étant plus larges que les latérales; huit incisives inférieures petites, disposées en arc et un peu déclives; deux canines à chaque mâchoire, dépassant les incisives, triangu-

laires, comprimées, les supérieures étant plus grandes que les inférieures; sept molaires de chaque côté à la mâchoire d'en haut, six à celle d'en bas, à couronne garnie de pointes aiguës; tête prolongée et terminée par une sorte de boutoir; yeux très-petits; point d'oreilles externes; membres courts à cinq doigts partout, les antérieurs plus forts que les autres et terminés par des mains extrêmement larges ayant la paume toujours tournée en dehors ou en arrière, le bord inférieur tranchant et les doigts réunis jusqu'à la base des ongles qui sont longs, forts et tranchans; pieds de derrière plus grêles, à doigts plus foibles, plus séparés et munis d'ongles médiocres; queue courte, peu garnie de poils; six mamelles abdominales.

Les taupes offrent des caractères anatomiques fort remarquables: leur tête est très-allongée et un peu aplatie en dessus; le ligament cervical est d'une force extrême; les os des extrémités antérieures sont anguleux et si épais et si gros que leur longueur ne surpasse presque pas leur diamètre transversal; les deux os de l'avant-bras sont soudés; les clavicules sont très-fortes; un os du carpe très-allongé donne de la solidité au tranchant inférieur de la main; les muscles moteurs de ces extrémités sont énormes, les pectoraux surtout, qui viennent s'attacher sur un sternum très-grand, formé de cinq pièces, et qui, comme celui des chauve-souris et des oiseaux, a une arête moyenne fort développée; le bassin est fort étroit; les pubis ne sont point réunis par une symphyse, ce qui, selon les observations de M. Breton de Grenoble, permet le déplacement de la vulve, à l'époque du part, et son mouvement en avant du bassin; mouvement absolument nécessaire pour que les petits puissent sortir, ce qu'ils ne pourroient faire par la voie ordinaire, à cause du petit diamètre du détroit du bassin; l'estomac est membraneux et de forme allongée; il n'y a point de cœcum; le foie est à trois lobes; la vésicule du fiel ronde, etc.

Les taupes sont des animaux éminemment fouisseurs. Toute leur force musculaire est placée dans les muscles releveurs de leur tête, qui est le levier dont elles se servent, ou dans leurs bras, qui agissent comme des bêches. Placés sur un terrain solide, ces animaux se meuvent avec lenteur; mais lorsqu'il leur est permis de creuser, ils ont bientôt disparu.

Ils sont insectivores et joignent aux vers de terre, aux larves qu'ils rencontrent dans leurs trajets souterrains, et dont ils se nourrissent, quelques racines de plantes, et surtout des racines tendres.

Ils ont l'ouïe et le tact très-développés, et les autres sens moins parfaits.

Après les soustractions d'espèces, qui ont été faites par

divers naturalistes pour l'établissement des genres *chrysochlore*, *scalope* et *condylure*, il ne reste plus, dans le genre *taupe*, que notre taupe vulgaire d'Europe. (DESM.)

Espèce unique. — La TAUPE, *Talpa europæa*, Linn., Erxl., Bodd., Schreb. — La TAUPE, Buffon, *Hist. nat. des Quadr.*, tome VIII, pl. 12.

La taupe proprement dite est un des animaux les plus communs dans notre pays, et des plus nuisibles aux terrains cultivés. Elle paroît cependant n'avoir pas été connue des anciens, car c'est bien à tort qu'on les a accusés de s'être grossièrement mépris en disant que la taupe n'avoit pas d'yeux; Aristote cependant le répète dans deux endroits de son Histoire des Animaux, l. 1, chap. 9. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a reconnu que ce grand naturaliste avoit eu toute raison de refuser les organes de la vue à la taupe de son pays, au *spalax* ou *aspalax* de l'ancienne Grèce. Il existe en effet, dans cette contrée, un petit animal souterrain qui est entièrement privé d'yeux; nos naturalistes ne le connoissent que depuis peu, et l'ont désigné sous le nom de RAT-TAUPE. (*V.* ce mot.). Il a donc fallu revenir sur ses pas, et confesser, après plusieurs siècles d'injustice envers les anciens, qu'à l'occasion de la taupe de Grèce, la vérité étoit toute entière de leur côté, et qu'ils avoient fort bien remarqué que non-seulement cet animal étoit aveugle, mais qu'il n'avoit pas d'apparence d'yeux à l'extérieur. Ce n'est pas la seule erreur dans laquelle trop de précipitation dans les jugemens ait fait tomber des gens toujours prêts à condamner, et plus disposés à reprendre qu'à observer (1).

C'eût été en effet une chose étrange que des hommes accoutumés à l'observation des œuvres de la nature, n'eussent pas aperçu les yeux de la taupe commune, qui, bien que petits et un peu couverts, ne laissent pas que d'être apparens.

---

(1) Presque toutes les terres fertiles de l'Europe sont habitées par des *taupes communes*; il n'y en a point en Irlande, et l'on en voit peu dans la Grèce, où elles sont remplacées par les *spalax* ou *rats-taupes*. Aristote et Pline ont écrit que les *taupes* transportées à Lébadie en Béotie refusoient de fouiller la terre, tandis que dans le territoire voisin d'Orchomène elles bouleversent toutes les campagnes. Sur quoi il faut remarquer que Lébade est un pays très-montueux, et que celui d'Orchomène est plus plat.

L'on se tromperoit, si l'on prenoit pour de vraies *taupes* les petits animaux dont Spallanzani rencontra une colonie très-nombreuse dans des forêts de hêtres, près du lac Scaffajolo, situé sur la cime la plus élevée des Apennins. (*Voyages dans les Deux-Siciles*, tom. 5 de la *traduction française*, p. 57 et suiv.). Il est aisé de reconnoître,

La peau qui les entoure, ainsi que les poils qui les cachent en partie, s'écartent à la volonté de l'animal, pour lui laisser apercevoir les objets lorsqu'il est hors de terre, et en même temps l'empêchent d'être ébloui lorsqu'il se présente à la grande lumière. Cette peau et ces poils recouvrent, au contraire, entièrement les yeux et les garantissent de tout choc, quand la taupe travaille à ses galeries souterraines; alors l'organe de la vue lui devient inutile dans les routes ténébreuses qu'elle se pratique, et dans lesquelles l'odorat seul peut la diriger. Si l'on met une taupe vivante dans l'eau, les tégumens qui couvrent le globe de l'œil, se dilatent et le laissent à découvert, parce que cet animal a besoin, dans cette circonstance, de toutes ses facultés pour se tirer du danger. Au reste, ses yeux, qui ne sont pas enfoncés dans les orbites, comme ceux de la plupart des quadrupèdes, ont la forme et la grosseur d'un grain de moutarde, et paroissent comme deux points noirs et luisans.

Le museau est prolongé, mobile et pointu à peu près comme celui du *cochon;* il est très-propre à favoriser le travail de la taupe : car pendant qu'elle remue la terre avec ses pieds de devant, le boutoir, muni de muscles très-forts et d'un petit osselet, la soulève et prépare le passage par lequel le corps doit s'avancer. Deux larges narines terminent le museau, qui s'avance de 5 ou 6 lignes au-delà de l'ouverture de la bouche; vingt-deux dents, dont nous avons donné le détail ci-dessus, garnissent chaque mâchoire; la langue est longue et assez semblable à celle de la *carpe;* la bouche devant s'ouvrir par le mouvement du boutoir, un feuillet membraneux placé sous la lèvre supérieure et qui descend sur l'inférieure empêche la terre d'y entrer. Comparé à la petite corpulence et la manière de vivre de la taupe, l'organe de l'ouïe paroîtra assez parfait, moins cependant que celui de l'odorat, qui est assez délicat. Il n'y a point de conque extérieure aux oreilles; le conduit auditif est caché par les poils qui l'environnent; il est cartilagineux et descend obliquement jusqu'à la cavité de l'os pierreux, auquel il est adhérent par plusieurs petites fibres membraneuses; son orifice n'a pas plus de diamètre que le tuyau d'une plume de l'aile d'un *pigeon*, et une valvule ou sou-

---

au récit même de Spallanzani, que ces animaux, auxquels il donne le nom de *taupes*, n'ont aucun rapport avec ceux de ce genre, et que ce sont vraisemblablement des *mulots*.

Pallas vit très - fréquemment l'espèce de la *taupe commune* dans le canton de Kouschwa, non loin des monts Ourals. Elle y est beaucoup plus grosse qu'en Europe, et presque tous les individus y sont blancs.

pape membraneuse qui se lève et se baisse comme la paupière des yeux, et dont on aperçoit le mécanisme en rasant la tête de la taupe, en ferme l'ouverture au gré de l'animal, pour empêcher qu'elle ne soit obstruée par la terre ou le sable.

Tous les pieds sont divisés en cinq doigts; ceux de devant, qui ont la forme de mains, sont larges et placés obliquement, de manière que la paume est toujours en arrière, et que les doigts, armés d'ongles plats et forts, se dirigent en dehors et en bas; les pieds postérieurs sont beaucoup plus petits que les antérieurs. La queue est courte, mais écailleuse comme celle des *rats*. L'anus est fort éloigné de l'origine de la queue. Le corps, épais et musculeux, est recouvert d'une peau fortement adhérente à la chair, et bien garnie de poils serrés, doux et soyeux; en sorte que le corps de la taupe ressemble à une pelote de velours, dont le museau pointu et la queue courte et ronde forment les extrémités.

A l'intérieur, l'orifice gauche ou supérieur de l'estomac est entouré d'un anneau fibreux, destiné à resserrer ce viscère. Severinus (*Zool.*, part. 4) a trouvé une ligne transversale qui attache en quelque sorte et sépare le pylore; d'autres anatomistes n'ont point vu cette séparation. (*V.* la *Collection académique*, tom. 3, pag. 55.). Le foie est divisé en quatre lobes, quelquefois il n'en a que trois, et des anatomistes lui en ont trouvé cinq; leur couleur est un brun rougeâtre; la vésicule du fiel paroît à peine, et contient peu de liqueur; il y a cinq lobes aux poumons; le cœur est allongé et situé entièrement à gauche; la rate, adhérente immédiatement à l'estomac, a la même figure que celle d'un *chien*.

Mais c'est dans les parties de la génération que la taupe est principalement remarquable. « La nature, dit Buffon, lui a « donné avec magnificence l'usage du sixième sens, un ap- « pareil remarquable de réservoirs et de vaisseaux, une quan- « tité prodigieuse de liqueur séminale, des testicules énormes, « le membre génital excessivement long, tout cela secrète- « ment caché à l'intérieur, et par conséquent plus actif et « plus chaud. La taupe, à cet égard, est de tous les animaux « le plus avantageusement doué, le mieux pourvu d'organes, « et par conséquent de sensations qui y sont relatives. »

On se fera une idée de cet appareil extraordinaire dans les organes de la génération de la taupe, lorsqu'on remarquera que le membre génital n'a pas moins de six lignes de long, tandis que l'animal entier n'a qu'environ cinq pouces jusqu'à la queue, à peine longue d'un pouce; le gland de la verge se termine en pointe, et ne ressemble pas mal à celui du *chien*; les testicules, gonflés à l'époque de la chaleur, sont plus grands que les reins. L'urètre des femelles forme en dehors une gaîne

conique comme le prépuce du mâle, ce qui donne quelquefois occasion à des méprises sur le sexe de ces animaux.

La couleur ordinaire de la robe des taupes est un beau noir; mais on en trouve de diverses couleurs qui constituent les variétés suivantes :

La *taupe blanche*, variété dont Wagner a fait le premier mention (*Hist. nat. Helvét.*, p. 185). On la voit quelquefois en Lorraine, en Suisse et en Hollande, mais plus communément dans les contrées septentrionales. Pallas dit que les taupes sont presque toutes blanches en Sibérie. Razoumouwsky décrit une de ces taupes qui avoit été prise aux environs de Lausanne. Elle étoit en général d'un blanc sale tirant sur le fauve, mais avec des reflets d'un blanc lustré, selon le jour auquel on le présentoit; il y avoit un peu de roux à la gorge et au ventre, et quelques taches de même couleur sur la tête; le bout du museau et les ongles étoient d'un rouge de sang. Cet animal étoit plus petit que la taupe commune. (*Hist. nat. du Jurat*, tom. 1, p. 37, en note.)

La *taupe cendree* dont parlent quelques auteurs allemands, pourroit bien n'être qu'un vieil individu; la couleur noire des taupes s'éclaircit avec l'âge et devient grise.

La *taupe citron*, qui est d'une belle couleur de citron, ne se rencontre, dit M. de la Faille, que dans une portion du territoire d'Alais, entre Aulas et les carrières, et l'on prétend que sa couleur n'est due qu'à la qualité du terrain qu'elle habite.

La *taupe fauve* ne se trouve guère, suivant M. de la Faille, que dans le pays d'Aunis; son poil est d'un roux clair, tirant sur le ventre de la biche, sans aucune tache ni mélange. J'ai vu une taupe prise près de Nancy, dont la partie supérieure étoit fauve et l'inférieure d'un blanc lustré.

La *taupe pie*. Séba dit qu'elle a été trouvée en Ost-Frise. Elle est plus longue que la taupe ordinaire; sa peau est toute marbrée sur le dos et sous le ventre de taches blanches et noires, dans lesquelles pourtant on distingue comme un mélange de poils gris, aussi fin que la soie; le museau est long et hérissé d'un long poil.

La *taupe variée*, la même que la *taupe pie*.

Il est fait mention de quelques autres variétés dans l'ouvrage de M. Cadet-Devaux, sur la taupe, d'après les indications de Henri Lecourt (pag. 53 et suiv.).

L'on a fait d'assez belles fourrures et des couvertures de lit chaudes et légères, avec des peaux de taupes, ainsi que des chapeaux très-fins et très-beaux. Il n'y a pas soixante ans que nos dames françaises, dont les charmes avoient éprouvé les offenses nécessaires de l'âge, ou qui vouloient

déguiser la teinte trop vive de leurs cheveux, se servoient encore de bandelettes de ces peaux apprêtées pour se former des sourcils ; mais ces tristes et inutiles ressources de l'art de la toilette, j'ai presque dit de la coquetterie, n'en imposent qu'à celles dont la vanité se croit forcée d'y avoir recours, et ne servent souvent qu'à mieux faire ressortir les ravages des excès plus encore que du temps, ainsi que le ridicule de ces agrémens d'emprunt, de ces attraits postiches, contraste bizarre et choquant avec l'ensemble qu'ils déparent plutôt qu'ils ne l'embellissent.

On attribuoit, dans l'ancienne médecine, à diverses parties de la taupe, des vertus peut-être aussi inutiles à l'art de guérir qu'à rappeler la beauté que l'âge a flétrie sans retour. Ces sortes de médicamens sont absolument abandonnés, et ce seroit temps perdu que d'en faire l'énumération. Dans la Thrace, l'on croit encore, au rapport de M. Sestini (*Lettres sur la Sicile et la Turquie*), que la peau de la taupe est un spécifique pour guérir le larmoiement des yeux.

De tous les animaux, celui-ci est peut-être le plus avantageusement doué. A l'exception de la vue, qui est de tous ses sens le plus foible, parce qu'il est le moins exercé, ses autres organes ont beaucoup de sensibilité; l'ouïe est très-fine, l'odorat exquis et le toucher délicat; sa peau est ferme et son embonpoint constant; ses pattes se terminent plutôt par des mains que par des pieds; sa force est grande relativement au volume de son corps, et l'adresse qui n'accompagne pas toujours la vigueur, dirige constamment l'emploi qu'il fait de ses facultés.

La taupe met une industrie admirable à se faire une retraite, un domicile. Elle passe sa vie sous terre; si elle abandonne son asile, ce n'est que pour quelques instans, et seulement pour chercher un terrain plus commode, et dès qu'elle l'a trouvé, elle y travaille aussitôt. Elle ferme l'entrée de sa retraite, et elle craint le grand air comme le grand jour ; elle évite également la fange et un sol dur ou pierreux ; elle préfère la terre meuble et cultivée ; mais elle se hâte de quitter sa demeure si l'eau vient à l'y surprendre, et de gagner des lieux plus élevés; aussi le débordement des rivières est-il le plus grand fléau des taupes, et le moyen le plus naturel et le plus sûr d'en diminuer le nombre. Ces animaux savent changer de demeure suivant les variations de l'atmosphère ; pendant l'hiver et les temps de pluie, ils se tiennent dans les lieux élevés ; en été, ils descendent dans les vallons, et si la sécheresse règne long-temps, ils se réfugient dans les endroits ombragés et frais, le long des ruisseaux et des fossés.

Aucun animal n'a plus l'habitude du travail que la taupe ;

sa subsistance se trouve éparse au sein même de la terre ; elle est sans cesse occupée à l'y chercher. De longues allées, ordinairement parallèles à la surface du sol, et profondes de quatre à six pouces, sont les indices de sa vie laborieuse. Mineur habile, elle conduit ses galeries avec autant d'art que d'activité ; tantôt elle soulève la superficie même du sol, tantôt elle s'enfonce davantage, suivant les circonstances et la température. Toutes les routes qu'elle se fraie ont des boyaux de communication. A mesure qu'elle creuse, elle rejette au-dehors la terre qu'elle a détachée, c'est ce qui forme ces dômes de terre émiettée que l'on nomme *taupinières*. Si, pendant qu'il est occupé à ses excavations, le mineur se croit en danger, il ne cherche pas à fuir en sortant de ses galeries, il s'enfonce, au contraire, par un tuyau perpendiculaire et jusqu'à un pied et demi de profondeur. Si on endommage ou les boyaux ou les amas de terre qu'il a formés, il vient aussitôt les réparer. L'on dit que la taupe souffle, lorsqu'avec son museau et ses pattes elle pousse la terre à une taupinière, ou qu'elle forme une sorte de voûte oblongue de terre mobile à l'endroit où sa trace a été coupée.

Le mâle, dans cette espèce, est plus gros et plus vigoureux que la femelle ; on reconnoît ses travaux au volume et au nombre des monticules qu'il forme ; ceux de la femelle sont moins grands et moins nombreux ; ceux des jeunes sont petits, informes, disposés en zigzags, et les boyaux qui y aboutissent sont tracés à fleur de terre. L'on a observé que les heures du travail des taupes sont au lever et au coucher du soleil, à midi, vers neuf heures du matin et vers neuf heures du soir. Ces animaux sont moins ardens à l'ouvrage en hiver qu'en été ; leur activité est moins vive pendant la saison des frimas, mais ils ne tombent point dans l'engourdissement, comme quelques auteurs l'ont dit mal à propos. Ils cherchent alors les endroits les plus chauds, tels que les couches des jardins, et dès que le froid devient moins rigoureux, ils se remettent à l'ouvrage et poussent la terre comme en été : *les taupes poussent*, *le dégel n'est pas loin*, disent généralement les habitans des campagnes.

La nourriture des taupes se compose de racines tendres et succulentes, de bulbes de *colchique*, de vers et d'insectes. Elles entrent en amour dès le premier printemps ; les puissans moyens que la nature leur a donnés pour la propagation de leur espèce, animent leur union de la plus vive ardeur. Le mâle et la femelle ont aussi de l'attachement l'un pour l'autre, et la femelle montre beaucoup de tendresse pour ses petits ; elle leur prépare d'avance un réduit particulier, que Buffon a décrit avec beaucoup de vérité. « Ce domicile, dit ce grand

« peintre de la nature, est fait avec une intelligence singu-
« lière ; les femelles commencent par pousser, par élever la
« terre et former une voûte assez haute ; elles laissent des
« cloisons, des espèces de piliers de distance en distance ;
« elles pressent et battent la terre, la mêlent avec des racines
« et des herbes, et la rendent si dure et si solide par-dessous,
« que l'eau ne peut pas pénétrer la voûte à cause de sa con-
« vexité et de sa solidité ; elles élèvent ensuite un tertre par-
« dessous, au sommet duquel elles apportent de l'herbe et
« des feuilles pour faire un lit à leurs petits ; dans cette situa-
« tion, ils se trouvent au-dessus du niveau du terrain, et
« par conséquent à l'abri des inondations ordinaires, et en
« même temps à couvert de la pluie par la voûte qui recou-
« vre le tertre sur lequel ils reposent. Ce tertre est percé
« tout autour de plusieurs trous en pente, qui descendent
« plus bas et s'étendent de tous côtés, comme autant de
« routes souterraines, par où la mère taupe peut sortir et
« aller chercher la subsistance nécessaire à ses petits ; ces
« sentiers souterrains sont fermes et battus, s'étendent à
« douze ou quinze pas, et partent tous du domicile comme
« des rayons d'un centre. On y trouve, aussi bien que sous
« la voûte, des débris d'ognons de colchique, qui sont ap-
« paremment la première nourriture qu'elle donne à ses pe-
« tits. » J'ai ouvert un grand nombre de nids de taupes, et je n'ai vu, dans l'intérieur, que des feuilles, de l'herbe et des peaux d'ognons de colchique. On commence à trouver des petits de cette espèce au commencement de mars ; ils sont dans les premiers jours absolument nus et tout rouges. L'on a remarqué depuis long-tems qu'il naît beaucoup plus de mâles que de femelles. Les taupes mettent bas deux fois par an (1), et c'est ce qui explique pourquoi l'on trouve des petits depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. J'ai pour garant de ce fait, d'abord mes propres observations, ensuite le témoignage de gens qui, intéressés à se débarrasser de ces hôtes souvent fort incommodes, savent observer ces animaux, tout en leur déclarant une guerre à outrance. L'on ne connoît pas précisément le nombre de jours que porte la taupe ; l'on sait seulement que sa gestation a peu de durée. Les portées sont communément de quatre à cinq petits.

Si l'on est curieux de connoître dans les moindres détails les habitudes et les travaux des taupes, on pourra consulter le Mémoire de M. de la Faille, imprimé en 1770, un excellent Mémoire sur l'*Art du taupier*, *suivant les procédés*

(1) De la Faille dit, trois fois ; mais c'est une erreur.

d'*Aurignac*, par M. Dralet; enfin l'ouvrage que M. Cadet-Devaux a publié récemment, et dans lequel ce savant zélé a rassemblé plusieurs observations et décrit les procédés mis en usage par Henri Lecourt, fameux preneur de taupes.

Ce que j'ai dit sur cette espèce de quadrupèdes suffit pour en donner une connoissance nette et précise. Chaque individu qui la compose vit isolé, hors le temps des amours et des soins qu'exige une famille naissante; ces réunions d'amour et de tendresse sont accompagnées de tous les moyens physiques, de toutes les affections qui peuvent en faire le plaisir et le charme. Les taupes, déjà heureuses par les sensations les plus douces et en même temps les plus vives, comme par la sensibilité de leur naturel, le sont encore par la nature de leur demeure à l'abri des attaques des animaux de proie, la consistance ferme et chaude de leur vêtement, la délicatesse de leurs sens, la perfection de leur instinct, la tranquillité dont elles jouissent, l'abondance de la nourriture, et surtout l'amour du travail, source assurée de contentement et d'aisance. Tant de dons de la nature ne semblent-ils pas nous annoncer que c'est dans la retraite et l'obscurité que se trouve le vrai bonheur?

Mais si le naturaliste se plaît à présenter la taupe comme un animal digne de tout intérêt, si le moraliste la propose comme un exemple de persévérance dans le travail, et des douceurs d'une vie sans éclat et sans ambition, l'agriculteur la signale comme un de ses ennemis. Elle nuit en effet à la culture par des dégâts très-remarquables, quoique l'on ne puisse disconvenir que, sous d'autres rapports, elle ne lui rende aussi quelques services. Les uns, ne considérant que le bien qu'elle fait, ses talens et ses qualités naturelles, se sont déclarés ses panégyristes, tandis que d'autres ont appelé la vengeance et la proscription sur une espèce dont le cultivateur a souvent à se plaindre. Il est arrivé ce qui arrive toujours lorsque l'on soutient, avec une chaleur égale et avec le même enthousiasme, deux partis opposés; l'on franchit les bornes, et l'exagération vient se mêler à la vérité, qui bien certainement se trouve des deux côtés. En effet, l'on ne peut douter que la taupe ne serve l'agriculture, dès que l'on sait qu'elle recherche et mange avec avidité les insectes et les vers qui pullulent sous la surface du sol, et particulièrement ces gros vers blancs, larves des hannetons, si connus et si redoutés par leurs ravages, soit dans l'état de larves, soit dans celui d'insectes parfaits, et qu'elle fait aussi sa nourriture de plantes nuisibles aux récoltes et aux bestiaux; l'on peut même dire que les monticules qu'elle forme dans les

prairies, en soulevant le gazon et la terre, ne sont pas un mal sans quelque adoucissement; car ces grosses mottes de terre vierge et très meuble, répandues au printemps sur les prairies, y font l'office d'engrais, et sont très-favorables à la végétation de l'herbe. Mais si les taupes détruisent des plantes pernicieuses, elles en font périr un plus grand nombre d'utiles, en mangeant leurs racines; et d'ailleurs, la petite quantité d'ognons de colchique qu'elles mangent, n'est presque d'aucune importance. Je connois des prairies toutes hérissées de taupinières, et qui, à l'automne, n'en sont pas moins émaillées de fleurs du colchique. Si ces animaux dévorent les insectes qui se logent sous terre et coupent les racines des plantes esculentes, ils font aussi le désespoir du cultivateur, et plus particulièrement du jardinier, en consommant eux-mêmes une plus grande quantité de ces plantes, en attaquant celles que l'on élève prématurément sur des couches, et en culbutant et détruisant tout ce qui se trouve sur leur passage. Il ne faut qu'une seule taupe pour bouleverser tout un jardin. Il est encore une autre sorte de ravage justement reproché aux taupes, c'est la destruction des digues en terre, que le cultivateur intelligent élève le long des rivières et des ruisseaux, pour préserver ses prairies des débordemens. Les taupes, qui vont pendant les chaleurs de l'été chercher le frais au bord des eaux, percent ces digues, y ouvrent un passage à l'eau, et les affoiblissent de manière qu'elles s'éboulent à la première inondation.

Que conclure de cet exposé? C'est que l'on fait très-bien de se débarrasser des taupes, dont on éprouve des dommages, mais qu'il résulteroit de grands inconvéniens de la destruction de l'espèce entière. Anéantir les espèces est un pouvoir que la nature défend à l'homme d'usurper, et ce ne seroit qu'à son détriment qu'il parviendroit à réussir dans ses projets exterminateurs. Je l'ai dit plusieurs fois, et je ne me lasserai pas de répéter que la nature n'a rien fait en vain, et que rompre l'équilibre qu'elle a établi dans l'immensité de ses œuvres, c'est violer ses lois, et s'exposer aux maux qui découlent nécessairement de cette violation, de ce désordre. Il est vraiment dans l'intérêt de l'homme de s'opposer à la trop grande multiplication des taupes; mais il n'est pas moins intéressant pour lui de ne pas les faire disparoître entièrement, et d'en laisser quelques-unes qui s'opposent à leur tour à la pernicieuse fécondité d'autres animaux aussi nuisibles. Au reste, tout l'art des taupiers, toute l'éloquence des provocations contre les taupes, n'amèneront jamais l'anéantissement de l'espèce; la nature est plus forte que notre art, et nous pouvons, sans crainte de la contrarier, li-

vrer la guerre aux taupes qui endommagent nos possessions.

Moyens de détruire les Taupes. — Les livres d'économie rurale sont pleins de procédés pour détruire les *taupes* ; mais ces moyens, quoique presque toujours offerts comme infaillibles, n'ont pour la plupart aucun succès : quelques-uns forcent les taupes à quitter leur demeure ; ce n'est alors que leur faire changer de place. Il n'est presque point de moyens assurés de se débarrasser de ces animaux, que de les prendre. Un jardinier adroit sait les guetter aux heures où elles poussent la terre, et les enlever d'un coup de bêche au moment où il les voit remuer.

L'on a inventé plusieurs piéges pour prendre les taupes. M. de la Faille a imaginé un instrument, qui consiste en un tuyau de bois cylindrique, long d'environ neuf à dix pouces, et d'environ dix-huit lignes de diamètre à l'intérieur ; ce tuyau porte à l'un de ses bouts une espèce de soupape, qui cède aisément au moindre effort de l'animal, et retombant ensuite par son poids dès qu'il est passé, lui interdit le retour ; l'autre bout est fermé par un bouchon ou par un grillage. Ce piége se met dans l'une des galeries nouvellement creusées par la taupe ; inquiétée par l'air frais qui entre par l'extrémité grillée du piége, elle vient pour réparer le dommage fait à sa demeure, et elle se précipite elle-même dans la prison qui l'attend. M. de la Faille donne à cet instrument le nom de *taupière*, et il recommande de le passer à la flamme quand une taupe y a péri, autrement on ne pourroit plus s'en servir. Quand ce piége est bien fait et bien placé, il réussit toujours ; je l'ai vu employer avec succès dans plusieurs cantons, et on le vend chez tous les marchands d'instrumens de fer.

Vingt ans d'expérience ont appris à Aurignac (*Mém.* de Dralet, précédemment cité) la méthode de prendre en vie, dans une matinée, toutes les *taupes* d'un héritage, fussent-elles au nombre de vingt-cinq ou trente. Une houe, un brin de paille, ou un petit bâton surmonté d'un morceau de papier, appareil nommé *étendard*, un peu d'eau, du silence, sont les seuls moyens qu'il met en usage. L'époque la plus favorable est le matin d'un jour de printemps. Si, lorsqu'on se trouve près d'une taupinière au moment où la taupe souffle, c'est-à-dire, pousse la terre au-dehors, on coupe avec la houe le boyau qui communique avec la taupinière voisine ; et si l'on ferme avec un peu de terre le boyau aux extrémités de la coupure, l'animal se trouve emprisonné entre l'endroit de cette coupure et celui de la taupinière.

La terre dont sont formés ces monticules est-elle fraîche,

on est sûr de la présence d'une taupe, pourvu cependant qu'aucun de ces monticules ne soit ouvert.

Il seroit trop long et trop embarrassant d'enlever toutes les taupinières, et de découvrir les boyaux de communication, afin de trouver l'habitant de ces retraites. L'art du taupier doit donc consister à réduire l'animal entre deux points d'un boyau, par le moyen de quelques coupures ou incisions faites à propos.

Lorsque les taupinières sont peu nombreuses et qu'elles sont fraîches, l'exécution en est facile; mais lorsqu'il y en a beaucoup, et qu'il y en a de vieilles dans le voisinage, il faut un peu plus de travail et de patience. On doit alors multiplier les incisions, couper les embranchemens, placer par intervalles des étendards ou des signaux, dont la chute ou le mouvement décèle le travailleur souterrain. On ne se contentera pas de boucher avec de la terre les extrémités des conduits interrompus, on les renforcera avec des mottes de terre, afin que l'animal ne puisse que lentement ou que difficilement réparer la brèche. En prêtant l'oreille à l'ouverture de la taupinière dans laquelle il est présumé être forcé, on pourra saisir le bruit que ses mouvemens, son travail pour échapper au danger qui le menace, l'obligent de faire. De l'eau, versée dans la cavité qu'il se creuse, le chassera de son dernier asyle.

La taupe a-t-elle commencé à rétablir la communication du boyau coupé, la voyez-vous souffler? posez derrière elle le bout du manche de la houe, et avant qu'elle ait atteint l'autre bout fermé du boyau, elle ne pourra plus avancer ni reculer, et en enlevant le peu de terre mobile qui la recouvre, vous la prendrez aisément.

Une manière simple et sûre de prendre une mère taupe avec ses petits, est de faire autour de la voûte qui recouvre le nid, et dont nous avons donné la structure, une tranchée qui l'environne tout en entier et qui coupe toutes les communications; mais comme la taupe fuit au moindre bruit, et qu'elle tâche d'emmener ses petits, il faut trois ou quatre hommes qui, travaillant ensemble avec la bèche, enlèvent la motte toute entière, ou fassent une tranchée presque dans un moment, et qui ensuite les saisissent ou les attendent aux issues.

Henri Lecourt réduit la pratique de son art, qu'on lui auroit su gré d'avoir présenté avec la même simplicité qui règne dans l'exposé des procédés d'Aurignac, à découvrir avec le hoyau le passage au point de réunion des galeries, et à y placer deux piéges opposés. « Le piége de Lecourt, dit « M. Cadet-Devaux, a la forme des pinces d'argent de nos

« sucriers. Le ressort fait partie du piége ; il n'est ni ajouté
« ni soudé, comme dans les piéges ordinaires ; la détente
« tombe au passage de l'animal, et l'élasticité de la tête du
« piége fait ressort.

« Ce piége consiste donc en deux branches carrées et
« croisées, réunies par une tête à ressort, à la manière des
« pincettes ordinaires ; la tête est en acier aplati ; les
« branches sont en fer ; leur extrémité est armée de deux
« crochets pliés en contre-base et à angle droit, de vingt
« lignes ; la longueur du grand piége est de sept pouces six
« lignes. Il y en a un plus petit pour tendre dans les murs. »

Je terminerai ce paragraphe par deux observations que je n'ai pas eu occasion de vérifier, mais que des cultivateurs trouveront peut-être assez intéressantes pour s'assurer si elles sont fondées. Je tiens de plusieurs habitans des campagnes, que de toutes les terres cultivées, les *taupes* préfèrent celles qui sont engraissées avec du fumier de *cochon*, tandis qu'elles fuient les terrains sur lesquels on a répandu du fumier de *chèvre.* (s.)

GENRE CONDYLURE, *Condylura*, Illiger; *Sorex*, Linn., Gmel.; *Scalops*, Geoff.; *Talpa*, Pennant, Cuvier. Genre de mammifères carnassiers insectivores, qui n'appartient point à la seconde tribu de cette famille, mais qui, par ses caractères, se rapproche davantage de la première, où sont renfermées les espèces pourvues de deux longues dents incisives, et de canines plus courtes même que les molaires. Ce genre, ainsi qu'on va le voir, pourroit donner lieu à l'établissement d'une tribu particulière intermédiaire aux deux qui sont admises.

Il est ainsi caractérisé : *mâchoire supérieure* : Six incisives anomales, implantées dans les os præmaxillaires ; les deux intermédiaires très-larges, contiguës, garnissant tout le bout de la mâchoire, creusées en cuiller, à tranchant un peu oblique, ayant l'angle, par lequel elles se touchent, plus saillant que l'angle externe ; l'incisive suivante de chaque côté, touchant l'intermédiaire et ressemblant à une canine très-longue, conique, un peu triangulaire à sa base, où elle offre deux très-petits tubercules, l'un en avant, l'autre en arrière ; l'incisive externe ou latérale, la plus petite de toutes les dents de cette mâchoire, simplement conique, un peu comprimée, légèrement recourbée en arrière à sa pointe, et placée à quelque distance de l'incisive en forme de canine ; sept molaires à droite et à gauche, dont les trois premières plus petites que les postérieures, écartées les unes des autres, toutes les trois assez larges et pourvues d'un petit lobe pointu en avant à leur base, et d'un en arrière ; les quatre dernières

molaires plus grosses que les autres, composées chacune de deux replis de l'émail, formant deux tubercules aigus du côté intérieur, et creusés obliquement en gouttière, du côté externe; un talon creusé en cupule à la base interne de ces mêmes dents; la plus antérieure de ces quatre arrière-molaires, et la plus petite, situées à la hauteur de la commissure des lèvres; la suivante plus grosse; la troisième encore plus, et la dernière d'un moindre volume que celle-ci. Le palais est marqué de sept replis transversaux de la peau, qui occupent l'espace compris entre les incisives et la première des grosses molaires. En tout, vingt dents pour la mâchoire supérieure.

Mâchoire inférieure très-mince; quatre incisives, aplaties, proclives, en forme de cuiller ou de cure-oreille; les latérales en partie couchées horizontalement sur les intermédiaires, et se relevant un peu sur le bord externe; cinq dents à plusieurs lobes, venant ensuite de chaque côté, et pouvant être considérées comme de fausses molaires, aussi écartées entre elles que celles de la mâchoire supérieure, la première étant plus grande que les autres et ressemblant, en cela seulement, à une canine, ayant trois lobes, dont le principal est l'intermédiaire, le premier très-effacé, et le postérieur un peu saillant; la seconde, presque semblable, mais plus courte et plus comprimée, avec le lobe postérieur plus apparent que dans la précédente; la troisième à quatre lobes, dont un petit antérieur, un second, le plus grand de tous et le plus apparent, et deux petits postérieurs; la quatrième, presque semblable à la troisième, avec cette différence, que le premier lobe postérieur est plus interne, et donne par conséquent plus d'épaisseur à cette dent; la cinquième ne différant de la quatrième que par sa largeur plus considérable, et presque égale à celle de la première vraie molaire. Les vraies molaires ne sont, à cette mâchoire, qu'au nombre de trois seulement: elles présentent, comme les supérieures, deux replis d'émail faisant pointes; mais la disposition de ces replis est inverse; les pointes, au lieu d'être internes, sont externes; les gouttières, au contraire, sont intérieures, et le dedans de la dent, au lieu d'offrir un talon en cupule, présente une muraille perpendiculaire, et deux fois échancrée à son sommet, chaque échancrure correspondant à la gouttière qui descend de l'une des deux pointes. Le fond de la mâchoire inférieure offre deux replis longitudinaux, presque parallèles, et point de sillons transversaux. Cette mâchoire n'a que dix dents de chaque côté; d'où il suit que la formule dentaire de ce genre, comparée à celle du genre taupe, offre les différences suivantes:

Condylure, Incis. $\frac{6}{4}$ can. $\frac{0-0}{0-0}$ mol. $\frac{7-7}{8-8} = 40$. (1)
Taupe, Incis. $\frac{6}{8}$ can. $\frac{1-1}{1-1}$ mol. $\frac{7-7}{6-6} = 44$. (2)

Les lignes dentaires sont à peu près aussi longues que dans les taupes, et forment entre elles, à chaque mâchoire, un angle fort aigu.

Les condylures ont le museau très-prolongé, fort ridé, pourvu d'un os du *boutoir*, et garni à sa pointe, dans l'espèce la plus connue, d'un disque nu, qui renferme dans son centre l'ouverture des deux narines, et dont les bords sont garnis de pointes cartilagineuses, mobiles et à surface granulée, au nombre de vingt, les deux intermédiaires supérieures et les quatre intermédiaires inférieures étant réunies à leur base, et placées sur un plan un peu plus avancé que les autres. Comme dans la taupe, le col n'est pas distinct. Les pattes antérieures sont très-courtes; les mains fort larges, nues, écailleuses, à tranchant inférieur moins marqué que dans la taupe, à cinq doigts courts, unis jusqu'à la seconde phalange; les ongles sont tres-longs, droits, assez larges, linéaires, et leur longueur relative est déterminée, ainsi qu'il suit : le plus court est celui du pouce; ceux des second, troisième et quatrième doigts, sont successivement plus longs l'un que l'autre, dans une proportion égale; l'ongle du doigt externe ou du petit doigt, est exactement aussi grand que celui du second doigt ou de l indicateur; les pieds de derrière sont proportionnellement plus longs que ceux des taupes proprement dites, et des scalopes; mais au contraire de ce qui a lieu dans ces animaux, ils sont plus longs d'un tiers que les pieds antérieurs : ils sont d'ailleurs minces, foibles, nus, écailleux, et leurs doigts sont divisés plus profondément, toutes les phalanges étant libres; les ongles, quoique longs, le sont moins que ceux des mains; ils ont moins de largeur, sont plus arqués et aigus à leur extrémité. Il y a en dessous, vers le milieu de la longueur du pied, du côté interne, une assez large écaille membraneuse, mince, de forme arrondie, et rebordée dans son contour. La queue est assez mince, avec ses

(1) Dans cette formule, nous considérons comme *incisives* les dents implantées dans les os præmaxilliaires et nous n'avons pas égard à leurs fonctions, ainsi que l'ont fait Linnæus et Illiger. Si nous considérions comme *canine* la seconde incisive à cause de sa force, cette formule deviendrait

Condylure, Incis. $\frac{2}{4}$ can. $\frac{1-1}{0-0}$ mol. $\frac{8-8}{8-8} = 40$.

(2) Cette formule dentaire est admise par les naturalistes pour les taupes, et elle est fondée sur l'usage présumé des dents, d'après leurs formes. Il est possible qu'elle doive être modifiée, car on n'a pas encore déterminé exactement le nombre des dents implantées dans les os præmaxillaires : et M. de Blainville a trouvé deux racines à celle qu'on regarde comme une canine supérieure, caractère qui n'appartient pas aux vraies canines.

vertèbres un peu saillantes, et sa longueur égale à peu près le tiers de celle du corps ; la peau qui la recouvre est divisée en replis transversaux médiocrement serrés et écailleux, d'entre lesquels partent des poils plus roides et plus rares que ceux des autres parties du corps.

Aux différences près, qu'on aura pu remarquer, le port des condylures est fort semblable à celui des taupes. Ce sont des animaux à pelage court, très-fin, très-doux et soyeux, dont les yeux, très-petits, sont tellement cachés sous le poil, qu'il faut les rechercher avec attention pour les apercevoir ; dont les oreilles sont totalement dépourvues de conque externe. Ils ont des moustaches composées de poils roides, assez longs, et dont la direction, n'est point horizontale et latérale, comme celle de la plupart des moustaches de mammifères : elles sont, au contraire, relevées, presque parallèles entre elles et portées en avant, vers le museau ; les sourcils sont indiqués par trois ou quatre poils pareils et plus fins, qu'il est facile d'apercevoir, et qui décèlent la place des yeux. Le tranchant extérieur des mains est garni d'une série de poils roides et assez longs, un peu recourbés vers la paume qui est absolument nue.

Telle est la description exacte du condylure, dont l'existence est bien reconnue. Une autre espèce, qu'Illiger rapporte au même genre, est le *talpa longicaudata* de Gmelin, décrit antérieurement par Pennant sous le nom anglais de *long-tailed-mole*, qui indique également le caractère tiré de la grandeur de la queue ; celle-ci doit rester encore incertaine, jusqu'à ce qu'il soit possible d'étudier son système dentaire ; et il ne nous paroît pas impossible qu'elle ne diffère du véritable *condylure*, que par défaut d'observation : en effet, le caractère tiré de la longueur de sa queue, le seul qui la distingue spécifiquement, n'a été remarqué que par opposition avec celui qu'offre notre taupe vulgaire, et il est notable que le *condylure* le présente également. Néanmoins, le silence que garde Pennant, qui en a parlé le premier, sur la forme de son nez, porte à penser que cette partie ne doit pas être pourvue de la singulière étoile de rayons cartilagineux qu'on voit chez le vrai condylure ; ce caractère étant le plus remarquable, n'auroit sans doute pas échappé à ce naturaliste.

Quoi qu'il en soit, et en attendant de nouveaux renseignemens, nous placerons, avec certitude, dans le genre Condylure, le *sorex cristatus* de Linnæus, et nous n'en rapprocherons qu'avec doute le *talpa longicaudata*.

Première Espèce. — Le Condylure a museau étoilé, *Condylura cristata*; —Taupe du Canada, De la Faille, *Mém.* 1769;—Buff., t. 6, pl. 37 (d'après la figure de De la Faille); —*Sorex cristatus*, Linn., Erxl., Gmel.;—*Radiated mole*, Penn.

Aux caractères de première valeur, que nous avons dé

taillés ci-dessus, en développant ceux qui doivent faire admettre le genre condylure, nous ajouterons seulement, pour faire connoître cette espèce, que son poil, un peu moins fin et moins fourni que celui de la taupe, est absolument du même gris noirâtre velouté ; que ses pieds et ses mains sont nus; que les franges cartilagineuses qui garnissent son nez, sont, au rapport de De la Faille, « nuancées d'une belle couleur de rose, et qu'elles jouent à la volonté de l'animal, de façon qu'elles se rapprochent et se réunissent au point de ne former qu'un corps aigu et très-délicat; qu'elles s'ouvrent, s'épanouissent quelquefois, à la manière du calice des fleurs, en enveloppant et renfermant les conduits nasaux auxquels elles servent d'abri. »

Le condylure est plus petit que la taupe ; sa longueur totale est de quatre pouces (11 centim.) ; la grande circonférence du disque frangé qui termine son museau, est de cinq lignes (1 centim.) ; la longueur totale de sa main est de six lignes (14 mill.) ; celle du pied de dix lignes (22 mill.) ; celle du plus grand ongle des pieds de devant et de derrière, de deux lignes et demie (5 millim.) ; celle de la queue, vingt lignes (45 mill.). Les yeux sont éloignés de trois lignes l'un de l'autre, et chacun est à six lignes du bout de la mâchoire supérieure.

L'animal décrit par De la Faille nous paroît un peu plus grand que celui que nous avons sous les yeux, et la figure qu'il donne du sien (copiée par Buffon), quoique ressemblant beaucoup au nôtre par le caractère qu'offre l'extrémité du museau, en diffère cependant d'une manière notable par sa queue un peu plus longue, et surtout par les étranglemens très-prononcés, au nombre de vingt-quatre, qu'elle présente, et qui la font, en quelque sorte, ressembler à un chapelet, les poils étant disposés en verticilles dans ces étranglemens.

L'individu que nous avons sous les yeux a bien les vertèbres de la queue assez saillantes à travers la peau, pour qu'on puisse compter qu'il y en a seize ; mais il s'en faut que leur distinction soit aussi marquée que l'a représenté De la Faille dans sa figure. D'ailleurs, les poils sont disposés d'une manière égale et non en verticille.

C'est cette exagération dans la figure de cet animal, qui a engagé Illiger à donner au genre qu'il établit pour le renfermer, le nom de *condylure*, de κονδυλος, *nodus*, et ουρη, *cauda*. Ce nom est essentiellement mauvais, et nous serions tentés de le changer, si nous ne craignions d'introduire une nouvelle dénomination, et de contribuer ainsi à compliquer la synonymie. On nous saura gré, sans doute, de cette réserve, surtout à l'égard du naturaliste prussien, qui s'est permis si souvent de changer des noms adoptés dans la classifica-

tion des mammifères et des oiseaux, sous prétexte qu'ils étoient d'origine étrangère aux langues grecque ou latine, et toutefois oubliant lui-même son principe à l'occasion du genre tapir, dont le nom latin, de nomenclature moderne, *tapirus*, est une simple altération du mot brasilien *tapiira*.

Le condylure etoilé se trouve au Canada, où il n'est pas très-commun, et on le rencontre aussi dans les Etats-Unis du nord. L'individu que j'ai à ma disposition, m'a été envoyé de Philadelphie. Cet animal a des mœurs très-analogues a celles des taupes d'Europe.

Seconde Espèce. — Le CONDYLURE ou la TAUPE A LONGUE QUEUE, *Condylura longicaudata*, Illiger; *Talpa longicaudata*, Linn., Gmel.; — *Long-tailed mole*, Penn.

Cet animal, que nous ne placerons ici en titre d'espèce que parce qu'Illiger le cite comme exemple de son genre condylure, et que M. Cuvier le rejette de son genre taupe, en disant qu'il appartient probablement à la première tribu des insectivores, ne nous est connu que par la description, courte et incomplète qu'en donne Pennant, et qui se réduit à ceci : sa queue est aussi longue que la moitié du corps; ses mains sont larges et conformées comme celles de la taupe d'Europe; ses pieds de derriere sont écailleux et parsemés de poils rares et courts; les doigts en sont longs et grêles; le poil du corps est doux, d'un brun ferrugineux; la queue a des poils courts.

Ainsi que nous l'avons dit, il n'est fait aucune mention des crêtes cartilagineuses du nez, et c'est le seul motif qui nous empêche de considérer cet animal comme appartenant à l'espèce précédente.

La patrie de cette espèce seroit d'ailleurs la même que celle du condylure étoilé. (DESM.)

TAUPE. C'est ainsi que les marchands appellent une coquille du genre des PORCELAINES, la *cypræa talpa*, qui est figurée pl. 18, lettre H de la *Conchyliologie* de Dargenville. *V.* au mot PORCELAINE. (B.)

TAUPE ASIATIQUE. *V.* CHRYSOCHLORE. (DESM.)

TAUPE (GRANDE) D'AFRIQUE ou GRANDE TAUPE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* BATHYERGUS DES DUNES, tom. 3, pag. 323. (DESM.)

TAUPE BRUNE, *T. fusca*. *V.* SCALOPE DE VIRGINIE. (D.)

TAUPE DU CANADA, *Sorex cristatus*, Linn. *V.* la description du CONDYLURE, dans l'article TAUPE. (DESM.)

TAUPE DU CAP DE BONNE-ESPERANCE. *V.* BATHYERGUS CRICET, tom. 3, pag. 323. (DESM.)

TAUPE (GRANDE) DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* BATHYERGUS DES DUNES. (DESM.)

TAUPE (PETITE) DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* BATHYERGUS CRICET. (DESM.)

TAUPE CUIVRÉE, *Talpa cupreata*. Rafinesque-Smaltz, dans son *Prodrome de somiologie*, donne ce nom à un quadrupède qu'il dit exister en Amérique et auquel il assigne les caractères suivans : queue égale au septième de la longueur totale du corps ; pelage brun, luisant, argenté, à reflets cuivrés et pourprés ; gorge légèrement roussâtre ; museau couleur de chair et nu ; pieds concolores. Cet animal nous est tout à-fait inconnu. (DESM.)

TAUPE DORÉE. *V.* CHRYSOCHLORE DU CAP. (DESM.)

TAUPE DES DUNES. *V.* BATHYERGUS DES DUNES. (DESM.)

TAUPE HIPPOPOTAME (en hottentot, *kauw howba*). Les Hottentots du Cap de Bonne-Espérance donnent ce nom à la taupe des Dunes. *V.* l'article BATHYERGUS. (S.)

TAUPE A LONGUE QUEUE. *V.* l'article CONDYLURE, à la suite de l'article TAUPE. (DESM.)

TAUPE MUSCARDINE. Le *muscardin* est désigné sous cette dénomination dans la traduction des *Voyages dans les Deux-Siciles*, par l'abbé Spallanzani. *V.* l'Hist. du Muscardin, au mot LOIR. (S.)

TAUPE A MUSEAU ÉTOILÉ. *V.* CONDYLURE, à la fin de l'article TAUPE. (DESM.)

TAUPE DE PENSYLVANIE. Kalm, dans ses voyages, dit qu'il y a en Pensylvanie une espèce de taupe, qui se nourrit principalement de racines, et se creuse dans les champs de petites allées souterraines qui se prolongent en faisant des détours et des sinuosités, et qui n'ont point de dômes comme celles des taupes d'Europe. Pour creuser la terre elle se sert de ses pieds comme d'avirons.

Buffon, qui rapporte ce que nous venons d'extraire, du voyage de Kalm, remarque avec raison, que les indications ne sont pas suffisantes pour donner connoissance de cet animal, ni même pour décider s'il est véritablement du genre des *taupes*. (DESM.)

TAUPE POURPRÉE, *Talpa purpurascens*, Shaw.; *Talpa virginianus, niger*, Seba, Thes., pl. 32, fig. 3. Animal inconnu des naturalistes, et que Seba dit exister en Amérique. Selon cet auteur, ce seroit une taupe à cinq doigts aux pieds de devant ainsi qu'à ceux de derrière, et qui ressembleroit d'ailleurs, en tout, à l'espèce d'Europe, à cela près que son pelage noir auroit des reflets pourpres, brillans, et que sa queue seroit blanche. (DESM.)

TAUPE ROUGE, *Talpa rubra americana*, Seba, Thes., t. 1, tab. 32, fig. 1; *Talpa rufa*, Shaw. *V.* CHRYSOCHLORE.

On a aussi donné ce nom au TUCAN. *Voyez* ce mot. (DESM.)

TAUPE ROUSSE, *Talpa rufa*. *V*. TAUPE ROUGE. (DESM.)

TAUPE DES SABLES. *V*. CRICET à l'article BATHYERGUS. (DESM.)

TAUPE DE SIBÉRIE. On a donné, je ne sais sur quelles indications, ce nom à la CHRYSOCHLORE du Cap de Bonne-Espérance. (DESM.)

TAUPE TACHETÉE, en hollandais *blesmol*. Nom que les colons du Cap de Bonne-Espérance donnent au *cricet*. *V*. l'article BATHYERGUS. (DESM.)

TAUPE DE VIRGINIE. *V*. TAUPE DE PENSYLVANIE, et SCALOPE DE VIRGINIE. (S.)

TAUPE GRILLON. *V*. COURTILIÈRE. (L.)

TAUPE DE MER. C'est l'APHRODITE HÉRISSÉE. On appelle aussi quelquefois de ce nom le SQUALE REQUIN. (B.)

TAUPE VOLANTE. On donne ce nom, dans quelques parties de la France, au TAUPE GRILLON ou COURTILIÈRE. (DESM.)

TAUPETTE. La COURTILIÈRE TAUPE GRILLON est ainsi appelée dans quelques cantons. (DESM.)

TAUPIN, *Elater*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des sternoxes.

On a donné, en latin, aux insectes qui composent ce genre, le nom d'*elater* ou de *notopeda*, et en français, celui de *taupin*, à cause du saut qu'ils font, lorsque, renversés sur leur dos, ils veulent se remettre sur leurs pattes. On les a aussi nommés, pour cette raison, *scarabés à ressort*.

Les *taupins* ressemblent beaucoup aux *buprestes* : ils ont, comme eux, les antennes en scie, la tête enfoncée dans le corselet, et le corselet presque de la largeur des élytres; ils en diffèrent par leurs mandibules qui sont échancrées ou bifides; par leurs palpes, dont le dernier article est le plus grand, en forme de hache ou triangulaire, et par leurs pieds qui sont en partie contractiles, et dont les tarses ont tous leurs articles entiers. Les buprestes, d'ailleurs, n'ont point le ressort que l'on remarque sous le corselet des taupins; ceux ci ont ordinairement le corps plus déprimé et le corselet plus anguleux par les côtés.

On trouve les taupins partout, à la campagne, sur les fleurs, sur les plantes, sur le tronc et sous l'écorce des arbres cariés. On les prend assez facilement; mais souvent ils se laissent tomber, pour éviter la main prête à les saisir. Ils sont tous pourvus d'ailes, et s'en servent quelquefois pour se transporter d'un lieu à un autre. Ils marchent toujours avec beaucoup de lenteur, et semblent ne se servir qu'avec peine

de leurs pattes. Nous devons ici faire connoître ces insectes par le don particulier qui leur est propre, et qui ne leur a pas été accordé inutilement. Nous avons déjà dit que le nom latin désigne la faculté qu'a l'insecte de sauter ou de s'élever en l'air, comme par une espèce de ressort, quand on le met sur le dos, et jamais autrement. Il saute perpendiculairement à une certaine hauteur, de sorte qu'il retombe à peu près au même endroit où il étoit placé. Son but, en faisant ce saut, est de se remettre sur ses pieds; ce qui seroit autrement pour lui un travail pénible et difficile à exécuter, à cause du peu de longueur de ses pattes. S'il retombe sur le dos, ce qui n'est pas rare, il réitère les sauts jusqu'à ce qu'il se trouve sur les pattes. Après avoir fait connoître le motif de ces sauts, nous devons en expliquer la mécanique, en parlant des parties qui doivent y concourir.

Les deux angles extérieurs du corselet sont terminés en pointes avancées et plus ou moins aiguës. En dessous, et exactement au milieu du bord postérieur, une troisième pointe, longue, roide et fort dure, placée dans une même ligne avec le corps, s'avance vers la poitrine, beaucoup au-delà du bord du corselet. Cette partie, large à son origine, diminue peu à peu de grosseur, pour se terminer en pointe mousse ou un peu arrondie. En dessous, et proche de son extrémité, on remarque une petite éminence en forme de dentelure. Sur la poitrine, en dessous, entre son bord antérieur et les deux pattes intermédiaires, se trouve un trou ovale, assez profond, garni de substance lisse et cornée. C'est dans cette cavité que s'enfonce la longue pointe du corselet, quand l'insecte baisse la tête, ce qui est sa position naturelle, soit qu'il marche, soit qu'il se tienne en repos. Tels sont les principaux instrumens qui doivent servir au taupin pour s'élever en l'air : voici la manière dont il exécute sa petite manœuvre. L'insecte, placé sur le dos, baisse la tête et le corselet vers le plan de position; par ce mouvement, la longue épine sort entièrement hors du trou ovale dans lequel elle est logée. En même temps, il applique toujours les pattes contre le dessous du corps, et les y tient fortement serrées; ce qui doit les mettre à l'abri des dangers de la chute. Ensuite, rapprochant le corselet de la poitrine, il pousse fortement et rapidement contre le bord du trou la longue pointe, qui retombe comme un ressort en rentrant dans sa cavité. Le corselet avec ses pointes latérales, la tête et même le dessus des élytres, toutes ces parties heurtant avec force contre le plan de position, concourent aussi, par leur élasticité, à faire élever le corps en l'air. En tenant l'insecte par le ventre entre les doigts, on peut aisément se convaincre de l'exactitude de ces observations. Plus le plan de position est ferme et dur, plus le

saut doit être élevé. On a encore remarqué que l'insecte appuie les deux épines latérales du corselet contre le bord inférieur des élytres, et qu'il les débande en même temps qu'il fait rentrer la longue pointe dans le trou ; ce qui est bien capable d'augmenter la force élastique qui le porte en haut. Il est nécessaire que le corselet ait un mouvement et un jeu libre sur la poitrine ; aussi est-il très-mobile, et l'insecte peut-il le baisser considérablement.

En pressant le ventre du mâle entre les doigts, on fait sortir trois parties, dont celles des côtés servent d'étui à celle du milieu, et sont concaves antérieurement. Dans leur situation naturelle, ces trois parties sont enfermées dans un second fourreau qui s'ouvre vers les côtés, et qui est soutenu par deux lames concaves, écailleuses, formant comme un troisième fourreau. La partie allongée du milieu est sans doute celle qui caractérise le sexe du mâle. Du ventre de la femelle on fait sortir, par la même pression, des parties toutes différentes. C'est une longue pièce cylindrique, au bout de laquelle se trouvent deux autres pièces allongées, coniques et pointues, entre lesquelles on en voit une troisième qui paroît être creuse. Toutes ces parties rentrent dans une espèce de fourreau, qui, à son tour, trouve place au-dedans du ventre. La partie creuse doit être le conduit des œufs, dont on trouve un assez grand nombre dans le ventre de ces femelles : ils sont très-petits, ovales, blanchâtres et luisans.

Les larves des taupins sont assez peu connues. On sait qu'elles vivent en général dans le bois. Degéer a donné la description de la larve du *taupin à bandes ondées noires* : elle a non-seulement la tête, mais encore tout le corps couvert d'une peau écailleuse. Aux trois premiers anneaux du corps, sont attachées trois paires de pattes écailleuses, divisées en articulations et terminées par un assez long crochet pointu. La tête est de figure presque ovale, garnie de deux petites antennes coniques, divisées en articulations et placées vers les côtés. Deux dents noires sont situées au-devant de la tête, et on voit au-dessous quatre barbillons qui ont leur attache à une espèce de lèvre inférieure. Ces barbillons sont coniques et divisés en articulations, comme les antennes. Le dernier anneau du corps est couvert en dessus d'une plaque à peu près circulaire, qui a de chaque côté trois petites pointes mousses, et vers le derrière, deux longues parties écailleuses, divisées chacune de même en deux pointes mousses et arrondies. Ces deux parties sont en opposition l'une de l'autre, en forme de croissant, et la larve paroît avoir comme une courte queue fourchue. Cet anneau a encore en dessous un gros mamelon charnu que l'insecte retire ou fait sortir de son corps.

à son gré, comme le limaçon fait de ses cornes. Ce mamelon sert à la larve de septième patte, en le posant et l'appuyant contre le plan où elle marche. Selon l'auteur, qui l'a décrite et suivie dans ses métamorphoses, on la trouve dans la terre et sous les pierres.

Nous ferons mention ici de deux espèces de taupins qui ont, comme les lampyres, la faculté de briller, mais qui, par cette faculté particulière, ne doivent point être exclus du genre auquel ils appartiennent par tous les autres caractères. Le premier, nommé TAUPIN LUMINEUX, *Elater noctilucus*, pl. R. 10, 2, se trouve en Amérique, et particulièrement à la Jamaïque et à Saint-Domingue. Selon le témoignage de plusieurs auteurs, cet insecte luit dans l'obscurité, pendant sa vie, par les deux taches jaunes du corselet qui sont alors transparentes. La lumière qu'il répand est si forte et si brillante, qu'elle permet de lire l'écriture la plus fine, surtout quand on tient huit ou dix de ces taupins dans un vase de verre. Brown dit que toutes les parties internes de l'insecte sont lumineuses, mais que la lumière ne peut s'échapper que par les deux taches jaunes du corselet. Pour s'en convaincre, il sépara un peu les anneaux du ventre les uns des autres, et alors la lumière se fit voir à travers la membrane qui joint ensemble les anneaux. Pendant le jour ces taupins se tiennent en repos, et sont comme engourdis : on les rencontre alors rarement. C'est pendant la nuit qu'ils se mettent en mouvement ; ils sont aisés à attraper à la lueur d'un flambeau, qu'ils suivent tout comme les phalènes. Les Indiens s'en servent dans leurs voyages nocturnes, et les attachent à leurs souliers : les femmes font aussi leurs ouvrages à la lueur qu'ils répandent. Brown ajoute qu'ils ont le pouvoir de luire et de ne pas luire à volonté, nouvelle convenance qu'ils ont avec les lampyres. L'autre espèce de taupin, appelée PHOSPHORIQUE, *Elater phosphoreus*, plus petite que la précédente, se trouve à Cayenne et à Surinam. A juger par analogie, on croit que les deux taches que cet insecte a sur le corselet, jettent le même éclat lumineux que le premier ; ces deux espèces, d'ailleurs, se ressemblent beaucoup. On se rappelle qu'un de ces taupins, dont la larve se trouvoit dans du bois venu d'Amérique, et qui avoit subi sa métamorphose à Paris, fut reconnu par M. Fougeroux, qui dissipa l'étonnement que la vue d'un insecte aussi singulier avoit dû occasioner.

Ce genre est très-nombreux en espèces, tant indigènes qu'exotiques : parmi les premières, nous ferons remarquer :

Le TAUPIN FERRUGINEUX, *Elater ferrugineus*, Fab. ; le *taupin rouge* de Geoffroy. C'est un des plus grands d'Europe ; on le trouve sur le tronc carié des saules. Ses antennes,

sa tête et le dessous de son corps sont noirs ; le corselet et les élytres sont d'un rouge de rouille de fer.

Le TAUPIN NOIR, *Elater aterrimus* ; le *taupin en deuil* de Geoffroy ; se trouve dans toute l'Europe sur différens arbres et sur différentes plantes. Tout le corps est noir, luisant ; les élytres sont striées et légèrement couvertes de poils très-courts, un peu cendrés ; les pattes sont noires, et quelquefois brunes.

Le TAUPIN PORTE-CROIX, *Elater cruciatus*, Fab., a les antennes rougeâtres, avec un peu de noir à l'extrémité de chaque article ; sa tête est noire ; son corselet est noir avec une raie longitudinale rouge, vers le bord extérieur ; ses élytres sont striées, jaunes, avec la suture et une bande un peu au-delà du milieu, noires ; leur bord est noir, depuis la bande jusqu'à l'extrémité, et on voit une tache noire qui s'étend de l'angle extérieur jusqu'auprès de la bande.

Parmi les *taupins exotiques*, nous citerons comme un des plus remarquables :

Le TAUPIN OCULÉ, *Elater oculatus*, Fab. Il est très-grand. Tout le corps est noir, parsemé de points blancs en dessus, et recouvert d'une poussière blanche en dessous ; le corselet a deux grandes taches ovales, très-noires, entourées d'un anneau blanc, semblables à deux yeux. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. (O.)

TAUPIN. Espèce de coquille du genre CONE. (B.)

TAUPINIÈRE. *Monceau de terre* qu'une taupe élève du deblai de ses galeries. (DESM.)

TAURACO. *V.* TOURACO. (S.)

TAUREAU. C'est le mâle de l'espèce du BŒUF. *V.* ce mot. (DESM.)

TAUREAU D'ABYSSINIE (*Bos abyssinicus*). Race de bœuf ou de buffle à cornes adhérentes à la peau et pendantes. Elle se trouve en Abyssinie et à Madagascar. (S.)

TAUREAU BISON et TAUREAU A BOSSE (*Taurus biso*). *V.* l'histoire du BISON, à l'article BŒUF. (S.)

TAUREAU BLEU. Traduction du mot cachemirien *nil-ghaut*, nom d'un quadrupède de l'Inde. *V.* ANTILOPE NIL-GHAUT. (S.)

TAUREAU-CERF. Il y a toute apparence que le quadrupède d'Ethiopie et des Indes, désigné par Cosmas sous la dénomination de *taureau-cerf* (*Description des Animaux et des Plantes des Indes*, par Cosmas le Solitaire, dans le *Recueil des divers Voyages curieux*, par Thévenot), n'est autre que l'ANTILOPE GNOU. *V.* ce mot. (S.)

TAUREAU-CERF. Cette dénomination a été quelquefois appliquée à l'ANTILOPE BUBALE. (S.)

TAUREAU-CERF DES INDES. C'est l'ANTILOPE NIL-GHAU. (DESM.)

TAUREAU DOMESTIQUE (*Bos*, *taurus*, *vacca*, *vitulus domestici*). *V.* l'article du BŒUF. (S.)

TAUREAU-ÉLÉPHANT. Quelques anciens voyageurs ont donné cette dénomination à l'ANTILOPE BUBALE. (S.)

TAUREAU D'ETANG. Dénomination vulgaire du *butor* en quelques endroits. *V.* BUTOR, à l'article HERON. (V.)

TAUREAU D'EUROPE (*Bos europœus*). Race de nos bœufs domestiques. *V.* l'article du BŒUF. (S.)

TAUREAU HUMBLE. Petit taureau d'Ecosse. *V.* à l'article du BŒUF, le paragraphe des variétés de cette espèce. (S.)

TAUREAU DES ILLINOIS. C'est le bison de l'Amérique. *V.* l'article BŒUF, espèce de BISON. (DESM.)

TAUREAU DES INDES (*Bos indicus*). *V.* BISON.

TAUREAU DE MADAGASCAR (*Bos madagascariensis*). Bœuf ou buffle blanc, aussi haut que le chameau et à oreilles pendantes. Les voyageurs l'ont vu dans l'île de Madagascar et au royaume d'Adel en Afrique. (S.)

TAUREAU MARIN. On a donné ce nom à l'*ostracion quadrangulaire*, à raison de ses cornes antérieures, qui ressemblent un peu à celles d'un taureau. (B.)

TAUREAU DU MEXIQUE. Nom donné par Hernandez au bison d'Amérique. *V.* l'histoire du *bison*, à l'article BŒUF. (DESM.)

TAUREAU DE PÆONIE. *Voy.* BONASUS et BISON. (S.)

TAUREAU (PETIT) de Belon. C'est le zébu. *V.* au mot BŒUF. (S.)

TAUREAU (PETIT) A BOSSE. *V.* le même article. (S.)

TAUREAU SAUVAGE D'AMÉRIQUE. *V.* l'histoire du BISON, à l'article BŒUF. (S.)

TAUREAU SAUVAGE DU CANADA. Le Père Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle France*, a fait la description du bison, sous le nom de *bœuf sauvage du Canada*. *V.* l'article BŒUF, espèce du *bison*. (S.)

TAUREAU SAUVAGE DE PÆONIE. C'est, dans Aristote et Pausanias, le BONASUS. *V.* ce mot. (S.)

TAUREAU DE TINIAN (*Bos tinianensis*). Race de bœufs blancs à oreilles noires, qui se trouvent à l'île de Tinian. (S.)

TAUREAU VOLANT. *V.* SCARABÉE. (L.)

TAURELEPHANTES. Ludolf donne ce nom à l'ANTILOPE BUBALE. (DESM.)

TAUROCOLLE. Espèce de colle forte faite avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds de *bœuf*. Elle sert aux menuisiers, chapeliers, cordonniers, etc. (S.)

TAUROCEROS. Dans certaines éditions de Dioscoride, on voit ce nom appliqué au *tribolos enhydros* du même auteur, qui est notre châtaigne d'eau, *Trapa natans*. (LN.)

TAURUS. Nom latin du TAUREAU. (S.)

TAURUS (AVIS). Au territoire d'Arles, un oiseau qu'on nomme *taureau*, imite le mugissement des *bœufs*, quoiqu'il soit petit (Pline, lib. 10, cap. 57). Belon a appliqué, avec toute raison, ce passage au *butor*, dont « le mugissement est si gros, dit-il, qu'il n'y a bœuf qui pût crier si haut. » (*Nat. des Oiseaux*). *V.* BUTOR, à l'article HÉRON. (S.)

TAUTE. Nom qu'on donne à la SÈCHE CALMAR. (B.)

TAUVAR. Erxleben donne ce nom comme étant l'un de ceux du NARWHAL, au Groënland. (DESM.)

TAUVIN. Poisson du genre HOLOCENTRE. (B.)

TAVA. Les Kamtchadales nomment *tava*, le RALE DE TERRE, et *Tava koatchs*, le mois de mai, époque de l'arrivée des *râles*. (S.)

TAVALLE, *Tavalla*. Genre de plantes de la dioécie monadelphie, et de la famille des conifères, établi par Ruiz et Pavon. Ses caractères sont : dans les fleurs mâles, un chaton cylindrique, supportant un grand nombre d'anthères quadrangulaires; dans les femelles, un cône ovale, charnu, à trois ou à cinq divisions, supportant des ovaires à trois dents et solitaires.

Ce genre renferme quatre arbres résinifères du Pérou, à feuilles alternes, lancéolées, dentées, odorantes, dont nous ne possédons aucun dans nos jardins. (B.)

TAVAN. *V.* TAON. (DESM.)

TAVARAI. On appelle ainsi, dans l'Inde, une COSSE, dont les graines moulues servent à la confection des cuves d'INDIGO préparées pour la teinture. (B.)

TAVAS. Nom arabe du PAON. (V.)

TAVELURE (*Fauconnerie*). Ce sont les taches ou mailles de différentes couleurs qui se trouvent sur le manteau d'un oiseau de vol. (S.)

TAVERA-VERAI. Plante annuelle de l'Inde, dont le genre ne m'est pas connu; peut-être ce mot est-il synonyme de TAVARAI. (B.)

TAVERNON. On appelle ainsi, à Saint-Domingue, un grand arbre qu'on emploie fréquemment à la charpente. On ne sait pas à quel genre il doit être rapporté. *V.* BOIS ARADA. (B.)

TAVON. Oiseau des Philippines qui pond ses œufs dans le sable des bords de la mer, et qui laisse au soleil le soin de les faire éclore. Il est tout noir, de la grosseur d'une poule, et a le cou et les pieds longs. (V.)

TAVOUA. *V.* PAPEGAI TAVOUA, à l'article des PERROQUETS. (V.)

TAVOUA-TAVOUA. Nom que les naturels de la Guiane ont imposé à une *poule sultane*. *V.* PORPHYRION TAVOUA. (V.)

TAVOULOU. Plante de Madagascar à racines bulbeuses et féculentes. On la mange. *V.* TACCA. (B.)

TAVOUTALA. Espèce d'ORCHIDÉE de Madagascar. (B.)

TAWA. Nom donné par les Hottentots, au *soui-manga* à longue queue, d'après la couleur verte de son plumage. *V.* SOUI-MANGA MALACHITE, tome 31, page 505. (DESM.)

TAXANTHÈME, *Taxanthema*. Plante de la Nouvelle-Hollande, à racines fusiformes, à feuilles spathulées, toutes radicales, à hampe anguleuse, qui seule, selon. R Brown, constitue un genre dans la pentandrie pentagynie et dans la famille des plombaginées, fort voisin des STATICÉS.

Les caractères de ce genre sont : calice infundibuliforme, à limbe à cinq plis et à cinq dents ; corolle de cinq pétales réunis par leur base ; capsule membraneuse, évalve. (B.)

TAXICORNE, *Taxicornia*. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, dont les caractères sont : cinq articles aux quatre tarses antérieurs, et quatre aux deux derniers ; tête ovoïde, s'enfonçant postérieurement dans le corselet, sans étranglement brusque, en forme de cou ou de nœud ; point d'onglet corné au côté interne des mâchoires ; antennes grossissant insensiblement ou terminées en massue, et perfoliées, du moins à leur extrémité.

La plupart sont pourvus d'ailes. Plusieurs d'eux vivent dans les champignons, et les autres sous les écorces d'arbres ou à terre. (L.)

TAXIDERMIE (des mots τάξις, ordre, arrangement, et δέρμα, peau).

Les premiers essais de ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire naturelle se portent généralement sur les objets qui frappent le plus leurs yeux. Ainsi, les animaux, et particulièrement les oiseaux, attirent l'attention de tous les voyageurs.

C'est pour leur faciliter les moyens de se procurer et de conserver ces précieuses dépouilles, que nous avons écrit cet article. Il contiendra la description soignée de divers procédés employés pour recueillir et préserver tous les objets compris dans le règne animal. Nous trouvons d'autant plus de

plaisir à guider les jeunes naturalistes dans leurs intéressans travaux, que déjà les efforts que nous avons faits pour eux, il y a quinze ans, sont récompensés. Depuis la publication de la première édition de ce Dictionnaire, en 1803, le nombre des personnes qui s'occupent de *taxidermie* s'est singulièrement accru, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, et nous avons eu la satisfaction d'observer que presque tous les animaux envoyés au Muséum de Paris, sont préparés d'après les procédés que nous avons indiqués.

Les sciences naturelles n'ont pu nécessairement faire de progrès rapides qu'à mesure que les musées se sont multipliés et perfectionnés dans l'art de préparer, monter et conserver les animaux. C'est seulement vers la fin du dernier siècle que les collections d'animaux morts ont paru rappelées à la vie par les talens de Lerot, Desmoulins, Levaillant, etc. La révolution a fait disparoître un assez grand nombre de collections d'histoire naturelle ; mais ce bouleversement de l'ordre général des choses, toujours si funeste aux sciences et aux arts, n'en a pas moins opéré un changement favorable à la classification et à l'arrangement des productions de la nature. Cette amélioration est due, non-seulement aux lumières des nouvelles institutions, mais encore au dévouement et au zèle des naturalistes voyageurs.

Dans ce nombre, qu'il me soit permis de citer le malheureux Maugé. Sa qualité d'aide-naturaliste au Muséum le fit travailler pendant six années avec une activité qui n'appartient qu'à ceux qui ont vraiment l'amour de la science ; mais ce n'étoit pas assez pour son zèle ; il sentit qu'il pouvoit faire plus. En 1796, le Gouvernement envoya le capitaine Baudin en Amérique. Maugé fit partie de cette expédition, et dans une seule année il recueillit pour le Muséum plus de quatre cents oiseaux, une quantité considérable d'insectes, de coquilles marines et terrestres, de madrépores, d'éponges, de gorgones, de crustacés, de plantes, de minéraux, etc. Rien ne fut oublié, et le sceau de la perfection étoit sur tout ce qu'il avoit touché. Sa manière même d'emballer, chose qui n'est pas indifférente pour les objets d'histoire naturelle, étoit remarquable par les ingénieuses précautions qu'il avoit prises.

Deux ans après, Maugé fit partie de l'expédition de découvertes, composée des corvettes le *Géographe* et le *Naturaliste*, commandée par le capitaine Baudin. Il s'occupa sans relâche des moyens d'enrichir le Muséum, qui avoit mis en lui une partie de ses espérances ; et, ni l'influence d'un ciel sauvage et brûlant, ni celle, plus terrible encore, de la discorde, qui régnoit à bord des bâtimens, ne parvinrent à ralentir son zèle. La mort seule put mettre fin à ses travaux : il

succomba le 20 février 1802, et fut enterré dans la petite île Maria, près la terre de Van-Diémen. L'état-major et les équipages des deux corvettes, voulant donner une preuve d'attachement à la mémoire de leur brave compagnon, firent élever un monument offert à la vénération de tous ceux qui visiteront ces contrées.

Le foible hommage que je viens de rendre aux mânes de mon ami paroîtra sans doute étranger à mon sujet; mais les lecteurs se convaincront bientôt du contraire, en voyant plus bas que je serai souvent obligé de le citer, étant l'inventeur de plusieurs procédés utiles à la *taxidermie*.

Cet art n'a réellement commencé à faire quelques progrès que depuis environ soixante ans; à peu près à cette époque, le célèbre Réaumur publia un mémoire sur les moyens de garantir de la corruption les peaux des oiseaux qu'on veut envoyer dans les pays éloignés, et il forma chez lui un très-beau cabinet d'histoire naturelle, qui devint après sa mort la base de la collection d'oiseaux du Muséum de Paris. On s'aperçut bientôt, par l'expérience, que les moyens qu'il avoit proposés étoient insuffisans pour la conservation, et valoient encore moins pour les préparations. Réaumur recevoit de toutes parts, d'après les instructions qu'il avoit données, des oiseaux dans l'esprit-de-vin; il se contentoit de les faire tirer de cette liqueur, et d'introduire deux bouts de fil de fer dans le corps, derrière les cuisses; on attachoit ensuite le fil de fer aux pattes et ce qui dépassoit par en bas servoit à les fixer sur une petite planche; on mettoit deux grains de verre noir à la place des yeux, et on appeloit cela un oiseau *empaillé*.

Les plus gros animaux, tels que le *squale-scie*, le *requin*, le *crocodile*, etc., étoient bourrés avec de la paille; et voilà d'où vient le mot *empailler*, auquel nous avons substitué celui de *monter*, qui n'exprime pas encore parfaitement l'idée que l'on veut rendre, mais qui est toujours plus exact que le premier.

Quelques personnes alors, frappées de la mauvaise tournure de ces animaux, essayèrent de dépouiller des oiseaux indigènes, et de les monter. Elles y réussirent tant bien que mal; et le plus souvent le corps étoit trop en avant, et les cuisses dépassoient le croupion. Il est bon de remarquer que ce défaut arrive toujours à celui qui monte un oiseau pour la première fois, lors même qu'il auroit reçu de bonnes leçons.

Schœffer vint après. Ce naturaliste se contenta de couper les oiseaux longitudinalement en deux, après les avoir dépouillés, et d'en remplir de plâtre une moitié, en assujettissant convenablement la peau sur le fond d'un tableau qui avoit

la profondeur nécessaire au volume de l'oiseau; il posoit un œil, et remplaçoit le bec et les pattes par la peinture; on fixoit avec soin un verre sur ce cadre, pour mettre l'objet à l'abri des insectes destructeurs. Cette méthode est encore suivie en Allemagne, mais bien perfectionnée.

Il parut à Lyon, en 1758, un ouvrage qui avoit pour titre: *Mémoire instructif sur la manière de rassembler et de préparer les diverses curiosités d'histoire naturelle*. L'auteur posa le premier quelques principes utiles à la *taxidermie*; il orna son volume de beaucoup de figures, parmi lesquelles il s'en trouve plus de la moitié qui sont, sous bien des rapports, étrangères à son sujet, représentant simplement des coquilles et autres productions marines, avec leur description. Il y inséra en entier le mémoire de M. Duhamel, intitulé: *Avis pour le transport par mer des arbres, des plantes vivaces, des semences et de diverses autres curiosités d'histoire naturelle*. L'auteur, tout en rendant justice à la bonne volonté des voyageurs, se plaint de ce que les naturalistes sédentaires et les curieux sont souvent dans le cas de recevoir à grands frais des choses mal choisies et mal conservées, qu'ils sont obligés de mettre au rebut. Il donne à ce sujet des détails très-intéressans; mais malheureusement il a trop négligé la manière d'emballer les objets fragiles, tels que les *madrépores*, les *étoiles de mer*, les *oursins*, les *papillons*, etc. Car, par calcul approximatif, on peut, seulement pour les objets que nous venons de désigner, évaluer à peu près à un quart la perte qui résulte de la mauvaise manière dont ils sont emballés. Nous traiterons des moyens de parer à ces inconvéniens dans la suite de cet article.

En 1786, l'abbé Manesse publia un volume in-12 sous le titre de *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux et les pelleteries*. Il présenta son ouvrage à l'Académie; cette société en fit un rapport avantageux. Il contient des avis fort utiles; mais les procédés qu'il indique pour monter et conserver les oiseaux ne nous paroissent point admissibles, quelque séduisans que l'auteur les ait rendus, en ayant soin de ne point y admettre l'usage des poisons. Certes, nous reconnoissons bien là les principes d'humanité qui l'ont toujours caractérisé; nous convenons avec lui que l'emploi de l'arsenic, surtout, expose celui qui s'en sert à des dangers continuels; néanmoins, nous nous en tiendrons au savon arsenical, et nous indiquerons les moyens de se garantir de ses funestes effets, en attendant que la chimie ait découvert un meilleur préservatif.

Nous convenons encore que les alcalis adoptés par l'abbé Manesse n'entraînent avec eux aucun danger pour celui

qui les emploie, et peuvent conserver les oiseaux préparés à la manière de notre auteur; mais il dit lui-même que dans les tems de dégel les oiseaux se couvrent d'humidité au point que l'eau coule sur les plumes et le long des pattes; cela ne peut être autrement, les alcalis ayant toujours une tendance à attirer l'humidité; aussi, lorsqu'ils entrent en dissolution à l'aide de ce fluide, la liqueur salée agglutine nécessairement toutes les barbules des plumes, leur ôte le velouté, attire et fixe la poussière; et dans les temps secs les oiseaux paroissent tout gris par la cristallisation de l'alun, et autres sels qui se fixent sur les plumes. Il n'en est pas de même pour préparer les peaux des grands quadrupèdes : on ne connoît pas encore de moyens préférables à ceux qu'il indique. Mais il faut convenir aussi que les personnes qui connoîtront les principes de la nouvelle *taxidermie*, n'auront jamais la patience d'employer quinze ou vingt jours pour monter un quadrupède d'une petite taille, ou un oiseau et même une chenille, lorsque nous enseignerons à ceux qui voudront se livrer à cette séduisante occupation, les moyens de monter et de conserver un oiseau d'une taille ordinaire en moins d'une heure, et une chenille en quatre minutes.

L'abbé Manesse a rendu de grands services à la science, par de bonnes observations sur les mœurs des animaux. Personne n'a connu aussi bien que lui la ponte, et par conséquent les œufs des oiseaux; aussi en possèdoit-il une superbe collection, étiquetée avec la plus grande précision. Il ne s'en rapportoit presque qu'à lui seul; il vouloit toujours voir le père ou la mère avant de déterminer l'espèce à qui les œufs appartenoient. Correspondances, courses pénibles, il ne négligeoit rien. A quarante-cinq ans, il grimpoit lui-même sur les arbres les plus élevés, à l'aide de deux crochets qu'il assujettissoit à une paire de bottes destinées à cet usage, et d'une sangle qui entouroit à la fois son corps et l'arbre.

En 1789, il possédoit un grand nombre de notes sur la ponte des oiseaux. A la sollicitation de M. Dorcy, il se décida à les publier, avec les figures de tous les œufs qu'il connoissoit. Il en avoit fait peindre une grande partie, et graver trois ou quatre planches avec beaucoup de soin; mais la révolution nous a privés de cet ouvrage. Depuis cette époque, l'auteur a employé le temps de sa longue émigration à de nouvelles et intéressantes recherches sur le même objet. Il a rassemblé un grand nombre de faits intéressans sur les mœurs et l'incubation des oiseaux. Il a présenté son manuscrit et ses dessins à l'Institut en 1817, et tous les naturalistes doivent en attendre avec impatience la publication.

Mauduyt a donné un mémoire sur la manière de préparer

les oiseaux morts, pour en former des collections (*Voyez* la cinquième livraison de l'*Encyclopédie méthodique*, histoire naturelle des oiseaux, t. 1, deuxième partie, p. 435).

En étudiant bien sa méthode, on pourra, avec un peu de persévérance, parvenir à bien monter les oiseaux, quoique Mauduyt n'en ait jamais préparé lui-même; mais il a composé son mémoire sur les notes que lui a fournies Lerot, qui les montoit très-bien, et qui méritoit à juste titre la confiance que lui avoit accordée Mauduyt pour toutes les préparations qu'exigeoit sa belle collection.

Cependant Mauduyt n'indiqua aucun moyen de conservation. Les fumigations sulfureuses lui parurent le *nec plus ultrà* pour faire périr les insectes destructeurs. Le soufre faisoit plus encore, il détruisoit les animaux morts; et, malgré ce dégât, Mauduyt fit adopter à Daubenton l'usage du soufre pour la collection du Muséum d'Histoire naturelle. A mon entrée dans cet établissement, j'eus bien de la peine à en obtenir la suppression; mais il n'étoit plus temps. Environ trois mille cinq cents oiseaux ornent la galerie du Musée, et il y en a dans ce nombre tout au plus dix de l'ancienne collection, encore leurs parties supérieures sont-elles brûlées; en outre, la vapeur du soufre a l'inconvénient de changer le rouge en jaune sale, d'affoiblir le jaune, de noircir le bleu, de salir l'intérieur des armoires, et même les verres qui les ferment. Malgré tant de motifs, pour cesser d'employer la vapeur du *soufre*, nous n'y renoncerons pas entièrement; nous indiquerons les moyens de s'en servir à propos et avec plus de sécurité, mais pour les mammifères seulement. L'histoire naturelle comprend tant d'objets différens, que nous sommes obligés, suivant les circonstances, d'avoir recours ou plutôt d'inventer divers moyens pour parvenir à notre but, et nous ne pourrons préserver par les mêmes procédés tous les genres d'animaux.

Les oiseaux, par la richesse de leur parure et l'élégance de leurs formes, ont eu la préférence sur tous les autres animaux; c'est le désir de conserver leur charmante dépouille qui a donné naissance à la *taxidermie*, si nous en jugeons par la prédilection que leur accordent naturellement tous ceux qui prennent du goût pour cet art. Celui qui est parvenu à bien monter un oiseau, peut, avec le temps, former une collection nombreuse; mais il sera bien loin de pouvoir l'étendre à toutes les classes d'animaux. Cette vérité devient frappante par la comparaison de tous les cabinets de l'Europe avec celui du Muséum de Paris. En Allemagne, il y a peu de Musées composés de mammifères et d'oiseaux. Les Hollandais sont très-amateurs d'oiseaux rares; ils ont quatre ou cinq collections du plus grand intérêt, par la rareté des espèces et la

belle préparation des individus. Un ancien sculpteur, demeurant à La Haye, s'est adonné à l'exercice de la *taxidermie*, et il a surpassé, en peu de temps, tous ceux qui s'occupent de monter les animaux, et surtout les grands mammifères.

Les Hollandais suppléent à tout autre moyen de conservation en fixant l'animal qu'ils ont monté dans une boîte proportionnée à son volume. L'intérieur de cette boîte est garni en papier blanc, bien collé; il y a sur le devant une rainure pour recevoir un verre, assujetti avec quatre pointes, et garni de mastic. On sent bien qu'un animal ainsi renfermé peut durer très-long-temps, à moins que l'on n'ait logé avec lui le germe vivant de sa destruction.

Les Anglais emploient les mêmes moyens pour conserver leurs animaux; mais ils les montent avec moins de perfection que nous. D'ailleurs, cette manière de les renfermer se refuse à un arrangement méthodique dans un Musée; l'ordre symétrique y éprouve tout autant de difficultés; par conséquent l'œil et la science y perdent également.

Il paroît que les Anglais et les Hollandais n'ont, dans leur langue, aucun ouvrage qui traite de la manière de monter les animaux d'après des règles certaines. En 1801 nous n'étions pas beaucoup plus avancés qu'eux; ce que nous possédions en ce genre paroissoit insuffisant aux amateurs; cependant plusieurs tirèrent un parti avantageux du mémoire de Mauduyt. Je citerai pour exemple M. Defrance, naturaliste, qui parvint à bien monter un perroquet, sans autre guide que l'écrit de Mauduyt; mais ce mémoire étant inséré dans l'*Encyclopédie méthodique*, on n'est pas toujours à portée de se le procurer.

Il ne restoit donc que l'ouvrage de l'abbé Manesse; et la longueur des procédés qu'il indique effrayoit tous ceux qui avoient le désir de s'occuper de la *taxidermie*.

Les professeurs d'histoire naturelle des écoles centrales des départemens sentirent alors plus vivement le besoin d'un ouvrage qui leur fournît le moyen de conserver et d'augmenter leurs collections zoologiques.

En 1802, leurs désirs furent à peu près accomplis. Il parut, presque en même temps, deux ouvrages sur la *taxidermie*; l'un par M. Nicolas, chimiste, l'autre par M. Hénon.

M. Nicolas fait, dans son livre, l'analyse de tous ceux qui ont parlé avant lui de la préparation des animaux. Cette revue comprend à peu près la moitié du volume. Ainsi que l'abbé Manesse, il renonce aux poisons, comme étant dangereux pour les préparateurs, et de plus insuffisans pour écarter les insectes destructeurs des collections zoologiques. Il prétend qu'avec sa pommade savonneuse et sa liqueur tannante, les animaux montés se conservent très-long-temps.

Les drogues qui composent ses préparatifs n'ont rien de malfaisant pour ceux qui s'en servent. Nous convenons qu'il n'en est pas de même du savon métallique ; et en supposant une égale vertu au préservatif de M. Nicolas, nous lui aurions sans doute donné la préférence ; mais nous en avons fait l'essai, et il ne nous a pas réussi. Nous sommes donc encore obligés de nous en tenir au savon arsenical. Je l'emploie depuis plus de quarante ans, et je ne m'en suis jamais trouvé incommodé. Je pourrois encore citer Levaillant, Maugé, Desmoulins et surtout Bécœur, car personne, en France, n'a monté autant d'oiseaux que ce dernier (1).

Il nous reste à parler d'un petit ouvrage publié par MM. Hénon et Mouton-Fontenille ; ils n'avoient d'abord pour but que de lire leur manuscrit à l'Athénée de Lyon dont ils étoient membres ; ils furent vivement sollicités de le livrer à l'impression, et le publièrent en 1802.

Ces auteurs ne s'occupent uniquement que de la classe des oiseaux ; ils décrivent une infinité de moyens pratiqués jusqu'à eux, les comparent aux leurs, qui sont préférables sans doute, mais trop lents encore pour satisfaire l'impatience dont tous les ornithologistes sont possédés.

---

(1) Il est neveu de Bécœur, de Metz, celui qui inventa le savon métallique. Bécœur, de Metz, étoit le meilleur pharmacien de cette ville. Il montoit les oiseaux frais dans la plus grande perfection (et avec un peu d'habitude, en suivant ses procédés, on est sûr de réussir). Il ouvroit son oiseau à la manière ordinaire, c'est-à-dire par le milieu du ventre ; il faisoit sortir entièrement le corps par cette ouverture, sans couper aucune des extrémités ; il ôtoit ensuite toutes les chairs à l'aide d'un scalpel, avec la précaution de ménager tous les ligamens ; il droguait la peau, et faisoit rentrer le squelette à sa place, en ayant soin d'écarter les plumes, de chaque côté. Il enfiloit la tête avec un fil de fer, auquel il avoit formé un petit anneau à peu près au tiers de sa longueur : le plus petit côté servoit à passer dans le croupion, en sorte que l'anneau du fil de fer se trouvoit sous le sternum ; ensuite il passoit un fer dans chaque patte, de manière à ce que les extrémités du fer se réunissent pour passer dans le petit anneau ; il recourboit ces extrémités en dedans et les fixoit, à l'aide d'un fil, au fer du milieu et à la colonne vertébrale ; il remplaçoit les chairs par de la filasse ou du coton haché, cousoit son oiseau, le plaçoit sur un pied ou support en bois, et lui donnoit l'attitude convenable dont il étoit toujours sûr ; un oiseau ainsi monté ne pouvant ployer que dans les articulations naturelles. Il préparoit les quadrupèdes de la même manière. Si cet homme, avantageusement connu (puisqu'il créa l'art de la taxidermie), n'eût pas inventé le savon arsenical, nous n'aurions pas le plaisir de voir, dans nos cabinets, beaucoup d'oiseaux montés par lui depuis plus de soixante ans, et qui sont encore d'une très-belle conservation.

L'essence de térébenthine est à peu près le seul préservatif qu'ils emploient. Ils s'en servent de deux manières. La première lorsque l'oiseau est monté, en imbibant, à l'aide d'un pinceau, les racines des plumes dans toutes les parties de l'oiseau ; la seconde méthode, qui ne vaut pas la première, consiste à vernir toute la surface de l'oiseau, ce qui doit nécessairement le conserver ; mais il faut convenir que l'essence de térébenthine absorbe et ternit les couleurs. Si leur premier moyen est exécuté avec tout le soin qu'il exige, c'est-à-dire si l'essence n'a mouillé que la naissance des plumes et le duvet, ces parties se conserveront, mais les extrémités seront attaquées et détruites par les insectes. D'ailleurs, ce procédé me paroît difficile à mettre en pratique pour les plus petits oiseaux, en ce que l'essence qui a la faculté de s'étendre avec beaucoup de rapidité, ne tarderoit pas à gagner toutes les parties de leurs plumes, et ne les conserveroit qu'au détriment de leurs couleurs, si riches dans la plupart des petits oiseaux qui nous viennent de l'Afrique et de l'Amérique méridionale.

Il est nécessaire de se servir d'essence de térébenthine pour les parties extérieures des grands quadrupèdes et des poissons, où le savon métallique ne peut s'introduire : car la prudence ne permet d'employer ce dernier sur la surface d'aucun animal, même sur les parties dénuées de poils.

Quelque concis que doive être un article de dictionnaire, il m'a paru indispensable d'entrer dans quelques détails sur les méthodes proposées et admises jusqu'à présent, afin de marquer les progrès de la *taxidermie.*

Nous allons passer de suite à la description de nos procédés. Nous commencerons par donner l'état des outils et autres objets dont il faut se pourvoir ; nous y ajouterons la recette des préservatifs que nous employons, et adoptant pour plus de méthode les divisions de M. Cuvier, nous traiterons avec détail des moyens de préparation et de conservation particuliers à certains animaux ; car il est bon de remarquer que le *rat*, le *cerf* et l'*éléphant*, demandent des procédés différens pour leur préparation.

Objets nécessaires pour monter les quadrupèdes, oiseaux, reptiles, poissons, etc.

1.° Une collection de fil-de-fer de toutes grosseurs : on le fera recuire s'il ne l'est pas.

2.° De la filasse ou étoupe ; à défaut, le coton le plus commun, ou des bouts de cordes défilés ; mais qu'on ne se serve jamais de plantes marines, sans les avoir fait bien dessaler dans l'eau douce ; sans cette précaution, le sel marin dont elles sont imprégnées, et qui conserve tant d'humidité, feroit pourrir

promptement les peaux bourrées avec ces sortes de plantes.

3.° Une boîte renfermant des *scalpels*, des *ciseaux* à lames pointues, et deux ou trois *brucelles* de différentes grandeurs, dont une doit avoir les extrémités dentelées. On trouve ces objets chez tous les couteliers.

4.° Deux pinces plates, grande et petite.

5.° Une pince ronde.

6.° Une pince coupante.

7.° Un marteau.

8.° Deux limes.

9.° Des pinceaux de différentes grosseurs pour droguer les oiseaux, lisser les plumes, etc.

10°. Une collection d'yeux d'émail. On en trouve chez Azard, rue Aumer, et Noël, à Sanoy, près Paris. Je crois que l'on ne fait bien les yeux qu'en France, si j'en juge par ceux qui viennent d'Allemagne et de Hollande. J'indiquerai à la suite de cet article les moyens de les faire.

Recette pour la composition du savon arsenical, inventé par Bécœur, pharmacien à Metz.

Camphre.	5 onces.
Arsenic en poudre.	2 livres.
Savon blanc.	2 livres.
Sel de tartre.	12 onces.
Chaux en poudre.	4 onces.

Coupez le savon par petites lames, aussi minces qu'il vous sera possible; mettez-le dans un vase sur un feu doux, avec très-peu d'eau, ayant soin de le remuer souvent avec une spatule de bois; lorsqu'il sera bien fondu, vous y mettrez le sel de tartre et la chaux en poudre. Vous l'ôterez du feu, vous y ajouterez l'arsenic; triturez doucement le tout ensemble. Enfin mettez-y le camphre, que vous aurez eu soin auparavant de réduire en poudre dans un mortier; à l'aide d'un peu d'esprit-de-vin, triturez bien le tout ensemble. Cette pâte doit alors avoir la consistance de la colle de farine. Mettez-la dans des pots de faïence ou de terre vernis, avec l'attention d'y placer une étiquette.

Lorsque vous voudrez vous en servir, mettez dans un pot à confiture la quantité que vous croyez pouvoir employer, délayez-la avec un peu d'eau froide, jusqu'à ce qu'elle n'ait que la consistance d'une bouillie un peu claire. On conserve ce pot avec un couvercle en carton, au milieu duquel on a pratiqué un trou pour passer le manche du pinceau qui doit servir à droguer les animaux.

Colle de gomme.

Prenez une demi-livre de gomme arabique commune, et

deux onces de sucre candi; faites fondre ce mélange dans un vase en le couvrant d'eau, ensuite passez-le à travers un linge ou un tamis de crin.

Prenez une partie de cette gomme devenue liquide, que vous verserez dans un pot à confiture plat, et peu élevé des bords, pour plus de commodité : ajoutez-y une cuillerée d'amidon ou de poudre à poudrer; mêlez bien le tout ensemble à l'aide d'un bout de fil-de-fer, ou d'une longue épingle qui restera toujours dans le vase pour cet effet. Cette gomme sert à une infinité d'usages, et ne se gâte jamais. Lorsqu'elle devient trop sèche, on y ajoute un peu d'eau; si l'on étoit pressé de s'en servir, on poseroit le vase sur de la cendre chaude pour la délayer plus promptement; ou mieux encore, on la feroit fondre au bain-marie.

Pâte de papier, gommée.

Emplissez une grande cafetière d'eau et de papier non collé, tel que celui qui sert à l'impression; faites-le bouillir pendant deux heures; renouvelez l'eau et faites encore bouillir autant de temps. Il faut ensuite presser le papier, et le piler dans un mortier, jusqu'à ce qu'il soit réduit en pâte très-fine. Alors faites-le sécher et servez-vous en au besoin de la manière suivante : Prenez une partie de gomme arabique fondue, ajoutez-y de la poudre et une forte poignée de papier pilé; triturez bien le tout ensemble, et mettez ce mélange dans un vase plat.

Nous indiquerons plus bas l'usage de ces diverses compositions.

Il seroit très-essentiel de pouvoir établir chez soi un petit laboratoire, où seroient rassemblés tous les objets nécessaires à la *taxidermie*. Dans tous les cas, il faut avoir une grande table, afin de pouvoir y déposer tout ce dont on a besoin. Il seroit aussi bien utile d'avoir, dans son laboratoire, une armoire vitrée, dans laquelle on déposeroit d'abord le préservatif, puis les animaux que l'on prépareroit, et qui ne seroient pas encore terminés. Il ne faut cependant pas envisager tout cet appareil comme étant d'une nécessité indispensable; car nous verrons ailleurs qu'il n'est rien moins que nécessaire, et que l'on est obligé, dans les pays chauds, de préparer les peaux d'animaux sans délai, dans les lieux mêmes où on les a tués, et avec très-peu d'outils. Nous citerons à cette occasion M. Maugé qui, dans le voyage autour du monde qu'il avoit entrepris pour l'histoire naturelle, n'emporta qu'une boîte de scalpels et ses instrumens de chasse, et n'en a pas moins préparé un grand nombre d'oiseaux et de quadrupèdes, que le Muséum a reçu, en 1803, par la corvette le *Na-*

turaliste. Il est vrai que ces animaux n'étoient que dépouillés et bourrés ; cette opération étant la plus simple, il faut moins d'outils que pour les monter et les préparer définitivement ; c'est, au surplus, celle à laquelle doivent se borner tous les voyageurs dans leurs courses lointaines, parce que les objets sont promptement arrangés dans cet état, et qu'ils sont très-aisés à emballer.

De la Chasse.

On doit préférer un fusil à deux coups : charger un des canons avec du petit plomb ou cendrée, pour les petits oiseaux, et l'autre avec du gros plomb. Il faut observer que le côté destiné à tuer les petits oiseaux doit être chargé avec bien moins de poudre et de plomb qu'à l'ordinaire, afin de ne pas les endommager au point de ne pouvoir en tirer aucun parti.

Avant de partir pour la chasse, il faut se munir de plusieurs feuilles de papier roulées et attachées sous la carnassière, d'une forte poignée de coton ou d'étoupe, et de la terre franche en poussière, ou de la cendre. Voici l'usage de ces objets :

Lorsque l'on a tué un oiseau, on met sur la plaie récente une pincée de poussière bien sèche. Cette opération se fait en relevant les plumes avec une longue épingle à l'endroit de la blessure. On introduit aussi un peu de coton ou de filasse dans le bec de l'oiseau pour empêcher le sang de sortir par cette ouverture, et le conserver aussi propre qu'il est possible. On place ensuite les ailes et les plumes qui ont été dérangées, dans leur position naturelle ; on pose proprement l'oiseau par terre pour donner au sang le temps de se coaguler : on prend ensuite une feuille de papier proportionnée au volume de l'oiseau ; on en forme un cornet dans lequel on l'introduit avec soin, la tête la première, et en le tenant par les pattes et la queue ; on ferme le cornet avec précaution, et on le place dans une boîte que l'on achève de remplir avec de la mousse ou des feuilles sèches (ceci est nécessaire pour empêcher l'oiseau d'être ballotté pendant la chasse), et l'on met la boîte dans la carnassière.

Les oiseaux pris au filet, à la sauterelle, au trébuchet et autres piéges, sont toujours préférables pour être montés ; mais ces moyens n'en procurent ordinairement que de petits : on peut aussi conserver ceux qui ont été pris avec de la glu, en ayant soin d'enlever cette glu avec de l'alcool, ou mieux encore de l'éther ; ce que l'on fait aisément en frottant légèrement les plumes qui en sont atteintes, avec de petits chiffons ou du coton trempés dans la liqueur ; il faut changer plusieurs fois de linges, jusqu'à ce que la glu soit totalement enlevée. Dans

l'été, il faut dépouiller les oiseaux au retour de la chasse, le jour même ou au plus tard le lendemain; autrement la putréfaction occasioneroit la chute des plumes; mais en hiver, on peut attendre même plusieurs jours. J'en ai monté à Paris qui avoient été envoyés du lac de Genève, et qui étoient encore très-frais.

Dans les pays méridionaux, en Afrique, en Amérique, etc., il faut préparer les animaux dans les lieux mêmes où on les a tués. Nous aurons bientôt occasion de parler de ces cas particuliers.

Préparation des mammifères.

1.° *De l'homme.*

La beauté de toutes les parties du corps de l'homme, sa peau nue et lisse, les muscles que l'on voit se dessiner sur ses membres, sa position érecte, la majesté répandue sur sa face et dans tout son être, annoncent évidemment le chef-d'œuvre de la nature. Aussi tous les efforts de l'homme pour rendre à la dépouille de son semblable ses formes naturelles et sa beauté primitive, ont-ils été infructueux jusqu'à ce jour; tous les essais qui ont été faits ne nous ont montré que des objets informes, hideux, et tellement éloignés de la nature, qu'ils n'ont jamais pu trouver place dans les collections.

Les travaux continuellement répétés de l'anatomiste, pour découvrir dans le corps humain les causes et les effets de cette foule de maux qui nous assiégent et nous détruisent sans cesse, n'ont rien produit pour la *taxidermie*, et l'on a tout au plus réussi à nous offrir quelques-unes des parties de l'homme, soit desséchées, soit conservées dans l'esprit-de-vin, assez intactes pour que l'on puisse les reconnoître. On voit dans plusieurs Musées des têtes humaines injectées et conservées dans l'huile de térébenthine. La collection anatomique du Muséum d'histoire naturelle de Paris, en possède une ainsi préparée depuis plus de cent ans, par le célèbre Ruitsch, médecin hollandais. Elle conserve encore toute la vivacité de ses couleurs. Le froid trouble la liqueur qui la contient au point de la faire totalement disparaître; mais lorsque le printemps revient, la liqueur s'éclaircit, et l'on distingue parfaitement l'objet.

Sans doute toutes ces préparations sont fort utiles pour la science, et sont même nécessaires aux démonstrations des professeurs. Les squelettes humains le sont tout autant; et puisque la partie osseuse de notre corps est la seule qu'il nous soit possible de conserver intacte et dans sa position naturelle, nous allons tâcher de décrire les divers procédés employés pour cet effet jusqu'à ce jour.

Les anatomistes distinguent, en raison des moyens dont ils se servent, deux sortes de squelettes : l'un qu'ils nomment naturel, l'autre artificiel; et ces deux méthodes suffisent pour obtenir le squelette de tous les animaux.

Des squelettes naturels.

Cette première manière est la plus facile et la plus usitée. On l'emploie particulièrement pour les petits animaux, c'est-à-dire jusqu'à la taille du renard; et voici en quoi elle consiste : on dépouille d'abord l'animal, on enlève toutes ses chairs; on sépare seulement la tête pour ôter plus facilement la cervelle par le trou occipital. Lorsque la chair est séparée des os, on met la totalité du squelette macérer dans un vase rempli d'eau, on y ajoute un peu de chaux vive, cette matière ayant la faculté de blanchir les os. Après deux ou trois jours de macération, on étend le squelette sur une table, et l'on gratte à l'aide d'un scalpel toutes les chairs qui sont restées. Si elles ont encore trop d'adhérence aux parties solides, on met le squelette macérer de nouveau, et ainsi jusqu'à ce que les os soient complétement nettoyés, en observant avec la plus grande attention de conserver tous les tendons ou nerfs qui lient les os les uns avec les autres. Ces nerfs prennent beaucoup de consistance lorsqu'ils sont secs, et suffisent pour tenir le squelette debout, lorsqu'il est d'un petit sujet. Si l'on a lieu de craindre le contraire, on passe un fil-de-fer dans la colonne vertébrale; le bout qui doit dépasser antérieurement, sert à enfiler la tête avec les vertèbres cervicales; on forme deux fourchettes, l'une pour soutenir la partie antérieure, l'autre pour la postérieure : on prend pour cet effet deux bouts de fil-de-fer de la hauteur de l'animal : on les tord ensemble en laissant une fourchette à chaque extrémité; on les fixe toutes deux sur une planche destinée à recevoir le squelette; l'une à la distance de l'estomac, celle-ci devant passer entre les côtes et enfourcher la colonne vertébrale entre les omoplates; l'autre doit passer entre les os du bassin. Malgré ces précautions, il arrive quelquefois que des parties se détachent; dans ce cas, on perce deux trous aux apophyses séparées, et on les réunit avec des attaches de fil de laiton.

Telle est la méthode employée pour les squelettes de reptiles, de poissons, d'oiseaux, de petits mammifères et d'enfans.

Des squelettes artificiels.

Les squelettes d'hommes, et ceux des animaux de moyenne taille, ne peuvent s'établir de même; s'il faut moins d'adresse pour former un squelette artificiel, il faut, en revanche, de grandes connoissances en anatomie comparée.

On commence, de même que pour le squelette naturel, par enlever le plus de chair qu'il est possible ; mais il faut séparer tous les os à leur jonction avant de les mettre macérer. On pense bien qu'à raison de leur plus grand volume, ils doivent séjourner plus long-temps dans l'eau. On les gratte à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement nettoyés. On les expose ensuite au soleil pour les blanchir, et l'on a soin de les retourner tous les jours. Voici maintenant le plus difficile de l'opération : il faut rassembler tous les os, les réunir et les placer dans leur position naturelle; puis, commençant par une des extrémités, on fait des trous aux apophyses à l'aide d'un vilebrequin ou sur le tour en l'air, quelquefois avec des forets à main. On assujettit tous les os avec du fil de fer ou de laiton que l'on fait passer dans les trous déjà pratiqués. On tord les deux bouts de fil de fer, en laissant un peu de jeu entre les articulations, ainsi de suite, jusqu'à ce que le squelette soit totalement monté. On fait faire un plateau en bois pour le recevoir, et on le fait tenir debout au moyen de deux montans en fer, semblables à ceux dont nous avons parlé pour les squelettes naturels.

Les liens de fil-de-fer que nous avons indiqués plus haut, sont insuffisans pour réunir les os des animaux de grande taille, tels que ceux du *cheval*, du *bœuf*, du *chameau*, de l'*éléphant*. On les remplace par des tiges en fer, à tête par un bout, à vis par l'autre; chaque vis doit avoir son écrou à oreille, et chaque paire de vis doit être accompagnée d'une plaque de fer, étroite, percée à chaque bout, pour y passer la vis. Supposons maintenant que nous ayons à réunir l'os de la cuisse à celui de la jambe d'un grand quadrupède : nous percerons un trou à environ deux pouces de son extrémité, nous en ferons autant à celui de la jambe, nous rapprocherons les deux pièces, et alors passant une de nos vis (plus longues d'un pouce que l'épaisseur de l'os) dans le trou d'une des plaques dont nous venons de parler, puis dans l'os, et ensuite dans l'autre plaque, nous serrerons à l'aide de l'écrou à oreille ; en faisant de même pour l'os de la jambe, les deux parties se trouveront réunies et soutenues par la plaque de droite et celle de gauche, retenues elles-mêmes par des broches en fer ; et le jeu ou espace entre les deux extrémités des os aura été prévu par la distance laissée en perçant les trous pour passer les broches.

Comme ces grosses masses sont le plus souvent établies plutôt pour servir à l'instruction que pour satisfaire la simple curiosité, on est dans l'usage de scier la tête longitudinalement en deux, excepté la mâchoire inférieure : la réunion des parties a lieu au moyen d'une charnière en fer qui en facilite l'ouverture à volonté, pour l'étude de l'intérieur de la tête.

Après avoir parlé de la manière de faire les petits squelettes, nous avons cru devoir dire un mot sur les procédés à employer pour former ceux des grands animaux. Nous sommes persuadés que ce genre d'occupation ne sauroit plaire qu'à très-peu de personnes, non-seulement à cause de la difficulté de l'exécution, mais encore à raison de l'emplacement qu'ils exige. Nous pensons cependant que les établissemens destinés à l'instruction publique ne doivent pas négliger de se les procurer lorsqu'ils en auront la possibilité, parce qu'ils sont d'un grand intérêt pour l'étude de l'anatomie comparée.

Des singes.

Les singes, dans toutes les méthodes, se trouvent placés immédiatement après l'homme. Nous allons démontrer la manière d'en monter un, et de le conserver. Les mêmes principes pouvant s'appliquer à un plus grand nombre d'animaux, nous n'indiquerons nominativement que ceux qui exigeront des procédés particuliers dans leur préparation.

Avant de commencer à dépouiller un animal, il faut lui remplir la bouche de filasse; s'il se trouve quelque blessure susceptible de laisser échapper du sang, il faut de même y introduire un peu de coton ou d'étoupe.

Cela fait, on étend l'animal sur le dos; on prend exactement le milieu de son ventre, et on en écarte les poils de droite et de gauche; on ouvre la peau en suivant la ligne qu'on s'est tracée depuis l'arcade du pubis jusque vers l'estomac; on peut même, pour se donner plus de facilité, prolonger l'ouverture jusqu'à la fourchette du cou; mais lorsque l'on aura acquis plus d'habitude, on agrandira moins l'ouverture. Il faut avoir soin de ne point endommager les muscles du ventre, parce que les intestins en sortiroient; il faut aussi, en incisant la peau, avoir l'attention de ménager les parties naturelles, afin de pouvoir les rendre apparentes dans la préparation. Ces précautions prises, on détache la peau de droite et de gauche du ventre; on y place des traînées d'étoupe ou de linge; on gagne le plus possible vers la partie postérieure; on dégage l'anus qu'on sépare du rectum; on coupe la queue intérieurement; ensuite on sépare une cuisse à sa jonction avec l'os du bassin, et de même pour l'autre. Jusqu'à ce moment l'animal a dû rester sur le dos; mais maintenant il faut le coucher sur le côté, la partie postérieure à gauche, et les pattes tournées vers l'opérateur. Dans cette position, les cuisses séparées se reportent un peu vers la droite, pour donner plus d'aisance à dépouiller le dos; cette dernière partie est toujours la moins difficile. Il suffit, pour les quadrupèdes d'une moyenne grandeur, de prendre la peau d'une main et le corps de l'autre; en tirant en sens contraire, on découvre le corps jusqu'aux omo-

plates, ou, pour mieux dire, jusqu'aux épaules; lorsque l'on est arrivé à cet endroit, on coupe le bras à sa jointure avec l'épaule; ensuite on le dégage du corps, on le refoule dans la peau, on retourne l'animal, et on en fait autant de l'autre côté; on continue de dépouiller le cou, on fait passer la tête en dedans de la peau, toujours à l'aide d'un scalpel; on dépouille la tête presque jusqu'au bout du nez, en ayant soin de couper les oreilles le plus près du crâne que l'on pourra. Il faut aussi bien prendre garde à ne point endommager les paupières, et à ne pas trop couper les lèvres. Lorsque tout cela est fait, on sépare la tête du tronc, on en enlève les muscles, en sorte que tous les os qui la composent soient à nu. On élargit le trou occipital par le moyen d'un instrument tranchant; on en retire la cervelle et le cervelet. Le manche d'une fourchette de fer est très-propre à cette opération. Lorsque la tête est bien nettoyée, on la fait rentrer à sa place dans la peau; on prend une des jambes de devant, on la dépouille le plus avant possible en la tirant toujours à soi, et en repoussant la peau du côté opposé; cela fait, on enlève la totalité des chairs, en ménageant bien les muscles qui unissent les os; on fait rentrer de suite la jambe dans sa peau, et on en fait autant à l'autre.

On prend ensuite une des cuisses, on la dépouille de la même manière que la jambe de devant, c'est-à-dire jusqu'au talon; on sépare les tendons des muscles, et on les laisse adhérens à l'articulation du genou; on ôte ensuite toutes les chairs en conservant les os, on refoule la jambe dans la peau, et on opère l'autre de la même manière.

Dans cet état, il ne reste plus à nous occuper que de la queue: c'est le plus difficile à écorcher. Pour y parvenir, il faut dégager avec le scalpel les deux ou trois premières phalanges; on les noue fortement avec une corde que l'on attache à un crampon de fer ou à une gâche de porte; on passe un bâton fendu entre la corde qui tient la queue et la peau; avec les deux mains on tire le bâton vers l'extrémité, et la queue sort de son fourreau.

On étend bien la peau sur la table en écartant les pattes; ont ôte tous les muscles qui tiennent encore intérieurement à la peau, et cette dépouille ainsi préparée est prête à être montée.

Nous supposerons maintenant que le quadrupède sur lequel nous opérons soit de la taille d'un renard; nous prendrons du fil de fer d'une grosseur telle que les quatre bouts qui serviront aux jambes puissent supporter l'animal: on observera qu'il le faut *recuit*.

On en prend un bout d'environ deux pieds, mais plus mince que celui destiné aux pattes, pour nous servir à former ce que

nous appelons *porte-queue*. Il faut ployer ce morceau de fil-de-fer au tiers à peu près de sa longueur, en former un ovale un peu plus petit que la main, tordre les deux bouts ensemble en en laissant un plus petit que l'autre; alors on présente le fer contre la queue dépouillée; on le coupe à la même longueur, à commencer depuis la naissance de l'ovale jusqu'à l'extrémité du fer : cette mesure exactement prise, on garnit le fer de filasse en le prenant par la pointe, et le tournant dans ses doigts, toujours en grossissant vers l'ovale; on prend un peu de colle de farine, et on en garnit la filasse du porte-queue, qui a la forme, la longueur et le diamètre de la queue dépouillée; on le laisse sécher. Lorsqu'il est temps de le placer, on introduit,avec un pinceau,du préservatif dans le fourreau, on en garnit bien aussi le porte-queue, et on le fait entrer dans le fourreau; l'ovale du fil de fer qui se trouve placé dans le corps sert à fixer la queue au fer qui remplace la colonne vertébrale.

On établit cinq bouts de fil-de-fer du diamètre d'un tuyau de paille : l'un d'eux doit être d'un pied plus long que le corps de l'animal; les autres, destinés aux pattes, doivent être aussi plus longs qu'elles. On forme une pointe à un bout de chacun des cinq morceaux : cette pointe sera triangulaire, afin de pénétrer plus facilement dans les os. Prenant le plus long des cinq morceaux, vous formerez à son extrémité non apointée un anneau à passer le petit doigt, en reployant avec une *pince ronde* le fer sur lui-même d'un tour et demi. Vous formerez un semblable anneau sur ce même fil de fer à la distance des épaules de l'animal. Pour plus de sûreté, vous prendrez mesure sur l'écorché. Ce dernier anneau doit être formé par un tour entier. Le reste de la broche de fer doit être rendu droit et acéré en triangle à son extrémité. Les fers ainsi préparés, on se munit d'une certaine quantité d'étoupe hachée et de quelques petits bâtons ou morceaux de fil de fer non recuit pour bourrer l'animal.

La peau du singe étant bien étendue sur une table, vous prendrez le bout du museau de la main gauche, en le refoulant dans la peau; vous recevrez la tête osseuse avec la main droite que vous aurez introduite dans le cou; vous la rendrez entièrement apparente, afin de l'enduire de préservatif; vous introduirez, avec une pince ou brucelle, de la filasse hachée, dans toutes les parties de la tête où il existoit des chairs ou des muscles; après quoi vous passerez le grand bout du fil de fer dans le milieu du crâne; vous droguerez la peau de la tête avec un pinceau, et vous la ferez rentrer à sa place. Vous droguerez ensuite, toujours intérieurement, la peau du cou, et vous la bourrerez avec de la filasse hachée, sans toute-

fois le faire trop fortement; car vous grossiriez trop le cou dont la peau fraîche se dilateroit aisément, et vous auriez ensuite de la peine à donner la forme et l'attitude convenables à cette partie de l'animal.

Il faut que le premier anneau du fer qui passe dans la tête soit dans la direction des épaules; le second doit correspondre à l'os du bassin, un peu vers la partie postérieure. On passe ensuite un des fers des pattes à travers la jambe de devant, derrière l'os. La pointe qui dépasse en dehors doit sortir au-dessous de la *châtaigne* la plus haute. Cela fait, on retire la jambe en dedans; on attache avec de la ficelle le fil-de-fer à l'os du bras et de l'avant-bras : on drogue ces parties ; ensuite on tourne autour de la filasse non hachée, en observant de ne pas en mettre plus qu'il n'y avoit de chair.

Pour fixer les jambes de devant, vous passerez un des bouts du fer dans le petit anneau du milieu; vous faites de même de l'autre côté; alors vous tordez les deux extrémités fortement ensemble, à l'aide d'une pince plate; vous observerez que pour le volume de l'animal qui nous occupe, les bouts que vous tordez doivent avoir de cinq à six pouces. Etant tordus, vous les recourberez du côté du ventre contre le fer du milieu; et les assujettirez en les liant ensemble avec une petite ficelle, vous retirerez alors les deux jambes en les courbant selon l'attitude que vous voulez leur donner. Droguez la peau à l'endroit de l'estomac et des omoplates, que vous bourrez en ayant soin de mettre une bonne couche de filasse sous le fer du milieu. Il faut aussi commencer à coudre la partie antérieure de l'ouverture, en formant l'apparence des omoplates, et plus particulièrement de cette grosseur qui paroît au dehors à la jointure de l'épaule et l'os du bras.

Les fers pour les jambes de derrière doivent être plus longs que ceux de devant. On en passe un dans la patte; on l'attache, sans le serrer, à l'os de la cuisse et à celui de la jambe. Il est bon de rappeler ici à l'opérateur que nous avons observé, en enlevant la chair de la cuisse, que le tendon d'Achille devoit rester attaché au genou seulement, et que l'on a dû y joindre un long bout de ficelle dont nous allons voir l'usage dans un instant.

Il faut garnir la jambe et la cuisse de filasse comme ci-dessus, et les entourer d'une longue aiguillée de fil, pour empêcher cette garniture de remonter lorsque l'on fera rentrer cette partie dans la peau. On opérera de même pour l'autre cuisse, en observant toujours bien de ne pas comprendre le tendon d'Achille avec la filasse que l'on mettra autour de la jambe. Pour placer ce tendon, on fait un petit trou à la peau derrière la cuisse, environ quatre ou cinq pouces plus haut que le ge-

nou. On passe par ce trou le bout de la ficelle qui tient au tendon, et on la tire en dehors; on fait un gros nœud à la ficelle pour l'empêcher de rentrer; ensuite, on fixe les jambes de derrière en passant leurs bouts de fer au second anneau qui se trouve au fer du centre; on ploie les deux bouts en les tordant de droite et de gauche autour de celui qui forme l'anneau, et, pour plus de solidité, on passe plusieurs fois une ficelle autour de ces trois fers, et on la noue fortement; puis on place le porte-queue de la manière que nous avons indiquée plus haut.

La charpente de fer étant ainsi terminée, on drogue les cuisses et on finit de les remplir de filasse hachée; on drogue à plusieurs reprises toutes les parties intérieures de la peau, et l'on remplace le corps de l'animal par de la filasse hachée, en garnissant convenablement le dessous des fers, et ménageant bien la peau du ventre qui prête facilement. On termine en faisant une couture qui réunit la peau à l'endroit de l'incision, et on a soin d'écarter les poils pour ne les pas comprendre dans la couture, laquelle doit être faite de dedans en dehors, et on la recouvre avec le poil.

Avant de mettre l'animal sur pied, il est nécessaire de lui ployer les jambes aux articulations; on le retourne et on le pétrit de toutes parts pour faire paroître les muscles de l'épaule.

On apprête une planche à laquelle on perce quatre trous à des distances convenables à l'attitude que l'on veut donner, et l'on fait entrer dans ces trous les fers des quatre extrémités en les tirant avec des tenailles, jusqu'à ce que les pieds soient bien appuyés sur la planche. On fixe les fers en dessous avec des clous d'épingle à moitié enfoncés, que l'on recourbe ensuite sur les fers pour les empêcher de vaciller.

L'animal étant debout, on tend les ficelles du tendon d'Achille. Cette simple opération embellit la jambe sur le champ. On donne l'attitude à la tête; on fait reparoître tous les muscles en bourrant de nouveau avec du coton, par les yeux, la bouche, les oreilles, le nez, et même l'anus. Si vous remarquez des endroits trop creux, vous enfoncez à côté une broche de fer, et vous ramenez la filasse hachée de l'intérieur pour faire disparoître cet enfoncement.

Il faut placer les yeux d'émail tandis que les paupières sont encore fraîches. Cette opération exige beaucoup de soin: c'est de la tête en grande partie que dépend la beauté d'un animal *monté*. Il faut encore arranger les lèvres, les assujettir avec des épingles; on est souvent obligé de les soutenir avec du coton, surtout lorsqu'on veut que la bouche soit ouverte: on enlève le coton lorsque ces parties sont sèches. On n'oubliera

pas d'enfoncer une broche de fer dans les narines, d'y faire entrer beaucoup de préservatif et du coton bien pressé ; sans cette précaution le nez feroit un fort mauvais effet en séchant.

L'on placera convenablement les oreilles ; si on les veut droites, on passe un fil à leur base, et on serre jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment rapprochées. Si l'animal avoit de grandes oreilles comme le *chevreuil*, le *lièvre*, etc., il seroit bon de mettre en dedans un morceau de carton ayant la forme de l'oreille ; on l'assujettit avec de petites épingles que l'on pique au bord ; une lame de liége, si l'on en a, est préférable au carton.

L'animal ainsi terminé doit se conserver, si l'on a bien appliqué le préservatif. Mais si cette drogue n'a pu pénétrer aux oreilles, au nez, aux lèvres, et surtout aux pattes, il faut y suppléer en imbibant ces parties d'essence de térébenthine avec un pinceau ; afin que cette liqueur n'atteigne point le poil, on l'essuie de suite avec du coton, et l'on répète cette opération sept à huit fois, à quelques jours de distance.

Lorsque vous serez bien assuré que l'animal est sec, vous couperez avec une pince le fil-de-fer qui dépasse la tête, vous ferez faire une planche ou plateau proportionnné à son volume ; vous y ferez quatre trous ayant la même position que ceux que vous aviez pratiqués au plateau provisoire ; vous y introduirez les fers des pattes, vous les riverez en dessous, après avoir, à l'aide d'une gouge, formé quatre petits sillons qui aboutiront aux trous en dessus de la planche, afin que les fils-de-fer pouvant s'y loger et être fixés avec des pointes recourbées, ne nuisent point à l'aplomb du plateau.

Ceux qui ont déjà un peu d'habitude dans la préparation des animaux, trouveront peut-être que nous sommes entrés dans des détails trop minutieux ; mais nous les avons crus nécessaires pour nous faire bien entendre de ceux qui n'ont aucune idée de la *taxidermie*, et pour la même raison nous avons employé les termes les plus connus.

Un commençant ne doit pas s'effrayer de la longue description de nos procédés. Lorsqu'il aura acquis un peu d'habitude, il ne lui faudra pas plus de quatre ou cinq heures pour préparer et monter un quadrupède de la grosseur d'un *renard* ; il reconnaîtra aisément la différence de nos moyens avec ceux prescrits par l'abbé Manesse et M. Nicolas ; la lenteur de leurs procédés fait perdre un temps considérable et précieux.

M. Nicolas dépouille les quadrupèdes par le dos : il unit les fers des extrémités à celui du corps avant de les placer, ce qui rend très-difficile d'introduire cette charpente dans les membres ; il n'est guère possible non plus de bien former une jambe en la bourrant à sa manière, et surtout en ne con-

servant pas le tendon d'Achille. La liqueur camphrée dont il recommande d'imbiber le poil, doit nécessairement l'endommager : aucun des animaux montés pour le Muséum n'a subi cette opération, et cependant tous se conservent bien.

Ce n'est donc qu'après avoir comparé et éprouvé les diverses méthodes connues jusqu'à ce jour, que nous croyons avoir indiqué la meilleure manière de dépouiller, de monter et de conserver un quadrupède. On peut employer les mêmes moyens pour la plupart, depuis la *souris* jusqu'à la *panthère*, le *tigre*, etc. Les animaux plus grands que ces derniers ont besoin d'une charpente particulière, que nous indiquerons. Il est aussi quelques espèces qui exigent d'autres soins, et nous allons nous en occuper.

Des chauve-souris.

Il suffit de préparer la *chauve-souris* à l'ordinaire, sans aucun fer ; alors vous la couchez sur une planche de bois tendre, vous lui étendez les ailes et les fixez bien également avec des épingles aux endroits des articulations ; lorsqu'elle est sèche, vous en formez un tableau que vous recouvrez d'un verre bien luté.

Les chauve-souris sont communes au bois de Boulogne, près Paris. Pendant le jour, on les prend dans le creux des vieux chênes, dans les crevasses des murailles, dans les édifices en ruines ; à la brune, on peut les tuer à coups de fusil.

La France en produit six ou sept espèces : je recommande aux voyageurs d'en rapporter de tous les pays qu'ils parcourent, quand même elles leur sembleroient peu différer entre elles. Le Muséum de Paris en possède un assez grand nombre ; mais ce genre est encore loin d'être aussi avancé que beaucoup d'autres.

Des galéopithèques.

Ces animaux étant de la grandeur d'une *fouine*, et n'ayant point d'ailes comme les chauve-souris, mais une espèce de manteau qu'ils tiennent écarté par l'extrémité des quatre jambes, les épingles sont insuffisantes pour les fixer, et il faut leur passer des fers, comme aux autres quadrupèdes.

Ils sont très-rares, et n'ont été trouvés jusqu'à présent qu'aux îles Moluques.

Des hérissons.

Les *hérissons* se montent à la manière ordinaire ; mais comme ces singuliers animaux se forment en boule, ou rentrent toutes leurs extrémités, il est nécessaire de pouvoir leur donner cette attitude. Lorsqu'il est dépouillé, il faut y mettre

du préservatif, le bourrer un peu moins qu'à l'ordinaire, et le coudre sans y mettre de fers ; il suffira de rentrer la tête et les quatre pieds, pour ainsi dire, dans le milieu du ventre. Afin de lui faire conserver cette forme, on le posera sur le dos au milieu d'un linge assez grand, dont on nouera fortement les quatre bouts ensemble; ensuite on l'accrochera en l'air pour le laisser sécher.

On trouve deux animaux voisins des hérissons, à Madagascar (les tenrecs).

Des ours.

Le volume de l'animal dont nous parlons, exige que les fers soient autrement placés.

Vous prendrez une planche d'un pouce d'épaisseur sur deux de largeur, et dont la longueur sera celle de l'individu à partir des épaules jusqu'à l'attache des cuisses à l'os pubis.

Vous percerez un trou sur le champ de la planche, à trois pouces de distance d'un de ses bouts. A partir de ce trou jusqu'au bout de la planche, vous formerez une rigole, en tournant par le petit bout de la planche jusqu'à l'autre côté du trou. Cette rigole doit être faite avec une gouge à peu près de la grosseur du fil-de-fer que vous emploierez et qu'elle doit recevoir. Vous passez ensuite le fil-de-fer par le trou dans la planche; vous laissez un de ses bouts assez grand, pour pouvoir être tordu avec l'autre; vous pliez le fer dans la rigole, vous tordez les deux bouts fortement, et vous enfoncez obliquement quelques clous d'épingles dans la rigole, de manière que leur tête puisse être recourbée sur le fer, et l'empêcher de vaciller. Le bout le plus long du fil-de-fer doit avoir dix-huit pouces au moins, et être pointu afin de pouvoir percer le crâne de l'*ours*.

Afin de fixer les jambes de devant à la barre ou planche, on y perce deux trous, l'un à deux, l'autre à trois pouces de son extrémité, un peu plus haut que le premier, et sur la largeur de la planche, pour qu'ils ne se trouvent pas dans la même direction. On en fait deux semblables à l'autre bout, pour recevoir les fers des jambes de derrière.

Les *ours* marchant sur la plante des pieds, il faut faire sortir le fer des jambes par le talon.

Lorsque la jambe est bourrée, on courbe le fer à angle droit à cinq pouces du bout intérieur, que l'on fait entrer dans un des trous de la planche; on recourbe de nouveau ce qui passe de l'autre côté; on perce tout près deux petits trous de vrille servant à recevoir du fil-de-fer beaucoup plus petit, qui, étant tordu sur lui-même, reçoit les deux bouts du gros fer et les fixe contre la planche. On en fait de même aux autres jambes, et on termine de la même manière que pour les animaux

d'un moindre volume. Cette méthode m'a paru la moins pénible, et c'est celle que l'on pratique au Muséum pour les animaux de deuxième grandeur, tels que le *lion*, le *tigre royal*, le *tapir*, le *cerf*, etc.

Des lièvres.

Lorsqu'on veut monter un liévre assis ou debout, attitude qu'il prend quelquefois, il faut faire un ovale en fil-de-fer, l'attacher à la charpente intérieure après en avoir fait passer un bout par l'anus ; ce bout extérieur traversera le plateau sur lequel sera fixé le *lièvre* ; les fers des pattes de derrière doivent percer au talon, et être fixés sur la planche très-près de la partie postérieure.

Les oreilles doivent être soutenues par des lames de liége, pour conserver leur forme et leur direction.

Des castors.

Les castors doivent avoir le dos très-rond et très-raccourci ; on incise la queue par dessous ; on en extrait toutes les chairs que l'on remplace par de la filasse hachée, et on y introduit un peu de préservatif.

On les trouve à l'Amérique du nord et dans le midi de la France.

Des fourmiliers.

Le *fourmilier tamanoir* a la queue en panache et relevée sur le dos: on la fend longitudinalement pour la dépouiller ; il faut que le porte-queue soit beaucoup plus fort que pour les autres animaux; il est aussi nécessaire de faire sortir la langue, qui est très-longue dans cette espèce.

Les fourmiliers se trouvent à l'Amérique méridionale.

Des tatous.

Ces animaux n'ont pas besoin de beaucoup de préservatif, parce qu'ils sont dénués de poils.

De l'éléphant.

Nous voici arrivés aux animaux les plus gros, les plus dispendieux et en même temps les plus difficiles à monter.

Tous les procédés nécessaires pour parvenir à monter un *éléphant*, seroient trop longs à décrire ; nous nous bornerons à donner l'extrait de ceux qui ont été mis en usage pour celui qui se voit maintenant au Muséum de Paris.

Le cadavre de l'*éléphant* étendu par terre nous a facilité les moyens de prendre toutes ses dimensions et de les écrire à mesure. Les épaisseurs ont été prises avec une espèce de règle que M. Lassaigne, menuisier mécanicien du Muséum, a fabriquée sur-le-champ ; cet instrument ressembloit en

grand au compas dont se servent les cordonniers. Les courbes du dos, du ventre, etc., ont été levées avec des barres de plomb de neuf lignes carrées. Cette matière n'ayant point d'élasticité, s'est prêtée à toutes les courbures qu'on lui a fait prendre, et les a conservées pour les rendre au besoin.

D'après toutes ces mesures, mon collègue Desmoulins a exécuté sur une des faces du mur, dans l'atelier où devoit être construit le modèle, le dessin de cet animal de grandeur naturelle. Cela fait, nous avons procédé au dépouillement de l'*éléphant*; nous n'avons pu le mettre sur le dos que par le moyen de moufles attachés au plafond. Dans cette position, nous avons pratiqué une incision en forme de double croix; la ligne du milieu partoit de la bouche à l'anus, les deux autres se dirigeoient du bout des deux pieds gauches aux deux pieds droits; la queue et la trompe ont été ouvertes en dessous longitudinalement. Nous avons cerné la plante des pieds à un pouce de leur bord, afin que les ongles restassent après la peau: pour y parvenir, nous avons été obligés d'employer le ciseau et le maillet. Cette opération étoit très-pénible.

Enfin, après quatre jours de travail de plusieurs personnes, nous avons séparé la peau d'avec le corps; elle pesoit alors cinq cent soixante-seize livres; nous l'avons étendue par terre, afin d'enlever le reste des muscles cutanés qui tenoient encore intérieurement; particulièrement à la tête.

La peau, dans cet état, a été déposée dans une grande cuve; on a semé dans tous ses plis une assez grande quantité d'alun pilé, et on a fait de suite bouillir de l'eau avec assez d'alun pour qu'après l'ébullition il en restât beaucoup encore en morceaux au fond de la chaudière; cette eau a été versée sur la peau, et on a continué d'en faire bouillir jusqu'à ce que la peau en fût recouverte à six pouces par-dessus.

Pour plus de précision dans les dimensions que devoit avoir le mannequin ou coffre qui devoit recevoir cette peau, nous avons fait mouler en plâtre une moitié de la tête écorchée, ainsi qu'une des jambes de devant et de derrière.

Toutes ces mesures étant prises, Lassaigne construisit un corps factice en bois de tilleul et de marronnier; et c'est ici que le lecteur trouveroit les détails trop longs, trop minutieux, s'il falloit lui décrire les procédés ingénieux que Lassaigne inventa le plus souvent, soit pour la coupe du bois, soit pour la conservation des formes qu'il avoit à donner à cette grande masse. Mais pour éviter toute prolixité, il nous suffira de dire qu'il composa cet *éléphant* de bois de manière à ce que toutes ses parties pussent être détachées. Il pouvoit ôter un panneau, n'importe à quel endroit du corps, et s'introduire

dans l'intérieur au moyen de cette ouverture, afin de diminuer l'épaisseur du bois, ou pour tout autre motif d'utilité pendant la construction ; la tête, la trompe, tout est creux, en sorte que ce corps, effrayant au premier abord par le poids qu'on lui suppose, pourroit facilement être transporté d'un lieu dans un autre, sans beaucoup d'efforts.

Après avoir ôté l'eau alunée de la cuve où étoit la peau, on la fit chauffer et on la versa toute bouillante sur la peau, que nous laissâmes une heure et demie dans cet état ; après quoi on la retira pour la placer toute chaude sur le mannequin; cette opération ne fut pas aisée ; mais ce qui nous contraria le plus, fut de trouver le corps factice un peu trop fort, la peau ne pouvant l'envelopper entièrement : il ne restoit qu'un parti à prendre; on ne pouvoit diminuer l'épaisseur du bois qu'aux dépens des proportions; d'ailleurs, les boulons à écrou qui unissoient la charpente auroient perdu de leur puissance, et on couroit les risques de voir écrouler l'édifice. Je fis donc descendre la peau, la fis placer sur des tréteaux, et on en diminua l'épaisseur à l'aide de grands couteaux, en enlevant de fortes et longues lanières sur toute son étendue intérieure; ce travail occupa cinq personnes pendant quatre jours. On pesa toutes ces lanières ; il y en avait cent quatre-vingt quatorze livres. Pendant cette opération, la peau avoit séché et perdu par conséquent de sa souplesse. Je la fis remettre dans une cuve et couvrir d'eau douce et froide; le lendemain on la plaça de nouveau sur le mannequin, et on la fixa avec des clous d'épingles et des clous enchapés; ceux qui devoient fixer le bord de la peau ont été enfoncés à demeure, les autres à moitié seulement, pour lui faire prendre toutes les sinuosités du modéle; on en a ôté une grande partie lorsque la peau a été suffisamment sèche.

Cet amincissement de la peau nous a satisfait sous deux rapports bien essentiels : le premier, en nous facilitant les moyens d'envelopper entièrement le mannequin dont les formes n'ont point été altérées, et le second, en nous assurant de sa prompte dessiccation. Ce dernier point n'étoit pas le moins inquiétant, car il étoit à craindre que l'humidité que recéloit cette peau ne se concentrât tellement (malgré la précaution que l'on avoit prise de donner une couche de peinture à l'huile sur le coffre en bois), qu'elle occasionât la moisissure dans les parties exposées à l'air. L'alun dont elle étoit saturée s'est cristallisé bientôt à l'extérieur, ce qui lui a donné d'abord une couleur grise fort désagréable; mais on l'a fait entièrement disparoître, en frottant la peau à sa surface avec de l'essence de térébenthine, et ensuite avec de l'huile d'olive.

C'est ainsi que l'on a rendu l'apparence de la vie à un des

plus grands animaux du globe, qui n'avoit jusqu'alors figuré dans les Musées que comme une masse hideuse, et dépourvue de toute ressemblance avec la nature.

La *girafe*, le *couaga*, le *condoma*, qui sont dans les galeries du Muséum de Paris, ont été montés à peu près de la même manière ; il en sera de même pour la plupart des grands animaux.

Du Cerf.

Nous revenons maintenant à un quadrupède de la deuxième grandeur. Celui-ci doit se monter comme l'*ours* ; il doit avoir une barre en bois pour recevoir les fers des quatre jambes ; mais les bois dont la tête du cerf est ornée ne permettent pas de la dépouiller à la manière ordinaire.

Lorsque vous serez arrivé au cou, vous le couperez le plus près possible de la tête ; vous pratiquerez une autre ouverture à la peau en commençant sous le menton, et vous la prolongerez le long du cou ; elle aura huit à dix pouces de long. Par cette ouverture, vous couperez le reste du cou, vous enleverez la langue, agrandirez le trou occipital, afin d'ôter la cervelle ; vous inciserez les lèvres le plus près possible des os maxillaires ; vous continuerez toujours en remontant vers le front, et détacherez entièrement la peau de la tête, excepté le museau qui sera adhérent. La tête étant bien nettoyée, vous la droguerez, vous remetterez de la filasse hachée à la place des muscles que vous aurez ôtés, et vous replacerez bien la tête. Il faut de suite coudre l'ouverture faite sous le cou, et à très petits-points, afin que le poil recouvre et cache la couture. Le reste se termine comme nous l'avons indiqué à l'article de l'*ours*.

Tous les animaux qui portent des cornes doivent être dépouillés de même que le *cerf*; mais l'*élan* qui vient immédiatement après, doit être monté sur un mannequin en bois, comme faisant partie, par son volume, des quadrupèdes de la première grosseur.

Des Phoques.

Ces animaux sont amphibies, ils ont la peau très-forte ; en conséquence, il faut la diminuer en ôtant le plus de graisse qu'il est possible, et la bien enduire de préservatif. La charpente intérieure se fera comme pour les quadrupèdes ordinaires. Les *phoques* sont toujours posés sur le ventre : ainsi, l'on coupera les fers au ras des extrémités : il sera nécessaire de mettre de l'essence sur les parties nues des nageoires.

Des Cétacés.

Le *marsouin* et le *dauphin* diffèrent peu l'un de l'autre,

et sont assez communs dans nos mers. Leur préparation exige peu de main-d'œuvre.

Il faut faire une incision sous le ventre, depuis le menton jusqu'à l'origine de la queue; dégager la peau de droite et de gauche avec un scalpel; couper la colonne vertébrale près de la tête, continuer de dégager le corps jusqu'à la queue, et séparer le tronc.

Ces animaux ont quelquefois deux ou trois pouces de graisse sous la peau, et il est très-difficile de l'enlever entièrement à une première fois. Il faut donc le faire à plusieurs reprises, et gratter le plus qu'il est possible avec un instrument tranchant. Pour étancher l'huile qui découle continuellement, on couvre ces parties de son ou de plâtre en poudre.

Le *marsouin* ayant la peau très-lisse, et sans aucune saillie apparente, il ne faut point de charpente en fer pour le monter, mais seulement un bâton de la longueur du corps, que l'on met dans l'intérieur et que l'on fait entrer un peu dans le crâne; ensuite on le drogue et on le bourre très-serré, afin que la peau soit bien tendue. On lui laisse la bouche ouverte, pour que l'on puisse voir les dents qui, dans ce genre, sont très-belles et rangées avec une symétrie admirable.

On le laisse sécher dans cet état pendant deux ou trois mois. A cette époque, la graisse, ou plutôt l'huile, aura percé la peau en plusieurs endroits, et tout le corps sera couvert de taches fort laides.

Pour rendre à la peau le luisant et la fraîcheur de la vie, et empêcher que les mêmes inconvéniens n'arrivent par la suite, prenez de la pierre-ponce réduite en poudre très-fine; délayez-la dans de l'huile d'olive, et frottez-en fortement le corps avec une brosse rude. Lorsque vous aurez passé sur tout le corps, recommencez de nouveau; mais cette fois, mettez de l'émeri dans l'huile. Lorsque vous apercevez que le luisant commence à se former, frottez à sec avec un morceau d'étoffe de laine que vous renouvellerez pour donner le dernier poli.

Quelques auteurs ont indiqué la gomme arabique; d'autres, le vernis blanc pour rendre l'éclat qui convient à ces sortes de *mammifères*; mais dans les temps pluvieux, l'humidité chasse le vernis et détrempe la gomme; et dans les temps secs, l'un et l'autre se détachent par petites parcelles, tandis que notre procédé par le frottement, bouche tous les pores de la peau et lui conserve sa fraîcheur pour toujours.

Des Baleines.

Le *cachelot* et les *baleines* terminent la série des *mammifères*. Leur préparation ne seroit pas moins intéressante que celles des autres animaux, pour les musées d'histoire naturelle: mais d'une part, la difficulté de se les procurer, de

l'autre, la dépense qu'exigeroient ces énormes animaux, jointe à l'embarras de les pouvoir placer convenablement, rendroient en quelque sorte inutiles les moyens que nous pourrions indiquer pour monter et conserver ces monstres marins. En conséquence, nous en restons là, pour nous occuper des quadrupèdes que l'on pourra se procurer dans les voyages de long cours.

Il est aisé de concevoir qu'un particulier ait en Europe la passion de la chasse : le climat tempéré de cette partie du monde, sa population étendue et considérable, les arts qu'on y cultive de toutes parts avec tant de succès, et la certitude qu'il a d'y rencontrer à chaque pas le secours qui lui est nécessaire, soit directement de la part de ses voisins, soit par les produits de leur industrie, lui rendent facile, et agréable même, une excursion de plusieurs jours. Mais auroit-il la même ardeur, le même zèle pour cet exercice, sous le ciel brûlant de la zone torride, éloigné de toute habitation humaine, entouré de dangers de toute espèce, s'il n'étoit soutenu par son amour pour l'histoire naturelle, et surtout pour la zoologie ?

Il ne faut pas nous le dissimuler, si les voyageurs de nos jours n'avoient eu d'autre but que le plaisir de la chasse, Maugé ne seroit pas mort de ses fatigues au milieu des vastes mers du Sud, Brocheton ne seroit pas resté dans les forêts de la Guiane, et un de mes neveux n'auroit pas perdu la vie à Cayenne. La perte totale de l'expédition du malheureux Lapeyrouse n'a pas empêché Baudin de partir pour faire le tour du monde, et de trouver de fidèles compagnons de voyage décidés à partager ses malheurs et sa gloire.

Les naturalistes sont, sans doute, bien redevables aux voyageurs que des intérêts particuliers appellent dans les pays éloignés, et qui, par goût, enrichissent leur patrie d'objets d'histoire naturelle. Mais combien d'objets précieux par la conservation et le choix nous parviendroient encore de toutes les parties du monde, si ceux qui s'en occupent avoient, pour les guider dans leurs recherches, les instructions nécessaires !

En admettant donc que l'on sache parfaitement monter les quadrupèdes dans un pays tempéré, et que la personne qui possède ce talent ait le projet d'entreprendre un voyage de long cours, ayant pour principal but l'accroissement des collections en histoire naturelle, ou l'augmentation de son cabinet particulier, nous allons lui indiquer les soins qu'elle doit prendre, pour que, dans un climat très-chaud, elle puisse préserver de la destruction les dépouilles des animaux qu'elle se sera procurés avec tant de peines et de fatigues, et qui, lorsqu'elles parviennent bien conservées à leur destination, sont

autant de preuves incontestables de ses travaux, en même temps qu'elles lui rappellent et le lieu et l'époque qui les lui a livrées ; ce qui, presque toujours, est la première et la plus douce de ses jouissances, lorsqu'elle a le bonheur de revoir ses foyers.

Avant de partir pour la chasse, qui, dans les îles, doit durer plusieurs semaines et quelquefois beaucoup plus, on se munira d'un pot de préservatif, de quelques gros pinceaux, d'essence de térébenthine, de fil et d'aiguilles, de ciseaux, brucelles, scalpels, d'un ou plusieurs couteaux, enfin, d'une petite hachette. Le coton étant très-commun en Amérique, on en prendra une assez grande quantité ; on se servira de cette matière de préférence à toute autre. En Asie, en Afrique, on emploiera de l'étoupe faite avec de vieilles cordes ; et à défaut, on pourra se servir de mousse ou d'herbe fine bien séchée. Mon ami Levaillant m'a dit que dans ses voyages en Afrique, il avoit fait usage avec succès, pour bourrer les quadrupèdes et les oiseaux, d'une espèce de petit chiendent qu'il dit être commun dans ce pays. La plupart des animaux qu'il a rapportés n'étoient bourrés qu'avec cette plante.

Supposons que la petite caravane munie de tous les objets que nous venons de nommer (indépendamment des ustensiles nécessaires à la chasse), se mette en marche et qu'elle tue, le premier jour de sa sortie, quelques quadrupèdes et plusieurs oiseaux (1), on dépouillera sans délai tout ce qu'on aura tué, par les procédés que nous avons indiqués : il suffira que les peaux soient droguées, bourrées et cousues : on mettra de l'essence de térébenthine à toutes les extrémités, et on les laissera sécher dans l'endroit le plus convenable. Au bout de trois ou quatre jours, on remettra de l'essence sur les mêmes parties, particulièrement autour de la bouche des quadrupèdes.

Nous devons observer ici qu'il est très-avantageux de séjourner au moins une semaine dans le lieu que l'on aura choisi pour sa première pause ; d'abord à cause des soins que l'on doit à la collection naissante ; ensuite, afin de pouvoir se procurer tout ce qui existe dans cet arrondissement ; car une très-grande partie des quadrupèdes et oiseaux, les insectes même (2) se cantonnent, et l'on court les risques de ne plus retrouver les espèces qu'ils fournissent, si l'on quitte ces lieux sans se les procurer.

Avant le départ, il faut songer à mettre la collection en sûreté ; pour cela, vous visiterez bien chaque individu l'un

---

(1) *Voyez* ci-après l'article des *Oiseaux*.

(2) *Voyez* plus bas l'article de la *Chasse des Insectes*.

après l'autre, pour vous assurer si les insectes destructeurs (très-abondans dans les pays chauds) ne les ont point attaqués dans celles de leurs parties où le préservatif n'a pu encore pénétrer. Si vous vous apercevez que quelques mouches aient déposé leurs œufs sur les lèvres de vos quadrupèdes, il faut les faire mourir en y mettant de l'essence de térébenthine; alors, vous pouvez emballer avec sûreté tous vos objets dans une caisse bien jointe, et proportionnée au volume de vos animaux. Si cette caisse est pleine, vous l'enverrez au port ou dans la ville voisine. Si au contraire elle ne l'étoit pas, et que vous en ayez la commodité, elle continuera de faire partie de votre bagage ambulant.

Il est du plus grand intérêt pour la science, que le naturaliste voyageur tienne un journal circonstancié des habitudes et des mœurs des animaux : il doit particulièrement consulter les habitans du pays. Ils ont sans cesse la nature devant les yeux; ils voient les animaux dans leur domaine, et les renseignemens qu'ils donneront ne peuvent qu'être très-avantageux. D'ailleurs, un naturaliste a la tête meublée de tant d'objets, qu'il ne doit pas compter sur sa mémoire : quelque grande qu'elle soit, elle peut être en défaut; il doit donc tout consigner sur ses tablettes.

Quand on sera parvenu dans les contrées où se trouvent les animaux de la première grosseur, en Afrique, par exemple, où l'on rencontrera l'*éléphant*, l'*hippopotame*, la *girafe*, le *couagga*, le *zèbre*, le *bœuf sauvage*, le *condoma*, plusieurs espèces de *bubales*, etc., et qu'il s'agira d'obtenir et d'emporter les dépouilles de ces animaux, on éprouvera sans doute de grandes difficultés, puisque l'on est souvent très-embarrassé pour le transport des objets les plus nécessaires à la vie. Mais ces contrariétés, bien loin d'abattre le courage et la persévérance du véritable naturaliste, exciteront au contraire en lui une nouvelle ardeur, et, fier de la dépouille d'un animal qu'il n'espère plus rencontrer ailleurs, il se privera de tout pour ne pas perdre le fruit de sa chasse (1).

Il seroit bien malheureux qu'un voyageur ayant de telles dispositions, ignorât les moyens qu'il faut employer pour conserver ce qui lui auroit coûté tant de privations. Nous supposerons donc que l'animal tué soit de la grosseur d'un bœuf; on lui fera une incision sous le ventre en forme de double croix; la ligne du milieu partira du menton et se prolongera jusqu'à l'anus; les deux autres, depuis un des pieds antérieurs jusqu'à l'autre, en traversant l'incision première. On en fera une sem-

(1) Levaillant a rapporté la peau d'une *girafe* qu'il avait tuée dans la Cafrerie, à plus de deux cents lieues du Cap de Bonne-Espérance.

blable pour les pieds de derrière, en observant de les faire bien en dedans, afin que la couture soit moins apparente. (Lorsqu'il s'agira de monter l'animal, on détachera le sabot avec la hachette, en frappant dessus avec un maillet ou une pierre.) Il faut que les ongles restent attachés à la peau. Ceci fait, on dépouille d'abord le pied, la jambe et la cuisse. On fait de même aux trois autres extrémités, et l'on continue à la manière indiquée plus haut au sujet de l'*éléphant*. Cependant il faut ici tâcher de conserver la partie osseuse de la tête, et faire en sorte qu'elle ne tienne à la peau que par le museau. Cette opération augmentera beaucoup la peine de l'opérateur. Il ne laissera aucun muscle à la tête, et en rendra les os aussi propres qu'il lui sera possible.

Il est naturel de penser que le quadrupède dont nous parlons, aura été tué loin de toute habitation, et que par conséquent on n'aura aucun moyen de faire macérer la peau dans l'eau alunée. Ce n'est pas non plus le moment de faire usage du savon arsenical, le cuir étant d'une épaisseur telle qu'elle ne permettroit pas au préservatif de la pénétrer. D'ailleurs, étant encore fort éloignée de sa destination, il y auroit du danger pour ceux qui la toucheroient pendant le trajet.

On aura vraisemblablement fait du feu pour cuire les alimens provenant de la nouvelle proie : on aura soin de l'augmenter, afin qu'il produise une plus grande quantité de cendres : et lorsque la peau sera froide, on prendra cette cendre, on en saupoudrera la peau intérieurement, après l'avoir étendue sur des branchages pour que l'air circule en dessous comme en dessus.

Si l'on a conservé la tête osseuse, on la recouvrira de sa peau, et l'on n'oubliera pas de mettre à plusieurs reprises de l'essence de térébenthine sur les oreilles, les lèvres et les quatre pieds. Cette liqueur facilite le desséchement, écarte les insectes destructeurs, et fait périr leurs œufs.

Deux ou trois jours après, c'est-à-dire lorsque la peau sera un peu sèche, on la retournera en mettant le poil par-dessus, et si l'on a la facilité de se procurer du sel marin, on en fera fondre dans de l'eau, et l'on mouillera légèrement le poil. Il sera nécessaire de répéter cette opération deux ou trois fois de chaque côté de la peau, à vingt-quatre heures à peu près d'intervalle.

Lorsqu'elle sera sèche, on la roulera le poil en dedans et la tête la première ; on aura soin de mettre une couche d'herbe sèche ou de mousse, pour éviter que le frottement n'use le poil dans le transport.

Si l'excursion est de longue durée, il sera bon d'étendre les peaux quelquefois à l'ardeur du soleil, de les bien visiter, et

de mettre de l'essence dans les endroits qui pourroient être attaqués par les *dermestes*.

Lorsque les peaux ainsi arrangées sont arrivées à leur destination, elles ont besoin d'une autre préparation avant d'être posées sur un corps factice.

D'abord on étend la peau par terre, le poil en dessous, et pour la faire céder, on humecte d'eau tiède les parties qui résistent le plus.

On la dépose ensuite dans une cuve ou grand baquet, et on la couvre d'eau froide saturée d'alun et par ébullition. Huit jours après on l'étend sur des pièces de bois demi-rondes; on l'amincit à l'aide d'un grand couteau coupant bien; cette opération se fait en faisant passer la peau alternativement sur le dos des demi-cylindres en bois. Lorsqu'elle est bien amincie et nettoyée, on la remet tremper pendant vingt-quatre heures dans un bain, composé de moitié eau douce et moitié eau d'alun. Alors on la retire pour la placer sur le corps factice, et on la fixe partie par des coutures et partie avec des clous d'épingles. Voyez ce que nous avons dit plus haut au sujet de la peau de l'*éléphant*.

Des Oiseaux.

Nous voici parvenus à la classe des animaux la plus séduisante par la richesse, la variété et l'élégance des couleurs; la facilité de se les procurer, le petit volume du plus grand nombre d'entre eux, les ont rendus l'objet des désirs de tous les naturalistes collecteurs. En effet, cette belle partie de l'histoire naturelle présente plus d'agrémens, et infiniment moins de difficulté dans la préparation de ses dépouilles. Les oiseaux exigent beaucoup moins d'emplacement que les quadrupèdes; ils s'arrangent très-bien dans les armoires vitrées, où la symétrie et l'ordre méthodique peuvent être suivis sans peine.

On peut se procurer en France au moins quatre cents espèces d'oiseaux indigènes, en y comprenant les mâles, femelles et variétés.

Celui qui pourra se contenter de cette collection, sera bien dédommagé par l'étude qu'il aura pu faire des mœurs et des habitudes des oiseaux de son pays. Si son cabinet est moins orné que celui d'un autre, ses connoissances seront bien plus approfondies. De même que l'abbé Manesse, il aura eu la possibilité de se former une collection d'œufs. Cette partie, si intimement liée à l'histoire naturelle des oiseaux, a été très-négligée jusqu'à nos jours par la plupart des naturalistes.

Quel que soit notre penchant pour les oiseaux *indigènes*, les naturalistes, et surtout les voyageurs, trouveront dans nos

instructions de quoi satisfaire leur zèle pour la conservation des *exotiques*.

Les procédés que nous allons décrire peuvent, à la rigueur, convenir à tous les oiseaux. Il en est cependant quelques-uns qui nécessiteront un mécanisme différent; mais pour ceux-ci, de même que nous l'avons déjà fait pour les quadrupèdes, nos instructions seront en raison des difficultés.

Manière de dépouiller les Oiseaux.

Après avoir pris les précautions que nous avons recommandées en parlant de la *chasse*, pour que l'oiseau soit conservé bien propre, on passera une aiguillée de fil à travers les narines; on la nouera en dessous de la mandibule inférieure, et on laissera le fil de la longueur de l'oiseau; ce premier soin servira à empêcher le sang de sortir par le bec pendant l'opération.

Nous avons dit plus haut qu'il falloit, lorsqu'un oiseau étoit tué, introduire un peu de coton dans son bec; cette répétition nous paroît de rigueur, car la beauté d'un oiseau monté dépend de la fraîcheur de la tête; il est facile de réparer et nettoyer les plumes salies du ventre et du dos, mais il ne l'est pas autant pour celles de la tête. Ce soin entraîneroit une perte considérable de temps, ce qui ne convient pas du tout au naturaliste.

Ces petites précautions prises, on étend l'oiseau sur une table, la tête tournée vers la gauche de l'opérateur; on écarte les plumes du ventre de droite et de gauche, avec des petites brucelles; on arrache le duvet qui couvre le ventre, on pratique à la peau une incision depuis le commencement du *sternum* jusque passé le milieu du ventre; on soulève la peau d'un côté avec la brucelle, et on en détache les muscles avec un scalpel en approchant le plus possible de l'aile; cela fait, on met avec du coton un peu de poudre ou de farine sur la peau et sur la chair, afin que les plumes ne s'y attachent pas; on en fait autant de l'autre côté; on refoule en dedans une des cuisses, et on la coupe entre le *fémur* et le *tibia*, de manière que le premier os reste après le corps; ensuite on la fait rentrer dans sa peau. La même opération aura lieu pour l'autre cuisse, et à l'aide d'un scalpel et des doigts, on détachera la peau jusqu'au croupion, que l'on coupe. Il est essentiel que cette partie reste à la peau, afin de soutenir les pennes de la queue; on prend ensuite de la main gauche la partie du corps déjà découverte, et l'on continue de séparer la peau des deux côtés; on coupe avec des ciseaux quelques petits tendons qui se trouvent avant d'arriver aux ailes; on sépare les ailes du tronc à la jonction de l'*humerus* au corps, on les fait ren-

trer dans leur place respective, et on continue de dépouiller le cou en refoulant la tête en dedans ; puis on découvre la tête en prenant garde de ne point agrandir l'ouverture des oreilles , et surtout en portant toute son attention à ne pas endommager les paupières en ôtant les yeux ; ces derniers s'enlèvent facilement avec la pointe des ciseaux fermés ; on remplace l'œil par du coton haché, dont on remplit les orbites ; on sépare le cou en ôtant la langue, et l'on enlève avec soin toutes les chairs qui se trouvent entre les deux branches de la mandibule inférieure.

On agrandit le trou occipital pour extraire la cervelle à l'aide d'un instrument de fer semblable à un cure-oreille ; pour achever de nettoyer l'intérieur de la tête, on y passe à plusieurs reprises du coton et de la filasse ; on doit, pendant le cours de l'opération, saupoudrer de temps en temps les parties humides, afin d'empêcher les plumes d'y adhérer et de se salir, comme aussi les ranger de droite et de gauche pour la même raison.

On s'empare alors d'une aile qu'on détache jusqu'à la seconde phalange, on en ôte toutes les chairs ; on fait de même à l'autre, et on les rentre à leur place. Cette opération suffit pour les petits oiseaux ; l'on y met de la drogue pour conserver les ailes, qui, dans cette partie, sont dénuées de plumes.

On ôte la chair des cuisses en conservant toujours l'os de la jambe, et on les refoule à leur place.

Si l'individu étoit d'un certain volume, on auroit soin d'enlever tous les muscles qui tiennent encore à la peau, ainsi que la graisse ; s'il a été tué au fusil ou autrement, les trous formés à la peau seront recousus proprement en dedans. On fixe un bout de fil à la première phalange de chaque aile, et on les noue en les rapprochant à la distance qu'elles occupoient lorsque l'oiseau étoit encore en chair. Cette précaution, qui ne paroît pas devoir être d'une grande importance, abrége infiniment la besogne ; car lorsque l'oiseau est monté, les ailes se placent d'elles-mêmes, si toutefois elles sont convenablement attachées dans l'intérieur.

Il s'agit maintenant de retourner la peau : on commence par la tête qu'on a eu soin de bien droguer ; on prend de la main gauche le bout du fil qui lie le bec ; on aide la tête à repasser dans le cou avec l'index de la main droite en même temps que l'on tire le fil du côté opposé, et l'on a soin que les plumes des bords de l'ouverture ne rentrent point avec la peau. On pose l'oiseau sur la table, la tête à gauche ; on place bien les ailes et les pattes ; on pose sur la queue une plaque de plomb du poids d'une livre environ : on lève les plumes des bords de l'ouverture avec le pouce et l'index de la main gau-

che, et l'on drogue l'intérieur du cou, en y introduisant de la filasse alternativement sans bourrer trop fortement, ce qui est ordinairement le défaut d'une très-grande partie des oiseaux montés ; on continue de droguer le dos jusqu'au croupion, et on le bourre à peu près jusqu'au tiers de son épaisseur, pour que la charpente en fer se trouve posée sur une forte couche de filasse. Vous préparez ensuite quatre fers, dont les proportions et la force sont relatives au volume de l'oiseau. Le premier, celui du centre, doit être plus long que le corps de l'oiseau; on forme un petit anneau avec la pince à bec au quart de sa longueur, l'on rend pointu le bout opposé. Ce fer étant huilé, on l'introduit à travers le crâne en le passant dans le cou au milieu de la filasse, dont il est bourré, de manière qu'ayant traversé le crâne, le petit anneau de fer du milieu se trouve placé un peu vers la partie antérieure, et puisse recevoir les extrémités de chacun des fers qu'on aura passés dans les cuisses et les pattes après les avoir également rendus pointus ; ce qui se fait ainsi : vous préparez le passage à travers la patte et l'os de la cuisse, à l'aide d'une broche d'acier de la grosseur du fer que vous devez employer; le fer recuit qui doit rester dans la jambe de l'oiseau étant bien passé au travers du genou et ressortant intérieurement, vous passez son extrémité dans l'anneau du premier fer; vous faites de même pour l'autre patte, et réunissant les trois bouts, vous les tordez ensemble avec une pince plate, et les rabattez vers la queue. Il reste encore à former le quatrième fer, que l'on nomme *porte-queue*. Prenez un morceau de fil de fer, formez-en un ovale en tordant les bouts deux ou trois tours, de manière que les deux bouts de fer restant après la torsion faite, forment une fourchette, et que l'ovale ait à peu près le tiers de la longueur du corps de l'oiseau; les deux dents de la fourchette doivent être appointées à la lime, et assez rapprochées pour pouvoir entrer dans le croupion ; leurs extrémités se cacheront sous les grandes pennes de la queue, et l'ovale dans le corps de l'oiseau ; si l'individu est d'un grand volume, il sera nécessaire d'attacher le porte-queue à la charpente intérieure ; autrement, il peut rester libre.

Tous les fers étant placés, et sur une couche de filasse hachée, on continuera de droguer à différentes reprises de droite et de gauche, et surtout au croupion; à mesure que le préservatif est placé, on garnit la partie de filasse hachée, ainsi de suite jusqu'à ce que l'oiseau ait atteint la grosseur qui lui est particulière. Alors on réunit la peau en cousant comme nous l'avons indiqué plus haut, et écartant les plumes à chaque point. On regarnit les orbites avec du coton haché que l'on introduit avec une brucelle ; on arrondit bien les paupières; on

place les yeux en les faisant entrer sous les paupières, et lorsqu'il arrive qu'une partie de la membrane clignotante paroît en dessus, on la fait rentrer avec la pointe de l'aiguille; pour que l'œil reste à sa place, il sera nécessaire, avant de le poser, de mettre un peu de gomme sur le coton qui est dans l'orbite.

On fixe au milieu d'une petite planche ou morceau de bois carré, un montant, croisé par un autre morceau formant béquille; on perce sur ce dernier deux trous à la distance qui existe entre les pieds de l'oiseau; on y fait passer les bouts de fil de fer qui sortent sous les pieds, et qui ont été tenus assez longs pour pouvoir les tourner sur cette traverse, afin de consolider l'oiseau.

Ici se terminent toutes les opérations purement mécaniques, pour faire place au goût et aux idées qui naissent de la connoissance que l'on peut avoir des mœurs et des habitudes des oiseaux, afin de donner l'attitude qui convient à l'espèce de celui que l'on tient. De longues et constantes observations soutenues par la pratique, feront plus pour le naturaliste que tout ce que nous pourrions écrire sur ce sujet.

Il suffira maintenant d'observer que l'oiseau étant sur le support en bois, il faut appuyer les deux pouces sur ses tarses pour le porter en arrière, ployer ensuite les jambes à la jointure des tarses pour ramener le corps en avant; lorsqu'il paroît d'à-plomb, on lui baisse ou tourne la tête, suivant l'attitude qu'on a le projet de donner à l'oiseau; l'on place ensuite les ailes. Il ne reste plus qu'à bien arranger les plumes dans leur direction naturelle, et pour les forcer à garder leur place, on entoure le corps de l'oiseau avec une bandelette de gaze ou de mousseline, que l'on attache avec une épingle.

Lorsque l'oiseau est bien sec, on ôte la bandelette, on coupe le fer de la tête le plus près possible du crâne, on le place sur un nouveau pied en bois tourné, proportionné à sa grandeur; on écrit le nom du genre et celui de l'espèce sur une étiquette de carton blanc, que l'on fixe sur le montant du pied avec un peu de gomme.

La charpente que nous venons de décrire est la plus simple, par conséquent la plus facile, principalement pour les petits oiseaux. Nous allons en indiquer une autre qui convient aux plus petits comme aux plus grands oiseaux; c'est aussi celle que nous adoptons de préférence.

Elle est, comme la précédente, composée de quatre pièces. La première, celle du centre, doit avoir à peu près deux fois la longueur de l'oiseau; on la ploie au tiers de sa longueur, en forme d'ovale; on tourne deux tours, puis on fait passer le plus petit bout dans l'ovale, et on le relève contre le grand, de manière à laisser un anneau assez grand pour passer les deux

fers des pattes; on le tord une seconde fois, en l'unissant fortement au grand bout, lequel sera rendu droit et pointu; puis le frottant d'un peu d'huile, on le fera entrer dans le cou, déjà bourré de filasse hachée : l'ovale du fer doit se trouver au milieu du corps.

Les fils de fer des pattes doivent, comme les autres, être droits et pointus; on les fait entrer de même par la plante des pieds; lorsque la pointe est entrée, on courbe l'autre extrémité pour avoir plus d'aisance à le tourner avec la main, et lorsque la pointe paroît en dedans, on la tire avec la pince plate, après avoir redressé l'autre bout.

Afin de fixer le fer des pattes à la branche du milieu, on passe les deux bouts de l'intérieur dans le petit anneau qui est au-dessus de l'ovale, on les tord ensemble et les courbe en dedans; on attache, avec un fil ou de la ficelle, les deux branches des pattes sur chaque côté de l'ovale.

Le porte-queue est en tout semblable à celui dont nous avons parlé plus haut, et se fixe de la même manière, en enfonçant la fourche dans le croupion, et laissant l'ovale libre ou attaché sous celui de la branche du milieu.

Cette charpente, quoique différente de l'autre, se place toujours lorsque le cou est bourré, ainsi que le dos, jusqu'au croupion.

Dans le *Traité complet de l'Ornithologie*, par F. M. Daudin, on trouve, tom. 1, p. 439 et suivantes, un mémoire sur la *Taxidermie*, que je composai pour cet ouvrage à la sollicitation de l'auteur, mon ami. Celui de M. Nicolas, sur le même sujet, parut quelque temps après; il condamna notre manière de passer le fer du centre dans le cou, après l'avoir bourré; il dit même que cela est *impraticable*. Nous pourrions repondre à M. Nicolas que notre manière doit être préférée à celles connues jusqu'à présent, non-seulement parce qu'elle est plus facile, mais encore parce qu'elle conserve au cou sa forme cylindrique, et en ce que le fer passe au milieu de la filasse qui garnit cette partie; nous bourrons même le cou d'un cygne avant d'y introduire le fer.

Les employés du laboratoire de zoologie au Muséum, à leur arrivée dans cet établissement, étoient dans l'usage de passer le fer avant de bourrer le cou; tous ont renoncé à cette habitude, et ont préféré celle que nous venons d'indiquer.

Plus de deux mille oiseaux, dans le nombre de ceux qui ornent maintenant les galeries du Muséum, ont été *montés* de cette manière; ce qui prouve assez évidemment que notre méthode n'est pas *impraticable*.

Outre ces deux manières, Maugé en avoit une troisième qui lui étoit particulière. Lorsqu'il avoit choisi la grosseur du

fer qui convenoit au volume de l'oiseau qu'il alloit monter, il en prenoit deux bouts, l'un un peu plus long que l'autre; il faisoit une pointe à chacun des bouts du plus long morceau, et une seulement au plus court (nous supposons que ce soit pour un petit oiseau); il prenoit sous le pouce et l'index de la main gauche un bout de chacun des deux fers, à environ huit lignes; il tordoit de cinq à six tours l'autre partie avec les mêmes doigts de la main droite, après quoi il laissoit une distance sans être tordue, assez grande pour y passer le doigt; il continuoit de tordre quatre ou cinq tours, laissant au second un écartement pour le passage des deux fers des pattes, et donnant à la première distance qu'il avoit réservée, la forme d'un triangle; on conçoit que la petite ouverture ou seconde distance doit se trouver un tour au-dessus du triangle.

Les deux fers des pattes étoient, comme à l'ordinaire, droits et pointus par un bout. Pour placer le fer du centre, lorsque la tête et le cou de l'oiseau étoient bourrés, il introduisoit le grand bout à travers le cou et le crâne; la fourchette qui se trouve à l'autre extrémité, lui servoit à passer à travers le croupion pour soutenir la queue; ensuite le fer d'une des jambes étant passé, il faisoit entrer le bout intérieur à travers le petit trou qui se trouve au-dessus du triangle; il le recourboit le long de la partie opposée, et réunissoit les deux parties en les nouant avec du fil: il en faisoit de même pour le fer de l'autre jambe.

Maugé employa constamment cette manière pour les petits oiseaux; mais il formoit des ovales pour les oiseaux d'un plus grand volume.

Après avoir parlé des différentes manières de former la charpente interne des oiseaux, il nous en reste encore une à décrire, et c'est celle que nous adaptons à la nôtre, lorsqu'il s'agit de monter un oiseau pour qu'il conserve les ailes étendues.

Lorsque le fer du centre est placé, on enfonce un fer pointu à travers l'aile, le long du fouet de l'avant-bras et du bras; le bout qui reste dans le corps est formé en ovale de même grandeur que celui du centre; on en fait de même pour l'autre aile.

Si les oiseaux que vous montez sont de la grosseur d'un *milan* à celle d'une *pie*, les cuisses doivent être garnies d'une manière particulière que nous allons indiquer.

Le fer étant passé à travers la jambe, vous ressortez cette partie de manière que l'os se trouve à découvert; alors vous prenez de la filasse entière et vous en enveloppez l'os de la jambe avec le fer, toujours en tournant et en grossissant vers

le haut, jusqu'à ce que la cuisse ait atteint la grosseur qu'elle avoit lorsqu'elle étoit en chair; on tourne un peu de fil autour de la filasse pour l'empêcher de se déplacer, ensuite on met du préservatif à la peau et à la jambe factice, et on la fait rentrer à sa place, en prenant garde que les plumes environnantes ne touchent point au préservatif; les fers des jambes s'unissent à ceux du milieu et des ailes, en les y attachant avec de la ficelle.

Les ailes des gros oiseaux sont si charnues, que le préservatif mis dans le corps ne pourroit les atteindre, lors même qu'elles seroient placées dans l'état de repos, et les vers les attaqueroient promptement, si l'on ne prenoit la précaution de les ouvrir en dessous, après avoir ôté les plumes, d'en extraire tous les muscles ou tendons avec une pince à dents ou des ciseaux, et de bien garnir cette partie de préservatif et de coton grossièrement haché; on ferme ensuite l'ouverture en la cousant avec du fil. La première phalange ou l'os du bras a dû être nettoyée en dépouillant l'oiseau.

La fourche du porte-queue doit être beaucoup plus longue pour l'oiseau dont la queue sera grande, tel que le *milan;* on reploie les bouts de la fourche horizontalement, pour qu'ils soutiennent mieux la queue; il faut aussi mettre du préservatif contre le croupion, en dessous et en dessus, en soulevant les plumes; on mettra de l'huile de pétrole sur les tarses et les doigts, pour en écarter les insectes. Un oiseau monté avec toutes ces précautions, se conservera intact très-long-temps, et l'on pourra lui faire prendre l'attitude que l'on désirera: si les ailes sont attachées en dedans à une distance convenable, malgré le fer qui les traverse, on pourra les appliquer contre le corps, ne pouvant ployer que les articulations qui leur sont propres; si au contraire vous désirez saisir pour attitude le moment où il fond sur sa proie, il faut lui tenir les jambes presque tendues, les doigts ouverts, le cou et la tête baissés, les ailes très-relevées, ouvertes aux trois quarts et convexes en dessus; la queue en toit, formant l'éventail et presque perpendiculaire, et le corps penché vers sa proie.

Si vous voulez le faire au vol, vous lui étendrez les ailes le plus qu'il vous sera possible; la queue sera horizontale et ouverte, le cou en avant et la tête un peu de côté, les doigts fermés et les pattes appliquées contre la poitrine. Vous le suspendrez ainsi au plafond à l'aide d'une ficelle que vous passerez au travers de son dos.

Préférez-vous saisir l'instant de la frayeur? Il faut que la traverse du support en bois soit posée obliquement; le pied gauche de l'oiseau sera tendu, le droit au contraire sera très-rapproché du corps et ployé; le corps jeté sur la droite; l'aile

de ce côté sera élevée et très-développée, l'autre moins développée et plus basse; la queue baissée, ouverte et formant le toit, le cou relevé et porté sur la droite, la tête inclinée vers le bas, le bec ouvert, les yeux fixés sur l'objet de ses craintes.

Ce que nous venons de dire sur l'attitude, peut être appliqué à tous les oiseaux de proie et à une infinité d'autres, mais seroit loin de convenir à tous les oiseaux en général. Par exemple, de semblables attitudes ne sauroient être données à une *oie*.

Nous allons entrer dans quelques détails sur les préparations particulières pour certains oiseaux.

Le premier qui se présente est le roi des vautours (*vultur papa*). Cette espèce se distingue par les rides de la partie nue de la tête et par une grosse caroncule sur la base du bec; la peau de ces parties est d'un rouge et d'un bleu vifs, et la peau du cou est d'une belle couleur orange. Toutes ces couleurs disparoissent à la mort de l'oiseau. On les restitue quand il est monté et bien sec, en préparant ces diverses teintes sur une palette; elles doivent être broyées à l'huile, et l'on trempe le bout du pinceau dans l'essence de térébenthine avant de les appliquer sur l'oiseau.

Ce *vautour* ne se trouvant qu'en Amérique, nous devons dire aux voyageurs qu'il faut, indépendamment des préparations ordinaires, former une incision longitudinale derrière les tarses de cette espèce et de quelques autres qui les ont très-forts et très-musculeux, en extraire tous les tendons, et y mettre du préservatif et du coton; sans cette précaution, la putréfaction des parties charnues détruiroit les tarses et en feroit tomber les écailles; il ne sera pas nécessaire de coudre l'ouverture, on rapprochera seulement les parties.

Des Chouettes.

Les oiseaux nocturnes se tuent au vol, le soir; le jour on les trouve endormis dans les clochers, les greniers, les vieilles tours, etc. On aperçoit souvent sur les grosses branches d'arbres touffus, le *grand* et le *petit duc*, les *hulottes* et d'autres espèces; on en trouve même à l'entrée des creux d'arbres, au fond des petites cavernes formées par les roches escarpées.

Lorsqu'on dépouille les oiseaux de ce genre, il faut beaucoup de précautions pour faire passer la tête dans le cou. Elle est ordinairement très-grosse, et il faut l'aider en refoulant la peau avec les ongles des pouces.

L'attitude convenable à ce genre est d'avoir le corps très-droit, pour ainsi dire debout, le cou très-court, le bec touchant au cou, les jambes tendues, et le doigt extérieur se dirigeant en dehors.

Des Passereaux.

Il n'y a rien de particulier dans la manière de monter les oiseaux de cette famille, les procédés seront les mêmes que ceux déjà décrits ; les attitudes seulement, seront variées.

Des Paradis.

Voyez le paragraphe sur la manière de faire les oiseaux plume à plume.

Des Grimpeurs.

Il y a bien parmi les *passereaux* quelques oiseaux qui ont l'habitude de grimper aux arbres et le long des branches, pour y chercher les insectes que récèle l'écorce, et dont ils font leur nourriture ; néanmoins le nom de *grimpeurs* a été donné à d'autres oiseaux qui semblent plus particulièrement conformés pour cet effet, en ce que leur doigt extérieur est tourné en arrière, de même que le pouce, et qu'ayant ainsi deux doigts devant et deux derrière, ils peuvent se soutenir plus aisément dans la position désavantageuse qu'ils sont obligés d'avoir le plus souvent. Il faudra donc donner aux *pics*, lorsqu'ils seront montés, les attitudes convenables à leurs mœurs. Le support en bois ne sera formé que d'un plateau surmonté d'une tige proportionnée à la grosseur de l'oiseau. La queue des *pics* doit toujours toucher par son extrémité au montant du support. On pourra varier les mouvemens des autres parties à volonté.

Quoique les *coucous*, les *couroucous*, *barbus*, *toucans* et *perroquets*, soient placés parmi les *grimpeurs*, ils ne grimpent pas le plus souvent, et ce n'est qu'à cause de la disposition de leurs doigts qu'ils ont été admis dans cette famille; en conséquence les supports auront la forme d'une béquille, et ces oiseaux seront placés sur la traverse, dans l'attitude que l'on jugera à propos de leur donner.

Des Gallinacés.

Dans la belle et nombreuse famille des *gallinacés*, il s'en trouve quelques-uns qui portent au cou et à la tête des parties charnues dénuées de plumes et très-colorées, tels que le *coq*, la *peintade*, le *dindon* et autres. Il faudra donc, comme nous l'avons dit plus haut au sujet du *vautour*, peindre ces parties avec des couleurs broyées à l'huile, et employées avec l'essence de térébenthine. Il seroit sans doute plus avantageux de remplacer ces parties charnues avec de la cire coloriée ; mais ce genre de travail exigeroit une main bien exercée dans l'art d'employer la cire, et je ne connais d'artistes capables

d'un travail assez perfectionné en ce genre, que MM. Pinçon et Henry, qui, tous deux, ont exécuté en cire des objets d'histoire naturelle, surtout en botanique, avec une vérité surprenante.

De l'Autruche.

Elle habite les contrées les plus chaudes de l'Afrique; elle a jusqu'à huit à dix pieds de haut. Il faut des fers bien forts pour soutenir cet animal debout. Leur diamètre ne permettroit pas de les tordre facilement; aussi faut-il pour cet oiseau une charpente différente que pour ceux d'un moindre volume. Nous allons en offrir une qui exigera beaucoup moins de force de la part de l'opérateur.

Prenez une barre de bois de dix-huit pouces de long et de trois à quatre pouces de circonférence: percez un trou à huit pouces de l'un des bouts: formez ensuite une rigole ou cavité depuis le trou jusqu'à l'extrémité du plus petit bout du bois, en dessus et en dessous: sur l'autre face vous percez encore deux trous, l'un à quatre pouces du même bout, l'autre à six pouces: vous faites entrer dans le trou qui est seul, le fer qui doit soutenir la tête de l'*autruche;* ce fer doit dépasser de l'autre côté de huit pouces, qui est la longueur du bout de bois depuis le trou: on recourbe les deux bouts de fer dans les rigoles pratiquées pour les recevoir: on les maintient à leur place par le moyen de forts clous d'épingles enfoncés obliquement, de manière que la tête des clous croise dessus les fers; on peut encore leur donner plus de solidité en les entourant de fort fil-de-fer. Le long bout de fer qui reste, doit avoir au moins la longueur du bec de l'oiseau. Ici il faut que le fer soit passé dans le cou avant d'y introduire la filasse hachée, parce que le fer étant très-gros pourroit éprouver quelques difficultés dans son passage au milieu de la filasse. Le fer étant placé et le cou bourré, ainsi qu'une partie du dos, le bois doit se trouver au milieu du corps et tenir la place de l'ovale dans les autres oiseaux. Lorsqu'un des fers des jambes sera passé, vous en ferez entrer environ six pouces dans un des trous du bois, et vous les recourberez le long de la partie postérieure du bois: vous l'y maintiendrez avec des clous d'épingles. Vous opérerez de même pour l'autre partie, et vous lierez le tout ensemble avec une corde, indépendamment des clous d'épingles. Le reste de l'opération a lieu comme pour les autres oiseaux.

Vous poserez votre *autruche* sur un socle ou support plat; tous les oiseaux qui ne se perchent pas doivent être ainsi.

Il est difficile de conserver une *autruche*, en n'employant que le préservatif dont nous avons donné la recette. Les plu-

mes étant très-longues et très-touffues, il faut les garnir d'essence de térébenthine à leur naissance; on peut aussi placer de distance à autre de petits sachets de camphre; si cette matière ne fait pas toujours périr les insectes, au moins elle a la vertu de les écarter.

Des Oiseaux de rivage.

Le *kamichi*, le *jabiru* et le *pélican* font partie de ceux à qui il est nécessaire d'ouvrir le tarse par-derrière pour en ôter les tendons. Voyez ce que nous avons dit plus haut en parlant du *roi des vautours*.

Du Flammant.

Ce singulier oiseau habite tous les climats tempérés. On le trouve en France. Il est du nombre de ceux dont on ne peut passer la tête dans le cou en le dépouillant. Lorsqu'on rencontre des obstacles de cette nature, on tire le cou le plus qu'il est possible en refoulant la peau du côté de la tête; alors on le coupe et on retire la tête en dehors; et pour pouvoir ôter le reste des vertèbres et la cervelle, on pratique une incision derrière la tête; on écarte la peau de droite et de gauche; on découvre la première vertèbre cervicale que l'on coupe; on aggrandit le trou occipital pour avoir plus de facilité à en ôter la cervelle; les yeux seront ôtés par la même ouverture. Tout ceci étant fait, on coudra la peau à points très-serrés, en ayant soin d'écarter les plumes à chaque point.

Lorsque l'on montera cet oiseau, on placera le fer du centre avant de bourrer le cou. Les fers des pattes doivent être placés d'une manière particulière à cause de leur extrême longueur. On perce le bout de l'os du tarse par le talon avec un poinçon; on introduit dans ce trou la pointe du fer, on pousse en tournant jusqu'au genou; ici il faut un peu plus de patience, et tourner de droite et de gauche sans trop forcer, afin de pouvoir percer l'apophyse du tarse et celle de la jambe; cette difficulté vaincue, le fer coulera tout seul en prenant la place de la moelle des deux os. Le *flammant* a les pieds palmés; lorsqu'il sera monté, on aura soin d'en écarter les doigts, afin de faire paroître les membranes; on le fixe sur la planche avec de très-petits clous ou des épingles; on fait la même opération à tous les oiseaux qui ont les pieds palmés.

La plupart des *canards* ayant la tête grosse, et par conséquent ne pouvant passer par le cou, souvent très-svelte, on pratiquera, de même que pour le *flammant*, une incision à la nuque. Lorsque les *canards* sont montés, il doivent avoir le corps presque horizontal, et le cou en forme de S.

Des Guillemots, Macareux et Manchots.

Ces oiseaux doivent avoir le cou, le corps et les pieds presque perpendiculaires. On doit prendre beaucoup de précautions en les dépouillant; leur peau est assez souvent garnie d'une couche de graisse qui s'étend facilement; et pour empêcher que les plumes n'en soient salies, on emploie beaucoup de coton et de filasse, pour en garnir la peau à mesure qu'on la dépouille.

Nous croyons avoir parlé des différentes manières de tirer parti des oiseaux frais, pour le plus grand avantage de l'histoire naturelle.

Les voyageurs zélés qui voudront être utiles à cette science, trouveront ici, et pourront appliquer à tous les animaux, les procédés que nous avons décrits. Le paragraphe sur la *chasse* leur donnera des renseignemens dont nous espérons qu'ils feront usage. Ils ne devront jamais s'occuper de monter les oiseaux pendant leur voyage; ils se contenteront seulement de les dépouiller, de les enduire de préservatif, de les bourrer, et de coudre l'ouverture; ils n'oublieront pas de garnir les pattes d'essence de térébenthine ou d'huile de pétrole, et les envelopperont de papier pour que les plumes n'en soient point atteintes.

Il nous reste à parler de la manière de monter les oiseaux secs qui nous sont envoyés des pays étrangers.

Les procédés à suivre sont en grande partie les mêmes que ceux déjà décrits pour monter les oiseaux frais. Les fers seront formés et passés de la même manière; mais il y a des opérations préliminaires à exécuter pour débourrer la peau et la ramollir, ainsi que les pieds.

Supposons un oiseau de la grosseur d'un *merle*: vous écarterez les plumes du ventre de droite et de gauche, pour découvrir la couture que vous déferez en coupant le fil à chaque point; vous viderez entièrement le corps avec des brucelles; et à l'aide d'un fil de fer, dont la pointe sera recourbée, vous débourrerez le cou en tournant le fer légèrement et dans le même sens, et le dégageant de temps en temps. Votre oiseau étant entièrement vide, vous placerez de petites boulettes de coton mouillé dans les yeux; vous envelopperez les pattes avec des vieux linges mouillés, et vous le laisserez dans cet état jusqu'au lendemain matin. Cependant, comme il pourroit arriver que les linges des pattes et des yeux se séchassent pendant la nuit, vous couvrirez le corps entier de l'oiseau avec un linge humide seulement.

Le lendemain matin, vous remplirez le corps et le cou de linges mouillés, et trois ou quatre heures après, l'oiseau est

en état d'être monté. Il est inutile d'observer qu'il faut plus de temps pour ramollir un gros oiseau.

Cette précaution étant prise, on commence par placer les yeux d'émail, de la manière indiquée pour les oiseaux frais; on bourre le cou, puis une partie du corps, et l'on place les fers. Ceux des pattes sont plus difficiles à faire passer, et demandent plus de temps et de soins selon l'état de conservation de ces extrémités.

L'oiseau étant posé sur le support provisoire, il s'agit de lui placer les ailes convenablement, ce qui souvent est impossible, surtout pour les oiseaux qui nous sont envoyés de la Guiane. Dans ce cas, il faut les couper tout près du corps; on en sépare les plumes scapulaires et on les fait ensuite ramollir pour leur donner la forme que l'on désire; on fait rentrer les plumes des ailes à leurs places respectives, et on les y maintient en les enveloppant de plusieurs petites bandes de plomb laminé. Lorsqu'elles sont bien sèches, on les colle à leur place avec du coton gommé, ainsi que les plumes scapulaires; puis on entoure l'oiseau avec de petites bandelettes de linge fin, et on le laisse en cet état, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement sec.

Quand, dans l'opération, il tombe des plumes, on les ramasse avec soin, on les renferme dans un petit cornet que l'on attache aux pieds de l'oiseau. Lorsqu'il est bien sec, on ôte les bandelettes qui l'entourent; on arrange les plumes dans la direction qui leur convient. S'il s'en trouve quelques-unes qui prennent un mauvais pli, on les arrache et on les recolle; on fait de même pour celles qui sont tombées pendant l'opération. Pour cela, il suffit de prendre la plume avec les brucelles, d'y mettre un peu de gomme avec la pointe d'une longue épingle; et avec une aiguille que l'on tient de la main gauche, on soulève les plumes à l'endroit où l'on doit poser celle que l'on tient de la main droite, et de même pour toutes les plumes tombées; nous appelons cela *réparer un oiseau.*

Des Oiseaux montés plume à plume.

Il nous arrive souvent de recevoir, des pays éloignés, des oiseaux dans un état de vétusté telle, qu'il nous est impossible d'en tirer parti par aucun des moyens que nous avons indiqués ci-dessus. Cependant, lorsque ces oiseaux sont intéressans pour la science ou qu'ils manquent à nos collections; il seroit, sous ces deux points de vue, fort désagréable de les perdre. Le seul parti qui nous reste à prendre, est de faire l'oiseau plume à plume; et voici de quelle manière il faut s'y prendre.

On choisit un bout de fil de fer recuit, d'une longueur proportionnée à celle de l'oiseau ; on fait un ovale à un des bouts du fer, et l'on roule de la filasse par-dessus le fer, en lui donnant la forme d'une bobine oblongue, ou plutôt en imitant la grosseur et la forme du corps de l'oiseau qu'on veut refaire. Il faut de temps en temps enduire la filasse avec de la colle de farine. L'ovale doit être caché dans le milieu de la filasse, et le bout du fer destiné à recevoir la tête doit dépasser par un des bouts du corps factice. Pour former le cou, on tourne un peu de filasse au bout de ce fer. Arrivé à la grosseur convenable, on relève le cou, on forme la poitrine, on rétrécit le dos vers le milieu ; enfin on donne au corps factice la forme d'un oiseau plumé. Tout cela se fait sans difficulté, en pétrissant la filasse lorsqu'elle est encore humide par la colle dont elle est enduite ; et lorsqu'on est content des formes de ce mannequin, on le fait sécher au feu ou au soleil.

Pendant ce temps, on fait ramollir, par les procédés ordinaires, la tête, les ailes, la queue et les pattes. Cela fait, on place les yeux, on met des lames de plomb aux ailes et à la queue, pour leur rendre leur forme naturelle ; on passe le fer dans les pattes, et on en laisse sortir un long bout du côté du corps. Lorsque tous les membres ont pris leur forme, et qu'ils sont secs, on les présente sur le corps factice ; on fait bien attention à la position et à la longueur des ailes par rapport à la queue. Cette précaution est un moyen sûr et invariable de reconnoître la longueur de l'individu. Si, après avoir essayé toutes ces parties, le corps paroissoit trop gros dans certains endroits, on le diminue avec un instrument très-tranchant : et si au contraire, il étoit trop petit, on le grossit avec du coton gommé ; on fait entrer ensuite le fil de fer qui dépasse les cuisses à travers le corps factice, bien entendu à la place et dans la position qu'elles doivent avoir ; on réunit, en les tordant ensemble, les deux bouts qui dépassent sur le dos, et on coupe ce qu'il y a de trop ; on fixe les pattes sur une traverse de bois : cette traverse sera percée d'un trou dans le milieu pour y faire entrer le bout du montant du pied provisoire. L'oiseau ainsi posé, on forme un enfoncement au bout du croupion ; on y introduit la queue ; on la garnit tout autour de coton gommé pour la faire bien tenir.

Lorsqu'il s'agit de coller les plumes les unes après les autres, il faut que la traverse sur laquelle sont fixés les pieds de l'oiseau, soit séparée d'avec le montant, et fichée dans celui d'une machine qu'il me seroit difficile de dépeindre, autrement qu'en la comparant, lorsqu'elle est le moins compliquée, à un chandelier de bois d'une moyenne grosseur, dont le plateau seroit très-lourd, et la tige assez forte. A cette tige se-

ront pratiqués plusieurs trous ; l'un desquels, à cinq ou six pouces, à partir de la base, doit avoir quatre lignes de diamètre et traverser entièrement et horizontalement la tige ; les autres, de même grosseur, seront obliquement tout autour de la tige, soit au-dessus, soit au dessous du premier. Les bouts de la traverse sur laquelle est fixé l'oiseau, auront cinq pouces de plus, le long de chaque côté, et seront rendus moins gros que le centre, afin de pouvoir être enfoncés avec force dans le trou de la tige de notre espèce de chandelier, et ne point vaciller pendant que l'on posera les plumes sur l'oiseau factice. L'oiseau étant fixé au nouveau pied, il faut qu'il soit présenté le ventre en l'air : on prendra un peu de gomme arabique fondue, une pareille quantité de préservatif, et un peu de poudre à poudrer, dont on fera un amalgame qui servira à coller les plumes. On mettra de cette colle sous le ventre, et on commencera par coller les plumes qui couvrent la queue en dessous, ensuite les plumes du ventre, et toujours en avançant jusqu'à la poitrine, en observant de ne pas trop les croiser, afin de ne pas se trouver à court sur la fin. On aura surtout la précaution de placer les plumes sur la région qu'elles doivent occuper dans l'oiseau vivant, de les mettre chacune du côté qui leur est propre, parce que les barbes des plumes de la gauche sont dirigées en sens contraire de celles de la droite ; de bien observer les nuances et la disposition des couleurs sur l'oiseau naturel, et de s'en servir avec avantage dans la confection de l'oiseau factice. Après avoir pris tous ces soins, on donnera à l'oiseau sa position naturelle, en lui plaçant le dos en haut ; on mettra de la gomme près du croupion, et l'on collera les plumes qui couvrent cette partie. Nous avons oublié de recommander de ne poser qu'une plume à-la-fois, et de couper le tuyau à toutes. Avant de coller les plumes dorsales, on attachera les ailes en déposant un peu de coton gommé à la place qu'elles doivent occuper. Pour mieux les faire tenir, on enfoncera des épingles à travers les barbes des plumes qui en cacheront les têtes. Les ailes une fois posées, on colle par les mêmes procédés les plumes scapulaires, et de suite toutes celles du dos. La tête sera traversée par le fer du cou, on la descendra à distance convenable ; et pour la fixer, on introduira du coton gommé dans le crâne et autour du cou, lequel sera rendu plus gros que nature, comme devant recevoir les plumes plus courtes et moins fourrées. On continuera de coller le reste des plumes jusqu'à ce qu'elles se confondent avec celles de la tête.

Nous conviendrons qu'il est presqu'impossible de réussir complétement au premier essai ; mais si, pour toute chose, la pratique et l'expérience sont nécessaires, elles le deviennent

plus particulièrement pour cette partie de la *taxidermie*.

Cependant, pour plus de promptitude, de justesse et de certitude dans l'exécution, nous conseillerons de faire son apprentissage au moyen de deux oiseaux de la même espèce, dont l'un, bien monté par les procédés ordinaires, serviroit de modèle pour la forme du corps et pour la disposition des plumes. Quant à l'autre, après l'avoir dépouillé, et lorsque la peau seroit sèche, on la briseroit en morceaux, on en confondroit toutes les plumes qu'on réuniroit avec soin dans une petite boîte afin de n'en perdre aucune ; et lorsque le mannequin seroit formé, on les colleroit de la manière que nous avons indiquée, en ayant soin de consulter le modèle.

DES QUADRUPÈDES OVIPARES.

Des tortues.

On sépare la carapace du plastron, avec un couteau court et très-fort ; si la force de la main ne suffit pas, on frappe sur l'instrument tranchant avec le maillet.

Lorsque la *tortue* est ouverte, on ôte toute la chair qui tient au plastron ou pièce de dessous, on enlève de même toutes celles de la carapace ; on dépouille la tête, les quatre pattes et la queue, comme celles des quadrupèdes ; mais il faut avoir la précaution de les laisser adhérentes à la carapace ; on passe les fers à travers tous les membres ; on les enduit légèrement de préservatif, et on les bourre avec de la filasse hachée. Ensuite, on enduit la carapace de préservatif; on coud les parties qui en on besoin ; on fait, avec un poinçon, quatre petits trous sur les bords de la carapace et du plastron, et on les unit par ce moyen.

Il arrive assez souvent que la carapace de ces animaux est sale et crasseuse ; on la nettoie en la frottant avec un peu d'acide nitrique mêlé avec de l'eau ; et pour la rendre luisante, on la frotte avec un morceau de drap sur lequel on a mis un peu d'huile.

Des Lézards.

On *dépouille* et *monte* les *lézards* comme les quadrupèdes ; mais il faut y mettre très-peu de drogue ou de préservatif ; il faut aussi employer beaucoup de précaution en dépouillant la queue qui est très-cassante.

Les petites espèces perdent leurs couleurs dans la préparation ; on doit se contenter de les mettre dans une liqueur spiritueuse, où elles les conserveront parfaitement.

Des grenouilles.

Lorsque l'on veut monter un de ces animaux, il faut lui

ouvrir la bouche, couper la première vertèbre cervicale ; continuer, avec des ciseaux, de cerner l'intérieur de la bouche, ensuite on relève les deux mâchoires, et en poussant la peau avec les doigts de la main droite, et le corps de l'autre main, on parvient facilement à le dépouiller en faisant sortir tout le corps par la bouche ; on fait ensuite rentrer les pattes à leur place et on n'y met point de drogue.

On se munit de sable très-fin et d'un petit entonnoir, dont on passe le bout dans la bouche de la grenouille, en appuyant les deux mâchoires contre l'entonnoir. On fait couler ensuite le sable dans l'entonnoir, et on le dirige pour qu'il remplisse parfaitement les pattes et le corps. Lorsque la *grenouille* est bien pleine, on la pose sur une petite planche ; on lui ferme la bouche; on lui donne l'attitude convenable à son espèce ; et quelques jours après, lorsqu'elle est bien sèche, on y applique une couche de vernis Le vernis étant bien séché, on pratique sous le ventre quelques petits trous, à travers lesquels le sable fuit facilement, et laisse le corps vide, conservant ses formes.

Les *grenouilles* perdent leur couleur par le dessèchement. Je ne connois aucun moyen de les leur conserver, si ce n'est en les mettant dans l'esprit de vin comme les petits *lézards*: ceux-ci, à leur tour, peuvent être préparés avec du sable, mais ils bruniront de même que les *grenouilles*. On réussit beaucoup mieux pour les *crapauds* : leur peau couverte de rugosités et rembrunie, conserve bien cette couleur. Les petites espèces seront mises dans la liqueur.

Des serpens.

On voit dans les collections une assez grande quantité de grandes *couleuvres* de la Guiane ; mais la tête est toujours manquante ; aussi ces peaux ne sont-elles que de très-peu de valeur pour les naturalistes, et la peine que se sont donnée les voyageurs pour les rapporter en Europe, est en pure perte pour la science et les collections.

Il n'est guère possible de dépouiller ces grandes espèces, si l'on ne pratique une ouverture à la peau, et nous devons recommander que cette ouverture soit faite sur le côté, à partir de l'endroit où terminent les plaques, et non point en les traversant, comme on l'a pratiqué jusqu'à présent. La raison qui nous porte à cette observation est, que ces animaux ne sont classés et leurs espèces reconnues que d'après le nombre de ces plaques, et qu'il est moins facile de les déterminer si elles ont été détruites en dépouillant l'animal. On doit conserver la tête ; cette partie est aussi essentielle sous le rapport de l'histoire naturelle, qu'elle est indispensable pour la *taxidermie*.

Une fois dépouillée, la peau sera roulée sur elle-même pour plus de facilité dans le transport. Les petites espèces seront mises dans la liqueur.

Pour les monter, on prendra un fil-de-fer de la longueur de l'individu, et l'on tournera de la filasse non hachée autour de ce fer, jusqu'à ce qu'il ait la grosseur de l'animal; la peau étant ramollie à la manière ordinaire, on l'étendra sur une grande table; on posera au milieu le *serpent* factice, on coudra la peau tout le long, et on y mettra des yeux; le fer qui se trouve au milieu permettra de le contourner à volonté; lorsqu'il sera sec, on lui donnera une couche de vernis.

Tout le monde sait qu'il se trouve dans les pays chauds une grande quantité de *serpens* venimeux, dont la morsure donne quelquefois la mort en moins de dix minutes; tels sont les *serpens à sonnettes* et beaucoup d'autres. On ne doit donc faire la chasse à ces sortes d'animaux qu'en tremblant; il est beaucoup plus prudent de la laisser faire aux naturels du pays, qui ont l'habitude de distinguer les venimeux d'avec ceux qui ne le sont pas, et de plus ont l'adresse de les tuer tous.

Il faut généralement se défier des *serpens* dont la tête est large, aplatie et le cou étroit; ce caractère n'appartient qu'à ceux dont la morsure est venimeuse.

DES POISSONS.

Des lamproies et anguilles.

Ces sortes de poissons peuvent être dépouillés par la bouche et être remplis de sable fin, comme nous l'avons indiqué pour les *grenouilles*. Les petits individus seront mis dans l'esprit-de-vin.

Des squales ou chiens de mer.

Les poissons de ce genre sont ceux qui conservent le mieux leur couleur et leur forme lorsqu'ils sont *montés*; aussi ont-ils la peau assez épaisse et très-rude au toucher.

On leur fait une incision depuis le dessous de la tête jusqu'à la nageoire de la queue; on enlève la peau de chaque côté avec un instrument tranchant, jusqu'à ce que l'on puisse couper la colonne vertébrale le plus près de la tête qu'il est possible; on continue de dépouiller la queue; on pousse la tête en dedans, on fait passer la peau par-dessus, pour avoir plus de facilité à dépouiller et ôter les cartilages qui sont dans l'intérieur de la tête. Il faut prendre garde de ne point agrandir les ouvertures des branchies; si cela arrivoit, on seroit obligé de les recoudre, et il n'est pas facile de cacher une cou-

ture sur la peau d'un poisson. Cependant on répare quelquefois les défectuosités des poissons montés, en employant le mastic de vitrier, et lorsqu'il est sec, on le peint à l'huile de la couleur convenable.

Les *squales* sont pour l'ordinaire d'un assez grand volume, c'est pourquoi on mettra un bâton dans le milieu du corps, après l'avoir drogué et bourré à moitié ; ce morceau de bois doit entrer un peu dans la tête pour la soutenir. Si on a le projet d'accrocher ce poisson au plancher, on mettra à un peu de distance des bouts de fil de fer liés au bâton, ces fers passeront à travers la peau du ventre et serviront à suspendre l'animal; cela fait, on continuera de le droguer, de le bourrer et de le coudre : il sera nécessaire de faire entrer de la filasse par les yeux et par la bouche pour terminer la tête, ensuite on placera les yeux ; et comme les cartilages demi-transparens sont, dans beaucoup de poissons, intimement liés aux yeux, on les remplacera, lorsque l'animal sera sec, par de la gomme arabique, dans laquelle on aura mis un peu d'amidon en poudre.

Les *squales* n'ont pas besoin d'être vernis.

Ce que nous venons de dire pour les poissons de ce genre, peut s'appliquer à une quantité considérable de poissons de genres différens. Lorsqu'ils sont *montés*, on met à plusieurs reprises de l'essence de térébenthine sur toutes les parties de la tête et sur les nageoires ; celles-ci sont étendues avec du fil de fer pour les maintenir dans leur écartement.

Des balistes.

Les *balistes* ont le mueau proéminent, le corps comprimé, rude ; le ventre et le dos sont tranchans. Ils se trouvent communément dans les mers de l'Inde.

Il faut les ouvrir, par le ventre, ôter toutes les chairs par cette ouverture, les garnir comme à l'ordinaire, en ayant le soin de bien conserver les aiguillons et les nageoires.

Les poissons *coffres* et les *tétrodons* seront préparés de la même manière. Le corps des *coffres* est enveloppé par une écaille d'une seule pièce souvent très-rude, la queue, seulement est libre et mobile. On ne peut se dispenser de faire à ceux-ci l'ouverture du ventre assez grande ; on gardera le morceau que l'on aura enlevé en faisant l'ouverture, afin de le replacer lorsque le poisson sera monté; on pratiquera une incision à la queue pour en ôter les chairs, et on garnira cette partie de filasse hachée.

Les *diodons* ou *hérissons de mer* n'ont besoin d'autres préparations que celles indiquées ci-dessus. Ils sont armés de

nombreuses et longues épines qu'il faudra conserver, et on emploiera l'essence de térébenthine à l'extérieur.

Ces poissons doivent être emballés avec des soins particuliers, à cause de leurs piquans.

La peau rude des poissons nommés vulgairement *crapauds de mer*, peut être montée avec beaucoup d'avantage; les couleurs ne s'altèrent que très-peu. Il n'est pas nécessaire de les vernir. On pêche cette espèce dans la Méditerranée.

Les *saumons*, *carpes*, *brochets*, *truites*, *tanches*, *perches*, etc., se montent avec assez de facilité; les écailles qui les recouvrent se ternissent toujours un peu par le dessèchement; mais on peut remédier en partie à cet inconvénient, en les vernissant avant qu'elles soient totalement séches.

Au bout de quelque temps, le vernis s'enlèvera par petites écailles; alors on prendra un peu d'acide nitrique, qu'on étendra de beaucoup d'eau, et avec lequel on finira, en frottant avec une petite brosse, d'ôter tout le vernis qui recouvroit le *poisson*. Une heure après, on revernira de nouveau, et celui-ci ne s'écaillera plus.

Nous avons à peu près parlé de tous les poissons qui, par leur conformation, nous ont paru exiger des procédés particuliers pour les préparer et les *monter*. Nous convenons avec M. Mauduyt qu'il est impossible de conserver aux *poissons* tout l'éclat de leurs couleurs, comme on peut le faire principalement pour les oiseaux, les insectes, etc. Les liqueurs spiritueuses sont encore préférables à tous les moyens de préparations; mais le volume de beaucoup d'entre eux s'y refuse. Nous recommandons aux voyageurs de mettre dans la liqueur le plus de poissons qu'ils pourront. Nous allons indiquer les précautions à prendre pour leur transport.

Dans les voyages de long cours, on se munira de petits tonneaux de trente à soixante pintes, cerclés en fer; on fera pratiquer à l'un des fonds ou près de la bonde, une espèce de soupape taillée en biseau, à peu près de six sur quatre pouces d'ouverture; on remplira une de ces petites barriques aux deux tiers seulement de liqueur spiritueuse. Lorsque l'on aura un poisson à conserver, on prendra des notes sur cet individu, sur l'endroit où il aura éte pêché, s'il est mâle ou femelle, s'il est bon ou mauvais à manger, si on le sale dans le pays, etc. Cela fait, on enveloppe le poisson dans un morceau de linge et on le coud; ensuite on lui attache une petite plaque de bois sur laquelle on aura gravé avec la pointe d'un couteau un numéro correspondant à celui de la note qu'on aura prise; puis on déposera le poisson ainsi arrangé dans le petit tonneau, par la soupape, que l'on refermera bien hérmétiquement, pour que la liqueur qu'il contient ne s'évapore pas.

S'il arrive que quelques-uns des poissons qu'on voudra conserver aient le ventre très-gonflé par les ovaires, on fera une incision à l'anus, et on la prolongera vers la partie antérieure du ventre, afin d'en extraire les œufs, qui, s'ils n'étoient ôtés, affoibliroient promptement la liqueur.

A mesure que l'on aura déposé dans la barrique à peu près un lit de poisson, on y mettra un lit de coton ou de filasse neuve, pour empêcher le frottement et le ballottage dans le transport : en général, le vase ne doit contenir que les deux tiers de poissons; le reste doit être en filasse ou coton et liqueur.

Des mollusques.

La plupart de ces animaux habitent dans des coquilles (*testa*) et portent en particulier le nom de *testacés*; on les comprend avec ceux qui, comme les *limaces*, etc., sont entièrement nus, sous le nom commun de *mollusques*.

Les *limaces* les *sèches*, les *doris*, les *lernées*, etc., ne peuvent se conserver que dans la liqueur : les animaux qui habitent les coquilles sont dans le même cas; mais on doit aussi conserver la coquille.

La plus grande partie de ces animaux habite la mer, d'autres vivent dans l'eau douce, et enfin une troisième partie se trouve sur la terre, dans les endroits frais, humides et presque toujours à l'ombre. On les distingue sous les dénominations de coquilles *marines*, *fluviatiles* et *terrestres*. Ces dernières sont très-recherchées, beaucoup d'entr'elles se paient fort cher par les amateurs, et le prix est toujours en raison de leur rareté, de même que pour tous les objets d'histoire naturelle.

Nous devons, ne fût-ce que sous le rapport secondaire de l'intérêt, recommander aux voyageurs de s'adonner particulièrement à la recherche des coquilles terrestres.

Lorsqu'on en a trouvé, on les dépose dans un vase quelconque, on verse de l'eau bouillante dessus; au bout d'un instant on arrache l'animal de sa coquille avec une épingle ou la dent d'une fourchette; on fait de même pour les coquilles marines et celles d'eau douce.

Les coquilles marines, bivalves ou univalves, sont toutes recouvertes d'une espèce de *drap marin* ou d'autres corps étrangers. On les dépouille avec de l'acide nitrique ou de l'eau seconde, dont on les enduit extérieurement avec un pinceau de crin; quelques secondes après, on les met dans un vase plein d'eau douce, ensuite on les brosse; alors les aspérités se découvrent; on met de nouveau de l'acide nitrique sur les endroits qui paroissent ne pas appartenir à la

coquille. Lorsque tous les corps étrangers sont ôtés, on lui donne le lustre, en frottant fortement avec de la pierre-ponce en poudre délayée dans très-peu d'eau; et pour la terminer, on la frotte de nouveau, mais avec une brosse plus douce et du tripoli ou terre pourrie, réduit en poudre très-fine.

Il est des espèces auxquelles on enlève la matière calcaire jusqu'à la nacre. Cette opération détériore la coquille souvent au point d'en détruire les caractères, ce qui est au préjudice de la science, quoique plus flatteur pour la vue; et l'on ne doit se permettre de dépouiller ainsi une coquille que lorsqu'on en possède plusieurs de la même espèce. Mais nous sommes obligés de prévenir que cette opération est la plus ennuyeuse de toutes celles qui ont pour objet des préparations zoologiques. Pour y réussir, il faut enlever toute la matière calcaire avec une lime, et lorsque l'on approche vers l'extrémité de la spire, il faut beaucoup de ménagemens. La quille étant très-mince à cet endroit, à chaque coup de lime on doit regarder si elle n'a pas trop mordu; sans cette précaution on troueroit la coquille, et le travail déjà fait tourneroit à pure perte. Si, à force de patience, vous parvenez à découvrir entièrement la nacre, vous adoucirez le trait de lime avec un morceau de peau de buffle, sur lequel vous mettrez de la ponce en poudre délayée avec un peu d'huile, ensuite vous prendrez un autre morceau de peau et du tripoli; vous donnerez le dernier poli avec du rouge d'Angleterre très-fin. Au surplus, le résultat de cette opération, tout flatteur qu'il semble, ne fait que diminuer considérablement la valeur d'une coquille aux yeux du naturaliste.

On peut, au moyen des procédés que nous venons de décrire, nétoyer les coquilles de toutes les formes. Quant à celles qui ont de longues épines ou d'autres aspérités, comme les *spondyles*, les *rochers*, les *peignes*, etc., on passera dessus une légère couche de gomme arabique avec un pinceau pour faire revivre les couleurs.

Des crustacés.

Les animaux de cette famille sont peut-être, de tous les êtres créés, les plus singulièrement conformés. Ils présentent des phénomènes étonnans dans leurs habitudes et leurs mœurs. Notre objet n'étant point d'en donner ici la description, on pourra consulter les différens articles de ce Dictionnaire où l'on en parle.

Les *crabes* et autres crustacés se trouvent dans presque toutes les mers; quelques-uns d'entre eux quittent cet élément et vont à la picorée dans les bois; on a même vu des *bernards* – *l'hermite* à plus d'une lieue du rivage et

souvent sur des montagnes très-élevées ; le *tourlourou* est aussi dans le même cas; mais lorsqu'ils veulent déposer leurs œufs, ils vont à la mer.

Lorsqu'on se sera procuré un *bernard-l'hermite*, on le sortira de sa coquille, on fera une incision à la queue, qui est toujours très-mollasse : on le videra par cette ouverture, et on le remplira de coton; on remettra ensuite l'animal dans sa coquille, et on l'enveloppera de papier.

On enlevera entièrement la carapace des *homards*, *crabes*, etc., qui auront un certain volume; on la nettoiera. On coupera les branchies ainsi que tous les intestins. On mettra du préservatif aux endroits où l'on aura ôté les chairs; on recouvrira la drogue avec un peu de coton, et on replacera la carapace. Les pinces qui terminent les pattes antérieures sont souvent très-grosses, et par conséquent renferment beaucoup de chairs; dans ce cas, on enlevera la plus petite pièce de la pince, et par le trou qu'elle aura laissé on extraira toutes les chairs contenues dans la grosse portion de la pince; ensuite on replacera la petite pièce à sa place. Les gros crustacés seront emballés dans de moyennes caisses entre des couches de coton ou de filasse, pressés de manière à ce qu'ils ne puissent ballotter dans le transport. Les crustacés de moyenne grosseur n'auront pas besoin d'être vidés, mais il faudra les mettre une heure ou deux dans de l'eau douce. On les fera sécher et on les emballera comme les plus gros, après les avoir enveloppés de papier, pour que les pattes ne se perdent pas, si elles venoient à se détacher.

Quant aux plus petits, c'est-à-dire ceux de la grandeur d'un écu de trois livres, après les avoir déposés dans l'eau douce et fait sécher, on les enfilera avec une forte épingle vers la partie postérieure de la carapace, et pour les transporter on les piquera fortement dans une boîte doublée en liége, que l'on achevera de remplir avec du coton ou de la filasse.

Instructions relatives à la conservation et au transport des Insectes.

L'Asie, l'Afrique et l'Amérique méridionale sont les parties du monde les plus riches en insectes et en papillons, et où l'on peut se procurer les plus belles collections en ce genre.

Nous allons donc supposer que nos provisions seront faites pour un voyage dans l'une de ces parties; car on doit penser que s'il s'agissoit de faire la collection des insectes d'Europe, il nous faudroit moins d'objets, étant toujours à portée de nous procurer ceux qui nous manqueroient.

On fera construire vingt-quatre boîtes en bois mince, de dix-huit pouces de long sur quinze de large, et deux pouces

de profondeur ; le couvercle sera assujetti à la boîte par des charnières. On fera doubler le fond intérieur avec des lames de liége, de deux lignes d'épaisseur à peu près. Ce liége sera fixé avec de la colle-forte et quelques clous d'épingles. Ces boites serviront à déposer les insectes à mesure qu'on les aura recueillis.

Il faut, avant d'y placer les insectes, les enduire en dedans et en dehors, à plusieurs reprises, d'huile de pétrole, ou, à défaut, d'une forte infusion de plantes aromatiques, comme *laurier*, *thym*, *sauge*, *aloès*, *romarin*, *cannelle*, *gérofle*, etc. ; et l'on fixera avec de fortes épingles, dans un des coins de la boite, un petit paquet de camphre, enveloppé dans du linge.

Lorsqu'une des boîtes sera pleine, on l'enduira de goudron à l'extérieur pour écarter les insectes vivans, et préserver ceux contenus dans la boite, de l'humidité qui les attaqueroit pendant le transport par mer.

Il faut éviter de placer dans ces boîtes de trop gros insectes, comme il s'en trouve dans les genres *prione*, *scarabée*, etc., parce que leur poids les feroit nécessairement détacher en route, et ils ne manqueroient pas de briser ceux plus petits qui seroient dans la même boîte, soit pendant la traversée par les coups du tangage ou roulis du vaisseau, soit par les cahots de la voiture dans leur transport par terre.

On déposera donc les gros insectes dans des flacons dont l'embouchure aura à peu près quinze lignes de diamètre. Ces vases seront pleins, aux trois quarts, d'une liqueur spiritueuse, tafia ou eau-de-vie. Ils seront fermés avec de bons bouchons de liége; on emportera un de ces flacons à la chasse, et le chasseur y déposera tous les gros coléoptères qu'il rencontrera.

Nous avons une autre espèce de boîte de carton que nous nommons boîte de chasse. Celle-ci doit avoir dix pouces de long sur quatre pouces de large et trois pouces de profondeur. Elle doit être ovale comme une navette, arrondie par les deux bouts; cette forme est la plus convenable pour entrer avec facilité dans la poche, lorsque l'on est en course.

Cette espèce de carnassière sert à recevoir les insectes que l'on aura attrapés pendant la journée, et l'on aura l'attention de piquer ceux d'une moyenne grosseur au fond de la boîte, et les plus petits au couvercle.

On colle deux petits ronds de liége aux deux extrémités du couvercle; ils servent à recevoir l'épingle qui traverse l'insecte, afin d'avoir plus de facilité pour ouvrir la boîte, et on le dépose ensuite dans l'intérieur.

Les raquettes ou filets à papillons doivent avoir dix pouces de diamètre. Le fil de fer qui forme la raquette doit être d'un

volume tel qu'il puisse soutenir les efforts de la main du chasseur. Les deux bouts de fer qui terminent la raquette seront enfoncés dans une douille de fer ou de cuivre, semblable à un bout de canne. On coulera du plomb jusqu'à peu près un tiers de la longueur de la douille, afin de fixer les bouts de fer de la raquette, et par l'autre extrémité de la douille, on fera entrer un bâton de quatre pieds de long environ, lequel sera fixé par un clou d'épingle qui traversèra la douille et le bâton.

On fera coudre autour du fil de fer qui forme la raquette, un morceau de gaze finissant en pointe arrondie; cette poche doit avoir de quinze à dix-huit pouces de long.

Ce filet sert à attraper les insectes et papillons par terre, sur les fleurs et même au vol. Il faut observer, lorsque l'on veut prendre un papillon sur une fleur, que l'instrument párte de droite à gauche et horizontalement; quand l'insecte est dans le filet, on tourne de suite la main, de manière que l'anneau qui porte le filet se trouve perpendiculaire. On prend la poche avec la main gauche, et on force tout doucement le papillon à gagner le fond de la poche; alors, avec le pouce et l'index de la main droite on presse son corselet c'est-à-dire l'endroit où les ailes prennent naissance, avec la précaution de ne point les endommager; vous faites tomber alors le papillon à moitié mort dans votre main gauche, vous lui traversez le corselet avec une épingle proportionnée à son volume, et le piquez dans la boite de chasse.

Il nous reste à parler d'un second filet semblable à celui que nous venons de décrire pour la forme, seulement le fer en sera plus fort, et la poche, au lieu d'être en gaze, sera faite avec de la toile claire. Ce filet est destiné à pêcher dans les petites rivières et les eaux stagnantes qui contiennent une infinité d'insectes du plus grand intérêt, et que la plupart des naturalistes voyageurs ont négligé de rapporter jusqu'à présent, faute de moyens pour les prendre. Celui-ci est fort simple : il consiste à traîner le filet au fond de l'eau dans la vase même; ensuite on promène le filet de droite et de gauche dans l'eau, afin de laver la boue qu'il contient, en observant que la poche se trouve toujours du côté opposé à la direction que l'on imprime au filet.

On prend ensuite les insectes les uns après les autres, on les enfile sur l'élytre droite, de manière que l'épingle passe en dessous entre la première paire de pattes et les intermédiaires. En général, on doit enfiler de cette manière tous les coléoptères. Les *demoiselles*, les *mouches*, les *abeilles*, les *cigales*, les *punaises*, etc., seront piquées sur le corselet, de même que les *papillons*.

Dans les voyages de long cours, on n'a guère le temps de donner aux insectes l'attitude qu'ils avoient étant vivans. On réserve ordinairement cette besogne pour le retour. Afin de rendre de nouveau les insectes et les papillons aussi souples que s'ils venoient de mourir, on en pique une partie sur un rond de liége de la grandeur du fond d'une assiette. On met ce rond dans un plat, on verse ensuite un peu d'eau froide jusqu'à ce que le liége se trouve à la nage; on le couvre d'un entonnoir en verre dont le diamètre sera plus grand que celui du liége, afin que celui-ci entre dans l'entonnoir, lequel reposera dans l'eau. On ferme l'ouverture supérieure de l'entonnoir avec un bouchon de liége. L'humidité aura parfaitement ramolli les insectes dès le lendemain du jour où on les aura déposés sous l'entonnoir.

Au lieu de donner à l'insecte ramolli l'attitude qui lui convient, on le pique sur un petit morceau carré de liége, et à l'aide de petites brucelles, on ramène toutes les extrémités à la place qu'elles doivent occuper. On les y fixe provisoirement avec des épingles, et vingt-quatre heures après, l'insecte ayant séché dans cette attitude, on ôte toutes les épingles, à l'exception de celle qui traverse le corps et qui sert à le prendre. Chaque extrémité gardera la position que cet appareil lui aura donnée.

Pour trousser les papillons, il faut se munir de petites planches de bois tendre; une rainure assez large et assez profonde pour recevoir le corps du papillon, la traversera. On piquera le papillon au milieu de cette rainure, de manière que le corps y soit entré jusqu'à la naissance des ailes. Alors avec des épingles bien fines on mènera les ailes dans leur position naturelle; après cela, on posera sur les ailes un morceau de papier ou de carte que l'on attachera au bois avec deux ou trois épingles; et un ou deux jours après que le papillon sera resté dans cette position, on ôtera les cartes et les épingles, et l'on enlèvera le papillon, qui conservera toujours les pattes et les ailes dans la position qu'on aura voulu leur faire prendre.

On trouve les insectes dans tous les endroits imaginables; sur les fleurs, sur les feuilles des arbres, des plantes, etc. On pourra se procurer ceux qui échappent à l'œil, par le procédé suivant. On étend une nappe ou grand morceau de linge blanc sous un buisson ou sous des branches d'arbres; et en battant fortement les rameaux avec un grand bâton, on fait tomber sur la nappe les insectes, même les chenilles; on les pique et on les dépose dans les boîtes. On peut aussi remplacer le drap par un parasol que l'on tient renversé de la main gauche, tandis qu'on frappe les branches de la main droite;

d'ailleurs le parasol peut aussi garantir de l'ardeur du soleil. C'est ainsi que chasse le naturaliste Bosc.

Les *scarabés* se trouvent dans les bois pourris, auprès des vieilles souches, sous les pierres, etc. Le genre *copris*, si beau et si nombreux, se rencontre le plus communément dans les fientes des animaux ruminans et autres. Il faut que le naturaliste ait le courage de fouiller ces retraites immondes : il en sera bien dédommagé par la beauté des espèces qu'il y trouvera.

La nature des *araignées* ne permet pas de les conserver comme les autres insectes. Leur abdomen mollasse s'altère en se desséchant, ainsi que leurs couleurs; il faut donc les mettre dans une liqueur spiritueuse.

Il en est cependant quelques espèces qui se conservent assez bien, telle est l'*aviculaire* et autres. Les très-petites peuvent être piquées comme les insectes; mais, en général, toutes perdent leurs couleurs en mourant.

On doit les rechercher sur les buissons, dans les antres des rochers, dans les maisons abandonnées ou peu habitées, dans les lieux sombres, sous les pierres, sous les arbres pourris. Il y en a une espèce en France qui se trouve dans l'eau; quelques-unes (exotiques) ont la piqûre très-dangereuse.

On ne peut se procurer les papillons nocturnes, connus par les naturalistes sous les noms génériques de *phalènes*, *bombix*, *noctuelles*, etc., avec autant de facilité que les papillons de jour. Ces derniers voltigent de fleur en fleur à l'ardeur du soleil; on en trouve dans tous les sites; les uns (les *danaïdes*) fréquentent les jardins, les parterres, tous les lieux cultivés ou leur voisinage; d'autres enfin préfèrent les sites arides. Les autres, de la famille des *nymphales*, restent constamment dans les forêts.

Il n'en est pas de même des papillons nocturnes; ceux-là ne se montrent point pendant le jour; ce n'est qu'à l'approche de la nuit qu'ils commencent à voltiger; quelques-uns prennent leur nourriture sur les fleurs, comme les papillons de jour; les autres n'ont pour but que de se rechercher mutuellement et de s'accoupler; après cette action, la femelle dépose des œufs sur la plante qui convient le mieux à sa progéniture. Une fois ce devoir rempli, elle n'existe que peu de jours, et le mâle ne tarde pas à la suivre.

Dans les Indes, les *phalènes* fréquentent de préférence les habitations; attirées par la lumière, elles peuvent entrer dans les maisons dont les croisées sont toujours ouvertes le soir pour y admettre le peu de fraîcheur qui existe à cette époque.

On les attrape avec le filet à la manière ordinaire. Le matin on les trouve endormies au plancher et sur les parois

intérieures et extérieures de l'habitation. Une personne exercée peut les piquer contre le mur sans le secours du filet.

Les soins que nous venons d'indiquer relativement aux papillons nocturnes et aux *sphinx*, sont bien insuffisans pour s'en procurer une collection nombreuse en espèces. Nous allons donc avoir recours à l'éducation des chenilles.

Pour les rapporter de la chasse, on se procurera quelques boîtes rondes en carton (1), de quatre à six pouces de diamètre. Un trou sera pratiqué au couvercle, pour donner de l'air aux chenilles; un morceau de gaze claire sera collé sur le trou, pour les empêcher de s'échapper.

On mettra dans une de ces boîtes les chenilles que l'on aura ramassées; on y ajoutera les feuilles de la plante qui servoit à leur nourriture. Afin de pouvoir transporter ces boîtes plus aisément pendant l'excursion entomologique, elles seront construites de manière à pouvoir entrer les unes dans les autres.

Arrivé au logis, on déposera les chenilles dans des boîtes de même forme, mais beaucoup plus grandes. Chaque espèce sera séparément avec une poignée du feuillage ou de la plante sur laquelle on l'aura trouvée.

Ces plantes doivent être déposées dans le milieu de la boîte et dans un petit vase plein d'eau, pour tenir le végétal plus frais. Il est nécessaire que les rameaux touchent aux parois, afin que les chenilles qui sont au fond de la boîte puissent s'y attacher et grimper dessus. On changera les rameaux tous les deux ou trois jours.

Les chenilles de *sphinx* se trouvent sur les plantes comme celles des autres papillons. Elles sont distinguées par une espèce de corne qu'elles portent sur le dernier anneau de leur partie supérieure. Il faudra donc les nourrir à la manière ordinaire, on ajoutera seulement un peu de terre dans le fond de la boîte. Les chenilles de ce genre ont besoin de cette ressource pour se changer en chrysalides.

L'éducation des chenilles demande beaucoup de soin, et d'attentions; et si on oublie de leur donner régulièrement la quantité et la qualité du feuillage qu'elles préfèrent, on se verra bientôt frustré par leur mort, des papillons qu'elles doivent produire, et qui sont la récompense des soins que l'on prend d'elles.

La gaze qui se trouve au-dessus de la boîte, tout en laissant circuler l'air nécessaire à leur existence, permet encore à l'œil de l'observateur d'admirer et d'étudier ces insectes, soit qu'ils

---

(1) On sent bien que la forme ronde n'est pas exclusive; toute autre remplira le même but.

se nourrissent, soit qu'ils filent la soie qui doit leur servir de demi tombeau, en même temps qu'il doit devenir le berceau d'un nouveau phénix.

Là se borne l'éducation des chenilles. Lorsqu'elles sont parvenues à leur plus grand développement, elles se mettent en chrysalides. Les unes s'enfoncent dans la terre, où quelques espèces passent l'hiver. L'on ne conserve leurs chrysalides, pendant cette saison, qu'en tenant exposée à l'air libre la boîte dans laquelle est la terre qui les contient. Telle est la *chenille de la ronce* (*bombix rubi*, Fab.). D'autres se filent un cocon de soie autour d'elles; celles des papillons de jour se suspendent par la partie postérieure. Dans cet état de léthargie, ces êtres n'ont plus besoin de secours étrangers; leur propre substance suffit pour les empêcher de mourir.

A une époque fixée par la nature pour chaque espèce, l'insecte sort parfait de sa demi-sépulture et paroît orné des plus vives couleurs; c'est alors que l'observateur trouve dans les charmes de cette propriété la récompense la plus douce de toutes les peines qu'il s'est données. Il obtiendra par ce moyen des espèces de la plus grande fraîcheur, et qu'il tenteroit vainement de se procurer autrement.

Les détails que nous venons de donner sur les insectes sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux consignés dans l'ouvrage sur les *Papillons d'Europe*. Nous les avons, de plus, étendus aux insectes en général.

Méthode pour dessécher et conserver les Chenilles et les Larves des Insectes.

M. Laurent est, je crois, le premier qui ait trouvé le moyen de préparer les larves en conservant leurs formes, et autant qu'il est possible leurs couleurs. C'est sans doute un très-grand service qu'il a rendu à l'entomologie, que de présenter dans un seul tableau toutes les métamorphoses du papillon, la chenille à différens âges, la chrysalide en dessus et en dessous, les œufs, la fiente même, qui a des formes fort singulières; rien n'est oublié, jusqu'aux espèces d'*ichneumons* et de *mouches* qui attaquent les chenilles et vivent à leurs dépens.

Il y a plusieurs procédés pour parvenir à les conserver. Nous allons indiquer celui qui nous semble le plus facile et qui exige le moins d'embarras.

Il faut se munir d'un réchaud ou fourneau de terre; lorsque la braise en sera bien allumée, on le couvrira avec une plaque de tôle dont les bords seront relevés en forme d'assiette.

On passera une épingle dans l'anus de la chenille pour fa

ciliter la sortie des intestins. On la videra en la pressant avec le pouce et l'index, en commençant par la tête et suivant jusqu'à l'anus. Lorsqu'elle sera bien vidée, on introduira dans l'anus un petit tuyau de paille ou de gramen, d'un volume proportionné à celui de la chenille ; on passera une petite épingle à travers la peau de la chenille, au dernier anneau, de manière que l'épingle traverse aussi le tube de paille et le maintienne. Ensuite on présentera la chenille au-dessus du fourneau, un peu éloignée de la grande chaleur, afin que la partie postérieure s'attache au chalumeau en se desséchant; il suffira pour cela d'une demi-minute : cela fait, on soufflera par le chalumeau, et sur-le-champ la chenille se gonflera et reprendra sa forme; on continuera de souffler en tournant le chalumeau dessus la chaleur, jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que la chenille soit sèche et restera dans sa forme naturelle. Alors on ôtera l'épingle et le chalumeau. Si l'un et l'autre résistent, on les coupe à ras.

Des étoiles de mer (Astéries).

Aux marées basses, on trouve sur le sable, et plus encore attachés aux grosses pierres et aux plantes marines, une quantité considérable d'animaux marins, et particulièrement d'*étoiles de mer*. On en trouve dans la mer du Sud de très-belles espèces, qui ont les rayons très-déliés, et garnis de chaque côté d'une infinité d'espèces de tentacules crustacés très-fragiles, et par conséquent difficiles à conserver.

Pour y parvenir, il sera nécessaire de les mettre tremper dans l'eau douce pendant plusieurs heures ; ensuite on les étendra sur une planche de bois tendre, et l'on maintiendra les rayons dans leur position respective, à l'aide d'épingles que l'on enfoncera dans la planche le long et à côté des rayons de l'*étoile*. Lorsqu'elle sera sèche dans cette position, on l'enveloppera avec précaution entre deux feuilles de papier.

Toutes les étoiles légères et fragiles seront emballées dans de petites boîtes entre des couches de coton et de filasse. On procédera de même pour les grosses, et on les déposera dans des caisses à part.

Les *têtes de méduse* subiront les mêmes préparations que les *étoiles* ordinaires.

On trouve ensuite une très-grande quantité d'animaux presque tous mollasses, et qui, par leur nature, ne sont susceptibles d'aucune préparation. Le seul moyen de les conserver, c'est de les mettre dans une liqueur spiritueuse. Tels sont les *vers*, les *amphitrites*, les *néréides*, les *sangsues*, les *tœnia*, les *dragonneaux*, etc., etc.

Des Oursins.

Ces animaux extraordinaires sont tous marins, et sont la

plupart très-difficiles à conserver avec les pointes dans leur direction naturelle. Ceux surtout que l'on pêche dans les mers des Indes, connus sous le nom d'*oursins à baguettes*, se conservent encore moins que les autres; les baguettes calcaires et très-lourdes dont ils sont armés, tombent par leur propre poids. Le moyen à prendre pour éviter cette chute demande beaucoup de précautions.

Lorsque l'on a pu se procurer un *oursin à baguettes*, et qu'il est encore vivant, il faut lui agrandir l'anus, et avec une très-petite cuiller ou plutôt un grand cure-oreille, le vider entièrement par cette ouverture. On le met ensuite tremper pendant dix minutes dans de l'eau douce, en ayant soin d'empêcher les baguettes de se détacher; après cela on introduit du coton dans la coquille jusqu'à ce qu'elle soit pleine. Il n'y faut mettre aucun préservatif. On pose ensuite l'oursin sur une planche, et l'on introduit entre chaque baguette un petit tampon de coton ou du papier, de manière que toutes soient maintenues en se dirigeant du centre vers la circonférence, et on le laisse sécher dans cette position.

Pour transporter les oursins, il faut les emballer séparément lorsqu'ils sont volumineux, conserver toujours le coton entre les baguettes, et même en remplir la boîte qui les contiendra de manière qu'aucun d'eux ne puisse ballotter en route. Tous les oursins seront préparés et emballés de la même manière, à l'exception des petits, que l'on pourra mettre plusieurs ensemble dans la même boîte.

La plupart des grands oursins perdent leurs baguettes, comme nous l'avons dit plus haut, et il est rare qu'il en existe dans nos collections de parfaitement conservés. Nous allons indiquer un procédé pour les rattacher, pourvu que l'on ait eu le soin de ramasser toutes les baguettes et de n'en égarer aucune; à la vérité, le procédé que nous allons donner exige beaucoup d'adresse et une grande dextérité dans les doigts.

Toutes les places des baguettes sont indiquées sur la coquille de l'oursin, par autant de tubercules. On se procurera un instrument connu sous le nom de *touret à archet*. Cette machine est ordinairement accompagnée d'une douzaine de petits forets; avec l'un des plus petits on percera (par le bout qui étoit fixé à la coquille) un trou à chaque baguette de trois à quatre lignes de profondeur. Lorsque les ouvertures seront pratiquées, on introduira une aiguille dans le trou; pour que l'aiguille tienne bien, on y mettra un peu de gomme arabique ou de colle de poisson chaude; les baguettes ainsi préparées, on emplira la coquille de l'oursin avec de la cire à frotter fondue, en ayant soin de boucher toutes les ouvertures de l'oursin, pour empêcher que la cire chaude au mo-

ment où l'on s'en servira, ne s'échappe. Lorsqu'elle sera bien figée, on fera un trou au milieu de chaque tubercule; ensuite on disposera en rond toutes les baguettes sur une table, et on déterminera la place que chacune doit occuper sur la coquille par rang de taille; prenant ensuite une des baguettes supérieures, on fera chauffer à la chandelle le bout de l'aiguille qui dépasse la baguette, et on l'introduira toute chaude encore dans le trou du tubercule auquel elle appartient; la cire qui est dans l'intérieur de la còquille, et qui s'est fondue par l'intromission de l'aiguille chaude, se fige bientôt après, et maintient la baguette dans la position qu'elle doit avoir et conserver; on fera de même pour toutes les autres baguettes, et l'oursin reprendra ses formes naturelles.

Des Zoophytes.

Ces espèces de polypes vivent en famille; l'axe de leur demeure est d'une substance cornée, ordinairement noirâtre, dure et disposée par couches; leur surface est presque toujours hérissée de petites épines recouvertes d'une matière gélatineuse pour les *antipates*. L'axe des *gorgones* est aussi corné; la chair qui recouvre cet axe contient des particules détachées, très-friables dans la plupart des espèces.

Pour les conserver, il faut les mettre une heure ou deux tout au plus dans de l'eau douce, et les faire sécher en tenant les rameaux ouverts.

On procédera de même pour les *pennatules* ou *plumes de mer*.

La substance calcaire, cassante et friable des *madrépores*, exige infiniment plus de précaution pour leur emballage que pour leur conservation; ceux d'une moyenne grosseur et les plus petits se mettront dans des boîtes proportionnées, dans lesquelles ils seront pressés de toutes parts avec de la mousse; quant aux plus grands, leur poids énorme exige qu'ils soient fixés au fond de la caisse qui les contiendra; ce que l'on fera en passant des cordes entre les branches à leur base, en en faisant ressortir les bouts par des trous pratiqués au fond de la caisse; ces bouts seront fixés au-dehors avec des clous.

Il se trouve quelquefois de grandes ouvertures aux pieds des *madrépores*; on doit en profiter pour les fixer plus solidement au fond de la caisse, en passant plusieurs bâtons dans ces trous, et clouant leurs extrémités après le fond de la caisse.

Les *madrépores* étant rendus bien solides, on remplit tous les vides de la caisse avec de la mousse sèche.

Les *éponges* demandent bien moins de soins pour leur conservation; il suffira de les faire dessaler dans l'eau douce, puis de les bien faire sécher avant de les emballer. Ce genre est des derniers du Règne animal.

Des nids et des œufs d'oiseaux.

Avant de terminer cet article, nous devons dire un mot sur les nids et les œufs, objets aussi intéressans, pour le zoologiste, que les oiseaux eux-mêmes. C'est dans la construction des nids qu'on doit le plus admirer l'industrie et les soins des oiseaux pour la propagation de leur espèce.

Cette partie de l'histoire naturelle, qui offre une foule de faits intéressans, n'a été bien étudiée, jusqu'à présent, que par l'abbé Manesse, et je ne puis m'empêcher de répéter encore une fois ici le vœu de tous les naturalistes, pour que le manuscrit dans lequel il a consigné tant d'observations et de faits curieux, sur les mœurs des oiseaux, soit enfin publié.

Depuis Buffon, peu d'auteurs ont traité ce sujet, si ce n'est Wilson, dans son bel ouvrage sur les oiseaux de l'Amérique septentrionale, et Vieillot dans ce Dictionnaire; tandis que, sous tous les autres rapports, l'histoire naturelle a fait d'immenses progrès depuis l'ouvrage de Linnæus. Celui que M. Cuvier a publié, en quatre volumes, sous le titre du *Règne animal distribué d'après son organisation*, est indispensable à tous les naturalistes. On y trouve tous les êtres classés d'après leurs rapports naturels, fondés sur l'anatomie comparée; mais l'auteur n'a point parlé, dans cet ouvrage, des mœurs des oiseaux, et ce n'étoit pas son but. Nous croyons donc utile d'offrir quelques renseignemens pour se procurer et conserver les œufs et les nids.

Les oiseaux de proie construisent leurs nids dans les trous des rochers, ou sur de grands arbres; les chouettes, les corbeaux, établissent le leur dans les trous des clochers, des vieilles tours, et dans les rochers; les pics, dans les arbres creux ou dans des trous qu'ils font eux-mêmes, et dont il faut agrandir l'ouverture pour enlever les œufs; les pies-grièches font leurs nids sur les arbres, et quelquefois elles vont pondre dans le nid d'autres espèces, dont elles s'emparent de force; les grives, les merles, etc., nichent à une moyenne hauteur, sur les arbres fruitiers, dans les haies, et souvent dans le voisinage des habitations. La nombreuse famille des *motacilles* ou *sylvia*, dans les garennes, les buissons, les ronces, etc.; les gobe-mouches, à peu près dans les mêmes lieux. La plupart des gallinacés font leurs nids sur la terre, dans les champs cultivés; ils le forment avec un peu d'herbe

sèche, qu'ils déposent dans un trou; cette espèce de nid seroit trop difficile à transporter : il faut se contenter de le décrire soigneusement et de prendre les œufs. On sera obligé d'en agir ainsi pour plusieurs nids d'oiseaux d'eau, qui sont trop peu solides pour supporter le transport.

Quant aux oiseaux exotiques, nous avons fort peu de données sur ce sujet, et nous invitons les voyageurs à recueillir avec soin tous les nids et les œufs qu'ils pourront trouver. Le Muséum d'hist. nat. de Paris ne possède presque rien en ce genre.

Lorsque l'on a découvert un nid, il faut avant de l'enlever, tâcher de se procurer le mâle ou la femelle; car il est bien essentiel de pouvoir déterminer précisément l'espèce qui l'a construit. Dans tous les cas, on numérotera les divers objets que l'on aura recueillis, et on les consignera dans son journal, en indiquant le lieu où on les a trouvés, le nombre des œufs, etc. Les détails les plus minutieux, en histoire naturelle, sont d'un grand intérêt.

Après avoir emporté le nid, dans un panier ou une boîte, on videra les œufs en formant un très-petit trou à chaque bout; en soufflant par l'un de ces trous, la liqueur s'échappera par l'autre; mais si l'embryon étoit déjà formé, cette opération ne pourroit se faire; il faudroit alors pratiquer au centre de l'œuf un trou plus grand, par lequel on feroit sortir l'embryon, à l'aide d'un petit crochet. On peut ensuite boucher ce trou, en y collant un morceau de linge fin ou de peau de gant. L'œuf ainsi préparé, ne paroît point altéré; l'ouverture donnera même le moyen de le poser solidement, soit dans le nid, soit en le collant sur du carton, ainsi qu'on peut en voir au Muséum d'hist. nat. de Paris.

Pour les transporter, il faudra mettre une petite couche de coton au fond du nid, puis les œufs, puis une autre couche de coton, en ayant soin d'en introduire aussi entre chaque œuf; on placera le nid dans une boîte proportionnée à son volume, et l'on garnira les vides de manière à ce que la pression du couvercle ne soit pas trop forte sur les œufs.

Si l'on a plusieurs nids, on peut faire faire une boîte à compartimens. Pour les voyages de long cours, il faut avoir la précaution de faire goudronner les caisses avec des bandes de toile, au moins sur les jointures des planches, pour les garantir de l'humidité.

Quoique la *taxidermie* exige beaucoup de connoissances en histoire naturelle, les opérations qui la constituent n'en sont pas moins toutes mécaniques. Privé par la nature de l'ouvrage, dont le nôtre doit faire partie, de la ressource des gravures si nécessaires pour l'intelligence de la description d'une

foule de moyens et de procédés à employer, nous avons tâché d'y suppléer en répétant souvent les mêmes choses, afin de mettre à même d'opérer sûrement celui qui se livrera pour la première fois à ce genre d'occupations, et nous espérons qu'on nous pardonnera aisément quelques fautes de style, si le but que nous nous sommes proposé se trouve rempli.

Par L. DUFRESNE, *aide-naturaliste et chef des laboratoires de Zoologie au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.*

* *Nota.* Nous avons promis de donner la manière de faire les yeux d'émail pour les quadrupèdes et les oiseaux. Nous joignons ici un extrait de l'ouvrage de l'abbé Manessse relatif à cet objet.

Manière de faire les yeux d'émail pour les animaux.

Les yeux, dans presque tous les animaux, étant les organes qui peignent le mieux leur caractère, et donnent le plus d'expression à leurs qualités physiques et morales, ils exigent tous les soins du naturaliste.

Les instrumens nécessaires à leur fabrication sont une table d'émailleur, avec le soufflet, la lampe, une pince ronde d'environ six pouces de long, qui serre par le moyen d'un anneau, et avec laquelle on tient le fil de fer qui doit faire le point d'appui et la base de certains yeux qu'il seroit impossible de souffler; une autre pince plate de la même longueur, qui sert à manier l'émail quand cela est nécessaire, en même temps qu'à attiser la lampe; je ne m'arrêterai pas à donner la description de toutes les choses dont il est fait mention à ce sujet dans l'*Encyclopédie*, et qu'on peut trouver toutes faites à Paris.

Les matériaux sont un assortiment de petits cylindres d'émail de toutes couleurs, qu'on peut trouver à Paris et encore mieux à Nevers, où ils sont à meilleur marché que partout ailleurs, et les rognures ou fragmens de nos glaces à miroir, qu'on fond à la lampe et qu'on met en espèces de petits cylindres, comme l'émail, avant de les employer pour les yeux. On a soin, en fondant les morceaux de glace, d'enlever toutes les taches et les globules d'air qui peuvent s'y rencontrer. On sera exempt de fabriquer soi-même ces petits cylindres, si on est à portée de pouvoir s'en procurer dans quelque manufacture de glaces.

Quand une fois on est muni de toutes ces choses, il est facile, en peu de temps, de faire des yeux de couleur naturelle, de la grandeur qu'on juge à propos, et aussi beaux que ceux des animaux vivans. Voici la manière d'y procéder.

On place sa table d'émailleur dans un endroit obscur, afin

que la clarté qui pourroit venir d'ailleurs ne nuise pas à celle de la lampe, qui seule est nécessaire, pour pouvoir opérer avec sûreté; la lampe bien allumée, on dirige la pointe du chalumeau qui conduit l'air du soufflet sur le milieu de la mèche qu'on écarte legèrement dans le centre, et on tâche d'avoir une flamme claire et bleuâtre, à laquelle on expose le verre ou l'émail qu'on veut fondre. Si cette flamme n'est pas claire et vive, les couleurs de l'émail sont sujettes à changer, et alors l'opération manque. L'habitude seule peut apprendre le degré convenable de flamme; mais en général il vaut toujours mieux exposer l'émail qu'on veut fondre à l'extrémité du jet de la flamme où jamais il ne brûle, et fond souvent plus facilement qu'au centre.

Les petits yeux étant les moins difficiles, c'est toujours par eux qu'il faut commencer lorsqu'on veut apprendre à en faire. Pour cela, on prend un petit fil de fer d'environ un pouce et demi de long, dont une des extrémités se tient dans la pince ronde, tandis qu'on approche l'autre du feu, en même temps qu'on y expose le bout du petit cylindre d'émail de la couleur dont on veut faire l'œil, en le tournant dans les doigts jusqu'à ce qu'il commence à fondre; alors on en attache à la pointe du fil de fer la quantité nécessaire pour la grosseur de l'œil qu'on veut faire. On en forme un petit globe en le tournant à la flamme, et quand il est bien arrondi, on pose à son centre un petit point d'émail noir, qui doit former la prunelle. On l'expose au feu de nouveau, pour que cette prunelle fasse corps avec la masse, et quand elle est bien incrustée, on applique par-dessus un peu de glace qui doit s'étendre sur les trois quarts au moins de l'hémisphère de l'œil; c'est cette glace qui, en représentant l'humeur vitrée de cet organe, lui donne tout son éclat.

On continue d'exposer l'œil au feu jusqu'à ce que la glace se soit étendue également sur toute la partie qui doit former l'iris; cela fait, on le laisse refroidir lentement. On peut, pour faire ce genre d'yeux, joindre plusieurs fils de fer ensemble; alors on a plus de facilité à les faire tous de la même grandeur, parce que les premiers étant toujours sous la vue, guident pour les suivans.

Il y a une seconde manière de faire les yeux en employant le fil de fer. Voici la façon d'y procéder : on prépare des fils de fer bien recuits, de trois ou quatre pouces de long, et dont la force doit être proportionnée à la grandeur des yeux que l'on veut faire; on les courbe dans leur milieu en leur faisant embrasser un tube de verre, d'émail, ou tout autre corps cylindrique et poli. On unit les extrémités de chaque fil de fer, en les tordant l'un sur l'autre, et on serre exactement le corps

qu'il embrasse ; c'est le cercle que forme le fil de fer qui doit faire le diamètre de l'œil ; et ce fil de fer ainsi préparé a beaucoup de ressemblance avec une raquette ; on assujettit le manche de cette espèce de raquette dans la pince ronde, et on en recourbe la tête en la rendant parallèle à celle de la pince : alors on remplit ce cercle, d'émail commun de la couleur qu'on juge à propos, en l'étendant de la circonférence au centre ; et lorsqu'il y en a une quantité suffisante, c'est-à-dire de l'épaisseur à peu près du fil de fer, on le presse tandis qu'il est encore en fusion avec la pince plate, afin qu'il s'étende également dans toute la circonférence. On le repasse au feu pour le consolider ; après quoi on applique l'iris, c'est-à-dire une goutte d'émail de la couleur dont on veut que soit le fond de l'œil : on fait chauffer celui-ci comme le précédent, on le presse également avec la pince plate lorsqu'il est encore en fusion, et quand il a fait corps avec le premier émail, on applique la prunelle, qui est une petite goutte d'émail noir qu'on pose au centre. Celle-ci fondue et incrustée dans l'iris, on les couvre de glace l'une et l'autre, et on les fait chauffer jusqu'à ce que toutes ces parties soient bien liées et que la glace soit également répandue sur tout l'iris. Alors on pose l'œil sur des cendres chaudes, afin de le laisser refroidir lentement, sans quoi il courroit risque de se casser ; on le retire ensuite du fil de fer, en desserrant celui-ci. Cette dernière méthode ne peut être employée que pour les yeux de moyenne grandeur.

Une troisième manière de faire les yeux, qui est préférable à toutes les autres, est de les souffler quand cela est possible, c'est-à-dire, quand les yeux qu'on veut faire ne sont pas trop petits. Pour cela, on se sert d'un chalumeau de terre cuite, ou d'un tube de verre de six à sept pouces de long, au bout duquel on applique un peu d'émail blanc, qu'on présente au feu pour pouvoir le souffler, dès qu'on y a introduit un peu d'air. Cet émail forme un globe plus ou moins gros, selon qu'il a été dilaté par l'air qu'on y a fait pénétrer. Ce globe étant de la grosseur qu'on juge à propos, on applique dans son milieu, et perpendiculairement à la pointe du chalumeau, la quantité d'émail nécessaire pour faire l'iris ; on incorpore le second émail avec le premier, en le présentant au feu, et ayant l'attention de toujours tourner le chalumeau dans ses doigts, afin que cet émail s'étende également et forme un iris exactement rond. Si cet iris doit être de plusieurs couleurs, comme par exemple celui de l'homme, on y distribue, en rayons divergens, plusieurs petits filets de l'émail qui convient ; on présente l'œil au feu jusqu'à ce qu'ils aient fait corps avec le fond de l'iris ; après quoi on place la prunelle qu'on fait chauffer de même ; ensuite on applique la glace.

Comme il est presque impossible que dans le cours de cette opération l'œil ne s'affaisse pas, et que l'air qu'on avoit introduit pour faire ce globe ne s'échappe pas, tant par la chaleur que par la pression qu'on exerce dessus, en appliquant les différentes matières, il faut avoir soin de temps en temps d'y en introduire de nouveau, afin qu'il ne perde pas sa forme. Cela est nécessaire,surtout quand on a appliqué la glace, et qu'elle s'est étendue sur toute la surface de l'iris.

Après avoir donné à l'œil sa grosseur et sa forme, on le détache du chalumeau. Pour cela, après que l'air y a été introduit, on bouche l'entrée du chalumeau avec le doigt, et on expose la partie postérieure de l'œil au feu ; alors, l'air retenu dans le globe et raréfié par le chalumeau, se fait jour à l'endroit où le feu porte son action. On prolonge cette ouverture en tournant tout autour du chalumeau la pointe de la pince plate ou un fil de fer, et on ne laisse qu'un point par lequel l'œil reste attaché; on le fait chauffer également partout, après quoi on l'expose à une chaleur douce; et quand il est absolument refroidi, on le sépare du chalumeau.

TAXODION, *Taxodium.* Genre de plantes établi par Richard, pour placer le CYPRÈS DISTIQUE, qui diffère par son fruit. Mirbel l'a appelé SCHUBERTIE. (B.)

TAXUS. Nom de l'IF chez les Latins. Cet arbre, que Pline met avec les arbres verts, est parfaitement dépeint par ce naturaliste, dans le chapitre où il traite des arbres verts qui portent résine, savoir : *pinus*, *pinaster*, *tœdia*, *larix*, *abies*, *picea* et *tœda.*

Le *taxus*, dit-il, pour ne rien négliger, leur ressemble pour l'aspect; moins vert (vigoureux?) et moins grêle, triste, maudit, sans aucun suc; il est le seul de tous ces arbres, qui porte des baies. Le *taxus mâle* a un fruit vénéneux. En effet, un poison mortel est dans ses baies, surtout en Espagne; bien plus, il est reconnu que les vases qu'on fait en France, avec le taxus, pour transporter le vin en voyage, sont mortifères. Sestius dit que les Grecs nomment l'*if*, *smilax*, et qu'en Arçadie, il est un poison si prompt qu'il fait mourir ceux qui dorment ou viennent de manger sous son ombrage. Il y a des auteurs qui disent que ces venins que nous nommons *toxica* et dont on se sert pour empoisonner les flèches, sont appelés *taxica*; du nom de *taxus.* Il est reconnu que le *taxus* n'est plus dangereux, lorsqu'on plante un clou d'airain dans l'arbre.

Le *smilax*, d'après Dioscoride, est le *thymalon* de quelques personnes, et le *taxos* (taxus) des Latins. Il ressemble à l'*élate* (*abies*, sapin) par ses feuilles et par leur grandeur. Il croît en Languedoc, en Provence, en Aquitaine et en Italie. Les oiseaux qui se nourrissent de ses fruits en Italie, deviennent

noirs; mais ces fruits causent la diarrhée aux personnes qui en mangent. Le *smilax* de Narbonne est tellement vénéneux auprès de cette ville, qu'il rend malades ceux qui dorment et ceux qui se rafraîchissent sous son ombre, et quelquefois est cause de leur mort. Nous rapportons ceci afin que chacun y prenne garde. »

Théophraste n'admet qu'une seule espèce d'if; il l'appelle *smilos* et *milos*. Il la donne pour un grand arbre sauvage toujours vert, moins haut que l'*elate*, à rameaux formant des plans plus étendus et à feuilles semblables à celles de l'*elate*, mais plus épaisses et plus molles. Les *smilos* d'Arcadie avoient le bois noir ou pourpre; ceux du mont Ida, jaune ou blond comme celui du cèdre, et tellement semblable, que les marchands de mauvaise foi le vendoient pour tel. L'écorce de cet arbre ressembloit aussi à celle du cèdre; ses racines étoient courtes, grêles et à fleur de terre. En Macédoine et en Arcadie, les *smilos* donnoient des fruits nombreux, ronds, un peu plus gros qu'une fève, rouges, mous au toucher, et qui n'occasionoient aucun mal aux gens qui en avoient mangé: on leur trouvoit un bon goût. L'on croyoit que les feuilles faisoient périr les chevaux qui en mangeoient, tandis que les bœufs et les autres animaux ruminans n'en souffroient pas. Galien dit seulement que l'if est vénéneux; Ætius le nomme *thymon*.

Les qualités délétères de l'if n'étoient rien moins qu'avérées chez les anciens, ainsi qu'on peut en juger par les contradictions qui paroissent lorsqu'on compare les passages que nous venons de rapporter; cependant ses qualités, vraies ou supposées, ont valu à l'if le nom latin de *taxus*, qui, selon Vossius, dérive du verbe latin *taxo*, je punis. L'ombre fort épaisse que produit le branchage très-touffu et plane de l'if, doit nécessairement entretenir à son pied une température froide ou plus basse que celle de l'air environnant, surtout lorsque le soleil darde ses rayons. Cette fraîcheur peut devenir pernicieuse aux personnes qui, en été, étant très-échauffées, viennent subitement se reposer au pied des ifs, et voilà comment on doit entendre les anciens, lorsqu'ils avancent que l'ombrage seul de l'if est mortel.

Les fruits de l'if sont de petites baies rouges, rondes, pulpeuses, douceâtres, chacune avec un noyau à l'intérieur. L'on peut les manger sans inconvénient; mais il n'en est pas de même lorsqu'on mange l'amande, un peu amère et purgative, qui est contenue dans le noyau.

L'on sait que l'if est un arbre dioïque. Cette observation paroît faciliter l'explication du passage de Pline, dans lequel il est dit que l'if mâle a un fruit vénéneux. On sait que les

anciens appeloient souvent *arbre femelle* un arbre stérile. En admettant cette explication, on peut dire que nul arbre n'a été aussi bien indiqué que l'if par les anciens.

Dans l'antiquité, l'if étoit, ainsi que le cyprès, consacré aux morts; on le plantoit autour des tombes et des sépulcres, et cet usage existe encore en Ecosse, en Suisse, etc. Sa couleur sombre et triste, les qualités vénéneuses qu'on lui attribuoit, lui ont fait donner, par les poëtes, les épithètes de noir, de lugubre, d'horrible, et leur imagination en peuploit les rives désolées du Styx et de l'Achéron. Les Romains estimoient singulièrement les arcs faits avec du bois d'if. Chacun sait que le bois de cet arbre est le plus beau de nos bois indigènes; c'est lui qui sert dans la fabrication des crayons montés en bois. *V.* IF.

L'if est appelé *taxus* (et rarement *smilax* ou *milax*) dans les ouvrages des botanistes. Tournefort en a fait le type de son genre *taxus*, adopté par Linnæus, Adanson, Jussieu, etc., et qui s'est accru de beaucoup d'espèces étrangères; mais on en a retiré depuis le *taxus elongata* et quelques autres espèces qui constituent le genre *podocarpus*. La fructification de l'if commun a été parfaitement développée, par MM. Mirbel et Schoubert, dans le n.° 56 du nouveau Bulletin des Sciences. (LN.)

TAXUS. Nom latin du BLAIREAU, auquel paroît correspondre l'ancienne dénomination française de *Taisson*, employée pour désigner le même animal. (DESM.)

TAXUS PORCINUS. Jonston attribue ce nom au PORC. (DESM.)

TAXUS SUILLUS. Une mauvaise figure d'Aldrovande porte ce nom. Erxleben la rapporte avec doute au COATI. (DESM.)

TAYANAN. Quadrupède de l'île Formose, appelé *Diable* par les Hollandois. *V.* PANGOLIN. (S.)

TAYARABBO. Nom que porte, dans les îles voisines d'Otaïti, le COUCOU AREVAREVA. *V.* ce mot. (V.)

TAYA-TYA. Nom que porte, à la Guiane, le BEC EN CISEAUX. (V.)

TAYAU (*Vénerie*). Cri du chasseur lorsqu'il voit le gibier par corps. (S.)

TAYAYA (*Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini). Cet oiseau de la Guiane, que Sonnini a fait connoître le premier, ressemble tellement à la *cicogne*, qu'il pourroit, dit-il, être, à plus juste titre, son représentant dans le Nouveau-Monde, que le *maguari*; en effet, il n'en diffère guère que par la taille un peu plus grande. Les naturels de la Guiane l'appellent *ayaya*, à cause de ses rapports avec le *jabiru*, qu'ils nom-

ment *touyouyou*; mais il est beaucpup plus rare que ce dernier. Ils l'appellent aussi quelquefois *bâtiss*. (VIEILL.)

TAYAZOU ou TAYASSOU. Vrai nom brasilien du PÉCARI. (S.)

TAYAZU-GUIRA (Oiseau cochon). Nom que les naturels de la Guiane ont imposé à un *bihoreau*, parce que son cri a quelque ressemblance avec le grognement d'un cochon. *V.* le genre HÉRON, t. 14, p. 437. (V.)

TAYBAYBA. Arbrisseau de Teneriffe dont on retire de la glu. *Voy.* GLUTIER. (B.)

TAY-DUONG-CHOI. Nom qu'on donne, en Cochinchine, au ROMARIN (*Rosmarinus officinalis.*) *V.* YONG-HAO. (LN.)

TAYE. Nom d'un genre de poissons établi, par Bloch, dans la division des THORACIQUES, et auquel il a donné pour caractères : une tête couverte d'écailles; l'opercule antérieur dentelé ; le postérieur armé d'un aiguillon.

Ce genre, qui se rapproche beaucoup des *perches*, a été réuni par Lacépède à son genre HOLOCENTRE. (B.)

TAY HOANG. *V.* TA HOAM. (LN.)

TAYLORIE, *Tayloria*. Genre de mousses établi dans le Journal des Sciences et Arts de Londres. Ses caractères sont : péristome double; trente-deux dents libres, très-longues, tortillées, rapprochées par paires.

L'espèce qui sert de type à ce genre, croît sur les Alpes; sa tige est peu élevée, et le support de son urne fort long. Elle auroit été placée parmi les BRYS, par Linnæus, et paroît se rapprocher des DICRANES. (B.)

TAY-MANU-SAMAL. Nom malais de la SPIRULE. (DESM.)

TAYOVE. Racine du GOUET ESCULENT. (B.)

TAYRA. Mammifère carnassier du genre GLOUTON. (DESM.)

TAYRE de Vicq-d'Azyr. *V.* TAYRA. (DESM.)

TAYTETOU. Nom que, au Paraguay, porte le *patira*, espèce de PÉCARI. (DESM.)

TAZALD. Nom vulgaire du *clupea trissa* de Linnæus. *V.* au mot CLUPÉE. (B.)

TAZETTA. Nom espagnol d'une espèce de narcisse, qui l'a conservé dans les *Species plantarum* (*narcissus tazetta*, L.) Il a été donné aussi, mais par les botanistes, à quelques autres espèces du même genre. (LN.)

FIN DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.


Printed
In
France

